ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

LAURENT H., QUICKE F., *Les origines de l'Etat bourguignon. L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407).* Première partie : *Jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)*, Bruxelles : Palais des Académies, 1939.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.
Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à :
http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2127559_001_f,pdf

Offert par le père de
M. Laurent le 26 septembre 1942.

L'accession de la Maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407)

Première partie :

jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)

LES ORIGINES DE L'ÉTAT BOURGUIGNON

L'accession de la Maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg

(1383-1407)

Première partie :

jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)

PAR

Henri LAURENT
Professeur à l'Université de Bruxelles,
Chargé de cours à l'Institut supérieur
de Commerce de l'Etat à Anvers.

Fritz QUICKE
Inspecteur de l'Enseignement moyen
et normal,
Chargé de cours à l'Université de Gand.

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1
1939

BIBLIOTHEQUE ULB JEAN STENGERS

1903-1940

Henri Laurentie

Henri LAURENT

16 novembre 1903-28 mai 1940

Dans des circonstances tragiques, Henri Laurent a péri. Il n'a pas eu la joie de voir paraître ce travail, à l'achèvement duquel il avait mis en œuvre sa vaste érudition, sa vive intelligence et donné le meilleur de lui-même. Trois jours avant la déclaration de guerre, l'impression du gros de l'œuvre était terminée; son ultime soin fut de veiller précieusement aux bonnes feuilles.

Il n'est pas dans la tradition de reproduire en tête d'un ouvrage le portrait de l'auteur. En y dérogeant, son collaborateur et ami a voulu simplement rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire du disparu.

F. QUICKE.

Avant-propos

La nationalité belge — si l'on veut bien entendre le mot nation dans un sens plus étroit que celui que lui donnait Renan — a ses premières racines dans l'État bourguignon du xv[e] siècle; le fait est aujourd'hui incontesté. Et cette seule constatation suffit à justifier un ensemble de recherches comme celles dont le présent ouvrage est l'aboutissement.

Dans un cadre général très large — les origines de l'État bourguignon —, nous avons choisi un épisode assez limité pour être approfondi : l'accession de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois, au duché de Brabant et à ses annexes : duché de Limbourg et seigneuries dépendant du duc de Brabant entre la Meuse et le Rhin. Mais c'est un épisode capital. Par la puissance politique et économique que ses princes et ses villes avaient atteinte au milieu du xiv[e] siècle, par sa position centrale dans les Pays-Bas où il confinait à toutes les autres principautés, le Brabant allait être la clef de voûte de l'édifice bourguignon au xv[e] siècle. Son acquisition par les ducs de Bourgogne a été le fruit d'une longue évolution et, à travers de nombreuses vicissitudes, n'est devenue un fait accompli qu'en 1430, après la mort de Philippe de Saint-Pol.

A ce moment cependant, la maison de Bourgogne avait depuis longtemps pris pied en Brabant. Avant que le duché passât définitivement dans l'héritage de Philippe le Bon, il

avait constitué, de 1407 à 1430, le domaine de la branche cadette de cette maison, dont le chef, Antoine de Bourgogne, l'avait même déjà administré comme « ruwaard », du vivant de la duchesse Jeanne, à partir de 1404. Il y a plus : la nue propriété en avait déjà été cédée à Philippe le Hardi en 1390. Les ducs de Bourgogne ne sont pas devenus ducs de Brabant et de Limbourg du jour au lendemain. Ce n'est qu'au prix d'une longue série d'efforts patients, tenaces, qu'ils y sont parvenus. La route qui les a menés à ce terme — de 1384 à 1430 — est jalonnée par les étapes où, l'une après l'autre, les prérogatives souveraines de la vieille duchesse Jeanne, dernière représentante de la dynastie régionale, se défont et tombent dans leurs mains.

C'est la première partie (chronologiquement) de cet effort soutenu que le présent livre va retracer. Les principaux épisodes en sont la cession par Jeanne à Philippe le Hardi, du duché de Limbourg et de ses seigneuries d'Outre-Meuse; la cession en deux temps, de son droit de monnayage; la cession, enfin, de la nue propriété du duché, la duchesse s'en réservant l'usufruit et l'exercice de la seigneurie. Mais les auteurs ont cru qu'au lieu de s'attacher uniquement aux grands actes de droit public bien connus — traités, conventions, etc. — consacrant ces démembrements du domaine de la dernière duchesse de Brabant, il était peut-être plus neuf — en regard des travaux de leurs devanciers — et sans doute plus nécessaire, de chercher à retracer dans le détail le plus minutieux, le lent travail de sape auquel se livrèrent, pour ainsi dire semaine par semaine, dans l'intervalle de ces grands actes essentiels, Philippe le Hardi et les agents de sa politique. Travail rendu complexe par la diversité et la difficulté des problèmes qui se posent à eux, parfois en même temps : problèmes de trésorerie; difficultés monétaires; parti à prendre dans les conflits sociaux; manœuvres prudentes, tenaces, pour enlever aux seigneurs d'Outre-Meuse, sans s'attirer leur inimitié, les terres qui leur ont été engagées, pour récupérer les

créances du duc, pour asseoir l'autorité bourguignonne dans le duché de Limbourg en proie au désordre. Manœuvres tout aussi délicates à l'égard des puissances dont l'appui sera indispensable : villes et noblesse dans le Brabant, noblesse dans le Limbourg, et pour ajourner sans cesse la guerre avec le duc de Gueldre, jaloux de l'expansion bourguignonne. Politique monétaire où l'on voit le duc essayer de tirer parti contre ses voisins, des effets d'une crise de l'argent qui pèse sur toute l'Europe.

Cette action lente et continue — dont nous osons espérer qu'on aura une idée précise après la lecture de certains de nos chapitres —, nous l'avons synthétisée par le mot d'*accession*, concept en apparence quelque peu vague, mais qui — étymologiquement du moins — répond d'une façon satisfaisante à l'image que nous nous sommes faite de la marche des événements. Pour prévenir certaines objections, disons ici pourquoi nous avons analysé cette action avec quelques détails.

C'est d'abord que rien ne peut mieux donner la représentation du *continuum*, de la durée vivante en histoire. C'est ensuite — et cette considération pratique conditionnait étroitement la précédente — que le matériel d'archives extraordinairement abondant que nous avons rassemblé, nous permettait de retracer avec un maximum de certitude, toutes les étapes de cette action politique : c'est à la période que nous étudions (seconde moitié du XIV^e^ siècle) que pour la première fois en descendant le cours du temps, l'historien trouve réunies d'une façon aussi satisfaisante, les conditions de ses opérations de précision chronologique, de contrôle, de « recoupement », etc. Du point de vue de la technique historique, l'entreprise d'une histoire politique détaillée pour une époque relativement reculée, valait d'être tentée. C'est grâce à des précisions de ce genre que nous avons pu établir que, dès la fin du XIV^e^ siècle, le duc de Bourgogne disposait d'un véritable personnel *diplomatique* au sens quasi moderne du mot, puisque

les mêmes agents réapparaissent toujours, à l'exclusion d'autres, dans les négociations relatives aux mêmes principautés. Telle est l'explication de l'usage que nous avons fait du mot *diplomatie* que nous avons employé à dessein à diverses reprises.

Histoire des Pays-Bas, mais aussi histoire européenne. Partant de cette vérité que « nul peuple n'a subi plus continuellement et plus profondément que le nôtre, l'action de ses voisins, qu'il faut dès lors chercher le secret de notre histoire en dehors d'elle » (1), nous nous sommes efforcés sans cesse d'éclairer cet épisode de l'histoire des origines de l'État bourguignon par les grands événements contemporains : la guerre franco-anglaise, la crise de la régence sous le règne de Charles VI en France, l'effritement de la puissance du roi des Romains. Aussi bien, ceux qui étudient l'histoire des ducs de Bourgogne s'avisent bientôt qu'il n'est point, à la fin du moyen âge, de sujet plus complexe, plus international — si ce n'est peut-être celle de la papauté. Au moment où le pouvoir des rois de France subit une éclipse, où celui des empereurs s'effondre, on trouve les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi en tête, engagés partout. A leur tour d'ailleurs, les événements des Pays-Bas exerçent sur la politique française, anglaise et impériale, des réactions dont nous avons essayé de déterminer la mesure.

Enfin histoire diplomatique, mais aussi histoire politique dans le sens le plus large qui soit. Si nous avons retracé avec détail l'activité de Philippe le Hardi et de son personnel politique, nous n'avons négligé, croyons-nous, aucun des facteurs de masses, aucune des causes invisibles qui ont facilité l'accession des ducs de Bourgogne au duché de Brabant (2). Il suffit de citer dès cette page, le rôle

(1) H. PIRENNE dans la préface de la 1re édition du t. Ier de son *Histoire de Belgique* (3e éd., p. x).

(2) Ces différents aspects ont été repris sous une forme plus synthé-

capital que nous avons attribué aux courants d'échanges commerciaux entre la France et les Pays-Bas, aux répercussions de la crise monétaire sur les relations entre la Flandre et le Brabant, pour qu'on se rende compte aussitôt qu'un effort a été fait pour donner d'un fait capital politique, l'explication la plus large et la plus complète.

*
* *

Il nous reste à accomplir l'agréable devoir d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche. La liste en est longue.

Notre première pensée va à nos deux chers maîtres des Universités de Gand et de Bruxelles, Henri Pirenne et Guillaume Des Marez, qui depuis les premiers jours, n'ont cessé de nous prodiguer sans compter les marques d'une sympathie active et les encouragements qui nous furent parfois nécessaires. A notre reconnaissance à leur égard, se mêle le profond regret de n'avoir pu dédier ce livre qu'à leur mémoire.

Cet ouvrage étant l'aboutissement de deux thèses de doctorat, c'est ici le lieu d'exprimer notre gratitude à ceux qui, autour des tables de travail des séminaires, ont guidé nos premiers pas dans les études historiques à l'Université de Bruxelles et à l'Université de Gand.

Il serait trop long de rappeler ici dans quelles circonstances nous avons contracté tant de dette de reconnaissance. Que tous ceux qui nous ont aidés, ceux à l'obligeance desquels nous n'avons jamais eu recours en vain pendant des années — ils se reconnaîtront vite —, comme ceux qui nous ont rendu des services occasionnels, trouvent ici les gages renouvelés de notre profonde gratitude. Ce sont :

---

tique dans un ouvrage (QUICKE, *Vlaanderen*), qui en outre a tenté de montrer comment les ducs de Bourgogne sont parvenus à rapprocher les Brabançons des Flamands séparés jusqu'à cette époque par des conflits économiques et politiques.

Aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, le regretté Hubert Nélis, spécialiste de la diplomatique et des institutions du XIII^e^ au XV^e^ siècle, et MM. Félix Rousseau, conservateur chef de section, Jacques Bolsée, conservateur et Jules Germain, archiviste. Quelle que soit notre gratitude à leur égard — et elle est grande —, elle est pourtant dépassée par celle que nous devons à M. Alphonse Verkooren, archiviste général adjoint honoraire, qui a bien voulu nous communiquer les manuscrits complets de la *première partie : Chartes originales et vidimées* (pour la part postérieure à 1383) et de la *seconde partie : Registres aux chartes et cartulaires* de son *Inventaire des Chartes de Brabant, de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse.*

A la Bibliothèque royale, les actifs bibliothécaires du Département des imprimés et du Cabinet des manuscrits. Au Cabinet des médailles, M. Marcel Hoc, conservateur, qui a bien voulu prendre connaissance du manuscrit du chapitre XII, relatif aux affaires monétaires. Aux Archives de l'État à Liége, M. Émile Fairon, conservateur honoraire. Aux Archives de l'État à Bruges, notre ami M. Joseph de Smet, conservateur adjoint, qui, dans les divers dépôts où l'ont conduit sa carrière et ses travaux, n'a cessé de nous aider en diverses et nombreuses occasions.

Aux Archives nationales à Paris, c'est à notre savant ami, M. Léon Mirot, conservateur honoraire, que va la plus grande part de notre reconnaissance. On sait qu'il est un des rares historiens des ducs de Bourgogne qui restent encore en France et que les *Annales de Bourgogne* et la *Société d'histoire du droit* de Dijon ont regroupés. Mais il serait injuste d'oublier MM. Jules Viard, conservateur honoraire et Charles Samaran, actuellement professeur à l'École des Chartes et directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, qui nous ont toujours réservé à l'hôtel Soubise un accueil aimable et serviable. Au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, M. Alphonse Dieudonné, aujourd'hui conservateur honoraire, qui a bien

voulu prendre également connaissance de notre chapitre XII et qui l'a fait avec une bonne grâce particulière. Si nous avons osé publier notre premier essai sur une matière aussi délicate, ç'a été grâce aux encouragements qu'il a bien voulu nous donner et aux nombreuses et pertinentes corrections qu'il nous a suggérées.

Dans le cadre des archives de province françaises, nous voulons apporter ici en toute première ligne un hommage ému à la mémoire de M. Max Bruchet, archiviste du département du Nord. Une des récompenses de notre effort aura été de gagner la sympathie de celui qu'on a appelé non sans raison « le premier archiviste de France », et qui restera toujours un exemple pour nous. Malgré l'immensité du labeur qu'il menait à bien, il ne nous ménagea jamais un temps précieux. C'est par lui que nous avons appris à nous orienter dans ce monde que sont les Archives du Nord. Il a trouvé, on le sait, un successeur digne de lui en la personne de M. Pietresson de Saint-Aubin, à l'obligeance duquel nous avons déjà eu l'occasion de recourir. Aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon, nous devons des remerciements tout particuliers à M. Nolin, chef de bureau, qui nous a rendu à maintes reprises les services les plus signalés. Aux Archives du département du Pas-de-Calais, à Arras, à M. Georges Besnier, archiviste départemental.

Au Stadtarchiv de Cologne, à M. le Dr Hansen, ancien directeur, et à celui de Francfort-sur-Main, à M. le Dr Ruppelsberger, directeur. A l'Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne, à M. le professeur et conseiller de division Dr Lothar Gross, archiviste principal de l'État : nous avons souvent abusé de son obligeance et de son érudition. A Prague, M. K. Novack, archiviste général de l'État et M. B. Mendl, professeur à l'Université Charles IV, collaborateur et ami de l'un d'entre nous, ont bien voulu le guider dans les Archives de Bohême. Aux Directeurs des Archives de la Gueldre, à Arnhem et du Limbourg, à Maestricht qui ont

facilité nos travaux de recherche, nous adressons également nos remerciements.

Le regretté Otto Cartellieri, conseiller supérieur des Archives de l'État de Bade et professeur à l'Université d'Heidelberg, l'auteur de *Philipp der Kuehne*, avait bien souvent voulu nous dire qu'il attendait la publication de ce livre avec une impatiente curiosité. Nous avons perdu en lui un des juges à l'opinion duquel nous aurions attaché le plus grand prix. Il nous a rendu maints services. C'est pour nous un pieux devoir d'évoquer ici sa mémoire.

Nous remercions MM. Cuvelier, Vannérus et Van Houtte, membres de l'Académie royale, qui ont fait à cet ouvrage l'honneur de l'admettre dans la collection des *Mémoires* de cette compagnie savante.

M. Jules Vannérus a bien voulu nous faire profiter de sa vaste connaissance de l'histoire du duché de Luxembourg. Enfin notre savant confrère et ami M. François-L. Ganshof, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande des Sciences, n'a cessé depuis plusieurs années de suivre notre effort avec une sympathie agissante, dont nous lui exprimons notre vive et cordiale reconnaissance.

H. Laurent et F. Quicke (*).

(*) Le présent ouvrage a pour origine les thèses de doctorat en philosophie et lettres des deux auteurs, soutenues séparément, sur des sujets voisins de celui de cet ouvrage. Devenus collaborateurs et ayant poursuivi leurs recherches sur cette période, ils se sont réparti comme suit l'élaboration et la rédaction des divers chapitres :

Avant-propos	H. L. et F. Q.
Introduction I	H. L. et F. Q.
II	H. L.
III	F. Q.
Chapitres I à V	F. Q.
Chapitres VI-VII	H. L.
Chapitres VIII-XI	F. Q.
Chapitre XII	H. L.
Conclusion	H. L. et F. Q.

Documentation

SOURCES MANUSCRITES

Tableau synoptique des sources d'archives et de départements de manuscrits, classées par pays, villes, dépôts, séries et subdivisions de séries. Après chaque série sont indiqués entre parenthèses les ouvrages qui ont été utilisés dans l'étude des dépôts et des fonds. N'ont été retenus dans ce tableau que les ouvrages de caractère strictement archivistique : inventaires sommaires ou analytiques, répertoires numériques, catalogues, rapports de missions, etc.

BRUXELLES

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

Chartes de Brabant, de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse, nos 1251-6950.

(Pour les nos 1251-6052, années 1357-1383 : VERKOOREN (A.), *Chartes et Cartulaires de Brabant, de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse.* Première partie : *Chartes originales et vidimées.* Bruxelles, 1910-1923, 8 volumes in-8°. Tomes III-VIII. Pour les nos 6052-6950, années 1384-1396 : suite, demeurée manuscrite, de l'inventaire Verkooren, communiquée par l'auteur. V. avant-propos, p. 8.)

Chartes de Luxembourg, nos 984-1412.

(Pour les nos 984-1412, VERKOOREN (A.), *Chartes et Cartulaires de Luxembourg.* Bruxelles, 1914-1921, 5 vol. in-8°. Tomes II-IV. V. aussi BOURGUIGNON (M.), *Les Chartes de Luxembourg.* Introduction à l'inventaire des chartes et cartulaires de Luxembourg. Bruxelles, 1931, in-8°.)

Chartes de Flandre, 1re et 2e série.

Manuscrits divers (anc. Cartulaires et Manuscrits), nos 1A, 2, 5B, 1000*bis*, 1770-1771.

(Inventaire manuscrit par CUVELIER (J.) et NELIS (H.).)

Chambre des Comptes :

Registres aux chartes et cartulaires : 8, 14, 17, 36, 37, 132, 134, 143. (Ajouter cartulaires factices constitués par VERKOOREN et cotés LXXI-LXXII.)

Recette générale de Brabant (1371-1397) : 2356-2384.

Recette générale de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1389-1397) : 2436-2437.

Recette de Luxembourg (1383-1384) : 2628.

Recette de Flandre (1389) : 2703.

Recette de fonctionnaires luxembourgeois (cellerier, prévôt, receveur, etc. de Marche, Yvoix, 1384-1388) : 2655.

Recette du douaire luxembourgeois de Jeanne, duchesse de Brabant (1384-1388) : 2656-2659.

Compte du pays de Dalhem (1393-1396): 5725.

Recette de Damvillers (1378-1383) : 6191-6193.

Comptes du domaine de Durbuy (1381-1384 et 1387-1388) : 6209-6210.

Comptes du domaine de Montmédy (1378-1390) : 6488-6489.

Comptes du douaire de Binche (1382-1389) : 8776-8783.

Comptes du receveur du duc de Bourgogne à Malines (1387-1405) : 11610.

Comptes du prévôt et du gruyer de Chiny et d'Étalle (1382-1384) : 13278.

Comptes du prévôt de Durbuy (1380-1390) : 13300.

Comptes du prévôt et du gruyer de Virton (1381-1389) : 13381.

Comptes de l'écoutète de Malines (1388-1389) : 15660.

Comptes des aides et subsides en Brabant (1394) : 15717.

Comptes des reliefs de fiefs de Brabant : 17144.

Comptes de Rolduc (1389-1393) : 27155.

Recette des aides (1396-1397) : 48795-48796.

(GACHARD, *Inventaire des archives des Chambres des Comptes*, Bruxelles, 3 vol. in-4°, 1837-1851 (n^{os} 1-22236). Tomes IV et V, 1865-1879, par PINCHART (A.), n^{os} 22237-45667. Tome VI, 1931, par NELIS (H.), n^{os} 45668-50963.)

Comptes en rouleaux : 824-826, 2057, 2142, 2589-2592.

(NELIS (H.), *Inventaire des comptes en rouleaux (des) Chambres des Comptes de Flandre et de Brabant*. Bruxelles, 1914, in-8°.)

ARCHIVES DE LA VILLE

(WAUTERS (A.), *Inventaire des archives de la ville de Bruxelles*, I. Bruxelles, 1888-1894, in-8°.)

BIBLIOTHÈQUE ROYALE. CABINET DES MANUSCRITS

N^{os} 14511, 16697, 16760-16761, 17914, 18374.

(*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Tomes VII (1907) par VAN DEN GHEYN (J.), n° 5039; VIII (1908)

par le même, n° 5562; IX (1909) par VAN DEN GHEYN (J.) et BACHA (E.), n^{os} 6150, 6295; XI (1927) par LYNA (F.), n° 7240.)

BRUGES

ARCHIVES DE LA VILLE

(GILLIODTS VAN SEVEREN (L.), *Inventaire des archives de la ville de Bruges.* Section première : *Inventaire des chartes.* 1re série : *XIII^{e}-XV^{e} siècles.* Bruges, 1871-1878, 7 vol. in-8°.)

GAND

ARCHIVES DE LA VILLE

(VUYLSTEKE (J.), *De rekeningen der stad Gent. Tijdvak van Philips van Artevelde, 1376-1389.* Gand, 1893. MAATSCHAPIJ VAN NEDERLANDSCHE LETTERKUNDE EN GESCHIEDENIS.)

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. CABINET DES MANUSCRITS
N° 434.

ANVERS

ARCHIVES DE LA VILLE

(VERACHTER (F.), *Inventaire des anciennes chartes et privilèges... aux archives de la ville d'Anvers.* Anvers, 1860, in-4°.)

MALINES

ARCHIVES DE LA VILLE

(VAN DOREN (P.-J.), *Inventaire des archives de la ville de Malines.* Malines, 1859-1894, 8 vol. in-8°. A partir du t. V par HERMANS (V.).)

Comptes communaux (registres non numérotés) : années 1357-1396.

LIEGE

ARCHIVES DE L'ÉTAT

Chartes de Limbourg.

LOUVAIN

ARCHIVES DE LA VILLE

Comptes communaux : n^{os} 5001-5001*bis* (1381-1384), 5002 (1388), 5003 (1393-1394), 5004 (1394-1395), 5005 (1395-1396.)

(CUVELIER (J.), *Inventaire des archives de la ville de Louvain* Louvain, 1929-1931, 3 vol. in-8°.)

*
* *

LUXEMBOURG

Archives du gouvernement

(V. dans la bibliographie, articles Van Werveke (N.) et Wurth-Paquet (F.-X.), et ci-dessus, Bruxelles, Archives générales du royaume, Chartes de Luxembourg, volume de Bourguignon (M.).)

*
* *

PARIS

Archives nationales

J (Trésor des Chartes). Layettes : J. 522 (Gueldre-Juliers), 523-524 (Brabant), 623 (Hommages). Registres : JJ. 128-139 (Charles VI, 1386-1390).

K (Cartons des rois). 53 A-B, Charles VI. Registres : KK. 13 (Journal du Trésor). 18-20 (Argenterie). 29 (Hôtel).

Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits

Fonds français : 5913, 6863, 20683, 23926-23927, 26023 (= Quittances 32), 32510. — Nouvelles acquisitions : 10541-10542 (papiers de B. et H. Prost, suite des *Extraits*... de ces auteurs. V. bibliographie, sous ce nom).

(*Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits. Catalogue des manuscrits français.* Tome V : *ancien fonds, 5526-6170* (Paris, 1902, in-4°), p. 176.)

(*Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Anciens petits fonds français.* Tome I[er] : *20065-22884*, par La Roncière (Ch. de), Paris, 1898, in-8°, p. 189. Tome II : *22885-25696*, par Couderc (C.) et La Roncière (Ch. de), Paris, 1902, in-8°, pp. 212-213. Tome III : *25697-33264*, s. n. d'auteur, p. 31, 251.)

Collection Bourgogne : 23, 24, 25, 65.

(*Bibliothèque nationale. Collections manuscrites sur l'histoire de France.* Inventaire par Lauer (Ph.). Tome I[er] : *Bourgogne-Lorraine* (Paris, 1905, in-8°), p. 11, 20.)

Collection Clairambault : 112.

(*Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits Clairambault*, par Lauer (Ph.). Tome I[er] : *1-781* (Paris, 1923, in-8°), p. 7.)

(Sur les Archives nationales et la Bibliothèque nationale à Paris, v. aussi les articles Hulshof et Knipping de la Bibliographie.)

LILLE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD

Série B (Chambre des Comptes).

Inventaire des archives : 113, 116, 121, 123, 125, 147, 165-166.
Trésor des Chartes. Traités : 279, 283.
Mariages : 416-419, 421.
Hommages des princes : 500.
Monnaies : 615-625.
Liége : 833; 19982-19983 (supplément Bruchet).
Ecosse : 864.
Hainaut : 1184.
Flandre : 20000 (supplément Bruchet).
Bruges : 1347.
Limbourg : 1425.
Gueldre : 1427.
Luxembourg : 1432.
Fauquemont : 1440.
Matières généalogiques, L : 1549.
Registres aux chartes : 1597-1599.
Recette générale des finances. Pièces comptables : 1845-1847, 1849, 1858.
Hôtel des ducs de Bourgogne : 3328-3329.
Recette générale de Flandre. Registres : 4072-4077, 4079-4081. Pièces comptables : 4078-4083.
Comptes du domaine de Flandre : 4328.
Recette des Pays-Bas. Brabant. Aides : 17842.
Lettres reçues et dépêchées : 17602-17603.
Registres aux lettres missives : 18822.
Fonds Errembault : 19472-19473, 19483, 19509, 19513.

(*Inventaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord.* Archives civiles. Série B.
Tome I[er] (refonte, en 2 fasc., Lille, 1899-1906) par DEHAISNES et FINOT (J.). Fasc. 1, pp. 130, 133, 137, 139, 145, 151, 152, 217, 219, 282, 284, 285, 286, 288, 345, 395-399; fasc. 2, pp. 66, 206, 317, 371, 372, 375, 380, 509. — Table, par BRUCHET (M.) et M[lle] LANCIEN (E.), 1931.
Tome II (1872) par DESPLANQUE : pp. 124, 312.
Tome IV (1881) par DEHAISNES : pp. 5, 6, 8, 21.
Tome VII (1891) par FINOT (J.): pp. 207, 211.
Tome IX (consulté en bonnes feuilles, non paginé).
(DEHAISNES. *État général des registres de la Chambre des Comptes de Lille relatifs à la Flandre.* Lille, 1873, in-8°. ANNALES DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, XI-XII, p. 16.)
(BRUCHET (M.). *Répertoire numérique des archives départementales*

du Nord. Série B. *Chambre des Comptes de Lille.* (Lille, 2 fascic. in-4°, 1921), pp. 6, 7, 9, 11, 20, 25, 26, 30, 33-34, 41, 42, 54, 61, 65, 66, 76, 81, 88, 97, 132, 137, 381-382, 411, 414-415, 475, 476, 479, 502-503.)

ARRAS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

A (Trésor des Chartes d'Artois) : 107, 108, 109, 112.

(*Inventaire des archives départementales antérieures à 1790. Pas-de-Calais.* Archives civiles. Série A. Tome I^er^, par RICHARD (J.-M.) : A. 1-503 (Arras, 1878), pp. 140-145.)

DIJON

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CÔTE-D'OR

Série B (Chambre des Comptes) :
Trésor des Chartes. Mariages : 294.
Contestations de famille : 303, 306.
Artois, Flandre, Hollande : 310, 339, 846.
Recette générale des finances (1383-1398) : 1461, 1462, 1463, 1465, 1470, 1473, 1478, 1479, 1480, 1484, 1490, 1494, 1502, 1513.
Argentier des ducs de Bourgogne (1386-1394) : 1466, 1471, 1481, 1495, 1500, 1501.
Trésorier des finances (1390-1392) : 1487.
Guerres, impositions, aides : 11715.
Ban et arrière-ban : 11731.
Montres d'armes : 11752-11753.
Fortifications : 11861.
Frais de guerres : 11876.
Troubles : 11890.
Négociations en Allemagne : 11932.
Inventaire des traités : 11954-11955.

(*Inventaire des archives départementales antérieures à 1790. Côte-d'Or.* Archives civiles. Série B (Chambre des Comptes de Bourgogne.
Tome I^er^ : B. 1-3652 (1863) par ROSSIGNOL, pp. 29, 31-32, 36, 51, 134-139.
Tome V : B. 11265 (1878) par GARNIER (J.), pp. 159, 163, 168, 188, 192, 196, 208, 216.
Voir aussi GACHARD, *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les documents concernant l'histoire de Belgique qui existent dans les dépôts de Dijon et de Paris.* Première partie : *Archives de Dijon.* Bruxelles, 1853, in-8°.)

*
* *

LA HAYE

RIJKSARCHIEF VAN HOLLAND

Vilvoordsche charters.
(Fonds composé de pièces concernant le Brabant septentrional et le Limbourg hollandais, prélevées en 1648 sur le trésor des chartes de Brabant, alors conservé à Vilvorde. Non inventorié.)

ARNHEM

RIJKSARCHIEF VAN GELDERLAND

Comptes des receveurs généraux de Gueldre (landrentmeester generaal) : 1382-1383, 1386, 1388-1391, 1393, 1395-1396.

BOIS-LE-DUC

RIJKSARCHIEF VAN NOORD-BRABANT

Charters van Brabant (1223-1554).
HERMANS (C. R.). *Inventaris van perkamenten charters en privilegiebrieven berustende in stadsgrootekomme ten archieve van 's Hertogenbosch.* Bois-le-Duc, 1848, in-8°.
SASSEN (J. N.). *Inventaris der archieven van de stad 's Hertogenbosch.* B. *Charters en priviliegieboeken, 1191-1826.* Bois-le-Duc, 1865, in-8°.
VAN ZUYLEN (R.-A.). *Inventaris der archieven van de stad 's Hertogenbosch...* A. *Stadsrekeningen... 1399-1800.* Bois-le-Duc, 1863 1871, in-8°.

MAESTRICHT

RIJKSARCHIEF VAN LIMBURG

(FRANQUINET (G.-D.). *Beredeneerde inventaris der oorkonden en bescheiden berustende op het provinciaal archief van Limburg.* Maestricht, 1869, 5 vol. in-8°. — HINGMAN (J.-H.). *Het oud provinciaal archief in Limburg*, 1892. VERSLAGEN OMTRENT 'S RIJKS OUDE ARCHIEF. 'Gravenhage, 1894, XV, pp. 482-528.)

*
* *

DÜSSELDORF

STAATSARCHIV

(GACHARD. *Les archives royales de Düsseldorf.* Notice des documents qui concernent l'histoire de Belgique. BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1881, 4e série, t. IX, pp. 267-366.)

COLOGNE

STADTARCHIV

(V. dans la bibliographie les articles ENNEN, KELLER, KORTH, *Briefeingänge*, HANSEN, *Urkundenbuch.*)

AIX-LA-CHAPELLE

STADTARCHIV

(LAURENT (J.). *Aachener Stadtrechnungen aus dem 14. Jahrhundert...* Aix-la-Chapelle, 1866. — Nouvelle édition sous le titre : *Aachener Zustände im 14. Jahrhundert.* Aix-la-Chapelle, 1876.)

FRANCFORT-SUR-MAIN

Kopialbuch VII.

(GROTEFEND et JUNG (J.). *Inventare des Frankfurter Stadtarchivs.* Francfort-sur-Main, 1888-1894, 4 vol. in-8°. VEREIN FÜR GESCHICHTE UND ALTERTHUMSKUNDE ZU FRANKFURT.)

VIENNE

HAUS-, HOF- und STAATSARCHIV

Niederländische Urkunden, 1357-1396.

(BLOK (P.-J.). *Verslag aangaande een onderzoek naar archivaliën in Duitschland en Oostenrijk belangrijk voor de geschiedenis van Nederland.* 'Gravenhague, 1888-1889, 2 vol. in-8°.)

(LAENEN (J.). *Les Archives de l'État à Vienne du point de vue de l'histoire de Belgique.* Bruxelles, 1924, in-8°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. — LAURENT (H.), *Actes et documents intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne*, t. I[er] : 1196-1356. Bruxelles, 1933, in-8° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE). Introduction. T. II : 1357-1430 (à paraître). Et dans la bibliographie, article QUICKE (F.), *Documents*, 1929.)

Lothringische Urkunden (1384).

Handschriften Abtheilung : W 313, W 485.

(VON BÖHM (C.-E.). *Die Handschriften des Kaiserlichen und Königlichen Haus-, Hof- und Staatsarchivs.* Vienne, 1873, in-8°. — *Supplément*, 1875, in-8°.)

*
* *

LONDRES

PUBLIC RECORD OFFICE

(VAN BRUYSSEL (E.). *Documents tirés des archives et bibliothèques d'Angleterre.* BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1861, 3[e] série, t. III, pp. 175-288 et 317-345. — BRUGMANS (H.), *Verslag van een onderzoek in Engeland naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland, in 1892.* La Haye, 1895, in-8°. — V. aussi articles *Calendar of Patent Rolls, Calendar of Close Rolls* de la bibliographie.)

SIGLES (*)

ACO. = Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon.
ADN. = Archives départementales du Nord, à Lille.
APC. = Archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
AGL. = Archives du Gouvernement à Luxembourg.
AGR. = Archives générales du royaume, à Bruxelles.
CB = Chartes de Brabant, de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse.
CF = Chartes de Flandre (1 = 1re série; 2 = 2e série).
CL = Chartes de Luxembourg.
Mss. div. = Manuscrits divers.
CC = Chambre des Comptes.
CC. roul. = Comptes en rouleaux.
AN. = Archives nationales, à Paris.
AVL. = Archives de la ville de Louvain.
AVM. = Archives de la ville de Malines.
BN, Mss. = Bibliothèque nationale, à Paris. Département des Manuscrits.
fr. = fonds français.
Bourg. = Collection Bourgogne.
BR, Mss. = Bibliothèque royale à Bruxelles. Cabinet des Manuscrits.
HHSA. = Haus-, Hof- und Staatsarchiv, à Vienne.
NU. = Niederländische Urkunden.
RAG. = Rijksarchief van Gelderland, à Arnhem.
RAH. = Rijksarchief van Holland, à La Haye.
VC. = Vilvoordsche Charters.
RAL. = Rijksarchief van Limburg, à Maestricht.

(*) Il n'est fait usage de sigles que pour les dénominations de dépôts et de fonds cités souvent dans le corps de l'ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES IMPRIMÉS

Cette bibliographie est réduite aux seuls ouvrages cités si fréquemment dans le corps du présent volume qu'il a été jugé opportun d'abréger, une fois pour toutes, la forme sous laquelle la référence sera faite.

Lorsqu'*un seul* ouvrage d'un auteur a été retenu dans cette bibliographie des ouvrages essentiels (par exemple : *La France et le Grand Schisme d'Occident*, de Noël VALOIS), la référence abrégée qu'on trouvera de cet ouvrage dans les notes de bas de page sera tout simplement VALOIS. Dans ce cas, le lecteur, mis en présence de cette référence, se reportera à la bibliographie et y trouvera aisément le titre de l'ouvrage de Valois désigné par là, puisque c'est le seul ouvrage de Valois qui y figure.

Dans le cas où plusieurs ouvrages d'un même auteur ont été retenus dans la bibliographie, la référence abrégée comprend le nom de l'auteur et un ou plusieurs mots essentiels du titre de chaque ouvrage (par exemple : KNIPPING, *Niederrheinische Archivalien*, et KNIPPING, *Papierurkunden*). Le lecteur se reportera dans la bibliographie, au nom d'auteur, et trouvera à la suite des références complètes, les références abrégées correspondantes en caractère gras (exemple : **Knipping, Papierurkunden**).

Les titres de tous les autres ouvrages auxquels il est référé dans le présent volume sont cités en entier, ou sous une forme qui ne peut prêter à confusion. Les lieu et date de leur publication, la collection dont ils font partie, ne sont indiqués que lors de la première référence; on les trouvera donc en général une ou deux pages plus haut. Au besoin, la page où ces indications ont été fournies sera rappelée comme suit : LANDRY, *Essai sur les mutations monétaires* (référ. compl. *sup.*, p. ...).

AIMOND (Ch.). *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*. Paris, 1910, in-8°.

BARANTE (A. G. de). *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. Édition annotée par de REIFFENBERG. Bruxelles et Malines, 1835, 10 vol. in-8°.

Beginsel ende oersprong des lantz van Gelre ende cronijken van de prince van Gelre. Geldersche Chronieken uitg. door VAN DOORNINCK (P. N.). Arnhem, 1904, in-8°. (WERKEN uitg. door GELRE, 5, pp. 1-18.)

BERTHOLET (J.). *Histoire du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*. Luxembourg, 1741-1743, 6 vol. in-4°. T. VII.

BLOK (P. J.). *Holland und das Reich in der Burgunderzeit*. NACHRICHTEN VON DER K. GESELLSCHAFT DER WISSENSCHAFTEN ZU GÖTTINGEN, PHILOS.-HISTOR. KL., 1908, pp. 608-636. [**Blok, Holland und Reich.**]

— *De eerste regeeringsjaren van hertog Albrecht van Beieren*. BIJDRAGEN VOOR VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE, 3e serie, 2e deel, 1885, pp. 244-284. [**Blok, Albrecht van Beieren.**]

BOONEN (N.). *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*. Éd. VAN EVEN (Éd.). Leuven, 1880, in-f°.

BORMANS (S.) et SCHOOLMEESTERS (E.). *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*. Bruxelles, 1893-1913, 5 vol. in-4° (t. V par E. PONCELET), COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

BRANDON (Jean). *Chronodromon*, avec les additions d'Adrien DE BUDT. *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, éditées par KERVYN DE LETTENHOVE. T. Ier (Bruxelles, 1870, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 1-166.

BROM (G.). *Archivalia in Italie belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*, 1e deel : *Room, Vaticaansch archief*. 's Gravenhage. 1908-1912, 2 vol. in-8° (RIJKSGESCHIEDKUNDIGE PUBLICATIËN... Kleine serie, II en VI).

BUDT (Adrien de). *Chronicon Flandriae. Corpus chronicorum Flandriae*. Recueil des chroniques de Flandre, publié par DE SMET (J.-J.). T. Ier (Bruxelles, 1837, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 261-367.

BUTKENS (Ch.). *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*. La Haye, 1724, in-f°.

Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office... *Richard II, 1381-1385; Richard II, 1385-1389; Richard II, 1388-1392; Richard II, 1392-1396; Richard II, 1396-1399*. London, 1897-1909, 5 vol. in-8°.

Calendar of the Close Rolls, preserved in the Public Record Office... *Richard II, 1385-1388; Richard II, 1389-1392; Richard II, 1392-1396*. London, 1921-1925, 3 vol. in-8°.

CALMETTE (I.) et DÉPREZ (E.). *L'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle aux guerres d'Italie*. Ire partie : *La France et l'Angleterre en conflit*. Paris, 1937, in-8° (HISTOIRE GÉNÉRALE... de G. GLOTZ. II, HISTOIRE DU MOYEN ÂGE, t. VII).

CARTELLIERI (O.). *Philipp der Kühne, Herzog von Burgund*. Leipzig, 1910, in-8°. (GESCHICHTE DER HERZÖGE VON BURGUND, 1363-1477. T. Ier.)

CEYSSENS (J.). *Renier de Berghes, seigneur de Meersenhoven, drossard de Dalhem, 1369-1451*. Visé, 1912, in-8°. [**Ceyssens, Renier de Berghes.**]

— *Les bans, seigneuries laïques et immunités ecclésiastiques du*

pays de Dalhem, spécialement au XV^e siècle. Liége, 1929, in-8°. [**Ceyssens, Dalhem.**]

CHESTRET DE HANEFFE (J. de). *Un financier gentilhomme du XIV^e siècle. Renard de Schönau, sire de Schoonvorst.* Bruxelles, 1912. (ACAD. ROY. DE BELG., CLASSE DES LETTRES..., MÉMOIRES. Collect. in-8°, t. XLVII). [**Chestret, Renard de Schönau.**]

— *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld.* PUBLICATIONS DE LA SOC. HISTOR. ET ARCHÉOLOG. DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG. 1875, t. XII, pp. 3-126. [**Chestret, Gronsveld.**]

CHRISTINE DE PISAN. *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles VI.* Éd. MICHAUD et POUJOULAT. NOUVELLE COLLECTION DE MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE FRANCE... T. I^er, pp. 583-637 et II, pp. 3-45. Paris, 1836, in-4°.

Anonymi chronicon ducum Brabantiæ... usque ad annum MCCCCLXXXV. Vetus chronicon Belgii, éd. A. MATTHAEUS, Lugduni Batavorum, 1707, in-4°.

Chronicon comitum Flandrensium. Corpus chronicorum Flandriæ. Recueil des chroniques de Flandre, publié par J. J. DE SMET. T. I^er (Bruxelles, 1837, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 34-257.

Chronijk der landen van Overmaas en der aangrenzende gewesten, door eenen inwoner van Beek bij Maastricht. Éd. J. HABETS. PUBLICATIONS DE LA SOC. ARCHÉOLOG. ET HISTOR. DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG, 1870, t. VII, pp. 1-227.

Chronijk van Maastricht en omstreken van Maastricht. Éd. J. HABETS. PUBLICATIONS DE LA SOC. ARCHÉOLOG. ET HISTOR. DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG, 1864, t. I^er, pp. 70-93.

Chronijke van Nederlant van den jare 1027 tot den jare 1525. Chroniques de Brabant et de Flandre, publiées par Ch. PIOT (Bruxelles, 1879, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 1-47.

Aachener Chronik. Éd. A. LOERSCH. ANNALEN DES HISTORISCHEN VEREINS FÜR DEN NIEDERRHEIN, 1886, fascic. XVII, pp. 1-29.

La chronique liégeoise de 1402. Éd. E. BACHA. Bruxelles, 1910, in-8° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

Chronique de Marienthal. REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. Bruxelles, t. III, 1862, p. 435.

Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai. Corpus chronicorum Flandriæ. Recueil des chroniques de Flandre, publié par J. J. DE SMET. T. III (Bruxelles, 1858, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 110-509.

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V. Éd. R. DELACHENAL. Paris, 1910, 4 vol. in-8° (SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE).

Chronique du règne de Jean de Bavière. Éd. S. BALAU. Chroniques liégeoises, t. I^er (Bruxelles, 1913, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), pp. 143-214.

Chronique du Religieux de Saint-Denis. Éd. L. BELLAGUET. Paris.

1839-1852. 6 vol. in-4° (COLLECT. DE DOC. INÉD. SUR L'HIST. DE FRANCE. T. Ier).

Chronographia regum Francorum. Éd. H. MORANVILLÉ. Paris, 1891-1897. 3 vol. in-8° (SOCIÉTÉ DE L'HIST. DE FRANCE).

CUMONT (G.). *Les monnaies dans les chartes de Brabant sous les règnes de Jean III et de Wenceslas.* ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES, 1901, t. XV, pp. 5-54. [**Cumont, Monnaies de Jean III et Wenceslas.**]

— *Étude sur le cours des monnaies françaises en Brabant durant le règne de Jeanne veuve, 1383-1406.* ANNALES DE LA SOC. D'ARCHÉOL. DE BRUXELLES, 1902, t. XVI, pp. 93-159. [**Cumont, Monnaies de Jeanne veuve.**]

— *Mélanges numismatiques. Règne de Jeanne de Brabant veuve (1383-1406).* TIJDSCHRIFT VAN HET KONINKLIJK GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, 10e année, 1902, pp. 197-246. [**Cumont, Mélanges.**]

— *Un officier monétaire du XIVe siècle. Nicolas Chavre.* GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 1897, t. Ier, pp. 187-232. [**Cumont, Chavre.**]

CUVELIER (J.). *Les dénombrements de foyers en Brabant. XIVe-XVIe siècles.* Bruxelles, 1912, in-4° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

DARIS (J.). *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (Liége, 1868-1890, 10 vol. in-8°). En particulier :

Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVe siècle (1887, 2 vol.). [**Daris, XVe siècle.**]

Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant les XIIIe et XIVe siècles (1891). [**Daris, XIIIe et XIVe siècles.**]

— *Organisation politique de Maestricht sous l'ancien régime.* LEODIUM, 1903, t. II, pp. 73-76 et 79-80. [**Daris, Maestricht.**]

DAVID (J.). *Geschiedenis van de stad en de heerlijkheid Mechelen.* Louvain, 1854, in-16°.

DELACHENAL (R.). *Histoire de Charles V.* Paris, 1909-1931, 5 vol. in-8°.

DE RAM (P. F. X.). *Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas.* BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1850-1851, 2e série, t. Ier, pp. 231-281.

DESCHAMPS (Eustache). *Œuvres complètes*, publiées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, 11 vol., 1878-1903 (SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS).

DESCHAMPS DE PAS (L.). *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne.* REVUE NUMISMATIQUE, nouvelle série, 1861, t. VI; 1862, t. VII et 1866, t. XI. Nous citons d'après le volume édité à part (Paris, 1863, in-8°), qui comprend un précieux *Appendice... inventaire de 289 pièces relatives aux monnaies pendant la période des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne (1384-1481) aux Archives de la Chambre des Comptes de Lille.*

DEVILLERS (L.). *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, 1337-1436.* Bruxelles, 1881-1896, 6 vol. in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. Tomes II, III (1883) et V (1892).

DRA. V. ci-dessous p. 31, voir WEISZÄCKER.

DUMONT (J.). *Corps universel et diplomatique du droit des gens contenant un recueil des traitez...* Amsterdam, 1726-1731, 8 vol. in-f°.

DYNTER (Edmond de). *Chronique des ducs de Brabant.* Éd. P. F. X. DE RAM. Bruxelles, 1854-1860, 3 vol. in-4° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE). Tomes I et III.

ENNEN (L.) et ECKERTZ (G.). *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln.* Cologne, 1860-1879, 6 vol. in-8°. [**Ennen, Quellen.**]

ENNEN (L.). *Geschichte der Stadt Köln...* Cologne, 1863-1880, 5 vol. in-8°. [**Ennen, Geschichte.**]

ERNSING (R.). *Wilhelm III von Jülich als Herzog von Geldern.* Paderborn und Munster, 1885, in-8° (MÜNSTERISCHE BEITRÄGE ZUR GESCHICHTSFORSCHUNG... herausg. von Th. LINDNER, 8).

ERNST (M. S. P.). *Histoire du Limbourg suivie de celle des comtés de Dalhem et de Fauquemont...* publiée par E. DE LAVALLEYE. Liége, 1837-1848, 7 vol. in-8°. Tome V.

Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut. Mons, 1871, in-8°. PUBLICATION EXTRAORDINAIRE DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, t. I^er^. — Supplément au tome I^er^. Mons, 1885.

FRANQUINET (G. D.). *Les Schoonvorst d'après des documents inédits.* Ruremonde, 1874, in-8°.

FROISSARD (J.). *Chroniques.*

Édition KERVYN DE LETTENHOVE. Bruxelles, 1867-1877, 26 vol. in-8° (1).

Édition LUCE (S.) et RAYNAUD (G.). Paris, 1869-1899, 11 vol. in-8° (SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE). Tome XII (1356-1388), éd. par L. MIROT, 1931.

FROISSARDS *Chronijke van Vlaenderen,* getranslateert uuten Franssoyse in Duytscher tale bij Gerijt POTTER VAN DER LOO. Éd. DE PAUW (N.), Gand, 1898-1909, 4 vol. in-8° (WERKEN DER KONINKLIJKE ACADEMIE, 3^e^ reeks).

GALESLOOT (L.). *Revendication du duché de Brabant par Sigismond (1414-1437).* BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1878, 4^e^ série, V, pp. 437-470.

GILLIODTS VAN SEVEREN (L.). *Inventaire des archives de Bruges.* Section première. *Inventaire des chartes.* I^re^ série : XIII^e^-XV^e^ siècles. Bruges, 1871-1878, 7 vol. in-4°.

(1) Sauf mention contraire, les citations sont faites d'après l'édition de Kervyn de Lettenhove.

GROSS (H. J.). *Reinard von Schönau, der erste Herr von Schönforst.* AUS AACHENER VORZEIT. MITTEILUNGEN DES VEREINS FÜR KUNDE DER AACHENER VORZEIT. 1895, 8e année, nos 2-4, pp. 17-73.

HAAGEN (F.). *Geschichte Aachens.* Aix-la-Chapelle, 1873-1874, 2 vol. in-8°.

HABETS (J.). *Notice sur la ci-devant seigneurie de Cadier et le château de Blankenberg.* PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG, 1876, t. XIII, pp. 133-169.

HANSEN (J.). *Beiträge zur Geschichte von Schönau.* ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS, 1884, t. VI, pp. 81-108. **[Hansen, Schönau.]**

— *Briefeingänge des XIV. und XV. Jahrhunderts.* A. *Datierte Stücke : 1320-1400.* MITTEILUNGEN AUS DEM STADTARCHIV VON KÖLN, 1892, fascic. XXII, pp. 77-178 et 1893, XXIII, pp. 223-282. B. *Undatierte Stücke. Ibid.*, 1895, fascic. XXVI, pp. 1-103 et 1896, XXVII, pp. 159-222. **[Hansen, Briefeingänge.]**

HANQUET (K.). *Documents relatifs au Grand Schisme. Textes et analyses.* Tome Ier : *Les suppliques de Clément VII (1378-1379).* Bruxelles, 1924, in-8° (ANALECTA VATICANO-BELGICA, VIII).

HEMRICOURT (Jacques de). *Œuvres. Le miroir des nobles de Hesbaye.* I. éd. DE BORMAN (C.) et BAYOT (A.); II. éd. DE BORMAN (C.) et PONCELET (E.). Bruxelles, 1910-1925, in-4° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

HERMANS (C. R.). *Charters en geschiedkundige bescheiden betrekkelijk het land van Ravestein.* 's Hertogenbosch. 1848-1854, 2 vol., in-8°.

Historia Gelriæ auctore anonymo. Éd. JOOSTING (J. G. C.). Arnhem, 1902, in-8° (WERKEN uitgegeven door GELRE, Vereeniging tot beoefening voor Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht, 2).

HUBER (A.). *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV (1346-1378).* Innsprück, 1877, in-4° (REGESTA IMPERII, VIII). — *Additamentum primum.* Innsprück, 1889, in-4°.

HULSHOF (A.). *Oorkonden in de Archives Nationales te Parijs, aangaande de betrekkingen der hollandsche graven uit het Henegouwsche en het Beiersche huis tot Frankrijk.* BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP GEVESTIGD TE UTRECHT. 1911, t. XXXII, pp. 266-405. **[Hulshof, Oorkonden Hollandsche graven.]**

— *Oorkonden aangaande de betrekkingen der Geldersche vorsten tot Frankrijk.* Arnhem, 1912, in-8° (WERKEN uitgegeven door GELRE, 9.) **[Hulshof, Oorkonden Geldersche vorsten.]**

Istore et croniques de Flandre. Éd. KERVYN DE LETTENHOVE. Bruxelles, 1879-1880, 2 vol. in-4° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

JEAN DE NOYAL. *Fragments inédits de la chronique...* Éd. MOLINIER (A.). ANNUAIRE - BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 1883, t. XX, pp. 246-275.

JEAN D'OUTREMEUSE. *Chronique abrégée.* Éd. FAIRON (E.). Chroniques liégeoises, t. II, Bruxelles, 1931, in-4°, pp. 114-236 (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

Geste de Liége dans *Chronique de* JEAN D'OUTREMEUSE. Éd. BORGNET (A.) et BORMANS (S.). (Bruxelles, 1864-1887, 7 vol. in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE), t. V, pp. 583-694 et VI, pp. 639-710.

JEAN DE STAVELOT. *Chronique.* Éd. BORGNET. Bruxelles, 1861, in-4° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE). — Tables par BORMANS (S.). Bruxelles, 1887, in-4°.

— *Chronique latine.* Éd. BALAU (S.), Chroniques liégeoises, t. Ier, Bruxelles, 1913, in-4°, pp. 69-143 (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

JEAN JUVENAL DES URSINS. *Histoire de Charles VI, Roy de France... de 1380 à 1422.* NOUVELLE COLLECTION DE MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE FRANCE..., éd. MICHAUD et POUJOULAT, t. II, Paris, 1836, pp. 333-574.

KELLER (K.). *Die stadtkölnischen Kopienbücher. Regesten.* I : *1367-1387.* II : *1373-1401.* MITTEILUNGEN AUS DEM STADTARCHIV VON KÖLN, 1881, fascic. I, pp. 61-98; 1883, fascic. IV, pp. 51-111.

KELLETER (F. J.). *Die Landfriedensbünde zwischen Maas und Rhein im XIV. Jahrhundert.* Munich, 1888, in-8°.

KERVYN DE LETTENHOVE. *Histoire de Flandre.* Bruxelles, 1847-1850, 6 vol. in-8°. Tomes III et IV.

KNIGHTON (Henry). *Chronica de eventibus Angliæ a tempore regis Edgardi usque mortem regis Ricardi secundi.* Éd. LUMBY (J. R.). Londres, 1895 (ROLLS SERIES, t. II).

KNIPPING (R.). *Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris.* Leipzig, 1904, in-8° (MITTEILUNGEN DER KÖNIGL. PREUSSISCHEN ARCHIVVERWALTUNG, 8). **[Knipping, Archivalien.]**

— *Die Papierurkunden des 15. Jahrhunderts und die städtischen Urkundenkopiare.* I : *1210-1450.* MITTEILUNGEN AUS DEM STADTARCHIV VON KÖLN, 1896, fascic. XXVII, pp. 223-316. **[Knipping, Papierurkunden.]**

KORTH (L.). *Das Urkundenbuch der Stadt Köln bis 1396. Regesten.* V: *1351-1375.* VI: *1376-1396.* MITTEILUNGEN AUS DEM STADTARCHIV VON KÖLN, 1885, fascic. VII, pp. 1-82; 1886, fascic. IX, pp. 1-115. **[Korth.]**

Geldersche kroniek (878-1549), éd. VAN DOORNINCK (WERKEN uitg. door GELRE, n° 5. Geldersche kronieken, 2e aflv., n° IX, pp. 147-215).

LACOMBLET (Th. J.). *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins...* Düsseldorf, 1853, 4 vol. in-4°.

LACROIX (A.). *Extraits des comptes et autres documents des recettes et des dépenses de la ville de Mons.* 2e série, *1338-1400.* ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, 1873, XI, p. 357.

LAURENT (H.). *Les Conventions de Saint-Quentin (juin 1347). Contribution à l'histoire de la première phase de la Guerre de Cent Ans dans les Pays-Bas.* BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1927, t. XCI, pp. 89-180. [**Laurent, Conventions de Saint-Quentin.**]

— *La Loi de Gresham au moyen âge. Essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du XIV^e siècle.* Bruxelles, 1933, in-8° (TRAVAUX PUBLIÉS PAR LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, 5). [**Laurent, Loi de Gresham.**]

— *Documents* (publiés en annexe du volume ci-dessus), pp. 99-208. [**Laurent, Documents.**]

— *Actes et documents inédits intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'Etat à Vienne (Haus-, Hof- und Staatsarchiv. Niederländische Urkunden).* Tome I^er : *1196-1356.* Bruxelles. 1933, in-8° (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE). Tome II : *1357-1430.* A paraître. [**Laurent, Vienne, I, 1196-1356** et **II, 1357-1430.**]

LAURENT (H.) et QUICKE (F.). *La guerre de succession du Brabant, 1356-1357.* REVUE DU NORD, 1927, t. XIII, pp. 81-121. [**Laurent et Quicke, Guerre de succession du Brabant.**]

— *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Bourgogne en Brabant et en Limbourg (fin du XIV^e siècle).* BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1933, t. XCVII, pp. 39-188. [**Laurent et Quicke, Documents.**]

LEROUX (A.). *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378.* Paris, 1882, in-8° (BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES, SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES, fascic. 50). [**Leroux, Relations 1292-1378.**]

— *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461.* Paris, 1892, in-8°. [**Leroux, Relations 1378-1461.**]

— *Les conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge.* Paris, 1902, in-8° (BIBLIOTHÈQUE DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE publiée par la SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES). [**Leroux, Conflits.**]

LINDNER (Th.). *Geschichte des deutschen Reichs unter König Wenzel.* Brunswick, 1875-1880, 2 vol. in-8°. [**Lindner, Wenzel.**]

— *Der Feldzug der Franzosen gegen Jülich und Geldern im Jahre 1388.* MONATSCHRIFT FÜR RHEINISCH-WESTFÄLISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG UND ALTERTUMSKUNDE, 1876, 2^e année, pp. 232-248. [**Lindner, Feldzug.**]

LUCKERATH (W.). *Die Herren von Heinsberg.* Programm der höheren Stadtschule zu Heinsberg. Heinsberg, 1891, in-8°.

MERTENS (F. H.) et TORFS (K. L.). *Geschiedenis van Antwerpen.* t. II. Anvers, 1846, in-8°.

MIROT (L.). *Etudes lucquoises*. BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, 1927, t. LXXVIII, pp. 50-86, 275-314; 1928, t. LXXXIX, pp. 299-389; 1930, t. XCI, pp. 100-168.

MIROT (L.) et DÉPREZ (E.). *Les ambassades anglaises pendant la guerre de Cent Ans*. Catalogue chronologique. BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, 1898, t. LIX, pp. 550-577; 1899, t. LX, pp. 177-214; 1900, t. LXI, pp. 20-58.

MORANVILLÉ (H.). *Extraits des journaux du Trésor (1345-1419)*. BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, 1888, t. XLIX, pp. 149-214 et 368-452.

NIERMEYER (J. F.). *Over het handelsverkeer tussen het Rijnland, Gelre en Holland in het laatst der veertiende eeuw*. TIJDSCHRIFT VOOR GESCHIEDENIS, 55 Jaarg., afl. 1, 1940, pp. 25-41.

NIJHOFF (J. A.). *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*. Arnhem et La Haye, 1830-1875, 8 vol. in-4°. Tomes II (1833) et III (1839).

OLIVIER VAN DIXMUDE. *Merkwaerdige gebeurtenissen vooral in Vlaenderen en Brabant (1377-1443)*. Éd. J. J. LAMBIN. Ypres, 1835, in-4°.

PERROY (E.). *L'Angleterre et le Grand Schisme d'Occident. Étude sur la politique religieuse de l'Angleterre sous Richard II (1378-1399)*. Paris, 1933, in-8°. [**Perroy, Angleterre et Schisme.**]

— *The diplomatic correspondence of Richard II*. London, 1933, in-8° (ROYAL HISTORICAL SOCIETY. Camden third series, vol. XLVIII). [**Perroy, Correspondence.**]

PETIT (E.). *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. T. I^er^ : *Philippe le Hardi, 1363-1380*. Paris, 1909, in-8°. [**Petit, Philippe le Hardi.**]

— *Itinéraires de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*. Paris, 1888, in-4° (COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE). [**Petit, Itinéraires.**] Suppléments à ces Itinéraires dans l'ouvrage *Philippe le Hardi* du même auteur (v. article précédent), pp. 437-486.

— *Séjours de Charles VI (1380-1400)*. BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1893, pp. 405-490. [**Petit, Séjours de Charles VI.**]

PINCHART (A.). *Extraits des comptes relatifs au Hainaut antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon*. Mons, 1884, in-8° (PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES, n° 27).

PIOT (Ch.). *Notice sur les monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant, 1383-1406*. REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE, 1846, t. II. pp. 116-146.

PIRENNE (H.). *Histoire de Belgique* (Bruxelles, 1900-1932, 7 vol. in-8°). T. II : *Du commencement du XIV^e^ siècle à la mort de Charles le Téméraire* (3^e^ édit., 1922).

PLANCHER (Dom U.). *Histoire générale et particulière de Bourgogne*. Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-f°. Tome III (1748).

PONTANUS (J. I.). *Historiæ Gelricæ libri XIV*. Hardervici Gelrorum, 1639, in-f°.

PRIMS (F.). *Geschiedenis van Antwerpen*. V : *Onder Vlaanderen (1356-1405)*. Antwerpen, 1934 (10e boekdeel der reeks).

PROST (B. et H.). *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*. Paris, 1902-1913, 2 vol. in-8° (parus en 7 fascic.). En particulier, t. II. *Philippe le Hardi* (1908-1913).

QUICKE (F.). *Un testament inédit de l'empereur Charles IV (18 septembre 1377)*. REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1927, t. VI, pp. 256-277. [**Quicke, Testament.**]

— *Oorkonden aangaande de betrekkingen tusschen de Guliksche en Luxemburgsche vorstenhuizen op het einde der XIVe eeuw*. BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP UTRECHT, 1928, t. XLIX, pp. 341-363. [**Quicke, Oorkonden.**]

— *Documents concernant la politique des ducs de Brabant et de Bourgogne dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse pendant la seconde moitié du XIVe siècle (1364-1396)*. BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 1929, t. XCIII, pp. 67-195. [**Quicke, Documents.**]

— *Histoire des relations diplomatiques*, dans MENDEL (B.) et QUICKE (F.). *Les relations politiques entre l'empereur et le roi de France de 1355 à 1356*. REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1929, VIII, pp. 476-512. [**Quicke, Relations diplomatiques.**]

— *Une enquête sur les droits et revenus du duc de Limbourg, seigneur de Dalhem et des pays d'Outremeuse*. Même collection, 1932, t. XCVI, pp. 347-416. [**Quicke, Enquête.**]

— *Itinéraire de Jeanne, duchesse de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg (1383-1404)*. Même collection, 1934, t. XCVIII, pp. 155-218. [**Quicke, Itinéraire.**]

— *Geschiedenis van Vlaanderen*. Deel III : *Het Burgondische tijdvak, XVe eeuw. Staatkundige geschiedenis*, pp. 1-232. En collaboration avec JOOSEN (H.) : *Geschiedenis van de instellingen en sociale toestanden*, pp. 233-300 et VAN WERVEKE : *Ekonomische geschiedenis*, pp. 301-322, Antwerpen, 1937, in-4°. [**Quicke, Vlaanderen.**]

QUICKE (F.). Voir aussi LAURENT (H.).

RADULPHI DE RIVO. *Gesta pontificum Leodiensium ab anno tertio Engelberti de Marca usque ad Joannem a Bavaria*. Ap. CHAPEAVILLE... *Gesta pontific. Leodiens.* (Liége, 1612-1616, 3 vol. in-4°), t. III, pp. 1-57.

RIEZLER (S.). *Geschichte Baierns*, t. III (*1343-1508*). Gotha, 1889, in-8° (GESCHICHTE DER EUROPÄISCHEN STAATEN, 1).

RYMER (Th.). *Foedera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates...*

Editio secunda, T. VII, *1373-1397* (1728).
Editio tertia, T. III, pars tertia; T. IV, pars prima (1740).
Édition de la Record Commission (A. CLARKE, CALEY et HODBROOKE). Londres, 1816-1830, 6 vol. in-f°. Tome III, pars 1, *1344-1361* (1825) et pars 2, *1361-1377* (1830).

SAINT-GENOIS (J. de). *Monumens anciens essentiellement utiles à la France et aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, Artois, Liége, Hollande, Zélande, Frise, Cologne et autres pays limitrophes de l'Empire.* Paris, Lille, Bruxelles, s. d., 2 vol. in-f°.

SCHAUDEL (L.). *La campagne de Charles VI en 1388 contre le duché de Gueldre.* Montmédy, 1900, in-8°.

SCHNEIDER (F.). *Johann von Bayern, erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425).* Berlin, 1913 (HISTORISCHE STUDIEN, 104).

SCHOONBROODT (J. G.). *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liége.* Liége, 1863, in-4°.

SCHULTE (A.). *Der Kriegszug König Karl VI von Frankreich gegen Jülich und Geldern im Jahre 1388.* RHEINISCHE HEIMATSBLÄTTER (Zeitschrift des Vereins für Mosel, Hochwald und Hunsrück und des allgemeinen Moselvereins, verbunden mit den Mitteilungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde des Rheinlandes an der Universität Bonn), 3e année, 1826, pp. 143-152.

SERVAIS (V.). *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411.* II. Bar-le-Duc, 1867, in-8°.

SLOET (L. A. J. W.). *De reis van Willem van Gulik, hertog van Gelre en graaf van Zutphen, naar Londen in het jaar 1390.* BIJDRAGEN VOOR VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE, 3e série, 1882, t. Ier, pp. 319-336.

SÖCHTING (W.). *Die Beziehungen zwischen Flandern und England an Ende des XIV. Jahrhundert.* HISTORISCHE VIERTELJAHRSCHRIFT. XXIV, pp. 182-199.

SUFFRIDUS PETRI. *Gesta pontificum Leodiensium a Joanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka.* Ap. CHAPEAVILLE, *Gesta pontific. Leodiens.* (Liége, 1612-1616, 3 vol. in-4°), t. III, pp. 69-233.

THISQUEN (J.). *Histoire de la ville de Limbourg.* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1907, t. IX, et 1908, t. X.

VALOIS (N.). *La France et le Grand Schisme d'Occident.* Paris, 1896-1902, 4 vol. in-8°.

VAN DOORNINCK (P. N.). *Acten betreffende Gelre en Zutphen uit het staatsarchief te Dusseldorp.* Haarlem, 3 vol. in-8°, 1900-1901. T. Ier : *1376-1392* (1900) et II : *1377-1397* (1901). [**Van Doorninck, Acten 1376-1392** et **Van Doorninck, Acten 1377-1397.**]

— *Leenacten van Gelre en Zutphen (1376-1402) uit het staatsarchief van Dusseldorp.* Haarlem, 1901, in-8°. [**Van Doorninck, Leenacten.**]

VAN DOORNINCK (P. N.) et MOLHUYSEN (P. C.). *Briefwisseling der hertogen van Gelre en van Gulik (1389-1398).* Haarlem, 1903, in-8°.

VAN DOORNINCK (P. N.) et VAN VEEN (J. S.). *Acten betreffende Gelre en Zutphen (1107-1415)* naar de 3 handschriften : A. dat alste register en I oldste register te Arnhem zoomede B N° 22 te Dusseldorp. Haarlem, 1908, in-8°. [**Van Doorninck, Acten 1107-1415.**]

VAN MIERIS (F.). *Groot charterboek der graven van Holland, Zeeland en heeren van Vriesland.* Leyden, 1753-1756, 4 vol. in-f°. Register, op het vervolg van het groot Charterboek. Utrecht, 1859, in-8°.

VAN WERVEKE (H.). *De vlaamsche munthervorming van 1389-1390.* NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN, 1938, I^e Jaarg., bl. 336-347. [**Van Werveke, Munthervorming.**]

VAN WERVEKE (N.). *Wenzel von Böhmen als Herzog von Luxemburg.* DAS LUXEMBURGER LAND, 5^e année, 1886, pp. 394-400, 411-415, 417-421, 440-443, 452-455, 465-468, 482-485, 497-501 et 515-519.

VERNIER (J. J.). *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Sa vie intime pendant sa jeunesse, ses qualités, ses défauts, ses goûts et ses habitudes.* MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, 1899, t. LXIII (= 3^e série, t. XXXVI), pp. 29-63. [**Vernier, Philippe le Hardi.**]

— *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Son mariage avec Marguerite de Flandre en 1369.* BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, 1900, t. XXII, pp. 89-133. [**Vernier, Philippe le Hardi, Son mariage.**]

VERWIJS (E.). *De oorlogen van hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIV^e eeuw.* Utrecht, 1869, in-8° (WERKEN UITGEGEVEN DOOR HET HISTORISCH GENOOTSCHAP, nouvelle série, 8).

VINCHANT (F.). *Annales de la province et comté de Hainaut.* Nouvelle édition donnant le texte original. Bruxelles, 1848-1854, 6 vol. in-8°. SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES À MONS. T. I^er et II.

WALSINGHAM (Th.). *Historia anglicana.* Ed. RILEY (H. T.). Londres, 2 vol., 1864 (RERUM BRITANNICARUM MEDII ÆVI SCRIPTORES, 28). T. II, 1381-1422.

WEISZÄCKER (J.). *Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel.* Münich, 1867-1877, 3 vol. in-4°. DEUTSCHE REICHSTAGSAKTEN herausgegeben durch die HISTORISCHE COMMISSION BEI DER KÖNIGLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN. I. Abtheilung (1376-1387) et II. Abtheilung (1388-1397). [**DRA.**]

WERUNSKY (E.). *Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit.* Innsprück. 1880-1892, 3 vol. in-8°.

WINKELMANN (E.). *Acta Imperii inedita seculi XIII. et XIV. Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Königreichs*

Sicilien in den Jahren 1200-1400. Innsprück, 1885, gr. 8° (ACTA IMPERII INEDITA, II).

WOLTERS (J.). *Codex diplomaticus Lossensis, 938-1522.* Gand, 1849, in-8°. **[Wolters, Codex.]**

— *Recherches sur l'ancien comté de Gronsfeld et sur les anciennes seigneuries d'Elsloo et de Randenraedt.* Gand, 1854, in-8°. **[Wolters, Gronsfeld.]**

WURTH-PAQUET (F. X.). *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg.* PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG.

Règne de Wenceslas de Bohême, comte, puis duc de Luxembourg, 1352-1383. 1869, t. XXIV, pp. 1-202. **[Wurth-Paquet, Table, Wenceslas de Luxembourg.]**

Règne de Wenceslas II, roi des Romains et duc de Luxembourg, 1383-1419. 1870, t. XXV, pp. 1-238. **[Wurth-Paquet, Table, Wenceslas de Bohême.]**

YANS (M.). *Histoire économique du duché de Limbourg sous la maison de Bourgogne.* Bruxelles, 1938, 8° (ACAD. ROYALE DE BELG., CLASSE DES LETTRES..., MÉMOIRES COURONNÉS, t. XXXVIII, fasc. 2).

Brabantsche Yeesten of *Rijmchronijk van Brabant.* Ed. WILLEMS (J. F.) et BORMANS (J. H.). Bruxelles, II. 1843, in-4°. COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

ZANTFLIET (C. de). *Chronicon.* Ap. MARTÈNE et DURANT... *Amplissima Collectio,* t. V (Paris, 1729), coll. 67-504.

INTRODUCTION

La place du Brabant dans l'évolution générale des Pays-Bas au XIV[e] siècle

Sommaire :

§ 1. — Tableau politique et économique du Brabant au XIV[e] siècle, p. 33.
§ 2. — Des débuts de la guerre de Cent Ans à la guerre de succession du Brabant (1338-1356), p. 42.
§ 3. — De la paix d'Ath à la mort de Wenceslas de Luxembourg (1357-1383), p. 53.

I

Si l'on considère une carte de l'ancien duché de Brabant et de ses annexes (duché de Limbourg et terres d'Outre-Meuse) au XIV[e] siècle, il apparaît sensiblement plus étendu que l'actuelle province de Brabant, circonscription administrative du royaume de Belgique. En effet, en superposant cette carte historique à une carte politique moderne, on constate qu'elle recouvre non seulement les provinces de Brabant et d'Anvers, mais encore la plus grande partie de celle de Brabant septentrional du royaume des Pays-Bas.

Cette configuration du Brabant au XIV[e] siècle est la projection sur la carte du résultat du développement territorial du duché. Sur un fond d'établissements celtiques, cinq siècles de domination romaine ont créé et entretenu dans le Sud de cette région, le système de voies de communications articulé vers la grande chaussée de Bavai à Cologne. Réseau de routes et de diverticules qui est toujours en usage au XIV[e] siècle, comme l'atteste la carte du duché en 1437 dres-

sée par Cuvelier (1). La domination romaine plus vivace et plus durable au Sud de la chaussée, puis l'infiltration et la colonisation par les Francs saliens au Nord, ont donné au pays la physionomie dualiste qu'il a encore au point de vue ethnique. Les deux vagues des mouvements cistercien et norbertin ont recouvert ensuite (XII^e^-XIV^e^ siècles) le Brabant d'un manteau d'abbayes défricheuses.

Au milieu de l'effritement de la suzeraineté du roi des Romains dans la Lotharingie — le territoire le plus occidental de l'Empire —, au milieu des vicissitudes sans nombre traversées au cours des âges par le duché de Basse-Lotharingie, c'est du *castrum* des comtes de Louvain que sont partis les espoirs de reconstruction, le mouvement de développement qui devait aboutir au puissant état brabançon du XIV^e^ siècle. Les comtes de Louvain ont été tout d'abord des seigneurs qui essayaient de tenir sûre la route reliant leur château de Louvain à celui qu'ils avaient dans un îlot des bras de la Senne à Bruxelles, tout comme Louis VI le Gros s'est d'abord efforcé de tenir en paix les chemins de Dreux et de Mantes. A travers d'innombrables luttes contre les seigneurs locaux et leurs puissants voisins — luttes dont toute l'histoire n'a pas encore été écrite —, les ducs de Lotharingie, à l'origine simples comtes de Louvain, arrondissent leur patrimoine avec une ténacité et un esprit de suite dignes d'appeler la comparaison avec les réalistes vertus des Capétiens. A la fin du XII^e^ siècle, le duché est en plein développement territorial sous le règne d'un des plus astucieux et des plus avisés de ses ducs, Henri I^er^. Et la grande caractéristique de l'histoire interne du Brabant commence à se dégager : c'est la conformité de la politique des ducs aux intérêts des patriciats urbains, qui apparaît nettement dès cette époque. L'expansion territoriale des ducs répond à des besoins économiques impérieux.

C'est qu'en effet, en même temps que le jeune duché

(1) *Les dénombrements de foyers en Brabant, XIV-XVI^e^ siècle*. Bruxelles, 1912, in-4° (PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE).

se dessine sur la carte, le Brabant devient un pays de villes et les fondements de sa future prospérité s'établissent solidement. Les villes brabançonnes sont nées et se sont développées lorsque des relations se furent établies entre les deux foyers plus anciens : à l'Est, le groupe des villes rhénanes et mosanes (1), à l'Ouest, le groupe des villes flamandes et, au delà du détroit, celui des villes anglaises. L'explication classique de la naissance d'un foyer urbain par l'action d'une route s'applique ici, non pas à une ville, mais à tout un chapelet de villes nées entre Maestricht et Gand : Saint-Trond, Léau, Tirlemont, Louvain, Bruxelles et Vilvorde. Cette route de Cologne à Bruges, l'histoire n'en a pas encore été écrite (2). Quand elle s'est dégagée des particularismes locaux et régionaux, il a fallu en quelque sorte la compléter, en réunir les divers tronçons, puis en maintenir l'unité et la continuité, défendre les caravanes de marchands qui la parcouraient contre les coups de main des détrousseurs et les prétentions des seigneurs locaux — souvent confondus en une seule et même chose. Ce fut la raison essentielle de l'expansion, du *Drang nach Osten* des ducs de Lotharingie et de Brabant des XII^e^ et XIII^e^ siècles : en poussant vers le Rhin, les Godefroid, les Henri et les Jean de la lignée de Regnier au Long Col, s'efforçaient de dominer complètement la route de Cologne. Leur politique répondait parfaitement aux besoins des bourgeoisies des villes naissantes. Elle aboutit en 1288 à la bataille décisive de Worringen, et par cette victoire, à la maîtrise brabançonne en Basse-Lotharingie jusqu'au Rhin, à l'indépendance de fait des ducs à l'égard de l'Empire (2). Elle s'étend à partir des premières années du XIV^e^ siècle vers le Nord et assure aux

(1) BONENFANT (P.), *Les premiers remparts de Bruxelles* (ANN. DE LA SOC. D'ARCHÉOL. DE BRUXELLES, 1936, XL, pp. 25-26) souligne l'influence qu'aurait exercée sur le développement constitutionnel des villes brabançonnes le droit urbain liégeois, plus tôt que celui des villes flamandes qui est postérieur. Voir aussi GANSHOF (F. L.), *Coup d'œil sur l'évolution territoriale comparée de la Flandre et du Brabant* (*ibid.*, 1934, t. 38, pp. 83-96).

(2) V. *infra*, pp. 40, 167-168.

ducs la domination de tout le cours de la Meuse inférieure, dans le moment même que l'acquisition de Malines (1340) va leur assurer celle du Rupel et du Bas-Escaut.

Le trafic en transit a donc été la fonction essentielle, originelle, de cette route. Mais les villes brabançonnes, d'abord étapes et relais de cette route — la distance qui les sépare correspond souvent à un jour ou à un demi-jour de marche d'une caravane —, sont devenues à leur tour des villes industrielles et marchandes, un siècle après les villes flamandes. Tout le développement constitutionnel et économique du Brabant est caractérisé par ce siècle de retard par rapport à celui de la Flandre. Les villes brabançonnes sont nées, leur industries drapière, a fait ses premiers pas et peu à peu étendu l'aire de ses débouchés, leurs organismes politiques et économiques (échevinages et gildes) ne sont apparus qu'un siècle environ après que la même évolution se fut produite en Flandre. En un mot, le Brabant sort de l'ombre au moment où la Flandre a atteint son apogée; il touche à son tour le point culminant, dans la première moitié du XIV^e^ siècle, quand pour la Flandre, le déclin a commencé. Les mots « siècles en retard » n'ont donc pas un sens strictement péjoratif. Au contraire, puisque au moment où apparaissent nettement les signes de déclin de l'état flamand, de son économie et de sa structure politique, la draperie brabançonne, plus jeune, plus vigoureuse, est en train de conquérir les marchés français, le duc de Brabant occupe dans les Pays-Bas la formidable position que nous venons de décrire, appuyée à la fois sur le Rhin, la Meuse et l'Escaut.

L'aire d'extension la plus importante du commerce brabançon est alors celle des foires de l'Ile-de-France, par l'intermédiaire desquelles elle touche la Bourgogne, la France du Sud-Est et l'Italie (1). Les conséquences de cette interdé-

(1) LAURENT, *Un grand commerce d'exportation européen au moyen âge. La draperie des Pays-Bas en France...* (Paris, 1935), chap. IV et suiv. — Quelque considérables qu'aient été les échanges avec le monde hanséatique (SPRÖMBERG, HANSISCHE GESCHICHTSBLÄTTER, 1937, t. 62, p. 251, et RÖRIG, ZEITSCHRIFT DER SAVIGNY STIFT. F. RECHTSGESCH., GERMANIST.

pendance économique des Pays-Bas au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle ont été incalculables. Dès la seconde moitié du XIII^e^ siècle, l'influence politique et culturelle de la France dans les Pays-Bas, même et surtout à l'est de l'Escaut, dans les terres de la mouvance impériale, est tout à fait prédominante. Dès le règne de saint Louis, elle y a éclipsé complètement l'influence germanique. Et au moment où les relations économiques qui ont été le support premier de ces échanges, commencent à décliner (au milieu du XIV^e^ siècle), les conséquences ultimes de cette influence française se font sentir dans le plan politique : le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre en 1369, donne à une famille française de sang royal l'occasion de prendre pied dans les Pays-Bas : c'est la première pierre de l'édifice bourguignon.

*
* *

On peut dire sans paradoxe que l'État brabançon a atteint son apogée sous le règne glorieux de Jean III (1312-1355) qui sut manœuvrer tour à tour Philippe VI de Valois et Edouard III. Pour celui qui considère le stade auquel les Pays-Bas étaient parvenus dans leur évolution, qui constate que maintes conditions de leur unification étaient assurées, mais qui sait aussi faire abstraction par la pensée des événements postérieurs, il semble qu'après avoir consolidé la position du Brabant dans les Pays-Bas et fait victorieusement échec à la coalition de ses voisins, il aurait dû être dans la force des choses, dans le destin de cette admirable lignée des ducs Jean, devenus les dynastes les plus puissants de nos provinces, les plus étroitement unis à leurs sujets, de rassembler les autres principautés des Pays-Bas, au moment où tant de forces invisibles les poussaient l'une vers l'autre. Le hasard de l'histoire en a décidé autrement : le destin de la maison de Louvain, tombée en quenouille en 1355, n'a pas été plus durable que celui des autres maisons.

ABTEIL., 1939, t. LIX, pp. 496-498), ils n'ont pas suffi à conjurer aux XIV^e^ et XV^e^ siècles la rupture des liens qui amarraient les Pays-Bas à l'Empire.

Dès les premières années du règne de la duchesse Jeanne, c'est l'arrêt net de la montée, puis la chute rapide.

*
* *

A l'ouest, le Brabant touche à la Flandre (1). Ses frontières de ce côté sont nettement déterminées. Une seule question épineuse depuis le début du XIV^e^ siècle : celle de la seigneurie de Malines. Possession des évêques de Liége depuis l'époque où les empereurs othoniens appuyaient leur autorité en Lotharingie sur les princes ecclésiastiques, Malines a été une des récompenses prodiguées à leur indéfectible fidélité. Mais depuis cette époque, les titulaires du siège de Saint-Lambert se désintéressent de cette possession lointaine qu'ils ont pris l'habitude d'engager au comte de Flandre, au duc de Brabant ou au duc de Gueldre, lorsqu'ils sont à court d'argent. D'ailleurs, la ville entraînée par la force des choses dans le réseau économique de ses voisines, est devenue en fait une ville brabançonne. La draperie malinoise ne se distingue pas de celle de Louvain et de Bruxelles. D'autre part, avec le développement économique de la cité, l'étape du sel, du poisson et de l'avoine, installée sur les quais de la Dyle, est devenue une source de revenus fiscaux; elle a augmenté d'autant le prix de la seigneurie et les convoitises de ses voisins. Lorsque Anvers se développe

(1) Image d'ensemble des Pays-Bas par la carte de PIRENNE, t. II de l'*Histoire de Belgique*. La carte de la fin du XV^e^ siècle « Possessions de la maison de Bourgogne au temps de Charles le Téméraire » dans SCHRADER, *Atlas de Géographie historique* (2^e^ éd., Paris, 1907) rend très bien la physionomie des régions du Bas-Rhin, à l'Est du Limbourg. La carte 31 (Deutschland von Rudolf von Habsburg bis Maximilian I) de l'atlas de SPRUNER-MENCKE (*Handatlas für die Geschichte des Mittelalters und der neueren Zeit*, 3^e^ éd., Gotha, 1880) est inexacte : l'auteur, par une confusion inexplicable, ajoute au duché de Limbourg la province actuelle du même nom. — La plus ancienne carte du Limbourg et des terres d'outre-Meuse (Dalhem, Fauquemont et Rolduc) est celle d'Ortelius, en 1603 (voir à ce sujet : DEJARDIN, *Cartes de l'ancien duché de Limbourg, plans et vues de la ville de Limbourg*, dans BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. 17, 1883, p. 318). Pour le comté de Dalhem seulement, nous avons une carte moderne détaillée des divisions politiques et religieuses au XV^e^ siècle, elle est due à l'abbé CEYSSENS, annexe de son ouvrage *Dalhem*.

au XIV^e siècle, elle s'efforce d'obtenir pour elle le privilège de l'étape, d'en placer la barrière entre la mer et Malines. Elle l'obtiendra, la perdra; Malines la reperdra à son tour, et pendant la première moitié du XIV^e siècle, l'étape sera ballotée entre Anvers et Malines. La question est donc posée à ce moment entre la Flandre et le Brabant.

La frontière septentrionale du Brabant quitte l'Escaut à hauteur de Santvliet jusqu'où elle englobe le Waterlant, les seigneuries de Bergen-op-Zoom et Steenbergen, se dirige vers Bois-le-Duc, épouse ensuite tout le cours de la Meuse inférieure à partir d'Empel. Vers le nord-ouest et vers le nord, le Brabant confine aux comtés de Hollande et de Zélande; vers le nord-est, au duché de Gueldre (jusqu'à 1339, comté). Les comtes de Gueldre et les ducs, leurs successeurs, ont été et seront toujours les ennemis mortels des ducs de Brabant à partir du moment où ceux-ci dominèrent le cours de la Meuse inférieure grâce à la possession d'Heusden et de Drongelen. C'est le plus souvent à propos du statut de la petite ville de Grave, véritable tête de pont gueldroise sur la rive gauche du fleuve, qu'éclate un conflit qui a des racines plus profondes.

A l'est, le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse, groupent des portions du territoire actuel de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne (1). Ils s'étendent entre la Vesdre et l'Ourthe, d'une part, et la Meuse jusqu'à hauteur de Stockheim, d'autre part. Le bloc le plus compact de cet ensemble divers déborde l'actuelle frontière belgo-prussienne, enveloppant par le nord et le sud la ville impériale d'Aix-la-Chapelle. Il correspond aux bassins des petites rivières de la Geule et de la Berwinne et comprend le duché de Limbourg avec les bans de Baelen, Herve, Montzen et Walhorn, et les trois seigneuries qui constituaient primitivement les terres d'Outre-Meuse : Daelhem, Rolduc et Fauquemont — cette dernière, de beaucoup la plus importante. Ensemble sans unité ethnique ni politique. Si la partie

(1) Voir pp. 165 ss.

méridionale s'appuie sur les derniers contreforts du massif ardennais, la majeure partie s'étend sur le plateau de Herve qui n'avait pas alors la fertilité qu'il offre aujourd'hui au regard. Insuffisamment amendée, trop souvent ravagée, cette région était pauvre; nombre de champs avaient été abandonnés et laissés en friche. Au delà, vers l'est, s'essaimaient diverses seigneuries : Millen, Gangelt, Waldfeucht, Bedburg, Kerpen, Lommersum, toutes situées dans le duché de Juliers; toutes dominant par leurs châteaux la route de Maestricht à Cologne ou ses embranchements; toutes enfin, passant continuellement des mains d'un propriétaire à celles d'un autre, en attendant de tomber dans celles du duc de Brabant.

C'est en effet depuis la fin du XIII^e^ siècle que l'expansion brabançonne dans ces régions a triomphé. Progressivement, elle a continué de se développer au siècle suivant. Expansion rendue d'autant plus difficile que les positions conquises — étapes de la route — s'étendent entre la principauté de Liége et les diverses principautés d'Empire dont l'évolution générale est beaucoup moins avancée que celle des principautés des Pays-Bas. Le Limbourg n'a pu être enlevé que par un effort persévérant et tenace des ducs de Brabant, unis étroitement à leurs sujets, contre des coalitions qui se reformèrent sans cesse au cours du XIV^e^ siècle. Aussitôt établi dans ces régions, le pouvoir des ducs de Brabant s'y manifestait par un effort pour refréner les rapines, pour faire régner la paix ou du moins un certain ordre dans ce pays, où une noblesse aussi puissante que turbulente, enrichie par le brigandage, repoussait toute tentative d'y introduire une autorité supérieure, entraînant au besoin ses suzerains dans la révolte. Énumérer les principautés voisines du Limbourg, c'est énumérer les coalisés qui s'efforceront par tous les moyens d'entraver l'expansion brabançonne : au nord, le duché de Gueldre, à l'est, le duché de Juliers. De ce côté, aucune limite naturelle, mais une frontière capricieuse. Au sud, la terre isolée de Sprimont et le ban de Baelen sont bornés par le Luxembourg.

Si en 1288, le comte de Luxembourg s'est trouvé parmi les coalisés contre le duc de Brabant, la situation a changé du tout au tout au milieu du XIV^e^ siècle par le mariage de Wenceslas de Luxembourg avec l'héritière du duché de Brabant.

Par l'est et le sud-est, le Brabant touche encore à la principauté de Liége. La compétence du Tribunal de la Paix, juridiction ecclésiastique dépendant du siège de Saint-Lambert, s'étend à la partie du Brabant sise dans le diocèse de Liége (rive droite de la Dyle). C'est la source de conflits sans fin entre les ducs et les princes-évêques. Des faits économiques plus importants viennent tempérer ces conflits. Les bourgeoisies marchandes des villes brabançonnes et liégeoises ont trop d'intérêts communs pour ne pas vivre en bon accord et s'entendre, au besoin par-dessus la tête de leurs princes. A partir du milieu du XIV^e^ siècle, les relations de bon voisinage, les traités d'alliance entre les villes des deux pays, comme entre celles de Flandre et de Brabant, règlent les relations entre le Brabant et le Liégeois. Un signe de plus que des forces puissantes poussent les diverses principautés des Pays-Bas l'une vers l'autre.

Au sud et au sud-est, le Brabant confine au petit comté de Namur, dont le déclin politique a suivi celui du pays mosan. Dans la première moitié du XIV^e^ siècle, on trouve encore les comtes de Namur dans toutes les coalitions contre le Brabant (en 1332 et en 1356). Mais à la fin du siècle, lorsque le duc de Brabant est en même temps duc de Luxembourg, que ce soit Wenceslas ou Jeanne, ou plus tard Antoine de Bourgogne, le comté de Namur ne constitue pas plus un obstacle aux relations entre les deux duchés, que le comté de Looz n'était, un demi-siècle auparavant, un obstacle aux relations entre le Brabant et les terres d'Outre-Meuse. Wenceslas de Luxembourg et Antoine de Bourgogne se rendront indifféremment en Luxembourg par Maestricht, Montjoie et Bastogne, ou par Namur.

Au sud et au sud-ouest, le Brabant est borné par des frontières capricieuses vers le comté de Hainaut. Le Roman pays de Brabant, la mairie de Nivelles, enfonce un coin dans

le Hainaut, tandis que les villes hennuyères de Braine-le-Comte et Hal dessinent des pointes avancées en terre brabançonne. De ce côté aussi, les hostilités, en quelque sorte traditionnelles, après avoir perduré pendant tout le cours de la première moitié du XIV^e^ siècle jusqu'à 1356, feront place aux relations les meilleures; les rapports de famille sont excellents entre Wittelsbach et Luxembourg dès 1358. Les comtes de Hainaut n'ont-ils pas tout intérêt à s'entendre avec le prince dont ils doivent emprunter les routes pour se rendre dans leurs états du Nord : Hollande, Zélande et Frise?

Bref, il résulte de ce court aperçu de la position géographique et de la situation économique du Brabant au milieu du XIV^e^ siècle, que les diverses principautés des Pays-Bas ont de plus en plus tendance à se rapprocher les unes des autres. Quel sera le sort du Brabant qui se trouve au point de rencontre de tous ces courants politiques et économiques et semble destiné à jouer dans les Pays-Bas, ce rôle d'« élément le plus liant, le plus capable de réconcilier le Nord et le Midi », que Michelet attribue en France à la Bourgogne? Il faut remonter, pour le comprendre, au moment où la grande guerre franco-anglaise a engagé, par voie de répercussion, les Pays-Bas dans des voies nouvelles.

II

Considérons de haut à quel stade de leur évolution économique et politique les Pays-Bas sont parvenus vers le milieu du XIV^e^ siècle. Par un artifice de la pensée, faisons abstraction des événements postérieurs. Il semble bien qu'à ce moment, nos contrées offrent un théâtre tout propice à l'ascension de l'une des dynasties régionales, dont le rôle serait de réaliser l'unification des territoires de l'Escaut et de la Meuse. Or, il n'en sera rien. Comme si le destin voulait marquer que le rôle des vieilles races princières

d'Avesnes, de Dampierre et de Louvain, limité à la conquête de l'autonomie politique de leurs duchés et comtés, doit s'arrêter là, on voit successivement tomber en quenouille les trois groupes de principautés des Pays-Bas (Hainaut-Hollande-Zélande; Flandre; Brabant-Limbourg), et les anciennes familles s'éteindre pour faire place aux représentants de trois maisons étrangères autrement puissantes : les Wittelsbach, les Luxembourg et les Valois de la branche cadette installée en Bourgogne.

Par quel concours de circonstances ces trois maisons s'introduisirent dans les Pays-Bas et quel héritage elles venaient y recueillir, c'est ce qu'il importe d'examiner avant de raconter les péripéties de la lutte qui les mit aux prises (1).

*
* *

La vieille lignée qui régnait sur les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, s'éteignit la première, et son effacement fut dès lors sans retour. En 1345, le comte Guillaume II fut tué pendant une expédition contre les Frisons révoltés. Cette mort inopinée abandonnait à tous les remous du hasard les domaines des d'Avesnes, car Guillaume n'avait d'autres héritiers que ses sœurs : Marguerite, épouse de l'empereur Louis de Bavière, et Philippine, femme d'Édouard III, roi d'Angleterre. A première vue, il semblait impossible de sortir de l'alternative « l'Angleterre ou l'Empire », d'éviter qu'un Wittelsbach ou un Plantagenet

(1) En dehors des excellentes vues générales qu'on prendra dans PIRENNE, t. II (3e édit.), la *Geschiedenis van het Nederlandsch Volk*, t. Ier (3e édit.), de P.-J. BLOK, dans la GESCHIEDENIS VAN VLAANDEREN, t. II : *De middeleeuwen, XIIIe en XIVe eeuw*, livre Ier, chap. IV-V par F.-L. GANSHOF, et dans une mesure moindre dans *Les Premiers Valois et la guerre de Cent Ans* d'A. COVILLE, nous avons largement utilisé pour cette période le récit très détaillé et documenté d'H. S. LUCAS, *The Low Countries and the Hundred Years' War* (Ann Arbor, 1927), à l'abondante bibliographie duquel nous renvoyons et celui de J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le Brabant et l'Angleterre au moyen âge* (Paris, 1936), pp. 335-375.

s'introduisît dans les Pays-Bas. Aussi, chacun fit-il valoir ses droits. Pourtant, ni l'un ni l'autre n'avait les moyens de s'y implanter définitivement. Édouard III voyait à ce moment s'écrouler son système d'alliances dans les Pays-Bas (1), pendant que l'autre sœur de Guillaume II, Marguerite de Bavière, investie des comtés par son mari (mars 1346) s'y trouva complètement isolée, aussitôt qu'elle fut venue en prendre possession : harcelée par les revendications du roi d'Angleterre et les exigences de l'assemblée des ordres de Hainaut, privée de tout espoir d'appui par la formation du bloc franco-brabançon-luxembourgeois en juin 1347 (2) et la mort de son époux le 11 octobre suivant, elle vit enfin se tourner contre elle son fils Guillaume qui prit le titre de comte, pendant que la guerre civile éclatait en Hollande, ajoutant encore à la confusion générale. Dans ces conditions, les deux Wittelsbach, livrés à leurs propres forces, préférèrent mettre fin à une lutte indécise et stérile. Ainsi les événements avaient travaillé pour Édouard III; bien qu'il n'eût pas pu pousser ses revendications, bien qu'il eût essuyé échec sur échec dans sa politique d'alliances, il se trouvait être l'arbitre du conflit entre la mère et le fils. Aussi il n'hésita pas à saisir l'occasion de reprendre pied sur le continent d'où le regroupement de forces de 1347 avait paru le tenir éloigné pour longtemps. En 1352, il réglait la querelle en partageant les anciens domaines de la maison d'Avesnes en leurs deux tronçons naturels : le Hainaut qui allait à Marguerite, et la Hollande et la Zélande qui allaient à Guillaume, lequel épousait Mathilde de Lancastre. De sorte qu'après la mort de Marguerite de Bavière survenue quelques années après (1356), Guillaume III, réunissant sous son sceptre les trois comtés, semblait devoir donner aux Wittelsbach dans l'ave-

(1) V. *infra*, pp. 48-49.
(2) *Ibid.*

nir, le rôle de médiateur que les d'Avesnes y avaient joué depuis le début de la guerre de Cent ans.

*
* *

Il faut remonter plus haut, au début de la grande guerre franco-anglaise, pour comprendre la dernière phase de la rivalité entre la Flandre et le Brabant. Elle va de 1333 à 1357, partagée en deux par la date de 1347 — conventions de Saint-Quentin —, qui marque l'apogée de l'ascension brabançonne; terminée par celle de 1357 — paix d'Ath — qui consacre le rétablissement complet de la Flandre et l'abaissement sans retour du Brabant.

Le conflit entre la France et l'Angleterre, aussitôt engagé, détermina dans les Pays-Bas un nouveau groupement des principautés, et à mesure qu'il se développa, fit apparaître les facteurs de force et de faiblesse de chacune d'elles. Le rôle effectif des comtes de Hainaut était relégué au second plan, bien qu'ils aient été jusqu'en 1343 de très actifs agents de la diplomatie anglaise (1). Mais les deux monarques ennemis avaient un égal besoin de pouvoir compter dans nos provinces sur un allié disposant de moyens puissants : c'étaient le comte de Flandre et le duc de Brabant qui allaient être l'objet de leurs plus pressantes sollicitations.

Il ne fallut pas longtemps pour que les deux rois se rendent compte que le plus puissant des dynastes des Pays-Bas, celui qu'il fallait s'attacher à tout prix, était incontestablement le duc de Brabant. Dans un temps et en un milieu où rien de durable en politique ne se bâtit sans l'accord du prince et des bourgeoisies urbaines, l'unité des intérêts de Jean III et des villes brabançonnes, le divorce profond qui allait séparer Louis de Nevers des villes flamandes, apparurent bientôt. Théoriquement, Philippe de

(1) Lucas, *op. cit.*, pp. 195-197, 205-206, 221 (Guillaume Ier); 465, 468 (Guillaume II).

Valois aurait dû pouvoir compter sur la Flandre, cet enjeu de toutes les guerres franco-anglaises, puisqu'elle relevait de la couronne royale. Mais si Louis de Nevers, par sa naissance et son éducation, se sentait poussé à remplir, et au delà, ses obligations vassaliques envers le suzerain qui avait sauvé sa couronne comtale (1), s'il lui demeura fidèle jusqu'à la mort sur le champ de bataille, il ne put le faire qu'en sacrifiant ses propres intérêts et en creusant le plus profond des fossés entre lui et l'immense majorité de ses sujets. Tout, en effet, conspirait à tenir les Flamands éloignés de l'alliance française : ces drapiers de l'Europe ne pouvaient se passer de la laine anglaise, et ils conservaient le souvenir tout brûlant des guerres sociales et nationales qu'ils avaient menées presque sans interruption contre les armées françaises depuis le début du siècle. Louis de Nevers ne tint compte ni de ces facteurs psychologiques ni de ces puissants mobiles économiques. Après une courte période où il s'efforça de maintenir la neutralité comme son grand-père, Gui de Dampierre, dans les dernières années du XIII[e] siècle, Louis de Nevers essaya d'entraîner la Flandre dans la guerre aux côtés de la France. Aussi l'histoire des dix dernières années de son règne est celle d'un tragique et insoluble malentendu qui finit par une véritable révolution, l'avènement d'un gouvernement démocratique dirigé par Jacques Van Artevelde, l'hégémonie des trois chef-villes et l'alliance pleine et entière de la Flandre avec l'Angleterre.

Dès lors qu'Édouard III se servait de la Flandre comme d'une base d'opérations pour les chevauchées qu'il dirigeait vers le Cambrésis et la Thiérache, Philippe VI devait absolument combattre l'influence anglaise dans les Pays-Bas, y trouver un allié; dès lors que le comte de Flandre, prince sans terre et sans troupes, n'avait plus que son épée à mettre au service de son suzerain, il fallait chercher ailleurs. Ce fut un des mérites du premier Valois — ou plus proba-

(1) Pendant la révolte de la Flandre maritime de 1322 à 1328.

blement des fortes têtes de son conseil — de ne rien négliger pour gagner le duc de Brabant. Parmi les partisans que le comte de Hainaut avait réussi à rallier à la cause du roi d'Angleterre, le dernier et non le moindre était Jean III. De gros avantages pécuniaires et économiques (comme l'établissement de l'étape des laines à Anvers) n'auraient peut-être pas suffi à le faire passer dans le camp anglais. Il avait fallu pour cela l'accessoire question de Malines. La seigneurie de Malines était demeurée une enclave étrangère en plein territoire brabançon, et son possesseur pouvait à son gré couper les communications entre les villes marchandes et industrielles du cœur du duché et le port d'Anvers. Aussi rien d'étonnant à ce que Jean III, devenu maître de la Basse-Meuse et de nombreux postes avancés vers le Rhin (1), ait concentré toute son attention sur cette ville dont la possession devait lui assurer la maîtrise du Bas-Escaut et achever la réalisation parfaite du duché de Brabant. A ce moment, la seigneurie avait été engagée par l'évêque de Liége à Louis de Nevers. Après l'échec de la seconde coalition contre le Brabant, celui-ci avait cédé à Jean III la moitié de ses droits d'engagiste sur la seigneurie. Au début de 1340, Louis de Nevers était en fuite, la Flandre se donnait complètement à Édouard III, le vent tournait à l'alliance anglaise : les circonstances étaient propices à un coup de force. Le duc, répondant sans doute aux vœux secrets d'une partie des habitants de la cité industrielle de la Dyle, dont les intérêts économiques coïncidaient avec ceux des Brabançons, annonça brusquement qu'il prenait la cité sous sa garde, foulant aux pieds du même coup, les droits de l'évêque de Liége propriétaire, ceux du comte de Flandre engagiste, et même ceux du roi de France auquel le traité de 1333 avait confié la garde de Malines.

L'adhésion de Jean III à la ligue dressée contre le Valois paraissait décisive. En réalité, l'alliance anglo-brabançonne

(1) V. *supra*, pp. 39-40.

n'avait pas les mêmes raisons économiques profondes que celle qui attachait les villes flamandes à la cause d'Édouard III. Le vieux duc de Brabant — dont le coup d'œil politique fut peut-être en cela plus avisé que celui d'Artevelde — n'ignorait pas que son pays ne serait qu'une pièce de l'échiquier dans le jeu de l'Anglais, que ses milices ne seraient qu'un corps de l'armée qui allait attaquer la France. Aussi se garda-t-il soigneusement de s'engager à fond dans la guerre, d'autant que le voisinage des milices flamandes, de plus en plus dominée par la faction révolutionnaire des tisserands, devenait dangereux pour ses propres bourgeoisies. A partir de 1340, le jeu d'avances et de complaisances qu'échangent avec le Valois Jean III et ses villes, pourtant en état de guerre avec lui, est passionnant à observer. Nul doute, d'une part, que la mollesse volontaire de Jean III et des milices brabançonnes au siège de Tournai (1340), n'ait largement contribué à sauver cette bastille de la France; que dès l'année suivante, des négociations ne se soient renouées entre Philippe VI et les villes de Bruxelles, Louvain et Malines, qui se rendaient parfaitement compte que l'alliance anglaise allait à l'encontre de leurs intérêts matériels les plus évidents (1). Nul doute non plus que Philippe VI ne néglige aucune occasion de faire sentir au duc de Brabant que la question de Malines ne sera pas un obstacle insurmontable à la réalisation de leur accord, et qu'il est prêt à immoler les intérêts de Louis de Nevers en cédant définitivement la seigneurie à Jean III, à condition de pouvoir compter sur son appui. Ainsi fut bientôt fait. Les pourparlers aboutirent en juin 1347 aux conventions de Saint-Quentin : Jean III quittait définitivement le camp anglais pour s'allier étroitement au Valois; ses deux fils étaient fiancés à des princesses françaises. En même

(1) A ce sujet, compléter LUCAS, *op. cit.*, pp. 414 et 423, par la note où nous avons réuni les éléments de l'histoire de ces négociations secrètes, à propos de l'épisode suggestif de l'exécution d'Everard 't Serclaes père (H. LAURENT, *Vienne, 1196-1356*, p. 151, note 2).

temps qu'un rapprochement gros de conséquences, des ducs de Brabant avec les rois de France, les conventions de Saint-Quentin inauguraient une ère d'entente entre les maisons de Brabant et de Luxembourg; ainsi se dessinait le front Valois-Brabant-Luxembourg de Prague, dont l'idée doit toujours être présente à la pensée pour comprendre le jeu politique de la seconde moitié du XIV[e] siècle. Le jeune comte de Flandre Louis de Male, à ce moment privé de son héritage, faisait les frais de ce rapprochement : il ne recevait contre l'abandon de Malines, que la main de la fille puînée de Jean III, et la promesse d'un appui pour reconquérir son comté. Cette tâche allait d'ailleurs suffire à absorber son activité pendant les années suivantes (1).

Les conséquences du rapprochement du duc de Brabant avec les Luxembourg allaient être inattendues. Au début, tout alla bien : à la vieille rivalité qui les avait si souvent dressés l'un contre l'autre, succéda l'entente la plus cordiale. Charles IV de Luxembourg renonça à l'exercice des derniers droits utiles qu'il possédait en Brabant comme roi des Romains (2) ; plus tard, son frère Wenceslas épousa la fille aînée du duc, Jeanne de Brabant, veuve en premières noces du comte de Hainaut. Aussitôt réapparue au premier plan de la scène, la maison de Luxembourg fut tout d'abord favorisée par une chance exceptionnelle : les deux fils de Jean III décédèrent à peu d'intervalle (1349 et 1351). Ce fut Wenceslas de Luxembourg qui fut appelé à la mort du duc (1355) à régner conjointement avec sa femme sur les duchés de Brabant et de Limbourg. La branche cadette de Luxembourg s'introduisait au cœur des Pays-Bas, était en passe de recueillir l'héritage de la maison de Louvain (Wen-

(1) Nous avons publié le dossier complet de ces négociations et des *conventions de Saint-Quentin* dans le même moment (1927) que M. H. S. LUCAS, et tout à fait indépendamment de lui.

On en trouvera une longue analyse LAURENT, *Conventions*, pp. 116 et suiv. et LUCAS, *The Low Countries and the Hundred Years' War*, pp. 572-578.

(2) LAURENT, *Vienne 1196-1356*, n[os] 103 à 117 (plusieurs inédits).

ceslas était de 15 ans plus jeune que sa femme et le ménage était sans enfants), dans le moment même que les Wittelsbach recueillaient celui des d'Avesnes. L'apparition de ces deux familles allemandes nouvelles venait modifier profondément la situation dynastique dans les Pays-Bas.

Mais l'ascension de la maison de Luxembourg fut bientôt arrêtée net. Le transfert des pouvoirs dans les mains de Jeanne et de son mari n'avaient pu s'accomplir qu'au prix de sacrifices consentis tant au dehors qu'au dedans. On sait par quelle charte de « Joyeuse Entrée » les trois États de Brabant firent payer au duc de Luxembourg la reconnaissance de son avènement comme duc de Brabant et de Limbourg. Mais en même temps, il avait fallu s'assurer du consentement des autres héritiers de Jean III : Marguerite, sa fille puînée, femme du comte de Flandre, et la cadette, Marie, femme de Renaud, duc de Gueldre. Ces deux voisins auraient pu exiger le démembrement du duché. Le vieux duc avait écarté cette menace par un testament qui assurait à Jeanne et à Wenceslas l'héritage intégral, les deux autres filles devant se contenter de douaires supplémentaires en rentes assignées sur le pays. Le roi des Romains s'était empressé de ratifier ce projet, et quelques mois avant la mort du duc, les magistrats de toutes les villes et l'ordre noble de Brabant l'avaient confirmé à leur tour, en exprimant solennellement leur volonté de rester unis sous un seul prince.

Toutes ces manifestations n'étaient pas de trop en présence de la menace qui se précisait du côté de la Flandre. Lorsqu'il était monté sur le trône dix ans plus tôt, Louis de Male s'était trouvé aux prises avec la révolte ouverte des chef-villes de son comté; dans ces circonstances, il était impossible de résister à la pression qu'on exerçait de toutes parts sur lui pour l'obliger à céder Malines au Brabant. Mais une fois ce sacrifice accompli, la part du feu était faite. Louis de Male s'occupa activement de recouvrer pleine autorité sur son comté. En 1349, c'était chose faite. Mais

cette dure expérience avait mûri le jeune prince. Aussitôt pris les rênes du pouvoir, il s'était empressé de renoncer à l'idéal de fidélité vassalique qui avait conduit son père à la mort et la Flandre aux pires désordres. Il lui avait suffi de signer la paix avec Édouard III et d'adopter à l'égard de Philippe VI une allure plus indépendante, pour que sa position intérieure et extérieure fût aussitôt consolidée. Cette fois, les conditions qui s'imposaient en Flandre à l'exercice du gouvernement étaient réalisées. Et au moment où Wenceslas de Luxembourg devient duc de Brabant, Louis de Male se sent assez sûr de ses moyens pour achever, par une guerre énergiquement conduite, le rétablissement de sa situation qu'il poursuit avec tant de succès depuis son avènement.

Les circonstances étaient favorables (1356) (1). Ni le roi de France, engagé avec son armée dans une campagne décisive contre l'Anglais en Poitou, ni le roi des Romains, toujours éloigné des affaires des Pays-Bas, ne seraient en mesure d'intervenir. Louis de Male s'était assuré l'alliance de l'évêque de Liége et du comte de Namur. Une partie des Malinois était gagnée par la promesse du transfert de l'étape d'Anvers à leur ville après la victoire. L'astucieux comte de Flandre réussit même à convaincre ses sujets qu'une longue campagne était nécessaire (2) : aussi ses villes lui fournirent-elles sans lésiner les crédits nécessaires à la levée d'une armée de mercenaires, attestant par là leur étroit accord avec lui. Le Brabant envahi de trois côtés à la fois, l'Escaut bloqué et Anvers bombardé par une flotte composée de navires hanséatiques réquisitionnés à Bruges et équipés en guerre, l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse. La défaite de Bruxelles (18 août 1356) livra tout

(1) H. Laurent et H. Quicke, *La guerre de succession du Brabant.*

(2) Dans l'article cité ci-dessus, nous avons établi une meilleure chronologie des faits, montrant en particulier, qu'une première invasion (18 juin-3 juillet 1356) avait intimidé Wenceslas à tel point qu'il sollicita la paix pour éviter la bataille.

le Brabant — sauf Bois-le-Duc — à Louis de Male, reconnu comme duc par les chef-villes. A vrai dire, il ne fit aucun effort pour le conserver, lorsque les Brabançons contre-attaquèrent quelques semaines plus tard. Aussi bien, une fois Wenceslas et Jeanne rentrés dans leur capitale, le danger n'en était pas moins grand pour eux : Louis de Male reprenant le moyen employé vingt-cinq ans plus tôt contre Jean III, renforça le blocus. Ses alliés tenaient fermées les frontières du Namurois et du Liégeois; sa flotte bloquait l'Escaut et tenait Anvers : son armée de mercenaires bloquait la route de Bruxelles à Gand et Bruges, et tenait Malines. La guerre d'usure commençait .

Devant l'impuissance des armes, Wenceslas et Jeanne cherchèrent des alliés. Le Luxembourg alla trouver son frère, l'Empereur, à Metz, au moment où on publiait la Bulle d'Or. Charles IV accompagna Wenceslas jusqu'à Maestricht. Pour montrer que ce voyage avait la portée d'une démonstration, il fit annoncer qu'il allait réduire la Flandre à merci. En fait, il ne parvint même pas à faire abandonner par ses vassaux lotharingiens l'alliance flamande. Le voyage de Maestricht démontra à tout le monde que l'Empereur n'exerçait presque plus d'influence sur la rive gauche de la Meuse. Plus tard, pendant le demi-siècle que les ducs de Bourgogne mettront à conquérir, principauté par principauté, les terres d'Empire à l'est de l'Escaut, Empereurs, Luxembourg ou Wittelsbach, viendront encore souvent, comme en 1357, à Maestricht, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, protester contre l'intrusion étrangère dans les pays de la mouvance germanique. Chaque fois, ils feront preuve de la même impuissance que Charles IV. Pour qui sait voir, cette guerre de 1356 donne le branle aux séries de faits qui vont suivre : la poussée de Louis de Male et de ses successeurs bourguignons vers l'Est, ne cessera plus; l'intervention des rois des Romains se répétera sous la même forme, aussi théorique que vaine.

III (1)

La guerre de 1356 à 1357 marque un tournant important dans l'histoire des relations entre la Flandre et le Brabant, et, d'un point de vue plus général, dans l'histoire de la formation territoriale des Pays-Bas bourguignons. Elle posait, dans l'éventualité probable d'une mort de la duchesse Jeanne sans postérité, le problème de la succession des duchés de Brabant et de Limbourg. A cet héritage prétendaient le jeune époux de Jeanne, Wenceslas de Luxembourg, et son beau-frère le comte de Flandre, Louis de Male, du chef de sa femme Marguerite de Brabant.

Pendant le quart de siècle suivant (1357-1384), la politique extérieure de ces deux princes est déterminée par le problème de cette succession : chacun s'efforce de maintenir les garanties qu'il a acquises à cet égard, le comte de Flandre à Ath, le duc de Luxembourg à Maestricht. Par là s'expliquent les rapports des cours de Brabant et de Flandre, les relations de ces cours avec la maison de Bavière régnant en Hainaut, Hollande et Zélande, dont chaque parti attend un appui militaire pour faire valoir ses droits. Plus largement encore, ce problème de la succession brabançonne conditionnera le groupement des alliances entre princes lotharingiens, la politique impériale de Charles IV, frère de Wenceslas, à l'égard de ceux-ci, et même — dans une plus faible mesure — à l'égard de l'Angleterre et de la France.

Le traité d'Ath, qui avait mis fin à la guerre confirmait au comte de Flandre la cession, en pleine propriété, de la seigneurie de Malines; en fief, du marquisat du Saint-Empire (Anvers), et en outre, le droit de porter le titre de duc de

(1) Le sujet de ce chapitre sera repris avec plus de détails dans un article de F. Quicke à paraître dans la Revue belge de Philologie et d'Histoire.

Brabant et d'exiger chaque année de la noblesse et des villes une prestation militaire, minime il est vrai.

Ces clauses étaient, dans leur esprit, en opposition complète avec celles de la convention de Maestricht : elles excluaient les Luxembourg de la succession des deux duchés. Si Wenceslas avait signé ce traité d'Ath si néfaste aux intérêts brabançons et aux siens, c'est qu'il y avait été contraint : l'appui de son frère l'empereur s'était révélé illusoire, et d'autre part, Guillaume de Hainaut à qui il avait cru acheter, par la cession de Heusden, la promesse d'un arbitrage favorable, l'avait bafoué et était passé dans le camp de son ennemi.

Après cette défaite, Wenceslas se ressaisit et réagit. La guerre franco-anglaise venait de reprendre avec plus de violence : l'armée française avait été battue à Poitiers. Louis de Male ayant donné, en ces circonstances, des peuves d'attachement à la cause de son suzerain, le roi de France, il était naturel que Wenceslas, avec l'approbation de l'empereur, se rapprochât de l'Angleterre. Des pourparlers pour obtenir une aide de l'armée anglaise furent entamés; ils durèrent plusieurs années. Wenceslas se rendit même à Londres; il y fut reçu avec de grands honneurs, y fit hommage en son nom et en celui de sa femme. Mais les pourparlers n'aboutirent pas, soit que les États s'opposassent à une aliénation partielle du Brabant, soit que le duc se rendît compte que les promesses de l'Angleterre étaient illusoires comme le furent si souvent les promesses que l'Angleterre avaient à tenir sur le continent.

Sur ces entrefaites, un accident imprévu — la folie de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande — donne à Wenceslas la possibilité d'acquérir un allié. Cette incapacité devenue manifeste au début de 1358, nécessite la constitution d'une régence. Elle est disputée par deux candidats, tous deux frères de Guillaume : Albert, duc de Straubing, et Louis le Romain. Toutes les sympathies du Luxembourg allaient au premier qui, parmi les Wittelsbach

descendants de Louis de Bavière, avait, avant les autres, abandonné ses droits à la couronne de Bohême et avait, en des circonstances antérieures, promis à Charles IV une aide complète. A juste titre, le roi des Romains croyait pouvoir trouver en lui un allié dévoué aux intérêts de son frère et aux siens dans les Pays-Bas. Ce fut lui qui fut choisi comme « bail » par l'empereur et par l'épouse de Guillaume. Il était à peine arrivé dans nos provinces, qu'il fut suivi de Louis, revendiquant à son tour hautement ses droits et à la recherche lui aussi d'alliés pour les faire valoir. Si Louis le Romain parvint à s'assurer l'appui de l'évêque de Liége, moyennant des conditions très dures qui engageaient le Hainaut, Albert de son côté comprit que le parrainage de Louis de Male — qui avec un sens politique très avisé ne s'était pas encore engagé — était plus efficace que celui de l'empereur, toujours éloigné des Pays-Bas et du jeune duc, dont la puissance venait d'être fortement ébranlée. Cette vue se révèle encore plus juste lorsque le comte de Flandre fut parvenu très adroitement à se faire nommer arbitre. La sentence que rendit Louis de Male fut favorable à Albert de Straubing qui l'avait littéralement achetée en promettant à Louis de Male de tenir les engagements signés par son frère. Cela signifiait qu'en cas de tentative de récupérer Malines et Anvers, Wenceslas se heurterait aux forces conjuguées de la Flandre et du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande.

Les difficultés intérieures du Brabant n'étaient pas de nature à consolider la position de Wenceslas à l'égard de son adversaire de la veille. En 1361, les « petits », à l'instigation de Pierre Coutereel avaient fomenté à Louvain une rébellion contre l'échevinage. Il fallut une démonstration militaire assez vigoureusement menée par le duc, aidé du comte de Namur, pour en venir à bout. Arguant de ses nouveaux droits Louis de Male avait à deux reprises offert un concours qui — comme cela se conçoit — fut décliné. Mais le duc avait tiré prétexte des troubles de Louvain pour enle-

ver à cette ville la garde du chartrier de Brabant. Wenceslas craignait qu'on ne fît disparaître des actes importants, parmi lesquels ceux des empereurs qui avaient donné aux femmes le droit de succéder en Brabant. Louis de Male et les États de Brabant pour des raisons différentes, avaient vivement protesté. Une protestation aussi unanime eut son effet : le chartrier fut déposé, dans la tour d'une église à Nivelles, après qu'un inventaire en eut été dressé en présence de délégués flamands. C'était un nouveau succès pour Louis de Male.

La même année mourut son beau-fils, Philippe de Rouvre; et en 1364, son suzerain, le roi Jean II, avec qui il avait entretenu de bonnes relations. Les conséquences de cette double disparition pouvaient modifier le jeu des alliances princières en faveur de Wenceslas à condition que celui-ci fît preuve de sens politique. Dès 1362, le roi d'Angleterre tenta de renouer des relations amicales avec le comte de Flandre; il demanda en mariage pour son cinquième fils, Édouard, la jeune veuve de Philippe de Rouvre. Ce projet, qui souriait au comte et à ses sujets, fut sur le point d'être réalisé. Édouard devait recevoir pour sa part un fief continental comprenant les comtés de Pontieu, de Guines et la ville de Calais et l'exercice des droits qui avaient appartenu à sa mère, tante d'Albert de Bavière, sur le Hainaut, la Hollande et la Zélande. Grosse menace pour le régent de Hainaut et pour Wenceslas.

Les conséquences ne se firent pas attendre. L'entente d'Albert et de Louis de Male en est brisée : la querelle entre la Flandre et le Hainaut pour la propriété de la « terre de débat », Lessines et Flobecq, devient plus aiguë; lorsque le bail de Hainaut fait assassiner un de ses vassaux, Sohier d'Enghien, le comte de Flandre prend parti contre le Wittelsbach. En revanche, Albert et Wenceslas se rapprochent du roi de France; ils reçoivent de lui de multiples dons et des marques de sympathie. Un pas important est franchi en 1366 : les deux princes signent un traité d'alliance offensive

et défensive, se promettent une aide mutuelle, 300 lances s'il le faut, pour défendre leurs frontières attaquées.

Ce regroupement des alliances; les nouvelles manifestations de l'intérêt que portait Charles IV à la succession de Brabant — il avait dans ce but lié par un traité d'amitié son frère, Wenceslas, au prince-évêque de Liége —; les victoires françaises contre l'Angleterre; l'opposition tenace que faisaient au projet de mariage le pape, le roi de France, son suzerain et même sa mère Marguerite d'Artois, — de qui il devait hériter l'Artois et la Franche-Comté, — autant de faits qui lui donnaient à réfléchir, autant de raisons de renoncer à ce plan. La politique de Louis de Male était assez souple, assez réaliste pour se plier aux circonstances. Feignant de céder aux pressantes sollicitations de sa mère, il rompit les pourparlers avec l'Anglais.

Ce revirement fut assez brusque. Dès la fin de 1367, on apprenait, non sans étonnement, qu'on destinait Marguerite de Male à un prince français de sang royal : Philippe, dit le Hardi, duc de Bourgogne (1). Charles V était venu à cet effet dans les Pays-Bas et avait rencontré les principaux princes, Albert et Wenceslas entre autres. Ce mariage avait l'agrément de tous. Ce projet, gros des plus considérables répercussions politiques allait, une fois de plus, modifier le jeu des allliances; et du même coup, il décèle les raisons du changement d'attitude de Louis de Male depuis 1362. En 1368, il a retrouvé l'allié de 1357 et 1358, le Wittelsbach. Tous deux sont guidés par des buts bien précis : Albert désire s'entourer de toutes les garanties, pour accéder définitivement au pouvoir dans les principautés où il ne règne qu'en fait. Louis agit de même en vue de s'assurer la succession du Brabant. Le traité d'alliance dit expressément qu'Albert devra l'aider à le mettre en possession du Bra-

(1) Nous montrons dans le chapitre Ier l'importance de mariage pour les destinées des Pays-Bas et le développement de l'activité politique française qui s'en suivit.

bant immédiatement après la mort de Jeanne. Quand à Wenceslas, son allié d'hier, il n'hésitait pas à l'abandonner. Albert n'avait en astuce et en machiavélisme avant la lettre rien à envier à son voisin de Flandre. Une fois de plus, échec grave pour la cause du Luxembourg.

En 1371, le prestige du duc de Brabant et par ricochet celui de l'empereur subirent une atteinte grave, presque catastrophique. Le duc de Brabant s'était montré un administrateur et un argentier médiocre. Sa grande préoccupation était d'augmenter ses possessions d'Outre-Meuse; à cette fin, il avait racheté une série de terres et de châteaux qui s'échelonnaient le long des voies commerciales reliant le Brabant à Cologne par Maestricht (1). La guerre qui le mit aux prises avec Renaud, duc de Juliers, eut pour cause, du moins partiellement, cette expansion territoriale au détriment du duché de Juliers. On sait que l'armée brabançonne fut complètement battue à Baesweiller (22 août 1371), et que le duc de Brabant y fut fait prisonnier par son adversaire.

La duchesse en proie à des difficultés à l'intérieur comme à l'extérieur, implora successivement le secours du roi de France et de son beau-frère, Charles IV. Le roi de France répondit que les expéditions anglaises qui sillonnaient le Sud-Ouest de la France ne lui permettaient pas de distraire en faveur du Brabant le moindre contingent. Charles IV ne se montrait pas beaucoup plus empressé. La duchesse agit en personne et vint trouver les délégués impériaux dans le Luxembourg. A la suite de cette démarche Charles IV fit bien au duc de Juliers une offre de paix, mais qui ne contenait aucune manifestation de courroux, aucune menace de sanction, tout au plus un compromis que ce vassal de l'Empire ne daigna même pas accepter. Jeanne fit un second voyage, pour rencontrer cette fois l'empereur lui-même. Entrevue qui eut lieu à Mayence en mai 1372. Charles IV alors décide d'agir par la force, sollicite l'aide des princes

(1) V. *inf.*, pp. 168 sq.

rhénans et s'avance, escorté de sept évêques, six ducs et douze comtes vers la ville impériale d'Aix-la-Chapelle. L'évêque de Liége et Albert de Bavière, qui avait joué le rôle d'intermédiaire, figurent parmi ceux-ci. Charles IV avait à peine franchi les portes de la ville que s'avancent vers lui, le duc de Gueldre cédant à la force et soi-disant repentant, accompagné de Wenceslas qu'il venait de libérer. Le pardon impérial fut plein de mansuétude. On ne peut guère considérer comme une sanction contre un vassal révolté qui avait bafoué l'autorité impériale, l'offre de paix qui fut faite. Le fils du duc de Juliers recevrait l'investiture du duché de Gueldre, devenu vacant par suite du décès des deux ducs, Édouard et Renaud, et il épouserait la fille d'Albert de Bavière; une alliance étroite lierait les ennemis d'hier, les familles de Gueldre et de Juliers d'une part et le Luxembourg et le Brabant d'autre part. Faute politique si l'on juge la politique impériale à la lumière des événements qui suivirent. Replacée dans son moment, elle apparaît comme une tentative de mettre un frein à l'expansion territoriale de la France et aux prétentions du comte de Flandre. Le fondement des droits de l'empereur sur le Brabant aurait été consolidé par un faisceau d'alliances nouées entre les familles de Wittelsbach, Juliers et Luxembourg. Albert de Bavière avait réussi une fois de plus à s'imposer, sinon comme arbitre, du moins comme intermédiaire écouté. C'est avec son consentement que sa fille fut donnée au duc de Gueldre ce qui constituait un honneur pour la maison de ce dernier. A son tour, il prenait, en souscrivant l'alliance de Wenceslas avec Guillaume de Juliers, l'engagement d'aider les Luxembourg, à la mort de Jeanne, à entrer en possession du duché de Limbourg, de la seigneurie de Fauquemont et les terres d'Outre-Meuse. Nul doute qu'il n'ait obtenu de son côté, la promesse formelle de recevoir l'héritage de Guillaume l'Insensé.

En quatre ans, Albert avait pris deux engagements de grande portée : il avait promis à Louis de Male, de l'aider

à le faire accéder au duché de Brabant; au roi des Romains, chef de la maison de Luxembourg, il avait promis son concours pour le mettre en possession du duché de Limbourg et de ses dépendances. Il était le point d'appui sur lequel reposait la politique extérieure du duc de Brabant et celle du comte de Flandre. Venu en solliciteur dans les Pays-Bas quelques années auparavant, il avait pris un rôle de premier plan; c'est de lui que dépendait la solution du règlement de la succession brabançonne et limbourgeoise.

Nous ne savons pas si le texte de ces engagements contradictoires fut connu des deux parties. Il semble cependant que cette équivoque ait été du moins acceptée tacitement, temporairement, à la fois par le comte de Flandre et le duc de Brabant, car aucune manifestation d'une reprise d'une activité politique dans ce domaine ne nous est connue avec certitude. Il serait téméraire, faute de documents écrits, de se faire une opinion nette. Certains indices positifs sont toutefois à noter. Louis de Male se fit prêter hommage par des principaux féodaux limbourgeois; et de son côté Charles IV fit, en 1376, un voyage dans les Pays-Bas au cours duquel il rencontra les princes en vue d'essayer d'assurer au dernier fils qui venait de lui naître un héritage qui aurait compris le Luxembourg, le Limbourg et peut-être le Brabant. Il n'obtint de garanties, à notre connaissance que pour la terre ancestrale, le Luxembourg.

D'ailleurs, les graves événements sociaux qui se déroulèrent au tournant de 1379 accaparèrent l'attention et les forces des gouvernants. En 1379, le mouvement de résistance des Gantois au projet de creusement d'un canal de la Lys à Bruges dégénéra en une révolte générale des tisserands contre le prince et la bourgeoisie. Malines s'insurgea; puis, en Brabant, Louvain suivit. En présence de cette coalition de démocraties — les révoltés flamands recevaient des secours en nature, des Brabançons, des Liégeois et des Zélandais —, une entente étroite des princes s'imposait. Les autres questions devaient passer, à ce moment,

à l'arrière-plan de leurs préoccupations. L'armée française vint au secours de Louis de Male et vainquit les révoltés à West-Roosebeke. L'intervention française, la diplomatie adroite du jeune roi de France, Charles V, dans les Pays-Bas avaient grandement contribué à rendre la cause française sympathique à des princes lotharingiens. Et ce facteur aussi, dans une certaine mesure, favorisait un courant d'entente entre eux.

L'évolution du problème de la succession du Brabant et du Limbourg était arrivée au terme d'une phase : à près de deux mois d'intervalle mouraient les deux adversaires de 1357 : Wenceslas (décembre 1383) et Louis II (30 janvier 1384). Ils laissaient leurs droits, le premier à un roi des Romains, Wenceslas, le second au frère du roi de France, Philippe de Bourgogne. De ce fait le problème se trouvait posé dans un cadre plus large et prenait rang parmi les principaux facteurs qui influencèrent les rapports entre la France, l'Empire et même, mais dans une moindre mesure, l'Angleterre.

CHAPITRE PREMIER

Les débuts de l'activité politique de Philippe le Hardi dans les Pays-Bas

(1384)

SOMMAIRE :

Portrait de Philippe le Hardi en 1369, p. 64. — Relations étroites entre le roi de France Charles V et la Cour de Brabant, p. 65; et celle des Wittelsbach de Hainaut-Hollande, p. 67. — Attitude de Louis de Male à l'égard de son gendre, p. 69. — Politique rhénane et liégeoise de Charles V, p. 71. — Evénements capitaux, entre 1380 et 1384, pour les destinées de Philippe le Hardi, p. 73. — Ajournement de l'hommage pour Anvers, p. 74. — Portrait de Philippe le Hardi en 1384, p. 76. — Situation du Brabant à la mort de Wenceslas, p. 77. — Voyage, en 1384, de Philippe à Bruxelles, p. 79; sa politique à l'égard des seigneurs et conseillers brabançons, p. 80; son passage à Malines et à Anvers, p. 87. — Importance de sa rencontre avec la duchesse de Brabant, p. 88.

Le nouveau comte de Flandre, Philippe de Valois, duc de Bourgogne n'était pas inconnu dans les différentes cours des Pays-Bas.

La présence des principaux princes à son mariage, en 1369, avec Marguerite de Male (la fille de Louis II à l'héritage duquel il venait d'être appelé à succéder), l'éclat donné à la cérémonie (1) témoignent de l'importance poli-

(1) Ce premier chapitre se soude logiquement et chronologiquement au travail de F. QUICKE sur les rapports entre les maisons de Flandre et de Brabant (1358-1384), travail auquel il est fait allusion dans l'introduction (p. 53, note 1). En attendant sa publication nous renvoyons

tique de cet événement et du rôle considérable qu'étaient destinés à jouer les deux conjoints. Bien plus, le duc de Brabant, Wenceslas, et le régent de Hainaut, Hollande et Zélande, Albert, n'avaient pas été étrangers à sa réalisation et s'ils n'en avaient pas été les négociateurs directs, ils avaient manifesté clairement combien ils en étaient partisans.

Philippe tirait son prestige de sa qualité de prince de sang et du courage chevaleresque dont il avait fait preuve sur les champs de bataille. Fils de Jean II, frère de Charles V et oncle de Charles VI, une partie des succès militaires remportés sous le règne de Charles V contre les Anglais avait été son œuvre. Il avait fait preuve de bravoure : sa conduite à Poitiers, où à l'âge de quatorze ans il était retourné malgré la défense paternelle au milieu de la mêlée, lui avait valu de nombreux admirateurs dans la chevalerie hennuyère, flamande et brabançonne. A cette auréole de gloire qui lui avait fait mériter le surnom de Hardi, il faut joindre sa pondération, sa bonté, sur laquelle Christine de Pisan insiste trop pour ne pas y croire, et son goût du faste. Son caractère présentait un contraste très marqué et tout à son avantage avec celui de son beau-père Louis de Male (1) ; il explique les amitiés que ce jeune comte de vingt-sept ans sut se créer chez nous et entre autres avec Wenceslas et sa tante Jeanne.

Son épouse fut sa collaboratrice dans sa politique d'expansion flamande et bourguignonne. Volontaire, réaliste et

---

pour ce qui concerne le côté politique de ce mariage, à l'étude incomplète de VERNIER, *Philippe le Hardi. Son mariage.* — D'autre part, l'objet de ce chapitre et des suivants a été repris sous forme plus synthétique dans un ouvrage en langue flamande : QUICKE, *Vlaanderen.*

(1) Deux personnalités qui ont connu Philippe nous ont laissé de lui un portrait très vivant : CHRISTINE DE PISAN, II, p. 19 et FROISSART, XV, p. 54. D'autres traits de son caractère nous sont connus par Thomas III, marquis de Saluces (JORGA, *Thomas III, marquis de Saluces*, Saint-Denis, 1893, p. 188). Sur la jeunesse de Philippe: PETIT, *Philippe*, pp. 6, 11, et J. VERNIER, *Philippe le Hardi.*

ambitieuse (1), Marguerite, nourrie de la politique paternelle, eut probablement la première une vision nette des possibilités d'extension territoriale dans nos provinces. Souvent dans l'entreprise bourguignonne, l'idée sera d'elle; la réalisation l'œuvre de son mari. Pour saisir ce que fut cette entreprise bourguignonne, il faut revenir quelque peu en arrière et jeter un coup d'œil sur la politique de Philippe le Hardi depuis son mariage jusqu'à son avènement en Flandre.

A cet égard, il recueillit les fruits de la politique de son frère Charles V dans nos provinces. Celui-ci avait réussi à trouver en les deux plus puissants princes lotharingiens : le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, le duc et la duchesse de Brabant-Limbourg, sinon des alliés, du moins des neutres bienveillants, n'entravant pas sa lutte contre l'Angleterre (2). Les victoires remportées en France sur les Anglais expliquaient ces succès diplomatiques dans les Pays-Bas (3). A l'égard de Wenceslas, le roi de France avait pratiqué la politique des rentes et des donations; il lui avait rappelé les alliances familiales entre Luxembourg et Valois, la mémoire de son père, Jean l'Aveugle, mort à Crécy en combattant pour le roi de France (4). Le duc de

(1) On trouve quelques notes assez sobres, sur son caractère chez FROISSART, XV, p. 54.

(2) Voir article annoncé p. 53, note 1.

(3) Le 7 avril 1383, Charles VI confirme au profit du duc de Brabant le don que lui avait fait le roi, son père, d'une rente de 6.000 florins d'or, à charge de la monnaie de Tournai et des aides ordonnées par le fait de la guerre aux diocèses de Reims et de Châlons. Au bas est écrit : « Par le roy, à la relaçion de monseigneur le duc de Bourgoingne » (Original sur parchemin AGR., CB., n° 5974 *bis*). Cette rente était déjà payée en 1368. MORANVILLÉ, p. 376, n° 284. Ce don est consenti moyennant l'hommage, comme l'extrait en témoigne ainsi que les quittances de l'extrait du trésor pour deux versements (Ascencion et Toussaint 1376) s'élevant à 6.000 florins or (MORANVILLÉ, p. 380, n° 306) : l'une du 20 décembre 1378, datée de Bruxelles (Quittance originale, AGR., CB., n° 5416) et l'autre du 9 novembre 1381 (*ibid.*, n° 5821). Une série de quittances se rapportent peut-être à ces payements annuels, 28 janvier et 30 octobre 1373 (*ibid.*, n^{os} 2952 et 3017); 7 janvier 1376 (n° 4825 ; 19 mars 1379 (n° 5477).

(4) Il ressort d'un acte du 12 mars 1377 que la terre de Vailly lui fut donnée par le roi de France, le 20 février 1375 (AGR., CB., n° 5051).

Brabant recevait de lui une rente annuelle (1) ; à plusieurs reprises, nous le trouvons sur les routes de France et assez fréquemment du reste à Paris (2). En 1368, les Anglais, persuadés qu'il a partie liée avec le roi de France, envoient un espion à Bruxelles pour surveiller ses faits et gestes et même l'empoisonner si on ne peut briser ses desseins (3). Plusieurs seigneurs brabançons, le seigneur de Bornival, le seigneur de Bouchout et Godefroid de la Tour, receveur de Brabant, étaient homme-liges du roi (4). Son épouse, Jeanne, et lui portent le deuil à la mort de Charles V (5). Il assiste au sacre de Charles VI (6). En 1382, il se prépare à l'aider dans la campagne contre les Flamands (7). Nul doute que dans ce rapprochement franco-brabançon, dans

(1) Charles VI confirme, le 3 décembre 1380, la donation des ville, terre, châtellenie et dépendances de Coulommiers-en-Brie à Wenceslas et lui assure la jouissance de cette terre la vie durant jusqu'à la valeur de 1.200 livres de rente. AGL. Copie de titres, volume III, n° 728 d'après WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Luxembourg*, T. XXIV, n° 908; ADN., 13147. Le 9 novembre 1381, Wenceslas fait savoir que le 5 novembre 1380, il a prêté foi et hommage au roi de France dont il tient en fief viager une rente de 6.000 francs par an et la terre de Coulommiers (original aux AGR., CB., n° 5821).

(2) Au milieu de l'année 1377 (VERKOOREN, *Brabant*, VII, n° 5130) ; en juillet 1380 (VERKOOREN, *Luxembourg*, III, n^{os} 1279, 1280; WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Luxembourg*, XXIV, n^{os} 888, 889). Dans une lettre datée de Meaux-en-Brie, le 18 juillet 1380, Wenceslas fait savoir qu'il est chargé par le roi des Romains de négocier certaines grosses affaires avec le roi de France.

(3) Ainsi qu'en témoigne la confession de cet espion, un prêtre de Cambrai, fait prisonnier à Bruxelles. (QUICKE (F.), *Jean de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, chapelain du pape : faussaire, traître et espion, 13-...-1368*, dans ETUDES D'HISTOIRE DÉDIÉES À LA MÉMOIRE DE HENRI PIRENNE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES, Bruxelles, 1937, pp. 265-289.)

(4) Le sire de Bornival fit hommage à Charles V en 1370 (FROISSART, éd. KERVIJN, XX, p. 360). Le 17 novembre 1374, un mandement stipule qu'une rente annuelle est due au sire de Bouchout et à Godefroid de la Tour, grand rentier en Brabant, parce qu'ils sont devenus hommes du roi et sont entrés en sa foi et hommage (d'après LEROUX, *Relations, 1292-1378*, p. 277, n° 6).

(5) Un compte porte achat de drap noir pour le deuil du roi de France (AGR., CC., n° 2366).

(6) D. CALMET, *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1747-1757, 7 vol), III, p. 399.

(7) Le 26 décembre 1382 — un jour avant la bataille de Westroozebeke, — le duc de Brabant mande au drossard de Fauquemont de le

les faveurs accordées par le roi à Wenceslas, l'influence du jeune duc Philippe ne se soit exercée (1).

Si la mort n'avait pas enlevé prématurément, Marie, fille de Charles V, un mariage aurait scellé une alliance grosse de conséquences entre les Wittelsbach et les Valois. Cette princesse était destinée à Guillaume, fils d'Albert, qui devait régner un jour sur le Hainaut et les provinces néerlandaises en bordure de la mer du Nord : la Zélande, la Hollande et la Frise. Dans l'élaboration de ce projet matrimonial, Philippe avait joué un rôle actif (2). En vue d'étendre

---

rejoindre à Nivelles d'où il se rend en France pour le service du Roi (VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 286, n° 5922). Par suite de certaines circonstances, le rendez-vous fut remis au 3 décembre, trop tard pour prendre part à la bataille (Lettre de Wenceslas du 28 novembre. *Ibid.*, p. 288, n° 5925).

(1) Voir p. 65, note 3.

(2) Si le texte cité par KERVYN DE LETTENHOVE (FROISSART, XXI, p. 483) est exact, les pourparlers auraient commencé vers la fin de 1372. Notre documentation nous permet d'affirmer que dès la fin de 1373 les ambassades se succèdent régulièrement dans ce but entre les cours hennuyères, françaises et bourguignonnes (DEVILLERS, *Hainaut*, II, *Extraits de comptes*, p. 242). Les lettres de procuration des plénipotentiaires, du 6 février 1374, pour ceux envoyés à Charles V; du 10 février, pour ceux envoyés à Albert de Bavière (DEVILLERS, II, nos DXLII et DXLIII, pp. 218, 219). Clauses du mariage dans un acte du 3 mars 1374 (DEVILLERS, *Hainaut*, II, n° DXLIV, p. 219); le duc de Bourgogne est mis au courant (*ibid.*, pp. 243, 244) et les tractations continuent pendant la fin de l'année. Ratification par Albert, à Middelbourg, le 28 février 1375, suivie par celle des villes et nobles de Hollande (AN., J. 412, n° 1) et par Charles V, le 16 mars (DEVILLERS, *Hainaut*, II, n° DXLIII). A cette dernière date, le roi de France promet de ne rien entreprendre contre le duc Albert, ni contre son fils, ni contre les pays de celui-ci. Le 28 février, Albert s'était engagé à ne jamais marier un de ses enfants contre le gré du roi de France, ni à entreprendre aucune guerre contre lui (DEVILLERS, *Hainaut*, II, n° DXLIX; ADN., 13274; AN., J. 412, n° 3). Actes complémentaires concernant la dot et les droits des contractants, juin 1375 (*ibid.*, n° DLII, DLIII, p. 237), actes du 8 juin dont les originaux se trouvent aux AN., J. 412, n° 12 et n° 14 : par le premier, Albert fixe le douaire de Marie de France : 12.000 francs par an en « assiette de terre », la moitié en Hainaut, l'autre moitié en Hollande et Zélande; si Guillaume mourait avant elle, elle aurait 8.000 francs; par le second acte, Albert assigne à Guillaume la moitié des rentes du comte de Hainaut; il portera le titre de comte d'Ostrevant. Dans un troisième acte, de la même date, Albert s'engage à ne jamais faire de conquêtes en France (AN., J. 412, n° 5, orig. parchemin). Autres actes complémentaires du 17 septembre 1375 (DEVILLERS, *Hainaut*, II, n° DLVI,

l'influence de son jeune frère qui était le principal représentant de la cause française dans les Pays-Bas, Charles V avait alloué à Albert une rente annuelle (1); il avait même pour l'obliger, sacrifié des intérêts français aux intérêts hennuyers (2). Dans ces circonstances, le représentant des Wittelsbach à Paris fut encore Philippe qui, bien que, n'ayant à ce moment, aucun intérêt immédiat aux Pays-Bas, prépare l'avenir. Lorsque Albert de Bavière rédigea son testament, il fut l'un de ceux qui contresignèrent cet acte (3). En 1379 il tint sur les fonts baptismaux la fille du sénéchal de Hainaut (4), et il alloua des rentes aux personnages les plus influents de l'entourage du comte de Hainaut (5).

Toutes ces initiatives attestent que Philippe, dès qu'il eut par son mariage pris pied dans les Pays-Bas, s'efforça d'y gagner de nouveaux amis à la cause de la famille de France, à laquelle il appartenait, et à celle du comté de Flandre, qu'il était appelé à gouverner un jour. Deux causes que dans son esprit, il confondait de bonne foi. Ces mêmes amitiés lui seraient un précieux appui, le jour où la succession de Brabant s'ouvrirait. Gardant avec les princes des Pays-Bas un contact assez étroit, il suivait de près l'évo-

p. 247, et AN., J. 412, n° 6). La princesse mourut en cette fin d'année 1375.

(1) PINCHART, p. 48.

(2) Lettre de Charles VI datée du 20 juin 1383. Le roi de France pour maintenir la concorde entre les villes de Tournai et de Valenciennes « et par amour d'icelui nostre cousin le duc Albert de Bavière à qui nous voudrions bien complaire » supprime l'impôt de 40 sols tournois qu'on devait à Tournai sur chaque tonneau de vin qui remontait vers Valenciennes (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 331, n° DCV).

(3) Testament 10 juin 1377. Le duc et la duchesse déclarent qu'il est rédigé par le « conseil et accort de plusieurs amis et en tout premier lieu, Philippe de Franche, duc de Bourgogne » (VAN MIERIS, III, p. 332). Le duc de Bourgogne est à Mons à ce moment (PETIT, *Itinéraire*, à la date).

(4) A cette occasion, il lui offrit, le 26 novembre 1379, « un cerf d'argent doré » et une « croix d'argent » (Mandement du duc : BN., Mss. Bourg., XXI, fol. 12).

(5) Entre autres, Guillaume Post, prévôt de l'église de Mons, rente de 300 francs par an sur recette d'Anvers (20 avril 1385. DEVILLERS,

lution de leur politique. Ne lui fallait-il pas empêcher Albert de Bavière, apparenté à la famille royale anglaise, en butte de ce côté à de pressantes sollicitations, de renouer des liens avec la cour d'Angleterre? Wenceslas n'avait-il pas aussi des intérêts personnels à défendre, opposés aux siens? Son frère Charles IV, empereur et roi d'Arles, n'essayait-il pas de contrecarrer l'expansion française aussi bien dans nos provinces que dans la Bourgogne et le Dauphiné (1)?

Il est assez bizarre de constater que les relations du jeune duc de Bourgogne avec le comte de Flandre, son beau-père et vassal du roi de France, furent des plus difficiles.

A partir de l'année de son mariage (1369), il fait annuellement en Flandre un séjour, parfois de plusieurs mois (2). Son ardente adhésion à la cause française et à celle du pape d'Avignon, n'étaient pas un titre de recommandation auprès de Louis de Male. Celui-ci avait manifesté sa préférence pour une union de sa fille Marguerite avec un prince anglais ; il avait renoué des relations d'amitié avec la cour de Londres et réussi à se dispenser de tout service militaire qu'il devait à son suzerain contre l'Angleterre. D'autre part, il avait reconnu Urbain V comme pape légitime et interdit aux légats de Clément VII de pénétrer en Flandre : ce qui avait eu pour résultat de le brouiller complètement avec Charles V. Or, celui-ci avait été l'artisan principal du mariage de Philippe (3). Pour le réaliser, il avait fait appel au pape ; il avait même promis la rétrocession de Lille, Douai et Orchies à la Flandre (4) ; mais il n'avait pas caché qu'il considérait ce mariage comme la pierre la plus solide de l'édifice de la puissance territoriale

Hainaut, II, n° DCXXXVI) et Simon de Lalaing, sire de Quiévrain, moyennant 300 livres (17 avril 1385. BN., Mss. Bourg., XXIII, fol. 77 v°).

(1) Voir l'article cité p. 53, note 1, et QUICKE, *Testament*.

(2) En mai 1370; août 1371; février-mars 1372; mai 1374; mars-juillet, décembre 1375; janvier-avril 1376; février-juillet 1377; février-octobre, novembre 1378; juin-décembre 1379; juin 1380; décembre 1382; août-septembre 1383; février-mars 1384, PETIT, *Itinéraire*, *passim*.

(3) Voir introduction, p. 57 et article annoncé p. 53, note 1.

(4) Voir comme à la note précédente.

française. Il n'en fallait pas davantage pour que Louis considérât les allées et venues de son gendre dans ses Etats, comme celles d'un représentant, pis, d'un agent plus ou moins dissimulé de la cause française. Grâce à la délicatesse et au tact de Philippe et de son épouse, il n'y eut aucun froissement grave. Le rôle conciliateur d'un autre artisan de cette union mérite d'être mis en relief : c'est celui de Marguerite d'Artois, veuve de Louis de Crécy, que les jeunes époux ne manquent jamais d'aller saluer lorsqu'ils passent par Arras, et qui est invitée à toutes les fêtes familiales, aux naissances de ses arrière-petits-enfants, notamment de son filleul Jean (1).

Ainsi, en dépit de toutes les difficultés, les relations finirent par devenir cordiales entre Philippe et son beau-père à qui il ne manquait jamais d'envoyer de somptueuses étrennes (2). Il le servit fidèlement lors des troubles de Flandre de 1380 à 1383 (3). L'aide décisive apportée par Charles VI et Philippe le Hardi à Louis de Male lors de la terrible crise politique et sociale que traversa la Flandre en 1382, contribua à dissiper définitivement les préventions du

(1) Sur son rôle en Flandre et son action conciliatrice entre Louis de Male et le Roi, voir KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. de Flandre*, III, pp. 281 et 282. Sur son rôle et celui de Philippe le Hardi lors du siège d'Audenarde par les Gantois en 1379, voir FROISSART (éd. KERVYN DE LETTENHOVE, IX, pp. 204-399) et le commentaire de l'éditeur (*ibid.*, pp. 533-534). Sur les rapports entre Marguerite de France et le duc de Bourgogne en 1373 (ACO., B. 1438, fol. 57-58; en 1371, BN., Mss. Bourg., XXVI, fol. 193).

(2) Citons parmi les principaux cadeaux : en 1375, un saphir de 260 fr. (PETIT, *Itinéraire*, p. 502); en 1381, « un hanap d'or » du prix de 280 livres, un fermail d'or garni de 4 diamants de 4 grosses perles « et d'un gros balay au milieu » d'une valeur de 240 livres (celui-ci de la part de la duchesse, sa fille). Marguerite d'Artois reçut « un rubis et un diamant du prix de 120 livres » (mandement du 24 janvier 1381 BN., Mss. Bourg., XXI, fol. 12). En 1382 il envoie à son beau-père « un cornet d'or à pierre précieuse » d'une valeur de 400 fr. (*ibid., loc. cit.*). En 1383, 27 queues de vin de Beaune (*ibid.*, LXV, fol. 38 v°).

(3) Notamment dans la campagne qui aboutit à la victoire de Westroozebeke en 1382. Pour se procurer de l'argent en vue de payer ses gens d'armes, il convertit sa vaisselle d'or et d'argent, dont la valeur se montait à 115 marcs d'or et 333 marcs d'argent (BN., Mss. Bourg., LXV, fol. 34).

comte à l'égard de son gendre et à resserrer les liens qui l'attachaient à lui.

Il ne sera pas inutile non plus de suivre l'activité politique de Charles V, pendant la période qui s'étend entre le mariage de Philippe (1369) et son avènement au comté de Flandre (1384), dans les terres d'Empire situées entre l'Escaut et le Rhin (1). A l'est des deux groupes territoriaux Brabant-Limbourg et Hainaut-Hollande-Zélande, s'étendaient des États relativement importants : la principauté épiscopale de Liége et les duchés de Gueldre, de Juliers et de Berg. En 1379, Charles V s'était réconcilié avec le duc de Juliers et ses deux fils, Guillaume, duc de Gueldre et Renaud, qui avaient même rendu visite à la cour française (2). A Liége, l'élection de Persan de Roche-

(1) Malheureusement, DELACHENAL, *Charles V*, IV (*1368-1377*) et V (*1377-1380*) ne traite qu'accessoirement de la politique de Charles V dans nos provinces. Il est vraiment regrettable qu'il ait négligé cet aspect important de la politique extérieure de ce roi.

(2) Voici la série des actes de cette alliance : 23 mars 1379, convention entre Guillaume de Juliers et de Gueldre, d'une part, et les délégués du roi de France, d'autre part, touchant Vierzon et Lury en Berry qui avaient été donnés en fief à ce prince, mais qui lui avaient été retirés parce qu'il avait fait alliance avec les Anglais (HULSHOF, *Oorkonden geldersche vorsten*, p. 27, n° XII; BUSKEN HUET, *2e verslag van onderzoekingen naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*, La Haye, 1900, p. 3, n° 14); 24 mars 1379, le duc déclare avoir conclu un traité avec le roi de France et promet de se rendre en France pour la prestation du serment dès qu'il aura touché la somme fixée par l'une des clauses (HULSHOF, *op. cit.*, p. 32, n° XIII); le 10 août 1379, Charles V, roi de France, confirme les traités précédents et ceux conclus avec Guillaume de Gueldre et Renaud, fils de Guillaume de Juliers, par lesquels il donne au père et à l'aîné une rente annuelle de 3.000 francs et à Renaud une de 1.000 francs moyennant leur aide contre les Anglais (LACOMBLET, III, p. 735, n° 839). Le 3 septembre, Guillaume, en son nom et celui de ses deux fils, déclare abandonner ses revendications sur Vierzon et Lury et se contente de la rente annuelle (HULSHOF, *op. cit.*, p. 33, n° XIV); le même jour à Nimègue Guillaume, duc de Gueldre, confirme les clauses de l'acte précédent et promet également d'aider le roi de France contre les Anglais (HULSHOF, *op. cit.*, p. 37, n° XV; l'existence de ce document était mise en doute par ERNSING (*Wilhelm von Jülich*, p. 26), mais sans raisons); il confirme également la teneur de l'acte du 23 mars (3 septembre, *ibid.*, p. 43, n° XVII), nouvelle confirmation du père, même date (*ibid.*, p. 41, n° XVI). Le 9 septembre, Guillaume, duc de Juliers, déclare avoir, en vertu des traités précédents, reçu 7.000 francs

fort, évêque clémentiste, se fit avec son agrément (1). Il avait réussi, moyennant de fortes rentes annuelles, à se faire des alliés du duc de Berg (1380) (2) et du comte de La Marck (1378) (3).

C'est avec un tel parrainage que Philippe le Hardi allait débuter comme prince régnant dans les Pays-Bas. Il allait y développer avec d'autres moyens et dans un cadre fort élargi les méthodes politiques inaugurées par son frère. Ses démarches délimitent nettement son premier but : elles tendent à faire entrer dans son patrimoine le riche héritage du Limbourg et du Brabant.

Son action dans cette direction fut préparée et facilitée par celle de son beau-père, le comte de Flandre, et celle de son frère le roi de France, bien que les ambitions de ceux-ci eussent été fort différentes des siennes.

Louis de Male, par le traité d'Ath qui mit fin à la guerre de succession du Brabant, avait compromis les garanties par lesquelles Charles IV, au traité de Maestricht, avait cru consolider ses droits à l'héritage du Brabant. Par la suite, le comte de Flandre avait étendu son influence jusque dans la région rhénane en faisant entrer dans sa vassalité le duc de Berg, le comte de Salm et de plusieurs seigneurs de

---

d'or (*ibid.*, p. 47, n° XIX) et Jean de Harve, chevalier, reconnaît avoir reçu du roi de France 1.000 francs pour la même raison (*ibid.*, p. 48, n° XX). Conformément à sa promesse, le duc de Juliers se rend en France (FROISSART, XIII, pp. 34-36) : le 13 février il fait hommage à Vincennes, en son nom et en celui de Renaud, au roi de France pour une rente annuelle (HULSHOF, *op. cit.*, p. 49, n° XXI). Le même jour, Charles V de France annonce que Guillaume et Renaud sont devenus ses vassaux contre le roi d'Angleterre (LACOMBLET, III, p. 727, n° 830). Il n'est pas fait mention de Guillaume, duc de Gueldre, dont nous reparlerons plus loin : comme le prétend SCHULTE, p. 145, le père aurait agi, dans toute cette affaire, sans le consentement du fils.

(1) VALOIS, II, p. 299.

(2) Guillaume de Juliers, duc de Berg et comte de Ravensberg, devint homme-lige du roi de France, contre tous, excepté le roi des Romains, moyennant une rente de 2.000 livres (LACOMBLET, III, p. 745, n° 851, 9 juillet 1380).

(3) Mêmes conditions que pour le précédent, 17 décembre 1378 (LACOMBLET, III, p. 723, n° 825).

moindre importance (1). De son côté, Charles V avait eu une politique rhénane, nous l'avons vu, et par là, il avait indirectement contribué à préparer un terrain solide aux entreprises bourguignonnes (2).

On a souvent fait observer que le hasard, la chance ont joué en faveur du duc de Bourgogne. La seule énumération des événements de 1380 à 1390 qui, en série, favorisèrent son intervention suffit pour le prouver.

En effet, Charles V meurt en 1380, laissant la France à son fils mineur, Charles VI. La tutelle sera confiée à son oncle Philippe qui profitera de cette circonstance pour utiliser le Trésor et l'armée du Roi en vue des expéditions de 1382, 1383, 1385, en Flandre et de 1386, 1387, 1388 en Gueldre. La même année (1380), meurt Marguerite de Brabant, qui laisse à son époux la seigneurie de Malines et lui transmet des prétentions flamandes sur le Brabant et le Limbourg (3). En 1382, meurt sa grand'mère, Margue-

(1) *a*) Guillaume de Juliers, duc de Berg, comte de Ravensberg. Rente de 1.500 livres par an sur la recette de Flandre. L'existence de cet hommage sous Louis de Male ressort d'un extrait de compte (ADN., B. 4079, fol. 32 v°).

b) Le 26 juin 1378, Jean, comte de Salm, fait hommage au comte de Flandre pour une rente viagère de 300 écus à charge de service militaire excepté contre le roi de France, Wenceslas, duc de Brabant, pour le Luxembourg, l'évêque de Metz, l'archevêque de Trèves, l'évêque de Strasbourg, le duc de Bar (ADN., B. 4067 d'après l'*Inventaire des Archives départementales du Nord*, IX, p. 117).

c) 7 décembre 1379. Hommage de Guillaume Stail, chevalier; rente de 35 florins. — 19 décembre 1379. Hommage d'Arnould le Jeune, 400 livres (ADN., B. 4067. *Ibid.*, p. 117).

d) Renaud de Schoonvorst. Le receveur de Flandre lui paie les arriérés de 3 ans (soit 1.200 livres) de sa rente à vie, de 400 livres monnaie de Flandre, dont le dernier terme échoit à la Noël 1382. Quittance de Renaud, 14 décembre 1382 (ADN., B. 4072, fol. 41).

e) Arnould de Hoemen, chevalier. Le receveur lui paie les arriérés de deux termes échus à la Noël 1382, soit 800 livres (*ibid.*). Pour le terme échu à la Noël 1383, quittance d'Arnould de 400 livres (ADN., B. 4073, fol. 52).

Ces différentes rentes furent également payées par Philippe le Hardi, comte de Flandre, voir pp. 83, note 4; 349, notes 4 sq.

(2) Voir LAURENT et QUICKE, *Guerre de succession du Brabant*, pp. 115 et suiv.

(3) Cf. F. QUICKE, *La mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre, de Rethel, de Nevers et dame de Malines* (à paraître).

rite d'Artois qui lui laisse la Franche-Comté et l'Artois. En 1383, Wenceslas de Brabant, prétendant à la succession de Jeanne, meurt sans postérité : mort prématurée — le défunt avait plusieurs années de moins que sa femme — qui permit peut-être d'éviter un conflit sanglant. Enfin au début de 1384, Louis de Male meurt à son tour. Pendant ces quatre années, le prestige de Philippe n'avait fait que grandir et les territoires soumis à son autorité s'étaient considérablement accrus.

Cette analyse de la situation politique et le récit des principaux événements de la décade 1380-1390 étaient nécessaires pour suivre et comprendre le développement de la politique bourguignonne en Brabant. Avant d'entrer dans le cœur de ce sujet, il importe encore d'élucider un point : De quelle nature étaient les relations entre le duc et la duchesse de Brabant, et la maison de Bourgogne-Flandre ? Jeanne et même Wenceslas étaient francophiles; leurs relations avec la famille royale étaient mieux que des rapports politiques; elles étaient cordiales. Jeanne n'avait pas eu d'enfants de son union avec Wenceslas. Son affection s'était portée sur sa nièce Marguerite de Flandre, unique petite-fille de Jean III de Brabant (le mariage de son autre sœur Marie, avec le duc de Gueldre Renaud, était également resté stérile). Elle s'était même entremise pour faire aboutir le mariage de Marguerite avec le duc de Bourgogne. Wenceslas lui-même avait été flatté par les honneurs que lui avait prodigués la cour de France; nul doute qu'un lien d'ordre affectif ne l'ait lié à Philippe qu'il avait souvent rencontré à des tournois en France et dans les Pays-Bas, et qui avait, comme lui, le goût du jeu et du faste.

Les premiers rapports officiels des deux princes confirment cette opinion.

Dès 1380, Philippe et Marguerite auraient dû, par suite de la mort de Marguerite de Brabant, être mis en possession de Malines et d'Anvers. La seigneurie de Malines avait été cédée à Marguerite de Brabant par le traité d'Ath,

qui lui donnait également Anvers et ses dépendances, à relever en fief des ducs de Brabant : c'était en quelque sorte sa part de l'héritage de Jean III. Jeanne et Wenceslas, tout comme les Brabançons, n'avaient laissé amputer cette portion importante du territoire, que contraints et forcés, à la suite de revers militaires. En mai 1380, l'occasion était propice pour recouvrer ces deux villes indispensables au développement économique du duché. En Flandre, les Gantois sont en pleine révolte; le comte, les mains liées de ce côté n'est pas en mesure de s'opposer efficacement à une mainmise brabançonne sur Anvers et Malines. Cependant aucune tentative dans ce sens, ne fut faite. Au contraire, le duc et la duchesse témoignent au comte une grande bienveillance, offrent leur médiation, s'opposent à ce que leurs sujets ravitaillent les révoltés (1). Jeanne donne une marque de bienveillance plus grande. En mars 1383, Philippe et Marguerite n'ont pas encore accompli le relief de la seigneurie et du bourg d'Anvers; en dépit d'un retard de près de trois ans, ils reçoivent suivant leur désir, un nouveau délai jusqu'à la Noël (2). Ce manque d'empressement de leur part s'explique par le fait que Philippe est retenu tantôt à Paris par les querelles de la tutelle du roi mineur, jugeant sans doute que ses intérêts français passent avant les affaires des Pays-Bas; tantôt par les campagnes contre

(1) Voir article cité p. 53, note 1.

(2) Acte daté de Bruxelles, le 23 mars 1383. Wenceslas et Jeanne y déclarent que « om vriendelike bede ende versuec hunsliefs neven des hertogen ende hunner liever nichten der hertoginne van Bourgogne... », ils accordent ce délai (*Brab. Yeesten*, II, *Cod. dipl.*, p. 653, n° CXXXII). Cependant dans un acte du 8 septembre 1383, Philippe et Marguerite « accordent des sauf gardes, exemptions et franchises aux commerçants venant d'Anvers ou y allant et garantissent leurs biens et la sûreté de leur famille ». Marguerite porte le titre de « Dame d'Anvers » (Verachter, p. 60, n° CLXXXI). Ils touchent également certains revenus, entre autres, du chef de l'autorisation accordée aux Anversois d'établir des droits d'accises (Actes du 14 décembre 1382 et du 3 janvier 1383 : Verachter, p. 59, nos CLXXXIV et CLXXXV). Le 12 décembre 1382, Philippe le Hardi, du vivant de son beau-père, nomme son conseiller, Willem Noyer, bourgeois d'Anvers a raison de 100 livres par an (AND., B. 4078, nos 145 et 624). Voir également Prims, p. 101.

les Anglais ou les Flamands. De son côté, Marguerite n'a pas quitté la Bourgogne où elle accouche de Marie. Mais Philippe et Marguerite tiennent à remettre au plus tard la cérémonie du relief, pour ne pas froisser le susceptible comte de Flandre qui se considérait en fait comme le seigneur de Malines et d'Anvers.

La mort de Wenceslas (décembre 1383) (1) suivie à court intervalle de celle de Louis de Male (janvier 1384) précipite le voyage projeté en Brabant.

A cette époque, Philippe a quarante-deux ans. Il est duc de Bourgogne, comte de Bourgogne, de Flandre, d'Artois et de Réthel et seigneur de Malines. Il est dans la pleine force de l'âge. Son esprit a mûri; il a l'expérience du gouvernement et des hommes. Le goût du plaisir qui a dominé sa jeunesse, a fait place à une ambition sans frein que les luttes pour la tutelle de Charles VI ont aiguisée. Il reste dépensier; mais ses largesses sont souvent dictées par intérêt. Pour accroître ses ressources, il sait qu'il doit augmenter son domaine, déjà immense et riche. Son âge et son rang lui commandent de briller non plus sur les champs de bataille, mais sur le terrain diplomatique où les succès viennent moins vite. C'est en France avant tout qu'il veut jouer un rôle de premier plan; c'est en fonction de la France, de la querelle des oncles autour du roi mineur, qu'il faut juger la politique territoriale qu'il va inaugurer. Il veut être plus puissant qu'Orléans, Berry et Bourbon. Il ne peut atteindre ce but qu'en arrachant des terres à l'Empire qui se désagrége. Tout accroissement de sa puissance territoriale en France aurait provoqué au conseil de Régence les plus vives réactions. Aussi se contentera-t-il de demander au royaume l'or et les troupes dont il a besoin et qu'il n'obtiendra pas sans peine (2). Par l'obstacle qu'elle rencontrait au Sud, sa politique rappelle celle des premiers

(1) QUICKE, *Oorkonden*, p. 352, n° 1.

(2) Sur les premiers actes de Philippe le Hardi en Flandre, et sa politique française, voir CARTELLIERI, pp. 15 et suiv.

comtes de Flandre dont l'expansion se heurte au sud de la Normandie. Qui sait si Louis de Male, en ouvrant la voie vers l'est, en orientant déjà dans cette direction l'effort de son successeur, n'entrevoyait pas que c'était le seul moyen de faire de Philippe un prince des Pays-Bas et de sauver de cette manière l'indépendance de la Flandre. S'il en était ainsi, le comte de Flandre aurait vu plus clair et plus loin que Charles V.

Dès qu'il eut appris la mort de Wenceslas, Philippe prit le deuil partageant sincèrement le chagrin de sa tante (1). Ambassadeurs et courriers se succèdent presque sans interruption entre les cours bourguignonne, brabançonne et française (2). Ce ne sont pas seulement des émissaires chargés de condoléance. La situation de la duchesse est précaire : déficit financier causé par les dépenses fastueuses du duc défunt et de la cour (3) ; poids de l'arriéré des dettes contractées pour le rachat des prisonniers de Baesweiler (à peine un sixième en est remboursé) ; chute des revenus

(1) Achat de vêtements noirs le 27 décembre 1383 (PROST, p. 138, n° 820). — « A Jean Henriet, clerc des offices de Monseigneur, Guillaume de la Tremoïle, Olivier de Jussy, chevalier et chambellan, à un seigneur de Brabant qui les conduisit à Bruxelles, à Hennequin, chevaucheur, Oudart de Chazeron, chambellan, Bénédic du Gal, Jean Raponde... qui allèrent à Mons et de là, à Bruxelles, après le trépas du duc de Brabant et de là, à Malines, à Anvers et en plusieurs lieux... » ACO., B. 1461, fol. 172-173. — Autre fait significatif : Philippe annonce la mort de Louis de Male aux princes des Pays-Bas et également aux seigneurs brabançons (ACO., B. 1461, fol. 161).

(2) Le 28 février 1384, passe à Binche, une ambassade brabançonne : « Maistre Winant le Besore à 4 personnes et 3 chevaux... allans en Franche au Roy... » (AGR., CC., 8778, fol. 73). Vers la même époque, 2 florins sont donnés par un fonctionnaire brabançon « des hertoghe bode van Bourgoigne die miner vrouwen brieven bracht » (AGR., CC., 2369*bis*, fol. 42 v°). Un messager bourguignon est envoyé par le duc se trouvant à Arras porter également des lettres à la duchesse (Ordre de payement du 8 mars 1384, ACO., B. 1461, fol. 151). — Voir également l'ambassade mentionnée page 87, note 4. Plusieurs de ces messages se rapportent au voyage de Philippe le Hardi et à la succession de Malines et d'Anvers.

(3) Tous les contemporains sont d'accord sur ce point. Voir entre autres FROISSART, VII, p. 375 et *Cronica di* BUONACCORSO PITTI (éd. BACCHI DELLA LEGA. Bologna, 1905, p. 57).

de l'impôt, dont des fonctionnaires concussionnaires détournent une notable partie (1); en août 1383 le clergé, la noblesse et les villes ont dû consentir une aide extraordinaire de 100.000 vieux écus (2); Louvain menace à nouveau de se révolter; les frontières de Liége (3) et de la Gueldre sont peu sûres; le prestige du Brabant s'effondre à l'étranger. Jeanne n'avait qu'une faible expérience de la conduite du gouvernement qu'elle avait laissée à son mari (4). Dans ces circonstances, elle avait besoin d'un appui. Le sentiment d'isolement et de détresse où la plongea la mort de celui-ci, n'a pas échappé aux contemporains : un chroniqueur va jusqu'à insinuer qu'elle aurait offert la « mambournie » de ses États à l'évêque de Liége (5). En réalité, il était plus naturel qu'elle se tournât vers son puissant neveu, vers sa nièce, qu'elle avait déjà, dans son for intérieur reconnus comme ses héritiers. En recourant à leurs conseils, Jeanne va encourager le duc de Bourgogne à faire valoir ses droits à la succession brabançonne (6) et en hâter, du moins elle le croit, le règlement.

(1) Voir également l'introduction de Bolsée, *La grande enquête de 1389 en Brabant*, Bruxelles, 1929.

(2) AGR., CC., n° 15716, fol. 6.

(3) Durant l'année 1384, des troupes sont cantonnées à la frontière liégeoise sous les ordres du drossard de Tirlemont. Dans cette ville, il y eut pendant 23 jours 40 soldats armés de lances, et en outre pendant 20 jours, 10 autres. Frais : 1.160 florins. A Haelen, il y en eut 12 pendant 16 jours. Frais : 192 florins. A Jodoigne, 12 pendant 22 jours. Frais : 263 florins. Cette somme fut payée sur l'aide de 1383 (AGR., CC., 15716, fol. 40 v°). Sur la même aide extraordinaire de 100.000 vieux écus levée en 1383, est faite la dépense libellée ainsi : « Te Leuwe [Léau] bewijst H. Raes van Linter voer alselken coste hi dede binnen der stad van Leuwe, omme die stad van Leuwe te bewaren doin minen here [Wenceslas], dien God gnadich sij, van live ter doet comen was biden raide [van Brabant] ghemeynlec overdragen omme der balling wille, 800 gulden = 466 oude sc. 32 gr. vl. » (AGR., CC., 15716, fol. 38). Ceci permet de supposer que l'évêque de Liége aurait tenté, avec l'aide des bannis, de s'emparer de cette région frontière depuis longtemps disputée.

(4) Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre V où nous montrerons que la politique territoriale de Wenceslas dans l'Entre-Meuse-et-Rhin servait surtout ses intérêts personnels.

(5) *Chronique de Marienthal*, p. 440.

(6) Il y a lieu de mettre ici en lumière l'influence exercée par le sei-

La nécessité poussait Jeanne, l'ambition poussait Philippe. Aussi le voyage de Philippe le Hardi à Bruxelles fut-il gros de conséquences. C'était la seconde fois que le duc de Bourgogne venait en Brabant: il était venu en 1374 à Malines et Anvers, seigneuries qui devaient lui échoir un jour (1).

Après avoir quitté le roi à Paris au début de février 1384 et traversé sans s'arrêter le comté de Flandre par Lens et Tournai (2), il était arrivé le 16 mars au soir à Bruxelles, accompagné de la duchesse et de sa fille Marguerite (3). Sa suite comprenait plus de 350 chevaliers et écuyers; l'escorte, une cinquantaine d'arbalétriers et archers, tous montés (4). Parmi la suite, Jean de Bourbon, comte de la Marche, fami-

---

gneur Jean de Bourbon, comte de la Marche, fils de Jacques de Bourbon et de Jeanne de Saint Pol, ami personnel de Wenceslas, mais fidèle serviteur de la cause française. Froissart s'étend longuement sur les services militaires et diplomatiques qu'il a rendus au roi de France. Or, après la mort de Wenceslas, il demeure à la cour de Brabant. Un compte nous dit, en effet : « gegeven den graven van der Marchen ut Vrancrijc omme sijn gesinde van Brussel ut te sinden omme dat hi bi mine vrouwen [Jeanne] ende bi den Rade bliven souden... » (AGR., CC., 2369*bis*, fol. 44). Ajoutons que ce seigneur accompagnait Wenceslas dans le Luxembourg lorsque celui-ci y mourut (AGR., CC., 8777, fol. 46 et 2365, fol. 35 v°).

(1) 16-17 mai, à Malines; 18, à Anvers (PETIT, *Itinéraire*, à la date).

(2) Des chevaucheurs porteurs de lettres pour Jeanne sont envoyés au cours de ce voyage. Hennequin quitte, vers le 5 mars, Lens et le 12 mars, Tournai (Ordre de payement de ses frais le 6 avril 1384. ACO., B. 1461, fol. 155).

(3) PETIT, *Itinéraire*, à la date.

(4) PLANCHER, III, p. 74; DE LA CHAUVELAYS, p. 101. Série d'ordres de payement pour leurs frais et de quittances : ACO., B. 1461, fol. 177. Jean, seigneur de Ghistelle, avec 10 chevaliers-bacheliers, 19 écuyers et 2 archers; Jean, seigneur de Ghistelle, chevalier banneret et 1 autre chevalier banneret avec 6 chevaliers-bacheliers et 22 écuyers; Philippe d'Artois et Hugues de Jaucourt, chevalier banneret avec 15 chevaliers-bacheliers et 34 écuyers; Jean, seigneur de Bettencourt, Henry d'Antoing et Waleran de Regneval avec 19 chevaliers, 60 écuyers, 7 archers (ACO., B. 11751, liasse 60, cot. 120; BN., Mss. Bourg., 24, fol. 4); Jean de Bourbon, comte de la Marche, avait sous ses ordres Robert Haugest, chevalier-bachelier, 12 écuyers et Baudouin de Sonain (?), chevalier-bachelier, avec 4 écuyers (BN., Mss. Bourg., 24, fol. 22) etc... Il faudrait encore mentionner les huissiers de salles, les valets de poste, etc...

lier de la cour brabançonne (1), Henri de Montbeliard, un ambassadeur très informé de la politique impériale dans la Franche-Comté, et ceux que nous retrouverons au cours des années à venir comme de véritables ambassadeurs spécialisés dans les affaires brabançonnes (2). Pour ce premier contact avec le peuple brabançon, le duc voulait éblouir. La malheureuse duchesse aurait dû pour recevoir son neveu faire chercher à Maestricht des nappes et des serviettes (3).

Le luxe sera toujours dans les mains des Bourguignons-Valois une arme puissante. Si les gens des métiers voyaient en Philippe le Hardi le prince étranger qui avait aidé à briser la résistance de leurs frères de classe de Flandre, les marchands de la gilde, émerveillés par le spectacle du somptueux cortège (4), se réjouissaient de voir entrer en personne à Bruxelles le fils du roi, l'époux de Marguerite, la nièce de leur princesse « naturelle ». Philippe sut peut-être dès lors se concilier bien des grâces en passant des commandes considérables de selles, de cottes d'acier, de coffres en bois, de velours (5).

Néanmoins son rang, son éducation, l'expérience politique de son frère qui avait toujours trouvé plus d'appui dans la chevalerie que dans la bourgeoisie, tout le

(1) Ordre de payement du 5 mai 1384; quittance du 16 juin 1384 (ACO., B. 1463, fol. 121). Nouvelle gratification de 1.000 francs « pour missions qu'il a faites en compagnie de mon dit seig. en Hainaut et Brabant ». Ordre de payement du 20 octobre 1385. Quit. du 10 février 1385. ACO., B. 1463, fol. 146.

(2) Entre autres : le secrétaire de Philippe, Robert Dangeul (quittance du 13 mars 1385. ACO., B. 1463, fol. 135); Renier Pot (gratification à la date du 19 mars 1384. BN., Mss. Bourg., 25, fol. 17); Gilles le Foulon; le doyen de Saint-Donat à Bruges (mandement du 11 mai 1384. ADN., B. 4073, fol. 56).

(3) Le 9 mars, Jeanne envoie « Boyken, portier... te Tricht te riden ende een zoemerperd in die hant te leyden, ammelaken ende dwelen te halen jegen den hertoghe van Boirgoignen » (AGR., CC., 2369*bis*, fol. 41 v°). Les frais du séjour de Philippe à la cour de Jeanne s'élèvent à 53 lb. 5 s. 7 d. (*Ibid.*, fol. 58 v°).

(4) Voir entre autres les frais pour les panonceaux. PROST, p. 159.

(5) ACO., B. 1461, fol. 155. Un achat de harnais commandé postérieurement de Paris (ACO., B. 1463, fol. 31); de 16 pièces de vin (30 avril 1385. ADN., B. 4074, fol. 56).

poussait à se rapprocher de la noblesse. Sa bravoure à Poitiers avait fait de lui un modèle de parfait chevalier; c'était un titre à gagner aisément les suffrages de la noblesse brabançonne. Pour se l'attacher définitivement, il employera un moyen classique de la diplomatie bourguignonne : l'argent. Aux hauts officiers brabançons, à tous les membres du conseil ducal et tous les seigneurs influents, il accordera, — comme le fit son beau-père, — une rente annuelle à charge d'hommage-lige. Cette vaste entreprise de corruption politique, accomplie dès sa première visite à Bruxelles, en dit long sur ses desseins à l'égard du Brabant. La qualité de ses nouveaux alliés mérite que nous connaissions leur nom. La seule énumération des officiers et seigneurs inféodés à la politique du duc de Bourgogne, témoigne de l'étendue de l'emprise qu'il exerce dès 1384 sur les affaires du duché. Ce sont :

Jean II de Wittem (1), chevalier, sénéchal de Brabant, conseiller (2);

Jean, seigneur de La Lek et de Breda (3), chevalier;

---

(1) Sur ce personnage H. Mosmans, *De heeren van Wittem*, Venlo, 1923, pp. 35-39.

(2) Vidimus sur parchemin délivré le 29 avril 1469, d'un acte du 18 mars 1383, dans lequel il porte ce titre (AGR., CB., n° 5967. Analyse dans Verkooren, *Brabant*, VIII, p. 310). — Rente de 300 francs « sa vie durant pour l'amour et singulière affection que mon seigneur a à sa personne, tant pour la rente ou pension qu'il prenoit de monsg. le comte de Flandres, que Dieux absolve comme pour l'accroissement d'icellui... » Lettres du 20 mars 1383 (v. st.) (quittance du 25 mars. ACO., B. 1461, Recette générale des finances de Bourgogne du 1er juin 1383 au 31 mai 1384, fol. 37; également BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). — Quittance du 17 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 86 (ADN., B. 4075, fol. 58); pour le terme de 1387 et les suivants, voici ce que la recette de Flandre du 10 mars 1387 au 11 mars 1388 (compte de Jacques de Screyhem) mentionne : « le dit messire... a depuis esté payé de la dite somme de 300 fr. par un compte particulier de Guillaume de Gheetsem, mis en la fin de son second compte de la recepte ordinnaire de Lemborch d'un an entier fini à la Saint Jehan 1398, en une somme de 3.578 lb., 14 s., 4 d. » (ADN., B. 4076, fol. 44 v°; 4079, fol. 32; 4080, fol. 37 v°; 4081, fol. 44 v°.) Ce seigneur promet « loyaulté et service comme loyaul homme doit faire à son seigneur »; promesse datée du 28 mars 1384 (ADN., B. 4078, n° 11344, orig. sur parchemin).

(3) Mêmes raisons, mêmes dates (ACO., B. 1461, fol. 36 v°). Lettre

Renaud de Fauquemont, chevalier, seigneur de Born (1);

Henri de Bautershem, seigneur de Berg-op-Zoom (2);

Jean, seigneur de Rotselaer, chevalier, conseiller (3);

Jean, seigneur de Wezemael (4) et de Fallais, conseiller, maréchal de Brabant;

Sweder van Abcoude, seigneur de Gaesbeek, de Putte et de Strien (5), conseiller;

Renaud, seigneur de Brederode (6), chevalier;

---

de Philippe du 20 mars 1384. (ADN., O. 4078, n° 11340). Quit. du 20 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 1386 (ADN., B. 4075, fol. 58); le terme de 1387 n'a pas été payé (ADN., B. 4076, fol. 44 v°). Voir sur ces seigneurs : HEMRICOURT, I, p. 162 et II, p. 196.

(1) Mêmes raisons et mêmes dates (ACO., B. 1461, fol. 36 et BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168 et 23, fol. 57. — SAINT-GENOIS, II, p. 87, donne la fausse date du 28 mars). — Quittance du 17 septembre 86, pour le terme du 20 mars 86 (ADN., B. 4075, fol. 58). Terme de mars 1387 « cette somme de IIIc fr. lui a esté payé par un compte particulier de mess. Jehan de Pouques et de maistre Gile le Foulon de certains deniers par eulx receuz de Jehan Zack, recev. de Lembourch, en une somme de Vc fr. (ADN., B. 4076, fol. 44) ». Mêmes promesses que plus haut datées du 28 mars (ADN., B. 4078, n° 11115). Sur ce personnage et sa généalogie, voir HEMRICOURT, I, pp. 162 sq. et II, pp. 196 sq.

(2) Mêmes raisons et mêmes dates (ACO., B. 1461, fol. 36; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). Quittance du 19 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 1386 (ADN., B. 4075, fol. 58 v°). Pour le terme de 1387 et les suivants (payement des arriérés de rente, la même année et de la même manière que pour Jean de Wittem) : 4.145 lb. 6 s. 6 d. (ADN., B. 4076, fol. 44 v°). Mêmes promesses que plus haut, datées du 28 mars 1384 (ADN., B. 4078, n° 11341). Sur ce seigneur, voir HEMRICOURT, I, p. 160 et II, pp. 143 et 419.

(3) Porte ce titre le 11 juin 1383 (AGR., CB., n° 5987. Analyse dans VERKOOREN, *Brabant*, même numéro). — Rente : mêmes raisons et mêmes motifs (ACO., B. 1461, fol. 37; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). Quittance du 17 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 1386 (ADN., B. 4075, fol. 58). Pour le terme de 1387 et les suivants (même libellé de compte que pour celui de Jean de Wittem) : 3.708 lb. 8 s. 4 d. (ADN., B. 4076, fol. 44 v°). Semblables promesses de ce seigneur datées du 28 mars (ADN., B. 4578, n° 11345).

(4) Sur les Wesemael, voir HEMRICOURT, I, p. 396 : Rente : mêmes raisons, mêmes dates (ACO., B. 1461, fol. 37 v°; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). Quittance du 17 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 86 (ADN., B. 4076, fol. 58). Pour le terme de 1387 et les suivants (cf. le libellé de Jean de Wittem) : 4.145 lb. 6 s. 6 d. (ADN., B. 4076, fol. 44 v°). Semblables promesses que plus haut, 28 mars 1384 (ADN., B. 4078, n° 11342).

(5) Voir p. 126, note 1.

(6) Rente : mêmes raisons et mêmes dates, sauf que la quittance est

Jean, seigneur de Septfontaines et de Cranendonc (1), écuyer;

Jean, seigneur de Gronsveld (2);

Jean, seigneur de Bouchout (3), châtelain de Bruxelles, conseiller;

Renaud, seigneur de Schoonvorst (4), chevalier, conseiller.

Tous ces seigneurs reçoivent une rente annuelle viagère de 300 francs. La plupart d'entre eux, la recevaient déjà du vivant de Louis de Male (5). Ceux dont les noms suivent, personnages de moindre importance, à cette époque du moins, reçoivent une rente de 200 francs ou de 100 francs :

Jean Clutinc, seigneur de Marchin, conseiller (6); Jean

---

du 31 mars (ACO., B. 1461, fol. 37 v°; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). Quittance d'une somme de 300 francs + 400 lb. à la date du 20 avril 1386 pour terme de mars 86 et pour arrérages de cette rente qui lui était payée du vivant de Louis de Male (ADN., B. 4075, fol. 59). Quittance du 23 mars 1387 pour terme de mars 1387 (ADN., B. 4076, fol. 75). Le terme de 1388 et 1389 n'a pas été payé à la date fixée (ADN., B. 4076, fol. 58). Pour le terme de 1387 et les suivants (cf. celui de Jean de Wittem pour les mêmes termes) : 4.145 lb. 6 s. 6 d. (ADN., B. 4076, fol. 44 v°).

(1) Rente : mêmes dates, mêmes raisons (ACO., B. 1461, fol. 40; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). La prestation de foi et d'hommage (ADN., B. 1599, fol. 31).

(2) La rente doit dater de cette année car le 28 mars 1384 ce seigneur promet de servir loyalement Philippe (ADN., B. 4078 et B. 11346, orig. parch.). La rente est également de 300 francs. Il y a de lui une quittance du 17 septembre 1386 pour le terme du 20 mars 1386 (ADN., B. 4075, fol. 58).

(3) Châtelain : à la date du 30 septembre 1383, cité comme tel (AGR., CB., n° 6012. Analyse dans VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 338); Conseiller : cité comme tel dans une minute sur papier du 30 juillet 1383 (*ibid.*, n° 6004; analyse : *ibid.*, p. 334). Rente : « Jehan, seigneur de Boucout, chevalier, chastellain de Bruxelles, retenu par monseigneur pour son conseiller et chastellain ». Lettres du 5 avril 1383 (v. st.); quittance du 18 avril 1384 (ACO., B. 1461, fol. 40 v°; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 159).

(4) Seigneur d'Outre-Meuse. Fut drossard de Brabant, voir : HEMRICOURT, 1, p. 77 et CHESTRET DE HANEFFE, *Renaud de Schönau*. Rente : mêmes raisons et mêmes dates que les premiers (ACO., B. 1461, fol. 36; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168).

(5) Nous examinerons dans l'article annoncé page 53, note 1, les raisons et la date de ce lien entre Louis de Male et les seigneurs brabançons.

(6) Conseiller : même source que pour Jean, seigneur de Bouchout. Rente de 200 francs d'or à la date du 1er mars, Lille. Dans cet acte il porte

seigneur de la Vene (1), chevalier; Regnier de Berg (2), conseiller; Nicolas Chavre, ancien chambellan de Wenceslas (3), maître des Monnaies de Brabant (4); Jean d'Ophem, ancien maïeur de Tirlemont, amman de Bruxelles, chevalier (5). Dans les années suivantes Philippe dotera d'une rente nombre d'autres seigneurs dont il aura besoin (6):

le titre d'écuyer d'écurie du Duc. Quittance du 29 mars (ACO., B. 1461, fol. 39 v°; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168).

(1) Batard de Jean III de Brabant. Rente de 100 francs, « sa vie durant pour le bon rapport que fait a esté à mon dit seigneur des senz, loyauté et diligence du dit messire Jehan ». Lettres du 26 mars; quittance du 31 mars (ACO., B. 1461, fol. 38 v°; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168 . Quittance du 24 septembre 1386 pour le terme du 26 mars 1386 (ADN., B. 4075, fol. 58 v°). Pour le terme du 26 mars 1387, quittance du 31 mars (ADN., B. 4076, fol. 44 v°).

(2) Conseiller : même source que pour Jean, seigneur de Rotselaer. Sur ce personnage voir HEMRICOURT, 1, 214 et II, 148 et 420 et CESSENS, *Renier de Berghes*, pp. 6-7. Rente de 100 francs : mêmes raisons et mêmes dates que les premiers (ACO., B. 1461, fol. 39; BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168). Quittance du 17 septembre 1386 pour terme de mars 86 (ADN., B. 4075, fol. 58). Pour le terme de mars 1387 : « Ces 100 francs sont payés par Jehan Zach, receveur de Lembourc, pour son compte de tonlieux de chevaux. Rendu à Lille [Chambre des Comptes] en juillet 1393 » (ADN., B. 4076, fol. 44 v°). Promesses de bien servir identiques à celles du seigneur de Wittem datées du 28 mars 1384 (ADN., B. 4078, n° 11343 .

(3) Cité comme chambellan à la date du 8 octobre 1383 (AGR., CB., n° 6018. VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 342 et ADN., B. 3364). Voir sa biographie dans CUMONT, *Chavre;* LAURENT, *Loi de Gresham*, et ci-dessous chap. XII.

(4) Cf. acte du 30 septembre 1383 (AGR., CB., n° 6012; VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 338). Rente de 200 florins à la date du 1er mars 1383 (v. st.) (ADN., B. 3363 et ACO., B. 1461, fol. 39 v°) en considération « des bons et agréables services qu'il lui a rendus et qu'il espère bien qu'il lui rendra encore à l'avenir ». (Analyse de cet acte BN., Mss. Bourg., 26, fol. 168).

(5) Rente de 100 francs. Lettres du 20 mars 1384; quittance du 25 mars. Mêmes motifs que pour Jean de la Vene (ACO., B. 1461, fol. 38). Elle fut payée dans la suite sur la recette de Malines (AGR., CC., 11610). Maieur de Tirlemont en 1378 (VERKOOREN, *Brabant*, VII, p. 209, nos 5190 et 5371); amman de Bruxelles dès 1379 (*ibid.*, n° 5494, 5514) etc... La plupart des seigneurs perçurent leur rente sur la recette de Flandre, notamment les seigneurs de Rotselaer, de Wittem, de Wesemael, de la Lek et de Breda, de Berg (plus tard sur la recette de Limbourg, AGR., CB., 2436, fol. 69), de Fauquemont, de Bautersem, de Brédérode, Jean de Vene (ADN., B. 4079, 4080 et 4081).

(6) Ce sont : Jean de Ghemerch, bourgeois à Bois-le-Duc; rente de 60 francs. Hommage par lettres du 26 octobre 1386. Payement du premier terme sur la recette de Flandre (ADN., B. 4076, fol. 46). Il n'est plus effectué dans la suite (cf. ADN., B. 4017 : son nom est suivi de la

parmi eux, Regnier de Hollande, receveur du Brabant (1).

Certains de ces personnages sont gratifiés outre leur rente d'un titre dans la « famille » ducale : Jean de Bouchout devient conseiller et chambellan (2) de Philippe; Jean de Gronsveld, conseiller (3); Nicolas Chavre était déjà son

---

mention non payé; 4079, fol. 32; *id.*, 4080, fol. 38; *id.*, 4081, fol. 45). Bartholomée (?), orfèvre à Bruxelles : pension de 20 francs à prendre sur la recette de Flandre, à la Saint-Remy, par lettres du duc du 30 août 1386; hommage a été fait à Jean d'Ophem (lettre du 7 septembre 1386). Quittance du 21 avril 1387 pour le premier terme (ADN., B. 4076, fol. 45). Nous avons retrouvé mention des payements du 1er octobre 1394 (ADN., B. 4079, fol. 32), 1395 (*id.*, 4080, fol. 38). Il est mort en 1396 (*id.*, 4081, fol. 45).

Colart le Swaef, chevalier de Bruxelles. Rente de 100 francs à vie sur la recette de Flandre à payer à la Saint-Remy (lettres du duc du 30 août 1386). L'hommage a été fait entre les mains de Jean d'Ophem et de Nicolas Chavre (lettres du 7 février 1387). Quittance du premier terme, le 20 avril 1387 (ADN., B. 4076, fol. 45 v°). La rente n'a pas été payée pour les années suivantes (ADN., B. 4077, fol. 43 v°) (en 1388); B. 4079, fol. 38 (pour octobre 1394); 4080, fol. 38 (pour terme de 1395); 4081, fol. 45 (pour terme de 1396). Plus tard, il la touche sur la recette de Malines (pour les années 1394-1396 : AGR., CC., 11610).

Sohier de Heetevelde, chevalier à Bruxelles, rente de 100 francs (même libellé que pour le précédent). Elle n'est plus payée dès l'année suivante (même source que pour Colart le Swaef).

Maître Gheerlach de Ghemerch, doyen de l'église de Rhodes-Saint-Ode, demeurant à Bois-le-Duc. Rente de 100 francs (même libellé que pour Colaert de Swaef à part que les lettres datent du 26 octobre 1386, ADN., B. 4076, fol. 46).

Thierry de Roever, chevalier, qui promet le 28 mars 1384 de servir loyalement Philippe (ADN., B. 4078, n° 11114).

Rikout Le Rok, chevalier, à Bois-le-Duc. Rente de 100 livres (même libellé que pour Colaert le Swaef, ADN., B. 4076, fol. 45).

Nous ne savons pas exactement à quelle époque les suivants devinrent les protégés du duc : Guillaume Kerrman de Malines, conseiller du duc 60 francs (la rente n'est plus payée en 1394, 95 et 96 : ADN., B. 4079, fol. 32 v°; 4080, fol. 38; 4081, fol. 45); Gilles bâtard de Luxembourg, 100 francs d'or (BN., Mss. Bourg., 55, année 1387-1er février 1388, fol. 46); la même année (1388), il fait hommage au roi de France moyennant 200 lb. tournois (BR., Mss., 18734, fol. 388 v°).

(1) Devenu « homme feal » pour 100 francs par an, à vie, à prendre sur la recette de Flandre et à toucher le 1er octobre. Les lettres du duc sont datées du 30 août 1386. Regnier a fait hommage entre les mains de Jean d'Ophem et de Nicolas Chavre, commis à ce, le 26 décembre 1386; quittance du receveur pour le premier terme, le 20 avril 1387 (ADN., B. 4076, fol. 45 v°). Il n'est plus payé les années suivantes (ADN., B. 4077, fol. 43 v°).

(2) Cf. p. 83, note 3.

(3) ADN., B. 4075, fol. 58. Dans un libellé du compte, il porte ce titre.

chambellan (1); Jean Clutinc, écuyer d'écurie (2). Un peu plus tard, Philippe institue Guillaume le Swaef, écuyer brabançon, chambellan de sa chambre avec une pension de 100 francs d'or (3) et appelle Jean d'Ophem, amman de Bruxelles (4), aux mêmes fonctions. Il n'oublie pas dans ses largesses les humbles huissiers et les gens des offices (5).

Fait très significatif : plusieurs de ces nobles brabançons, dont certains sont des conseillers écoutés au palais de Coudenberg, deviennent la même année hommes-liges du roi de France : Jean, seigneur de Bouchout; Bernard de Bornival; Renaud de Fauquemont, seigneur de Born et de Sittard. Ces actes royaux, souscrits par Charles VI mineur, étaient, faut-il le dire, l'œuvre de Philippe le Hardi. Une fois de plus le trésor royal servait à la cause bourguignonne (6).

---

(1) Cf. p. 84, note 3.

(2) Cf. p. 83, note 6.

(3) ADN., B. 3364. — Vidimus du 4 mai 1385 par Thierry de Lombeek, prévôt de l'église Saint-Jacques-de-Coudenberg à Bruxelles, des lettres patentes du 29 janvier de la même année.

(4) Portait ce titre le 12 novembre 1387 (PROST, p. 316, n° 1763) et dans une quittance du 15 décembre 1390 (ADN., B. 1849, n° 50511). Le 24 juillet à Noyon, Philippe gratifie de 40 livres Vauthier de Melin, écuyer de la duchesse. [Est-ce le fils d'Arnould de Melin, chevalier, ancien châtelain de Tervueren, maïeur de Louvain (VERKOOREN, *Brabant*, VI, n° 4716), qui l'accompagna de Paris à Compiègne et perdit son cheval en ce voyage (BN., Mss. Bourg., 21, fol. 17) ?]

(5) Aux chambellans de Jeanne 200 francs, aux huissiers 40 francs, aux gens des offices 200 francs, etc. (ACO., B. 1461, fol. 138).

(6) Voir au sujet de ces seigneurs, plus haut pp. 81, 82, 83 et 85. Renaud de Bornival était conseiller de Brabant et accompagnait souvent la duchesse dans ses déplacements (VERKOOREN, *Brabant*, VII, n° 5166 . Il était le père du bailli du Roman pays. Sur le libellé de ces rentes voir FAWTIER (R.), *Comptes du trésor (1296, 1316, 1384, 1477)* (RECUEIL DES HISTORIENS DE LA FRANCE, *Documents financiers*, t. II), Paris, 1930, 4°, pp. 107-111.

Jean, seigneur de Bouchout (160 livres), n° 1450; Bernard de Bornival (250 francs), n° 1459; Renaud de Fauquemont (400 livres), n° 1515. A y ajouter, Arnould, seigneur de Stein, n° 1451; Englebert, comte de la Marck, n° 1512 et Henri, comte de Salm, n° 1525. D'après J. VANNÉRUS, *Les Comtes de Salm en Ardenne, 1029-1415* (2e partie dans ANNALES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DU LUXEMBOURG, LII, pp. 55-222), p. 146, l'hommage aurait eu lieu à Paris, le 26 mars 1383. Le même nous dit, que ce seigneur luxembourgeois resta conseiller de la duchesse après la mort du duc Wenceslas (p. 147).

Le séjour du duc de Bourgogne à Bruxelles dura jusqu'au 21 mars. Le 20 mars, Marguerite de Male, son épouse, fit hommage à la duchesse de Brabant pour le marquisat d'Anvers. Le même jour il donna un banquet en l'honneur de Jeanne (1) et de sa sœur, Marie de Gueldre, veuve de Renaud, autre prétendante à la succession de Brabant (2) venue de sa résidence de Turnhout. Le 21, il se rendit avec son épouse à Malines où il reste un jour (3); le 23, il fait à Anvers sa Joyeuse Entrée, prêtant serment de respecter les privilèges de la cité (4). Le 26, il rentrait à Bruxelles. De nombreuses délibérations s'étaient tenues au palais de Coudenberg à Bruxelles entre le 16 et le 21 mars. On y discuta de l'avenir de la maison de Bourgogne dans les Pays-Bas; des projets de mariage qui devaient en assurer le développement; des difficultés qui mettaient aux prises le nouveau comte avec ses sujets de Gand. Jeanne promit d'intervenir en médiatrice dans ce conflit intérieur (5). Elle marqua son accord, sur le principe de la succession bourguignonne dans ses États; à cette occasion le duc et la duchesse donnèrent à leur fils Jean, le comté de Nevers (6).

(1) *Ibid.*

(2) Sur cette princesse, sa parenté avec la maison de Gueldre et ses droits, voir le t. II de la présente étude.

(3) Serment de Philippe à Malines (VAN DOREN, I, n° 98). Il n'avait pas encore fait le 20 septembre 1385 hommage à l'évêque de Liége (AGR., CF. 1re série, n° 2844).

(4) PRIMS, p. 104. Serment de respecter les privilèges (MERTENS et TORFS, p. 510. Analyse dans VERACHTER, p. 60, n° CLXXXVIII). Le 22 mars 1384 (« Petrus Braeu [fonctionnaire de Jeanne] de mandato dominae ducissae equitavit apud Antwerpiam cum libris feodalibus post ducem [Burgundie] ad tradendum camerariis suis ex libris praedictis hommagia oppidi et domini Andwerpiensis... »). DE RAM, p. 269. La succession à Anvers avait été préparée par des ambassades antérieures (v. p. 77, note 2) et réglée par une délégation composée de « Olivier de Jussy, chevalier et chambellan, J. Blanchet secrétaire, J. Raponde de Lucques » (BN., Mss. Bourg., 24, fol. 83). La présence de ce dernier prouve qu'on traita de questions d'ordre financier. Très tôt, en effet, Philippe le Hardi emprunta à la ville sur les revenus dus à sa femme, depuis la mort de Marguerite de Brabant (cf. VERACHTER, p. 59, nos CLXXXIII, CLXXXIV, CLXXXV).

(5) Voir p. 134.

(6) Aux champs près de Bruxelles, le 26 mars 1384 (PLANCHER, III, p. LXVI, n° LXXVII).

Elle consentit à ce que des fonctionnaires flamands vinssent examiner dans son trésor des chartes, les documents qui pouvaient étayer les droits du duc (1).

Les conseillers de la duchesse acquis à la cause bourguignonne étaient certainement présents à ces entrevues. Philippe le Hardi pouvait compter sur eux à bon droit, voir en eux des auxiliaires précieux et intéressés, grâce à ses largesses et au succès de ses entreprises. Il était assisté de son côté par des seigneurs flamands ou bourguignons que l'on retrouve à toutes les pages de l'histoire des relations entre le Brabant et la Bourgogne (ceci est un indice de plus de l'importance de cette première visite).

D'autre part, dans les difficultés financières où se débattait Jeanne, le duc apportait un concours immédiat.

Bien que l'étude de ces questions spéciales fassent l'objet d'un chapitre particulier (2), il convient de montrer leur incidence sur les relations politiques des problèmes avec lesquels la duchesse de Brabant était aux prises. Elles étaient de deux ordres : elles affectaient la *monnaie* d'une part, et de l'autre le *trésor*, le budget du duché, si l'on veut, et subsidiairement l'administration des finances. Dans ces deux ordres de questions, le voyage de Philippe le Hardi fut également couronné de résultats : 1° une nouvelle convention monétaire fut préparée, que Philippe le Hardi allait utiliser de son mieux en vue d'intrusions ultérieures dans l'administration des monnaies de Brabant ; 2° un vaste programme de réforme de l'administration des finances du

(1) Un extrait de compte dit que « Messire Colart de le Clique, Olivier de Jussy, chambellan, le doyen de Saint-Donat à Bruges, Jean de Brofonnier, chevalier et Gilles le Foulon, secrétaire allèrent à Bruxelles devers la duchesse de Brabant et de Luxembourg pour traitier et parler avec elle et ses gens sur certain fait que monseigneur leur avait enchargée, d'illec à Nivelles avec les gens de la duchesse pour ouvrir le trésor des lettres et chartes du pays de Brabant et y prendre certaine quantité dont la dite duchesse et monseigneur avaient à faire et pour leur retour devers mon dit seigneur au dit Bruxelles... » (ACO., B. 1461, fol. 172).

(2) Chap. XII, pp. 408-410.

duché fut élaboré, sous la direction bourguignonne comme en témoigne la participation aux conférences de Coudenberg, d'Amiot Arnaud, receveur général de Bourgogne et la convocation du receveur général et les receveurs particuliers de Brabant.

En résumé, les conférences de Bruxelles en mars 1384 entre la duchesse et ses héritiers bourguignons témoignent d'une sincérité peu commune dans les rapports dynastiques du temps. Leur portée était capitale. Philippe y avait acquis, gagné séparément à sa cause Jeanne et les gens de son conseil. Il lui fallait encore obtenir de la duchesse l'acquiescement des États de Brabant et évincer l'autre candidat, Wenceslas, roi des Romains, neveu du feu duc.

CHAPITRE II

La réaction de Wenceslas, roi des Romains, devant les premières menées du duc de Bourgogne en Brabant.

Son voyage dans le Luxembourg et à Maestricht.

(1384)

SOMMAIRE :

Introduction, p. 90. — Wenceslas de Bohême. Son portrait, p. 91 ; ses voyages dans les Pays-Bas, p. 91 ; sa conception de la politique lotharingienne, p. 92 ; ses relations avec les Valois : problèmes territoriaux et religieux, p. 93 ; son rapprochement avec le roi d'Angleterre : mariage de sa sœur avec Richard II, p. 94. — Tentative de fonder une triplice anglo-gueldro-tchèque dirigée contre la France et la duchesse de Brabant, p. 95; politique anglaise en Flandre et en Hainaut, p. 95 ; ambassade du duc de Teschen en Angleterre, p. 96 ; et en Gueldre, p. 98. Alliance de Wenceslas avec les ducs de Juliers, de Gueldre et de Berg, p. 99.

Politique de Wenceslas comme duc de Luxembourg : projet d'invasion de Walerand de Saint-Pol, p.101 ; demande de secours aux villes rhénanes, p. 102. — Voyage de Wenceslas en Lorraine : sa politique ecclésiastique à Verdun et à Metz, p. 103 ; et à Luxembourg, p. 105; importance de ses deux entrevues avec Jeanne : problème de la succeession ; la menace du duc de Gueldre, règlement du douaire de Jeanne, p. 106; sa politique à l'égard des Brabançons, p. 112; son entrevue avec le duc de Gueldre, p. 114. — Insuccès de ses démarches, p. 116.

Les premières démarches de Philippe le Hardi auprès de Jeanne de Brabant allaient déterminer une réaction de la maison de Luxembourg.

Cette maison, en effet, avait acquis par le traité de Maestricht de 1357 des droits à l'héritage du Brabant et du

Limbourg, terres d'Empire. Le problème de cette succession avait fait naître un conflit entre la dynastie des Luxembourg et le comte Louis II de Male de la maison de Flandre. Celle-ci avait marqué une série d'avantages, grâce à différentes circonstances : la faiblesse de Wenceslas de Brabant; le rapprochement qui s'était opéré entre Jeanne et sa sœur, la comtesse de Flandre; l'absence de continuité de la politique de l'empereur; le caractère réaliste de celle de Louis de Male (1). Quelle allait être, devant les manœuvres de Philippe le Hardi, l'attitude du représentant actuel de la maison de Luxembourg, Wenceslas, le nouveau roi des Romains, neveu du défunt duc de Brabant?

*
* *

Pas plus que le duc de Bourgogne, Wenceslas, n'était un étranger dans nos provinces. Son père, Charles IV, lui avait fait épouser la fille d'Albert de Wittelsbach, « bail » de Hainaut, de Hollande et de Zélande et héritier présomptif de Guillaume l'Insensé. Il espérait que cette alliance matrimoniale lui assurerait l'appui matériel et moral des Wittelsbach en vue de l'acquisition de ses objectifs territoriaux dans le Limbourg (2). Wenceslas était venu à diverses reprises dans les Pays-Bas et à Aix-la-Chapelle, où il avait rencontré les princes et les principaux seigneurs lotharingiens (3). En 1377, il avait accompagné en Brabant et dans le Luxembourg son père dans le voyage que celui-ci avait entrepris en vue de régler la succession du patrimoine luxembourgeois et de tenter un dernier effort pour assurer à Henri, fils puîné de Charles IV, l'héritage du Brabant et du Limbourg. Wenceslas connaissait tous les aspects du problème de cette succession, les intérêts en présence, la

(1) Voir LAURENT et QUICKE, *Guerre de succession du Brabant*, et l'article annoncé p. 53, note 1.
(2) Le mariage eut lieu en 1370. QUICKE, *Oorkonden*, p. 347, n° 4.
(3) QUICKE, *Oorkonden*, p. 347.

psychologie et les dispositions des alliés dont l'appui s'imposait, notamment de sa tante, la duchesse de Brabant, et de son beau-père, le « bail » du Hainaut (1). Doté d'une personnalité moins vigoureuse que son père, il avait de la « question lotharingienne » la même conception étroite qui sera plus tard celle de son demi-frère, Sigismond. Il ne se rendait pas compte de la nature du mouvement séculaire qui détachait la Lotharingie de l'Empire; il semble n'avoir pas compris pourquoi nos princes mettaient si peu d'empressement à demander — quand ils ne l'oubliaient pas! — l'investiture de leurs fiefs impériaux. Pour lui, ce mouvement n'est pas le résultat d'une évolution interne, la conséquence fatale de leur situation géographique à la périphérie de l'Empire, de leur évolution sociale et économique plus rapide (elle-même conséquence de la localisation de nos provinces dans ce couloir resserré de la plaine baltique qui conduisait de l'Allemagne vers la France et faisait face à l'Angleterre), de la faiblesse de ses prédécesseurs du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle sur le trône impérial. Pour lui ce mouvement est le résultat de manœuvres de la royauté française, en tout point semblable à celui qui détache la Savoie, le Dauphiné et la Provence de l'Empire, et les attire dans son orbite. Dès lors, ses rapports avec la monarchie française seront semblables à ceux qu'il entretient avec le duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre et comte de Bourgogne, jusqu'au jour où deux partis se formeront à la cour française, un parti orléanais et un parti bourguignon. Cet événement lui ouvrira les yeux. Si ce jour-là il se rapproche du parti orléanais, c'est qu'il a mesuré enfin la portée des desseins personnels du parti bourguignon.

Quelle était, au début de 1384, la nature de ses relations avec la France? Quels étaient les moyens de défense qu'il envisageait pour arrêter les empiétements des Français dans les Pays-Bas ?

(1) QUICKE, *Testament*, p. 257.

Entre les Valois et les Luxembourg existaient des liens qui furent au début sincèrement amicaux. Plusieurs Luxembourg et parmi eux son père avaient été élevés en France; son grand-père était mort sur le champ de bataille de Crécy en combattant pour Philippe de Valois; Charles IV et lui-même avaient rendu visite à la cour française en 1378. Des traités d'alliance avaient cimenté ces relations. A vrai dire les clauses en étaient bien vagues et nous ne connaissons aucune circonstance où ils provoquèrent une aide effective. Wenceslas poursuivant cette politique traditionnelle, avait renouvelé ce pacte familial en 1380 (1), peu après son accession à la dignité de roi des Romains. Néanmoins les Luxembourg, depuis qu'ils avaient occupé le trône impérial et surtout depuis le règne de Charles IV, nourrissaient des sentiments de méfiance à l'égard de la maison de France à cause des entreprises de celle-ci dans l'ancien royaume d'Arles et la Lotharingie. Mais outre qu'il ne se sentait pas de taille à affronter la France — la Bohême était loin et les princes électeurs n'étaient guère empressés —, outre qu'il ne voulait pas briser cette amitié platonique devenue en quelque sorte de tradition dans sa famille, il espérait arrêter plus facilement, suivant en cela la politique de son père, la poussée française en entretenant des rapports de bonne entente qu'en rompant net les relations. Ennemis déclarés, le roi de France et le dauphin n'auraient pas usé à son égard des mêmes ménagements, et leur ingérence dans les affaires intérieures du Verdunois et du Cambrésis, par exemple, aurait été plus ouverte et plus brutale (2). Plusieurs auteurs allemands s'y sont trompés : abusés par les manifestations contradictoires de cette politique ondoyante de Wenceslas à l'égard des Valois faite de protestations puis de capitulations, de déclarations d'amitié, puis des témoignages de méfiance, ils ont jugé Wen-

(1) L'alliance date du 20 juillet 1380. Deux documents de cette époque sont publiés dans WINKELMANN, II, pp. 638-639, n° 978 et p. 880, n° 1228.

(2) Voir QUICKE, *Relations diplomatiques*, pp. 485 et suiv.

ceslas tantôt comme un hypocrite, tantôt comme un incapable.

A début de 1384, un autre motif de friction entre les deux rois rendait leurs relations plus difficiles : le schisme. Charles VI était clémentiste; Wenceslas comme la plupart de ses sujets, urbaniste. Aux exhortations de Charles VI qui l'engageait à reconnaître le pape d'Avignon, il répondait évasivement; en réalité il avait en son for intérieur pris position assez nettement contre Clément. Son attitude était partiellement inspirée à ce moment par des considérations politiques : il craignait que la maison de France, redevenue plus puissante depuis le règne de l'énergique Charles V, ne fît valoir les droits de la famille d'Anjou sur la Hongrie et n'empêchât de ce fait le mariage de son frère Sigismond avec l'héritière de ce royaume. D'autre part, il craignait qu'elle ne prît fait et cause pour le comte de Saint-Pol, qui préparait une offensive contre son patrimoine, le duché de Luxembourg (1).

En revanche, l'adhésion du roi d'Angleterre à la cause urbaniste, avait rapproché le Lancastre du Luxembourg. S'il avait écouté le pape de Rome, Wenceslas aurait adressé une déclaration de guerre au roi de France. Son rapprochement avec l'Angleterre s'était effectué grâce au mariage qui avait uni le roi d'Angleterre, Richard II, à sa sœur, Anne de Bohême, projet formé dès 1377 et réalisé en 1381. La fiancée traversa, pour se rendre dans sa nouvelle patrie, le Brabant et la Flandre où elle reçut un accueil chaleureux. Le roi de France galamment lui donna un sauf-conduit. Wenceslas avait, se conformant à la politique traditionnelle des Luxembourg, annoncé la nouvelle à Paris et avait offert de s'entremettre pour ménager une paix franco-anglaise (2).

C'est du roi d'Angleterre, cependant que venait l'initia-

(1) Voir LINDNER, *Wenzel*, I, p. 206.

(2) Voir sur la politique anglaise dans cette question, l'important ouvrage d'E. PERROY, *Angleterre et Schisme*, pp. 129-165. Voir les quelques réserves que nous avons faites, REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HIS-

tive de resserrer les liens entre Wenceslas et lui. Il y avait tout intérêt. Ses troupes avaient presque partout dû céder les provinces françaises qu'elles avaient jadis occupées. Bien plus, le bruit courait avec persistance que les Français allaient débarquer sur les côtes anglaises. Richard II avait non sans dépit vu échouer ses projets d'alliance avec les princes des Pays-Bas : ni le Wittelsbach en Hainaut-Hollande, ni le Luxembourg en Brabant n'avaient voulu s'associer à lui, retenus par leur intérêt et leur sympathie pour la France. En 1384, le duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre, en était plus dangereux pour l'Anglais, mais aussi pour Wenceslas, à cause de sa politique brabançonne. Devant ce danger la diplomatie anglaise n'était pas restée inactive : les ambassadeurs anglais en mission fréquentent les cours de Flandre, de Hainaut et de Hollande, de Gueldre et d'Allemagne. En Flandre, depuis que Louis de Male fuyant la révolte des Gantois, avait dû implorer le secours du roi de France, c'était aux communes flamandes et à leurs chefs, Philippe van Artevelde et plus tard, Frans Ackermans, que Richard II avait offert ses bons offices en argent et en troupes. En Hainaut, il avait recherché pour sa fille Philippine, le jeune comte d'Ostrevant, fils d'Albert de Wittelsbach; l'alliance des comtes de Hainaut, de Hollande et de Zélande, obtenue par un mariage, était un moyen qui avait deux fois réussi : en 1327, Philippine de Hainaut avait épousé le futur Édouard III et en 1351, Guillaume le comte actuel qui était enfermé, en raison de sa folie, avait épousé la fille d'un autre Lancastre. En Gueldre, le jeune duc avait été d'autant plus

---

TOIRE, XV, fasc. 2 (1936), p. 559. Avant la publication de cette étude nous possédions deux dissertations de valeur assez médiocre sur un aspect des relations anglo-tchèques : Ch. G. CHAMBERLAYNE, *Die Heirat Richard II mit Anna von Luxemburg* (1906) et J. J. HEEREN, *Das Bündnis zwischen Richard II und König Wenzel von 1381* (1910). Dans l'introduction d'une publication de textes (QUICKE, *Oorkonden*), nous avons montré que le roi d'Angleterre et le duc de Teschen, ambassadeur tchèque, avaient espéré conclure une triplice : Angleterre, Bohême et Gueldre.

accessible aux offres anglaises qu'il était irrité contre le roi de France qui avait négligé de lui payer, ainsi qu'à son père, la rente annuelle solennellement promise en 1379. Cependant en 1384, Richard II n'avait encore réussi à contracter aucune alliance continentale.

Bref, les Pays-Bas n'offraient pas à cette époque, un champ propice aux offres anglaises. Par opportunisme, nos princes se tournaient du côté du soleil levant : les victoires de Charles V avaient consolidé la cause française.

Pour repousser l'emprise française et bourguignonne, une alliance intime s'imposait entre le roi d'Angleterre et le roi des Romains (1).

C'est ce que fit comprendre le roi d'Angleterre à l'ambassadeur impérial qui, à deux reprises, fit un long séjour à la cour anglaise pour préparer le mariage de Richard II avec Anne de Bohême. Premizlaw, duc de Teschen, vicaire impérial, était un personnage influent dont l'activité dans les événements qui suivent, contraste avec la passivité de son maître (2). A deux occasions, traversant nos provinces, il s'était arrêté à la cour de Coudenberg; il avait pu se rendre compte de l'accroissement de l'influence française et des nouveaux dangers qu'entraînait l'accession du duc de Bourgogne au comté de Flandre (3). Il fut tout de suite acquis aux projets de l'Anglais; Richard II reconnaissant envers celui qui l'avait si bien compris lui alloua une rente annuelle de 500 mark sterling (4).

---

(1) Sur les rapports entre le roi des Romains, Wenceslas, et le roi d'Angleterre, Richard II, voir PERROY, *Angleterre et Schisme;* QUICKE, *Oorkonden*, et PERROY, *Correspondence*, p. 16, nos 27 et 28.

(2) Sur ce personnage, voir la biographie par CARO dans *Allgemeine Deutsche Bibliographie*, XXVI (1888), pp. 682-684.

(3) Une première fois en 1380, en traversant le Brabant, lors de son voyage en Angleterre (quittance du duc de Teschen qui reconnait avoir reçu de Wenceslas et de sa femme une somme de 1.500 francs. Prague, 9 janvier 1381 : VERKOOREN, *Brabant*, VIII, no 5737). Une seconde fois en conduisant Anne de Bohême en Angleterre.

(4) RYMER, IV, p. 110. — Il la touche encore en 1383. *Calendar Patent Rolls Richard II, 1381-1385*, p. 365.

Et pourtant aux sollicitations anglaises que lui transmirent avec chaleur le duc de Teschen et ses autres plénipotentiaires, Wenceslas avait résisté. Aux clauses précises que le roi d'Angleterre voulait introduire dans les projets d'alliance, il avait répondu par de vagues offres d'amitié, une promesse de ne jamais prendre les armes contre lui, de ne jamais signer une alliance qui pourrait lui être nuisible. Le traité du 2 mai 1381 (1), n'était pas allé plus loin. Richard sans se décourager était revenu à la charge : la mission anglaise qui à la fin août 1382 partit pour la Bohême n'avait pas d'autre but (2). En vain. Le traité du 10 janvier 1383 n'avait pas marqué un pas en avant (3). Wenceslas était resté réfractaire à une alliance nettement dirigée contre la France, quoique l'intérêt dynastique, son attitude dans la question du schisme et l'intervention d'Urbain VI (4) eussent dû le pousser dans cette voie. Redoutait-il de ne point disposer d'effectifs militaires suffisants pour faire honneur à sa signature? Faut-il plutôt voir dans son attitude un témoignage de l'apathie qui le fige dans toutes les circonstances importantes pour l'Empire au point de l'empêcher d'accomplir tout effort et de prendre une responsabilité(5) ? Voulait-il éviter de prendre trop nettement parti pour un des adversaires du long conflit franco-anglais, afin de se réserver de jouer un jour un rôle

(1) RYMER, IV, p. 108.

(2) Pouvoirs en date du 16 août (RYMER, *Foedera*, IV, p. 152). Le duc de Teschen qui était resté en Angleterre depuis le mariage du roi accompagnait cette mission. Voir pour le récit des pourparlers, E. PERROY, *Angleterre et Schisme*, p. 162.

(3) 10 janvier 1383. Cf. HEEREN [référ. compl. *sup.* p. 94], pp. 83-86. M. MIROT a eu l'obligeance de nous signaler que l'original qui se trouve aux Archives nationales (J. 386) est daté du 12 janvier. La ratification par Richard II date du 2 mars (d'après WINKELMANN, *Acta*, II, p. 643, n° 984 et d'après l'original aux Archives nationales) et non du 10 mars 1383 (d'après RYMER, IV, p. 163, et M. PERROY).

(4) Richard II avait essayé d'obtenir l'excommunication de Charles VI et de faire rompre l'alliance de celui-ci avec Wenceslas. Le 20 mars 1382, Urbain VI avait déclaré nulles les alliances du roi des Romains avec le roi de France (VALOIS, IV, pp. 517 et suiv.).

(5) Sa biographie dans *Allg. Deutsche Biographie*, XLI, p. 732.

de médiateur auquel il pouvait se croire appelé? Ou enfin et c'est à cette hypothèse que nous nous rallierons plutôt, voulait-il poursuivre la politique de Charles IV (1), considérer un traité d'amitié avec un roi d'Angleterre comme un simple moyen de pression indirecte pour mettre un frein aux menées annexionnistes françaises. Cette nouvelle manifestation d'une politique faite de tergiversations a embarrassé également les historiens. Perroy (2) qui, après Heeren, a étudié d'une façon approfondie ses rapports, ne donne pas une explication satisfaisante; il néglige notamment le facteur important que sont les intérêts de Wenceslas dans les Pays-Bas.

En dépit des efforts du roi d'Angleterre et du pape, une alliance étroite antifrançaise ne s'était donc pas nouée entre Richard et Wenceslas. Toutefois celui-ci n'en poursuit pas moins dans les Pays-Bas la politique dynastique de son père. En 1383, nous voyons son homme de confiance, le duc de Teschen entrer de nouveau en action.

A ce moment, la succession du Brabant, Limbourg et Luxembourg est près de s'ouvrir. Wenceslas est dans le Luxembourg, gravement malade : on a perdu tout espoir de le sauver (3). Le duc de Teschen se préoccupe, pour son maître d'éviter des surprises pénibles et de parer un coup de main dangereux. Dans ce but, il s'adresse à la maison de Juliers, avec laquelle il avait amorcé en 1382 des pourparlers lorsqu'il rentrait en Bohême (août 1382) accompagné des ambassadeurs anglais. Nul doute qu'il avait espéré englober dans le projet d'alliance anglo-tchèque, les ducs de Juliers et de Gueldre (4). Sa mission auprès de

(1) Cf. QUICKE, *Relations diplomatiques.*

(2) PERROY a rassemblé une documentation très abondante qui lui a permis de suivre de très près le développement des pourparlers.

(3) QUICKE, *Oorkonden*, p. 352, n° 1.

(4) NIJHOFF, III, p. XLVI, n° 1, et plus haut p. 95. Le roi d'Angleterre avait envoyé un peu auparavant un ambassadeur, Guillaume Sturny à la cour de Gueldre (QUICKE, *Oorkonden*, p. 350, note 2). PERROY (*Angleterre et Schisme*, p. 146 , note 1) en ignore le but. Nous n'hésitons pas à

celui-ci avait un caractère officiel; il était mandaté par son maître pour recevoir l'investiture de Guillaume, duc de Gueldre, beau-frère du suzerain (1).

En réalité sa mission était plus importante. Il apportait aux ducs de Gueldre, de Juliers et de Berg une offre écrite signée par son maître, par laquelle celui-ci s'engageait à les défendre contre n'importe qui attenterait à leurs biens, à leurs engagères, à leurs sujets; aucune exception n'y est mentionnée, pas même son oncle et sa tante de Brabant. Les 3 et 10 décembre 1383, les trois ducs prennent à leur tour le solennel engagement de protéger les biens impériaux,et dynastiques et l'honneur du roi des Romains. Au moment où le duc de Brabant mourait, ces promesses revêtaient la signification d'une aide mutuelle effective. Au roi des Romains, elles assuraient l'appui des trois ducs contre ceux qui voudraient s'emparer de la succession du Brabant ou du Luxembourg. Aux ducs de Gueldre et de Juliers, elles assuraient l'appui du roi des Romains pour reprendre les terres et châteaux d'Outre-Meuse, sis en leur duché (2). Il reste de ces projets et de ces alliances la certitude que le roi des Romains agissant probablement sous l'inspiration du duc de Teschen, n'abandonnait pas ses intérêts dynastiques dans les Pays-Bas, y raffermissait son prestige et y accroissait ses moyens d'action en enlevant au

---

voir dans ces différentes missions anglaises et tchèques des tentatives en vue d'obtenir l'adhésion du duc au projet d'alliance contre le roi de France et le pape d'Avignon.

(1) Avant le 18 octobre 1383. Cf. la lettre du roi Wenceslas dans LACOMBLET, III, p. 768, n° 875, et NIJHOFF, III, p. 112, n° 101. ERNSING (*Wilhem von Jülich*, p. 26) se trompe lorsqu'il affirme que l'hommage en présence du duc de Teschen a eu lieu lors du passage de celui-ci en Gueldre en 1382 : il est en effet inadmissible que Wenceslas ait attendu plus d'une année pour le confirmer. Wenceslas et Guillaume de Gueldre avaient épousé deux filles du duc de Bavière, régent de Hainaut, de Hollande et Zélande.

(2) Sur tout ceci, voir QUICKE, *Oorkonden*, p. 351 et les documents y annexés, pp. 358-363, n° II, III et IV. ERNSING, dans la plus récente biographie de Guillaume de Gueldre, a ignoré ces actes et cet aspect de la politique gueldroise et impériale.

roi de France trois de ses alliés rhénans (1). C'était une première réaction, bien faible, il est vrai, de Wenceslas contre la politique française dans les terres d'Empire des Pays-Bas. Elle devait avoir un effet qui dépasse les prévisions, quelques années plus tard, lors du conflit qui mit aux prises la Gueldre et le Brabant.

*
* *

Sur ces entrefaites, le duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg mourut le 8 décembre 1383.

Les traités de 1378 avaient réglé la succession dans le Luxembourg. Puisque l'éventualité du décès sans postérité s'était réalisée, le duché retournait à la famille de Luxembourg (2). Le nouveau duc appelé à régner était Wenceslas de Bohême.

Si juridiquement la succession semblait lui être assurée, il n'en était pas de même en réalité. Ses droits étaient en danger. La menace ne venait pas de Jeanne de Brabant trop embarrassée par les affaires de ses deux duchés de Brabant et de Limbourg, pour revendiquer, contre tout droit, une part de l'héritage. Elle venait d'un autre membre éloigné de la famille de Luxembourg : Walerand, comte luxembourgeois de Saint-Pol. Par ailleurs, il fallait prendre des mesures en vue de rendre effectifs les droits du duc de Luxembourg à l'exercice d'un certain protectorat sur Verdun (3) et d'assurer la sécurité du pays infesté par des bandes de routiers. Aussi le duc de Teschen fut-il, dès décembre 1383, envoyé dans le duché en compagnie de trois autres seigneurs du pays (4) avec une mission d'administrer provisoire.

(1) Voir plus haut p. 71.

(2) Voir l'acte du 13 février 1378 (BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*. VII, preuves, p. XL, et NEYEN, *Histoire de Bastogne*, 1868, p. 286).

(3) Sur les droits de Charles IV et des ducs de Luxembourg, voir AIMOND, pp. 171 et suiv.

(4) Cela ressort d'un fragment de libellé de dépense extrait d'un

L'attaque du comte de Saint-Pol se précise aussitôt. Les mobiles qui l'animent demeurent obscurs. Apparenté aux Luxembourg, Walerand était un adhérent fervent de la cause française; il combattit dans les armées françaises à West-Roosebeke et au siège de Bourbourg (1383) (1). Farouche clémentiste surtout depuis que son frère Pierre était devenu évêque de Metz, il poursuivait les urbanistes de sa haine et arrêtait, pour cette unique raison, les marchands colonais sur les routes qui conduisaient au Rhin (2). Il y avait là plus d'un motif de mésentente entre le roi Wenceslas et lui. Mais il semble que le conflit eût surtout des causes financières : Wenceslas refusait de rembourser au comte de Saint-Pol une somme d'argent que son père Charles IV lui aurait empruntée (3).

---

compte : « avant que li roy des Romains pour le temps que les quatres gouvernoient le pays, on délivrat à leur commandement... ». Aucun document ne mentionne leur nom. Nous croyons qu'ils étaient : 1° Wenemar de Gymnich qui deviendra lieutenant dans le domaine luxembourgeois de Jeanne; 2° Huart d'Autel, drossard de Luxembourg, sous Wenceslas Ier de Luxembourg (à preuve un acte du 12 novembre 1383 : AGR., CL., n° 1352) et sous Wenceslas II; 3° Edmond d'Engelsdorf, chambellan héréditaire du duché de Luxembourg et vassal de Wenceslas de Luxembourg du chef du château de Reuland et d'une partie des villages de Haut- et Bas-Bellain (AGR., CL., or. 24 juin 1384; AGR., CC., 2368, p. 12). Ce personnage protégé de Wenceslas, probablement imposé par le duc de Teschen, était un allié du duc de Juliers (Lacomblet, III, p. 789, n° 894). Lui et son successeur deviendront des ennemis déclarés de Jeanne et des Bourguignons (cf. Quicke, *L'intérêt du point de vue de l'histoire politique, économique et financière du 3e compte d'Antoine de Bourgogne dans le duché de Luxembourg 1413-1414*, Luxembourg, 1930, Public. Section historique Institut Lux., p. 448, n° 75) probablement sous l'influence du duc de Teschen.

(1) Voir la biographie par Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, XXIII, p. 77.

(2) Voir à ce sujet les lettres de plainte adressées par le magistrat de Cologne au roi de France, et aux ducs de Bourgogne et de Berry (Hansen, *Briefeingänge*, XXVII, p. 176, nos 1213-1218). Ces lettres, non datées, ont été certainement écrites en 1384.Les princes français promirent de mettre fin au conflit et de faire payer une indemnité aux Colonnais.

(3) Un acte du 22 octobre 1354 stipule que l'usufruit du comté de La Roche et de la terre de Durbuy a été transporté à Walerand de Luxembourg mais qu'il n'en jouira qu'après la mort de Wenceslas de Brabant et la vie durant seulement de Jeanne de Brabant, duchesse de Luxembourg (AGR., CL., n° 967; or.). Dans un acte postérieur de peu, 5 décembre 1354, Walerand reconnaît ce transport fait en sa faveur par

Le duc de Teschen dut se tourner du côté de l'Empire et demander du secours à la confédération des villes du Rhin (1). Nous ne savons pas s'il y fut donné suite, mais la menace d'une invasion n'avait pas disparu en 1384. A cette occasion l'attitude de Jeanne de Brabant, qui possédait son douaire dans le Luxembourg, à proximité des territoires en danger, fut correcte et loyale : elle ordonna à ses officiers de prêter un secours militaire au sénéchal Huart d'Autel (2). Certains jugeaient même la situation très grave et croyaient le Luxembourg perdu pour l'Empire (3).

Wenceslas de Brabant, mais il ajoute qu'il s'engage dès à présent à s'en déshériter à la première demande que lui en fera la duchesse Jeanne (AGR., CL., n° 968, or. et copie, *ibid.*, CC., n° 37, fol. 391). Un acte du 7 décembre 1354 se rapporte également à cette question (DEVILLERS, *Hainaut*, I, p. 428, n° CCLXXIV). Nous croyons plutôt que les raisons du conflit sont celles données par le RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, II, p. 41, selon lequel Wenceslas aurait refusé de rembourser un prêt d'argent que Charles IV aurait fait à Walerand. Il faut croire qu'il se désista de ces droits car Jeanne eut dès la mort de son mari l'usufruit de ces terres. Par contre, nous trouvons mention que Walerand toucha du duc de Brabant une rente de 12 livres 1/2. Le dernier document à cet égard date du 18 mai 1366 (AGR., CB., n° 2398).

(1) Voir la lettre du duc de Teschen, publiée dans WINCKER, *Apparatus*, pp. 215-216.

(2) Le compte 13300 de la CC. aux AGR, donne l'état des frais du prévôt de Durbuy, établis par ordre du sénéchal dans ses lettres datées d'Ivoix pour le « dotanche le conte de Saint-Pol, le 22 janvier 1384 ». C'est une expédition militaire de quelques jours de Durbuy à *Orteuvilhe* (= Ortheuville, dép. de Tenneville, canton de la Roche), à *Arrevillis* (= Arville ? arr. de Neufchâteau, canton de Saint-Hubert), à Libramont, à *Longuevilhe* (= Longueville, dép. de Tohogne, canton de Durbuy) et retour à Durbuy avec de 15 à 22 glaives de « strangnez gens ». Voir également d'autres comptes pour les frais de garnison dans le Luxembourg. AGR., CC., 2628 (recette de Brabant), fol. 15 v° et 6489, fol. 113 et 121 v°. — Plus tard Jean de Villers, prévôt d'Yvoix, fait plusieurs dépenses « al cause dit chevachié encontre le conte de Saint-Pol et en contre les Brutons que li sénéchal [Huart d'Autel] li mandast qu'il venist tantot à tout chu de gens d'armes que avoire il porcit, ensi qu'il fait mention dedans ses lettres données 12 jours en juniet [1384] ». Ces troupes se rendirent successivement à Durbuy, Bastogne, Arlon, Durbuy, Barvaux, Arlon, Saint-Mard, Marville, Luxembourg; elles furent licenciées le 22 juillet. AGR., CC., 13300, fol. 22 v°.

(3) Telle est une des idées émises dans une lettre par un inconnu à Peter Kreglinger et Heinrich Toppler. Elle est publiée dans les D.R.A., n° 309 et par J. JANSSENS, *Frankfurter Reichscorrespondenz (1379-1519)*, Fribourg, 1863-1873, 2 vol. Le premier éditeur, ainsi que LINDNER, *Wenzel*, Beilage XVI, p. 416, donne la date de 1387, le second de 1384. Pour 1387,

Sans doute, est-ce cette situation et peut-être aussi l'annonce de la visite du roi qui amène le duc de Teschen à la cour de Brabant, en mars 1384, quelques jours avant et pendant le séjour de Philippe. Il est accompagné du drossard Huart d'Autel, du châtelain de La Roche, Edmond d'Engelsdorf, tous deux très dévoués aux Luxembourg (1); le premier était appelé par la duchesse. De son côté Wenceslas, écoutant les pressants appels de son fidèle agent, arrive en Lorraine et Luxembourg au début d'août. Sa présence voit raffermir le prestige impérial chancelant. Développant l'action annoncée par Teschen, il poursuit un triple but : replacer certains évêchés sous l'obédience du pape de Rome; établir solidement son pouvoir personnel dans le Luxembourg, régler à son profit la succession de Brabant et du Limbourg en se fondant sur les droits de feu son oncle (2). Trois moyens de renforcer son autorité dans les Pays-Bas et d'y contrecarrer indirectement les menées françaises et bourguignonnes.

Nous n'avons pas à étudier ici les actes de sa politique religieuse en faveur du pape romain à Metz et à Verdun. Cependant certains aspects doivent en être mis en relief et placé dans le cadre de ses rapports avec son rival, Philippe le Hardi, car ils font mieux comprendre pourquoi, aux yeux

---

on allègue la nomination de Jean de Görlitz en Luxembourg qui eut lieu le 15 mai 1386. Nous nous rallions pour les raisons exposées dans le texte, à la deuxième hypothèse.

(1) Compte de « Monss. le duc de Tasse [Teschen] venus à Marche en Famenne en allant vers Brusselle le 6e jour de Marche [1384] et en retournant vers Luxembourg XIII jours après... » (AGR., CC., 2655, fol. 36 v°, 40 et 42 v°); d'Edmond d'Engelsdorp dans la même ville : « Pour mess. Emmons d'Enffersdorf, venus à Marche en Famenne, a revenue de Bruxselle, le merquedis devant le my quarem » (*ibid.*, fol. 36 v°). Un autre compte confirme qu'ils se rendirent ensemble en Brabant « ... general receveur... fesist délivrer au duc de Teschin et à ses gens leurs despens des provéances madame [Jeanne] à Bastogne, à la Roche et à Marche allant en Brabant et retournant... » AGR., CC., 2368, fol. 11 v°. Sur la présence du drossard, Huart d'Autel, voir p. 107, note 1.

(2) Sur la politique générale de Wenceslas, voir Lindner, *Wenzel*, I, pp. 237 et suiv. Sur son voyage dans le Luxembourg, Van Werveke, *Wenzel*; sur ses rapports avec Verdun, Aimond, p. 175; sur la politique religieuse, Valois, II, pp. 300 et suiv. et les travaux précédents.

de Wenceslas, la politique bourguignonne est synonyme de politique française. L'évêque de Metz est Pierre de Luxembourg, le frère de Walerand, qui mène une chevauchée contre le Luxembourg. L'évêque de Verdun est Liébaud de Cusance. Tous deux sont clémentistes, en conflit avec des prétendants urbanistes aux mêmes évêchés. Déjà en 1375, le duc de Bourgogne avait patronné pour l'évêché de Verdun, la candidature d'un de ses amis, Liénard de Neufchâtel (1). Liébaud du Cusance était franc-comtois, donc sujet du duc de Bourgogne qu'il avait servi fidèlement; à ce titre il avait été chargé par lui d'une mission de confiance auprès de Louis de Male en vue d'attirer celui-ci dans le parti clémentiste (2). Son élection au siège épiscopal de Verdun était due, en grande partie, aux efforts de Philippe le Hardi. Aussi, appuie-t-il sa politique extérieure sur le duc de Bourgogne et sur le roi de France, dont il reçoit visiblement inspiration (3). Son concurrent, Roland de Rodemacher, est un Luxembourgeois, ouvertement soutenu par l'empereur. A braver Liébaud de Cusance, Wenceslas visait son protecteur, le duc de Bourgogne. La lettre qu'il adresse au chapitre de Verdun pour lui enjoindre d'obéir est rédigée dans un ton violent(4). Mais sa colère fut sans effet et le clémentiste continue à occuper le siège épiscopal de Verdun. A Metz, où aurait surgi le même conflit, l'intervention du roi des Romains en faveur du candidat urbaniste se solda par un même insuccès.

Les résultats de son voyage dans cette marche de l'Empire furent maigres. Tout au plus avait-il réussi à conserver ses droits de sauvegarde sur la ville de Verdun (5), à se

(1) Recommandation de Philippe au chapitre (BN., Mss. fr., nouv. acqu., 7432, fol. 11).

(2) R. DE WASSEBOURG, *Antiquitez de la Gaule Belgique, royaulme de France, Austrasie et Lorraine...* (Verdun et Paris, 1545, in-fol.), 445 v°.

(3) AIMOND, pp. 176 et 179, n° 4.

(4) BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*, VII, p. 339; PRAT, *Hist. d'Arlon et de la province de Luxembourg* (2 vol., Arlon, 1874), I, pp. 285 et 536.

(5) AIMOND, p. 178.

réconcilier avec le duc de Bar (1), réputé partisan ardent de la cause française, et avec Walerand de Saint-Pol. Encore cette dernière réconciliation fut-elle de courte durée (sans doute parce qu'il ne tint probablement pas sa promesse de payer sa dette) (2).

De la Lorraine, il se rendit dans le Luxembourg. La présence de l'empereur au milieu de ses sujets pendant quelques semaines eut un heureux effet moral. Elle consacra son titre de duc, et raffermit l'attachement des petites villes du duché : Luxembourg, Arlon, Bastogne, où il séjourne. Son passage se manifeste d'autre part par des actes tangibles d'autorité : octroi de nouveaux privilèges ou confirmation d'anciens aux villes et aux abbayes. Malheureusement, il inaugure en même temps la politique néfaste des engagères qui contribuera, dans une large mesure, à affaiblir le pouvoir ducal déjà instable. Ceci nous est connu par une étude de N. Van Werveke qui nous dispense de nous étendre sur ce sujet. Somme toute, Wenceslas avait réussi à consolider momentanément la sécurité du duché que les menaces du comte de Saint-Pol et du duc de Bar avaient troublée.

Le troisième but que poursuivait Wenceslas en venant dans les Pays-Bas était la défense de ses intérêts dynastiques et impériaux en Brabant et Limbourg remis à l'avant-plan par la mort de son oncle de Brabant.

En étudiant de près les dernières années du règne du duc Wenceslas, nous sommes arrivé à la conclusion qu'il ne fit aucune tentative réelle pour souder plus étroitement l'ancien duché de Lotharingie à l'Empire et à sa famille. Peut-être s'était-il rendu compte de l'inutilité de ses efforts contre

(1) Le 2 octobre 1384, Robert, duc de Bar, déclare se soumettre à ce que décidera Walerand, comte de Ligny, aidé de « Premislas, duc de Teschen et Poton de Czatolowitz » touchant les difficultés qu'il a avec le roi des Romains. L'arbitre et ses adjoints statueront entre autres sur le reproche qui lui était fait de n'avoir pas encore relevé les fiefs qu'il tenait de l'Empire et ceux qu'il tenait du duché de Luxembourg (AGR., CC., n° 37, fol. 25; analyse dans VERKOOREN, *Luxembourg*, IV, n° 1367).

(2) Voir p. 384.

la puissance du comte de Flandre, et de son héritier Philippe, prince des lis. Peut-être aussi, avait-il senti que la cause des Luxembourg n'avait pas beaucoup d'adhérents dans le Brabant, pas même sa tante, réconciliée avec sa sœur de Flandre. Les deux interventions de l'empereur lorsque la situation de Brabant aux prises avec la Flandre en 1356 et le Juliers en 1371 était critique, avaient révélé la faiblesse matérielle de l'Empire. Elles n'avaient été d'aucun secours pour le Brabant. Peut-être, enfin, le caractère de Wenceslas plus porté aux jeux des dés, des boules et des tournois qu'à ceux de la diplomatie, le poussait-il à ne pas se risquer dans des complications politiques qui n'auraient d'autre effet que de lui aliéner l'amitié de la famille de France? D'ailleurs, Wenceslas n'avait pas d'enfants : les intérêts pour lesquels il aurait ainsi pris un risque étaient ceux d'un neveu et d'un suzerain qui ne lui avait pas apporté le concours qu'il était en droit d'attendre : ses démêlés avec le duc de Saxe à propos de la dignité de porte-glaive de l'Empire en font foi (1).

Jeanne sympathisait avec sa famille de Flandre. Elle venait de recevoir à la cour de Coudenberg, son neveu et sa nièce. Wenceslas n'ignorait pas cette visite : le duc de Teschen et et le maréchal du roi, Edmond d'Engelsdorf avaient assisté à l'entrée brillante du duc de Bourgogne à Bruxelles. Bien plus, le sénéchal de Luxembourg, Huart d'Autel, avait été appelé en consultation à Bruxelles, pendant le séjour du duc (2).

C'est dans cette conjoncture que le roi des Romains et de Bohême, le nouveau duc de Luxembourg, allait renouer des relations personnelles avec sa tante, Jeanne de Brabant.

Il y eut deux rencontres : l'une dans le Luxembourg, l'autre à Maestricht. On les avait complètement ignorées jusqu'à présent. Leur importance est cependant capitale au

(1) Cf. article annoncé p. 53, note 1 et LAURENT, *Actes de Vienne*, II, *1357-1430*, n° 126.

(2) Voir p. 87.

moment où les menées annexionnistes du duc de Bourgogne viennent de s'affirmer aux conférences du Coudenberg et où la menace d'une guerre entre la Gueldre et le Brabant se profile à l'horizon. D'autre part, des intérêts particuliers de la duchesse de Brabant allaient figurer à l'ordre du jour de ces entrevues.

Le roi des Romains, attendu dans le Luxembourg dès avril 1384 (1), n'y était arrivé qu'au début d'août. Par suite de ce retard l'entrevue avait été remise à la fin du mois. Par courtoisie à l'égard de la duchesse sexagénaire, il alla à sa rencontre jusqu'à Durbuy; de là, ils se dirigèrent vers Bastogne, où ils séjournèrent quelques jours aux frais de la duchesse. Des conseillers brabançons les accompagnaient (2).

Les possessions que Jeanne détenait dans le Luxembourg à titre de douaire à la mort de son second mari, s'étendaient sur presque toute la partie romane du duché, c'est-à-dire environ la moitié de celui-ci. Elles comprenaient le comté de La Roche, environ 8.000 livrées de terre (17 mai

(1) Le receveur de Brabant a payé le 15 mars 1384 les frais d'hôtel de Huart d'Autel « drossart van Luxemburg » lors de son voyage à Bruxelles « bi den hert. v. Bourg. dair hi ontboden was en quam spreken mit m. vrouw ». AGR., CC., 2369*bis*, fol. 41 v.

(2) L'itinéraire de Wenceslas nous est donné par VAN WERVEKE, *Wenzel*, p. 135. Les comptes de la recette de Brabant et des comptes particuliers du Luxembourg et de Binche nous renseignent sur celui de Jeanne. Dès le 8 août, celle-ci avait arrêté qu'elle rencontrerait le roi à Durbuy (AGR., CC., 8778, fol. 73 v°); l'invitation fut sans doute apportée par « der stad bode van Menz die mine vrouwe brieve brachte, XXIV in Juli [1384] » (AGR., CC., 2370, p. 65). Elle quitta Bruxelles le 14 août (QUICKE, *Itinéraire*, p. 168). Le 15 elle est suivie par Guillaume le Bâtard (AGR., CC., 2370, p. 66). Le roi est encore à Luxembourg le 13 août (VAN WERVEKE, *Wenzel*, p. 135). C'est peu après cette dernière date, « qu'il fut à Durbuy devers ma dame [et le même jour] il chevalchat à Marche à la gîste » aux frais de Jeanne (QUICKE, *Itinéraire*, p. 168, note 2). Ils séjournèrent ensemble quelques jours à Bastogne : Jeanne y « fuit... l'espace de 15 jours » (*Ibidem*, note 3). Wenceslas est à la Roche le 30 août (VAN WERVEKE, *Wenzel*, p. 135), peut-être accompagna-t-il la duchesse quelque peu sur le chemin du retour. Une partie des frais du roi et de sa suite à Bastogne, à la Roche, et à Marche furent payés sur les revenus du douaire de Jeanne (AGR., CC., 2655, fol. 37 v°; 2628, fol. 8, 16, 17, 18, 18 v°, 22 v°). Quelques fois ses officiers « prendroient des proveances ma dame qu'il trovoient là sans prenre congier ni sans demander acuy cestoient ».

1351) (1); les seigneuries, châteaux, villes et terres d'Yvoix, Virton et la Ferté que Wenceslas possédait en franc alleu et avait transportés à Jeanne en 1362 (2) Enfin, les deux époux avaient acheté en 1364 le comté de Chiny (3). Mais Jeanne avait cédé tous ses droits à son mari. En compensation, celui-ci lui avait assuré, pendant toute la vie, les revenus de ce comté (4). L'empereur Charles IV avait ratifié la consti-

(1) Il manque une étude sur l'histoire assez compliquée du douaire luxembourgeois de Jeanne. En voici les principaux éléments. Dans le contrat de mariage du 17 mai 1351, Wenceslas promet un revenu annuel et viager de 8.000 livrées de terre dans le comté de la Roche, sauf le douaine de sa mère Béatrix de Bourbon. Il ne pourra fournir cette rente que lorsqu'il sera mis en possession du comté de Luxembourg et de celui de la Roche (WURTH-PAQUET, PUBL. DE LA SECTION HIST. DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG, XXIII, p. 60, n° 300; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, II, p. 324, n° 938). Actes complémentaires l'un au nom de Béatrix, Fontainebleau, le 26 juillet 1351 (éd. BERTHOLET, *Hist. du Lux.*, VI, preuves, p. LXXXIV; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, II, p. 326, n° 939) et les autres au nom de Wenceslas : 1° Damvillers, le 17 octobre 1351 (AGR., CC., n° 37, fol. 360 v°; *vidimus* du 9 août 1352, original AGR., CL., n° 952; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, II, p. 327, n° 940); 2° de Genappe, le 16 novembre 1351 (or. AGR., CL., n° 942; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, II, p. 329, n° 942 et WURTH-PAQUET, *op. cit.*, XXIII, n° 314). Le 22 octobre 1354, Wenceslas relève de Marguerite, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande en un seul fief, le comté de la Roche avec toutes ses dépendances et en un autre seul fief, la terre de Durbuy avec tout ce qui en dépend (AGR., CL., or. à la date; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 10, n° 967; voir sur les droits de Walerand de Saint-Pol, plus haut, p. 101, note 3). Le 11 novembre 1354, il déclare que Jeanne jouira pour son douaire des terres précitées (AGR., CL., 1re série, n° 2042; DEVILLERS, *Hainaut*, I, p. 425, n° CCLXXIV). Sur le désistement de Walerand des droits qu'il a sur ce douaire (voir plus haut les actes du 5 et 7 décembre 1354, p. 101, note 3).

(2) Le 13 janvier 1362, à Yvoix, Wenceslas transporte à Jeanne, pour accroissement de douaire, les châteaux, villes et terres et seigneuries d'Yvoix, de Virton, et de La Ferté, que lui-même tient en franc alleu (AGR., CL., copie ancienne à la date; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 58, n° 1033 et WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Luxembourg*, XXIV, n° 352; AGR., *Inventaire de la deuxième section*, n° 134).

(3) Acte de vente, 16 juin 1364 (Ed. BERTHOLET, *Hist. du Lux.*, VI, preuves, p. LXXXVIII et WOLTERS, *Codex*, p. 370; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 82, n° 1065). Actes complémentaires : 1° d'Arnould, comte de Looz, vendeur, daté du 16 juin 1364 (WOLTERS, p. 375; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, n° 1066); 2° une quittance d'Arnould de 16.000 vieux petits florins d'or, 16 août 1364 (WOLTERS, p. 377; analyse VERKOOREN, III, p. 84, n° 1068). Dans tous ces actes il est fait mention de Wenceslas et non de son épouse.

(4) Le 4 août 1366, Wenceslas fait savoir que Jeanne, son épouse, a

tution de ce douaire (1). A la suite de toutes ces donations, la duchesse était maîtresse d'un grand domaine, disposait du concours de nombreux écuyers et chevaliers et, avait, dans certains quartiers, les pouvoirs d'un seigneur. Cette situation comportait un danger grave pour les Luxembourg. Aussi s'explique-t-on les garanties prises par Charles IV en 1378, en vue d'assurer la succession du duché aux siens(2). Le rapprochement de Jeanne et de ses parents de Bourgogne au moment où Wenceslas recueillait cet héritage ajoutait encore un nouveau danger. Le Luxembourg était aux confins de la France en voie d'expansion; le duc de Bourgogne en était, au titre de comte de Réthel, un voisin immédiat. Quoique aucun document ne nous soit resté il y a tout lieu de croire que Wenceslas fit au moins à Jeanne la promesse verbale de respecter son douaire. Ces promesses furent tenues, car les registres des recettes au nom de Jeanne existent pour les années suivantes (3). Etait-il sincère? Cer-

---

renoncé en faveur de son mari à tous les droits sur Chiny qu'ils ont récemment acquis, en plein mariage, et qu'il lui assure la jouissance, sa vie durant, de tous les revenus. Il ajoute que les magistrats des prévôtés de Chiny, Montmédy et Étalle, et les hommes de fief dont il donne les noms (9 chevaliers et 20 écuyers) ont juré d'obéir à la duchesse pendant toute la vie de celle-ci comme à leur droiturière dame (AGR., CL., à la date, or. parch.; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 113, n° 1116). Sur une copie de l'époque (AGR., CL., à la date; analyse, *ibid.*, n° 1117) le nombre des hommes de fief mentionnés est plus nombreux : 10 chevaliers, 41 écuyers.

(1) De Francfort, le 4 février 1368. Il spécifie : le comté de la Roche, le comté de Chiny avec Yvoix et Virton, La Ferté, la terre d'Aymeries (Ed. BERTHOLET, *Hist. du Lux.*, VII, preuves, p. XXXVI, copie AGR., CF., 1re série, n° 2048; analyse VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 130, n° 1138, et WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Luxembourg*, XXIV, n° 524).

(2) Le 30 janvier 1378, Wenceslas notifie que, s'il vient à décéder sans descendants légitimes, il cédera le duché de Luxembourg à Charles IV, ou à ses successeurs (DYNTER, III, p. 83 et BERTHOLET, *Hist. du Lux.*, VII, preuves, p. 95, n° 38). Confirmation des nobles, du clergé et des villes du duché (8 février 1378. BERTHOLET, *op. cit.*, n° 39, et LUNIG, *Codex Germaniae diplomaticus...*, I, Francfort et Leipzig, 1732, in-folio, col. 1389-1392).

(3) C'est une condition que le duc Wenceslas avait posée dans la reconnaissance des droits des Luxembourg à l'héritage du duché (voir actes mentionnés à la note précédente).

taines mesures prises par ses fonctionnaires pourraient en faire douter, mais d'autre part, il respecta les clauses fixées par son oncle en 1366; il toléra dans le duché des fonctionnaires de la duchesse : prévôt, lieutenant qui auraient pu porter ombrage à son pouvoir. Jeanne eut, en effet, en Luxembourg un prévôt d'Ardenne (la Roche), d'Yvoix, de Montmédy, de La Ferté, de Durbuy; un maire à Marche; un forestier « dou hault ban d'Ardenne »; un gruyer de Chiny (1); un lieutenant des comtés de la Roche et de Chiny (2) et des receveurs à Yvoix, à Montmédy et Virton à Chiny et Étalle, à Bastogne et à Durbuy avec à leur tête un receveur général du douaire, Pierre de Saint-Vith (3). On

(1) Nous établissons cette liste et les suivantes d'après des registres de la CC. aux AGR. Malheureusement, il y a des lacunes.

Henri de Bastogne (ou de Remagne), ex-receveur général du duché sous Wenceslas, prévôt d'Ardenne : comptes du 8 janvier 1386-22 avril 1388 (n° 2655).

Thierry Gehel, prévôt d'Yvoix : comptes du 25 décembre 1384 au 23 avril 1388 (n° 2655).

Jean de Thonedil, prévôt de Montmédy : comptes du 26 août 1378 au 22 janvier 1385 (n° 6489) et du 6 février 1385 au « vigile Pentecôte », 25 mai 1387 (n° 2655).

Jehan de Wanguerre, prévôt de La Ferté : comptes du 5 avril 1385 au 16 avril 1388 (n° 2655).

Jean de Villers, prévôt de Durbuy; comptes du 9 novembre 1380 au 13 décembre 1384; ensuite, Anceal de Fistines : comptes du 13 décembre 1384 au 26 avril 1390 (n° 13300).

Jean de Wovol, maire de Marche : comptes de 1383 au 5 avril 1388 (n° 2655).

Gérard de Florenville, gruyer de Chiny et forestier du Haut ban d'Ardenne : comptes de Noël 1386 à Noël 1387 (n° 2655) et autres comptes de gruyer du 13 janvier 1385 au 25 décembre de la même année et de Noël 1388 à Noël 1389 (n° 13381).

(2) Wenemar de Gymnich, porte ce titre au nom de la duchesse dans plusieurs documents du 5 mai 1388 (VERKOOREN, *Luxembourg*, IV, n° 1392), du 18 mai 1388 (*ibid.*, n° 1395), etc...

(3) En général nous possédons leurs comptes jusqu'en 1389, de quelques-uns jusqu'en 1390, date de la liquidation du douaire. Les registres principaux sont les n° 2356 (1er octobre 1384 au 1er octobre 1385), 2357 (1er octobre 1385 au 1er octobre 1386), 2358 (1er octobre 1386-1er octobre 1387), 2359 (1er octobre 1387 au 1er octobre 1389) déposés à la Chambre des Comptes aux AGR. Sauf indications contraires, les comptes suivants renvoient aux registres précédents.

Receveur général du douaire est Pierre de Saint-Vith : 1er octobre 1384-1er octobre 1389.

remarquera que quoique la ville de La Roche soit comprise dans le douaire, aucun receveur n'est nommé pour ce comté et surtout aucune recette n'y est perçue (1). En général, les rapports de ces officiers de Jeanne avec ceux de Wenceslas furent bons : nous avons plusieurs textes où il est question de mesures prises en commun pour la défense du duché. Wenceslas laissa Jeanne percevoir les recettes du Luxembourg jusqu'en octobre 1384. Cependant, s'il con-

---

Receveur de Bastogne : Damian de Serra, 1er octobre 1384 au 1er octobre 1389.

Receveur de Marche : Colinet le Bonne, 1er octobre 1389 au 14 juin 1390 (n° 2655).

Receveurs de la terre de Durbuy : Colinet (n° 6209); Jean Kay à partir du 18 octobre 1384; Olivier, son fils, capitaine de Durbuy; Thibalet de Lompreit (1384-1385); Isabelle, veuve de Thiebalet de Lompreit (1385-1386); un clerc de Pierre de Saint-Vith (1387-1389).

Receveurs d'Yvoix : Wery de Muno (1384-1385); Pierre Bourgois (1385-1386); Nycole de Mogre, curé de La Ferté (1386-1389).

Receveurs de Montmédy et de Virton : Arnould de Hallenzy jusqu'au 25 mars 1384 (n° 6489); Jean de Montmorel, du 1er mai 1384 au 1er octobre 1385 (n° 13381) et du 1er octobre 1385-1er octobre 1389; du 1er octobre 1389 au 24 juin 1390 (n° 6489).

Receveur de Chiny et d'Étalle : Raymond de Coulemeir, écuyer, du 1er octobre 1384 au 1er octobre 1389.

(1) C'est le receveur général du douaire qui était chargé de percevoir les revenus de la Roche. En fait, il ne touche rien. Nous trouvons ici une première preuve de la mauvaise volonté témoignée par certains officiers du nouveau duc à l'égard de Jeanne. Dès 1384, lors du passage du roi à la Roche, un incident se produisit entre le nouveau châtelain de cette ville et des fonctionnaires. En voici le récit : « Le receveur du dit lieu [de la Roche], Anseaul ne comptat rien avoir receut du dit wignaige [de la Roche] et l'avoit li général receveur [Henri de Romagne, chanoine de Metz] mis en son recepte de ce présent compte pour le rendre à ma dame [Jeanne], mais li marschaul dou Roy qui ad présent gouverne le chastel de la Roche [Edmond d'Engelsdorf] est venu à Erlon en la présence doue messire Petre [pasteur de Septfontaine, cellerier de Luxembourg] et a requis le général receveur que le dit wignaige lui rendi et ce qu'il en at leveit en disant qu'il appartient à luy » (AGR., CC., 2368, fol. 12). Après le 1er octobre 1384, voici quelques preuves que le receveur ne toucha rien : « Petre... ne compte nulle riens avoir receu [période 1384-1385] des rentes, des revenus de la Roche escheues devant le temps que le chastellain venist là... combien que li as esté plusieurs fois pour demander » plus loin « Aymond d'Endesldorf ait mis empechement et dit que c'est tout à lui... » (AGR., CC., 2656, fol. 23). Il est même forcé de vendre le bétail qui appartient à la duchesse parce que le châtelain met « la main sur qui fut venu à la Roche » (*ibid.*, fol. 23 .

serva les anciens officiers de son oncle, parmi lesquels le sénéchal, Huart d'Autel, qui deviendra son principal appui et l'ennemi farouche de la France et des Bourguignons, il nomma comme châtelain de La Roche une créature du duc de Teschen, allié au duc de Juliers : Edmond d'Engelsdorf (1).

La présence d'un bâtard de Wenceslas de Brabant, Guillaume, aux côtés de Jeanne, à Bastogne (2), donne à croire que la question des rentes à assurer aux enfants illégitimes du feu duc fut posée au chef de la famille de Luxembourg car, c'est à la suite de cette entrevue que Cousolre, fief personnel du feu Wenceslas, fut cédé par le roi des Romains aux deux bâtards, Guillaume et Jean (3).

Une discussion sur la politique générale du Brabant, sur la succession du Brabant, du Limbourg et des terres d'Outre-Meuse rachetées par les deux conjoints fut abordée. Wenceslas au cours de l'entrevue de Bastogne rappela que les femmes ne pouvaient régner sur le Brabant, mit sous les yeux de la duchesse les promesses qu'elle avait faites, en 1356, à Maestricht à son père, Charles IV, et réclame peut-être une partie des terres d'Outre-Meuse. Aucun récit, aucun protocole malheureusement ne nous est resté de ces entretiens. Un indice : la présence de conseillers brabançons et du secrétaire du duc de Bourgogne et comte de Flandre, Jean Casier (4). Jeanne ne pouvait avouer qu'elle

(1) Cf. p. 100, note 4.

(2) Page 107, note 2.

(3) D'après KERVYN DE LETTENHOVE, FROISSART, I, 1re partie, pp. 254 et suiv., et confirmé par un extrait de compte. Nous croyons que c'est à Bastogne que la question fut réglée, car un compte de Binche mentionne les frais de « Jehan le Bastart et Willem, son frère, venant de Braibant et alant à Mons et au Kesnoit pour relever leur terre de Cousolre que le roi des Romains leur a données et on metoit empechement de par monss. de Haynau, fais à Binche le [2 et 3 décembre 1384] », AGR., CC., 8778, fol. 74. Cousolre faisait partie du douaire de Béatrix de Bourbon, mère de Wenceslas de Bohême (VERKOOREN, *Luxembourg*, II, n° 939. Coulsore : France, dép. Nord, arr. Avesnes, cant. Solre-le-Château.

(4) Jean Casier, secrétaire du duc de Bourgogne, a été envoyé d'Anvers à Bastogne vers la duchesse de Brabant « pour auculnes grosses

avait décidé, dans son for intérieur, que ses héritiers seraient son neveu et sa nièce. Elle avait encore trop d'intérêts dans le Luxembourg. D'autre part, toute décision concernant le Brabant était subordonnée au consentement des États. Il eût été peu habile, dans ces conditions, de heurter Wenceslas de front : aux frontières nord-est du Brabant, le jeune duc de Gueldre était menaçant. On est même fondé à supposer que Jeanne demanda à son neveu d'intervenir, peut-être de lui envoyer des troupes au cas où la guerre reprendrait de ce côté. Or l'accord que le roi des Romains avait conclu avec les ducs de Juliers, de Gueldre et de Berg, rendait toute intervention contre ceux-ci impossible. Un sentiment frisant la méfiance dut se dégager de ces entrevues. Chacun n'avait-il pas quelque chose à cacher à l'autre?

La seconde rencontre, vers le 6 octobre à Maestricht, eut lieu très probablement à l'initiative de Jeanne (1). Les menaces gueldroises passent au premier plan des préoccupations de la duchesse. Le conflit entre la Gueldre et le Brabant avait pour objet les trois seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht que réclamait le duc de Gueldre. Ils avaient été achetés pendant la communauté et Wenceslas avait des droits sur eux. Si, à Maestricht, en 1384, Wenceslas promit de s'entremettre, — ce que nous ignorons — il ne pouvait être sincère : Guillaume de Gueldre était son allié. Le seul but de son voyage dans la vallée du Bas-Rhin, était de consolider les liens d'alliance qu'il y avait noués en

besognes » (ADN., B. 3364, n° 11346; analyse FINOT, VII, p. 351). Le 29 août, le receveur de Damvillers fut mandé par Jeanne, à Bastogne (AGR., CC., 6191, fol. 7).

(1) L'itinéraire donné par VAN WERVEKE, *Wenzel*, p. 135 présente une lacune. Selon lui, le roi est encore à Luxembourg le 3 octobre 1384, et dès le 9 à Aix-la-Chapelle. La rencontre se place entre les deux dates, d'après un compte du receveur du Brabant (QUICKE, *Itinéraire*, p. 169, note 1). Plusieurs seigneurs brabançons allèrent à la rencontre du roi, car on note le passage à Marche vers le 1er octobre de « Jehan le damoisseais de Aerdo (?), mess. Jehan de Lucembourg et... mess. Johans del Grave » (AGR., CC., 2655, fol. 37 v°).

1383 (1). C'est si vrai qu'on le voit confirmer des privilèges du duc de Gueldre (2) et que — abstention étrange —, il ne fait en sa qualité de souverain, rien pour consolider la « Landfriede », dernier moyen de restaurer la paix dans l'Entre-Meuse-et-Rhin (3).

Plusieurs ambassades brabançonnes se succédèrent encore auprès de Wenceslas en cette fin d'année 1384. Parmi elles, des conseillers et personnages influents : Jean de Cranendonk; Jean de Grave, secrétaire de la duchesse; Renaud de Schoonvorst; Jean de Luxembourg; Jean Clutinc (4). La menace gueldroise, la succession luxembourgeoise et la question de l'aide extraordinaire que le roi voulait lever sur

(1) Voir plus haut, pp. 95 sq.

(2) Cf. p. 141, note 4.

(3) La dernière en date est celle du 9 avril 1383 qui avait groupé les ducs de Brabant, de Juliers, de Gueldre, l'archevêque de Cologne, les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle et dont les clauses étaient, dans les grandes lignes, renouvelées de celles du 30 mars 1375 (Ennen, *Quellen*, V, p. 79 et DRA, I, p. 223, n° 1). Elle avait une durée de 3 années, c'est-à-dire, jusqu'en avril 1387 (Kelleter, p. 82). Selon Ernst (*Limbourg*, V, p. 148) qui ne donne aucune preuve, elle aurait été conclue sur l'ordre de Wenceslas de Bohême. Quoi qu'il en soit, l'expédition que les confédérés entreprirent contre le seigneur de Reifferscheid en 1384-1385, aboutit à un compromis qui témoigne de sa faiblesse et de sa décadence (Kelleter, pp. 86-87).

(4) Le receveur de Brabant a payé les frais de « Janne Clutinck den Marscalc... opten 29 dach van october 84, omme te riden ten lande van Luxemburg ane den Roomschen coninc, aen heer van Scoinvorst, Jan van Craenendonc en heer Jan van den Grave » (AGR., CC., 2370, fol. 67). Ce voyage est confirmé par le receveur de Marche qui note les dépenses qu'y firent « le sire de Schoonvorst, Jean de Cranendonc, mess. Johan de Lucemburg, prévôt de Louvain, Jehan Clutinc, maréchal, Jean le Grave... la nuit de la Toussaint avec 27 chevaulz » (AGR., CC., 2656, fol., 29 v°). Ils refirent le même voyage au mois de novembre. Départ du seigneur de Schoonvorst, Jean Clutinc, Jean de Grave « te Luxemburg te riden », le 16 novembre (AGR., CC., 2370, fol. 68). Passage le 18 novembre à Marche « du conseil de ma très redoubtée dame » [les trois ambassadeurs sont nommés] en route vers Luxembourg devers le roi des Romains (AGR., CC., 2656, fol. 30). Ils sont à Luxembourg, le 27 novembre où leurs frais sont payés par le receveur de Jeanne à Chiny et à Étalle (*ibid.*, fol. 122 v°. Passage au retour de Marche « ... devant la Saint-Andrieu [30 novembre] » (*ibid.*, fol. 29 v°). Le roi est à Luxembourg lors de la visite des conseillers brabançons (Van Werveke, *Wenzel*, p. 135).

tous les sujets luxembourgeois, furent sans doute les objets de ces missions (1). A cette occasion, Wenceslas manifeste une fois de plus l'intérêt qu'il porte à la succession du Brabant. Aux conseillers de la duchesse, il remontre ses droits et il essaye de les attacher à sa cause par le même moyen que le Bourguignon, en leur offrant une rente-fief annuelle. Si nous en jugeons d'après une lettre, il aurait réussi, mais dans la suite, des défauts de payement ne lui permirent pas de conserver les hommes qu'il avait cru enlever à son rival (2). Cette tentative atteste qu'il était bien informé des menées du duc de Bourgogne et des moyens d'action que déployait celui-ci. On s'étonne moins, dès qu'on note ces petits faits, qu'un mur de suspicion, l'ait séparé de sa tante, qu'il ait accordé en secret son appui au duc de Gueldre.

La volonté de maintenir ses droits sur le Brabant, au prix du sacrifice d'intérêt impériaux (3), apparaît encore dans une autre entrevue qu'il eut au même moment (fin septembre 1384), avec son beau-père Albert, ami d'Albert de Habsbourg (4), et bail de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dont Charles IV avant lui, avait essayé de se faire un partisan (5). Il reçoit d'Albert l'hommage dû pour les fiefs que celui-ci tenait de l'Empire, et confirme les privilèges accordés à ses prédécesseurs. Pour se l'attacher, le roi des Romains lui octroie le privilège de *non evocando*, concession faite au détriment des droits impériaux et qui

(1) A cet effet, le maire de Marche, fonctionnaire de Jeanne, est allé à plusieurs reprises (9 fois) à Luxembourg appelé par le roi et son lieutenant. Il « at todis escusseit le paij à son loiaul poijoir... » contre cette « priire » (AGR., CC., 2655, fol. 88 et 88 v°).

(2) Dans une lettre écrite à Bruxelles, le 22 mai ou 22 juin, mais dont nous ne connaissons pas l'année, Jean Clutinc, seigneur de Marchin, fait savoir entre autres au seigneur de Schoonvorst que les seigneurs de la Lek, de Wesemael, de Berg lui avaient dit qu'ils renverraient au duc de Bourgogne leurs lettres d'hommages si le roi des Romains leur payait les rentes promises (Hanssen, *Briefeingänge...*, XXVI, p. 35).

(3) Blok, *Holland und Reich*, p. 621.

(4) Riezler, III, p. 124.

(5) Voir p. 53, note 1.

contribuent à relâcher les liens de ce comté avec l'Empire (1). Albert y reçoit en revanche l'hommage de Wenceslas pour le comté de La Roche et la seigneurie de Durbuy, qui lui écherront après la mort de Jeanne de Brabant (2). Le roi des Romains pouvait-il désormais se fier au comte de Hainaut? Nous avons déjà vu, lors de la guerre de Brabant en 1357, ce que valait la parole de ce dernier. Certains faits significatifs comme l'investiture des fiefs de l'abbaye de Saint-Ghislain qu'il donna à un clémentiste (3) témoigneront bientôt que sa promesse n'avait guère de valeur. Albert n'ignorait pas les souffrances que Wenceslas, ivrogne et débauché, infligeait à sa fille, qui en mourut deux ans après?

A la fin de décembre, Wenceslas quitta définitivement le Luxembourg et retourna directement à Prague. De ce long voyage entrepris pour assurer la sécurité du Luxembourg, pour repousser des marches de l'Empire les partisans clémentistes, pour entourer de quelques garanties ses droits à la succession brabançonne (qu'il aurait dû en toute rigueur revendiquer sur-le-champ), et peut-être pour exiger une partie de l'héritage d'Outre-Meuse, de toutes ces allées et venues, entrevues et négociations durant cinq mois, dans les marches occidentales de l'Empire, que demeurait-il de tangible? Rien ou presque rien. Comme toujours ses seuls moyens sont des promesses, souvent mal tenues, une diplomatie inconstante, le prestige de l'Empire mais qui semble sans effet; jamais la puissance militaire. Un mot s'impose

(1) 26 janvier 1384 (VAN MIERIS, III, p. 409). Confirmation le 24 septembre. Voir note suivante.

(2) La rencontre eut lieu à Yvoix vers le 23-24 septembre. Le 24 septembre, Wenceslas reçoit l'hommage d'Albert (éd. DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 346, n° DCXVIII et VAN MIERIS, III, p. 417). Le 23 septembre, Wenceslas avait promis de relever les terres luxembourgeoises après la mort de Jeanne de Brabant (Ed. DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 345, n° DCXVII; analysé WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Bohême*, XXV, n° 35 et SAINT-GENOIS, *Monum.*, I, p. 281). Albert reçoit après cette entrevue la visite de plusieurs ambassadeurs de Wenceslas (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 675).

(3) Acte du 19 décembre 1384 (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 349, n° DCXXII). Sur Jean de Gommignies, VALOIS, II, p. 291, note 4.

comme conclusion : insuccès et défaite morale. Nous verrons ce que devint la politique de ceux sur qui ils croyaient pouvoir compter comme alliés : le Wittelsbach qui va passer franchement dans le camp bourguignon et le Gueldrois qu'il ne saura pas secourir.

CHAPITRE III

Le rôle de Jeanne de Brabant dans la négociation des mariages Valois-Wittelsbach (1385)

SOMMAIRE :

Introduction, p. 118. — Importance des mariages Valois-Wittelsbach, p. 119. — Nature des rapports entre le comte de Flandre et le régent de Hainaut, p. 120. — Projet d'un mariage de Guillaume d'Ostrevant avec la fille du duc de Lancastre; conséquences éventuelles pour la Flandre et le Brabant, p. 121. — Pourparlers en vue d'un mariage de Guillaume avec une fille du duc de Bourgogne; rôle de Jeanne de Brabant à cette occasion, p. 122; première rencontre entre les parents à Cambrai, p. 124 ; deuxième rencontre des parents ; clauses du contrat en ce qui concerne la succession du Brabant, p. 125.

Les deux mariages de Cambrai (12 avril 1385), p. 129; mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière : rôle de Jeanne de Brabant dans les pourparlers, p. 130; Isabeau à la cour de Brabant, p. 132; conséquence de ces mariages pour les intérêts bourguignons, p. 132. — Jeanne et la révolte des Gantois. Son voyage à Tournai, p. 134.

Louis de Male avait toujours compris que le pivot de sa politique brabançonne devait être une alliance avec la famille de Wittelsbach établie dans les Pays-Bas et n'avait pas épargné les concessions pour se l'assurer (1). De leur côté Charles IV et son frère Wenceslas, duc de Brabant, avaient multiplié les efforts pour gagner les Bavière à leur cause. L'empereur avait donné en mariage son fils Wenceslas, qui aurait pu prétendre à une plus riche héritière, à

(1) Cf. l'introduction pp. 55 sq. et l'article annoncé p. 53, note 1.

la fille d'Albert de Bavière, régent de Hainaut, Hollande et Frise.

En 1384, Jeanne de Brabant et Philippe le Hardi, unis très étroitement depuis les conférences de Bruxelles, vont reprendre la politique esquissée par le comte de Flandre; mais les circonstances depuis quelques années avaient changé.

*
* *

En 1385, une triple union noue des liens nombreux et étroits entre les Valois et les Wittelsbach. Le fils aîné de Philippe le Hardi épouse Marguerite, fille d'Albert de Wittelsbach; et le fils aîné de celui-ci, son successeur Guillaume, épouse une fille du comte de Flandre. Quelques semaines plus tard, le roi de France, le jeune Charles VI, épouse à son tour une Wittelsbach, Isabelle. Les deux premiers mariages, connus sous le nom de mariages de Cambrai, sont une étape importante dans l'évolution de la formation territoriale de l'Etat bourguignon. Déjà des chroniqueurs qui ont connu la fortune de la maison de Bourgogne ont souligné leur rôle essentiel.

Cependant, ni le duc de Bourgogne, ni Albert au moment où ils préparaient ces mariages, ne prévoyaient toutes les conséquences qui allaient en découler. Ni l'un ni l'autre certes n'a pensé que ces unions amèneraient un jour le rattachement du groupe Hainaut-Hollande-Zélande au groupe bourguignon.

Dès lors on peut se demander dans quel but politique plus immédiat ils furent négociés? Pourquoi Jeanne de Brabant qui fut l'âme de ces négociations, se dépensa-t-elle en vue de leur aboutissement, pourquoi l'ambitieux duc de Bourgogne et sa non moins hautaine épouse, Marguerite, consentirent-ils à laisser leur riche héritier, à qui était destinée une princesse de sang français, épouser la fille d'un simple régent? Ce sont là des points que l'on n'a pas encore éclair-

cis complètement. L'histoire des négociations est d'ailleurs en relation étroite avec l'objet du présent ouvrage.

L'idée d'une union étroite, scellée par un mariage, entre Valois et Wittelsbach n'était pas neuve. Le roi de France, Charles V, avait pu s'assurer la neutralité bienveillante du régent de Hainaut, bien que celui-ci eût conservé des relations cordiales avec la famille de Lancastre à laquelle il était apparenté. Si sa fille, Marie de France, n'était pas morte en bas âge, elle serait devenue l'épouse de Guillaume de Wittelsbach(1). Philippe le Hardi n'avait pas été étranger à ces projets matrimoniaux et avait contribué, pour sa part, à nouer avec le Bavière de Hainaut des relations étroites. Le roi de France et le comte de Flandre, agissant peut-être sous l'empire de raisons différentes, l'avaient encouragé dans cette voie.

Il y avait sur cette voie, maint obstacle à écarter. Des conflits de frontières entre la Flandre et le Hainaut, la question des « terres de débat » réclamées par les deux princes, et l'aide apportée par les Zélandais aux insurgés flamands vers 1380, avaient, semble-t-il, légèrement refroidi les rapports entre Louis de Male et son voisin, Albert (2). La mort de Charles V avait amené un arrêt momentané dans les relations franco-hennuyères. Philippe, très absorbé par les affaires de France, avait dû par des concessions, essayé de remonter le courant. C'est peut-être ce qui explique que le régent de Hainaut, Hollande et Zélande ait accepté les ouvertures anglaises en vue d'un mariage entre son fils Guillaume et la fille du duc de Lancastre (3). Ou faut-il simplement croire, comme le prétend un chroniqueur, que les jeunes gens s'aimaient et que ce mariage aurait été de pure inclination (4) ?

---

(1) Voir p. 67.

(2) Voir sur cette question de frontières et l'aide zélandaise aux révoltés gantois, l'article mentionné p. 53, note 1.

(3) Cf. l'introduction, p. 56 et l'article annoncé p. 53, note 1.

(4) « ... li duc de Lancastre... mettoit grant paine à ce que Philippe,

Une telle perspective ne pouvait que déplaire et à Jeanne de Brabant et au comte de Flandre. Voir la Flandre bornée au nord et à l'est par le domaine d'un prince anglophile, au moment même où les révoltés flamands étaient ravitaillés clandestinement par les Zélandais, constituait une grave menace. Ce mariage n'aurait-il pas eu aussi pour effet de rapprocher plus étroitement les Wittelsbach des Luxembourg, principaux adversaires de la politique flamande en Brabant? Les intérêts de Jeanne se confondaient avec ceux de son neveu et de sa nièce; non seulement à raison de l'affection qu'elle leur portait mais aussi à cause du souci qu'elle avait de la sécurité de son duché. Il fallait prévenir ce mariage. Une guerre entre la Gueldre et le Brabant semblait en cette année 1385 inévitable et l'on ne peut oublier pour comprendre la gravité de la conjoncture que le duc de Gueldre était le beau-fils d'Albert (1). C'est le moment où le duc de Teschen multiplie ses agissements; où Wenceslas, autre gendre du régent, intervient en personne dans les Pays-Bas et conclut une alliance offensive et défensive avec la famille de Gueldre-Juliers. Tous indices du grave danger à l'Est pour le Brabant. Jeanne ne pouvait pas davantage ignorer que l'Angleterre soutenait les révoltés de Flandre et que le duc de Gueldre et le roi d'Angleterre allaient devenir des alliés (2).

Devant elle se dressait donc la sombre perspective d'une alliance entre l'Angleterre, la Gueldre et la Bohême. Le danger ne deviendrait-il pas illimité le jour où les Wittelsbach rallieraient cette alliance? On pouvait évoquer le spectre de l'encerclement et du blocus comme à l'époque de son père Jean III, dont le souvenir hantait encore les imaginations. Raison de plus, pour que la vieille duchesse, déjà

---

sa fille, fu masrié à l'aisné fil dou duc Aubert... » (FROISSART, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, X, p. 30). Sur l'insistance du duc de Lancastre et l'ambassade envoyée, à cet effet, auprès du duc Albert, voir *ibid.*, pp. 312-313.

(1) *Istore et chronique...*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, II, p. 384.

(2) Voir pp. 142 sq.

apparentée aux Valois par sa mère, cherchât à s'unir plus étroitement encore à la France, déjà l'objet de tous ses sentiments. Le seul moyen de parer au danger était de substituer à la princesse de Lancastre qui devait épouser le fils du régent, une fille du duc de Bourgogne. Cette éventualité fut probablement déjà envisagée en 1384 et avait été discutée lors de la visite de Philippe à Bruxelles, car Marguerite, l'enfant qu'on destinait au jeune Guillaume, comte d'Ostrevant, accompagna ses parents auprès de sa grand'tante (1) et ensuite, à Mons, à la cour de Hainaut (2).

Les pourparlers furent d'un commun accord confiés à Jeanne. L'austérité de ses mœurs, son grand âge et son expérience lui conféraient une autorité morale plus grande et donnaient à ses démarches une allure moins intéressée. De plus, elle était liée d'amitié, depuis de nombreuses années, avec Marguerite de Bavière, l'épouse d'Albert, qui ne manquait jamais de s'arrêter à Bruxelles, lorsqu'elle se rendait de Hainaut dans ses terres de Hollande ou en revenait (3). On a la preuve que les pourparlers sont engagés dès le milieu de 1384 (4). Jeanne se tient, d'autre part, en contact étroit avec le duc de Bourgogne et le roi de France (5). Elle était de ces vieillards qui, parvenu au

(1) Voir p. 79.

(2) Le 29 mars « souper et gistes à Mons »; le 30 « disner à Basècle »; PETIT, *Itinéraire*, p. 165. Les échevins de Mons furent convoqués lors de son passage dans cette ville (LACROIX, *Comptes*, p. 434).

(3) *Comptes Hainaut, passim.* — A la mort de Wenceslas, Albert avait envoyé une ambassade chargée de présenter ses condoléances à Jeanne (*Anon. Chron. Brab.*, p. 105, note 1).

(4) Mentions de messagers trop nombreuses pour avoir trait à une autre affaire. Ambassadeurs ou messagers envoyés par Jeanne au Quesnoy, en juin 1384 (passage à Binche, le 21, AGR., CC., 8778, fol. 74); une autre en 1384, sans autre précision (*ibid.*, fol. 66 v°); en septembre (passage à Binche, les 15 et 16 : *ibid.*, fol. 74); à la fin de l'année (*ibid.*, fol. 75). Au début de 1384, Jeanne s'était rendue à Hoogstraeten « jegen die hertoginne van Hollant » (QUICKE, *Itinéraire*, p. 168); le 2 janvier, elle reçoit un message de celle-ci (AGR., CC., 2369*bis*, fol. 39); le 6 mars, *idem* (*ibid.*, fol. 41); le 23 juillet, *idem* (AGR., CC., 2370, p. 65). Le 2 décembre, elle envoie Jean le Bâtard « te Bergen... aen mijn vrouwen van Hollant » (*ibid.*, p. 68).

(5) Notons ici une série d'ambassades et de courriers, qui assurent

terme de la vie, trouvent leur bonheur à créer celui des autres ou ce qu'ils croient tel. N'était-ce pas sous ses auspices que des négociations avaient été nouées, l'année précédente, en vue du mariage de Charles VI avec la fille d'Etienne de Wittelsbach (1) ?

A la fin de 1384, les négociations sont assez avancées (2). pour que Philippe envoie au duc d'Autriche, une ambassade chargée de la délicate mission de demander de lui rendre sa parole : Marguerite, en effet, avait été promise à son fils Léopold. On lui demandait d'accepter une fille puînée du

---

un contact permanent entre les cours de Brabant, de Hainaut, de Bourgogne et de France. 1° Olivier de Jussy fait un voyage par ordre du duc de Bourgogne, du 11 mai au 1er juillet 1384 « ès parties de Brabant » (ACO., B. 1463, fol. 47); 2° une quittance du 20 août 1384 stipule que « Jehan Segrein, varlet du Roy a été ès parties d'Artois, de Haynaut et de Brabant » (*ibid.*, fol. 117); 3° par une quittance du 1er sept. 1384, Hennequin, chevaucheur de Philippe, reconnaît avoir porté des lettres de son maître à Jeanne de Brabant (*ibid.*, fol. 161); 4° du 14 au 24 septembre 1384, Guillaume de la Tremoïlle, chevalier et chambellan, Etienne de Moustier, conseiller et gouverneur des finances et un huissier d'armes se sont rendus avec 24 chevaux auprès de Jeanne pour « certaines grosses besognes » (*ibid.*); 5° le 5 septembre, Guillaume de Zayne, confident de Jeanne, se rend à Lille auprès du duc de Bourgogne (AGR., CC., 2370, fol. 66); 6° par un mandement du 14 novembre 1384, Philippe ordonne à son chevaucheur Soyer de porter des lettres closes à Jeanne (ACO., B. 1463, fol. 156); 7° en novembre et décembre, plusieurs courriers de Jeanne passent à Binche se rendant à Paris ou en revenant (AGR., CC., 8778, fol. 66 et 75); 8° une quittance du 27 décembre 1384, stipule que le chevaucheur Soyer s'est rendu de Paris en Brabant (ACO., B. 1463, fol. 155); 9° Robert Dangeul s'est rendu, du 6 février au 7 mars 1385, en Brabant et Hainaut pour certaines « grosses besognes touchant grandement le profit et honeur de mon dit seigneur » (ACO., B. 1463, fol. 50); 10° le 11 mars 1385, Jean de Grave est envoyé en ambassade par Jeanne au roi de France (AGR., CC., 2370, fol. 70). Certaines ambassades précitées avaient probablement d'autres missions : le problème monétaire, les menaces du duc de Gueldre et la question de Rambaucourt pendante entre le comte de Flandre et le duc Albert (cf. ADN., B. 4074, fol. 44, 46, 46 v°; 4075, fol. 68, 69°; 4076, fol. 54, etc.).

(1) Voir plus loin, p. 131.

(2) Dom Plancher (III, p. 19) nous dit, d'après le compte du receveur général Amiot Arnaud, que celui-ci a assisté à l'entretien que Philippe eut à Paris, à la Noël 1384, avec Anceau de Salins, chevalier, l'un de ses conseillers qui se trouvait à cette époque dans le comté de Bourgogne, l'abbé de Saint-Eloy de Noyon, le seigneur de Reneval et Jacques Duval, maître des requêtes pour traiter du mariage de ses enfants.

duc de Bourgogne. Catherine fut substituée à Marguerite (1).

La première rencontre officielle entre Bourguignons et Wittelsbach, en présence de Jeanne, eut lieu, en janvier, à Cambrai (2). Malgré les rigueurs de l'hiver et le délabrement de sa santé, la vieille duchesse n'avait pas craint d'entreprendre ce long voyage. Preuve que ce projet lui tenait à cœur.

Les négociations faillirent échouer. Les prétentions de la comtesse Marguerite de Brieg, l'épouse d'Albert qui avait négocié les préliminaires avec Jeanne, avaient dans l'entretemps augmenté. L'honneur que faisait à une fille de la maison de Bourgogne en la prenant en mariage, le futur héritier des trois principautés, qui comptaient parmi les plus riches et les plus puissantes des Pays-Bas, valait bien, selon les parents du promis, une compensation. Cette compensation ils la voyaient dans un mariage entre l'héritier de la Bourgogne et de la Flandre et une de leurs filles. Si elle ne leur était pas accordée, l'autre mariage ne se ferait pas. Froissart raconte ce conflit familial : à ce moment, il était encore en Hainaut et fréquentait la cour. Il tient certainement d'un acteur de la scène les détails qu'il rapporte, probablement de Jeanne elle-même; ces détails sont confirmés par d'autres sources (3).

Cette exigence déplut à Philippe et à sa femme. Le futur Jean sans Peur, encore fort jeune, était destiné à une princesse de sang royal. Il avait été question de lui faire épouser

(1) Voir LEROUX, *Relations 1378-1461*, p. 90. Ces démarches eurent lieu fin 1384 : 1° Guy de Pontarlier, maréchal de Bourgogne, revient le 11 décembre 1384 en Flandre d'un voyage en Bourgogne et en Autriche; 2° à la date du 20 janvier 1385, Léopold d'Autriche accepte Catherine comme épouse pour son fils (PLANCHER, III, preuves, p. LXXIII, n^os LXXXVI et LXXXIX).

(2) Voir l'itinéraire de Jeanne (QUICKE, *Itinéraire*, p. 170) et celui de Philippe (PETIT, *Itinéraire*, p. 173).

(3) Ce récit très vivant, mais dont la chronologie est erronée, mérite confiance pour le reste (X, pp. 306 et suiv.). Le récit de dom PLANCHER (III, pp. 78-79) n'est pas exact.

Catherine de France (1). Ses parents firent valoir qu'Albert n'était qu'un « bail »; que l'héritage de Hainaut, de la Hollande et de la Zélande serait revendiqué à la mort de Guillaume l'Insensé, par d'autres membres de la famille de Wittelsbach, tout comme la régence l'avait été en 1358 par Louis le Romain. On sent qu'aux yeux du Bourguignon, ce mariage eût été une déchéance.

Il fallut toute l'habileté de Jeanne pour décider les deux pères à accepter une deuxième entrevue. Ils voulurent que leurs deux orgueilleuses et âpres épouses, Marguerite de Male et Marguerite de Brieg y assistent. Sans elles, ils ne voulaient pas s'engager.

Cette entrevue eut lieu quelques jours plus tard (2). Jeanne était restée à Cambrai. C'est à elle que revient le

(1) En 1377, le seigneur de Sombernon et le sire de Vaudenay furent chargés par le duc de Bourgogne de se rendre à une conférence auprès du roi, dans laquelle on devait traiter du mariage de Jean de Bourgogne, son fils (BN., Mss. Bourg., XXI, fol. 11). Catherine épousa le comte palatin Robert IV; les pourparlers commencèrent en 1379 (CARTELLIERI, p. 29, n° 2 et p. 30, n° 4).

(2) Elle eut lieu avant la fin janvier car à la date du 27 janvier, un acte émanant de Guillaume (voir plus loin) témoigne que l'accord était déjà conclu. D'autre part, le seul voyage de Jeanne à Cambrai a lieu pendant le mois de janvier (QUICKE, *Itinéraire*, p. 170) et le seul long séjour de Philippe dans cette ville, à la même époque également. Force nous est donc de placer les deux entrevues à la fin de janvier. FROISSART, mal renseigné, annonce qu'après la première entrevue, Jeanne retourna en son pays, le duc de Bourgogne, à Arras où sa femme se trouvait, et le duc Albert, en Hollande pour y rejoindre son épouse, et qu'ensuite Jeanne « escripsoit et envoioit de l'un à l'autre et moult eut de paine et de frait pour remettre ces signeurs et ces dames en la cité de Cambrai » (X, p. 309). En effet, rien n'autorise à supposer que Jeanne soit retournée à Bruxelles entre son départ de cette ville le 2 janvier et son retour, vers le 31. Tout au plus peut-on admettre, que Philippe et Albert l'aient rencontrée à Cambrai vers le 7 janvier (cette hypothèse peut se concilier avec l'itinéraire de Philippe qui se trouve avec sa famille à Arras et qui a pu facilement chevaucher, en une journée, jusqu'à Cambrai); qu'ensuite ils aient été chercher leurs épouses, le second à la rigueur jusqu'en Hollande, pour reprendre les pourparlers vers le 25 du même mois. D'autres délégués bourguignons prirent part aux négociations : Guillaume de Saveuse, Gilles du Chastel, bailli de Lens et Jacques de Streihem. Mandement de payement du 18 avril 1385 (ADN., B. 4073, fol. 56 v°). Ils eurent surtout à fixer le douaire de Marguerite ainsi qu'il ressort d'un compte postérieur (ADN., B. 4074, fol. 45ᵒᵒ).

mérite d'avoir vaincu toutes les difficultés et d'avoir réalisé un accord très difficile (1). L'idée du double mariage fut finalement acceptée par l'ambitieux Bourguignon. Quels arguments le firent céder? La reconnaissance par Albert à sa fille d'une dote de 100.000 francs fut un premier appât. La promesse en fût signée le jour même de l'accord, le 27 janvier (2). La menace de voir passer les Wittelsbach dans le camp anglais agit aussi comme un épouvantail. Mais cette raison ne fut pas déterminante ni du moins la plus importante. La raison décisive doit être cherchée dans l'une des clauses du contrat de mariage. C'était Jeanne qui avait fait le sacrifice nécessaire. En effet, la part de l'héritage de Jean était la suivante : le duché et le comté de Bourgogne, les duchés de Brabant et de Limbourg, le marquisat d'Anvers et peut-être la seigneurie de Malines. Ces stipulations sont libellées dans le premier contrat du 26 janvier (3) et dans celui du 11 avril 1385 (4). Le Bourguignon

(1) Elle fut aidée à cette occasion, ou plus tard, par un de ses conseillers, Sweder van Abcoude, seigneur de Gaesbeek, de Putte et de Strijen car Philippe récompensa celui-ci en augmentant de 100 francs la pension de 300 francs, qui lui avait été allouée depuis l'année précédente (V. chapitre Ier, p. 82). Cette nouvelle récompense lui est donnée pour services rendus lors du mariage de ses enfants avec ceux du duc Albert. Acte du 15 décembre 1385, à Tournai, d'après un *vidimus* du 2 mars 1386 (ADN., B. 1843, n° 50171). Nous ne savons pas sur quelle recette cette rente fut payée; elle n'émarge pas en tout cas du compte du receveur de Flandre (cf. pour 1386, ADN., B. 4076).

(2) Acte daté de Cambrai : Devillers, *Hainaut*, II, p. 354, n° dcxxv.

(3) Accord entre les parents concernant le mariage de Jean de Bourgogne avec Marguerite de Wittelsbach (Plancher, III, preuves p. lxvii, n° lxxviii; ADN., B. 419, n° 11446; B. 420, n° 11445, copie française sur papier), Cambrai, 26 janvier 1385. Il y est dit : « Mr et Me de Bourgogne enhériteront le dit Mr le comte ou cas où il les sourvivra, des duchée et comté de Bourgogne et aussi des duchiez de Brabant et de Limbourg, la ville d'Andewerp comprise ou dit duchié de Brabant, apres le trépas de Madame de Brabant et des dicts Mr et Me de Bourgoigne, se il les sourvit — les dits — feront leur léal pouvoir de séparer Malines de la comté de Flandres et se bonnement ensi se peut faire, eulx dudit Malines et appartenances enhériteront le dit Mr le comte après leur trespas, se il les sourvit... » Il n'est pas question de la Flandre.

Accord au sujet du mariage entre Guillaume de Bavière et Marguerite de Bourgogne (ADN., B. 419, n° 11446; 420, n° 11447, copie française sur papier).

(4) Les indications bibliographiques des actes se rapportant aux

voyait, par cet acte, reconnus officiellement ses droits sur l'héritage brabançon : c'était la première fois qu'ils l'étaient, et cette reconnaissance avait d'autant plus de prix qu'elle était acquise deux mois à peine après les tentatives de Wenceslas de Bohême pour faire pression sur Jeanne.

Outre la fierté paternelle, il ne déplaisait pas au Wittelsbach de voir un jour dans les mains de son enfant, le Brabant qu'il devait traverser chaque fois qu'il se rendait dans ses États du Nord.

Jeanne avait bien manœuvré. L'échiquier politique des Pays-Bas présentait de profondes modifications. D'abord recul net de l'influence anglaise. Les deux mariages de Cambrai contre-balançaient les deux mariages des filles du Wittelsbach avec le roi des Romains et le duc de Gueldre. Le duc de Bourgogne, parfait diplomate, allait en tirer parti, au mieux de ses intérêts et de ceux de son alliée, Jeanne. Mais il est un autre point sur lequel il faut insister.

---

pourparlers du 11 avril se trouvent dans CARTELLIERI, *Philips der Kühne*, p. 119, 2e annexe. A ajouter : 1° les lettres contenant les conditions du mariage entre Jean, fils aîné de Philippe, et Marguerite (11 avril 1385) sont également publiées dans VAN MIERIS, *Charterboek*, III, p. 423; DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 364, n° DCXXXII; PLANCHER, III, preuves p. LXXVII, n° LXXXX. Une copie aux archives de l'État, à Vienne (LAENEN, p. 69, n° 168); une autre en français sur papier, d'après un *vidimus* de Guillaume de Ville, bailli de Hainaut, du 16 août 1388 (ADN., B. 420, n° 11470 *bis*); 2° lettres concernant le mariage de Guillaume d'Ostrevant et de Marguerite de Bourgogne : PLANCHER, III, preuves p. LXXIV, n° LXXXVIII et DEVILLERS, *Hainaut*, III, p. 371, n° DCXXXIV. Cet acte a été signé par les nobles et villes du Hainaut et de la Hollande. Le 7 avril, Guillaume d'Ostrevant renonce à la succession du duc et de la duchesse de Bourgogne et leur donne quittance de 100.000 francs (PLANCHER, III, preuves, p. LXXIV, n° LXXXVII); le 11 avril, le duc et la duchesse de Bourgogne déclarent que s'il existait sur les biens assignés pour le douaire de Marguerite de Hainaut d'autres dettes que celles qui ont été spécifiées, ils fourniraient d'autres biens pour compléter le montant de la dote (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 369, n° DCXXXIII); à la même date, ils promettent de laisser aux enfants de Jean de Nevers, au cas où celui-ci décéderait avant eux-mêmes, le duché de Bourgogne et la baronnie de Douzy (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 377, n° DCXXXV); le 11 avril, Albert promet de faire ratifier le traité du mariage de son fils par les seigneurs et villes de ses pays (PLANCHER, III, p. LXXXXII, n° LXXXXIII). Cette ratification fut obtenue (ACO., B. 294).

Si Jeanne avait, sans l'avis des États de Brabant, reconnu la validité des droits du duc de Bourgogne à l'héritage du Brabant et du Limbourg, en revanche, elle avait en vue de prévenir les débats qui surgiraient peut-être un jour à ce propos avec ses sujets, fait admettre par le comte de Flandre un principe qui allait être d'un grand poids dans les négociations avec ceux-ci : il s'agit de la séparation de la Flandre et du Brabant. Il est certain que le duc aurait préféré laisser à son aîné toutes les possessions de « par deça », et au puîné, celles de « par delà » : l'exercice du gouvernement par un même prince de principautés aussi éloignées les unes des autres devait présenter bien des difficultés! Les raisons qui poussaient les Brabançons à refuser d'accepter le même prince que les Flamands étaient anciennes et diverses. La guerre de succession de Brabant n'avait pas été de nature à calmer les appréhensions réelles des Brabançons à l'égard de ceux-ci. Jeanne trouva des partisans sinon des promoteurs du principe d'un souverain particulier, d'abord dans les conseillers brabançons qui l'accompagnaient, et ensuite auprès d'Albert de Bavière. Pour les membres du Conseil une réunion avec la Flandre où le rôle des turbulentes communes était prépondérant — les derniers événements depuis 1380 venaient de le montrer — aurait marqué probablement une diminution de leur pouvoir; pour Albert, cette réunion aurait menacé l'équilibre territorial des Pays-Bas : la Flandre et le Brabant n'étaient-ils pas les principautés les plus riches et les plus puissantes?

Ces mariages allaient encore avoir une autre conséquence : jusque-là, le duc Philippe avait eu une politique française avant tout. Le fait d'avoir donné son fils aîné, son successeur, en mariage à une princesse des Pays-Bas, allait conférer aux questions de ces régions un rôle toujours croissant dans sa politique générale. C'était encore là une victoire de Jeanne : elle avait réussi à l'attacher par de nouveaux liens aux destinées de ses États.

Le double mariage, primitivement fixé au début de mars (1), fut célébré à la cathédrale de Cambrai, le 12 avril 1385. L'évêque Jean IV de t' Serclaes, natif de Bruxelles, donna la bénédiction nuptiale. Les dispenses pour cause de parenté avaient été demandées aux deux papes (2).

Tous les chroniqueurs narrent avec force détails la cérémonie (3). Tous insistent sur le faste déployé par le Valois avec une vue très nette du gain de prestige qui en résultait pour lui (4). Charles VI avait prêté ses tapisseries (5) et, tout à la joie du succès, avait grevé son maigre budget pour offrir une couronne. On n'avait jamais rien vu de semblable depuis cinq cents ans, raconte avec un naïf enthousiasme Froissart qui assistait aux fêtes. Outre le roi de France et les familles des conjoints, les grands pairs de France, le duc de Bretagne, Jeanne de Brabant (6), des seigneurs allemands et lotharingiens étaient présents. Au

(1) Par une lettre de Philippe et de son épouse (Beauté-sur-Marne, 19 février 1385), d'accord avec Albert et Marguerite, le mariage est remis à une date ultérieure (DEWILLERS, *Hainaut*, II, p. 356, n° DCXXVII).

(2) Dispenses de Clément VII (8 février 1385) pour les deux mariages (ARCH. VAT., vol. 296, fol. 59 et 59 v° d'après BROM, *Archivalia*, I, p. 21, n°s 28 et 29); le même en permet la consécration pendant le carême (*ibid.*, n° 27). — Les dispenses au pape de Rome furent demandées plus tard. Un extrait de compte stipule que Philippe fit payer les frais des démarches le 17 juillet 1385 « à maître Fougnes », son procureur en cour de Rome. Les deux dispenses furent accordées à Gênes, le 5 avril 1386 (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 359, n° DCXXIX; AGR., CF., 2e série, à la date « 3 nonis aprilis 1385 », copie de Godefroy).

(3) FROISSART, X, pp. 314 et suiv. et XXII, p. 315; *Istore et Chroniques*, éd. KERVYN, II, pp. 383 et suiv.; *Chronique* de Jean BRANDON, I, p. 8.

(4) Voir la longue liste dans la lettre du roi reconnaissant avoir reçu en retour les joyaux prêtés (PLANCHER, III, pr., p. LXXXIV, n° LXXXV. Paris, le 10 mai 1385).

(5) Frais de « Duch et sen campagnon a siept chevaux et IIII hommes le sepmaine devant Pasques [av. le 2 avril] menant cambes [cambre = tapisserie tenture] [de Binche] a Cambray », AGR., CC., 8779, fol. 45.

(6) Le 22 mars 1385, Jeanne donne à « Heinen van Kenten, eenen goudsmit gesonden te Keysnoit [le Quesnoy] mit eenre croenen te toenen de hertoghinne van Beyeren... » (AGR., CC., 2370, fol. 70). Elle expédia également le 30 mars « vier wageluden die 4 stucken Rinsche Wijns te Cameric jegen die feeste van Cameric van de brulocht van des hertogen zoin van Bourg, en die des hertogen Aelbrecht zoin » (*ibid.*, fol. 86).

grand banquet, le service fut fait par les grands officiers de la couronne, montés sur leurs destriers. Des joutes se déroulèrent sur le marché, auxquelles prit part Charles VI, contre un seigneur d'Espinoy.

Les fêtes durèrent une semaine. Le vendredi, les familles de Bourgogne et de Wittelsbach prirent congé : la comtesse de Hainaut emmena Marguerite de Bourgogne, âgée de onze ans, à la cour du Quesnoy, pour y être élevée; et la duchesse de Bourgogne partit pour Arras, accompagnée de la jeune Marguerite de Wittelsbach. La vieille duchesse retourna à Bruxelles (1) comblée de cadeaux par le duc de Bourgogne; il lui offrit des objets de prix, une bague avec un gros rubis (2), un grand hanap et une aiguière en or (3).

Deux mois après un autre mariage scellait l'union de la cause des Wittelsbach et de celle des Valois : le jeune roi de France, neveu du comte de Flandre, épousait Isabelle, fille du duc Étienne, frère d'Albert de Bavière. D'autres auteurs ont montré avant nous que cette union était une suite logique de la politique bourguignonne dans nos provinces. Ils ont toutefois manqué à expliquer en quoi elle servait les desseins de Philippe le Hardi (4).

(1) QUICKE, *Itinéraire*, pp. 171-172. Dans sa suite, Jacques de Bourbon (AGR., CC., 8779, fol. 45 v°).

(2) BN., Mss. Bourg., XLV, fol. 51 v°.

(3) Le 3 mai, de Paris « il n'y avait pas longtems que le duc de Bourg. estoit de retour de Cambray lorsqu'il y estoit il fit présent à la duchesse de Brabant d'un grand hanap et d'une aiguière d'or, garnis de pierreries, du prix de 1100 livres » (PROST, II, p. 189, n° 122). Le 15 mai, Jeanne recevait par l'entremise du « camerling van Bourgogne... scoinheit [= bijoux] » AGR., CC., 2369*bis*, fol. 42 v°. Un extrait de compte du Brabant est ainsi libellé : « Item is te weten dat die hertoghe van Bourg. mine vrouwen sinde 26 in marte 1384 [1385], 16 couwen wijns houden overhoet te drie amen... » (AGR., CC., 2370, p. 86). Elle en offrit deux à sa sœur de Gueldre. Elle reçut également « 3 couwen seirparsents [espèce de vin] die de coninc scincte » (AGR., CC., 2370, p. 86).

(4) Sur ce mariage et les pourparlers étudiés d'un point de vue français, voir THIBAUT (M.), *Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse, 1370-1405*. Paris, 1903, pp. 40 et suiv. D'un point de vue allemand et bavarois, voir RIEZLER, III, pp. 128 et suiv. Le chroniqueur le mieux renseigné est FROISSART, X, pp. 344-352, 356-357.

Ce projet était en réalité plus ancien. Il remontait à la fin de l'année 1383, lorsque Frédéric III de Wittelsbach, autre oncle d'Isabelle, avait apporté son concours à l'armée française dans la campagne contre l'évêque de Norwich. Les oncles du roi, en quête d'une reine de France, avaient demandé au Bavarois s'il n'avait pas une fille à marier. L'habile homme avait répondu négativement, mais en vantant les qualités et la beauté de sa nièce. On convint d'arranger une rencontre entre les deux jeunes gens à Saint-Jean d'Amiens, où la jeune fille se rendrait en pèlerinage. Frédéric, au retour de cette expédition, s'arrêta en Hainaut et en Brabant, tint ses parents et la duchesse de Brabant au courant (1). Il n'y reçut que des encouragements. Mais le père déclina l'offre : prudent, il redoutait au cas où sa fille n'aurait pas plu au roi, des difficultés à l'établir plus tard. C'est sans doute cette réponse négative qu'apporta, en janvier 1384, à la cour hennuyère (2) l'ambassadeur du duc de Bavière.

On reparla de ce projet, en 1385, aux fêtes du double mariage Valois-Wittelsbach. Cette fois encore, ce fut Jeanne qui mena les négociations, qui obtient du conseil royal l'autorisation de renouer les pourparlers avec Frédéric et qui réussit, enfin, à force de tenaces démarches, à vaincre les dernières objections que formulait le futur beau-père contre le projet de voyage de sa fille en France. Le duc

(1) Différents comptes confirment le récit de FROISSART. Frédéric resta en effet quelques jours en Hainaut. Le 27 août 1383, il était à Valenciennes (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 665) et il y revint le 24 septembre, avec 289 chevaux (*ibid.*, p. 372, n° MDCCLVI). On note son passage à Hal, vers la fin août (*ibid.*, p. 664) et vers la mi-octobre (*ibid.*) probablement venant de Bruxelles ou y allant. Le 1er novembre 1383, Frédéric, en récompense de ses efforts, avait reçu une rente annuelle de 4.000 francs du roi de France (OBERBAIRISCHES ARCHIV FÜR VATERLAENDISCHE GESCHICHTE, XXXII, p. 64), ce qui confirme le récit de la *Chronique des Pays-Bas, de France... de Tournai* (éd. DE SMET), p. 280.

(2) Le 4 janvier 1384, mand. d'Albert à son bailli de Hainaut de payer à son valet pour « les despens que li gent de nos chier nepveu le duc Fréderic firent en se maison » (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 668). Mandement de même nature, le 8 janvier à son prévôt de Valenciennes (*ibid.*).

de Bourgogne était tout aussi favorable à l'idée de ce mariage(1). Nouveau et curieux témoignage de l'unité d'intentions et d'action de la vieille duchesse et de son neveu.

L'intervention de Jeanne fut couronnée d'un plein succès. Isabelle, accompagnée de son oncle, vint faire une première visite qui dura trois jours, à Jeanne, à Bruxelles, où elle résida au palais de Coudenberg. Elle se rendit ensuite au Quesnoy, auprès de son oncle de Hainaut, où on l'initia aux mœurs françaises. A la première rencontre, Charles VI en fut immédiatement épris. Trois jours après, le 17 juillet, la noce avait lieu; le roi n'avait pas voulu attendre plus longtemps. La vieille duchesse avait entrepris un nouveau et long voyage à Amiens, pour assister au couronnement de son œuvre (2).

Ce troisième mariage flattait l'amour-propre des Wittelsbach des Pays-Bas qui se trouvaient ainsi attachés plus étroitement que jamais à la cause française. En revanche il procurait au roi de France et au duc de Bourgogne des amitiés précieuses dans l'Empire. Il était en quelque sorte une réplique indirecte au mariage de la sœur de Wenceslas avec Richard II d'Angleterre. Si le roi des Romains envoya à cette occasion des félicitations, celles-ci ne pouvaient être bien sincères car, au moment où il venait d'essayer vainement de raffermir le prestige de l'Empire dans les marches occidentales, Philippe y consolidait et étendait ses positions.

Dans un plan plus général, ce mariage — tout comme celui de Marie de Bar avec Guillaume de Namur, fils aîné du comte de Namur, qui fut partiellement l'œuvre du Bourguignon (3) — faisait partie d'un vaste plan d'expansion poli-

(1) Il avait été projeté antérieurement de marier Richard II d'Angleterre à une descendante de Louis de Bavière (LOCHNER, G. K., *Geschichtliche Studien...* II. *Isabellas von Bayern Verheiratung mit König Karl VI von Frankreich*, 1836, p. 58, note 1).

(2) Sur tout ceci, voir les auteurs cités plus haut p. 130, note 4 et surtout Froissart qui, se trouvant en Hainaut à cette époque, était le mieux renseigné. Jeanne assista aux cérémonies du mariage (QUICKE, *Itinéraire*, p. 172).

(3) Cette union décidée en 1384 fut célébrée en 1389. Philippe le

tique développé par le roi de France, Charles V, et repris par Philippe le Hardi. Tous deux ont voulu gagner des amis parmi les princes lotharingiens, rhénans et rhodaniens. Froissart raconte qu'un peu avant sa mort, Charles V, s'adressant à ses frères leur dit : « enquerez pour le mariage de mon fils en Allemagne par quoi les aliances y soient plus fortes » (1). Christine de Pisan, dit de Philippe qu'il « a fait aliances de mariages a hault princes allemans » et « qu'il cherchait toujours à alier à la dite couronne [de France] des princes étrangés haults et puissants et conseillait divers mariages dans un but du bien public » (2). Les témoignages des deux contemporains se confirment mutuellement : le roi, comme le duc, travaillait pour la cause française en essayant de contre-balancer l'influence du Lancastre et du Luxembourg.

Faut-il cependant prendre à la lettre cette appréciation de Christine de Pisan? Philippe a-t-il toujours, en poursuivant cette politique « allemande » eu uniquement en vue la France seule et non ses intérêts particuliers? A cette époque, les intérêts français et bourguignons se confondent. En favorisant le mariage de son neveu avec Isabelle, le duc de Bourgogne pouvait prétendre bien haut qu'il ne songeait qu'à la France. Il n'en était pas moins lui-même le principal bénéficiaire de cette politique matrimoniale : comme comte de Flandre, il avait tout à gagner à écarter une princesse anglaise du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande; comme héritier du Brabant et du Limbourg, l'alliance avec les Wittelsbach lui offrait une garantie pour le présent et l'avenir, car ces deux duchés étaient revendiqués, au même titre par Wenceslas, et ils étaient menacés par les incursions du duc de Gueldre, tous deux

Hardi, oncle de la mariée, signa pour elle les conventions matrimoniales. Marguerite de Flandre assista à la noce (Baudot, J., *La princesse Yolande et les ducs de Bar de la famille de Valois*. Paris, 1900, p. 57).

(1) Édit. Luce et Raynaud, XI, p. 323; édit. Kervyn de Lettenhove, IX, p. 285.

(2) II, p. 19.

gendres d'Albert et futurs alliés du roi d'Angleterre. Quant aux Wittelsbach d'Allemagne, qui furent des candidats contre des Luxembourg au trône impérial, ils pourraient un jour faire échec à des offensives de Wenceslas (1). Dès lors on s'explique pourquoi Jeanne et Philippe réalisèrent le mariage franco-bavarois, pour lequel la duchesse de Brabant fut le porte-parole choisi par le prudent duc, parce qu'elle paraissait désintéressée.

Réussirent-ils dans leur dessein d'associer plus étroitement Albert de Wittelsbach à leur cause? Nous répondrons partiellement à cette question dans le chapitre IV où nous traiterons de la guerre de Gueldre. Mais dans la lutte que Philippe, soutenu par son oncle, menait contre les révoltés gantois, Albert de Bavière donna une preuve de son attachement à leur cause, en envoyant, la noblesse de son pays sous les ordres de son fils, Guillaume, comte d'Ostrevant, participer au siège et à la prise de Damme. Lui-même contribua d'ailleurs à la soumission des mutins (2).

L'heureux résultat que venaient d'obtenir les efforts combinés des diplomaties bourguignonne et brabançonne, dut provoquer un mouvement de dépit à Londres, à Prague et à Nimègue. Il favorisa le rapprochement anglo-gueldrois.

Jeanne, poursuivant sa politique de conciliation, contribua à réduire un autre point d'appui que les Anglais avaient dans les Pays-Bas : les révoltés gantois. La révolte des métiers, qui avait marqué les dernières années du règne de Louis de Male n'avait pas pris fin à l'accession de Philippe le Hardi au pouvoir. Frans Ackermann qui avait pris la tête du mouvement, s'était emparé d'Audenarde et de Damme. Philippe avait réussi à entraîner une nouvelle fois le roi en

(1) Après la mort de sa première femme, fille d'Albert de Bavière, Wenceslas se fiance avec la fille de Jean de Bavière qu'il épouse en 1389 (RIEZLER, III, d'après *Rerum Boïcarum*, éd. OEFELE, X, p. 311).

(2) *Istore et chroniques*, II, p. 386; *Chronique* de Jean BRANDON, éd. KERVYN, II, p. 13; DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 677 (payement d'un cheval que le seigneur de Montignies perdit en allant combattre sous les ordres du roi de France. Mandement d'Albert du 18 avril 1385).

Flandre au siège de Damme. Mais la prise de cette ville n'avait pas amené la soumission des rebelles. En 1384 déjà, Jeanne, au risque de mécontenter les démocrates brabançons, avait voulu envoyer au comte de Flandre une aide militaire (1). Curieux contraste! En 1380, Louis de Male avait pu à grand'peine obtenir la neutralité de ses voisins de Brabant et de Hainaut-Zélande (2). En 1385, Philippe pouvait voir avec fierté les deux plus puissants princes lotharingiens venir l'aider dans sa lutte. Au rapprochement de ces deux circonstances, on peut mesurer tout le chemin parcouru par la diplomatie bourguignonne (3).

Mais c'est par la voie des négociations que la révolte s'apaisa. Jeanne, au cœur de l'hiver, alla supplier à Tournai son neveu (4) qui feignant d'accorder une grâce, céda. Albert qui assistait à cette conférence (5), s'était entremis. La paix de Tournai n'avait rien de draconien : elle laissait aux Flamands le droit de reconnaître le pape de leur choix ; aux Gantois tous leurs privilèges, et rendait la liberté aux prisonniers. En revanche, les révoltés renonçaient à leur

---

(1) Il est certain que l'hostilité des démocrates brabançons ne permit jamais de mettre ce projet à exécution. Voir à ce sujet des allusions assez nettes dans AVL. 5001*bis* passim. La correspondance que Jeanne échangea avec Gand, témoigne du rôle qu'elle joue dans ce conflit. Le 24 avril, elle reçoit une lettre « van de stad van Gent » (AGR., CC., 2369 *bis*, fol. 42 v°) et en 1385, on apporte au receveur de Binche « lettres de Gant de par Medame pour les marchans de Binche » (*ibid.*, 8780, fol. 32).

(2) Voir article mentionné p. 53, note 1.

(3) Les Gantois ne recevront plus aucun secours, ni ravitaillement de la Zélande. En vue de l'expédition contre Damme, « comes de Oostervant ... cum Hollandensibus, Zeelandensibus et Haynoniensibus succursum praeberet » (*Chronique* de Jean Brandon, p. 6). Albert fit assembler les nobles du pays à cet effet (*Ist. et chroniques*, II, p. 386). Autre preuve : voir p. 134, note 2.

(4) Quicke, *Itinéraire*, p. 174. Elle reçut du duc reconnaissant 6 queues de vin (AGR., CC., 2371, fol. 125). Tous les chroniqueurs insistent sur la présence de Jeanne à Tournai témoignant par là du rôle qu'elle joua dans les préliminaires de la paix (Quicke, *Itinéraire*, p. 174, note 1 .

(5) Wielant (Ph.), *Recueil des Antiquités de Flandre*, dans *Chroniques de Flandre*, éd. De Smet (J.-J.), t. IV (Bruxelles, 1865, pp. 7-443. Publ. Commission royale d'Histoire), p. 311.

alliance avec le roi d'Angleterre (1). Après avoir juré de se conformer à la paix les députés de Gand allèrent remercier la duchesse de Brabant, parce qu'elle avait été « bonne » pour eux.

L'attitude souple de Philippe en ces circonstances fait également contraste avec celle de Louis de Male, tout empreinte d'absolutisme et d'obstination. Elle allait non seulement faciliter ses rapports avec ses sujets flamands, mais encore avoir un écho favorable dans les communes brabançonnes, à qui il devait un jour demander la reconnaissance de ses droits d'héritier.

Au moment de porter un jugement d'ensemble sur le rôle politique joué par Jeanne dans les négociations préliminaires aux mariages de 1385 et au règlement du conflit intérieur en Flandre, il est impossible d'y reconnaître l'activité d'une princesse d'Empire. Une princesse française de sang royal n'eût pas agi autrement qu'elle le fit. C'est dire jusqu'à quel point Jeanne avait fait sienne la cause du duc de Bourgogne, combien elle s'était attachée sentimentalement à son neveu et à sa nièce. C'était pour eux un grand atout, qu'ils ne négligèrent pas.

(1) Les 26 documents constituent le dossier de ces négociations de réconciliation, depuis août 1385, sont donnés en analyse par CARTELLIERI, 3e annexe, pp. 120-122. Le récit en est donné par KERVYN (*Hist. de Flandre*, IV, pp. 14, 43) et plus sommairement par CARTELLIERI (pp. 33-34) qui en précise la portée.

CHAPITRE IV

Le conflit de la Gueldre et du Brabant. Intervention diplomatique et militaire de Philippe le Hardi

(1385 — mi-1387)

Sommaire :

Revendications et menaces du duc de Gueldre, p. 138. — Attitude de Wenceslas dans le conflit, p. 140. — Pourparlers en vue d'une alliance entre la Gueldre et l'Angleterre, p. 142. — Caractères de ce conflit, p. 143. — Réclamation brabançonne au sujet de Grave, p. 144. — Conférence à Bois-le-Duc (mai 1385), p. 145. — Assassinat de Jean de Gronsveld, p. 146. — Grave occupée par les Gueldrois, p. 147. — Combat de Zeeland, p. 148. — Déclaration de guerre de Guillaume de Gueldre (septembre 1386), p. 148. — Mobilisation brabançonne, p. 150. — Siège de Grave, p. 150. — Renforts bourguignons, p. 152. — Raisons de l'arrêt des opérations militaires, p. 153. — Arbitrage d'Albert de Bavière (octobre 1386), p. 153. — Guillaume n'observe pas les conditions de paix, p. 154. — Intervention diplomatique française et bourguignonne, p. 155. — Echec des pourparlers de paix à Anvers, à Mont-Sainte-Gertrude, à Berg-op-Zoom, p. 156; et à Bois-le-Duc, p. 158. — Desseins politiques du Bourguignon et du Gueldrois, p. 160. — Alliance anglo-gueldroise, p. 161. — Considérations sur la portée de cette alliance, p. 162. — Importance du voyage de Philippe le Hardi à Bois-le-Duc, puis à Maestricht, p. 163.

L'activité politique de la vieille duchesse Jeanne, ses nombreux voyages en France pendant les années 1384 et 1385 avaient d'autres raisons, et de plus graves, que le mariage de son petit-neveu et sa petite-nièce de Bourgogne. Sans doute l'affection qu'elle portait à cette famille explique bien des gestes. Mais sa politique de rapprochement intime avec

la famille royale française visait à s'assurer un solide appui contre l'hostilité croissante de la Gueldre qui menaçait l'intégrité territoriale du Brabant.

*
* *

Dès la mort du duc de Wenceslas (décembre 1383), le jeune duc de Gueldre avait menacé les frontières du Brabant et du Limbourg. La situation de la duchesse était très difficile; le poids des années, la maladie, les allures indépendantes que prenaient ses fonctionnaires, la détresse financière suffisaient déjà à l'accabler de soucis. Elle se rendait compte que seule elle n'était pas de taille à repousser l'attaque. Elle savait que les deux guerres entreprises par son mari — la guerre de Flandre et celle de Juliers (1371) — s'étaient terminées par deux défaites pour le Brabant; que seul l'appui moral de l'empereur avait réussi à atténuer très légèrement, sans la venger, la catastrophe de Bäsweiler.

Dès cette époque, Jeanne avait éprouvé la nécessité de trouver un appui à l'extérieur. Comme en 1371, allait-elle le demander à la France qui le lui avait refusé(1)? Ou à l'Empire dont l'intervention avait eu des conséquences plus fâcheuses que favorables, puisqu'elle avait permis la réunion du duché de Juliers à la Gueldre. Depuis lors les événements des dernières années avaient contribué à orienter sa recherche plutôt du côté des Valois que du côté de l'Empire (2).

Il importe avant tout de rechercher pour comprendre l'attitude de Jeanne quels étaient les mobiles qui incitèrent Guillaume de Gueldre à s'attaquer à sa voisine.

Des seigneurs brabançons auraient, après la mort de Wenceslas, ravagé le Sud de la Gueldre (3). Le duc avait

(1) Voir article dont il est fait mention p. 53, note 1.
(2) Voir p. 58.
(3) Guillaume aurait fait allusion à ce raid dans une lettre écrite de Hambourg, en 1384, d'après PONTANUS (I, p. 322) et après lui SLICHTENHORST (*XIV boeken van de Geldersse geschiedenissen meerendeels getrok-*

protesté, et avait saisi l'occasion pour demander de racheter les trois terres et châteaux de Millen, Gangelt et Waldfeucht, que Jeanne et Wenceslas détenaient en engagères et qui étaient enclavées dans son domaine (1). Ne nous arrêtons pas à ces incursions, misérable prétexte. Contentons-nous de faire remarquer que Guillaume de Gueldre n'avait aucun droit à ces trois seigneuries. On peut s'étonner qu'il ait attendu la mort de Wenceslas pour en exiger le rachat alors qu'il aurait pu le faire du vivant de celui-ci. Il n'avait pas osé : Wenceslas avait — c'est Froissart qui parle — « trop de grans amis » (2). Seul, Wenceslas de Bohême, pouvait, comme héritier de son oncle — ce qu'il fit plus tard, par l'intermédiaire du duc d'Orléans — revendiquer une part d'un bien qui avait été acheté en communauté (3).

Ce jeune duc (il avait dix-neuf ans) avait agi sous l'effet de certaines influences. Faut-il y voir celle de son père? Rien ne permet de le croire; aucun chroniqueur contemporain ne l'affirme, et son attitude pendant le développement du conflit tendrait plutôt à prouver le contraire. En réalité, c'est l'alliance où il fut entraîné avec les Luxembourg et les Lancastre, qui détermina le caractère agressif de sa politique à l'égard du Brabant. L'inimitié qui existait de longue date

---

ken uit de Latijnsse werken van J.-J. Pontanus. Arnhem, 1654, II, p. 163) qui donne, comme référence, dans une note marginale, « existant in scriniis vagen. » Aucun de ces deux auteurs ne rattache directement ce fait aux causes de la guerre.

(1) De Dynter (III, 107) considère cette demande comme la cause de la guerre et après lui, les *Brabantsche Yeesten* (II, p. 274) et de l'*Anonym. Chron. Brabant* (p. 105) qui l'ont suivi servilement; voir également Froissart (XIII, p. 31) et *Historia Gelriae* (p. 59). Tous placent l'incident de frontière un peu après la mort de Wenceslas. Ernsing (p. 28) sollicite les textes lorsqu'il leur fait dire que Guillaume se plaignit auprès de la duchesse des raids des chevaliers brabançons sur ses terres. Nous ferons l'historique de ces trois terres importantes tant au point de vue stratégique qu'économique dans le chapitre suivant.

(2) Froissart, XIII, p. 31.

(3) Lettre du 7 janvier 1407 et une autre non datée, de la même époque (Verkooren, *Luxembourg*, IV, nos 1472 et 1473). Nous reviendrons ailleurs sur la portée de cette réclamation.

entre les deux principautés avait facilité sa nouvelle orientation politique et son attitude belliqueuse.

Nous avons dit plus haut que le duc de Teschen, ambassadeur tchèque, avait, depuis son voyage en Angleterre, fait plusieurs séjours dans les Pays-Bas. Il avait été gagné à la cause anglaise et ne concevait le maintien de l'autorité impériale en Lothier et dans les marches occidentales de l'Empire qu'épaulée par une alliance avec l'Angleterre. L'ennemi commun n'était-il pas la France? Il avait essayé vainement de gagner le duc et la duchesse de Brabant. Il s'était tourné ensuite vers le duc de Gueldre protégé de la maison de Luxembourg et à qui Charles IV, en 1372, avait donné la Gueldre revendiquée par un prince français, Jean de Blois, et son épouse, Mathilde (1). Son projet de triplice, l'Angleterre-Empire-Gueldre, ne s'était réalisé qu'à moitié : Wenceslas n'avait pas osé rompre avec la France. Néanmoins, il avait réussi à signer le traité d'alliance offensive et défensive qui liait la cause du Gueldrois à celle de l'empereur. Dans cette diplomatie où comptent seuls le présent et le proche avenir, ce traité ne peut être interprété que comme une entente dirigée contre le Brabant. Le voyage de Wenceslas en 1384 dans la marche occidentale de l'Empire, qui n'avait d'autre but que de contrecarrer l'influence française, confirme cette hypothèse. Deux ou trois jours après l'entrevue de Maestricht, le roi des Romains fait un détour pour rencontrer le duc de Gueldre (2). Sur les raisons avouées et secrètes de cette rencontre, tous les chroniqueurs sont muets. Le roi des Romains ne pouvait ignorer les desseins du jeune duc : Jeanne qui l'avait certainement mis au courant des tractations, avait probablement demandé son intervention. Pourquoi dès lors, n'a-t-il pas imposé sa médiation comme son père, autrefois? Pourquoi n'a-t-il pas

(1) NIJHOFF, III, p. IX.

(2) En effet de Maestricht, il se rend à Aix-la-Chapelle où il séjourne environ une semaine avant de retourner à Luxembourg (VAN WERVEKE, *Wenzel*, p. 135).

tenté de renforcer la « Landfriede » rhénane, qui se désagrégeait(1) ? Officiellement, Guillaume reçut l'investiture de son duché (2) et Wenceslas lui remit les réversales de l'alliance signée un an plus tôt. Cette fois, c'était le roi qui lui promettait son aide contre quiconque voudrait attenter à ses droits, fût-ce ceux d'un engagiste (3). Cette dernière clause est révélatrice. Le roi des Romains confirmait par là les engagements qu'avait pris son lieutenant, le duc de Teschen, et souscrivait à toute la politique de celui-ci. Cette attitude hostile au Brabant ne fut pas ouvertement avouée, quoiqu'elle fût connue des conseillers de la duchesse de Brabant. L'approbation que Wenceslas donne aux plans des Gueldrois était tacite; le roi lui permettait de faire valoir des droits sur des terres dont lui-même aurait dû revendiquer partiellement la propriété : politique dénuée de franchise, tout comme celle qu'il avait à l'égard de la France à la même époque mais qui est bien dans la note de son caractère. D'autre part, en pleine lutte gueldro-brabançonne, il faisait au Gueldrois la faveur de lui octroyer le revenu de nouveaux tonlieux (4). Les contemporains ont d'ailleurs rapporté non sans vraisemblance que le duc de Gueldre se serait vanté d'avoir dans cette guerre l'aide du roi (5).

---

(1) Sur les rapports entre Wenceslas et Jeanne et la politique anglo-impériale, voir pp. 91 sq.

(2) Le 9 octobre à Aix-la-Chapelle (LACOMBLET, III, p. 769, note 1). Cf. plus haut, p. 114.

(3) Étend cette alliance et protection au duc de Juliers et à celui de Berg (LACOMBLET, III, p. 769, note 2).

(4) Le 11 décembre 1384, il l'autorise à lever un tonlieu à Lobith (*Lobede*), à Nimègue, à Tiel, à Bommel et à Ysseloord (NIJHOFF, III, p. 115, n° 106). Série de privilèges au duc de Juliers, son père : rente de 300 florins sur le tonlieu de Remagen, 6 décembre 1384 (LACOMBLET, III, p. 781, n° 886); il lui accorde le droit de majorer un tonlieu le 18 octobre 1385 (LACOMBLET, III, p. 788, n° 896), etc...

(5) A deux reprises, Froissart qui se fait l'écho de conversations entendues à la cour de Brabant, y fait allusion. La première fois, lorsqu'il rapporte un dialogue entre le duc de Juliers et son fils, dans lequel le premier reprochait au second de déclarer la guerre à la France, le fils aurait répondu qu'il aurait un allié dans le roi d'Allemagne (XIII, p. 34). Une seconde fois, au conseil de Brabant, un membre aurait dit : « ... il dist [le duc de Gueldre], comme renommée court, que il a les Anglois

A la même époque, très probablement sous l'impulsion du duc de Teschen, le roi d'Angleterre renouait avec le duc de Gueldre. Celui-ci s'était engagé en 1379, tout comme son père et son frère, à servir la France moyennant une rente annuelle qui n'avait pas été, il est vrai, payée régulièrement (1). Fait digne de remarque : rentrant d'Angleterre, porteur du projet d'alliance anglo-bohémien, le duc de Teschen avait déjà, en 1383, fait un détour pour rencontrer le duc de Gueldre (2). Il avait été le premier ambassadeur qui était venu plaider la cause anglaise et exploiter le mécontentement du jeune duc, déçu de n'avoir pas touché la rente promise par le roi de France.

Il faut attendre 1385 pour voir une nouvelle tentative de rapprochement entre l'Angleterre et la Gueldre. Cela s'explique : le voyage de Philippe le Hardi en Brabant, la fin de la révolte flamande, les mariages bavaro-bourguignons, autant de coups directs portés à l'Angleterre, dont toute la politique continentale était basée sur l'opposition de la Flandre à la France. Autant de coups très durs pour le duc de Gueldre, qui ne désirait aucunement voir un prince français, c'est-à-dire puissant, sur le trône du Brabant. Aussi le roi d'Angleterre n'ayant pas réussi à trouver dans le Wittelsbach un nouvel allié avait beaucoup de chances d'en trouver un en Guillaume de Gueldre, qui déjà voyait la menace française se dessiner en Brabant. D'ailleurs, comme le dit si bien Froissart, Guillaume de Gueldre avait le « cuers plus anglois que françois » (3). Dès lors, les ambassades entre Nimègue et Londres vont se succéder plus fréquemment, cependant avec moins d'insistance pendant les intervalles de paix entre l'Angleterre et la France, en

---

et les Alemans de son aliance... » (p. 37). Un historien gueldrois abonde dans le même sens et rapporte la même conversation entre le père et le fils (*Historia Gelriae*, p. 62).

(1) Sur cette rente, voir p. 71, note 2.

(2) Voir p. 98.

(3) FROISSART, XIII, pp. 15 et 30.

1384 et 1385 (1). Nous verrons plus loin l'issue des pourparlers (2).

Si l'on tient compte des rapports entre grands et petits princes occidentaux, on comprend que l'offensive gueldroise se présenta aux yeux des contemporains avertis, comme une manœuvre antifrançaise, et même, comme un épisode de la longue guerre que nous appelons la guerre de Cent ans.

Le récit assez satisfaisant d'Ernsing (3) nous permettra de ne pas entrer dans les détails d'ordre militaire du conflit qui mit aux prises la Gueldre et le Brabant (4). Nous nous bornerons à le compléter, mais en nous arrêtant spécialement à l'étude de l'ingérence bourguignonne et française. On conçoit que ce conflit n'ait pas laissé indifférent le duc de Bourgogne. Son action en Gueldre est une nouvelle et importante étape sur la route qui conduit à la reconnaissance complète de ses droits sur le Brabant.

Il faut, dans ce conflit, considérer deux phases bien distinctes. Une première pendant laquelle, après une vaine tentative de règlement pacifique, les opérations militaires n'engagent que Gueldrois et Brabançons. Le duc de Bourgogne y joua surtout un rôle politique. La deuxième phase met aux prises, d'un côté les Brabançons cette fois appuyés par lès Français et les Bourguignons, de l'autre, les Gueldrois.

---

(1) Paix de Leulinghen du 26 janvier 1384 au 1er mai 1385 (Rymer, *Foedera*, III, 3, pp. 167-170; *Voyage de Nicolas de Bosc*, dans Martene et Durand, *Voyage de deux religieux bénédictins*, II (Paris, 1724), p. 331; Terrier de Loray, *Jean de Vienne, amiral de France (1341-1396)*, Paris, 1877, P. J. p. 81, n° 86) suivi d'un armistice d'un délai plus court (Walsingham, II, 127 et Froissart, éd. Luce, XI, p. 51) et d'un autre qui courait du 22 janvier au 24 juin 1386 (Rymer, III, 3, p. 100).

(2) Voir plus loin p. 161.

(3) Ernsing, pp. 28 et suiv. Il se borne à un exposé des faits, dont il n'a pas toujours saisi la portée. Des sources inédites nous ont permis de compléter et de préciser en maints passages.

(4) De Dynter n'en parle pas. Pontanus, I, p. 322 (et après lui Slichtentorst, *op. cit.*, II, p. 163) raconte que des « Brabantsche knechten » traversèrent la Meuse, firent une incursion en territoire gueldrois, mirent un village en feu et emmenèrent des habitants qu'ils pendirent à un arbre. Ceci se serait passé sans le consentement de la duchesse.

Quelle qu'ait été la valeur du prétexte que lui fournissait le statut incertain des trois seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht, le duc de Gueldre voulait la guerre. Aucun document précis ne nous permet malheureusement d'établir quand il protesta contre le raid des seigneurs brabançons, ni quand il éleva des droits sur les trois seigneuries. Divers éléments : la date de la mort du duc de Wenceslas (décembre 1383), la présence au même moment du duc de Teschen à la cour du duc de Gueldre, et les dires de Dynter nous permettent de déduire que ces événements se placent certainement en 1384. Quoi qu'il en soit, dès la mort du duc Wenceslas, Guillaume de Gueldre manifeste clairement ses intentions (1).

La réponse de la duchesse aux réclamations du duc de Gueldre fut négative, sans fermer la porte à des discussions ultérieures. De son côté, elle réclama la restitution de la ville de Grave (2), place fortifiée sur la rive brabançonne de la basse Meuse, que le duc détenait à son détriment. Cette réplique atteste un esprit de résistance qui ne peut s'expliquer, si l'on tient compte de la situation intérieure du Brabant, que par la certitude qu'avait la duchesse de disposer au besoin d'un appui solide venu de l'extérieur. Ce ne peut être que celui du duc de Bourgogne. Ces événements, en effet, coïncident probablement avec sa visite à Bruxelles. Synchronisme révélateur (3). Nul doute que l'attitude à observer à l'égard du duc de Gueldre n'y ait été dis-

(1) De Dynter (III, p. 107) dit simplement que la requête fut adressée après la mort de Wenceslas. Froissart (XIII, p. 32) prétend qu'il s'écoula plusieurs années entre cette démarche et la déclaration de guerre (sept. 1386), ce qui placerait celle-ci en 1387.

(2) Froissart (XIII, p. 31) situe cette réclamation de Jeanne en réponse à celle du duc. Selon le récit de De Dynter (III, p. 109), elle trouverait place après la déclaration de guerre de sept. 1386. Eu égard à la politique prudente et pacifique de Jeanne, nous nous rallierions plutôt à cette dernière hypothèse. Depuis 1323, la ville de Grave avait été mise dans la mouvance du duché de Brabant par les seigneurs de Cuyck (de Reiffenberg, *Mémoires sur les sires de Kuyk*, dans Nouveaux mémoires de l'Académie de Belgique, 6, 1830, in-4°, p. 2).

(3) Voir pp. 79 sq.

cutée, et que le duc de Bourgogne n'y ait fait ses premières promesses, du moins d'aide morale. Pendant la période qui suivit cette visite, la duchesse de Brabant et le duc de Bourgogne restent en relations étroites. Philippe le Hardi ne pouvait négliger l'occasion qui s'offrait à lui de venir en aide aux Brabançons et de faire de ceux-ci, ses obligés. En douter serait mal connaître sa politique prudente, posant jalon après jalon, parfois en vue d'une échéance fort éloignée.

Il est certain que le duc de Bourgogne désirait alors localiser et apaiser le conflit par les voies diplomatiques. La lutte contre les Flamands révoltés, ses intérêts à la cour de France, la guerre franco-anglaise lui font préférer cette solution à une démonstration militaire. Jeanne de son côté, n'était pas restée inactive. Elle avait remporté une victoire inappréciable en unissant Bourguignons et Wittelsbach, et en affaiblissant ainsi les liens entre Albert de Hainaut et de Hollande et ses gendres de Gueldre et de Luxembourg, ennemis avoués ou cachés du Brabant. D'autre part, elle avait réussi à réveiller en Gueldre la vieille querelle des Hekeren et des Bronkhorst, anciens alliés de Mathilde et de Jean de Blois, autres prétendants à la couronne ducale gueldroise. En leur accordant son concours, elle créait de nouvelles difficultés à Guillaume (1).

En mai 1385, à la première « journée » des pourparlers, à Bois-le-Duc, Guillaume trouve devant lui à côté des conseillers brabançons, des ambassadeurs bourguignons. L'arbitre impartial choisi à raison de sa parenté avec les deux partis était le régent Albert. En 1368, il avait joué le même rôle avec succès. Jeanne était venue personnellement défendre ses intérêts. La présence de plusieurs ambassadeurs bourguignons aurait dû être un premier avertissement pour l'impétueux duc de Gueldre. Il est vrai qu'à

(1) Pour ce qui précède, nous avons suivi ERNSING, p. 37. Nous ne citerons l'auteur anonyme de l'*Historia Gelriae* (pp. 61 et suiv.) que lorsqu'il s'écarte du récit d'Ernsing.

ce moment il pouvait se dire qu'une poignée de révoltés flamands tenait tête au duc de Bourgogne et au roi de France. A cette occasion, on lui fit entrevoir les risques de la guerre qu'il voulait à tout prix. Cette première rencontre, sur la marche de laquelle nous ne sommes pas autrement renseigné, n'aboutit à rien (1).

Le résultat ne put être encourageant. Car les escarmouches reprirent le long des frontières. Guillaume essayait dans l'entre-temps par un moyen déloyal, trahison ou ruse, de s'emparer de Millen; mais sa tentative échoua grâce à la résistance du châtelain, Jean de Gronsveld, qui paya de sa vie sa fidélité à la cause brabançonne. Nous reviendrons plus loin sur son assassinat par Renaud de Schoonvorst, soudoyé par le duc de Gueldre (2).

Les troupes brabançonnes qui pendant un an et demi couvrirent les fontières septentrionales du Brabant (3), entre Bois-le-Duc et Grave (4), étaient commandées par le drossard de Brabant, Jean de Wittem. Une défense natu-

---

(1) Sur la présence de Jeanne, QUICKE, *Itinéraire*, p. 172. Ce que nous savons de l'itinéraire du duc Albert (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 679) semble confirmer sa présence à Bois-le-Duc : à la fin avril, il quitte le Hainaut, est le 26 à Soignies; le 15 mai, à Heusden, non loin de Bois-le-Duc; au début de juillet, il est rentré à Mons. — Sur la présence des ambassadeurs bourguignons, Olivier de Jussy, chambellan et Robert Dangeul, secrétaire, qui furent envoyés « pour très grans et grosses besognes touchant l'oneur et profit de mon *dit* seigneur, au pays de Brabant et de Hainaut » auprès de Jeanne et du duc de Gueldre « lesquels se doivent assembler en certains lieux » (ACO., B. 1463, fol. 47, voyage du 1er mai au 3 juin 1385; BN., Mss. Bourg., 24, fol. 84). Ancel de Salins, sire de Montferrand les accompagna (ACO., B. 1462, fol. 45 et BN., Mss. Bourg., 23, fol. 126 v°). — A cette journée, ou à ses préparatifs, se rapporte l'ambassade de Guillaume de la Tremoïlle, Oudart de Chasseron, écuyer chambellan, Jean (?) Dangeul, secrétaires, qui furent envoyés le 17 avril 1385, de Compiègne « en certaines lieux secrets, es parties d'Allemagne » (ACO., B. 1463, fol. 31).

(2) Voir chapitre suivant p. 181.

(3) DE DYNTER, III, pp. 111 et suiv. Qu'il y ait eu une longue période d'escarmouches confirme notre hypothèse (plus haut p. 138) selon laquelle la demande de Guillaume aurait eu lieu dès 1384. La déclaration de guerre est, rappelons-le, de septembre 1386.

(4) Sur les droits du duc de Brabant sur cette ville, voir ERNSING, pp. 30-31 et plus haut, p. 144, note 2.

relle, les marais de Peel, garantissait les frontières à l'Est. C'est à cette époque, que le drossard aurait demandé au châtelain de Grave, Wenemar de Cuyck, vassal de la duchesse, de lui ouvrir la place forte, magnifique base d'incursions dans le pays gueldrois, en direction de Nimègue. Cette requête dut mettre le seigneur dans une situation délicate : son fils Jean était fiancé à la fille naturelle du duc de Gueldre. Sa réponse fut un compromis : il tolérerait l'entrée de 25 lances à condition qu'elles ne se serviraient pas de Grave comme base d'opérations contre la Gueldre. Ces restrictions ne furent pas acceptées. Sur ces entrefaites, Jean de Cuyck coupa court aux pourparlers en introduisant dans la place des troupes gueldroises (1).

Pendant ces événements, Arnould de Hoemen, qui avait été jusque-là le confident du jeune duc, et qui se trouvait être à la fois vassal du duc de Gueldre, de la duchesse de Brabant (2) et du comte de Flandre (3), était devenu ardent partisan de Jeanne. De ses deux châteaux de Middelaer et d'Amersoy (4), situés en terre ennemie à quelques kilomètres au nord de Grave, il ravageait les terres gueldroises

(1) Ernsing (p. 34) place ces derniers événements après la déclaration de guerre, c'est-à-dire après septembre 1386. Il est en contradiction avec sa principale source, De Dynter (III, p. 112) et l'auteur des *Brabantsche Yeesten* (II, p. 274), qui les situent avant. Nous nous rallions au récit de De Dynter. Cette chronologie explique d'ailleurs pourquoi le premier objectif des Brabançons à la fin de 1386 fut Grave.

(2) 13 décembre 1381 : Verkooren, *Brabant*, VII, n° 5834.

(3) Dans le compte de la recette de Flandre de Henri Lippin (4 mai 1382-30 janvier 1383), nous trouvons : « A mess. Arnoul de Huemen, chevalier, pour une rente de 400 livres, monnoye de Flandre que il a coustume avoir et prendre à tiltre de don, sa vie durant,... dont il lui estoit deu pour 2 ans finis au dit Noël... 800 lb. » (ADN., B. 4072, fol. 41). Pour le terme de Noël 1383, 400 lb. (ADN., B. 4073, fol. 52). Il continue à percevoir cette rente sous Philippe le Hardi pour les termes de 1384 et de 1385-1386 (Quit. du 27 juillet 1386 et du 8 janvier 1387, ADN., B. 4075, fol. 57 v°). Il ne reçut rien en 1387-1388, en 1394-1395 ni en 1396 (ADN., B. 4076, fol. 44; 4077, fol. 42; 4080, fol. 37 v°; 4081, fol. 44 v°). Les raisons n'en sont pas données.

(4) Middelaer : Pays-Bas, prov. Gueldre, arrond. Ruremonde, canton et à 5 km. de Gennep.

Ammerzoden (Amersoy) : Pays-Bas, prov. Gueldre, arrond. Tiel, canton Bommel.

jusqu'aux portes de Nimègue. Grâce aux secours des troupes brabançonnes de Jean de Wittem, il espérait pouvoir ravitailler ses deux châteaux. Malheureusement, le duc de Gueldre fut mis au courant de ce projet. Accompagné de son père il attendit les Brabançons et Arnould de Hoemen au sud de la Meuse, non loin de Grave, et le 24 juin 1386, les surprit et les tailla en pièces près de Zeeland (1). Arnould de Hoemen et le chef du détachement brabançon, Paul de Maestricht, furent faits prisonniers. Ce succès entraîne, malgré une belle résistance, la chute des deux forteresses en août (2). Dès lors les raids qu'entreprennent en territoire brabançon les familiers du duc de Gueldre sont poussés jusqu'à Bois-le-Duc (3).

Fort de ce double succès militaire, Guillaume qui avait rassemblé ses vassaux et avait demandé une aide « extraordinaire » à ses sujets (4), se décida à la guerre ouverte. Sa déclaration de guerre fut remise le 14 septembre 1386 par un simple domestique. Elle fut précédée et suivie d'autres défis adressés par des seigneurs gueldrois (5). Il avait

(1) Pays-Bas : Noord Brabant, arrond. Bois-le-Duc, canton Grave. — Il semble cependant que le duc de Gueldre ait envoyé un défi au seigneur de Hoemen (RAG., compte de Claes Liesser, fol. 73).

(2) ERNSING, pp. 38-39.

(3) Notamment sous la conduite du seigneur de Ghemen et du seigneur de Weerdenberg (RAG., compte de Claes Liesser, fol. 8 v°), de Guillaume van Brutem, avec les archers de Nimègue (*ibid.*, fol. 8).

(4) Voir le compte de Claes Liesser (29 août 1386, RAG., fol. 21 et *passim*). L'appel des vassaux dut se faire dès le 1er septembre (*ibid.*, fol. 64 v°). Frais de transport de « donrebussen » dans la région de la Meuse (*ibid.*, fol. 66). Voir également BOONEN, p. 230 et NIJHOFF, III, p. LIII. — D'après le compte du receveur général Claes Liesser (RAG), le 3 septembre déjà, un messager ducal serait allé à Bois-le-Duc avec « Hermans ontsegge brieve van Büetberg » (fol. 66). Le même renseigne l'envoi d'autres messagers « met ontseggebrieven » le 14 (*ibid.*, fol. 66), le 23 septembre (*ibid.*, fol. 67 v°), et le 1er octobre (*ibid.*, fol. 71).

(5) D'après un extrait du compte du receveur de Brabant, le 14 septembre : « It. gegeven eenen knecht die ontsegghe brieve brachte van den hertoge van Gelre, bi bevelen mijnre vrouwen [Jeanne de Brabant], 14 in september [1386] 5 gul. » (AGR., CC., 2372, p. 117). Cette date est confirmée pàr un chroniqueur, Jean BRANDON (I, p. 14).

choisi l'heure où les armées françaises et bourguignonnes se dirigeaient vers l'Écluse avec, à leur tête, le roi de France et le duc de Bourgogne. Une flotte de 1.400 vaisseaux se rassemblait dans le port et une armée de 60.000 hommes s'acheminait vers la côte, l'une et l'autre s'apprêtant à franchir le détroit et à envahir l'Angleterre (1). En agissant à cette heure, Guillaume qui n'ignorait pas ces préparatifs, empêchait Philippe le Hardi de tenir sa promesse d'aide aux Brabançons, ou même, dans sa témérité, docile à l'instigation de ses amis anglais, espérait-il détourner de son côté une partie des troupes convergeant vers l'Écluse. Cette dernière hypothèse sur les desseins de Guillaume fut discutée à la cour royale française : certains crurent même qu'il espérait faire renoncer le roi à l'expédition contre l'Angleterre (2). Ne comptait-il pas non plus sur un appui du roi des Romains et de l'archevêque de Cologne avec qui il venait de resserrer les liens d'amitié (3) ?

La seconde visite que Philippe venait de faire à sa tante de Brabant à Bruxelles à la fin d'août (4), suivie d'une rencontre avec Albert de Bavière (5), avait été provoquée par la récente défaite brabançonne dans la Campine du Nord. Philippe avait été régulièrement avisé par Jeanne des

---

(1) COVILLE (A.), *Les premiers Valois et la guerre de Cent Ans (1328-1422)*, Paris, 1911 (dans LAVISSE, *Histoire de France*, IV, 1), p. 292. CARTELLIERI, pp. 36 et suiv., CALMETTE et DEPREZ, pp. 237 et suiv.

(2) « Le roi [de France] fut adverti que le duc de Gherles avoit deffié Madame de Braibant et tous les nobles hommes de son pays, mais le roi pour ces nouvelles ne cessa son emprise, car on soupechonnoit le dit duc de Gherles avoit le fait pour rompre le dit voiage. » (*Chronique des Pays-Bas, de France, ...* p. 283.)

(3) D'après ERNSING, pp. 31-32. Voir également LACOMBLET (III, p. 775) et le compte de Claes Liesser (RAG., fol. 65) qui mentionne l'envoi des familiers du duc, les seigneurs de Ghemen et Jean Van de Velde, à Cologne, le 28 août 1386.

(4) Voir QUICKE, *Itinéraire*, p. 176. Le duc était encore à Bruxelles certainement le 1er septembre, car le duc Albert de Bavière fait payer, le 4 septembre, un messager qui « fu envoyés [de Mons]... à Bruxelles pour savoir le partie de monsgr. le duk de Bourghoingne qui la estoit ». Ce messager resta trois jours en voyage (PINCHART, *Hainaut*, p. 90).

(5) VINCHANT, III, p. 280.

événements militaires. C'est à cette occasion que, pour la première fois sans doute, l'éventualité d'un secours militaire bourguignon fut envisagée, et que cédant aux sollicitations de Jeanne et des conseillers, le duc fit des promesses dans ce sens.

L'entrée en guerre déclarée avec la Gueldre nécessitait un plus grand déploiement de forces. Jusqu'alors seules de faibles troupes avaient été engagées dans le Nord. Pour obtenir l'appoint des milices communales, Jeanne réunit les États du duché. Les villes, se rendant compte qu'une victoire gueldroise compromettrait la sécurité de la route commerciale vers Cologne, promirent leur concours (1). Le 26 septembre, l'ordre de mobilisation était envoyé aux villes qui n'étaient pas représentées dans les États, entre autres Nivelles, Jodoigne, Gembloux et Hannut (2).

Le 28 septembre, les Bruxellois partirent les premiers (3); le 3 octobre, le contingent de Louvain, se mit en route (4). Jeanne courageusement suivit les troupes jusqu'à Bois-le-Duc, pendant toute la durée de l'expédition (5), plus d'un mois. On mit le siège devant Grave. De Dynter et l'auteur anonyme des *Brabantsche Yeesten* nous ont conservé le récit de ce siège. Les Brabançons avaient espéré

(1) Nous plaçons, d'après le récit de De Dynter (III, p. 108), la date de la réunion des États après la déclaration de guerre du 14 septembre et non après la première réclamation en vue de pouvoir opérer le rachat de Millen, Gangelt, etc. Il y a certainement une confusion chronologique dans cette partie de la chronique du secrétaire du Brabant : en effet, il situe la réunion entre la réception de la lettre de défi (sept. 1386) et l'envoi de Jean de Wittem aux frontières du Brabant (1385). La logique nous force à admettre qu'on les a réunis après un événement aussi important qu'une déclaration de guerre; les propositions de rachat des trois forteresses s'adressaient à Jeanne et non au pays.

(2) Extrait du compte du receveur de Brabant. « It. gegeven alrehanden boden die gezonden waren te Nijvele, te Geldenaken, te Gemblours ende te Hannut om die lieden te vermanen te treckene ter reysen ut jegen den hertoge van Gelre, 26 in september [1386] » (AGR., CC., 2372, p. 117).

(3) De Dynter, III, p. 113.

(4) Sous la conduite de « Jan van de Calstren, riddere capiteyn » (Boonen, p. 230).

(5) Sur l'itinéraire de Jeanne, voir Quicke, *Itinéraire*, pp. 176-177.

prendre la ville d'assaut, grâce à la rapidité de l'encerclement qui avait déconcerté l'adversaire, l'empêchant de prendre toutes les mesures de défense et d'approvisionnement. Mais ils furent déçus. Malgré l'emploi de grosses pièces d'artillerie, les « donrebussen », on n'obtint aucun résultat appréciable. Comme en 1356, la mésentente se manifesta entre gens des communes et nobles; preuve de l'absence d'une autorité assez forte pour imposer l'unité de vues. Les milices ne voulaient pas prolonger leur absence; elles se plaignaient de la passivité des nobles, notamment du sénéchal Jean de Wittem, chef de l'armée, et de Jean de Bouchout, châtelain de Bruxelles. Une tentative menée avec ardeur par les Bruxellois pour pénétrer dans la ville par la porte ouest et y allumer un incendie qui par suite d'un violent vent d'ouest, se communiquerait au reste de la ville, ne réussit qu'à mettre dans les mains des assiégeants le « bolwerk » qui, en position avancée, protégeait cette porte.

Guillaume n'avait pas prévu une offensive aussi rapide et il avait cru que les villes mettraient moins d'empressement à répondre à l'appel de la duchesse. D'autre part, il ne croyait pas que Grave pût offrir une longue résistance (1) et il redoutait l'arrivée de renforts bourguignons. Aussi, essayant de gagner du temps, il demanda la médiation de son beau-père, Albert de Wittelsbach. Celui-ci venait de quitter Mons se dirigeant vers la Hollande, à proximité de Bois-le-Duc. Les perspectives peu encourageantes pour les deux armées, le moral fort médiocre des Brabançons allaient hâter la conclusion d'un armistice (2).

(1) Sur l'approvisionnement de Grave en vivres et en munitions, le compte de Claes Liesser est très riche en précisions (RAG., *passim*).

(2) Sur les déplacements d'Albert à la fin octobre, voir Devillers, *Hainaut*, V, pp. 684-685. Sur la demande du duc de Gueldre, voir De Dynter (III, p. 115). Très tôt, Albert dut s'entremettre pour éviter la guerre ou l'arrêter le plus tôt possible. Dès le 26 septembre, un confident du duc de Gueldre, Walter van Ysendoren se rend à Heusden pour y rencontrer le « rait mijner heren van Hollant » (compte de Lies Claeser, RAG., fol. 9 v°). Le 2 octobre, deux conseillers ducaux se rendent, à Heusden, auprès du même (*ibid.*, fol. 10). Le 5 octobre, ces conseillers

La promesse de secours militaire faite par le duc de Bourgogne à la duchesse de Brabant mérite qu'on s'y arrête. Tenu en même temps que le roi de France (1) au courant de la nouvelle phase du conflit gueldro-brabançon, il avait compris que cette guerre était une manifestation de l'activité anglaise sur le continent et du ressentiment provoqué chez Wenceslas par la politique française dans l'Empire. Elle était en quelque sorte une riposte au projet d'invasion de l'Angleterre.

Aussi, dès le 18 septembre, à Arras, deux ou trois jours après que la nouvelle du défi gueldrois lui fut parvenue, le comte de Flandre, très probablement d'accord avec le roi de France (2), envoie deux chevaliers, son chambellan, Guillaume de la Trémoïlle, son confident, et Oudart de Chasseron, pour s'enquérir des projets militaires de la duchesse, établir la liaison entre l'armée brabançonne et le corps de secours. Dès le retour des deux cavaliers le 28 septembre (3), des troupes furent rassemblées en toute hâte et dirigées vers le Brabant. Il est même possible qu'elles aient été distraites du contingent destiné à l'expédition d'Angleterre. Il y avait deux cents gens d'armes sous le commandement du seigneur de la Trémoïlle ; c'étaient tous chevaliers et écuyers de France ou de Bourgogne (4).

---

et d'autres, parmi lesquels le seigneur de Ghemen et le conseil de Hollande, se rencontrent à Zaltbommel (sur le Waal, au Nord de Bois-le-Duc) (*ibid.*, fol. 10); une rencontre des mêmes a lieu, dans la même ville, vers le 18 octobre (*ibid.*, fol. 71 v°).

(1) La nouvelle de la déclaration de guerre fut aussitôt annoncée par Jeanne à Charles VI qui la reçut à Amiens (*Chronique* de Jean Brandon, éd. Kervyn, I, p. 14, et Petit, *Charles VI*, p. 433). Philippe qui accompagnait le roi l'apprit en même temps.

(2) Charles VI fut intéressé au développement de la guerre gueldroise car... « Philippum ducem Burgundiae in ejus auxilium convocavit, qui et tantum fecit ut rex Francorum se ejus negotiis immisceret. » (*Chronique* de Jean Brandon, p. 14.)

(3) ACO., B. 1469, fol. 29.

(4) Dom Plancher donne la liste des gens d'armes (III, p. 569, note xix) d'après la recette générale de Pierre Celier du 22 janvier 1386 au 31 janvier 1387. Cette troupe ne comprenait que des cavaliers : 27 chevaliers, 148 écuyers, presque tous bourguignons. La « montre » de Guillaume de Poitiers qui en faisait partie, eut lieu à Lille le 9 octobre 1386 : elle comprenait 2 chevaliers bacheliers et 40 écuyers (Dom

Le 15 octobre, Jean de Lor, chevalier, va à leur rencontre pour les mener à travers la Flandre. Le 22, ils sont à Termonde où ils apprennent que l'armistice vient d'être signé (1).

On peut s'étonner que Jeanne, qui avait pris l'initiative des opérations militaires avec la ferme volonté de vaincre, et qui savait qu'un important secours bourguignon était en route, se soit rendue aux raisons du comte de Hainaut et ait accepté d'entrer en pourparlers en vue d'un armistice. Il faut dès lors admettre que le manque de cohésion entre les troupes féodales et communales, et le désir des gens des villes de rentrer au plus vite dans leurs foyers, furent les facteurs décisifs de sa détermination. La guerre commencée dans un bel élan d'union contre un pays auquel les villes étaient hostiles, courait à un échec. En acceptant de signer un armistice, Jeanne évitait une nouvelle catastrophe comme celle de Scheut et celle de Bäsweiler. Elle n'eut pas la naïveté de croire à la sincérité des désirs de paix du duc de Gueldre. Mais les derniers faits de guerre : la défaite d'Arnould de Hoemen, l'échec devant Grave étaient symptomatiques. N'était-ce pas des indices de la décadence de la principauté lotharingienne qui depuis le XII^e^ siècle était la plus puissante du duché de Lothier et qui avait, un demi-siècle en arrière, sous Jean III connu les jours les plus glorieux?

Le 21 octobre, la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre promettaient de se conformer à la sentence arbitrale qu'allait rendre le régent de Hainaut (2). Celui-ci, à

PLANCHER, III, p. 568, note XVII) alors que dans la liste précédente il était mentionné comme ayant sous ses ordres *5* chevaliers bannerets et 28 écuyers.

(1) Quittance datée de Termonde, le 22 octobre, par laquelle ce seigneur se déclare payé pour les 200 hommes d'armes qu'il va conduire contre la Gueldre pour aider la duchesse de Brabant (ACO., B. 11736, d'après DE LA CHAUVELAYS, *op. cit.*, p. 106). Un extrait de compte du receveur de Brabant, à la date du 15 octobre, précise le rôle de ce seigneur (AGR., CC., 2372, p. 118).

(2) Lettre de la duchesse dans VAN MIERIS (*Charterboek*, III, p. 452)

son tour, s'engageait à aider celui qui la respecterait contre celui qui l'enfreindrait. La sentence fut rendue le 23 octobre, à Heusden : la clause principale reconnaissait les droits de Jeanne sur Grave, l'arbitre se réservant de trancher toute contestation ultérieure (1). Le 26, les deux partis se soumirent à cet arbitrage. Les troupes brabançonnes abandonnèrent le siège et rentrèrent chez elles (2).

Mais Jeanne ne fut pas mise en possession de Grave. Bien au contraire, Guillaume fortifia et arma la place (3). Il ne rendit ni les prisonniers, ni les fiefs et châteaux d'Arnould de Hoemen, comme l'exigeait la sentence. Quoiqu'il prétendît bien haut avoir le sentiment de l'honneur, il n'avait pas été sincère dans sa demande d'arbitrage et il n'était pas fidèle à sa signature. Il avait, comme le dit Butkens en une tournure imagée, « quitté la peau du lion pour celle du renard » (4). Cette fois, il était parti trop tôt : les troupes brabançonnes avaient commencé le siège plus tôt qu'il n'avait cru, les secours bourguignons avaient été envoyés très rapidement. De plus l'expédition en Angleterre, par suite de l'arrivée tardive du duc de Berry en Flandre, avait été remise à l'année prochaine, ce qui faisait craindre au duc

---

qui ajoute qu'il y eut des promesses semblables de la part de Guillaume. Celle de Guillaume à la date du 23 octobre, se trouve aux Archives communales de Cologne (Hansen, *Briefeingänge...*, XXIII, p. 245, n° 3793b). Albert se trouvait en effet, à cette date, à Heusden, venant directement du Hainaut (Devillers, *Hainaut*, V, p. 684), et le 21 octobre il avait rencontré, à Bois-le-Duc, Jeanne (De Dynter, III, p. 115) qui lui fit les promesses précitées.

(1) Nijhoff, III, p. 125, n° 119; extrait dans Van Mieris, III, p. 452; copie de l'époque aux archives communales de Cologne (Hansen, *Briefeingänge...*, XXIII, p. 246, n° 3793a).

(2) De Dynter, III, p. 125. — Les milices de Louvain étaient déjà rentrées, le 25 octobre (Boonen, p. 230); les Bruxellois, le 28 (De Dynter, III, p. 117). L'annonce de la conclusion de ce traité fut faite aux prélats, barons et villes de Brabant (De Ram, p. 278).

(3) Voir le compte de Claes Liesser (RAG., fol. 74 et suiv.).

(4) Butkens, *Trophées*, I, p. 508. — Nijhoff (III, p. liv) croit que les deux partis ne se donnèrent pas des garanties suffisantes pour exécuter les clauses de celle-ci.

qu'un plus fort secours français fût dirigé contre lui (1). D'ailleurs son alliance avec l'Angleterre n'était pas encore signée (2). Toute sa conduite ultérieure sera faite d'atermoiements; il ne cherchera qu'à gagner du temps pour pouvoir recommencer dans des circonstances plus favorables cette guerre qu'il considère comme indispensable au développement de son domaine. Jeanne avait protesté auprès de l'arbitre contre ces témoignages de la mauvaise volonté du duc de Gueldre. La position du régent Albert était délicate : le duc de Gueldre était l'un de ses gendres; le Brabant et le Limbourg étaient l'héritage d'un autre, Jean de Bourgogne. En rendant la sentence du 23 octobre, il avait essayé de juger selon le droit, dans l'espoir sincère d'éviter une guerre entre deux partis qui lui étaient également chers. La non-exécution des clauses aggravait ses difficultés, d'autant plus que les arguments de droit n'avaient pas grande prise sur le bouillant duc de Gueldre. Au lieu de contraindre celui-ci par les armes, comme il s'y était obligé, sachant bien qu'on n'obtiendrait pas de Guillaume par la persuasion l'exécution d'un traité qui lui était défavorable, Albert tenta d'obtenir une solution, fût-elle boiteuse, par la voie diplomatique.

Très tôt, la vieille duchesse, qui avait envoyé à l'arbitre de nombreuses ambassades pour réclamer son intervention énergique, s'aperçoit qu'Albert lui oppose une attitude passive. Elle se retourna alors vers son héritier Philippe le Hardi et vers son protecteur : ce n'est plus le roi des Romains, c'est le roi de France (3). Pour attacher plus étroitement à sa cause son neveu de Flandre, elle se rend à Tournai, en février 1387, et là, lui cède plusieurs forteresses et seigneuries dans les terres d'Outre-Meuse, et presque tous ses droits de souveraineté sur le Limbourg (4). Il allait en

(1) Coville, *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans, 1328-1422*, p. 293; Calmette et Deprez, pp. 243 et suiv.

(2) Elle date du 10 juin 1387 (voir p. 162, note 1).

(3) De Dynter, III, p. 118.

(4) Voir p. 189.

résulter l'obligation pour le duc de Bourgogne de défendre contre le duc de Juliers, père du duc de Gueldre, les frontières du Limbourg et du pays d'Outre-Meuse.

L'appel de la vieille duchesse ne fut pas lancé en vain. Le roi de France, le duc de Bourgogne et le duc de Berry intervinrent auprès d'Albert (1) qui les réunit, à Cambrai, au début de mars 1387. On décida d'exiger satisfaction du duc de Gueldre, le plus rapidement possible et surtout avant l'été (2).

Une première réunion eut lieu à la fin de mars à Anvers, où des ambassadeurs français et bourguignons, des conseillers brabançons et gueldrois se rencontrèrent. Philippe le Hardi avait promis de s'y rendre personnellement si le duc de Gueldre était présent. Albert de Bavière présida (3). L'entrevue se poursuivit à Geertruidenberg, probablement parce qu'à Anvers les délégués gueldrois n'avaient pas de pouvoirs suffisants. Mais les conseillers gueldrois apportèrent une lettre d'excuse et demandèrent un nouvel ajournement au 15 juin, promettant pour cette date la présence de leur maître. Grâce au duc Albert, ce nouveau délai leur

(1) En exécution des lettres du duc de Bourgogne du 7 janvier 1387, « Messire Tristan Du Bois, chevalier, conseiller du Roy et de Monseig. gouverneur de Tournay » accompagné de « Henry Dare, prevost du dit Tournay » s'en va « par devers la duchesse de Luxembourg, de Brabant, du duc Aubert et du duc de Ghelre... ». Quittance du remboursement des frais, du 14 février 1387 (ADN., B. 4076, fol. 53 v°). — Le duc de Gueldre avait aussi plaidé sa cause auprès du roi de France, du duc de Bourgogne ainsi qu'auprès des villes brabançonnes (Bois-le-Duc, Bruxelles, Louvain, Lierre, etc.) car à deux reprises (fin janvier et début mars), il leur envoie des lettres (compte de Henri de Herwerden, RAG., fol. 12 et 4 v°).

(2) De Dynter, III, p. 119. Cette rencontre est confirmée : 1° par les dépenses du receveur de Hainaut, qui passa à Valenciennes le 6 mars se rendant « à Cambray pour faire pourvéances pour Mons [le duc Albert] qui là devoit y estre contre monseig. de Bourgogne » (*Comptes Hainaut*, p. 158); 2° par l'itinéraire du duc Philippe (Petit, *Philippe le Hardi*, p. 403; Quicke, *Itinéraire*, pp. 178-179). Elle avait surtout pour but d'examiner les mesures à prendre et essayer d'opposer un front unique au duc de Gueldre.

(3) De Dynter, III, p. 119. Le continuateur des *Brabantsche Yeesten*, II, p. 207, v. 8617 donne la date « des dynsdaegs voer Palmsondag » = le 26 mars.

fut accordé (1). Mais les délégués français manifestèrent leur mécontentement en présence de ces ajournements successifs de la conférence et du sans-gêne du duc de Gueldre. Ils demandèrent une copie des sentences antérieures. Albert dut bien admettre qu'il se rendait compte du mauvais vouloir de son gendre, et promettre qu'il ferait connaître au roi de France les torts de Guillaume (2) si celui-ci ne venait pas à la prochaine réunion.

La diplomatie bourguignonne travaillait dans l'entretemps pour Jeanne. De Geertruidenberg, les ambassadeurs Jean de Gruuthuze, le doyen de Saint-Donat à Bruges et Sohier de Langmestre poursuivirent leur route vers Bergop-Zoom où ils eurent une nouvelle entrevue avec des conseillers d'Albert (3). De là, ils se rendirent à Dordrecht « à

(1) De Dynter, III, p. 119. Même précision chronologique dans *Brabantsche Yeesten*, v. 8627 « Palmsondach » = 31 mars, date confirmée par un compte du receveur de Brabant, chargé de payer les « coste die mijne gnadige vrouwen raet verterde te Sinte Gheertrudenberghe des sondags prima aprilis 86 [*erreur du scribe : le dimanche est le 31 mars*] ende des maendags doin sij aldaar gereden waren te sprekene mitten hertoghe Aelbrecht en mit t'shertogen rade van Gelre... 82 gul. hol. 9 grot. vl... » (AGR., CC., 2372, fol. 83). Les délégués du duc et du roi étaient : « Jean, seigneur de Gruthuse, chevalier, conseiller du Roy, Anceault de Salins, Olivier de Jussy, conseiller » (ACO., B. 1475, fol. 19; BN., Mss. Bourg., LXV, fol. 47; ADN., B. 4076, fol. 53).

L'auteur des *Brabantsche Yeesten* (II, p. 298) ajoute que le duc Albert aurait prétendu que le duc de Gueldre avait promis « bi sinen rade in den Haghe » d'y être présent. C'est encore le même chroniqueur qui raconte qu'Albert avait demandé que la « journée » se tînt avant la Saint-Jean-Baptiste et que celui-ci envoya son fils, le comte d'Ostrevant, pour fixer la date d'accord avec Guillaume de Gueldre.

Ajoutons que, en ce mois de mars, le duc Albert proposait de se rendre en Angleterre. Ce voyage est-il en rapport avec le conflit gueldrois ? Voulait-il demander au roi d'Angleterre de ne pas exciter le duc de Gueldre dans ses tentatives ? Ce n'est pas impossible (*Comptes Hainaut*, p. 158).

(2) *Brabantsche Yeesten*, II, p. 302.

(3) Voici un extrait du libellé du compte : « ... à une journée qui avait lieu le 13 avril pour certains traités avec les gens du duc Aubert » (ACO., B. 1475, fol. 19; BN., Mss. Bourg., LXV, fol. 47). A la suite de cette entrevue, les délégués écrivirent au duc de Bourgogne la lettre que voici. Elle n'est pas datée mais elle se rapporte sans aucun doute à celle-ci.

« Tres chier et aimé singneur. Par l'ordinanche de notre très chier et

l'encontre des gens d'Allemagne » (1). Qui étaient ces gens d'Allemagne? Philippe voulait-il traiter directement avec le duc de Gueldre ou essayait-il de gagner à sa cause d'autres seigneurs rhénans pour contre-balancer l'influence gueldroise? Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que cette réunion est en corrélation étroite avec le conflit gueldro-brabançon.

Guillaume de Gueldre cherchait à gagner du temps (2). Il

---

très redoubté seigneur et de vous, avons esté à la journée ordinée et tenue à Bierghes sur le Zoem [Berg-op-Zoom] et avons la parlé et traitiet avoet les députés du costé de Monsg. le duc Aubert pour le milleur manière que nous avons peu et si avant que après plusieurs raisons et altrecations que nous avons eu ensemble, avons finablement de commun acordt pour certaines causes raisonnables le dit traitiet prorogiet et mis hors jusques as octaves de pentechoste, le dimenche de là triniteit prochein [2 juin 1387] venant à estre al hostel en la ville de Anweers. Et pour vous plus adplain informer du proces du dit traitiet, plaise vous savoir que le dit consel du dit duc Aubert nous firent lire une copie de certaines lettres ordinees sur un acordt fait à l'Escluse l'an nul CCC IIII^{xx} et chunq le XII^{me} jour de juing par les dits députés des consauls d'un costé et d'autre déclaré et remis en la dite copie, de laquele nous vous envoyons une copie translatée de mot à mot de flament en franchois enclose en cheste votre lettre, par le viertu de laquele le dit consel du dit duc Aubert nous requist et demanda a grant instance... [que l'accord soit réalisé].

» Le sire de Grembergh, de Gruuthuse, le doyen de St Donals et Sohier de Langmersch ». ADN., B. 18822, n° 23155.

Quant aux délégués gueldrois, ils furent nombreux et choisis. C'étaient les conseillers intimes du duc : les seigneurs de Ghemen, de Gulenborgh, de Weerdenborch et de Ysendoren. Le compte de Henri de Herwerden (RAG. fol. 8 v°) précise qu'ils se rendirent à Geertruidenberg « ad tenendam diem cum domina Brabantie ». Faut-il croire qu'il y eut vraiment une conférence et que l'entrevue ne se borna pas à la simple remise d'une lettre d'excuses? Nous sommes tenté de nous rallier à cette hypothèse.

(1) Suite du compte mentionné à la note précédente (ADN., B. 18822, n° 23155) : « ... et en alant à Dordrecht en Hollande à l'encontre des gens d'Allemagne pour une journée que le duc y avoit ». Quittance du 22 mai 1387. Le compte du doyen de Saint-Donat pour le même voyage à Berg-op-Zoom et à Dordrecht, du 12 avril au 4 juin, est daté du 8 août 1387. Celui de Sohier de Langmersch, du 21 juin 1387 (*ibid.*, fol. 53 v°).

(2) En tout cas, de nombreux messagers furent envoyés, porteurs de lettres ducales, à l'archevêque de Cologne, à l'évêque de Munster et autres « dominos Westfalien » (compte de Henri Herwerden, RAG., fol. 12, 5, 9 v°, etc.).

ne pouvait décemment éluder la rencontre de Bois-le-Duc sans froisser son beau-père. Il arriva dans cette dernière ville le 9 juin, date de la conférence. L'ère des échappatoires semblait devoir prendre fin (1). Rien ne pouvait plus dispenser le duc de Gueldre de s'engager et de donner des preuves tangibles de sa bonne volonté. Philippe, malgré son grand désir de rester en Flandre pour surveiller les préparatifs de la descente en Angleterre, repris au printemps, était venu en personne. L'assemblée était nombreuse : il y avait la duchesse de Brabant, qui habitait la ville même; des délégués brabançons, parmi lesquels probablement un traître (2); le duc de Bourgogne et les conseillers du roi, qui avaient fait dresser des tentes aux abords de la ville; le duc de Gueldre, établi, lui aussi, dans ses « pavillons », mais de l'autre côté de Bois-le-Duc. Albert de Bavière était resté à Heusden et avait délégué ses pouvoirs à son jeune fils, le comte d'Ostrevant. Les discussions durèrent plus d'une semaine. Les Bourguignons et les Français examinèrent les pièces du procès : requêtes et réclamations de Jeanne, sentences et admonestations d'Albert, réponses dilatoires et excuses de Guillaume. La transaction qui s'en suivit marque un échec pour les intérêts brabançons : on en revenait à l'arbitrage d'Albert. Celui-ci, par son absence, avait réussi à se décharger de cette cause épineuse. Il avait jusqu'au 15 août, pour régler les modalités d'application de la paix du 23 octobre

(1) Jeanne avait certainement percé à jour cette tactique; elle fut sur le point de recommencer la guerre ainsi qu'en témoigne une lettre qu'elle adressa, le 24 mai 1387 de Bruxelles, à l'abbesse de Sainte-Gertrude à Nivelles, lui commandant de faire sonner la cloche de guerre dans sa juridiction à cause du tort et injure que lui a fait le duc de Gueldre. D'après le cartulaire du chapitre noble de Sainte-Gertrude à Nivelles, publié par GACHARD, *Trois lettres de la duchesse de Brabant à l'abbesse de Nivelles au sujet de la guerre qu'elle soutenait contre le duc de Gueldre* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE, 1re série, t. X, 1843), pp. 46-48.

(2) Voici ce que Clay von Litt dit en février 1388, à Guyot de Lompré : « il avait esté [en 1387] au Bois-le-Duc et servi ma dame de Brabant sa dame naturelle contre le duc de Ghelre et que en venant du dit Bois-le-Duc, il avait esté prins [par ordre de Philippe]. » Il était accusé d'espionnage en faveur des Anglais (CARTELLIERI, P. J. IV, p. 135).

dernier, dont la principale clause était la remise de Grave à Jeanne. Lorsque cette décision aurait été exécutée, on examinerait, avant Pâques 1388, la prétention de Guillaume à racheter Millen, Gangelt et Waldfeucht. Jeanne et Guillaume promirent de respecter cette décision et de conserver entre eux de bons rapports (1).

Aucune des deux parties ne devait se faire d'illusions. Il est vrai que la duchesse de Brabant et ses alliés avaient réussi à ne pas modifier la teneur d'un traité qui leur était favorable. Néanmoins, ils avaient fait preuve de faiblesse en tolérant qu'un retard si long fût apporté à l'exécution de la clause essentielle : l'évacuation de Grave par les Gueldrois. Il y avait près de huit mois que la paix avait été signée, et on laissait encore deux mois au duc pour la réaliser. Cette présence du duc de Bourgogne et de représentants royaux n'avaient pu faire céder Guillaume de Gueldre sur ce point. Ce serait méconnaître la perspicacité de Philippe que de croire qu'il ait été dupe des intentions du Gueldrois. Mais, préoccupé essentiellement de la lutte contre l'Angleterre, il aima tout autant gagner quelque répit et remettre à plus tard le règlement d'une querelle qui —

(1) De Dynter donne comme date la Trinité, 2 juin; c'est celle donnée dans la lettre publiée dans la note 3, p. 157, où l'on semble fixer le lieu de la réunion à Anvers. C'était probablement à la date fixée d'avance, mais qui, à la suite de nouvelles tergiversations du duc de Gueldre, ne fut pas retenue. — La date du 9 est fournie par le chroniqueur des *Brabantsche Yeesten*, II, p. 304 (Octave van de Triniteit). C'est celle des documents diplomatiques : l'itinéraire incomplet d'Albert donne son passage et celui du comte d'Ostrevant, à Hal, le 6 juin et sa présence à Heusden le 18 (Devillers, *Hainaut*, V, pp. 687-688). D'après celui de Philippe (Petit, *Philippe le Hardi*, p. 474), le duc est à Bois-le-Duc du 12 au 17 juin, sans autre indication pour les jours précédents. Jeanne a quitté Bruxelles le 7 juin pour n'y rentrer que le 23 (Quicke, *Itinéraire*, pp. 179-180). Les dépenses du séjour du duc furent payées par la duchesse, ce qui prouve une fois de plus qu'il y vint appelé par elle (AGR., CC., 2372, pp. 61, 83 et 121). Parmi les ambassadeurs brabançons présents « Jean de Le Vene », chevalier, qui — nouvelle preuve de l'intérêt porté par Philippe au conflit gueldrois — reçoit de celui-ci un don de 400 francs pour « missions en Allemaigne et à Bois-le-Duc ». Mandement du 24 juin 1387 (ADN., B. 1845, n° 50339). Sur les délibérations. De Dynter, III, pp. 119-120.

cela lui était désormais clairement apparu — ne pouvait se liquider que par les armes.

Toute la tactique de Guillaume consistait, en effet, après un mauvais départ, à attendre le moment propice pour déclencher une nouvelle offensive. La préparation diplomatique n'était d'ailleurs pas terminée. Si le duc de Bourgogne et la duchesse de Brabant avaient sollicité l'alliance de l'archevêque de Cologne (1), Guillaume de Gueldre, de son côté, avait repris plus activement les pourparlers d'alliance avec l'Angleterre amorcés en 1382 (2) et repris en 1385 (3). Pendant que se jouait la comédie de Bois-le-Duc, ses ambassadeurs étaient sur le chemin du retour, lui apportant un traité d'alliance offensive et défensive. Ces ambassadeurs, Henri de Steenbergen et Guillaume de Ysendoren, étaient partis le 19 avril (4) pour la cour de Richard II. Le 13 mai, après une prise de contact avec eux, le roi d'Angleterre avait envoyé à Guillaume une mission chargée de lui présenter un projet du traité (5). Le traité provisoire est

(1) En effet, une série d'ambassades lui furent expédiées : 1° Olivier de Jussy et Robert Dangeul, partirent de Douai le 26 juin « allant au dit pays de Brabant » de là à Aix en Allemagne et du dit Aiz à Liège pour certaines besognes touchant l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège ». Retour le 22 juillet (ACO., B. 1475, fol. 12; BN., Mss. Bourg., LXV, fol. 47); 2° le même Robert Dangeul alla devers Jeanne à Maestricht et à Fauquemont « à une certaine journée prise par les gens de la dite dame et ceux de l'archevêque de Cologne pour certaines choses touchant la dite dame et le dit monseigneur ». Voyage du 5 août au 8 sept. 1387 ,ACO., B. 1467, fol. 25; BN., Mss. Bourg., LXV, fol. 44-44 v°).

(2) Voir pp. 95 sq.

(3) Le roi d'Angleterre envoie, le 11 février 1385, Georges Felbrigg, son écuyer de sa chambre « versus consanguineos regis ducis duces Aubert et de Gelre et diversos alios in partibus ultramare (Mirot et Deprez, *Ambassades anglaises*, LX, p. 206, n° cdlxxv); mention à peu près semblable pour le voyage de Hugues Falstolf (*ibid.*, n° cdlxxiv). Ils sont de retour le 13 avril. Lors de la déclaration de guerre (sept. 1386), nouvelles ambassades, d'après un compte (Nijhoff, III, p. lv, note 1).

(4) Lettres de créances dans Nijhoff, III, pp. 133-134, n° 122.

(5) D'après Nijhoff, III, pp. 132-133, dans l'acte n° 122, la lettre de créance de Georges Feldbrigg et de Jean de Hemesthorpe est datée du 13 mai; il semble plutôt, d'après l'original en parchemin aux Archives communales de Cologne (Hansen, *Briefeingänge*, XXVI, p. 60, n° 1596) qu'elle est datée de Henley, le 12 mai.

daté du 10 juin : le duc de Gueldre s'engage à fournir 500 lances qui prêteront assistance au Roi contre ses ennemis, notamment contre Charles, qui se prétend roi de France, à l'exception de l'empereur, de Guillaume de Juliers, d'Albert de Hollande et d'Adolphe de Clèves; il promet d'envoyer, endéans les quatre mois, une lettre de défi à Charles VI et au duc de Bourgogne. Richard II s'engage à son tour à verser à son allié une rente annuelle de 1.000 livres sterling dont la première moitié sera versée après la déclaration de guerre, la seconde vers la Saint-Michel après que celui-ci aura prêté le serment de vassalité (1).

Le duc de Gueldre faisait un marché de dupe. Il devait s'attaquer à l'armée française sans recevoir en échange le secours d'un homme, ni d'un bateau anglais. La désinvolture avec laquelle Richard II avait abandonné ses alliés de Flandre à diverses reprises, aurait éclairé tout autre que le bouillant duc de Gueldre. Il faut expliquer l'acte de défi qu'il va lancer au roi de France par son ardeur guerrière, sa fougue juvénile, son inexpérience politique. Il croit que la bravoure supplée à tout (c'est bien la mentalité du preux féodal). Mais il est ambitieux; il veut que la Gueldre devienne la principauté la plus puissante dans les « pays d'avalois ». Pour cela il lui faut vaincre le Brabant, lui ravir le prestige dont il jouissait dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. Plus

(1) Presque tous les auteurs datent ce traité du 10 juillet (LINDNER, *Wenzel*, II, p. 89; SCHAUDEL, p. 8, note 1 et p. 9; FROISSART, éd. KERVYN, XII, p. 184; *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. BELLAGUET, I, p. 523; DUMONT, II, 1, p. 208, d'après RYMER, *Foedera*, III, 4. p. 5). NIJHOFF (*Gedenkw.*, III, p. 134, n° 122) qui publie l'acte, donne la date du 10 juin. C'est à cette dernière date qu'il faut se rallier. Il n'est pas possible que les ambassadeurs aient été de retour deux jours après, c'est-à-dire le 12, date du défi de Guillaume au roi de France. D'autre part, le 13 juin, au palais de Westminster, Richard II confirme la promesse d'une rente annuelle de 1.000 livres à Guillaume à condition qu'il ratifie le traité d'alliance. *Calendar of Patents Rolls. Richard II, 1385-1389*, p. 310. — FROISSART qui fut au courant de ce traité (XIII, p. 33) croit à tort que le duc de Gueldre se rendit personnellement à Londres pour le signer.

il attend, plus le rôle grandissant du duc de Bourgogne en Brabant réduit ses chances. N'a-t-il pas vu passer l'un après l'autre dans les mains de celui-ci les plus belles seigneuries du Limbourg? Les possibilités de récupérer Millen, Gangelt et Waldfeucht en sont restreintes d'autant. Il a dû apprendre avec colère le voyage du duc de Bourgogne à Maestricht au lendemain des conférences de Bois-le-Duc (1), dans le but d'y raffermir l'autorité de la duchesse de Brabant et de favoriser ses propres intérêts. Circonstance aggravante, Philippe accomplit ce voyage sous le patronage et aux frais du roi de France (2). Conformément aux usages de la politique bourguignonne, la mise en scène de cette première prise de contact a été réglée pour donner aux futurs sujets limbourgeois du duc une impression de puissance et de luxe. Une suite composée de la fleur de la chevalerie de Bourgogne; une escorte de vingt-cinq arbalétriers du roi (3). Comme toujours, des dons nombreux et larges (4). Dès la fin mai, il a envoyé, en vue de cette visite « les joyaux et tapisseries et quatre coffres de vaisselle, d'or et d'argent, de draps de soye, de velureaux » (5).

(1) PETIT, *Philippe le Hardi*, p. 464 : « Le duc de Bourg. alla à la ville de Treich en Allemaigne pour les intérêts de Madame de Brabant » (compte de Pierre Celier, d'après BN., Mss. Bourg., XLV, fol. 45 v°).

(2) « Le duc de Bourgogne, sur la fin de l'an 1386 [erreur du copiste : mai-juin 1387] fi un voyage en Allemagne par ordre du roy où il demeura deux mois. » Il toucha de Jean de Chanteprime, receveur général des aides accordées pour la guerre,... « pour plusieurs dons de joyaux d'or et d'argent faicts pendant le dit voyage ». Suivent les lettres du roi du 29 mai... » (d'après le compte de Pierre Celier, BN., Mss., Bourg., LXV, fol. 43 v°). — Maître Jean du Drac, conseiller du roi et du duc, l'accompagna pendant une partie du voyage (ADN., B. 4076, fol. 54).

(3) « A Guillaume le Blont, arbalêtrier du roy » qui accompagné de 25 arbalétriers se rendit à « Trech en Allemaigne pour certains grans et pesans besognes... et où il fu pour l'honneur et les intérêts de sa majesté et du royaume... 300 francs » (ACO., B. 1467, fol. 64 et BN., Mss. Bourg., XXIII, fol. 20). Avec lui également d'autres seigneurs et Jehan le Wert, bouteiller de Madame de Brabant (ACO., B. 1467, fol. 62).

(4) « Aux compagnons arbaletriers de la ville de Trech » (ordre du 23 juin. ACO., B. 1467, fol. 31), aux hérauts de l'évêque de Liége, aux ménestrels de Jeanne, etc., il avait fait de semblables dons à Bois-le-Duc (*ibid.*).

(5) On ne peut contester que cette mise en scène fasse partie de sa

Ces derniers événements, qui nous ont mené en juillet 1387, ont montré que de plus en plus le conflit gueldro-brabançon s'encadrait dans le grand conflit anglo-français.

Mais il faut souligner l'importance qu'a prise le duc de Bourgogne dans la conduite de la politique extérieure du Brabant. Aucune conférence dans les rapports avec la Gueldre, où les délégués bourguignons n'aient été présents. Pendant ces années de 1384 à 1387, des ambassadeurs et des messagers brabançons et bourguignons sillonnent constamment les routes entre le Brabant, d'une part, et la Flandre ou la France, d'autre part, suivant le duc dans ses voyages. Au début du conflit, un contingent bourguignon allait porter secours aux troupes qui assiégeaient Grave. L'appui assuré par le duc, a d'autant plus de force, qu'il a derrière lui la France, dont le jeune roi est sous sa tutelle. Lors de la révolte de Louvain contre Jeanne en 1387, il offre encore son aide (1). Philippe a su, dans ces dernières années, non seulement se rendre indispensable mais se créer des droits à la reconnaissance des Brabançons; c'est un facteur moral qu'il saura, au moment opportun, rappeler et faire valoir.

---

tactique politique lorsqu'on voit avec quels soins et quelles peines elle est réalisée. Il y a des comptes caractéristiques à ce sujet : 1° payement d'un charretier, qui avec deux chariots, alla d'Arras à Maestricht et retour avec « plusieurs tapisseries, chambres et vaisselles de mondit seigneur ». Voyage de 22 jours (*ibid.*, fol. 68); 2° frais de transport de « 4 coffres pleines de vaisselle d'or et d'argent, de draps de soye, de velureaux et autres chose » (*ibid.*, fol. 68); 3° le duc « envoya à Maestricht, aux serviteurs dont son varlet et garde de ses joyaux, pour aider à mener, conduire et garder les diz joyaux et tapisserie... et pour les illecques tendre et ordonner et être prêts avant sa venue » (voyage du 26 mai au 22 juin 1387, *ibid.*, fol. 27).

(1) Sur cette révolte, voir Boonen, p. 243. Sur le rôle du duc, un mandement du duc en date du 9 mars nous renseigne que des amendes furent infligées à des habitants de Furnes qui avaient refusé d'aller au siège de Louvain (BN., Mss. Bourg., XXV, fol. 62).

CHAPITRE V

Acquisitions territoriales de Wenceslas et de Jeanne dans l'Outre-Meuse.

Rachat par Philippe le Hardi de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont

(1387)

SOMMAIRE :

Caractère de la politique territoriale du duc de Bourgogne dans les terres d'Empire, p. 165. — Santé précaire de Jeanne, p. 166.

§ 1. — Origines et débuts de l'expansion brabançonne dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, p. 167 ; politique territoriale de Wenceslas dans cette contrée, p. 168; achat de Fauquemont, p. 169; de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 172; de Wassenberg (1378), p. 175; acquisition de Kerpen, de Bedburg et de Lommersum, p. 175. — Réaction des ducs de Gueldre et de Juliers; les défaites brabançonnes en 1366 et 1371 : décadence du prestige brabançon et ducal, p. 176; le remède des engagères, p. 176. — Jean de Gronsveld, p. 177 ; engagère d'Eysden, p. 178; de Wassenberg, p. 178; de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 179; de Limbourg et de Rolduc, p. 179; sa puissance, danger pour le pouvoir brabançon, p. 180; son assassinat, p. 181. — La maison de Schoonvorst, p. 182; Dalhem (p. 183), Kerpen (p. 184), Bedburg (p. 189) sont engagés à Renaud de Schoonvorst.

§ 2. — Situation dans l'Outre-Meuse, à la mort de Wenceslas, p. 186. — Attitude du duc de Gueldre, p. 186. — Accord de Jeanne avec les Heinsberg, p. 187. — Premiers pourparlers de Jeanne avec le duc de Bourgogne pour la cession des terres d'Outre-Meuse, p. 188. — Clauses et importance des cessions des 15 et 24 février 1387, p. 189. — Rachat par Philippe de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont (26 mai 1387), p. 192. — Premiers actes du nouveau propriétaire : voyage à Maestricht, nomination de fonctionnaires, p. 194. — Importance des acquisitions bourguignonnes, p. 195.

Au seuil de ce chapitre dans lequel nous traiterons des avantages territoriaux que le duc de Bourgogne et comte de

Flandre a acquis très tôt dans le Limbourg et l'Outre-Meuse, rappelons que tante et neveu étaient unis par les liens d'une étroite alliance familiale qui s'était manifestée et dans les pourparlers qui précédèrent les mariages de Cambrai et dans les difficultés qu'ils avaient eues avec leurs sujets respectifs de Flandre et de Brabant. Nous venons de voir Philippe le Hardi intervenant pour la première fois d'une manière directe et effective dans les pays de l'Entre-Meuse-et-Rhin : il avait apporté dès le début de la guerre entre la Gueldre et le Brabant une aide morale, diplomatique et militaire à Jeanne et avait envoyé un contingent pour secourir les Brabançons au siège de Grave.

Quelle avait été la raison profonde des interventions du duc de Bourgogne dans les terres d'Entre-Meuse-et-Rhin? Esprit réaliste et calculateur subtil, d'une très grande sûreté de jugement dans ses manœuvres politiques, il ne s'embarrasse guère de complications sentimentales lorsqu'il s'agit d'un enjeu qui peut augmenter la renommée de sa maison. Dire qu'il est ingrat à l'égard de sa protectrice, serait exagéré; mais il sait que si elle a reconnu officiellement son fils comme héritier, il aura à compter d'une part avec la résistance des Brabançons et d'autre part avec les revendications des Luxembourg d'Allemagne. Il tient compte aussi de l'éventualité d'une mort inopinée de la duchesse, avant que sa propre position en Brabant se soit suffisamment consolidée. Tout ceci l'engage à monnayer l'appui qu'il a donné à sa tante, à prendre des gages mais avec prudence, sans rien brusquer. Le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse offrent un champ d'action tout désigné : seigneuries et châteaux y sont engagés à des seigneurs du pays. Il va les racheter l'un après l'autre, et sans bruit, sous le prétexte de faire régner la sécurité dans le pays. En l'espace de douze ans, il deviendra maître du duché tout entier.

Si les chroniqueurs se taisent sur la maladie de la duchesse, de maigres libellés de comptes établissent, d'une façon indubitable, combien sa santé était précaire. En 1383

à la mort de son second mari, elle avait soixante et un ans. Les soucis constants et les nombreux voyages qu'elle entreprit, au cours des hivers suivants, dans le Luxembourg et en France, brisèrent ce corps affaibli par des saignées répétées (1). Autant de raisons qui engagent le duc à agir vite.

*
* *

§ 1. Mais avant d'étudier cet aspect de la politique territoriale de Philippe, il faut esquisser l'histoire des acquisitions de la maison de Brabant dans l'Entre-Meuse-et-Rhin.

On connaît l'importance de l'hinterland économique du Brabant qui s'étendait, au delà de la Meuse vers le Rhin, dans la direction de Cologne.

Pour assurer la sécurité de la région située entre ces deux grandes voies fluviales, les ducs de Brabant avaient dû y acquérir toute une série de seigneuries comprenant de solides forteresses, les relier entre elles comme les grains d'un chapelet, et par elles, tenir tout le pays et lui imposer la paix résultant du respect de leur autorité. Dans cette politique inaugurée dès le XII[e] siècle et poursuivie avec des alternatives de succès, d'arrêts et de revers, ils rencontrèrent l'opposition des évêques de Liége, des comtes de Luxembourg, des archevêques de Cologne, des ducs de Gueldre et de Juliers et en général des princes du Rhin inférieur. Leur premier succès décisif dans la région est l'établissement d'une cosouveraineté — ce qu'on appelle en France

(1) Les comptes nous signalent quelques interventions de cette nature courantes dans la thérapeutique médiévale : « Item. geg. 22 septembre [1383] Peterken den barbier die mine vrouwen liet » (AGR., CC., 2369*bis*, fol. 37 v°). — Mention de messagers envoyés de Binche et d'ailleurs pour s'informer de l'état de sa santé : 1° début de 1384 (AGR., CC., 8778, fol. 67 v°); un peu plus tard (*ibid.*, fol. 68); en 1384 encore (*ibid*, fol. 66 v°); en 1385 (AGR., CC., 8780, fol. 29 v°); avril 1387 (*ibid.*, 8781, fol. 30). — Butkens (I, p. 504), qui malheureusement ne donne pas sa source, nous dit qu'après la mort de Wenceslas « elle fut attainte d'une infirmité si dangereuse que les médecins la jugeoient au désespoir ».

un paréage — du duc de Brabant et du prince-évêque de Liége à Maestricht, l'antique *Mosae Trajectus*, passage obligé pour qui va de Bruxelles à Cologne et l'installation d'une garnison brabançonne dans la tour de Wijk qui couvre la ville et le pont, sur la rive droite. Mais c'est surtout à partir de la victoire remportée en 1288 à Worringen par Jean I^er^, sur les principaux princes rhénans coalisés que s'est affirmée la prépondérance brabançonne dans cette région : au comté de Dalhem que la maison de Louvain a acquis en 1239-1258, vont s'ajouter le duché de Limbourg et l'importante seigneurie de Rolduc (1). Les successeurs de Jean I^er^ suivirent la même politique extérieure.

Sous Wenceslas et Jeanne, les visées annexionnistes prennent plus d'ampleur; ils veulent se rendre maîtres, soit par achat, soit par conquête, des seigneuries et châteaux qui, plus à l'est, bordent la route de Maestricht à Cologne; c'est une contrée du duché de Juliers, où règne en maîtresse une féodalité turbulente et pillarde.

Wenceslas, plus jeune de quatorze ans que son épouse, avait, en effet, un problème lourd de conséquences à résoudre. Jeanne ne lui avait pas donné d'héritiers; sans doute descendrait-elle avant lui dans la tombe. A ce moment, l'astucieux et tenace Louis de Male parviendrait peut-être à lui enlever le Brabant, d'autant plus qu'Albert de Bavière toujours en quête d'affaire ou de tractations rémunératrices, s'était, après différentes volte-face, rallié en 1368 à la cause du comte de Flandre. Il ne resterait dès lors à Wenceslas que le Limbourg, sur lequel son aïeul, le comte de Luxembourg Henri, avait déjà en 1288 fait valoir des droits. S'il parvenait à arrondir son domaine dans cette contrée ces nouvelles terres prolongeraient vers le nord le patrimoine familial du Luxembourg avec lequel elles formeraient un important bloc. Comme Froissart le dit bien « il

(1) Cf. ERNST, IV et V, *passim*; PIRENNE, I, p. 239, et CEYSSENS, *Dalhem*, pp. 8-9.

augmentoit trop voulentiers son héritage comme celluy qui cuidoit bien sourvivre madame Jeheune de Brabant sa femme » (1). Dans cette tentative, il fut secondé par les Brabançons, dont les intérêts coïncidaient avec les siens, et par son frère, l'empereur Charles IV, suzerain de plusieurs seigneurs de la région (2). Cet aspect de la question d'Outre-Meuse apparaît nettement dès qu'on étudie les annexions; il explique, d'autre part, les difficultés du Brabant avec la Gueldre et le Juliers, qui, à cause de leur situation géographique, allaient s'opposer à l'extension territoriale brabançonne dans cette région.

Une des plus importantes seigneuries d'Outre-Meuse est celle de Fauquemont; assez étendue (elle couvrait une grande partie de l'actuel Limbourg hollandais), elle assurait à son possesseur la maîtrise d'un long tronçon de la route Maestricht-Cologne. Le dernier descendant mâle de la maison des Flandres, Jean, mourut en 1352 (3). Sa sœur aînée, épouse de Henri de Flandre, prit possession de l'héritage (4), c'est-à-dire des seigneuries de Fauquemont, Montjoie et Saint-Vith, et vendit les deux premières à Renaud, seigneur de Schoonvorst (5) après que Charles IV eut autorisé l'achat et confirmé ses droits (6). Mais le plus

(1) FROISSART, XIII, p. 16.

(2) Cf. article annoncé p. 53, note 1.

(3) Sur l'histoire de cette seigneurie pendant la seconde moitié du XIV^e^ siècle, il n'existe que deux pages incomplètes de BUTKENS, I, pp. 484 et suiv., et le travail qui a beaucoup vieilli d'UBAGHS (E.), *Korte schets der geschiedenis van Valkenburg*, Leuven, 1858. Nous avons établi un dossier des différentes cessions dont elle fut l'objet, tiré d'une documentation se trouvant aux archives départementales du Nord, au Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et à l'Algemeen Rijksarchief de La Haye. Comme nous nous proposons de publier ultérieurement ces pièces, nous ne signalerons ici que les principales.

(4) D'accord avec ses autres sœurs. Acte du 1^er^ mai 1353 (NIJHOFF, II, pp. 58-63, n° 58).

(5) Acte du 20 avril 1354 (Arch. de Dusseldorf, A, I, 574, d'après GROSS, *Schönau*, p. 38).

(6) Voir les deux actes de Charles IV datés des 1^er^ et 3 avril 1354, RAH., VC (copies sur papier).

proche héritier mâle, Walerand de Fauquemont, seigneur de Borne et de Sittard, invoquant le droit en vigueur dans l'Empire pour exclure les femmes de la succession, prétendit que cette vente était nulle et réussit à se mettre en possession des territoires contestés. A la suite de quoi Renaud céda ses droits à Guillaume, duc de Juliers (1355) qui se fit, à son tour, investir par Charles IV (1). De plus, l'empereur érigea la seigneurie de Fauquemont en comté (2). Le conflit entre les deux candidats, Walerand et Guillaume, menaçait de déchaîner dans cette région, où la féodalité était encore fortement enracinée au sol, une guerre longue et sanglante. On recourut à l'arbitrage de Wenceslas, duc de Brabant, et de Thierry, comte de Looz (3). Ceux-ci déclarèrent (4) s'en référer au dernier mandement de Charles IV, édictant que jusqu'au moment où l'une des parties serait mise, par jugement, en possession des terres litigieuses (5), Guillaume et ses adversaires ne pouvaient se causer mutuellement aucun dommage. Cette nouvelle position de l'empereur dans le conflit marquait un recul pour le duc de Juliers dont il ne confirmait plus les droits. Au contraire, il sanctionnait la revendication de Walerand de Born à condition que ce dernier payât une rente annuelle à Philippine de Fauquemont(6). Toutefois, un accord inter-

(1) Acte du 30 août 1356 (LACOMBLET, III, p. 468, n° 561).

(2) 25 décembre 1356 (LACOMBLET, III, n° 565). — En 1357 seulement, il est mis en possession du château par un acte du 25 mars 1357 (LACOMBLET, III, n° 570).

(3) Acte du 18 juillet 1358, Rolduc (Original RAH., VC. et vidimus AGR., CB., n° 1804; anal. VERKOOREN, *Brabant*, III, n° 1804, p. 302).

(4) Maestricht, 9 avril 1359 (Original HHSA., NU., à la date. Copies ADN., B. 1440, n° 8282 et RAL., Oostenrijksche charten, avec la date du 19 avril. L'original porte « nuynden »).

(5) 3 avril 1359. Vidimus du 26 avril 1364 (RAH., VC. Analyse mal datée dans BLOK, *Archival.*, II, p. 39 (4 avril) et dans LAENEN, n° 122, p. 58 (6 mars); référence à LAURENT, *Vienne*, II. — Charles IV le jour suivant défend d'attaquer Walerand dans ses possessions de Fauquemont qu'il a reçues en fiefs de l'Empire. Si quelqu'un a des droits à faire valoir, il doit se présenter devant le tribunal de l'Empire qui jugera (4 avril 1359. ADN., B. 1440, rouleau 8281, 2e pièce).

(6) 1362, 23 décembre. Aix-la-Chapelle (HHSA., NU, à la date. Analyse dans HUBER, n° 3893, Reichsakten).

vint, peut-être à la suite de l'intervention impériale : Guillaume de Juliers engagea à Walerand les terres objet du litige, moyennant l'exécution de certaines clauses financières en faveur de Philippine et de lui-même, et les deux ennemis de la veille s'unissent par un traité d'alliance pour six années (1). Walerand n'exécuta pas, semble-t-il, ces clauses (2), et pour cette raison, Philippine vendit à Wenceslas et Jeanne tous ses droits sur Fauquemont et ses dépendances, qui deviennent de ce fait domaine des ducs de Brabant et de Limbourg (3).

Les autres héritiers de Jean de Fauquemont, son beau-frère Thierry de Brederode et ses fils, et sa sœur Marie, abbesse de Maubeuge (4), firent de même (5). Guillaume, duc de Juliers, engagea à Wenceslas les droits qu'il possédait sur cette seigneurie, avec clause de rachat perpétuel (6). Une nouvelle fois, l'empereur, sollicité par son frère, intervint et permit cette vente, si profitable aux intérêts de sa maison (7). Mais Walerand de Born refusa de céder ses droits. Les jurés de la « Landfriede » dont faisaient partie le duc de Juliers, le duc de Brabant, le seigneur de Heynsberg, les villes d'Aix-la-Chapelle et de Cologne (8), com-

(1) Actes du 8 mars 1364 (copie ADN., B. 1440, n° 8281).

(2) Acte du 10 juillet 1365. RAL., d'après Blok, *Archivalia*, II, p. 39, et Hingman, *Het oud provinciaal archief in Limburg* (Verslagen omtrent s Rijks oude Archieven, XV, 1892, 's Gravenhage, 1894), p. 490.

(3) 11 mars 1369 (Blok, *Archivalia*, II, p. 39). Consentement de Henri de Flandre, son mari, le 9 juillet 1365 (Hingman, p. 490).

(4) 12 mai 1364 (Original RAH., VC., à la date. Copie du XVII[e] siècle. RAL. et de l'époque, ADN., B. n° 1440, n° 8281. Anal. Hingman, p. 489). Autre acte sur cette cession dans Butkens, I, p. 486.

(5) 1[er] mai 1365 (Original RAH., VC., à la date. Deux copies dans les dépôts et aux mêmes cotes que dans la note suivante).

(6) Aix-la-Chapelle, 8 novembre 1364 (Original RAH., VC., à la date. Copie de l'époque : ADN., B. 1440, n° 8281). Il promet le 20 décembre 1364 d'obtenir le consentement de son épouse (Copie de l'époque aux ADN., B. 1440, n° 8281 et une autre, du XVII[e] siècle, aux RAL.; Analyse dans Hingman, p. 489).

(7) Autorisation d'achat datée de Bautzen le 23 avril 1364 (Original RAH., VC., à la date. Copie du XVII[e], HHSA., NU.; Anal. Huber, n° 4031, et Laenen, n° 127, p. 59). Confirmation de la vente, à la date du 10 mai 1364 (Original au RAH., VC. Copie HHSA., anal. Huber, n° 4040).

(8) Sur le rôle et la composition de la « Lantfriede », à cette époque,

mis par Charles IV pour trancher la question (1) se prononcèrent, le 19 juillet 1365, en faveur du duc et de la duchesse de Brabant (2). Mais Walerand ne se soumit pas. Il fallut attendre sa mort (1378) pour que Wenceslas et Jeanne puissent se mettre en possession effective de la seigneurie et du château de Fauquemont; ce fut Renaud, seigneur de Born, héritier de Walerand, qui leur vendit enfin ses droits. Par cette acquisition, la position des Brabançons se consolidait fortement dans l'Outre-Meuse (3).

Les trois châteaux, terres et villes de Millen (4), Gangelt (5) et Waldfeucht (6) — aujourd'hui trois villages de la Prusse rhénane aux confins du Limbourg hollandais — étaient, au XIV^e siècle, situés au cœur du duché de Juliers. Aucune de ces seigneuries n'était fort étendue, ne comprenant plus de trois ou quatre villages. Mais les châteaux qui les dominaient avaient une importance stratégique considérable dans un pays où de nombreux seigneurs brigands attendaient l'occasion d'écumer les routes. Les châteaux

---

voir KELLETER, p. 27 qui a ignoré son intervention dans le conflit pour la possession de Fauquemont.

(1) Copie non datée, certainement d'avant la fin juin de 1365, aux AGR., CC., n° 36, fol. 367 v° (copie du XVII^e siècle) et AGR., Mss. div., n° 1000*bis* (fin XIV^e siècle) fol. 8 v°. Anal. VERKOOREN, *Luxembourg*, III, n° 1089, p. 96. — Walerand promet de s'y soumettre : 30 juin 1365. Vidimus du 5 juillet 1365, RAH., VC. Copie du XVII^e siècle. RAL. (Anal. HINGMAN, p. 489). — Charles IV ratifie le compromis de la « Lantfriede » le 18 juillet 1365 (Original RAH., VC., à la date. Copie du XVII^e siècle, RAL; anal. HINGMAN, p. 490).

(2) Deux documents, original et vidimus, concernant ce jugement se trouvent au RA. Publié d'après copie, WINKELMAN, II, 576, n° 895. Copie d'un vidimus du 8 août 1365 aux RAL. (Anal. HINGMAN, p. 490) et une copie incomplète de l'époque aux AGR., Mss. div., n° 1000*bis*, fol. 7 et une du XVII^e siècle aux AGR., CC., n° 36, fol. 364 (Anal. VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 98, n° 1092).

(3) BUTKENS, I, 486 et UBAGHS, *op. cit.*, p. 38.

(4) Millen, en Prusse : province du Rhin, régence d'Aix-la-Chapelle, cercle de Heinsberg, à 15 km. 5 à l'ouest de cette dernière ville.

(5) Gangelt : *idem*, à 7 kilomètres à l'ouest de Heinsberg.

(6) Waldfeucht, en Prusse : province du Rhin, régence d'Aix-la-Chapelle, cercle de Geilenkirchen, à 9 kilomètres O.-N.-O. de cette dernière ville.

de Millen (1) et de Gangelt étaient bâtis sur les plus hautes collines qui commandent la vallée du Roodebeek; Gangelt était sur la route de Berg à Juliers, à l'endroit où elle s'embranchait sur celle de Maestricht à Cologne (2). Waldfeucht, sur la colline sablonneuse du versant ouest de la vallée de la Roer, avait également une certaine importance : on y prélevait un tonlieu rémunérateur (3).

Tous trois faisaient partie de la seigneurie de Heinsberg. Godefroid III de Looz, sire de Heinsberg, et son épouse, Philippine de Juliers les engagèrent, en 1363, pour une somme de 24.000 vieux écus, à Édouard, duc de Gueldre et comte de Zutphen. Celui-ci, à son tour, les donna en engagère, pour 30.000 vieux écus à son conseiller Jean de Mörs (4). Il semble que dès 1365, Wenceslas, duc de Brabant, aurait voulu les racheter, mais que le duc de Gueldre, redoutant une intrusion brabançonne dans ce qu'il considérait comme son champ d'action, s'y soit opposé(5). Cette tentative esquissée par Wenceslas n'aurait pas été sans rapport avec la menace, à ce moment d'un conflit armé entre la Gueldre et le Brabant (6). Le nouveau duc de Gueldre, Renaud, donna même à Jean de Mörs l'autorisation d'acquérir ces terres en toute propriété des seigneurs de Heinsberg au risque d'y perdre tous ses droits (7). Sur ces entre-

(1) A Havert, dépendance de Millen, un tonlieu était perçu (AGR., CC., 2436, fol. 210 v°).

(2) AGR., CC., 2436, fol. 213 v°.

(3) Cf. KREMER (C. J.), *Geschichte der Herren von Heinsberg des jüngeren Geschlechtes von Herzogthum Gulch* (AKADEMISCHE BEITRÄGE ZUR GUELCH- UND BERGISCHE GESCHICHTE, Mannheim, 1769), I, 117; DE DYNTER, III, p. 107.

(4) 29 août 1364, AGR., CB. Texte reproduit dans le n° 5243 (anal. VERKOOREN, *Brabant*, IV, n° 2194*bis*, p. 102). Vidimus, 29 octobre 1364 au HHSA; copie du XIV^e^ d'une traduction française, *ibid.* (analyse dans LAENEN, p. 60, n° 128). — Ordre d'obéissance d'Edouard aux habitants et fonctionnaires (QUICKE, *Documents*, p. 71, n° 1). — Ordre du même d'achever la construction du château de Millen. (QUICKE, *Documents*, p. 73, n° II).

(5) NIJHOFF, II, p. XCIX.

(6) *Ibid.* — QUICKE, *Oorkonden*, p. 344.

(7) QUICKE, *Documents*, p. 78, n° IV.

faites un chevalier, Jean de Honselaer, dit Van den Velde, devenu l'ennemi de Jean de Mörs, lui enleva le château de Waldfeucht. En vertu de ses droits de conquérant, il le revendit au duc et à la duchesse de Brabant(1). Le 26 mars 1378, Frédéric, comte de Mörs, héritier de Jean, vendit à son tour à Wenceslas tous ses droits de seigneur engagiste sur les terres et châteaux de Millen et de Gangelt et renonça à ceux qu'il pourrait encore avoir sur Waldfeucht (2). Faisant sans doute valoir l'intérêt que présentait, l'acquisition de ces trois châteaux pour la sécurité de l'Outre-Meuse, Wenceslas exigea des habitants de la contrée, même de ceux de la seigneurie de Fauquemont qu'il venait à peine d'acquérir, une levée spéciale pour le rachat de ceux-ci (3). Le châtelain qui était déjà en fonctions sous le comte de Mörs, était un seigneur de la région, Adam de Berg, qui occupait en outre celles de receveur de Millen (4).

---

(1) De Dynter, III, p. 107.

(2) Vidimus 3 septembre 1561. AGR., CB., n° 5243 (analyse dans Verkooren, *Brabant.*, VII, p. 236, n° 5243); original au HHSA., NU. (analyse dans Laenen, p. 63, n° 143). — Frédéric ordonne aux habitants de reconnaître Wenceslas comme leur seigneur à la date du 31 mars 1378 (Quicke, *Documents*, p. 87, n° VII). — Deux quittances de Frédéric de Mörs des 19 avril et 23 mai 1378 (*ibid.*, pp. 89 et 90, n^{os} VIII et IX). — Les duc et duchesse de Brabant confient les lettres originales du duc de Gueldre par lesquelles celui-ci engage les trois terres à Jean de Mörs, à deux bourgeois de Cologne. Bruxelles, 6 mai 1378 (original et vidimus au HHSA., NU. (Analyse dans Laenen, p. 63, n° 146). — Costijn van Lysenburgen et Mathieu van Spiegel en acceptant la garde le 21 mai 1378 (original et vidimus au HHSA., NU., analyse dans Laenen, p. 64, n° 147). Lettre du comte de Mörs sur le même sujet, datée du 23 mai 1378 (vidimus au HHSA., NU., analyse inexacte dans Laenen, p. 64, n° 148). Une autre lettre du duc de Brabant à Costijn, du 31 mai 1378, sur le même sujet (vidimus au HHSA., NU.; analyse fautive de Laenen, p. 65, n° 151). — Le scribe qui a composé le vidimus a certainement mal transcrit l'original. Il indique que celui-ci porte « lesten dach van Mertze », mais ce document étant postérieur aux actes des 21 et 23 mai, il devait être daté du 31 mai.

(3) Voir les trois actes des 30 novembre 1378, 4 février 1379, 9 février 1379, aux AGR., CB., respectivement sous les n^{os} 5393, 5452, 5453 (anal. Verkooren, *Brabant*, VII, p. 817 et VIII, pp. 15 et 16).

(4) 26 mai 1378 (éd. Willems, *Brabantsche Yeesten*, II, Codex diplomat., p. 632, n° CXXIII. — Original HHSA., NU.; analyse dans Laenen. p. 64, n° 150).

La terre de Wassenberg s'étendait en majeure partie sur la rive droite de la Roer inférieure. Elle comprenait à la fin du XIV^e^ siècle plusieurs villages, parmi lesquels Doveren, Ratem, Birgelen et un important tonlieu (1). Wassenberg était entouré de fossés et gardé par un château. Tout comme les autres terres, elle était située au milieu du duché de Juliers, et bornée au nord par la Gueldre. Elle appartenait, au début du XIV^e^ siècle déjà, au duc de Brabant, Jean II, qui l'engagea à Godefroid II de Heinsberg. Jean III avait augmenté ses droits de seigneur engagiste. Mais les successeurs du sire de Heinsberg avaient outrepassé leurs pouvoirs : ils avaient levé des tailles et des aides, abusé du droit de coupe du bois dans les forêts domaniales. A la suite d'une réclamation introduite par Wenceslas, une commission d'arbitrage fut chargée d'établir les torts du seigneur de Heinsberg et le montant éventuel des déprédations. Il faut croire que cette somme était plus élevée que celle de l'engagère, car Wassenberg redevint en 1368 terre brabançonne (2).

A ce groupe de seigneuries, s'ajoutent celles qui furent acquises en pleine propriété ou par engagère. Ce furent : au début ou même avant le règne de Wenceslas et de Jeanne Kerpen, sur l'Erft supérieur, à 8 kilomètres, au sud de la route vers Cologne (3) ; Bedburg, également sur l'Erft, à quelques kilomètres au nord de la même voie (4) ; Lommersum, plus au sud, à hauteur de Born (5). Toutes ces terres

(1) AGR., CC., 2436, fol. 25 et suiv.

(2) QUICKE, *Documents*, p. 74, n° 111 et p. 75, note 2. — Ultérieurement, le seigneur de Heinsberg déclare renoncer à ses droits pendant la durée du règne de Wenceslas et de Jeanne. 1383, 8 novembre (QUICKE, *Documents*, p. 106, n° XIII).

(3) Jean, duc de Brabant, acquit la seigneurie de Kerpen en 1282 (*Kunstdenkmäler der Rheinprovinz Düsseldorf*, IV, 3, *Kreis Bergheim*, p. 16).

(4) La seigneurie de Bedburg, fief de l'archevêché de Cologne, resta de 1291 à 1400 propriété de la lignée mâle des comtes de Salm-Reifferscheid (*ibid.*). Nous ne savons pas en quelle année, elle fut donnée en engagère à un duc de Brabant.

(5) Fut ajouté à la seigneurie de Kerpen par Jean I^er^, duc de Brabant (*ibid.*).

étaient enclavées dans le duché de Juliers. Si l'on pointe sur la carte de l'Entre-Meuse-et-Rhin, tous ces comtés, seigneuries, châteaux, on constate que le duché de Juliers est tout tacheté, du nord au sud et de l'ouest à l'est, d'enclaves brabançonnes qui assurent au duc la maîtrise, sur toute sa longueur, de la route de Maestricht à Cologne et de certains de ses embranchements. Ces acquisitions territoriales entraînaient d'importantes conséquences du point de vue économique et stratégique. On ne peut qu'admirer, à cette occasion, l'esprit de suite dont firent preuve les princes de la maison de Brabant.

Mais tout comme les annexions de Jean I[er] avaient groupé contre lui une série de princes des régions de la Meuse et du Rhin, de même les visées de Wenceslas et Jeanne déterminèrent une réaction. Les ducs de Juliers et de Gueldre en prirent la tête. Les préoccupations que leur inspirait l'extension du domaine des ducs de Brabant n'avaient pas été étrangères aux démêlés qu'ils eurent avec eux de 1366 à 1368 et qui aboutirent en 1371 à la guerre de Bäsweiler (1), où le duc Wenceslas fut fait prisonnier. Ce désastre accusait la décadence du prestige brabançon dans l'Outre-Meuse. L'intervention de Charles IV avait été impuissante à l'enrayer. Dès lors tous les espoirs étaient permis au duc de Gueldre et au duc de Juliers. D'autre part la situation financière du Brabant empirait sous l'effet de causes nombreuses dont l'achat onéreux des seigneuries d'Outre-Meuse n'était pas la moindre (2).

Cette plaie d'argent eut des conséquences néfastes. Elle obligea Wenceslas à trouver des ressources en engageant les terres nouvellement acquises ou en créant des fiefs de bourse. Le système des engagères trop souvent employé dans les circonstances semblables par les Luxembourg,

(1) Cf. p. 58.

(2) Voir le récit curieux dans la *Cronica di* Buonaccorso Pitti, ristampata de Alberto Bacchi della Lega (Bologne, 1905), p. 57 et Froissart, *Chroniques*, VII, p. 375.

entraîne la détérioration de la substance de l'autorité souveraine et de tous les droits issus du ban. D'autre part, en empruntant aux seigneurs d'Outre-Meuse, Wenceslas commet une faute d'autant plus dangereuse que ces seigneurs, vrais *Raubritter* de père en fils, disposaient, dans cette contrée, d'une réelle puissance militaire et financière. A peine a-t-il inauguré cette politique que son autorité s'affaiblit. On peut le mesurer au fait que ses sujets sont attaqués et qu'il doit réagir. En 1371, une caravane de marchands brabançons est pillée sur la terre du duc de Juliers : il en sortit une guerre. Tous ces seigneurs, parmi eux, les Gronsveld et les Schoonvorst, dont la turbulence était mal contenue par la *Landfriede*, avaient tout à gagner à un conflit entre Brabant et Juliers ou Gueldre. Chez eux, le souvenir du serment de fidélité s'oblitère souvent en présence d'une offre de substantielle rémunération de services (1).

Jean II de Gronsveld dont la seigneurie était enclavée au milieu des comtés de Dalhem et de Fauquemont, fut le premier membre de cette famille qui se distingua par ses instincts querelleurs; son histoire est remplie par le récit de guerres, d'assassinats et de rapines. Très tôt, son nom est mêlé à l'histoire du Brabant : il commande la 52e « rotte » à Bäsweiler; en 1376, il est juré brabançon dans la « Landfriede » et pour assurer l'exécution de celle-ci, il promet — témoignage significatif de sa puissance — de fournir pour les sièges et expéditions 100 cavaliers et 50 archers et pour le service journalier 50 cavaliers. La même année, il est parmi les principaux seigneurs assistant au couronnement de Wenceslas, roi des Romains, à Aix-la-Chapelle (2).

L'accroissement de sa puissance territoriale par la voie

(1) Ceyssens, *Dalhem*, p. 12.

(2) Vidimus 12 août 1460 au RAH., VC. Voir Chestret de Haneffe, *Gronsveld*, pp. 27 et suiv., et Caumartin, *Souvenirs de promenades à Gronsveld* (Publ. Société archéologique du Duché de Limbourg, I, 1864, pp. 262-287), p. 262. — Gronsveld : Limbourg hollandais, arrond. et canton de Maestricht.

engagère, dérivant de prêts que sa richesse lui permettait d'avancer, nous intéresse plus directement ici.

Le 4 octobre 1370, Wenceslas et Jeanne lui engagent les villages d'Eysden (1) (pays de Fauquemont) et de Cadier (2) (comté de Dalhem) moyennant 5.500 florins. Tous deux bornaient sa seigneurie de Gronsveld, le premier au sud, le second au nord. Il en recevait tous les revenus, la basse et la haute justice, le droit de nommer un receveur particulier et un bailli (3). Quelques années plus tard, Jean déclare que s'il vient à mourir avant Wenceslas et son épouse, ces deux villages leur feraient retour sans qu'ils soient tenus au remboursement de la somme de 5.500 florins (4). Il fut assassiné en 1386 (5), Jeanne ne voulut — ou ne put — faire état de l'acte de 1375. Après son assassinat (1386), Jeanne en laissa la jouissance à ses héritiers : Henri de Gronsveld, son frère, et Marguerite de Mérode, sa veuve, dans les mêmes conditions (6).

Le domaine de Wassenberg, qui avait fait retour au Brabant, fut lui aussi engagé, en 1371, à Jean de Mirlaer (7), puis à Henri Rolman, seigneur d'Arendal, son héritier;

---

(1) Eysden : Limbourg hollandais, arrond. et canton de Maestricht, à 6 kilomètres au sud de cette dernière ville.

(2) Cadier, dép. de Cadier-en-Keer, com. du Limbourg hollandais, arrondissement et canton de Maestricht. Voir De Crassier (Baron L.). *Dictionnaire historique du Limbourg néerlandais. Dans* Publications de la Soc. hist. et archéol. dans le Limbourg à Maestricht, LXXIII, 1937.

(3) Éd. Wolters, *Gronsveld*, n° 8. — Copie du xvii^e siècle d'un vidimus du 12 avril 1460 (HHSA., NU. Analyse avec l'indication fautive de la date de 1380. Laenen, p. 66, n° 158 et dans Butkens, I, p. 488 et avec l'erreur : 3 octobre au lieu du 4 octobre 1370. — Voir également Ernst, V, p. 120, note 3.

(4) 4 octobre 1375 (ADN., B. 1598, fol. 64). — Analyse avec erreur de date (3 au lieu de 4 octobre) dans Butkens, I, p. 498. — Autre analyse aux AGR., CC., n° 17, fol. 13 v°.

(5) Voir plus loin, p. 181.

(6) 1^er novembre 1386 (AGR., CC., n° 143, fol. 137 v°; n° 8, fol. 359 avec fausse date du 1^er novembre 1380. Publié dans Habets, pp. 141-142. Copie du xvii^e siècle d'un vidimus : HHSA., NU. Analyse dans Laenen, p. 66, n° 159, avec la fausse date du 1^er novembre 1380.

(7) Bruxelles, le 11 juillet 1371. Wenceslas et Jeanne font savoir aux habitants de Wassenberg qu'ils ont donné le pays en gage à Jean de Mirlaer. Ils leur ordonnent d'obéir (AGR., CC., n° 39, fol. 187, anal.

enfin à Jean de Gronsveld (1). Dès le 21 octobre 1375, celui-ci porte le titre de bailli de la ville et de la seigneurie (2). Au début de l'année suivante, il s'engage solennellement à rendre au duc et à la duchesse de Brabant, quoiqu'ils les leur aient cédés à vie, Wassenberg et ses dépendances, après remboursement des frais déboursés pour la réparation du château, et de l'argent qu'il leur a prêté (3). Jeanne, après la mort de son époux, confirme l'engagère (4).

En 1380, deux années à peine, après que Wenceslas fût effectivement entré en possession des terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht, celles-ci passent au même Jean de Gronsveld. Wenceslas avait, en effet, emprunté à ce seigneur 4.000 vieux écus avec lesquels il paya Adam de Berg qui, pour cette somme, les détenait précédemment en engagère. Il promet, suivant les conditions de l'emprunt, de maintenir Jean non seulement comme châtelain des trois forteresses érigées au centre des terres, mais également comme châtelain de Limbourg et de Rolduc, jusqu'au remboursement de l'engagère; de plus, il lui assure un traitement annuel de 400 doubles moutons (5).

VERKOOREN, *Luxembourg*, III, p. 149, n° 1170 et VAN HEURCK, *Table des diplômes belges*, II, p. 176, AGR., CC.). La somme est de 4.000 moutons (QUICKE, *Documents*, p. 78, note 1).

(1) Vers 1375. Aucun document ne nous permet de préciser davantage.

(2) Anal. VAN HEURCK, III, fol. 5. Cf. BUTKENS, I, 498 et ERNST, V, p. 120, note 2. Il faut probablement lire châtelain au lieu de bailli, titre que donnent nos sources.

(3) 24 mars 1376 (VAN HEURCK, III, fol. 8. Cf. ERNST, V, p. 120, note 2 et QUICKE, *Documents*, p. 113, note 2).

(4) 20 janvier 1384 (QUICKE, *Documents*, p. 113, n° XV).

(5) Original AGR., CB., n° 5633, 21 février 1380 (anal. VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 121). Sur le payement de la dette à Adam de Berg, cf. acte du 18 mai 1380 (original AGR., CB., n° 5659. Anal. VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 136). — Le 20 mars 1382, Constant de Lisenkirchen promet de remettre à Wenceslas les lettres qu'il possédait touchant la terre de Millen, original aux AGR., CB., n° 5864 (Anal. VERKOOREN, *Brabant*, VIII, p. 252). Il ne peut s'agir que des lettres indiquées p. 174, note 2, c'est-à-dire des lettres d'engagère des trois terres par le duc de Gueldre à Jean de Mörs. C'était détruire les derniers droits du premier sur Millen, Gangelt et Waldfeucht.

Bref, Jean de Gronsveld a vu sa puissance s'augmenter considérablement; il avait sous son contrôle, outre ses châteaux personnels, six forteresses parmi les plus importantes au point de vue militaire. Confier de tels pouvoirs à un seigneur aussi remuant, aussi puissant et aussi ambitieux, était un acte impolitique. C'était faire de lui un petit potentat qui, sollicité un jour par le duc de Gueldre ou le duc de Juliers, pourrait se dresser contre son protecteur.

Après la mort de Wenceslas, principal artisan de l'expansion brabançonne dans l'Outre-Meuse, la situation politique et financière de Jeanne empire. En revanche le pouvoir de Jean de Gronsveld, grâce à sa fortune et à sa puissance militaire, augmente : au début de 1384, il porte le titre de drossard des pays de Limbourg et de Rolduc. A cette date, ses comptes de fonctionnaire se soldent à son profit par une somme de 13.066 ½ vieux écus (1), ce qui lui vaut la confirmation de ses droits de seigneur engagiste sur Wassenberg (2) et sur Eysden (3). Dans le courant de cette même année, Jeanne contracte envers lui une nouvelle dette de 10.094 vieux écus, pour laquelle elle lui engage, cette fois, non seulement les villes et terres de Limbourg et Rolduc, mais aussi les échevinages qui en sont mouvants (4). En 1385, la duchesse se met encore davantage sous sa dépendance : le 9 août, elle se reconnaît redevable de 2.492 moutons d'or (5); le 18 septembre, d'une nouvelle somme de 5.100 vieux écus (6) parce qu'il a payé tous les frais d'hommes et de munitions pour le siège de Reifferscheid (7) qu'elle avait entrepris. A cette occasion, elle

(1) 20 janvier 1384 (QUICKE, *Documents*, p. 112, n° XV).
(2) Cf. plus haut, p. 178.
(3) Cf. plus haut, p. 178.
(4) 13 décembre 1384 (AGR., Mss. div., n° 2, fol. 93 v°).
(5) AGR., Mss. div., n° 2, fol. 93 v°.
(6) QUICKE, *Documents*, p. 121, n° XVII.
(7) Il s'agit d'une expédition entreprise par la « Landfriede » contre le seigneur Jean de Reifferscheid. Son château fut assiégé en août-septembre 1385 par « Portho von Chastalowitz », landvogt « d'Alsace », représentant Wenceslas de Bohême; Jean de Gronsveld, représentant Jeanne, et d'autres seigneurs dont Renaud de Schoonvorst (KELLETER, pp. 86-87). Le

s'oblige à nouveau à le maintenir dans ses charges de drossard de Limbourg et de Rolduc et dans la possession de toutes les terres précitées jusqu'au remboursement de toutes les sommes avancées (1).

En fait, Jean de Gronsveld, conscient de la détresse financière grandissante de la duchesse, devait se considérer comme propriétaire de ce chapelet de terres et châteaux. Fonctionnaire et conseiller des ducs, rien ne peut faire douter de sa fidélité à leur égard. Trait rare dans cette féodalité d'Outre-Meuse, où la versatilité politique est érigée en principe dès qu'un intérêt territorial ou pécuniaire est en jeu. Un facteur aidait puissamment un prince habile à y maintenir son autorité : la haine et la jalousie qui caractérisaient les relations entre certaines familles de seigneurs de la contrée. La maison de Schoonvorst était l'ennemie de la maison de Gronsveld. Or les Schoonvorst étaient étroitement unis aux ducs de Brabant par les mêmes liens que les Gronsveld. Dans le conflit qui naissait en 1385 entre Brabant et Gueldre, quelle allait être l'attitude des deux familles? Il était à craindre que l'une, par hostilité à l'égard de l'autre, ne se rapprochât du duc de Gueldre. Celui-ci avait précisément réclamé les châteaux de Millen, Gangelt et Waldfeucht détenus par Jean de Gronsveld. On pouvait prévoir, que ce seigneur resterait fidèle à la cause brabançonne. C'est ce qui arriva. Il fortifia ses châteaux et réussit à faire échouer le coup de main que Guillaume de Gueldre tenta contre eux. Son attitude résolue fut la cause de son assassinat par Renaud de Schoonvorst (2), en 1386.

---

compromis, qui fut signé le 11 octobre, marque la faillite de la « Landfriede » et constitue aussi un affront pour le représentant de l'empereur (LAURENT, *Stadrechnungen aus dem XIV Jahrhundert*, édition 1876, [v. référ. *sup.* p. 18], pp. 96-97; ENNEN, *Quellen*, V, p. 343; LACOMBLET, III, p. 895).

(1) QUICKE, *Documents*, p. 119, n° XVII.

(2) Plusieurs auteurs ont narré d'après les mêmes sources (*Chronijk van Overmaas*, p. 13 et l'*Aachener Chronik*) les circonstances de l'assassinat de Jean de Gronsveld. Il suffira de citer l'un d'eux : HAAGEN, *Aachen*, I, p. 319. Aucun n'a pu apporter de précisions sur les mobiles de ce crime.

En raison des antécédents de ce drame le bruit se répandit et la croyance s'accrédita que le meurtre avait été instigué par le Gueldrois. Jeanne fut « très grandement courroucée et aussi fut tout le pays » dit Froissart (1). Mais Renaud de Schoonvorst était un trop puissant personnage pour que le courroux de la duchesse fût de longue durée et pour qu'elle acceptât délibérément de faire de lui son ennemi.

Si la mort de Jean de Gronsveld privait Jeanne d'un allié fidèle la veille de la guerre de Gueldre, elle aurait dû néanmoins lui rendre plus de liberté d'action dans les terres d'Outre-Meuse et lui restituer une partie de l'autorité que Jean avait détournée à son profit. Malheureusement, la majeure partie des droits qu'il avait comme seigneur engagiste, passèrent à sa veuve et à son frère, Henri de Gronsveld.

La désagrégation du patrimoine brabançon dans l'Outre-Meuse s'était d'ailleurs consommée également au profit de la maison de Schoonvorst.

Originaire de Schönau, au nord d'Aix-la-Chapelle, dans la même région que Gronsveld, elle n'était pas moins puissante. Renaud (2) dont nous avons étudié incidemment le rôle diplomatique en 1357 (3), était « le miez fortunées chevaliers quy puy 100 ans fuist entre Mouze et Rhin » (4). A la fois chevalier — il prend part à la guerre franco-anglaise — et financier — il avait vendu du drap —, doué d'une grande intelligence, il joua un rôle politique en Juliers, à Liége et surtout en Brabant où il s'attacha à la maison ducale.

Son fils Renaud II (5) avait hérité, outre une part de la fortune mobilière, de Schoonvorst et de Sichem en Brabant.

---

(1) FROISSART, XIII, p. 32.

(2) Sur ce personnage, voir surtout CHESTRET DE HANEFFE, *Renaud de Schönau* et GROSS, *Reinard von Schönau*.

(3) Cf. article p. 53, note 1.

(4) HEMRICOURT, éd. BORMAN et PONCELET, I, p. 77.

(5) Sur ce personnage voir HEMRICOURT, I, pp. 77 et suiv. et FRANQUINET.

Très tôt, Wenceslas et Jeanne, qui en avaient fait leur conseiller, ont recours à ses prêts d'argent pour couvrir les frais occasionnés par la détention du duc après la bataille de Bäsweiler et le payement de sa rançon. En décembre 1376, il reçoit en engagère, jusqu'au remboursement de sa créance de 233 petits moutons de Vilvorde, les château, ville et terre de Dalhem (1). Le duc et la duchesse de Brabant inauguraient ainsi une nouvelle série d'aliénations désastreuses. Il est vrai que Renaud prenait l'engagement de garder ce pays fidèlement, de ne pas y lever d'aide, de le défendre à ses frais. Malgré ces restrictions, la justice, revenus, ressources militaires y étaient désormais entre ses mains; son indépendance croissante illustrait fâcheusement la faiblesse des ducs. Il suffit pour s'en rendre compte de considérer l'importance de cette seigneurie qui couvre le Nord-Ouest de notre pays de Herve et dont la forteresse qui « siet à deux lieues de Liége (2) commande au Sud, le premier tronçon de la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle ».

Quelques mois après, par un acte complémentaire, Wenceslas et Jeanne lui accordaient la jouissance viagère de cette engagère; moyennant quoi, Renaud les libère de la dette qu'ils avaient contractée à l'égard de son frère (3). Peu après, il devient sénéchal de Brabant (4). Sa fortune lui permet de consentir de nouveaux prêts : en 1381, la somme qui lui est due s'élève à 5.000 moutons dont 3.000 gagée par Dalhem. Pour les 2.000 du demeurant, il reçoit une nouvelle engagère, Schönecken, près de Prüm, pour une durée de trois ans (5). Par la même occasion, Wenceslas lui abandonne tous ses droits sur Sichem (6) qu'il

(1) 7 décembre (Quicke, *Documents*, p. 81, n° V).

(2) Laurent et Quicke, *Documents*, p. 168, n° 43, § 4.

(3) 20 mai 1377 (Quicke, *Documents*, p. 85, n° VI).

(4) Mentionné comme tel dans acte du 21 février 1380 (Verkooren, *Brabant*, VIII, p. 121, n° 5633).

(5) 6 mars 1381 (Quicke, *Documents*, p. 91, n° X). Schönecken : Prusse, province du Rhin, régence de Trèves, cercle de Prüm.

(6) Par un acte antérieur, Renaud avait cédé ses droits sur Sichem à

avait racheté quelques années auparavant; et Renaud inféode son château de Schoonvorst aux ducs de Brabant. La même année, Renaud se déclare payé de divers frais qu'il avait faits entre autres dans la campagne contre Maestricht. Les sommes pour lesquelles Dalhem et Schönecken (1) lui ont été engagées ne lui ont pas encore été remboursées.

En 1382, nouvelle engagère. Kerpen, autre terre enclavée dans le Juliers, engagée précédemment par Wenceslas et Jeanne à Gérard de Roodstok, seigneur de Bertrange, était passée par héritage, au beau-fils de celui-ci Jean de Reifferscheid (2). Renaud, le 10 mai 1382, prête 2.000 vieux écus au duc et à la duchesse et il s'engage à racheter en leur nom pour 1.500 vieux écus les terre et château de Kerpen. Il conservera en garantie cette terre, paiera de ses deniers les châtelain, guetteurs, soldats et la protégera; il promet de ne pas entreprendre de guerre sans l'autorisation ducale, mais il recevra annuellement du receveur, nommé par le duc, 600 florins et il aura l'autorisation de percevoir les petites amendes (3).

Le 4 janvier 1384, Jeanne transporte à Renaud la sous-engagère du pays de Bedburg en garantie des sommes d'argent qu'il lui avait avancées sur sa charge de drossard de Brabant (4).

Après la mort de Wenceslas, le déficit du trésor de la duchesse augmente; parallèlement, comme pour Jean de

---

Wenceslas (cf. un acte daté du 5 mars 1378, aux AGR., CB., n° 5224; anal. VERKOOREN, *Brabant*, VII, p. 225).

(1) 26 février 1382 (QUICKE, *Documents*, p. 99, n° XI).

(2) Le 15 juin 1377, Jean de Reifferscheid s'engage envers Wenceslas et Jeanne à leur rendre le château de Kerpen contre remboursement du prix auquel le château a été donné en engagère à son beau-frère (cf. QUICKE, *Documents*, p. 101, note 1). En 1381, le même seigneur fait une semblable promesse (PIERRET, *Hist. du Luxembourg*, I, pp. 332 et 374, d'après WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Luxembourg*, XXIV, n° 911).

(3) QUICKE, *Documents*, p. 100, n° XII.

(4) AGR., CB., n° 6056. Quelques mois après, Renaud de Reifferscheid, propriétaire de Bedburg, emprunte à son suzerain 2.000 florins pour le dégager des mains de la duchesse de Brabant (5 mars 1384. LACOMBLET, III, p. 770, n° 877).

Gronsveld, les créances et le pouvoir de Renaud de Schoonvorst augmentent aussi. En 1385, l'engagère de Kerpen est portée de 3.500 à 5.000 vieux écus, dont 1.000 représentent le paiement des chevaliers et écuyers qu'il a entretenus pour la défense du pays. Jeanne garantit à Renaud la jouissance de ce pays, sa vie durant (1). Au début de 1387, la somme s'élève à 6.000 vieux écus (2).

Drossard de Brabant, seigneur engagiste de Dalhem et de Kerpen, Renaud de Schoonvorst fit assassiner son rival dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, Jean de Gronsveld, sans doute sous l'instigation du duc de Gueldre. C'est qu'il était en train de devenir l'ennemi de la duchesse de Brabant dont il menaçait les débris de l'autorité dans ces régions. Sa puissance militaire, comme celle de Gronsveld, s'affirme en 1385 : c'est lui qui, à la tête des troupes de la duchesse de Brabant, de celles de l'archevêque de Cologne et des siennes s'empara de la forteresse du seigneur de Reifferscheid (3). D'autre part, il avait pu compter sur ses frères dont l'un, Jean, mort prématurément en 1381, était seigneur de Montjoie et l'autre, Englebert, prévôt de Maestricht.

Obligé de combler des déficits sans cesse croissants, Wenceslas et sa veuve avaient dû se résoudre au système des engagères. On peut se demander pourquoi, ils s'étaient adressés à ces deux seules familles : Gronsveld et Schoonvorst au risque de provoquer chez elles des ambitions démesurées, le désir d'autant plus irrésistible de se libérer de la tutelle ducale, que celle-ci était faible et d'accaparer

(1) D'après une copie aux APC., A. 107^{14}, accompagnée d'une traduction flamande; toutes deux très mutilées. Sur la partie détruite, se trouvaient le jour et mois de la date. Le document, d'après l'analyse des actes suivants, doit se placer à la fin de 1385. (Anal. Richard, I, p. 140). Le 28 mai 1386, Renaud fait connaître les conditions auxquelles il a reçu de Jeanne au prix de 5.000 vieux écus et pour en jouir sa vie durant, les châteaux et terre de Kerpen (AGR., CB., n° 6265, et analyse BR., Mss., n° 18734, fol. 368 v°). A la même date, lettre du même sur le montant de sa créance (*ibid.*, n° 6266).

(2) Cf. plus loin, p. 190.

(3) Cf. plus haut, p. 180, note 7.

un jour la dignité ducale de Limbourg, sinon en droit du moins en fait. Les haines jalouses qui séparent ces deux familles s'expliquent certainement par la rivalité de leurs ambitions. Quoi qu'il en soit, elle ne suffit pas à conjurer la ruine de tout ce qu'avaient réalisé dans ces régions Jean I[er] et ses successeurs, et la perte irrémédiable des beaux domaines brabançons d'Outre-Meuse.

*
* *

§ 2. Nous avons esquissé dans les pages précédentes deux étapes de la politique territoriale du duc Wenceslas dans l'Outre-Meuse: l'acquisition d'une série de terres et de châteaux, puis leur aliénation partielle ainsi que celle d'autres qui avaient été acquis sous ses prédécesseurs : Fauquemont, Dalhem, Kerpen, Limbourg, Rolduc, Millen, Gangelt, Waldfeucht. Jeanne, veuve de Wenceslas aurait voulu, fidèle en cela aux traditions de la politique brabançonne, récupérer les seigneuries engagères. Mais nécessité fait loi. La détresse financière s'aggravant, elle n'avait pu se dégager de l'engrenage des engagères où avait glissé son mari.

Les réflexions que Jeanne dut se faire sur la situation dans l'Outre-Meuse furent bien amères.

Le duc de Gueldre connaissait la situation du trésor brabançon. Il avait eu l'écho des plaintes des nombreux prêteurs qui tels les marchands de Cologne, réclamaient en vain à Jeanne, le remboursement de leurs créances. Il connaissait également la haine farouche qui dressait l'un contre l'autre les deux gros créanciers engagistes de l'Outre-Meuse, Schoonvorst et Gronsvelt, et il sut l'exploiter. C'est ce moment qu'il choisit, en 1385, pour réclamer le droit de racheter Millen, Gangelt et Waldfeucht.

Cette contestation sur les droits de propriété des trois terres, fut l'occasion de la guerre de 1386. Fixons ici l'in-

fluence que ces événements exercèrent sur la situation territoriale dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. Wenceslas d'abord, Jeanne ensuite avaient tout fait pour s'assurer définitivement la possession de Millen, Gangelt et Waldfeucht et l'appui militaire de la maison de Heinsberg. Ces terres avaient passé des mains du sire de Heinsberg dans celles de Wenceslas de Brabant au titre de seigneur engagiste. Par un acte de Wenceslas du 8 novembre 1383, ratifié par Jeanne en 1385, on restreignait les possibilités de rachat des Heinsberg (1).

De plus, ce traité inféodait à Jeanne le château ancestral de Heinsberg qui, dominant la Roer, et situé entre Waldfeucht, Gangelt et Wassenberg, formait avec ceux-ci une ligne de forteresses couvrant du côté du nord les terres d'Outre-Meuse. Mais les conditions du traité étaient onéreuses pour le trésor ducal : la duchesse avait pu obtenir qu'une rente annuelle de 600 peters fût substituée au paiement en une fois des 6.000 peters d'or que son mari avait promis à Jean de Heinsberg (2).

L'acquisition de ce nouveau point d'appui en vue de la guerre gueldroise n'était pas encore décisive. Combien de démarches Heinsberg dut encore faire ultérieurement pour

(1) Conclu à Aix-la-Chapelle, 8 novembre 1383 (QUICKE, *Documents*, p. 105, n° XIII), par lequel Godefroid de Heinsberg, son épouse et son fils, moyennant certaines compensations pécuniaires, promettaient de ne pas racheter ces terres, mais seulement « la vie durant de Wenceslas et de son épouse de l'héritier de leur corps s'ils en laissent ». Il ne fut pas porté à la connaissance de Jeanne : « Sonder hare wete ind si oec mit zegel, mit hande, mit monde en niet verbonden was » dans l'acte émanant de celle-ci, cité dans la note suivante.

(2) La ratification par Jeanne, 10 mars 1385, à Bruxelles, éd. WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. diplom., p. 658, n° CXXXVI et WOLTERS, *Codex*, p. 389, n° 498. Original à Vienne, HHSA., NU. (analyse LAENEN, p. 68, n° 166).

Ratification par Godefroid de Looz, Philippine de Juliers, seigneur et dame de Heinsberg et Jean de Looz, leur fils, à la même date (QUICKE, *Documents*, pp. 116-119, n° XVI).

A l'occasion de cet accord, « les échevins de Beek, Geleen, Geult, Heerlen, Oirsbeek, Bruussem, Houthem, Oud-Valkenburg, Klimmen du pays de Fauquemont, furent appelés à Bruxelles en consultation ». Leurs quittances du 12 mars 1385 se trouvent aux AGR., CB., n^{os} 6153-6158.

exiger le paiement de sa rente (1), c'est ce qui atteste dans quelles proportions Jeanne, en voulant persévérer dans la politique territoriale, grevait toujours davantage le trésor ducal.

Quelle issue trouver à ces angoissantes difficultés? Elle ne pouvait pas opérer le retrait de ces engagères au moment où de nouveaux capitaux étaient nécessaires pour entreprendre la guerre aux frontières gueldroises. Pouvait-elle avoir une foi aveugle en ces seigneurs qui les détenaient et qui étaient en butte aux sollicitations du duc de Gueldre, spéculant sur la décadence brabançonne pour tâcher de les enrôler sous la bannière d'un prince plus jeune, plus énergique? Ainsi était-elle tout naturellement inclinée par affection pour ses sujets comme dans leur propre intérêt, à céder ses droits de rachat à ses héritiers naturels : le comte et la comtesse de Flandre. Nul doute que, acculée à des décisions graves, cette femme réaliste n'ait vu dans cette cession le seul moyen de conserver ce patrimoine familial et ne pas voir anéantir l'œuvre territoriale édifiée par ses ancêtres depuis le règne de Henri Ier.

Philippe le Hardi accepta avec empressement cette solution. Racheter les engagères, c'était pour lui un commencement, une première étape dans la voie de l'acquisition, un premier accroc, aussi, donné à la Joyeuse Entrée qui stipulait que Dalhem, Wassenberg, Rolduc, Sprimont, Kerpen et leurs dépendances resteraient parties inaliénables du Brabant (2). Il créait ainsi une nouvelle situation de fait que diplomatiquement il pourrait plus tard exploiter à son profit lorsqu'il s'agirait de se faire reconnaître comme héritier de

(1) Payements successifs de 300 peters : mars 1385 (AGR., CC., 2371, p. 126); 24 juin 1386 (au lieu de mai, AGR., CB., n° 6273); Toussaint 1386 (AGR., CC., 2372). Le 6 juillet 1387, Jean réclame le payement dû depuis mai de cette année (AGR., CC., 2373, p. 119); même réclamation, le 12 août (*ibid.*, p. 129).

(2) Cf. POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne* (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. MÉMOIRE DE SAVANTS ÉTRANGERS, XXI, Bruxelles, 1862-1863, pp. 1-408), pp. 56 et suiv.

Jeanne. Cette cession allait passer plus ou moins inaperçue dans le Limbourg, où l'élément urbain, au sens où on l'entend pour la Flandre et le Brabant, était inexistant. C'était surtout la voix d'une féodalité remuante et avide, à l'ancienne mode, et cette voix, Philippe pouvait l'étouffer par ses largesses en argent et en honneurs.

Il est certain, que très tôt, dès 1385 ou 1386, des pourparlers, auxquels prirent part des délégués brabançons, furent amorcés à ce sujet entre Jeanne et son neveu (1). La revendication par Guillaume de Gueldre des trois seigneuries; la menace de guerre entre Brabançons et Gueldrois; l'assassinat de Jean de Gronsveld, sénéchal de Limbourg; la brouille de la duchesse avec les meurtriers, avaient aggravé la situation dans le Limbourg et achevé de convaincre les conseillers brabançons hésitants, qu'il valait mieux que Jeanne cédât ses droits au Bourguignon.

Sur ces entrefaites, la guerre éclate. Ni les Français, ni Jeanne n'avaient réussi à l'éviter par les voies diplomatiques. L'année 1386 avait vu un cuisant échec des Brabançons. Ce sont de nouvelles raisons pour faire appel à l'appui effectif, surtout militaire, du Bourguignon. Au cœur de l'hiver, Jeanne prévoyant une nouvelle attaque gueldroise pour le printemps, fait un voyage à Tournai où elle rencontre son neveu (2). L'acte du 15 février, auquel elle appendit son sceau, est capital.

Jeanne rappelle d'abord (3) quelles sommes étaient dues, au début des pourparlers avec le Bourguignon, pour le rachat des seigneuries engagées. A ce moment, qu'il faut placer au plus tard au milieu de l'année 1386, la situa-

(1) Le préambule de l'acte du 15 février 1387 que nous analysons plus bas, précise qu'ils commencèrent avant la mort de Jean de Gronsveld, survenue en août 1386.

(2) Voyage qui dura du 8 au 17 février 1387 (QUICKE, *Itinéraire*, pp. 178-179). Sur la présence de Philippe à cette date à Tournai, cf. PETIT, *Itinéraires*, p. 188.

(3) WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. diplom., p. 663, n° CXXXIX; et WOLTERS, *Codex*, p. 91, n° 20.

tion était la suivante : « les châteaux, villes, terres et appartenances » de Limbourg, Rolduc et Wassenberg étaient engagés à Jean de Gronsveld jusqu'à remboursement d'une somme de 15.294 vieux écus; les châteaux de Dalhem et de Kerpen à Renaud de Schoonvorst; les « château, ville et châtellenie » de Sprimont à Edmond de Engelsdorf et Godefroid du Jardin. Le 15 février 1387, la situation est modifiée : Limbourg et Rolduc, après l'assassinat de Gronsveld, ont passé à ses héritiers, son frère Henri et sa femme Marguerite; Wassenberg reviendra à Jeanne moyennant paiement de 500 florins à payer à ses héritiers (1); Sprimont, qui lui avait été engagé un peu avant sa mort a fait retour à Jeanne dans des circonstances qui nous demeurent inconnues (2).

Les droits du nouvel engagiste étaient limités. Si après rachat, Philippe peut lever tous les revenus des terres, les amendes et exploits de justice, y nommer tel officier qui lui plaira, posséder la haute, moyenne et basse justice, Jeanne se réserve néanmoins de percevoir les droits de relief. Somme toute, les droits de Philippe sont plus étendus que

(1) Le prix de l'engagère n'est pas plus élevé parce que Wassenberg avait été engagé à Jean de Gronsveld sa vie durant; la somme de 500 fl. a été fixée de commun accord entre les héritiers et Jeanne.

Les héritiers de Gronsveld possèdent encore Eysden et Cadier jusqu'au remboursement d'une somme de 5.500 florins (Acte du 1er novembre 1386, AGR., CC., reg. 8, fol. 359 [avec fausse date du 1er novembre 1380] et reg. 146, fol. 137 v°; copie du XVIIe siècle au HHSA., NU., analysée par Laenen avec la fausse date du 1er novembre 1380. Ed. WOLTERS, *Loos*, p. 89 et par HABETS (PUBL. SOC. D'HIST. DU LIMBOURG, XIII), pp. 141-142.

(2) Nous reviendrons plus loin sur ce point obscur. Selon le texte, il faudrait admettre que Sprimont et dépendances ont été rachetés à Edmond d'Engelsdorf et Godefroy du Jardin, ensuite engagés derechef à Jean de Gronsveld (peu de temps avant sa mort), pour, enfin, faire retour à Jeanne moyennant — probablement — certain payement aux héritiers. De cette engagère en faveur du Gronsveld, il ne nous est resté aucun acte. THIRY (L.) dans son *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille* (Première partie, I, Liége et Aywaille, 1937), pp. 116 et suiv. s'est borné à commenter les documents que nous avons publiés et ne nous apprend rien de neuf sur cette cession.

ceux octroyés d'ordinaire dans une engagère, notamment que ceux des Gronsveld et des Schoonvorst.

Jeanne donne les motifs de cette cession : « c'est que par raison et par nature les châteaux lui [à Philippe] doivent et peuvent escheoir à cause de sa niepce Marguerite de Flandre, femme du dit duc ». Admettons que l'emploi du potentiel est la seule concession de Jeanne aux États, pour qui la question de la succession était encore en suspens. Vient ensuite un aveu d'impuissance : « dans les mains de Philippe » dit-elle « ils [les terres] seront en plus grande puissance et en plus seure main » et ainsi « les autres pays voisins [le Limbourg] et celui du Brabant demourassent en plus grand pays et obéissance ». Enfin, elle le fait « pour plusieurs autres causes justes et raisonnables ». Que ne se cache-t-il pas derrière cette formule protocolaire, un peu vague sinon l'aveu indirect de la détresse du trésor et de son impuissance à sauver le pays sans la protection du duc de Bourgogne? Autant de signes de la décadence brabançonne.

En compensation, Philippe le Hardi soutint énergiquement les intérêts de sa tante dans les négociations avec le duc de Gueldre. Il envoya même des secours militaires en 1386, vint en personne à Bois-le-Duc et à Maestricht engageant en quelque sorte le prestige du royaume dans l'affaire où il était d'ailleurs le premier intéressé. Les Gueldrois repoussés, son futur patrimoine d'Outre-Meuse demeurerait intact. En somme à cette cession des droits de la duchesse, il n'y avait aucune contre-partie.

Philippe promit le lendemain d'observer de bonne foi toutes les clauses de rachat (1). En réalité, cette autorisation de racheter les seigneuries engagées était, à ses yeux, insuffisante : Jeanne se réservait le droit de lui rembourser les sommes qu'il avait déboursées et de rentrer ainsi en possession des seigneuries. Philippe insista pour la sup-

(1) Tournai, 16 février (analyse dans Van Heurck, *op. cit.*, p. 120 qui a vu l'original aux AGR., CB.).

pression de cette clause. La duchesse, cependant, n'osa prendre cette décision sans consulter son conseil qu'elle réunit, dès son retour à Bruxelles. Le 24 février, neuf jours après la cession effectuée à Tournai, après « meure délibération » et « grand avis » avec ses conseillers, presque tous acquis au Bourguignon (1), — mais à l'insu des États qui selon la Joyeuse Entrée auraient dû être consultés, — elle déclare que jamais elle ne pourra racheter les seigneuries; reconnaît, sans réticence cette fois, Marguerite de Male comme son héritière, et cède au duc, son mari, « perpétuellement et irrévocablement » la « seigneurie et propriété » des dits « châteaux, villes, terres et appartenances » pour jouir après son décès (2).

Cette nouvelle concession fut certainement tenue secrète; mais elle allait être dans les mains du duc une puissante arme et une garantie de plus. En effet, la lettre qu'elle adresse à ses fonctionnaires, vassaux et sujets des terres engagées aux Gronsveld est une copie de l'acte public du 15 février, mais non de l'annexe secrète. Elle les délie du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté et leur ordonne de le prêter à son neveu et d'être obéissants à celui-ci (3).

Après ces préliminaires, Philippe se mit immédiatement en rapport avec la veuve et le frère de Jean de Gronsveld, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs Olivier de Jussy, son secrétaire Robert Dangeul, ses hommes d'affaires Nicolas Chavre et Jean Raponde. Le 26 mai, ceux-ci rachetaient les châteaux, villes et terres de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont. Momentanément aucune démarche ne fut faite auprès de Renaud de Schoonvorst : le second seigneur engagiste inspirait plus de confiance au Bourguignon dont il était l'homme-lige.

Les conditions dans lesquelles ce rachat s'est opéré mon-

(1) Voir pp. 81 sq.

(2) WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, II, *Cod. dipl.*, p. 664, n° CXL., et WOLTERS, p. 94, n° 21.

(3) Bruxelles, 12 mai 1387 (QUICKE, *Documents*, p. 123, n° XVIII).

trent un nouveau sacrifice que Jeanne fit à son héritier et qui passa inaperçu de ses sujets.

En analysant plus haut l'acte de cession du 15 février, nous avons rappelé qu'auparavant les terres de Limbourg et Rolduc et Wassenberg avaient été engagées à Jean de Gronsveld jusqu'à remboursement d'une somme de 15.294 vieux écus et celles de Sprimont — château, ville et châtellerie — à Edmond de Engelsdorf et Godefroid du Jardin. Comme nous l'avons dit plus haut, la situation était au 15 février changée en ce qui concerne Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont (1).

En effet un acte daté de deux mois plus tard (26 mai) (2) est une quittance des héritiers de Gronsveld qui stipule qu'ils ont restitué Limbourg et Rolduc pour 15.294 vieux écus, et Wassenberg pour 429 doubles moutons. Chose étrange, Henri de Gronsveld et Marguerite de Mérode, dame de Gronsveld, déclarent restituer également Sprimont, mais ils ne touchent aucune somme pour son rachat. En réalité, si nous rapprochons ce texte de celui du 15 février, il en ressort nettement que l'engagère de Sprimont a été fictive (3) et que Jeanne veut en faire une donation pure et simple à son neveu.

Pourquoi cette donation? Pourquoi cette largesse qui se manifeste également pour Wassenberg (4)? Sans doute en

(1) Cf. plus haut, p. 189.

(2) QUICKE, *Documents*, p. 126, n° XIX.

(3) Les héritiers de Jean de Gronsveld disent en parlant de la cession de leurs droits sur ces engagères « also verre als wij dis mechtich waren » (*ibid.*, p. 130). Nous interprétons cette restriction comme s'appliquant spécialement à Sprimont, nous fondant sur la phrase (plus haut, p. 129) « ... Die borch van Sprimont also verre als ons [les héritiers] dat aangaen of toebehoeren sal ». Ce n'est pas tout : dans l'acte du 15 février Jeanne dit expressément que Sprimont lui a fait retour. Si nous admettons même l'existence de l'engagère à Jean de Gronsveld, cette phrase, cette affirmation des droits de Jeanne sur Sprimont prouve que les héritiers n'y avaient plus aucun droit.

(4) Jeanne avait remboursé le montant de l'engagère de Wassenberg moins la minime somme de 500 florins. Philippe acquérait cette terre à bon compte.

vertu de la même politique qui consiste à confier le plus de domaines possible à son neveu, sous le gouvernement duquel ils seront en plus grande sûreté, et ainsi sauver les autres terres. Quoi qu'il en soit, cette formule lui évite des difficultés avec ses sujets. La Joyeuse Entrée est formelle : la duchesse ne peut aliéner de quelque manière que ce soit « Lymborch, Dalhem, Sprimont, Rode, Kerpen et Wassenberg »; une aliénation faite sans l'approbation des États n'aurait aucune valeur; les fonctionnaires de ces terres doivent être Brabançons ou Limbourgeois (1). Ainsi limitée dans ses droits, la duchesse dut garder le secret sur la cession du 24 février.

C'est pendant le voyage du duc de Bourgogne, en juin suivant, à Bois-le-Duc et aux frontières du Limbourg que la prise de possession de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont acquit son caractère officiel. Le 16 juin déjà, Jeanne en confirma le transfert à son neveu (2). Dès son premier contact à Maestricht avec ses futurs sujets du Limbourg (3) Philippe le Hardi en impose à la chevalerie limbourgeoise par le luxe qu'il déploie et la puissance militaire qu'il étale.

Son premier acte d'administration consiste à nommer Henri de Gronsveld, châtelain de quatre seigneuries (4) marquant par là qu'il suivrait partiellement la politique de ses devanciers, étayant son pouvoir sur le seul ordre puissant, la noblesse. En réalité cependant usant de patience et

(1) Dans l'édition de POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, p. 386.

(2) Bois-le-Duc, 16 juin 1387 (analyse dans ERNST, V, p. 157 note d'après VAN HEURCK, p. 122 qui a vu l'original dans « les Chartes de Brabant, arm. 3, *infra laye* sur laquelle est écrit « Lettres touchant la » duchée, ville et chastel de Luxembourg, marquée O, cotte II et à la » BR., Mst., n° 18734, fol. 372 et fol. 376 »).

(3) Voir plus haut, p. 163.

(4) Nous ne possédons que les lettres d'acceptation de Henri de Gronsveld à la date du 22 juin à Asch en Campine (QUICKE, *Documents*, p. 132, n° XX). Henry de Bautersem et Jean de Wittem se portent garants de la stricte observation par Henri de Gronsveld des lettres de Philippe (*ibid.*, p. 133, n° XXI).

de finesse, il ne s'en sert que pour pouvoir au moment opportun amoindrir son rôle. En faisant d'Henri de Gronsveld un fonctionnaire au lieu d'un seigneur engagiste, il inaugure la politique de centralisation administrative. C'est là un tournant très important dans l'histoire de cette principauté et de ces seigneuries!

Quelques jours avant la déclaration de guerre que le jeune duc de Gueldre allait lancer, Philippe était venu en personne aux portes de la Gueldre et en plein Juliers, avait réalisé pacifiquement une acquisition territoriale, qui en amorçait d'autres plus importantes pour affirmer ses droits aux frontières du duché de Limbourg. Nul doute que ces manifestations n'aient précipité la détermination du Gueldrois (1).

Si, parvenu au terme de cette première étape (mai 1387), on mesure les progrès réalisés par le duc de Bourgogne vers le but qu'il s'est assigné, en tenant compte des difficultés qu'il a rencontrées — réaction du roi des Romains, opposition des États de Brabant, diversion que crée la guerre contre l'Angleterre —, on ne peut que s'étonner, qu'il ait su faire reconnaître sa femme comme héritière du Brabant et du Limbourg, gagner à sa cause les principaux conseillers brabançons et arriver à diriger lui-même la politique extérieure brabançonne; gagner l'alliance des Wittelsbach auparavant attachés aux Luxembourg, acquérir la propriété de quatre seigneuries dans l'Outre-Meuse (2). Tous ces succès étaient le fruit de l'aide donnée à Jeanne, mais bien plus de sa politique avisée, procédant par prudentes étapes. Mais il avait pu compter aussi sur l'aide de Jeanne qui avait revêtu les formes les plus variées. En outre sa parenté avec le roi Charles VI, l'a servi au moins autant. L'ascendant qu'il a pris sur son royal neveu n'aura pas manqué de frapper les imaginations dans les Pays-Bas. C'est lui qui dirige le pro-

(1) Voir plus loin, ch. VI, § 1.
(2) Voir pp. 189 sq.

jet de descente en Angleterre. En revanche, la couronne ne lui a pas ménagé son concours dans la répression de la révolte des Flamands. Et, enfin, Charles VI a été associé aux pourparlers de Bois-le-Duc, le prestige et le trésor du Roi ont été engagés dans les affaires gueldroises qui pourtant ne concernent que les intérêts du duc de Bourgogne (1).

Trois ans à peine après avoir accédé au trône de Flandre, Philippe le Hardi prend rang de protagoniste sur la scène des Pays-Bas. La duchesse de Brabant et le comte de Hainaut nous font l'effet de personnages de second plan, n'ayant d'autre rôle consciemment ou non que d'augmenter la puissance territoriale et morale du comte de Flandre. D'autre part, si celui-ci reste un fervent soutien de la cause de la monarchie des fleurs de lis, il est déjà engagé chez nous sur la voie qui inévitablement doit faire de lui un prince plus « bourguignon » que français.

(1) Voir pp. 158 sq.

CHAPITRE VI

La campagne de Gueldre

(1388)

SOMMAIRE :

Le traité d'alliance gueldro-anglais (13 juin 1387), p. 198. — Place du conflit gueldro-brabançon dans les événements européens contemporains, p. 199.

§ 1. — Le défi du duc de Gueldre au roi de France (12 juillet 1387) au duc de Bourgogne et à la duchesse de Brabant, p. 200. — Appel lancé par Jeanne de Brabant, p. 201. — Les troupes françaises et bourguignonnes dans l'Outre-Meuse; le coup de main sur Straelen, p. 203. — Armistice du 24 décembre 1387. Philippe le Hardi, avec l'argent du trésor royal, consolide sa position dans les terres d'Outre-Meuse, p. 205.

§ 2. — Préparatifs de la campagne de printemps en Brabant, p. 205. — Délibérations du conseil royal à Paris au sujet de l'expédition en Gueldre. La campagne est décidée, p. 207. — Offensive des Brabançons seuls; siège de Grave (juin 1388), p. 210. — Désastre du pont de Ravensteyn. Les Brabançons battent en retraite. Armistice du 29 juin 1388, p. 215.

§ 3. — Invasion du Brabant septentrional par le duc de Gueldre, p. 218. — Préparatifs de la campagne d'automne en France. La question de l'itinéraire, p. 220. — Charles VI demande à Wenceslas le passage par le duché de Luxembourg et l'obtient, p. 222.

§ 4. — Départ de la grande armée à Châlons-sur-Marne (5 septembre 1388). Traversée du Luxembourg, p. 225. — L'armée sur les frontières du duché de Juliers. Le duc de Juliers se désolidarise de son fils. Traité de Wollersheim (22 septembre), p. 234. — Occupation du duché de Juliers; l'armée française sur les frontières du duché de Gueldre, p. 238.

§ 5. — Situation difficile de l'armée française. Vaine tentative de livrer bataille devant Ruremonde, p. 239. — Mission des médiateurs à Nimègue. Longue résistance du duc de Gueldre. Rôle décisif de l'archevêque de Cologne, p. 242. — Guillaume de Gueldre au camp français. Traité de Korrenzig (12 octobre 1388), p. 245. — Départ de l'armée. Retraite par le Sud. Allure précipitée de cette retraite,

p. 248. — Arrivée à Reims : le roi annonce qu'il va gouverner lui-même, p. 251.

§ 6. — Considérations sur la campagne de Gueldre. Ses résultats nuls du point de vue de Charles VI; considérables du point de vue des intérêts du duc de Bourgogne dans les Pays-Bas. La frontière brabançonne mise à l'abri des invasions gueldroises pendant dix ans, p. 252. — Hommage de Guillaume de Gueldre à Charles VI, p. 253. — Le règlement des affaires gueldro-brabançonnes traîne en longueur. Traité de paix de Ravensteyn (23 octobre 1390), p. 254. — Conclusion : en 1388, Philippe le Hardi a complètement dominé le jeu. Accélération du rythme de ses progrès dans les terres d'Outre-Meuse à partir de cette année, p. 255.

Le duc de Gueldre, après avoir enfreint le traité du 23 octobre 1386 en continuant la guerre pendant tout l'hiver de cette année, avait finalement accepté l'arbitrage du roi de France, du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut. L'assemblée de Bois-le-Duc (2-16 juin 1387) n'avait pourtant abouti à aucun résultat. En principe, des trêves étaient conclues jusqu'à Pâques de l'année suivante, et le comte de Hainaut devait prononcer sa sentence avant le 15 août (1). Mais en fait, on était revenu au point de départ, et rien ne montre mieux que ce nouvel ajournement, que les points de vue des adversaires étaient inconciliables.

Or, loin de se montrer satisfait d'avoir en quelque sorte obligé un duc de Bourgogne et les conseillers d'un roi de France à venir traiter avec lui au fond des Pays-Bas, loin de désirer sincèrement la paix, Guillaume Ier de Gueldre n'avait cherché qu'à gagner du temps. Les négociations qu'il poursuivait depuis longtemps avec le roi d'Angleterre (2), et qui n'avaient pas encore abouti à ce moment, s'étaient terminées par le traité d'alliance militaire, signé à Londres le 10 juin : moyennant le serment de vassalité du duc de Gueldre, Richard II s'engageait à lui fournir 500 lances. Rentrant de Bois-le-Duc vers le 17 juin, le duc de Gueldre trouva ses ambassadeurs revenus de Londres avec

(1) Voir *sup.*, p. 159.
(2) *Ibid.*, pp. 96, 142, 161. ERNSING, p. 91 et n. 4.

ce traité (1). Et aussitôt, les coups de main et les pillages de ses gens mirent en feu, une fois de plus, les confins septentrionaux du Brabant.

En passant si résolument dans l'alliance anglaise, Guillaume Ier faisait entrer dans une nouvelle phase le conflit gueldro-brabançon. Déjà élargi, du jour où le duc de Juliers était entré dans la clientèle du roi de France, ce conflit s'insérait davantage dans la grande querelle franco-anglaise qui déchirait l'Occident depuis un demi-siècle. C'est ce geste du duc de Gueldre qui a fourni à Philippe le Hardi le merveilleux prétexte, qu'il n'eût jamais trouvé, pour contraindre son neveu Charles VI à entrer en guerre contre ce nouvel adversaire. Devenu un de ces alliés continentaux que les rois d'Angleterre ne cessèrent de chercher pendant tout le cours de la guerre de Cent ans, le duc de Gueldre demeura fidèle à Richard II pendant toute la durée de la campagne; au mois d'octobre 1388, quand l'armée française battra les frontières de son duché, en réponse à son père qui le supplie de se soumettre, il affirmera sa confiance dans le roi d'Angleterre qui saura faire une diversion pour le dégager (2); et bien que cet espoir ait été déçu (3), bien qu'il se soit sauvé lui-même, un de ses premiers soucis, une fois le danger écarté, sera d'aller en personne prêter hommage à son nouveau suzerain (4). Les événements de 1387-1390 revêtent donc bien le caractère d'un chapitre de la guerre franco-anglaise.

---

(1) Voir *sup.*, 161-162. Les amabassadeurs gueldrois avaient solennellement apporté l'hommage du duc au roi pendant le Parlement qui prit fin le 4 juin. KNIGHTON, II, p. 271.

(2) Voir plus bas, p. 243. Richard II lui fit peut-être des promesses qu'il ne tint pas. Le 11 juin 1388, au début du siège de Grave, deux personnages qui avaient traversé la Mer du Nord avec des conseillers du duc de Gueldre revenant d'Angleterre, apportèrent à Jeanne « de mauvaises nouvelles » (AGR., CC., 2373, pag. 125), sans doute au sujet de l'appui promis au duc par Richard II.

(3) Richard II lui envoya quelques détachements de fantassins. V. *infra*, pp. 204-5, 213.

(4) Voir plus bas, p. 255. ERNSING, p. 91.

Il y a plus : l'alliance de Guillaume de Gueldre avec Richard II élargit si bien le cadre du conflit entre la Gueldre et le Brabant qu'à certains égards, celui-ci devient aussi un épisode de l'histoire du Grand Schisme. On voit, en effet, en 1388 le pape Urbain V faire prier pour le succès des armes du duc de Gueldre, concéder des indulgences et autoriser des collectes pour lui dans l'archevêché de Cologne (1).

Mais ce serait une erreur profonde que de chercher dans l'alliance de Londres et dans ces interventions du pape de Rome la clef du débat. Motivée par un geste orgueilleux du Gueldrois, cette campagne fut en réalité une opération montée et menée d'un bout à l'autre par le duc de Bourgogne, qui sut l'exploiter admirablement pour s'introduire plus avant dans les affaires de Brabant, prendre pied dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse et consolider singulièrement sa position dans les Pays-Bas. A certains égards, ce conflit qui va amener une formidable armée française aux portes de Cologne et de Ruremonde, c'est-à-dire plus profondément en Allemagne qu'on ne l'a vu depuis des siècles, peut être considéré indirectement comme un épisode du processus de détachement des marches occidentales de l'Empire et de l'extension de l'influence générale exercée par la France dans les Pays-Bas.

*
* *

§ 1. Fidèle à son engagement, le duc de Gueldre envoya le 12 juillet 1387, au roi de France, au duc de Bourgogne et à la duchesse de Brabant des lettres de défi où il se déclarait vassal de Richard II (2). Adressé à Charles « qui se dit

(1) Voir *inf.*, pp. 224-26, 232-33. Cf. *sup.*, p. 94.

(2) Les lettres à Charles VI, AN., J. 522, n° 16, or. sc.; publ. d'après l'original, par Douet d'Arcq, *Choix de pièces inéd. relat. au règne de Charles VI*, I, p. 78, n° xxxix, et par A. Hulshof, *Oorkonden geldersche vorsten*, p. 50, n° xxii. Le texte publié par Kervyn de Lettenhove (Froissart, XIII, notes, p. 352), provient d'une copie (BN., Mss., Brienne,

roi de France... détenteur de fait de l'héritage du roi d'Angleterre », rédigé sur simple papier avec sceau plaqué, au mépris de toutes les habitudes de chancellerie, ce défi insolent et insolite provoqua tout d'abord moins de vexation que d'étonnement : à Paris, on croyait s'être assuré du duc de Gueldre comme du duc de Juliers (1), et on ne voulait pas croire qu'un duc pût avoir des manières aussi peu chevaleresques. On hésitait encore à admettre que l'acte fût authentique, lorsque arrivèrent les nouvelles de Philippe le Hardi et de la duchesse Jeanne. L'étonnement fit place à l'émoi. Ce n'était pas qu'un si petit prince pût à lui seul apeurer le royaume, mais on craignait que le duc de Gueldre n'eût le roi des Romains derrière lui. En tout cas, il semble bien qu'à ce moment, on n'envisageait pas l'éventualité d'une expédition en Gueldre. Mais tout de suite Philippe le Hardi apparut.

Précisément quelques semaines avant que parvînt au roi et au duc le défi de Guillaume Ier, la duchesse Jeanne avait encore envoyé une ambassade à la cour de France pour se plaindre de nouvelles infractions à la trêve de Bois-le-Duc, commises par le duc de Gueldre aussitôt après la conclu-

XXXIV). Les lettres de défi adressées en même temps à Philippe le Hardi, dont Ernsing avait, avec vraisemblance, supposé l'existence, *op. cit.*, p. 48, sont aux ADN., B. 1427, n° 18333 (publiées par CARTELLIERI, *Anhang*, p. 128, n° III). Quant aux lettres analogues adressées à Jeanne, nous n'en avons connaissance que par un fragment de compte relatif au messager qui apporta le 11 août à Bruxelles... « ontsegghe brieve van den hertoghe van Gelre », AGR., CC., 2373, pag. 119. Il convient de remarquer que les lettres de défi qui nous sont intégralement connues sont datées de Nimègue et non de Londres comme l'a gratuitement supposé LINDNER, *Wenzel*, II, p. 89, n. 3. Le fait a l'importance qu'Ernsing (qui a rectifié Lindner) tient à lui attribuer, en rappelant qu'à l'entrevue de Korrenzig (v. *infra*, p. 246), Guillaume de Gueldre s'excusa en prétendant que le défi avait été rédigé à son insu dans la chancellerie anglaise, ce qui est manifestement inexact. Mais il est bien possible que les termes employés dans ces lettres de défi aient été inspirés par des Anglais. La locution « qui se dit roi de France » était employée couramment à la chancellerie de Londres depuis cinquante ans.

(1) Cf. *supra* p. 71 et n' 2. SCHULTE, p. 145, 2e col.

sion de celle-ci. En effet, dès qu'il avait été assuré de l'alliance anglaise, Guillaume Ier avait repris ses attaques et ses raids de pillage sur la frontière brabançonne. Il avait fallu procéder à la mobilisation de milices et former un corps de manœuvre qui, groupé vers Sinte-Oedenrode (1) sous le commandement de Renaud de Fauquemont, tenait difficilement le Gueldrois en respect (2). Dans la suite, la situation empira. Les milices manquaient de courage et de discipline. Le magistrat de Louvain, inquiété par les bruits qui couraient sur les préparatifs de coups de main des bannis, en prit prétexte pour demander le retour de sa compagnie d'arbalétriers (3); et la duchesse fut obligée de solliciter l'aide des franchises et villages de Brabant pour pouvoir en prendre de nouveaux à sa solde (4). Les gens du Luxembourg opposaient aux receveurs de la duchesse une sorte de résistance passive (5). Bref, la machine de l'état brabançon marchait difficilement. Jeanne avait appelé au secours. Son ambassade, composée de ses plus sûrs conseillers et confidents, le sire de Bornival, maître de l'hôtel ducal, Jean d'Ophem, amman de Bruxelles, Nicolas Chavre et un clerc, qui avait rejoint à Rouen le roi et le duc de Bourgogne, y avait été très bien accueillie (première quinzaine de juillet). Charles VI et son oncle avaient promis leur appui à Jeanne : « toutes ses besoingnes sont nostres sans nul moyen » (6). Aussi le duc de Bourgogne, dès les

(1) Sinte-Oedenrode, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional, arrond. et 10 km. sud-est de Bois-le-Duc.

(2) Mention de messages envoyés par la duchesse aux gens de son conseil à Sinte-Oedenrode les 16, 21 et 24 août 1387 (AGR., CC., 2373, pag. 126). Mention de gens d'armes envoyés en août 1387 par le duché de Luxembourg et la terre de Binche pour participer à la campagne contre les Gueldrois (*Ibid.*, 2658, fol. 179; et 8782², fol. 34 et 36).

(3) Boonen, p. 230.

(4) Frais de chancellerie pour l'envoi de ces lettres (AR., CC., 2373, pag. 120).

(5) *Ibid.*, 2658, fol. 179.

(6) Froissart, XIII, pp. 36-39, sans indication chronologique. Mais les itinéraires de E. Petit (pour Charles VI : *Séjours de Charles VI*, p. 436; pour Philippe le Hardi, les suppléments aux *Itinéraires de Philippe le*

premiers conseils tenus au sujet de la conduite à adopter à l'égard de Guillaume III, prit-il position nettement en faveur d'une intervention énergique. Comme son but à ce moment était limité, il emporta sans grande difficulté la décision d'envoyer sur les frontières menacées un corps expéditionnaire dont les frais seraient supportés en commun par le trésor royal et par le sien, puisque tous deux avaient été insultés. Dès le 23 août 1387, Philippe le Hardi annonce au magistrat de Cologne son intention de faire la guerre au duc de Gueldre et en cette occasion, parle au nom du roi et au sien (1). Un mois après, un détachement de plus de 220 hommes d'armes avec quelques archers, placé sous le commandement de Guillaume de la Trémoïlle, chambellan du duc, et de Jean de Mornay, se rassemble en Champagne vers la fin de septembre (2), gagne le Luxembourg où les officiers de Jeanne les attendent avec impatience et les Luxembourgeois avec crainte (3), et est dirigé aussitôt vers Gangelt, dans l'Outre-Meuse (4), dans cette zone importante et vulnérable des frontières du Brabant, mais aussi — il importe de le remarquer — région où plusieurs forteresses viennent d'être engagées à Philippe le Hardi, et non pas

---

Hardi, dans *Philippe le Hardi*, p. 465) permettent de préciser la date de l'entrevue de Rouen. Le duc de Bourgogne avait sans doute précédé son neveu dans les promesses à Jeanne, car Jean Blondel est déjà envoyé de Rouen à la cour de Bruxelles de la part de Philippe le Hardi. ACO., B. 1467, fol. 35.

(1) KNIPPING, R., *Papierurkunden*, p. 227.

(2) Commission du duc à Guiot de Bricons pour passer la « monstre » de ce corps, 6 septembre 1387, PLANCHER, III, *Notes*, p. 570, n° XX. LA CHAUVELAYS, pp. 107-111 (effectifs de ce corps : 35 chevaliers et 188 écuyers, plus les archers. Les chiffres fournis par Dom PLANCHER, p. 105 et *Notes*, pp. 569-570, n°s XIX et XX, sont inexacts).

(3) La duchesse Jeanne envoya deux de ses officiers luxembourgeois à deux reprises à Mouzon et à Donchery pour y recevoir le corps franco-bourguignon et hâter sa marche (AGR., CC., 2655, fol. 134-134 v°). A Yvoix (aujourd'hui Carignan) le 5 octobre, des milices locales surveillaient le défilé des Français mais ne purent les empêcher de commettre certains excès. *Ibid.*, 2658, fol. 102 v°; 2659, fol. 3 v°, 42 v°, 165 et 192 v°. Des délégués du comte de Hainaut avaient également été envoyés à leur rencontre dès le 24 septembre (DEVILLERS, V, p. 690).

(4) LA CHAUVELAYS, *art. cité*.

vers la Meuse inférieure, vers Grave, où sont engagés entre Brabançons et Gueldrois des combats indécis. Placé dès lors sous le commandement combiné du sire de la Trémoïlle et de Scheifart de Mérode (1) — ce dernier lui assurant l'appoint d'un nombre égal de cavaliers allemands (2), en même temps que sa connaissance du pays et les ressources de ses châteaux, — ce corps de quatre à cinq cents lances françaises, bourguignonnes et limbourgeoises permit aux Brabançons de respirer. Dès la mi-octobre, il exécute vers Ruremonde une pointe qui impose la défensive aux Gueldrois (3), tandis que vers le nord, les milices des mairies brabançonnes de la frontière suivent l'impulsion qui leur est communiquée par ces renforts, reprennent courage et attaquent à leur tour. Bientôt, un nouveau coup de main va définitivement contenir le Gueldrois dans ses frontières. Dans la nuit du 9 au 10 novembre, un groupe de cavaliers bourguignons et limbourgeois, La Trémoïlle et de Mérode en tête, quitte Waldfeucht vers minuit, arrive au petit jour en vue de Straelen (4). Là, de Mérode prend les devants avec une trentaine de lances allemandes. Les gens du pays les prennent pour des leurs, les laissent passer. Parvenue à la porte de la petite ville, cette avant-garde n'a aucune peine à s'en emparer et à la garder jusqu'à l'arrivée du reste de la troupe. La ville est occupée sans coup férir; la garnison se rend. Seul, un détachement anglais, arrivé quelques jours auparavant, fait une courte et vaine résis-

(1) FROISSART, XIII, p. 48, écrit « Servais de Mérode ».

(2) Les chiffres à peu près concordants donnés par FROISSART, *loc. cit.*, et DYNTER, III, p. 126 (respectivement 400 et 500 lances) ne peuvent s'expliquer que par l'appoint de cavaliers allemands qui servaient sous la bannière de Scheifart de Mérode, car il n'est pas question de plus de 220 hommes d'armes environ dans les montres de la troupe avant son arrivée à Gangelt.

(3) DYNTER, *loc. cit.* Vers la mi-octobre, des messagers apportent à Bruxelles des nouvelles des combats livrés devant Ruremonde. AGR., CC., 2373, fol. 121; et un texte publié par DE RAM, p. 280.

(4) Straelen : Prusse, Prusse rhénane, Regierungsbezirk Düsseldorf, Kr. et 10 km. sud-ouest de Geldern.

tance dans ses quartiers. Après avoir jeté le feu aux quatre coins de la ville, Bourguignons et Limbourgeois se retirent, emmenant les prisonniers (1).

Tous ces événements montrent bien que l'intervention de la troupe de La Trémoïlle a déterminé dès le début d'octobre un renversement complet de la situation aux frontières : l'initiative a passé dans le camp de la duchesse. Et l'hiver venu, on parle déjà d'une offensive de printemps qui rendra pour toujours Grave aux Brabançons. Le 24 décembre 1387, un armistice est conclu jusqu'au 10 juin entre le duc de Gueldre, la duchesse de Brabant et le duc de Bourgogne (2).

Ainsi dès l'automne de 1387, ce sont des troupes françaises et bourguignonnes qui luttent à côté des Brabançons sur les frontières de la Gueldre pour protéger les états de la duchesse Jeanne, et bien davantage les nouvelles possessions ultra-mosanes de Philippe le Hardi. Et le duc de Bourgogne qui se réclame dans ses actes du nom de Charles VI (3), ne jouit pas seulement du prestige attaché à la personne du roi de France, mais confondant de bonne foi la fortune de son neveu et la sienne, puisant dans le trésor royal autant que dans le sien propre (4), il fait supporter par le roi une partie des frais de l'expédition qui va lui permettre d'affermir sa situation en Brabant et d'y faire

(1) FROISSART, pp. 48-51, récit coloré et probablement enjolivé; mais le fait n'est pas contestable, DYNTER qui n'a pas connu Froissart, l'ayant consigné, III, p. 126.

(2) AGR., CB., n° 6381. Or. sc. — NIJHOFF, III, p. 137, n° 125.

(3) V. *supra*, p. 203 et n. 1, sa lettre au magistrat de Cologne.

(4) Confirmation par Charles VI de l'envoi de 200 hommes d'armes au secours de la duchesse de Brabant; mention de ces lettres dans les extraits copiés au XVIII[e] siècle, des comptes des trésoriers des guerres (BN., Mss., fr., 32510, fol. 299 v°-300). La date — 25 septembre — de ces lettres à remplacer par celle du 25 octobre, qui concorde avec les données des *Séjours de Charles VI* de PETIT, p. 437. De même Jean, sire de la Vieuxville, est engagé dès 1387 par le roi pour servir la duchesse de Brabant. (BN., Mss., Clairambault, 112, La Viexville). Philippe le Hardi envoie un secrétaire auprès du roi et des conseillers généraux ordonnés sur le fait des aides pour la guerre, afin d'obtenir le paiement des troupes envoyées en Gueldre (ACO., B. 1467, fol. 25).

figure de sauveur. De plus, lorsque approche le terme de trois mois, durant lequel il s'était engagé à subvenir à l'entretien du corps de La Trémoïlle, Philippe le Hardi annonce à Jeanne qu'il va le retirer. La preuve que cet appui était indispensable venait d'être faite d'une façon si éclatante que la pauvre duchesse promit aussitôt d'en assumer tous les frais (1). Dès lors, talonnée sans cesse par l'Italien Benoît du Gal, maître général des monnaies de France, trésorier du corps franco-bourguignon, elle allait s'engager dans une nouvelle chaîne sans fin d'emprunts à Chavre, aux Lombards de Brabant, aux changeurs, à ses conseillers, à ses receveurs. En trois mois (décembre 1387-mars 1388), elle envoya en Outre-Meuse plus de 11.000 francs, dont la moitié au moins provenait d'emprunts (2). Philippe le Hardi faisait coup double : il faisait payer par la duchesse et par le roi la défense de ses propres possessions; et en aggravant la situation financière sans issue où Jeanne se débattait, il préparait à l'aise de nouvelles acquisitions (3).

*
* *

§ 2. Une fois de plus, l'armistice n'avait d'autre but que de permettre aux adversaires de reprendre haleine. En fait, on se préparait ferme de part et d'autre à une nouvelle campagne d'été. Philippe le Hardi faisait envoyer de Lille à Bois-le-Duc un nouveau corps d'hommes d'armes et d'archers (4); désormais ses troupes allaient combattre aux côtés de celles de Jeanne, sur la Meuse inférieure comme

(1) DYNTER, III, p. 126-127.

(2) AGR., CC., 2373, pp. 158 et suiv. On peut suivre la négociation de ces dettes de Jeanne envers Benoît du Gal, la Trémoïlle et Oudard de Chasseron, par Nicolas Chavre en 1395. BIGWOOD, *Le régime jurid. et économ. du commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, première partie, pp. 80 et 221 et *infra* ch. XI.

(3) V. *infra*, p. 261 et pp. 415 et suiv.

(4) 80 gens d'armes et 40 archers. LA CHAUVELAYS, *op. cit.*, pp. 111-114.

dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. Les Brabançons redoutaient à tel point une invasion brusquée de ce côté, que lorsque le magistrat de Bruxelles appela les milices des autres villes à prendre part au siège du château de Gaesbeek (1), celles de la mairie de Bois-le-Duc furent maintenues dans leur propre région, sur les frontières septentrionales du Brabant (2). L'investissement et le bombardement de Gaesbeek, qui aboutirent après un mois, à sa capitulation et à sa destruction totale, furent poussés par le sire de Wittem, sénéchal de Brabant, avec une énergie qu'explique peut-être en partie la préoccupation de disposer de l'ensemble des forces brabançonnes au moment où expireraient les trêves conclues à la Noël précédente. Le 30 avril 1388, tous les contingents brabançons étaient rentrés de Gaesbeek dans leurs foyers (3).

Pendant ce temps, une sourde lutte d'influences se déroulait à la cour de France autour du jeune roi (4), si impressionnable, « l'éternel mineur » (5), dont les nerfs étaient peut-être déjà à demi ruinés (6). On y était encore sous

(1) Sur cette expédition, dont le prétexte fut le meurtre d'Everard 't Serclaes, le libérateur de Bruxelles en 1356 (LAURENT et QUICKE, *La guerre de succession du Brabant*, p. 107), par le sire de Gaesbeek, et qui eut pour effet d'anéantir la puissance du dernier des féodaux brabançons, v. PIRENNE, *Hist. Belg.*, II, 1re édit., p. 144; HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, I, pp. 143-144. Il est curieux de constater qu'après la chute et la destruction du château, la dame de Gaesbeek demeura en relations avec le duc de Gueldre. RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 3 v°, mention de messages parvenus au duc le 2 août et le 6 septembre 1388.

(2) DYNTER, III, p. 122, pourtant très précis en cet endroit, donne comme motif de cette dispense, que les trêves avaient expiré. Or elles ne devaient prendre fin que le 10 juin. Mais cette mesure s'explique assez par la méfiance des Brabançons à l'égard des Gueldrois.

(3) *Ibid.*, p. 123. BOONEN, p. 230.

(4) COVILLE, *Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans*, p. 297. CARTELLIERI, p. 41. CALMETTE et DÉPREZ, p. 27-29.

(5) CALMETTE.

(6) DODU, G., *La folie de Charles VI* (REVUE HISTORIQUE, 1925, CL, pp. 161-188). La folie a toujours existé à l'état latent et pour ainsi dire potentiel chez le jeune roi. Pour les premières crises antérieures à l'épisode de la forêt du Mans en 1392, v. DODU, pp. 169-176. Dès son plus jeune âge, Charles VI mena une vie de terrible surmenage physique, faite de chevauchées, chasses, banquets et fêtes (DODU, p. 175, CALMETTE et DÉPREZ, p. 29-31). Il y a peut-être lieu d'insister sur les excès sexuels,

l'impression brûlante du soufflet lancé au roi par Guillaume de Gueldre, et on savait très bien qu'en juin la guerre allait reprendre sur la Meuse inférieure. Le jeune Charles VI, nourri des exemples de la chevalerie, exalté par le souvenir tout récent des grands coups d'épée qu'il avait féris sur le champ de bataille de Roozebeke, fort préoccupé de l'opinion que pouvaient avoir de lui les princes étrangers, était décidé à tirer vengeance de cét affront à n'importe quel prix. Il ne voyait guère que la surface du drame et en tirait la conclusion : un petit prince allemand l'avait insulté, il méritait donc une correction exemplaire. Le duc de Bourgogne de son côté, avait jugé depuis longtemps l'ensemble de la situation avec sa sagacité coutumière. L'outrageant défi lancé à l'étourdie par le duc de Gueldre, c'était l'occasion inespérée de faire décider par le conseil une campagne en Allemagne qui, sous couleur de laver avec éclat l'affront infligé à la royauté, l'aiderait, lui, à consolider sa position en Brabant, comme la campagne de 1382 avait contribué à asseoir son prestige en Flandre. Aussi bien, les raisons pour lesquelles le duc de Bourgogne entretenaient la soif de gloire militaire de son neveu, n'étaient un mystère pour personne : « et par especial, nous dit Froissart dans le tableau très vivant qu'il fait de la discussion au conseil, le duc de Bourgoingne y avoit très grant affection et pour cause; car le duc de Guerles herrioit sa belle tante, la duchesse de Brabant et son pays, lequel héritaige lui devoit retourner après le trespas des deux dames qui jà estoient toutes anchiennes — de la duchesse et de sa suer » (1). Tenacement, Philippe le Hardi qui ne quitta pour ainsi dire pas Charles VI pendant les premiers mois de 1388 (2), ne cessait de le pousser à la guerre. Mais divers conseils furent

plus que ne l'a fait le RELIGIEUX (I, p. 566), soucieux d'éviter ce qui pouvait compromettre le prestige du roi.

(1) FROISSART, XIII, p. 184.

(2) PETIT, *Itinéraires*, pp. 189 et suiv. et *Séjours de Charles VI*, p. 438. Ils furent ensemble depuis la mi-janvier jusqu'à la fin de mai.

tenus pour décider de quelle façon on punirait le duc de Gueldre. Le duc de Bourgogne y fit entendre son avis, mais il dut compter avec la vigoureuse opposition non seulement des autres princes du sang, jaloux de lui, mais aussi d'une partie des anciens conseillers de Charles V, toujours très écoutés, héritiers de la politique sage et réaliste des Capétiens, conscients que la plus sûre garantie de durée de l'œuvre des rois de France était de limiter les objectifs qu'on se proposait. Ceux-ci démêlaient très bien la petitesse des motifs pour lesquels le roi voulait engager la France dans cette expédition, et ils voyaient tous les dangers de cette première campagne lointaine, qui ne laisse pas de faire songer par certains côtés aux stériles chevauchées que menèrent un siècle plus tard au delà des Alpes d'autres Valois avides de gloire.

Le danger est à l'ouest, disent Berri et les vieux conseillers du roi; il est du côté de l'Anglais (1) qui va peut-être débarquer sur le continent à la faveur de la défection du duc de Bretagne. Voilà le péril immédiat. Au reste, s'il faut absolument punir le Gueldrois, il suffit qu'un seul des oncles du roi s'y emploie, et le duc de Bourgogne est tout désigné pour cela, « il y est tenu principalement d'y aller, car la guerre est sienne et se meust du costé du Brabant ». On lui donnera deux mille lances et cinq ou six mille gens de pied; et il pourra compter sur le contingent brabançon : cinq ou six cents lances et de vingt à trente mille (2).

(1) Une autre source atteste qu'à la cour de Paris, on ne voyait dans le geste du duc de Gueldre qu'une diversion suscitée par Richard II aux projets offensifs de Charles VI et de Philippe le Hardi vers l'Angleterre (expédition par l'Ecluse). *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, p. 283.

(2) Tout ce passage de Froissart est non seulement marqué au coin de la vraisemblance et de la bonne psychologie, mais les renseignements de fait qu'il contient sont très près de la rigoureuse exactitude. Ce chiffre correspond à tout ce que nous savons par ailleurs des effectifs que pouvait mettre en ligne les Brabançons dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle. La féodalité brabançonne comptait sous Jean III environ 3.000 vassaux. GALFSLOOT, *Livre des fiefs de Jean III* (Bruxelles, 1865). PIRENNE, II, p. 13, n. 3. La population globale du Brabant en 1374 est d'environ 350.000 âmes. CUVELIER, *Dénombrement*, p. XCII. — Le passage corres-

Mais le roi rappelle le défi, les tenants de Philippe le Hardi et d'autres font remarquer qu'une campagne de plus développera le goût du roi pour les armes et qu'il n'est rien de meilleur. Les adversaires de l'aventure répliquent que la Gueldre est bien loin; pour l'atteindre, disent ceux qui connaissent le pays, il faut franchir quatre rivières (1) et traverser d'immenses forêts. Et puis, le duc de Gueldre est bien jeune; son défi ne doit pas autrement émouvoir le roi; s'il envahit le royaume, il sera toujours temps d'aviser. Tandis qu'aller en Gueldre, c'est risquer l'aventure, la captivité dans des conditions auxquelles les Français ne sont pas accoutumés, car les Allemands n'ont aucun sens de l'honneur, « valent pis que Sarrasins ne payens ». Porter l'armée française en Gueldre, c'est dégarnir le royaume, l'exposer, compromettre son avenir même (2).

Finalement, l'ardeur belliqueuse de Charles VI et, celle-ci servant celles-là, les intrigues de Philippe le Hardi l'emportèrent: une campagne en Gueldre fut décidée. Elle devait être entreprise aussitôt qu'un accord serait intervenu entre le connétable de Clisson et le duc de Bretagne (3).

Les affaires de Bretagne allaient donc retarder de plusieurs mois la mise en mouvement de l'armée française. La duchesse Jeanne, qu'un service presque quotidien de courriers maintenait en rapports étroits avec le duc de Bourgogne (4), apprit de celui-ci qu'elle ne pourrait compter sur son appui avant le milieu de l'été. Or les succès remportés à la fin de l'année précédente dans l'Outre-Meuse,

---

pondant à la note suivante prouve également que FROISSART est bien informé.

(1) L'armée française dut en effet franchir la Meuse, la Chiers, la Semois et la Roer.

(2) En ordre principal, FROISSART, XIII, pp. 81-84 et 101-104. LE RELIGIEUX DE SAINT-DENYS, I, pp. 526-528, montre bien comment Philippe le Hardi exploita les sentiments chevaleresques du roi. Mais le discours bien composé qu'il prête au duc de Bourgogne est suspect.

(3) COVILLE, *op. cit.*, pp. 293 et 298. CALMETTE et DÉPREZ, pp. 45-46.

(4) Pendant le siège de Gaesbeek, Henri d'Espierre, conseiller du duc, et le prévôt de Saint-Donat de Bruges étaient venus prendre des nouvelles des opérations. ADN., B. 4077, fol. 50.

puis la prise de Gaesbeek avaient relevé le moral des Brabançons, peut-être même gonflé la confiance des capitaines. On conseilla à la duchesse d'en profiter pour reprendre seule l'offensive. Bien que nous manquions de documents précis, il est permis de supposer qu'une partie des États de Brabant répugna toujours à accepter l'intervention du duc de Bourgogne, dont ils prévoyaient très bien les conséquences. Comme le montre l'histoire de toutes les absorptions d'un petit pays par une puissance voisine, le conseil ducal et les États de Brabant ont dû être profondément divisés. Il y avait d'une part les partisans de l'intervention bourguignonne : nombre de conseillers et d'autres seigneurs achetés purement et simplement par Philippe le Hardi (1), et aussi nombre de gens clairvoyants qui admiraient en lui le prince fort et l'administrateur qui saurait remettre de l'ordre dans les finances et l'administration du pays, assurer à l'étranger la sécurité économique, le prestige politique en déclin. En face, une sorte de parti national — si l'on ose ainsi l'appeler — qui s'appuyait sur la tradition toute récente de la grandeur du Brabant au temps de Jean III, s'opposait à toute ingérence du comte de Flandre dans les affaires du duché et voulait que le Brabant se sauvât lui-même (2).

Bref, favorisé par l'heureuse tournure que venaient de prendre les combats de frontière et par l'annonce du retard apporté à l'intervention française, ce parti l'emporta au printemps de 1388, et une offensive dans la direction de Grave fut décidée. Il importe de remarquer que le choix du théâtre d'opérations atteste également cette volonté des Brabançons d'agir pour leur propre compte : c'est vers Grave que se porte leur effort, vers cette petite ville qui est la source même du conflit gueldro-brabançon (3), et non dans

(1) Voir pp. 81-86.

(2) Selon nous, l'existence de ce parti explique les initiatives que les Brabançons prirent par deux fois — en 1388 et en 1398 —, en entreprenant seuls des expéditions contre la Gueldre.

(3) V. *supra*, pp. 39, 144, 147, 150 et suiv.

les terres d'Outre-Meuse où ils défendraient du même coup des possessions bourguignonnes. Pendant tout le mois de mai, la « bancloque » sonna en Brabant appelant les milices au service d'ost (1). A la fin du mois, la mobilisation achevée, l'armée s'ébranla vers le nord (2). Au départ, une élection fit passer le commandement dans les mains de Renaud de Fauquemont, sire de Born et de Sittard, et d'Henri de Bautersem, sire de Berg-op-Zoom (3). L'armée comptait près de 40.000 hommes y compris une foule de non-combattants; elle traînait à sa suite de l'artillerie et un train énorme (4). Quand elle arriva à Herpe (5), le duc de Gueldre, impressionné par le déploiement de forces, offrit de rendre la ville de Grave et de se conformer aux clauses de la sentence d'Albert de Bavière. Cette proposition donnait toute satisfaction aux Brabançons; elle rencontra l'agrément du conseil, et les deux capitaines généraux allaient l'accepter, lorsque certains commandants des milices urbaines voulurent exiger le remboursement des frais

(1) Par une lettre du 6 mai 1388 publiée par GACHARD (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELG., 1843, X, première partie, p. 47, n° II) la duchesse Jeanne requiert l'abbesse de Nivelles de faire sonner la cloche de guerre en ville.

(2) La date de l'entrée en campagne est malaisée à préciser; DYNTER, III, p. 123, la fixe au 16 juin. Selon FROISSART, XIII, p. 108, le siège de Grave commença « ou mois de may ». Tous deux sont à rejeter. Il faut plutôt se baser sur le fait que les hommes de Louvain partirent le 29 mai (BOONEN, p. 230). Les trêves expiraient le 10 juin (v. *supra*, p. 205). Le siège de Grave commença donc probablement au début de juin. DYNTER, p. 125, dit bien que le siège dura cinq semaines, mais nul doute qu'il entende par là la durée de la campagne : du 29 mai au 2 juillet, ce qui est exact. La *Chronique liégeoise de 1402*, selon laquelle le départ des Brabançons eut lieu « circa finem Maii » (p. 407), concorde avec les sources d'archives sur lesquelles se fonde Boonen. Le 8 juin, Jeanne envoie des lettres au duc de Juliers, sans doute pour l'informer du commencement des opérations contre son fils. AGR., CC., 2374, p. 124.

(3) DYNTER, p. 124. Tous deux, hommes-liges de Philippe le Hardi, *sup.*, p. 82.

(4) L'évaluation de la *Münstereifler Chronik*, p. 195, semble exacte : 800 chevaliers et écuyers, et 15.000 gens des villes, plus les non-combattants.

(5) V. *Table des noms*, V° *Herpe*.

entraînés par l'expédition, et firent ainsi dévier les négociations. L'influence dissolvante des assemblées des milices, qui devait se faire sentir à plusieurs reprises pendant la campagne ainsi qu'on le verra, se manifesta alors pour la première fois. Les pourparlers furent aussitôt rompus et l'armée brabançonne mit le siège devant Grave qu'elle aurait pu occuper sans coup férir.

Guillaume I^er^, demeuré à Nimègue avec sa chevalerie, avait jeté des garnisons d'infanterie dans les petites places de la frontière gueldro-brabançonne : les arbalétriers communaux de Deventer et d'Amersfoort étaient répartis entre le château d'Asperen et d'autres places du pays de Rien (1). La plus importante de ces garnisons était celle de Grave, elle comprenait un contingent de fantassins anglais (2) et une artillerie considérable (3). La petite ville fortifiée était une véritable tête de pont couvrant le duché de Gueldre qui s'étendait sur l'autre rive de la Meuse (4). Pendant toute la durée du siège, la population, soit qu'elle fût tenue en respect, soit qu'elle fût ralliée au parti gueldrois, ne manifesta aucune hostilité à la garnison. Le camp des assiégeants était immense, encombré de marchés aussi bien fournis que ceux de Bruxelles. Des convois de vivres arrivaient par la mer et la Meuse, et par Bois-le-Duc où se tenait la duchesse. On sent bien que les Brabançons ne pouvaient plus faire la guerre sans confort : « et ce est l'aise des Brabançons, car où qu'ils soient et que ils vont, ils veulent estre en vins et en viandes et en délices jusques au col, ou tantost ils retourneroient en leurs maisons » (5). Leur artillerie bom-

(1) RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-89, II, fol. 57-57 v°.

(2) Paiement d'indemnités aux fantassins anglais qui y furent blessés, (RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 10).

(3) L'artillerie de la place : donrebussen, steenbussen, loitbussen. *Ibid.*, fol. 14, 14 v°, 57.

(4) La carte d'état-major de la région permet de se rendre un compte exact de la situation et des mouvements de l'armée brabançonne. On consultera également avec avantage la feuille 18 de la carte 6 (De marken van Drente, Groningen, Overijssel en Gelderland) du *Geschiedkundige Atlas van Nederland* ('s Gravenhage, 1920, fol.).

(5) FROISSART, XIII, p. 160.

bardait les remparts, projetait tour à tour dans la ville fers rouges et traits enflammés, puis les charognes des bêtes de somme du train, qui se décomposaient aussitôt sous le chaud soleil de juin. La ville de Bois-le-Duc fit même construire un immense bélier qui ne servit pas (1).

Tous les jours, des escarmouches allumaient les lignes. Mais la garnison de Grave tenait bon. Le 24 juin, un parti de fourrageurs brabançons qui avait quitté le camp sans escorte de protection en dépit des instructions du maréchal, fut surpris et anéanti près de Sambeek par les Gueldrois (2). Les communautés brabançonnes, toujours influencées par le dernier événement, et d'ailleurs désireuses d'abréger la durée de la campagne, manifestèrent leur méfiance envers les capitaines généraux et les chevaliers, et exigèrent que le siège fût poussé plus vigoureusement (3). Tant que Grave serait ravitaillée par le nord, il serait impossible de la réduire. Donner l'assaut était hasardeux. Il fallait donc la bloquer complètement. A cette fin, on commença aussitôt de construire sur la Meuse une passerelle sur pilotis afin de pouvoir jeter et entretenir sur la rive droite un détachement qui inquiéterait, puis couperait les communications entre Grave et Nimègue. Mais au moment où la passerelle allait atteindre l'autre bord, quelques coups de bombardes gueldroises, bien ajustés, suffirent à l'abattre.

Les Brabançons ne se découragèrent pas. Les nobles et les capitaines des contingents urbains tinrent un conseil secret où l'on décida qu'un corps de l'armée franchirait la Meuse par un des deux ponts qu'elle présentait en amont et en aval de Grave; ce corps devait s'établir solidement sur la rive gueldroise, progresser jusqu'au nord de Grave afin de disperser les efforts de l'ennemi et de faciliter les travaux d'achèvement du pont. Dès lors, de larges opérations sur la rive droite seraient rendues possibles. Comme la première

(1) Dynter, III, p. 124.
(2) Sambeek, v. *Table des noms.*
(3) *Chronique liégeoise de 1402*, p. 405.

tentative avait révélé au duc de Gueldre les projets d'attaque des Brabançons, le conseil garda secret jusqu'au jour venu le choix de celui des deux ponts par où s'opérerait le passage.

A Nimègue, Guillaume Ier, la mort dans l'âme, guettait les premiers mouvements de l'armée brabançonne. Le meilleur de son infanterie était dans Grave. Pour surveiller la ligne de la Meuse, de Ravensteyn jusqu'à Cuyk, une rive parfaitement plate et facilement abordable, il disposait tout juste de sa chevalerie, 300 lances. Refusant de s'enfermer dans une de ses villes, il songeait à une issue désespérée : se jeter en Brabant avec cette cavalerie lancée en enfants perdus, sur les arrières de l'armée brabançonne (1).

Le spectacle qu'a offert jusqu'ici l'armée brabançonne respire l'indiscipline, l'absence de commandement en haut et de cohésion dans les troupes, peut-être la trahison. A l'attaque de Ravensteyn, on vit tous ces ferments de dissolution se développer à l'aise et conduire l'armée brabançonne à sa perte. Le 27 juin (ou le 26) (2) de grand matin, un corps brabançon partit du camp, longeant les rives sinueuses de la Meuse et se présenta au pont de Ravensteyn. Il comptait environ dix mille hommes (3). La chevalerie passa la première, puis les piétons, en assez mauvais arroi. Le duc de Gueldre, qui avait quitté Nimègue, se dirigeait vers Grave ne sachant encore s'il s'enfermerait dans la ville ou s'il essayerait d'empêcher les Brabançons de franchir la Meuse; il apprit par ses coureurs, qui sillonnaient les rives du fleuve, qu'une partie de l'armée brabançonne débouchait à sa droite par le pont de Ravensteyn, entre Ooster-

(1) *Chronique liégeoise de 1402*, p. 405.

(2) Il est difficile d'admettre l'hypothèse d'Ernsing, p. 59, n. 3, selon laquelle l'attaque de Ravensteyn aurait eu lieu le 29 juin. Voir plus bas p. 217 et n. 3.

(3) Froissart, XIII, p. 168. Toutes les sources donnent à peu près le même chiffre : de 10 à 12.000 hommes. Pour aller de Grave à Ravensteyn sur la rive gauche, on longe successivement une boucle convexe et une boucle concave.

wijk et Niftrik (1). Dès lors, son parti fut pris : bien que ses fidèles le suppliassent de se retirer dans Grave, il décida de jouer quitte ou double et s'avança vers l'ouest, maintenant les chevaux au pas.

Cependant, l'infanterie brabançonne continuait de franchir la Meuse; par une invraisemblable négligence, les capitaines généraux, ne s'attendant pas à rencontrer de la résistance, avaient décidé que l'armée ne prendrait son dispositif de bataille que sur la rive droite. Quand le duc de Gueldre apparut dans la plaine au nord-est de Ravensteyn, vers Niftrik, avec ses gros escadrons, 300 lances, en parfaite ordonnance, les chevaux frais, les communautés brabançonnes, que ne protégeait pas un seul éclaireur, étaient loin d'être rangées; des hommes des milices pillaient et incendiaient au hasard (c'étaient ces incendies qui avaient révélé aussitôt à Guillaume de Gueldre par quel point son duché était envahi). Quelques groupes cherchaient au hasard la bannière de leur compagnie, et les maréchaux essayaient de mettre un peu d'ordre dans la confusion générale. Aussi la charge de la chevalerie de Gueldre, d'ailleurs menée avec le mordant du désespoir, eut-elle vite raison de cette masse sans consistance. En un clin d'œil, l'infanterie brabançonne, percée de part en part, transformée en cohue, se dispersait au hasard: il n'y avait pas un seul corps qui fût en état d'offrir quelque résistance. La fuite, la panique, se communiqua aux troupes qui arrivaient derrière, et l'armée tout entière reflua vers Ravensteyn, se pressant sur le pont, pendant qu'une partie des fuyards, qui cherchaient le salut en essayant de franchir la Meuse à la nage, étaient engloutis dans le fleuve et que les Gueldrois ramassaient sans peine nombre de prisonniers (2) et dix-sept bannières.

(1) V. *Table des noms.*

(2) Dont 72 chevaliers et écuyers parmi lesquels se trouvait Rasse de Linter. V. frais d'entretien d'une partie de ces prisonniers dans RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, II, fol. 10.

A midi, la rive droite de la Meuse était complètement libérée d'ennemis; la victoire était complète. Les débris de l'aile gauche brabançonne déconfite rentrèrent au camp, rapportant la défaite et la peur avec eux. Bientôt tous les charretiers et vivandiers, tout le train d'équipages commença à fuir vers le sud, entraînant avec lui la masse des combattants. Le lendemain, le siège de Grave était levé, le camp abandonné, la retraite générale (1). Pourtant la chevalerie gueldroise, trop peu nombreuse pour exploiter à fond son succès, n'osa pas poursuivre les Brabançons sur la rive gauche; d'ailleurs elle était occupée à identifier les précieux captifs. Et la garnison de Grave n'osa pas non plus se risquer dans le camp des assiégeants avant qu'il fût abandonné (2). C'est ce qui explique que lorsque la duchesse Jeanne, qui avait vu passer à Bois-le-Duc le flot des fuyards, fit demander à Guillaume Ier une suspension d'armes, celui-ci n'hésita pas à l'accorder : il savait bien qu'il était incapable d'exploiter à fond un succès d'ailleurs inespéré. Le 29 juin, un armistice fut conclu qui créait jusqu'au 4 août une trêve dans laquelle était compris le duc de Bourgogne (3). Pendant que le duc de Gueldre faisait à Nimègue une entrée triomphale, la malheureuse duchesse de Bra-

(1) FROISSART, XIII, pp. 175-178. DYNTER, III, pp. 124-125. *Chronique liégeoise de 1402*, pp. 405-406.

(2) Le fait que dans la nuit du 30 au 31, les hommes de l'écoutète de Bois-le-Duc réussirent même à rentrer dans le camp et à incendier le bélier, atteste la timidité des Gueldrois (DYNTER, p. 125).

(3) Codex diplomaticus, annexé à l'éd. J. F. WILLEMS des *Brabantsche Yeesten*, II, p. 669, n° CXLIV, Th. LINDNER, *Wenzel*, II, p. 93, note 1, avait proposé la date du 22 juillet pour la bataille de Ravensteyn et la retraite des Brabançons. ERNSING, *op. cit.*, p. 56, n. 5 et p. 59, n. 3, en se basant plus solidement sur les chroniques rhénanes et un document de la chancellerie de Guillaume Ier, a essayé d'établir que la défaite, la retraite et la conclusion de l'armistice se plaçaient le même jour le 29 juin. C'est bien difficile à admettre. Nous préférons nous baser sur le témoignage de deux autres chroniques gueldroises (*Geldersche Kronieken...*, t. Ier, pp. 15 et 16 et II, p. 110) et proposer que le combat de Ravensteyn eut lieu le 26 ou le 27 juin (v. plus haut p. 215), que la retraite des Brabançons commença le jour même pour se poursuivre le lendemain, et que l'armistice fut signé le 29. La succession des faits semble ainsi moins précipitée que dans l'hypothèse de Ernsing.

bant établit les sires de Wittem et de la Lek comme capitaines de ses frontières et rentra dans sa capitale (1).

*
* *

§ 3. La défaite de Ravensteyn ruinait tous les espoirs nourris depuis des mois par les Brabançons. A dater de ce jour-là, les Brabançons qui avaient cru pouvoir venir à bout du duc de Gueldre, commencèrent à comprendre que l'appui du duc de Bourgogne serait indispensable. L'un des premiers soins de Jeanne, aussitôt rentrée dans son palais de Coudenberg, fut de lancer à Philippe le Hardi un appel à l'aide, suivi bientôt d'autres messages, de plus en plus pressants (2).

Au début d'août, la menace d'invasion du Brabant se précise. Le duc de Gueldre, dont la victoire a rehaussé le prestige, a vu accourir autour de lui toute une noblesse belliqueuse et avide de pillage. Il a profité de la trêve pour organiser ses forces ainsi accrues. Quelques jours après l'expiration de celle-ci (3), il entre en Brabant avec une véritable armée — trois mille trois cents lances et deux mille deux cents piétons — où flottent les bannières de l'archevêque de Brême, des évêques d'Utrecht, de Münster et de Paderborn, de l'abbé de Prüm, des comtes de Mörs, de Sayn et de Katzenelnbogen (4), de toute cette noblesse de la basse

(1) DYNTER, III, p. 125.

(2) Le 2 juillet, Henriquet de Hal, messager, quitte Bruxelles avec des lettres destinées au duc de Bourgogne (AGR., CC., 2374, p. 75). Le surlendemain, Nicolas Chavre, l'homme de confiance de Jeanne, part lui-même pour la France (*Ibid*). Enfin le 1er août, c'est l'amman de Bruxelles, Jean d'Ophem, qui part à son tour. Même fonds, 8783, fol. 44. « et Jeanne rescripsoit souvent de son estat au duc de Bourgogne où toute son espérance estoit de soy recouvrer. » (FROISSART, XIII, p. 180.)

(3) DYNTER, p. 126, écrit que l'invasion commença le 9 août, mais le compte du receveur de Gueldre Henri de Steenbergen (RAG., 1388-1389, III, fol. 5) prouve que le duc de Gueldre était déjà dans le Kempenland avant le 7 août et que son retour par Weerdt était attendu le 8 au soir.

(4) DYNTER, p. 126. Toute cette noblesse ne se joignit à Guillaume III qu'après sa victoire de Ravensteyn, quoi qu'en dise ERNSING, *op. cit.*,

Rhénanie et de la Westphalie qui n'a pas oublié Worringen. A ce moment, les Brabançons ne peuvent leur opposer que la « bataille » de Renaud de Fauquemont : 200 armures et 28 archers (1), et quelques faibles troupes installées à Bois-le-Duc, à Eyndhoven et à Helmond, composées de chevaliers et d'archers retenus à prix d'or sur la frontière, et qui se bornent d'ailleurs à monter la garde dans ces trois villes (2), laissant Guillaume Ier ravager impunément la mairie de Bois-le-Duc et le Kempenland une dizaine de jours durant, avant de repasser dans le Juliers. Sans doute, n'est-ce là qu'une première épreuve où le duc de Gueldre n'a pas encore donné son plein effort. Et Jeanne, pour parer à l'invasion menaçante, ne peut compter sur aucune levée nouvelle de ses milices : le 28 juillet, les villes du Brabant, à qui la dernière campagne a fait complètement perdre le goût de la guerre, se sont libérées du service d'ost pour les trois mois suivants, moyennant le paiement extraordinaire d'une somme destinée à l'entretien de douze cents lances et de quatre cents arbalétriers et dont leurs délégués doivent surveiller la gestion (3). Les sires de la Lek et de Bréda, de Wittem et de Berg-op-Zoom viennent de passer la montre de ces contingents (4), quand l'irruption du duc de Gueldre jette le désarroi en Brabant. La « bancloque » résonne de nouveau dans tout le duché (5), tandis que messagers sur messagers partent à brides abattues vers Charles VI et Philippe le Hardi (6).

---

p. 54, puisqu'au moment de cette bataille, le duc de Gueldre ne disposait guère, du témoignage de tous les chroniqueurs, que de trois cents ou quatre cents lances. Cf. plus haut pp. 215-16.

(1) Chiffres fournis par l'acte du 26 janvier 1389 cité plus bas.

(2) Voir une série de 17 quittances émanant de ces chevaliers. (AGR., CB., nos 6413, 6415, 6420, 6425, 6427, 6431, 6432, 6434, 6436, 6440 à 6447). La première est du 10 septembre, la dernière du 3 novembre.

(3) BR., Mss., 14511, fol. 108 à 110. Copie du XVIIe siècle.

(4) *Ibid.*, fol. 111-112 vo. Copie du XVIIe siècle.

(5) Lettre de Jeanne, 22 août 1388, à l'abbesse de Nivelles, publiée par Gachard, Bull. Acad. roy. de Belg., 1843, X, première partie, p. 48, no III.

(6) Deux messagers partent encore les 11 et 15 août (AGR., CC., 2375, p. 75).

Cependant en France, « le roy avait tant d'affaires pour ce voiage qui s'entreprenoit d'aler en Guerles et en Allemoigne que on n'entendoit autre chose » (1). Charles VI ne se sentait plus de joie : la promenade militaire qu'il allait faire à la tête de ses barons et de son armée n'était pour lui que comme une suite des fêtes qui animaient jour et nuit l'hôtel Saint-Paul et le château de Vincennes. Ses conseillers et Philippe le Hardi qui mesuraient les dangers d'une expédition aussi lointaine, s'efforçaient de mettre toutes les chances du côté français. Une taille générale avait été ordonnée dans tout le royaume (2) et on s'occupait énergiquement de la faire rentrer. De son côté, Philippe le Hardi avait obtenu de son comté de Flandre une aide de 100.000 francs pour la guerre de Gueldre (3). De toutes les parties du royaume de France, des convois s'acheminaient vers les points de concentration de l'immense train nécessaire à l'armée qui allait se mettre en mouvement (4). Le service du ravitaillement était concentré dans les mains de quelques responsables. Un seul marchand parisien, Colin Bouillard, était chargé d'assurer les approvisionnements en blé : ses émissaires sillonnaient toutes les contrées riveraines du Rhin et drainaient les produits de leurs moissons vers les ports du fleuve où ils étaient embarqués vers le nord (5). En même temps, Jean de Clamecy, maître d'hôtel de Philippe le Hardi, parcourait la Champagne, de Laon à

(1) FROISSART, XIII, p. 182.

(2) *Ibid.*

(3) ADN., B. 1347, nos 11734 et 11741; B. 1847, no 50417. Ce dernier texte, l'acte par lequel cinq habitants de la châtellenie de Cassel s'engagent à payer la contribution de la châtellenie dans cette aide, prouve que la levée fut opérée rapidement. Voir aussi un acte relatif à la contribution de Bruges, qui fut à cette occasion plus considérable que dans le transport ordinaire. GILLIODTS VAN SEVEREN, III, p. 111, no 695.

(4) Exemption accordée à cette occasion au chapitre de Notre-Dame de Paris (AN., K. 53*b*, no 77). Notre bienveillant ami M. Léon MIRDT nous signale aux Archives municipales de Chartres, en L 1 D 1 2, fol. 124 vo, un texte relatif aux réquisitions de chevaux et de charroi dans le bailliage.

(5) RELIGIEUX, I, p. 522.

Reims et à Épernay, et y recueillait d'énormes quantités de vins et d'approvisionnements qui étaient acheminées par route vers Mézières et de là par la Meuse jusqu'à Maestricht (1), pour la masse formidable de troupes qui était en train de se concentrer entre Laon et Langres. Le roi qui avait quitté Paris le 8 juillet et s'était installé à Montereau avec le duc de Bourgogne (2), avait fixé à la mi-août le rassemblement de l'armée. Mais il fallut attendre encore plusieurs semaines avant d'avoir mis un peu d'ordre dans la cohue de gentilshommes arrivés de toutes les provinces du royaume, et surtout de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Barrois et de Lorraine (3).

Dans l'entre-temps se posa la question de l'itinéraire qu'allait suivre l'armée pour aller en Gueldre. Le plus simple, le mieux connu et le plus commode, était celui des marchands brabançons qui allaient aux foires de Champagne et de Brie : par les plaines de la Picardie, de la Thiérache et du Hainaut, il atteint les confins du Brabant; de là, suivant l'ancienne chaussée romaine parallèle à la Meuse, on gagnerait Maestricht pour y franchir la Meuse et entrer dans le Juliers. La duchesse Jeanne, informée de ce projet et priée de prendre ses dispositions, en avait averti ses sujets. Cette nouvelle, aussitôt connue en Brabant, y souleva de violentes protestations. En un temps où les armées, amies ou ennemies, devaient vivre sur le pays, les Brabançons ne prévoyaient que trop bien les conséquences calamiteuses du passage d'une pareille armée à travers leur pays. Aussi les villes, entraînant les barons à leur suite, allèrent jusqu'à menacer la duchesse de s'opposer, au besoin par la force, à l'entrée des Français en Brabant (4). Jeanne dut envoyer en hâte des émissaires en France pour informer le duc de Bourgogne de cette opposition (5). Ils le trouvèrent à Mon-

(1) PROST, II, p. 630, n° 3695.
(2) RELIGIEUX, I, p. 528.
(3) FROISSART, XIII, pp. 182 et suiv.
(4) *Ibid.*, p. 187.
(5) Selon FROISSART, *loc. cit.*, l'ambassade se composait de Jean

tereau avec le roi. Pour Philippe le Hardi, c'était une nouvelle difficulté à surmonter; connaissant la méfiance, voire l'hostilité de beaucoup de magistrats des villes brabançonnes à son égard, il ne songea pas un instant à s'entêter. Mais au conseil, quand il proposa de modifier le plan primitif et d'acheminer l'armée par les Ardennes, les appréhensions se réveillèrent, les murmures reprirent de plus belle. Pour ceux qui en doutaient encore, le but de l'expédition royale, organisée par le duc de Bourgogne et pour lui, devenait clair. Et les autres, ceux en qui le dépit de guerroyer pour Philippe le Hardi avait été pallié jusque là par la perspective d'une promenade militaire dans un pays riche, commencèrent à craindre les longues étapes dans un pays malaisé et pauvre, en plein automne. Il fallut au duc tout son éloquence, toutes ses ressources psychologiques pour surmonter ce nouvel obstacle. En usant alternativement de la menace et de l'appel au sentiment de l'honneur, en assumant les responsabilités du ravitaillement, il réussit finalement à l'emporter (1).

Mais ce n'était pas tout. Il fallait encore obtenir de Wenceslas, roi des Romains, la permission de traverser le Luxembourg. Comme son consentement était nécessaire pour entrer en Gueldre, fût-ce par le Brabant, le roi de France avait envoyé de Montereau à la cour impériale une ambassade composée de Gui d'Hencourt, ancien bailli d'Amiens, et d'Yves Derien, ancien secrétaire de Charles V, à seule fin de notifier, par pure déférence, à Wenceslas l'intention du roi de fouler le sol de l'Empire pour aller punir le duc de Gueldre (2). Cette ambassade était partie

---

d'Ophem, amman de Bruxelles, un secrétaire Jean de Grave, et « Nicolas de la Monnoye » en qui il faut évidemment reconnaître Nicolas Chavre. Ces renseignements sont confirmés par les extraits des registres 2375 et 8783 des AGR., CC.

(1) Pour cet épisode, voir FROISSART, XIII, p. 188 et surtout le RELIGIEUX, I, p. 528.

(2) On a contesté l'existence de cette ambassade qui ne nous est connue que par le témoignage de FROISSART, pp. 184 et suiv. Pourtant les renseignements que nous donne Froissart sont parfaitement exacts :

vers la fin de juillet (1). Aussi, le roi et ses oncles durent-ils se féliciter d'avoir pris cette précaution, lorsque, quelque temps après le départ de Gui d'Hencourt et d'Yves Derien en Allemagne, la résolution fut prise de se rendre en Gueldre par le duché de Luxembourg qui se trouvait être le « Stammland » du roi des Romains. Nul doute que Wenceslas n'opposa pas un refus formel à cette requête. Les rapports traditionnels entre Valois et Luxembourg n'avaient pas été altérés depuis un demi-siècle (2). Ni les causes différentes que le roi de France et l'empereur avaient embrassées dans l'affaire du Schisme, ni l'opposition de leurs intérêts en Italie (3), ni la politique française d'expansion dans les terres d'entre deux, ne les avaient modifiés. Une fois de plus, Wenceslas, hésitant devant une attitude qui aurait pu l'entraîner à l'action énergique que son intérêt commandait, observant la loi du possible, considéra qu'il y avait plus à retirer d'un acquiescement que d'une vaine opposition (4). Pendant toute la campagne de Gueldre, il aban-

---

Gui d'Hencourt (et non d'Honnecourt comme il l'écrit, et après lui LINDNER, *Wenzel*, II, p. 91, n. 3 et SCHAUDEL, p. 13) fut bien bailli d'Amiens à partir du 8 mars 1383. Cf. MAUGIS, E., *Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens de 1300 à 1600* (Paris, 1906, pet. in-8°), tableaux IV-V. Et Yves Derien (et non de Eurient ou Dorient, FROISSART, *loc. cit.*) est un personnage bien connu, qui fut longtemps secrétaire de Charles V, DELACHENAL, *Charles V*, I, p. 379 et II, pp. 70, n. 3, et 78, n. 3, et ensuite membre de la commission de conseillers sur le fait du domaine (1378-1379). BORRELLI DE SERRES, *Recherches sur divers services publics du XIII^e^ au XVI^e^ siècle*, III (Paris, 1909), p. 117.

(1) Froissart ne fournit pas de précision à ce sujet, si ce n'est que les ambassadeurs qui allaient annoncer à Wenceslas l'intention du roi d'aller en Gueldre, partirent de Montereau. Or charles VI quitta Paris le 8 juillet et séjourna à Montereau jusqu'à la fin d'août. (Le RELIGIEUX, I, p. 528, et PETIT, *Séjours de Charles VI*, p. 440.) Et d'autre part, l'ambassade de Jeanne, à l'intervention de laquelle fut décidé le passage par le Luxembourg, et qui n'est arrivée à la cour qu'après le départ de Gui d'Hencourt et d'Yves Derien, n'a pu parvenir à Montereau avant la deuxième semaine d'août. Jean d'Ophem allant en France passa par Binche le 1^er^ août (AGR., CC., 8783, fol. 44).

(2) Voir plus haut, pp. 49 ss., 65 ss. Sur la politique des Valois à l'égard des Luxembourg, voir QUICKE, *Relations diplomatiques*.

(3) LEROUX, *Relations, 1378-1461*, livre I^er^, ch. I et III.

(4) Cf. le jugement déjà porté plus haut sur cette politique, pp. 116-117.

donna à son sort, non sans veulerie, le vassal auquel le liait un récent traité d'alliance (1) et qui défendait pourtant contre les empiétements français les intérêts du Luxembourg dans l'Entre-Meuse-et-Rhin et les marches occidentales de l'Empire. Urbain VI — comme plus tard Boniface IX, — avec une intelligence beaucoup plus nette de la situation, eut beau essayer d'opposer aux Français en un front unique l'empereur et le duc de Gueldre, lequel à ses yeux défendait à la fois les intérêts de son suzerain et ceux du pontife (2) ; il eut beau accorder à Guillaume des indulgences de croisade pour sa lutte « contre les sectateurs de l'antipape » (3), lui manifester de mainte autre manière sa sympathie agissante (4), Wenceslas ne fit rien pour empêcher l'irruption du roi de France et du duc de Bourgogne en plein Empire. On vit alors ce curieux spectacle (qu'on n'imagine pas aujourd'hui sans rompre avec certaines habitudes de pensée, et que déplore maint historien allemand (5) qui voudrait un Wenceslas plus conscient des intérêts allemands): une ambassade de Charles VI allant demander à l'empereur le libre passage à travers ses états

(1) V. *supra*, pp. 99-100.

(2) Sur l'attitude du pape de Rome et de l'empereur, urbaniste ainsi qu'on sait, voir ERNSING, p. 49 et n. 1-2, et surtout VALOIS, II, p. 285 et n. 6; et p. 286.

(3) Lettre d'Urbain VI à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants, 25 novembre 1388. G. BROM, *De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht*, BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP, UTRECHT, 1907, XXVIII, p. 95, n° XXII.

(4) Par exemple, il autorisa Guillaume Ier à démolir une chapelle située près des remparts de Ruremonde et appelée le Béguinage, à cause du danger qu'elle créait en cas d'attaque de la ville par les Français. Bulle s. d. transcrite dans un protocole, Arch. départements. de la Gironde, G. 81, fol. 301, indiquée dans l'*Invent. des Arch. départements. de la Gironde, Arch. ecclésiast., série G*, t. Ier (Bordeaux, 1892, in-4°), p. 44. Voir aussi lettre de Guillaume Ier, 13 novembre 1387 (VAN DOORNINCK, *Acten, 1377-1397*, p. 20).

(5) Représentatif de cette tendance : LINDNER, *Wenzel*, II, p. 91, et du même, *Feldzug*, p. 239.

pour pouvoir réduire à merci un de ses vassaux; l'empereur s'étonnant simplement que le roi n'ait pas eu recours à lui pour châtier l'insolent, et lui prodiguant félicitations et acquiescements. Wenceslas en agissant de la sorte, semble vraiment avoir été inconscient de son propre intérêt et de celui de l'Empire. Certes, mais il ne faut pas oublier non plus que toute résistance à l'invasion française eût été impossible. L'Empire était déchiré par les luttes intestines (1). Il reste néanmoins que Wenceslas faillit à ses devoirs en ne s'opposant pas par tous les moyens à l'expédition entreprise en terre d'Empire par le roi de France contre un de ses vassaux. Cette première violation du Luxembourg explique que dix ans après, les ducs d'Orléans et de Bourgogne se disputent les forteresses qui sont les clefs du duché (2). C'est en allant en Gueldre et en en revenant que le roi et ses oncles allaient gagner l'hommage de quelques barons du Luxembourg (3). L'exemple de ceux-ci devait, plus tard, en entraîner beaucoup d'autres.

En revanche, le roi de France et son oncle s'étaient assuré l appui moral de Clément VII avant d'entrer en campagne. Le sire de Coucy alla trouver le pape d'Avignon au

---

(1) LINDNER, *Wenzel*, II. — SCHULTE, p. 151, 2e col.

(2) CARTELLIERI, pp. 100-101, a été le premier à mettre en relief cet épisode important de la rivalité des deux ducs.

(3) Par lettres du 21 novembre 1388, Conflans, Philippe le Hardi, « en reconnaissance des services rendus et pour se l'attacher davantage », retient Jean, seigneur de Rodemacher, pour son vassal, moyennant une rente héritable de 300 florins d'or; mêmes lettres le 29 novembre en faveur du chevalier Gilles, bâtard de feu Wenceslas de Luxembourg, qui devient l'homme-lige de Philippe le Hardi moyennant une rente de 100 florins d'or. Tous deux s'engagent à renouveler leur serment envers le successeur de Philippe le Hardi (BN., Mss., Bourg., 23, fol. 121 et 82). Les mêmes Jean de Rodemacher et Gilles, bâtard de Luxembourg, font également hommage à Charles VI le 2 déc. 1388 moyennant pension de 300 et 200lb (AN., J. 623, n° 90. Or. sc. Acte sans indication de source, résumé par KERVYN DE LETTENHOVE, éd. de FROISSART, XXIII, p. 37).

nom du roi de France (1); et Philippe le Hardi ne manqua pas de lui envoyer à son tour un secrétaire (2).

*
* *

§ 4. Après des mois de délai et d'atermoiement, la grande armée française s'ébranle enfin (3). Au début d'août, le roi accompagné des grands feudataires était parti

(1) FROISSART, XIII, pp. 189 et 195-196. Le sire de Coucy a dû partir assez tôt en Avignon, car il revint prendre le commandement de l'avant-garde au moment du départ. *Ibid.*, p. 259.

(2) Jehan le Mol, secrétaire du duc de Bourgogne, partit de Châlons-sur-Marne pour Avignon le 6 sept., ACO., B. 1469, fol. 30.

(3) C'est ici qu'il faut rappeler les travaux assez nombreux qui ont été consacrés avant celui-ci à l'histoire de la campagne de Gueldre. Le plus ancien (si l'on excepte les quelques pages qu'y avait consacrées NIJHOFF dans la préface des *Gedenkwaardigheden...*, t. III, pp. LXVII-LXXV) est celui de LINDNER, Th., *Der Feldzug der Franzosen gegen Jülich und Geldern i. J. 1388* (1876). Ce n'est qu'un chapitre imprimé à part et un peu développé du t. II de sa *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel* (1880). Vient ensuite la thèse d'ERNSING, R., *Wilhelm III von Jülich, als Herzog von Geldern*, 1885, dont la campagne de Gueldre est l'épisode le plus important, traité avec détail et avec soin (pp. 60-73). Ernsing a été le premier à exploiter les sources d'archives et particulièrement les trois cartulaires de Gueldre-Juliers 23, 24, 25 des Archives de l'État à Düsseldorf, avant qu'ils aient été publiés par VAN DOORNINCK, P.-N., *Acten* (1900-1901, 3 vol.). Le petit travail de SCHAUDEL, L., *La campagne de Charles VI contre le duché de Gueldre en 1388* (1900) a été le premier à utiliser les *Itinéraires* de Petit. Il n'apporte guère que quelques rares précisions de géographie historique. A cette exception près, on peut le négliger. Quelques sources d'archives de Paris apparaissent en plus dans A. de CIRCOURT, *Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI...* REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 1887, t. XLII, pp. 20-24, et dans JARRY, L., *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (1372-1407), Paris, 1899. Il y a naturellement des vues personnelles neuves dans PIRENNE, *Hist. de Belg.*, t. II (3e édit., 1903) et dans CARTELLIERI, O., *Philipp der Kühne*. Un travail récent d'A. SCHULTE, *Der Kriegszug König Karls VI von Frankreich gegen Jülich und Geldern im Jahre 1388* (1926), documenté aux meilleures sources (Schulte était en correspondance à ce sujet avec Cartellieri), mérite de vifs éloges; le ton de certains morceaux ne laisse malheureusement pas de rappeler les circonstances de temps et de lieu où l'article a été composé.

De notre côté, nous apportons une abondante documentation neuve, à la fois en sources narratives inutilisées jusqu'ici et en sources d'archives extraites des dépôts de Bruxelles, Lille, Dijon, Paris et Arnhem. Nous ne citons comme toujours les opinions de nos prédécesseurs que lorsque nous nous séparons d'eux.

de Montereau, et avait gagné Châlons-sur-Marne le 29 (1). Le 2 septembre après-midi, Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, comte de Nevers, son fils aîné, partirent seuls à la tête des corps bourguignons (2). En prenant sur le gros de l'armée une avance de plusieurs jours, il montrait qu'il allait payer de sa personne et de ses soldats. Par Saint-Hilaire-le-Grand, Manre, Senne, Verpel, Avioth et Rossignol (3), ils arrivèrent le 10 dans le duché de Luxembourg, et hâtant leur marche, filèrent en flèche vers Bastogne à la rencontre de la duchesse de Brabant qui les attendait. De son côté, Charles VI après avoir lancé à ses conseillers généraux « sur le fait des aides pour la guerre » un mandement qui mettait en fait le trésor à la disposition de ses oncles (4), donna à Châlons-sur-Marne le 5 septembre le signal du départ. L'armée se mit à avancer avec une lenteur encore augmentée par les difficultés de ravitaillement et de logement. Depuis l'avant-garde jusqu'aux derniers convois du charroi, elle couvrait quatorze lieues (5). De partout, surtout de Lorraine et du Barrois, arrivaient de nouveaux contingents qui, en se joignant à l'armée, augmentaient encore la confusion. « Le roy de France approchoit toujours, mais ce n'estoit que trois ou quatre lieues par jour et à la fois, deux, et bien souvent néant, car l'arroy qu'il menoit estoit trop grand (6). » Partout, les Français pillaient effrontément

(1) Toutes ces indications sont fondées en ordre principal sur les données des *Itinéraires de Philippe le Hardi* et des *Séjours de Charles VI* d'E. Petit. On remarquera que nous les complétons ou corrigeons souvent.

(2) Petit, p. 198. Il est à remarquer qu'il suivait une ligne située légèrement à l'Est de celle qu'allait suivre le roi. Ce dispositif avait probablement pour but d'épargner le pays.

(3) Saint-Hilaire-le-Grand (dép. Marne, arr. Châlons, canton Suippes), Manre, Senne et Verpel (Ardennes, Vouziers, cantons Monthois, Grandpré et Buzancy), Avioth (Meuse, arr. et canton Montmédy), Rossignol (Belg., Luxembourg, arr. Virton, canton d'Étalle).

(4) AN., K. 53 B, n° 78. Or. sc. — BN., Mss., fr. 32.510, fol. 305, n° 310, copies, faites au XVIII[e] siècle, des comptes des trésoriers des guerres.

(5) Froissart, XIII, p. 196.

(6) *Ibid.*, p. 198

malgré la consigne. Eustache Dechamps, qui servait dans les rangs de l'armée du « roy Rabajoye », a écrit sa ballade sur la « misère du pauvre peuple » (1), en passant du côté de Buzancy et de Stenay. Par Grandpré, Buzancy, Villers-devant-Dun (2), Charles VI gagna la Meuse. Le 8 septembre installé à Mousay, il lança sa déclaration de guerre au duc de Juliers (3). Ce jour-là et le lendemain, il surveille le passage du fleuve. Le spectacle de cette formidable armée de cent mille hommes, dont au moins dix mille lances et plusieurs milliers de fantassins (4), suivie d'un train énorme; le défilé de ces merveilleuses troupes que les longues années

(1) *Œuvres*, III, pp. 45-47, n° CCCXXXVI.

(2) PETIT, *Séjours de Charles VI*, p. 441.

(3) NIJHOFF, III, p. 140, n° 131. — LACOMBLET, III, 2e partie, p. 621, n° 929. Mousay : France, dép. Meuse, arr. Montmédy, cant. Stenay.

L'identification avec Mouzon ou avec Pont-à-Mousson, due à KERVYN, édit. de FROISSART, XIII, notes, p. 358, est à rejeter.

(4) Toutes les chroniques en allemand donnent le chiffre de 100.000 hommes, ou plus. *Münstereifler Chronik* : 200.000 (p. 196); *Aachener Chronik* : 100.000 chevaux et autres innombrables gens de guerre (p. 4); *Limburger Chronik* : 100.000 chevaux de guerre, 60.000 chevaliers et des arbalétriers (p. 81); *Cölner Jahrbücher des XIV. u. XV. Jahrhunderts* : 60.000 chevaliers et écuyers (CHRONIKEN DER DEUTSCHEN STÄDTE, XIII : *Cöln*, II, p. 77); TWINGER VON KÖNIGSHOFEN : 100.000 chevaux, dont 14.000 glaives (*ibid.*, IX : *Straszburg*, t. II, p. 483); DETMAR VON LÜBECK : cent mille chevaux et beaucoup de fantassins (p. 152). Mais leur désir d'augmenter la gloire de Guillaume de Gueldre est évident : on remarquera en effet qu'elles insistent sur le fait que les soixante ou cent mille hommes étaient tous des combattants, ce qui est proprement insensé.

Les chroniques françaises donnent des chiffres inférieurs à ceux des chroniques allemandes. FROISSART, généralement bien informé pour tout ce qui concerne la campagne de Gueldre, donne le chiffre de 100.000 (p. 197), mais nul doute qu'il y comprenne les non-combattants. Le RELIGIEUX : 15.000 chevaliers plus l'infanterie légère (p. 528). Enfin, la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* : 6.000 hommes d'armes (p. 203 et 206). Ces chiffres paraissent plus raisonnables. En recoupant leur témoignage par des documents plus sûrs encore, divers rôles des gratifications dressés pour la bataille du roi et celle du duc de Berri, BN., Mss., fr. 20683 (publ. JARRY, *Louis..., duc d'Orléans* [référ. compl. p. 226, n. 3], pp. 414-415, pièce justificat. n° XI) et *ibid.* 20599 (CIRCOURT, *Le duc Louis d'Orléans* [référ. *loc. cit.*], p. 20, n. 2) dont les totaux donnent respectivement 2.126 et 2.367 lances pour les deux batailles du roi et du duc de Berri; en considérant que l'armée comprenait encore plusieurs autres corps dont celui du duc de Bourgogne, on peut conclure qu'elle comptait bien 10.000 lances et plusieurs

de paix du règne de Charles V avaient permis de reconstituer, emplirent le roi d'orgueil et de confiance en une issue heureuse et rapide de la guerre.

En réalité, les Français entraient dans l'inconnu. De mémoire d'homme, l'armée française n'avait pas pénétré dans l'épaisse forêt d'Ardenne, enveloppée de mystère par tant de légendes de l'âge de Charlemagne (1). Jusqu'alors, on avait suivi les routes de la Champagne et de l'Argonne. Aussitôt la Meuse franchie, apparurent les difficultés appréhendées par ceux qui tenaient pour le passage en Brabant : « hauts boys, diverses et estranges vallées, roches et montoignes leur encontroient » (2). Depuis un mois, deux mille cinq cents à trois mille pionniers ne cessaient de travailler depuis Virton jusqu'à Neufchâteau, consolidant et élargissant les anciens chemins, en ouvrant d'autres à la hache ou à la cognée (3). Charles VI passa sa première nuit en Luxembourg à l'abbaye d'Orval où avait été enterré le duc Wenceslas cinq ans auparavant (4). En avançant, les Français trouvaient les villages abandonnés par leurs habitants qui s'étaient retirés dans les forteresses (5). Grâce aux initiatives de quelques courageux officiers luxembourgeois : le sénéchal Huart d'Autel, Wennemar de Gymnich, lieutenant de la duchesse, Raymond de Couillemey, receveur de Chiny et d'Étalle (6), il y eut, au passage de la grande armée, un semblant d'autorité locale. Les châteaux de la Chiers, surtout Montmédy et Yvoix, par où passaient les

milliers d'hommes d'infanterie légère, chiffres vraiment considérables pour l'époque.

(1) Que des souvenirs de littérature épique et courtoise du temps aient été présents à l'esprit de plus d'un chevalier de cette cour raffinée, c'est ce que montre le curieux épisode romanesque inséré dans la *Chronique du* Religieux, I, p. 534. V. *infra* p. 231.

(2) Froissart, XIII, p. 189.

(3) *Ibid.*, pp. 188-189; 196 et 258.

(4) *Ibid.*, p. 258.

(5) Le 22 juillet, Wennemar de Gymnich vient à Yvoix ordonner à la population de se retirer au château à l'approche des Français. AGR., CC., 2659, fol. 42 v°. Il dut en être de même à Chiny. *Ibid.*, fol. 87.

(6) Dès le 7 septembre, ils étaient allés de Montmédy à Mouzay, sans

Français, étaient en état de défense, entourés de fossés fraîchement creusés (1). Aux murailles des châteaux, aux portes des villes, aux ponts de la rivière, des détachements d'hommes de fief, de « wardains », de francs-hommes en armes, commandés à Yvoix par Couillemey, à Chiny par Gymnich, montèrent la garde jour et nuit (2). Les villes de Luxembourg et de Trêves elles-mêmes se fortifièrent fébrilement (3). Si dans ces circonstances dramatiques, la neutralité du Luxembourg, abandonné par le roi des Romains, n'a pas été un vain mot, si le duché n'a pas été livré au pillage, s'il n'a offert en somme que le simple « travers » à l'armée française, c'est, autant qu'aux précautions prises par Philippe le Hardi, grâce à l'esprit d'initiative de ces quelques officiers opérant avec des moyens de fortune.

En quittant Orval, Charles VI prit la direction du nord-est, l'armée avançant toujours à travers les terres qui constituaient le douaire de la duchesse de Brabant, suivant l'antique route romaine de la crête des Ardennes, qui court le long de la limite de partage des eaux des bassins de la Meuse et du Rhin (4). Dans l'entre-temps, le duc de Bourgogne était arrivé avec son fils le 11 septembre près de

---

doute pour recevoir le roi et l'avertir de leurs intentions. *Ibid.*, fol. 97 et 130.

(1) Même texte que plus haut n. 5, relatif à la visite du lieutenant de Jeanne à Yvoix « pour faire enforcier la ville contre la venue dou roy de France et faire faire fossés ». *Ibid.*, fol. 42 v°.

(2) *Ibid.*, fol. 42 v°, 79 v° et 87.

(3) WURTH-PAQUET, *Wenceslas de Bohême*, pp. 41-42.

(4) Si l'on suit l'itinéraire de l'armée, que nous avons dressé en corrigeant ceux de Petit, on constate qu'il coïncide en gros avec la chaussée de Reims à Cologne. Sur celle-ci, voir la feuille 2 de la carte *Die Römerstrassen der Rheinprovinz* due à J. HAGEN (*Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz*) et l'*Erläuterungsband* du même auteur (PUBLIKATIONEN DER GESELLSCHAFT FÜR RHEINISCHE GESCHICHTSKUNDE, XII). A compléter pour la partie de la chaussée située en dehors du territoire prussien, et à corriger par DUBOIS, Ch., *L'influence des chaussées romaines sur la frontière linguistique de l'Est* (REV. BELGE DE PHILOL. ET D'HISTOIRE, 1930, IX, pp. 474-475, carte).

LINDNER, *Feldzug*, 243 et *Wenzel*, II, p. 95, a été le premier à faire la remarque que l'itinéraire coïncidait en partie avec la ligne de partage des eaux des bassins de la Meuse et de la Moselle.

Bastogne où l'attendait sa tante Jeanne de Brabant. La vieille duchesse, qui avait cru longtemps que l'armée française se mettrait en marche dès la mi-août, avait quitté Bruxelles le 1er août (1) accompagné de ses fidèles Rotselaer et Bouchout, du sénéchal de Brabant et de l'amman de Bruxelles, ainsi que du comte de Salm, pour aller à la rencontre de ses alliés. Sur ces entrefaites, Olivier de Jussy et Robert Dangeul, furent envoyés de Montereau par le duc de Bourgogne en Brabant (2) pour annoncer que l'armée allait se mettre en mouvement. De sorte que Jeanne et son escorte ralentirent leur train, et gagnant le Luxembourg par Huy (3), n'atteignirent Durbuy que le 7 septembre. Le 11, elle alla à Bastogne : Philippe le Hardi averti de son arrivée, l'y rejoignit le 12 (4). Ensemble ils se dirigèrent à la rencontre du roi « qui estoit logié sur les champs ». Charles VI « accueillit la duchesse de Brabant moult doucement, et eurent là parlement ensemble » (5). C'est sans aucun doute cette rencontre que le Religieux de Saint-Denis a traduite dans le style des romans courtois du temps, par l'épisode de la châtelaine d'Amor (6).

Au delà de Bastogne, l'armée française, évitant le duché de Limbourg, traversa la zone des bruyères désertes des Hautes-Fagnes, puis celle des neiges précoces du Schneeeifel. Elle avançait pendant des jours entiers sans voir un seul village, guidée par des gens du pays (7). Vers le 18 septembre, on atteignit les frontières de Juliers.

---

(1) QUICKE, *Itinéraire*, p. 186.

(2) ACO, B. 1475, fol. 22.

(3) QUICKE, *Itinéraire*, p. 186, n. 1. La duchesse y fut victime d'un accident rapporté par ZANTFLIET, col. 333 et par l'auteur de la pièce contemporaine annexée à la *Geste de Liége* (éd. BORMANS et BORGNET, *Jean d'Outremeuse*, t. VI, p. 707), v. 13141-13168.

(4) SCHAUDEL, p. 20, avait conjecturé cette date, que confirment les textes d'archives qu'il ne connaissait pas.

(5) FROISSART, XIII, p. 258.

(6) RELIGIEUX, I, p. 524. V. aussi LINDNER, *Wenzel*, II, p. 95, n. 3. Tous les auteurs ont gravement essayé d'identifier la châtelaine d'Amor (jusqu'au plus récent SCHULTE — en 1926 — qui l'identifie avec la dame de Fauquemont, p. 148, 2e col.).

(7) « Item donna le prévot (de Durbuy) à Alaire de Wayme (Wais-

Vers le 12 septembre, un héraut avait apporté au duc de Juliers la déclaration de guerre du roi de France (1). Ce message éclata comme un coup de tonnerre à la cour du vieux duc (2) : il lui apprenait en même temps que la formidable armée française approchait des marches d'Allemagne, et que Charles VI associait dans ses projets de vengeance le père innocent au fils coupable. En quelques instants, toutes les images de l'invasion, la destruction de son duché par le fer et par le feu, la captivité, défilèrent devant les yeux du vieux prince. En présence de la résistance obstinée de son fils, il résolut de se désolidariser de lui. Depuis quelque temps, son frère l'archevêque de Cologne, Frédéric de Saarwerden, l'évêque de Liége, Arnould de Hornes et l'évêque d'Utrecht, Florent de Wevelinghofen étaient auprès de lui (3). Ensemble ils tinrent conseil. Tous étaient urbanistes, c'est-à-dire adversaires des Français du point de vue religieux (4). Mais, chose curieuse, les rapports

---

mes : Belg., prov. Liége, arrond. Verviers, cant. Malmédy) qui savoit les voyes parmi l'Efle (Eifel) ... xviij fr. » AGR., CC., 13300, fol. 37 v°.

(1) Elle avait été lancée de Mouzay le 8 septembre. V. *supra*, p. 228. Cet acte officiel permet d'annuler les témoignages (suivis encore par SCHULTE, p. 147, 1re col., la déclaration de guerre aurait été lancée de Saint-Vith) du RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (I, p. 534), de la *Chronique du bon duc de Loys de Bourbon* (p. 205), et de la *Münstereifler Chronick* (p. 196) selon lesquels la déclaration de guerre n'aurait été lancée au duc de Juliers qu'à l'arrivée de l'armée sur les frontières du duché.

(2) RELIGIEUX, I, p. 534.

(3) FROISSART, XIII, p. 198.

(4) Sur la question compliquée des répercussions de la double élection pontificale de 1378 dans les diocèses des Pays-Bas et particulièrement dans celui de Liége, nous avons, depuis la reconnaissance générale qu'en a faite VALOIS, I, pp. 270-276 et II, pp. 294-298 (pages substantielles et qui disent l'essentiel), une étude de VON DROSTE, *Die Diozese Lüttichs zu Beginn des grossen Schismas* (FESTGABE HEINRICH FINKE, Münster i. W., 1904, pp. 528-537), à compléter par le résumé définitif des faits de 1378-1379 que donne HANQUET, K., dans son introduction aux *Suppliques de Clément VI (1378-1379)*, pp. XXI-XXXIII. Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne, était fervent urbaniste. Quant à l'évêché de Liége, après avoir été gagné un instant aux Clémentins avec Eustache Persand de Rochefort, il était redevenu urbaniste avec Arnould de Hornes, auparavant évêque d'Utrecht. Quelques jours après le départ des Français, Guillaume de Juliers et sa femme Marie, en

qu'ils entretenaient avec la couronne étaient excellents. Deux d'entre eux, les évêques de Cologne et d'Utrecht, émargeaient même au trésor royal (1). Et l'évêque de Liége avait refusé en 1380 de se rendre à l'invitation de Wenceslas de Bohême, prétextant les dangers auxquels l'exposaient les inimitiés de ses voisins résultant de son adhésion au parti urbaniste (2). Bref aucun des trois évêques ne s'était engagé à fond. De plus, celui de Liége avait déjà senti l'emprise menaçante de la force de l'armée royale; coup sur coup, deux envoyés de Philippe le Hardi étaient arrivés au palais des princes-évêques : le premier, Gauthier Gillemer, bailli du Rethelois, venait demander le libre passage pour les convois de ravitaillement et les trains de bateaux à travers la principauté(3); le second Oudard de Nesles, écuyer du duc, priait fermement l'évêque d'aller au plus tôt à la rencontre du roi (4). Les trois prélats, tout urbanistes qu'ils fussent, avaient donc de puissantes raisons de conseiller au vieux duc de Juliers le parti qui était d'ailleurs le seul possible, celui de la soumission (5). L'ambassade médiatrice se mit aussitôt en route, non sans avoir dépêché des messages alarmants au duc de Gueldre (6). Elle était composée de

---

reconnaissance des services qu'il leur avait rendus, cédèrent à l'archevêque leurs droits d'avouerie à Zülpich et Zons leur vie durant, contre les villages de Merzenich et Gibelsrath (18 oct. 1388. LACOMBLET, I, 2e partie, p. 822, n° 931).

(1) Frédéric de Saarwerden avait prêté hommage à Charles V moyennant une rente viagère de 3.000 francs d'or, 13 déc. 1378 (MORANVILLÉ, H., p. 387, n° 348 . Florent de Wevelinghofen touchait aussi depuis la même année au plus tard, une pension de 600 francs d'or sur le trésor royal (MORANVILLÉ, pp. 378, n° 301 et 384, n° 337).

(2) Dès le 8 septembre, Arnould de Hornes avait communiqué au duc de Gueldre la nouvelle de ces missions (RAG., Compte d'H. de Steenbergen 1388-1389, III, fol. 11 v°).

(3) Mandement partiellement relatif à cette mission, 24 oct. ACO., B. 1469, fol. 31. Mandement relatif à l'ensemble des dépenses (26 déc. 1388) et quittance (8 juin 1390) aux ADN., B. 1846, n° 50392, et B. 1849, n° 50503.

(4) BN., Mss., Bourg., 25, fol. 1 v°, et 65, fol. 47.

(5) FROISSART, XIII, p. 198.

(6) RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 14 v°.

l'archevêque de Cologne, qui allait y jouer un rôle essentiel (1), du comte de Spanheim et de l'évêque de Liége, ce dernier bientôt rejoint par une délégation des villes liégeoises qui allait offrir au roi le « travers » pour ses convois (2).

Le 18 ou le 19 septembre, les médiateurs arrivèrent à la rencontre de l'armée au moment où celle-ci venait de franchir les frontières du Juliers (3). Arrivé devant le conseil royal, Arnould de Hornes s'agenouilla aux pieds de Charles VI, lui jura aussitôt que l'injurieux défi du duc de Gueldre avait été lancé à l'insu du père de celui-ci; lui offrit sur-le-champ la soumission de Renaud de Juliers. Flattés d'un succès aussi facile, mais bien résolus à avoir leur guerre, le roi et ses oncles répondirent que le vieux duc devrait venir s'humilier en présence du roi; sinon le duc et le duché de Juliers paieraient pour le duc de Gueldre (4). Alors l'archevêque de Cologne prit l'initiative de promettre que le duc se soumettrait, d'assurer qu'il l'eût déjà fait s'il n'avait craint la colère royale. Après une rapide délibération, Charles VI fit remettre aux médiateurs les conditions qu'il posait à la conclusion d'une paix ferme. Le

(1) Contre FROISSART, *loc. cit.* et pp. 259-260, qui réduit la composition de cette ambassade à l'évêque de Liége et aux délégués des villes liégeoises, et affirme que l'archevêque de Cologne demeura à Juliers, nous préférons suivre le témoignage du RELIGIEUX, I, p. 534, et surtout de l'auteur anonyme de l'*Historia Gelrie*, qui insistent sur le rôle capital de Frédéric de Saarwerden et du comte de Spanheim, ce que confirment les termes de l'exposé de la convention de Wollersheim (*infra*, pp. 237-238. SCHULTE, p. 148, 1re col., a bien mis en relief le rôle joué par l'archevêque, particulièrement intéressé à écarter toute menace de guerre des frontières de son diocèse.

(2) FROISSART, p. 258; *Geste de Liége*, p. 709, v. 13296-13297.

(3) Les Français entrèrent en Juliers « vers le jour de la Saint-Lembert » (le 17 septembre) *Chronique latine* de JEAN DE STAVELOT, p. 92; et *Münstereifler Chronik*, p. 196. Pour tout ce qui suit, consulter la carte 25 : *le développement territorial du duché de Juliers*, du *Geschichtlicher Hand-Atlas der Rheinprovinz*, outre celle des routes romaines cités plus haut, p. 230, n. 4.

(4) FROISSART, pp. 258-259; *Historia Gelrie*, p. 90; RELIGIEUX, I, pp. 534 et 536; *Limburger Chronik*, p. 81; *Geste de Liége*, v. 13362-13392 (pp. 708-709).

duc de Juliers devait s'efforcer d'obtenir la soumission de son fils au roi et sa renonciation à l'alliance anglaise. Au cas où Guillaume de Gueldre persisterait dans sa résistance, son père cesserait de le couvrir, assurerait le ravitaillement de l'armée française et ouvrirait ses villes et forteresses au roi pour toute la durée de la guerre. Ce projet fut consigné par écrit (1). L'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége et le comte de Spanheim l'emportèrent et repartirent pour Juliers. Le duc de Lorraine fut désigné pour les accompagner (2).

L'armée française fit halte sur les frontières de Juliers pendant quatre jours en attendant la réponse du duc (3). Campé dans le Schneeeifel stérile et désert, sous le ciel bas d'un automne précoce, laissé dans l'inaction, faute d'ennemis à combattre, le meilleur de la chevalerie française commença à se morfondre dans la boue et à entrevoir que cette campagne ne serait qu'une fastidieuse promenade sous la pluie sans coup férir. Depuis qu'ils étaient entrés en Juliers, les Français voyaient parfois galoper à l'horizon des

(1) Le projet détaillé tel qu'il fut débattu vers le 19 septembre entre le conseil du roi et les évêques médiateurs, est reproduit dans la convention de Wollersheim du 22 septembre (Hulshof, *Oorkonden, Geldersche vorsten*, n° XXIII, pp. 52-56. Voir plus bas pp. 236-238). Froissart racontant l'entrevue des prélats avec le duc de Juliers après leur retour du camp français, dit « qu'ils l'amenèrent par bon moien et sur les traittiés qu'ils avoient déjà tous bastis et ordonnés » (p. 260).

(2) *Historia Gelrie*, p. 91. Froissart ne fait allusion à cette mission du duc de Lorraine que beaucoup plus loin dans le cours de son récit et d'un seul mot, p. 266.

(3) C'est à cet arrêt que correspond la mention du séjour prolongé de Philippe le Hardi du 19 au 23 septembre à « Lynken » (dans les *Itinéraires* de Petit, pp. 198-199) que l'auteur identifie p. 677 avec Rantgen. Cette identification sans aucun fondement est inadmissible. L'endroit où bivaquèrent du 19 au 23 les corps bourguignons ne peut être qu'entre Kalterherberg où ils avaient passé le 18 (Petit, pp. 198-199 et 638) et Lammersdorf où ils passèrent le 24, donc vers Montjoie. C'est Imgenbroich, Kr. et 2,5 km. au nord-est de Montjoie, qu'un scribe a pu écrire Lynken. Les autres corps français bivaquèrent vers Niddegen et Wollersheim, Kr. et respect. 12 et 14 km. au sud de Düren. Voir plus bas p. 236, n. 3, sur l'identification de Wollersheim; et pour Niddegen, *Münstereifler Chronik*, p. 196. Comparer ceci avec Schulte, p. 147, 2e col.

plateaux, des groupes de cavaliers, « comme l'oisel de proye volle ». C'étaient les linfars, bandes de « Raubritter » allemands, comme l'Entre-Meuse-et-Rhin en avait toujours connus, contre qui on avait dressé la Landfriede. Pendant que le duc de Gueldre se tenait enfermé dans les murailles de ses villes, bien résolu à n'en pas sortir, il avait lâché sur les flancs de l'armée française ces linfars, « les plus grans pillars et voleurs du monde ». Ces chevaliers, sans doute bien organisés, formaient 300 lances, deux mille hommes environ. Toujours évitant le combat, utilisant à merveille le terrain mouvementé et boisé pour disparaître dès qu'on les serrait de près et réapparaître à l'improviste; avides surtout de butin et de prisonniers nobles à rançonner, ils ne s'attaquaient qu'aux détachements isolés, aux bivouacs mal gardés, à toute heure du jour et de la nuit. Les ordres les plus sévères étaient donnés aux chefs de corps pour interdire à leurs soldats de s'écarter des bivouacs (1).

Cependant l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, le comte de Spanheim et le duc de Lorraine étaient arrivés à Juliers (le 20 ou le 21 septembre), rapportant à Guillaume de Juliers les conditions du roi de France. Le vieux duc tint conseil avec ses barons. L'obligation d'ouvrir ses forteresses à Charles VI, de les tourner en somme contre son propre fils, passait les bornes : il eut un moment d'hésitation. Mais les prélats lui disaient la puissance de l'armée française, les nobles de Juliers craignaient de voir sombrer leurs biens dans la tempête qui approchait. Les scrupules du vieux duc furent bien vite vaincus. Le 21 septembre dans l'après-midi, il monta en selle et prit le chemin de la soumission (2).

Le lendemain 22 septembre, Guillaume V, de Juliers, arriva au camp français à Wollersheim (3). Il s'agenouilla devant

(1) Pour tout ceci, v. FROISSART, XIII, pp. 259-260, et *Historia Gelrie*, p. 94.

(2) *Historia Gelrie*, p. 91.

(3) Kr. et 14 km. au sud de Düren. Les divers exemplaires authenti-

le roi et répéta après les deux prélats, qu'il n'était pas responsable du défi lancé à son insu par son fils; rappelant, pour excuser celui-ci, l'affaire du comté de Vierzon (1). Le roi entra en conseil avec ses oncles. Au sein du conseil, un parti d'« enragés », le roi et peut-être le duc de Berri (2), voulaient repousser la soumission du duc de Juliers, continuer la guerre tant contre le Juliers que la Gueldre, punir le fils par le père. Mais Philippe le Hardi s'opposa vivement à ce projet. Les chroniqueurs du temps ont bien vu pourquoi la paix lui tenait tant à cœur. Il faut citer Froissart : « Le duc de Bourgoingne ... auquel par especial la chose touchoit grandement pour la cause de la duchesse de Brabant et de son pays où il clamoit avoir calenge et grant droit en l'héritage après la mort de la duchesse à cause de Madame Marguerite sa femme (3). » Et l'auteur anonyme de l'*Historia Gelrie* écrira plus tard que Philippe le Hardi « ne se rangea pas à leur avis (celui de l'opposition) parce qu'il allait être, après la mort de la duchesse Jeanne, l'héritier du duché de Brabant qui confine au duché de Juliers et pour qu'une haine invétérée ne subsistât point entre ceux du Brabant et ceux de Juliers »(4). Il soutint qu'il n'y avait plus de raison de tenir rigueur au vieux duc, puisqu'il s'était rendu à l'ordre du roi et avait souscrit à toutes les conditions qu'on lui avait imposées. L'amour-propre des Français était sauf, leur sécurité assurée par la présence du

---

ques de la convention portent « Wolfsheim, Wolusem, Wolreheym ». AN., J. 522, n° 18), « Walrsem, Wolrschin ». AGR., CB., n^{os} 6418 et 6419), « Walressem ». ADN., B. 147, invent.). L'identification proposée par LINDNER (*Wenzel*, II, p. 96, n. 1, et *Feldzug*, p. 244, n. 1), Froitzheim, entre Zülpich et Düren, doit être rejetée comme le supposait déjà ERNSING, p. 66, n. 1.

(1) Voir *sup.*, p. 71, n. 2.

(2) C'est spécialement vers eux que se tourne Philippe le Hardi pendant qu'il expose son opinion. FROISSART, XIII, p. 262. L'auteur anonyme de l'*Historia Gelrie* est moins précis : « Nescio qui hanc tulere sententiam » (p. 92).

(3) P. 261.

(4) « Non assensit horum sententiae quod haeres futurus erat ducatus Brabantiae, qui Juliae ducatui confinis, mortua Joanna ducissa... ne inveteratum odium inter Brabantos ac Juliacos hinc maneret... » pp. 92-93.

duc de Juliers aux côtés du roi et par l'ouverture de son pays aux armées qui allaient avancer contre la Gueldre. Une fois de plus, le point de vue du duc de Bourgogne triompha au sein du conseil. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége furent appelés devant le roi; on leur relut les conditions imposées à Renaud de Juliers. Puis, celui-ci entra à son tour, le roi « le prit par la main et l'embrassa amicalement en signe de vraie paix », lui donna la terre de Vierzon en fief. Au soir, le duc de Juliers fut invité à la table royale avec les prélats qui l'avaient si puissamment aidé (1).

Dès le lendemain, la grande armée se remit en marche, les corps bourguignons descendant d'Imgenbroich, les autres corps français de Nideggen et de Wollersheim vers la vallée de la Roer; au sortir du Schneeeifel, ils trouvèrent le pays « bon, gras et raemply de vivres » (2). Le 25 au soir, ils dépassèrent Juliers et descendant la vallée s'avancèrent vers le nord-ouest, en direction de Nimègue (3). Et le lendemain soir, après quatre jours de marche, l'armée fit halte et monta ses pavillons et ses tentes de Korrenzig à Lövenich (4), s'arrêtant sur les marches de la Gueldre,

(1) FROISSART, XIII, pp. 260-264 et *Historia Gelrie*, pp. 91-93. RELIGIEUX, I, pp. 536 et 538, sans valeur. La version de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 205, selon laquelle le duc de Juliers refusa de désolidariser de son sort celui de son fils, est naturellement à rejeter. L'acte de soumission de Renaud de Juliers est connu en 3 exemplaires : *a*) AN., J. 522, n° 18, or. sc., publié par HULSHOF, *Oorkonden Geldersche vorsten*, n° XXIII, pp. 51-59; et d'après une copie du XVIII^e siècle, par KERVYN, éd. de FROISSART, XIII, notes, pp. 365-370; *b*) AGR., CB., n° 6418, or. sc.; *c*) ADN., B. 147, inventaire. Les actes furent signés et scellés le mardi 22. Froissart doit se tromper en mentionnant p. 263 que le dîner offert le soir même de la signature eut lieu un jeudi, ce qui nous porterait au 24 ou nous ramènerait au 17. Le fils puîné du duc de Juliers signa avec lui le 22, à Wollersheim, et sa femme Marie, à Korrenzig, le 30.

(2) FROISSART, p. 264; RELIGIEUX, I, p. 540.

(3) PETIT, *Itinéraire :* les 24-25 septembre, Lambsdorp (p. 199, identifié exactement p. 670 avec Lammersdorf, Kr. et 24 km. sud-ouest de Düren); le 26, Lövenich (p. 199 et 676. Kr. et 4,5 km. au sud d'Erkelenz).

(4) Kr. et respectivement 8 et 4,5 km. au sud d'Erkelenz. Pour Korrenzig l'identification est basée sur les orginaux suivants : « Corenthich, Corensic », AN., J. 522, n^os 18 et 20, « Corenzig », AGR., CB., n° 6428 inséré dans n° 6418, « Corenchich », ADN., B. 283, n° 14585, plus une

comme elle s'était arrêtée sur celles de Juliers, une semaine auparavant, pour attendre le résultat des négociations engagées avec le duc de Gueldre (1).

*
* *

§ 5. Le roi, installé avec Berri et Bourbon à Korrenzig, le duc de Bourgogne à Lövenich, l'armée française n'avança plus. Les soins donnés aux approvisionnements de l'hôtel en vins, en tapisseries (2), les envois considérables d'argent (3) semblent bien attester qu'on se résignait déjà à un commencement d'hivernage. Mais les Français ne jouissaient même pas du confort relatif des armées qui se bornent à assurer un blocus. Des pluies interminables transperçaient les tentes, rendaient impossible toute chevauchée. Les seigneurs armés de pied en cap, réduits à jouer sous les pavillons, pestaient contre un climat qu'ils croyaient sincèrement anormal. Un morne ennui pesait sur l'immense camp. Par surcroît de malheur, les chemins à peine tracés étaient transformés en bourbiers inaccessibles au charroi (4) qui amenait les vivres par Maestricht(5). Le ravitaillement ayant été compromis plus d'un

---

copie contemporaine qui donne « Corishem » (Arch. de l'État à Düsseldorf, Cartul. Gueldre-Juliers, n° 23, fol. 78), un texte du RELIGIEUX, I, p. 540 « Coranci » et enfin une bonne copie postérieure de comptes contemporains, BN., Mss., fr., 20683 : « Couranzich ». Ceci suffit à démontrer que l'identification avec Godersheim, proposée par Ernsing, p. 66, n. 2, préoccupé surtout d'établir que des Français ne pénétrèrent pas en Gueldre, ne résiste pas à l'examen, non plus, bien entendu, que celle de KERVYN, éd. de FROISSART, XIII, notes, p. 371 : « Curange » aux portes de Hasselt (!). Pour Lövenich, seuls textes dans ACO., B. 1469, fol. 31, 35 et 43 : « Lewenisch ».

(1) Des émissaires de Philippe le Hardi protégeaient les villes de Juliers contre les déprédations des Français. Mandement du 27 octobre 1388 relatif à une mission d'Oudard de Nesle, ACO., B. 1469, fol. 88.

(2) ACO., B. 1469 et 1475, *passim*.

(3) Transport de 50.000 l. tourn. d'Arras à Trèves par Bruxelles, BN., Mss., fr., 26023 (anc. quittances, vol. 26231), n^{os} 1257 et 1259.

(4) *Chronique latine de* JEAN DE STAVELOT, p. 92.

(5) ACO., B. 1469 et 1475, *passim*. RELIGIEUX, I, p. 542. Les Brabançons se faisaient payer les vivres qu'ils envoyaient par Maestricht.

jour, on dut abattre des chevaux. Eustache Deschamps, soldat-philosophe, trouve en ces circonstances un bon sujet de ballade; il conseille aux capitaines de ne guerroyer qu'en été, et nous fait du même coup un tableau de la situation pitoyable de l'armée française en Juliers :

> Et s'il veult (le prince) lors ville ou fort assiéger,
> Soit en juillet ou aoust : car cilz erre
> Qui en yver fait gens aux champs logier.
> . . . . . .
> Car le temps est lors plains de pourreture,
> Froit et boueux : on n'a vivres ne vins,
> Les nuis sont grans, chevaulx sont en l'ordure;
> A retourner est lors chascuns enclins,
> On ne treuve terrain où fourragier.
> C'est tout retrait : ceuls des chasteauls sont fier
> Qui ont bien sceu gens et vivres acquerre.
> Prince à ses gens doit bien sur ce advisier;
> Et si leur doit toute seurté querre (1).

Enfin les linfars enhardis multipliaient leurs raids de nuit. L'armée était continuellement sur le qui-vive. Un jour, c'était Bouçicaut l'aîné qui était capturé et emmené à Nimègue; une autre fois, c'était Louis de Giac (2). Eustache Deschamp, qui rime ou qui rêve sous la tente, est interrompu par les sonneries et le tumulte des alarmes :

> Prince, à ce mot me convint esveillier
> Pour un hahay que j'oy escrier,
> Par nuit, en l'ost assez près de Coulongne (3).

Un dernier effort fut tenté pour réussir à livrer une bataille rangée. Le 30 septembre, les meilleures troupes françaises, conduites par le connétable de France, Coucy, Lorraine, Blainville, Vienne et La Trémoïlle, en tout 4.000 chevaux, quittèrent en belle ordonnance le camp de Korrenzig, descendirent la vallée de la Roer et vinrent se déployer devant Ruremonde (4). Un important détache-

(1) *Œuvres complètes*, III, p. 25, n° CCCXXVI, v. 24-26 et 28-36.

(2) FROISSART, XIII, p. 260; RELIGIEUX, I, p. 547.

(3) Envoi de la ballade n° CCCXXXVII, v. 51-53, *Œuvres complètes*, III, p. 28. Voir aussi les v. 22 et 28 et suivants de la ballade, n° XXXIX citée plus bas.

(4) FROISSART, p. 265. Le manuscrit porte « Remoingne » que KERVYN,

ment de pionniers et de mineurs liégeois, dont on s'était assuré le concours, s'apprêtait à saper les remparts (1).

Du haut des murailles, les Gueldrois regardaient le spectacle de l'armée française; et dans la plaine, les Français attendaient en bon ordre de bataille que les Gueldrois voulussent bien risquer une sortie. C'eût été enfin la mêlée tant désirée et à coup sûr, la victoire. Mais Guillaume de Gueldre était bien résolu à ne pas quitter l'abri de ses remparts (2). Pendant quatre heures, les Français attendirent, les chevaux rongeant leurs freins. A l'approche de la nuit, les commandants des diverses batailles, sentant leurs troupes en l'air, dans une banlieue de ville vidée de ses fourrages, isolées du gros de l'armée et exposées par derrière aux coups de mains nocturnes des linfars, firent sonner la

---

dans son édition, XIII, notes, p. 365, identifie contre toute vraisemblance à Remagen. L'auteur anonyme de l'*Historia Gelrie*, p. 94 : « ante Ruremundam ». Pour le récit de cette opération, outre Froissart, voir la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 206, selon laquelle l'armée française aurait bloqué, pendant cette offensive, trois places fortes de la Gueldre. C'est cette chronique qui permet de préciser la date du mouvement : en effet, elle mentionne d'abord les courses des cavaliers du duc de Berri jusqu'aux portes de Cologne et d'Aix, quatre jours après l'entrée en Juliers, donc le 29; la pointe vers Ruremonde aurait eu lieu le lendemain 30, ce que confirme encore la suite, p. 207 « Si demoura le roi ... unze jours en son ost » ce qui nous amène bien au 12 octobre, date de la cessation des hostilités.

(1) Le projet de siège de Ruremonde est déjà mentionné dans un curieux passage interpolé dans une copie contemporaine de la convention de Wollersheim, qui figure à la fin du ms. fr. 5610 de la Biblioth. Nation., publié par KERVYN DE LETTENHOVE, *Istore et Chroniques*, II, p. 395 (Le ms. est bien de la fin du XIV^e^ siècle. KERVYN, *op. cit.*, I, p. xxxiij) : « Et est l'entencion du roy et de nos dits seigneurs dessus dis de départir et d'aler prochainement mettre le siége à une grosse ville appelée Renurode, car ceuls de Liége y ont envoyet grant plenté de mineurs et de picqueurs qui se font fors d'avoir tantost miné la dicte ville si elle ne se rend. »

De même, *Geste de Liége*, v. 13203-13205, p. 707.

Li roi at mandeit des ovrirs
A Liége hulheurs et chairpentirs
Suffisans pour faire ôvrages.

Ces sapeurs-mineurs liégeois furent payés le 4 octobre. ACO., B. 1469, fol. 45.

(2) V. plus bas p. 243.

retraite. Les lourds escadrons tournèrent bride et rentrèrent à Korrenzig (1). Dès lors, les Français comprirent que le but de la campagne était manqué et ne songèrent plus qu'à rentrer dans leurs foyers. Eustache Deschamps, pour pouvoir rentrer sain et sauf en France, promet à la Vierge une couronne de fleurs(2). Les hostilités se bornèrent alors à repousser les coups de mains des linfars toujours invisibles et insaisissables. Les plus belliqueux des Français, ceux du duc de Berri, tour à tour harcelés et morfondus, tentèrent quelques ripostes (3).

Fidèle à sa parole, le duc de Juliers, accompagné de son frère l'archevêque de Cologne, était allé trouver son fils avec d'autant plus de hâte qu'il avait vu l'armée française reprendre sa marche en avant. Le duc et l'archevêque s'em-

---

(1) La distance qui les séparait de leurs cantonnements était d'environ 5 lieues. Le témoignage de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 207, selon lequel l'offensive réussit et aboutit à la chute des forteresses gueldroises, est naturellement à rejeter.

(2) *Se Dieux et li (Notre-Dame) vueillent sauver ma vie,*
Et que je puisse à honeur revenir
Avec le Roy, c'est ce que je désir,
De la duchié de Guerle ains cest esté
Et eschiver d'iver la povreté,
Le guait de nuit et la dure froidour,
Je veue à Dieu, si je suis retourné,
Qu'à ma Dame donrray chapiau de flour.

Et droyt à lui m'iray recommander,
En suppliant que mon las cuer n'oublie,
Qui loing de lui me fait trop endurer,
Quant j'oy crier alarme la nuitie,
Logier à plain, au froit et sanz fueillie.
Adonc me vient d'elle le souvenir,
Et je ne puis mes gantelez tenir
S'en mes mains n'ay ij ou iij foiz souflé;
Se pluie vient, je suis desconforté;
Mais à Dieu veu, se je viens au retour,
Quant je serai en no marche arrivé,
Que ma Dame donrray chapeau de flour.

(*Œuvres complètes*, I, pp. 124-125, n° XXXIX. Ballade de Moralitez, v. 17-36.)

(3) L'épisode de l'écuyer auvergnat Gourdinet, quelques développements littéraires que FROISSART, XIII, pp. 264-266, repris dans l'*Historia Gelrie*, pp. 95-96, y ait ajoutés, est très significatif à cet égard.

barquèrent sur la Meuse et gagnèrent Nimègue (1). Guillaume était informé des termes de la convention de Wollersheim, il se savait abandonné. Mais ce coup de poignard dans le dos ne l'avait pas ébranlé. Il ne laissa paraître ni colère ni désespoir, et reçut avec magnificence son père et son oncle. Aux premiers mots d'intervention, il refusa net les propositions des médiateurs, alléguant qu'il ne pouvait pas se départir de l'hommage prêté au roi d'Angleterre. Aussi bien, n'était-il pas jeune? S'il était vaincu cette fois, l'avenir lui apporterait l'occasion de la revanche. Ainsi va toute carrière de chevalier : « nuls sires ne peut guerroier sans dommaige : une fois parte, autreffois gaaing » (2). Le dialogue devint plus serré. Le vieux père décrivit l'armée française à son fils, lui demanda d'où il attendait secours contre la tourmente qui approchait; Guillaume répondit qu'il avait confiance en l'armée et la flotte anglaises qui sauraient le dégager. Juliers s'efforça encore de lui faire entendre raison, lui montrant les Anglais aux prises avec mille difficultés en Guyenne, en Ecosse, incapables de l'aider; l'Empire indifférent, impuissant à lui fournir d'autres secours que quelques chevaliers mercenaires. Alors le duc de Gueldre redit encore une fois ses plus sûres raisons d'espérer, sa tactique : rester enfermé dans ses places fortes, faire harceler par les linfars un ennemi que l'hiver allait bientôt surprendre, engourdir, affamer peut-être :

(1) FROISSART, XIII, p. 266. Il est difficile de déterminer le moment de l'arrivée de Renaud de Juliers et de Frédéric de Saarwerden à Nimègue. Voici les éléments dont on dispose : Guillaume de Gueldre est venu faire sa soumission à Korrenzig le 12 octobre, non sans s'être fait longtemps attendre. D'autre part, les conversations de Nimègue entre le père et le fils durèrent six jours (FROISSART, pp. 268-269) qui se placent donc en gros entre le 1er et le 10 octobre. Enfin le 28 septembre l'archevêque de Cologne était sans doute encore à Lövenich, et c'est probablement à l'occasion de son départ que le duc de Bourgogne fit un cadeau en argent à ses ménétriers. ACO., B. 1469, fol. 35. Et Guillaume de Gueldre reçut des messages de l'évêque de Liége jusqu'aux derniers jours de septembre. RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 15 v°, 16 v°. On peut donc placer le début de l'entrevue de Nimègue le 1er, le 2 ou le 3 octobre.

(2) FROISSART, p. 267.

« Les eaues et le froit temps et les pluyes guerroieront pour moy. Avant que la saison de janvier et de février soit venue, ils seront si tanés et si lassés que le plus joly d'euls tous vouldroit estre en son hostel aveuc sa femme et ses enffans (1). »

Guillaume V, de Juliers, répliquait que l'armée française telle qu'il l'avait vue, pouvait tenir la campagne trois ou quatre ans si elle le voulait. La discussion dégénérait en dispute et se prolongeait; pendant six jours, le vieux duc, sa femme Marie (2), l'archevêque de Cologne, tentèrent vainement de fléchir Guillaume de Gueldre (3).

Finalement, Guillaume V, de Juliers, vint à bout de cette résistance obstinée. Froissart nous assure qu'il y parvint en le menaçant de lui retirer son héritage et d'en investir un autre; mais il est bien plus probable qu'il réussit à lui démontrer que les événements avaient joué en sa faveur. Nul doute que le vieux duc, demeuré en contact étroit avec le camp de Korrenzig (4), ne sût que la fatigue gagnait les Français; que Charles VI, toujours sous l'influence du duc de Bourgogne, rabattait de ses prétentions pour pouvoir prendre au plus vite le chemin du retour. Nul doute non plus que le rôle de l'archevêque urbaniste, Frédéric de Saarwerden, dans cette affaire, n'ait été considérable. Guillaume de Gueldre se sentant sûr de soi, finit par céder. Aussi bien, les conditions qu'il acceptait étaient légères : on lui demandait tout juste quelques excuses. Le projet fut rédigé. De ses lettres de défi, le duc de Gueldre désavouait la forme, alléguant qu'elles avaient été lancées à son insu, et que les chevaliers qu'il avait envoyés en Angleterre avaient abusé de son sceau, ce qui était évidemment faux. Du fond même des lettres, il ne rétractait rien. Il s'engageait simplement

(1) FROISSART, XIII, p. 268.
(2) Selon le RELIGIEUX DE SAINT-DENYS seul, I, p. 542.
(3) FROISSART, XIII, p. 271.
(4) A preuve l'indication contenue dans le récit de FROISSART, *loc. cit.* « tant fut alé et venu, démené et parlementé... ».

à prévenir le roi un an d'avance au cas où il reprendrait les hostilités. Tout le reste du projet de traité était consacré à l'arbitrage des affaires gueldro-brabançonnes (1).

Le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne retournèrent en hâte avec ce projet à Korrenzig. En spéculant sur la fatigue des Français, en jouant habilement de la prétendue obstination du duc de Gueldre, ils surent présenter ce projet comme un maximum de concession de la part de l'ennemi : « et dirent bien au roy et à ses oncles que on s'advisast sus que du duc de Guerles on n'en trairoit autre chose » (2). Le roi était lassé de cette campagne, comme un enfant l'est d'un jouet. Il était prêt à accepter n'importe quoi, et toute l'armée comme lui. Le duc de Bourgogne qui n'avait voulu que faire sentir son pouvoir aux Brabançons et aux Gueldrois et qui y avait réussi, entendait que les choses ne se gâtassent point et penchait à accepter la convention. D'ailleurs, tout le monde était sous l'impression de l'approche de l'hiver et des nuits de plus en plus longues; on ne voyait pas plus loin (3). Le roi et son conseil acceptèrent le projet(4).

Pendant plusieurs jours, Charles VI et ses oncles attendirent Guillaume de Gueldre. Enfin son arrivée fut annoncée pour le 12 octobre. Le roi était fort curieux de voir enfin de près ce prince qui avait osé lui tenir tête. Il envoya à sa rencontre le connétable et le premier chambellan de France avec 600 hommes d'armes, et ordonna que les troupes fissent la haie depuis l'avant-garde qui était sous Coucy, jusqu'à la bataille royale. Guillaume de Gueldre, qu'accompagnaient son père, son oncle l'archevêque, le duc de Lorraine et la chevalerie de Gueldre, eut encore l'insolence de

(1) Voir plus bas pp. 246-7; 254 ss.

(2) FROISSART, XIII, p. 271.

(3) Et SCHULTE, p. 148, 2e col., de comparer la situation de l'armée à celle de Napoléon à Moscou !

(4) FROISSART, pp. 271 à 273; RELIGIEUX, I, pp. 542 et 544; *Historia Gelrie*, pp. 98-99.

se faire attendre jusqu'au soir (1). Arrivé à la tente royale, il fit en allemand les excuses dans la forme prévue, se bornant à désavouer les termes injurieux du défi (2); mais ces excuses, purement verbales, ne furent pas consignées dans les lettres scellées, et il fut entendu qu'elles n'impliquaient en rien la rétractation de son alliance avec le roi d'Angleterre. Pour mesurer les progrès accomplis par le duc de Gueldre entre les traités de Wollersheim et de Korrenzig, du 22 septembre au 12 octobre, il suffit de rappeler qu'à Wollersheim le duc de Juliers avait juré d'amener son fils à rétracter l'hommage prêté à Richard II (3). Le roi de France était bel et bien bafoué.

Ce qui assigne aussi sa véritable portée au traité de Korrenzig, aboutissement de la campagne de Gueldre, c'est qu'après ces deux lignes de promesses, tout le reste des lettres est consacré au règlement du conflit entre la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre, c'est-à-dire aux propres affaires du duc de Bourgogne. A première vue, la solution du conflit pouvait paraître intégralement confiée à l'arbitrage du roi; mais Charles VI déléguait aussitôt ses pouvoirs à une commission composée de l'archevêque de Cologne, du duc de Lorraine et des sires de Coucy et de La Trémoïlle. Le duc de Gueldre enverrait ses requêtes à l'archevêque de Cologne avant le 2 janvier; la réponse de la duchesse devrait parvenir avant le 2 février; et la commission, vu ces textes, rendrait sa sentence arbitrale selon les droits et les coutumes du pays, *secundum jura et consuetudines patrie*, avant le 24 juin. En réalité, l'archevêque de Cologne serait le maître de la situation. En attendant, Guillaume de

(1) Il partit de Nimègue le 11. RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, II, fol. 7.

(2) A. DE CIRCOURT, *Le duc Louis d'Orléans* [v. p. 226, n. 3], p. 22, a fait remarquer que Guillaume de Gueldre emploie les mots « rex Francorum » formule peu usitée et équivoque.

(3) C'était le sixième point de la convention de Wollersheim, cf. l'édition de l'acte par HULSHOF, *Oorkonden Geldersche vorsten*, p. 53; et *supra*, p. 236-7.

Gueldre devait remettre la ville de Grave, objet principal du litige, entre les mains du roi, à condition que son homme, Wennemar de Cuyck, ou le fils de ce dernier, la recevrait sitôt en fief de la duchesse. Il devait livrer Arnould de Hoemen au roi, mais sous condition que le sort ultérieur du prisonnier dépendrait des résultats d'une enquête qui établirait dans quelles circonstances il avait été fait prisonnier. Visiblement, Guillaume de Gueldre détenait les moyens de faire la preuve nécessaire à l'élargissement de son chevalier. Enfin tous les tenants des deux partis étaient réintégrés dans leurs biens (1).

A la nuit tombante, après l'échange des signatures, le duc de Gueldre, ses parents et ses compagnons furent introduits dans la tente royale et burent l'hypocras avec Charles VI, son frère, ses oncles et les princes français. De toutes parts, les Français se pressaient autour du pavillon royal pour voir l'audacieux Gueldrois. Le roi combla tous les Allemands de dons en argent et en nature. Nul doute que ces libéralités, cette réception digne d'un grand feudataire, n'étaient manifestations chevaleresques généreuses, honneurs rendus à un ennemi courageux et aussi goût du faste, besoin d'étonner. Ils furent interprétés par ces Allemands balourds et peu civilisés comme un signe que les Français avaient peur et voulaient ménager le duc de Gueldre. Les chroniqueurs rhénans et westphaliens ne manquèrent pas de

(1) AN., J. 522, n° 20. Or. sc., exemplaire du roi. Publié par HULSHOF, *Oorkonden geldersche vorsten*, pp. 59 à 62, n° XXIV. ADN., B. 283, n° 14585, copie contemporaine dépourvue de tout signe d'authenticité, pour le duc de Bourgogne. Cartellieri en avait passé une copie à Schulte qui cite la cote inexactement : 14/85. Arch. de l'État à Düsseldorf, Cartul. Gueldre-Juliers 23, fol. 78. Copie contemporaine de l'exemplaire du duc de Gueldre. Publiée par VAN DOORNINCK, *Acten 1372-1392*, p. 193. Un original aux Archives de La Haye, qui a été publié par NIJHOFF, III. p. 141, n° 132 (variantes signalées par SCHULTE, p. 150, 1re col.) ne contient pas les excuses relatives à la lettre de défi. La réconciliation du duc de Bourgogne avec le duc de Gueldre est aux ADN., B. 283, n° 11769, or. sc. Publiée par KERVYN DE LETTENHOVE dans son édit. de FROISSART, XIII, notes, pp. 371-372. Celle du duc de Gueldre avec Jeanne a été publiée par NIJHOFF, III, p. 143, n° 133.

raconter que le roi de France avait acheté à prix d'or la permission de battre en retraite sans être inquiété (1). Il est vrai que Charles VI contribua lui-même à donner au duc de Gueldre toutes les apparences du vainqueur. Quand Guillaume lui demanda de remettre en liberté sans condition les Gueldrois qui avaient été fait prisonniers, il accéda volontiers à ce désir, en demandant la même faveur. A quoi le duc de Gueldre répondit tranquillement que c'était impossible; qu'il avait dû faire appel aux chevaliers d'Outre-Rhin — il voulait dire les « linfars » —, et que pour les attirer, il avait dû leur promettre la libre disposition des prisonniers qu'ils captureraient; qu'il ne pouvait leur enlever le bénéfice de rançons qui seraient leur seul salaire. Le roi dut refouler sa colère et accepter cette nouvelle preuve qu'il était bien le vaincu de la campagne (2).

Du moins espérait-il avoir donné assez de témoignages de dévouement au duc de Bourgogne, partant aux Brabançons, pour obtenir au retour ce qu'il n'avait pas eu à l'aller, le passage par le Brabant pour son armée fatiguée. Pendant cette campagne d'un mois, Maestricht avait été une des bases du ravitaillement de l'armée française. Les convois de vivres et de vins arrivant de Bourgogne et de Champagne par la Meuse et la route terrestre, y confluaient avant d'être dirigés vers le Juliers (3). C'est là que s'était installée la duchesse pour suivre de loin les opérations (4). Charles VI crut pouvoir replier son armée par Maestricht et l'ancienne

(1) *Münstereifler Chronik* et DETMAR VON LÜBECK cités par LINDNER, *Feldzug*, p. 247, n. 1, et ERNSING, p. 71, n. 1.

(2) Les rançons de captifs français parviennent encore en Gueldre par le Brabant en juin 1389. RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 45 v° et II, fol. 20. Pour le récit de l'entrevue, en ordre principal FROISSART, p. 271 à 273 et *Historia Gelrie*, p. 98-99. Subsidiairement, *Geste de Liége*, v. 13307-13329 (p. 709), récit que l'auteur tenait d'un témoin oculaire :

Ensi que l'ole recordeir
D'un chevalier et acordeir (v. 13311-13312).

(3) V. plus haut, p. 239.

(4) AGR., CC., 2374, p. 20 et 57, du 30 sept. au 16 oct. QUICKE, *Itinéraire*, pp. 186-187.

route romaine, et il fit offrir au magistrat les gages nécessaires pour obtenir le travers. Mais les Maestrichtois, sans doute appuyés par les villes brabançonnes et encouragés par l'échec des Français, refusèrent net, s'apprêtèrent même à repousser une attaque de vive force, en étançonnant leurs portes (1).

A la nouvelle du projet du roi, Liége s'inquiète à son tour. Craignant que les Français, repoussés à Maestricht, n'essayent de s'emparer du pont de Visé situé dans la principauté, elle envoie en hâte, le 15 octobre, un corps de 128 gens de métiers pour monter la garde au pont et y interdire éventuellement le passage aux Français (2). Ainsi toute la campagne d'un bout à l'autre s'était déroulée au milieu de l'hostilité générale. Hommes de fiefs du Luxembourg et de Chiny montant la garde aux ponts de la Semois et sur les remparts de Luxembourg, « linfars » accourus d'Outre-Rhin comme à la curée, communiers de Maestricht et de Liége aux ponts de la Meuse, n'avaient cessé d'entourer l'armée française d'un cercle de méfiance et de haine. Se sentant joués par tout le monde, par les Brabançons et les Liégeois qu'ils étaient venus secourir, comme par le Gueldrois, par l'archevêque urbaniste, par le Bourguignon même qui était dans leur camp, les Français se mirent en retraite vers le 15 octobre (3). Le rendez-vous était fixé à Reims au 1er novembre (4).

(1) *Geste de Liége*, v. 13337-13352 (p. 709).

(2) *Geste de Liége*, v. 13362 à 13367, *loc. cit.*

(3) *Chronique latine de* Jean de Stavelot, p. 93 (« vers la mi-octobre ») que nous suivons de préférence à la *Geste de Liége*, v. 13370, *loc. cit.*, laquelle donne pour la date du départ le 18 octobre. Car il paraît difficile d'admettre que le rendez-vous ait été donné à Reims le 1er novembre (voir note suivante) en partant de la Gueldre douze jours plus tôt seulement. Un état de dépenses reçu des receveurs Guillaume d'Enfernet et Jehan de Flament par Montaigu pour le compte du roi, publié par Jarry, *Louis d'Orléans* [référ. compl. p. 226, n. 3], n° xi, pp. 414-415) est daté de Korrenzig 24 octobre, mais il doit l'avoir été pendant le retour en France. Depuis le 13 octobre, le duc de Gueldre entretenait dans le camp français un valet « om tgenge te vernemen », pour suivre le cours des événements (RAG., Compte d'Henri de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 17 v°) et l'informer du jour du départ de l'armée.

(4) Religieux, I, p. 552.

Pourtant, l'armée n'était pas encore au bout de ses peines. Pressés de gagner Reims à la date fixée et de rentrer dans leurs foyers, les Français avaient pris le chemin du retour en grande hâte; certains corps marchaient en assez mauvais arroi et assuraient mal leur propre garde. Au moment où on allait rentrer dans l'Eifel, les cavaliers des sires de Blankenheim et de Kronenburg (1) s'approchèrent de l'armée, cherchant où ils pourraient opérer un fructueux coup de main. Ils frôlèrent d'abord l'arrière-garde, la bataille du comte de Meaux; mais la trouvèrent en bon ordre, prête à parer l'attaque. Ils n'eurent garde de se faire repousser et se retirèrent « sans sonner mot ». Pendant qu'on respirait au sortir de cette alerte, ils se rabattirent plus au sud sur des quartiers « qu'ils trouvèrent à la découverte », abattirent un grand nombre et enlevèrent des prisonniers dont le sire de Montcavrel et le sire de la Vieuville (2). Il fallut renforcer le guet (3). Un autre accident vint encore abaisser un peu plus le moral de l'armée. Au sortir du Juliers, on se trouva en présence d'un affluent de la Roer (4) que les pluies avaient gonflé et transformé en

(1) Prusse rhénane, Kr. et respectivement 16 km. au sud-est et 19 km. au sud de Schleiden. Les forteresses de ces seigneurs, situées à la tête de vallée de la Roer, défendaient en même temps l'accès de celles de la Kyll et de la Prüm. SCHAUDEL, p. 34.

(2) Tous deux faisaient partie du corps de La Trémouille depuis l'année précédente. (BN., Mss., Clairambault, 112, La Viexville; et ACO., B. 1467, fol. 49.) Chacun d'eux fut gratifié le 24 janvier 1388 de 200 lb. par mandements de Philippe le Hardi. (BN., Mss., Bourgogne, 23, fol. 93 et 150. ACO., B. 1500, fol 66. — PROOST, II, p. 630, n° 3697). Nouveau don à Montcavrel en 1390. Le duc de Gueldre offrit une armure au comte de Blankenheim après la campagne (RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, III, fol. 88 v°).

(3) Pour cet épisode, voir FROISSART, XIII, pp. 277-278.

(4) SCHAUDEL, p. 34 l'identifie avec l'Orfft qui après avoir arrosé Schleiden, se réunit à Gemünd avec l'Urfft, autre affluent de la Roer. C'est simplement possible. Nous n'avons à ce sujet d'autre témoignage que celui du RELIGIEUX (voir note suivante) lequel fournit deux éléments : 1° le ruisseau était situé à deux journées de marche des frontières de la Gueldre, puisque le désastre eut lieu deux jours après le départ; 2° ce ruisseau formait plusieurs vastes marais. Nous croyons qu'il est possible de l'identifier grâce à ce dernier élément. C'est l'Inde, affluent de gauche de la Roer.

torrent. Les Français n'avaient pas de pontons. Mais leur hâte était si grande, si forte aussi la crainte d'une attaque des Allemands, qu'une partie de l'armée, au lieu de chercher un gué, entreprit de traverser le ruisseau à la nage; beaucoup périrent emportés par le flot. Il fallut interrompre le franchissement, envoyer en amont et en aval des cavaliers à la recherche d'un gué, former avec les plus grands chevaux, là où on le trouva, un barrage qui brisât le courant. Le roi, sa suite et le gros de l'armée passèrent ainsi. Mais un grand nombre de fantassins, succombant sous le poids de leurs armes, perdirent pied et disparurent dans les remous (1). Puis quand on eut escaladé les pentes de l'Eifel, ce fut la même route qu'on avait suivie à l'aller, les cent descentes dans les vallées et remontées sur les plateaux de l'Ardenne. Les chariots embourbés, les chevaux à la patte cassée jalonnaient la route suivie par les colonnes. Eustache Deschamps y laissa son coursier :

J'ay mon argent en Julliers despandu,
Et Ardenne a destruit le compaignon;
Par les bois sont my cheval morfondu,
Riens ne vault fraper de l'esperon;
Autant vauldroit chevauchier un baston
Que mes chevaulx, dont chascun d'eulx me lesse (2).

Cette armée qui craignait les attaques ennemies, quoique la paix fut signée, semblait bien plutôt fuir que battre en retraite.

Malgré les difficultés de la route et les intempéries, elle couvrit la distance qui séparait Korrenzig de Reims en moins de 15 jours. Mais pendant le voyage de retour, les dernières écailles étaient tombées, qui couvraient encore les yeux de quelques-uns.

Sans nul doute, des tractations avaient été nouées sous la tente pendant la campagne. La politique personnelle du duc de Bourgogne avait été dénoncée et vivement attaquée. Quelques jours après la dislocation de l'armée, au conseil

(1) Religieux, I, p. 552 et 554. Et Schulte de comparer cet accident avec le désastre de la Bérésina, p. 151.

(2) *Œuvres complètes*, V, p. 121, n° dccccxix, v. 9-13.

qui fut tenu au palais archiépiscopal de Reims au début de novembre, le jeune roi, probablement poussé par son frère, le duc Louis d'Orléans, fit déclarer en son nom par le cardinal Pierre Aycelin de Montaigu, évêque de Laon, doyen du conseil, qu'il allait gouverner lui-même (1).

*
* *

§ 6. L'incidence de la campagne de Gueldre sur la rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans à la cour de France, n'est pas de notre sujet : il suffit de l'indiquer en passant. Il importe bien plus de dégager succinctement l'influence qu'elle a exercée sur l'histoire des Pays-Bas et spécialement le rôle qu'elle joue dans la politique d'expansion territoriale de Philippe le Hardi dans les terres d'Empire. Ce sera l'objet du chapitre suivant. Dans celui-ci, où nous ne considérons la campagne de Gueldre que comme un épisode du conflit gueldro-brabançon, si l'on se rappelle tout d'abord le but qu'elle se proposait, à savoir punir le duc de Gueldre et venger l'affront qu'il avait infligé au roi de France et au duc de Bourgogne, il est absolument certain que cette guerre, terminée par une paix sans prestige et une retraite presque désastreuse, n'a abouti qu'à des résultats absolument disproportionnés à la valeur et au nombre des moyens mis en œuvre. Mais il convient pourtant de ne pas les sous-évaluer. Si on les mesure du point de vue du roi de France, à qui la campagne a coûté des centaines de milliers de livres, sans lui fournir la vengeance éclatante qu'il espérait, l'affirmation des historiens allemands, Lindner (2), Ernsing (3), Cartellieri (4), Schulte (5), frappés

(1) A. DE CIRCOURT, *Le duc Louis d'Orléans* [v. p. 226, n. 3], p. 24; JARRY, *Louis d'Orléans* [v. *ibid.*]; A. COVILLE, *Les premiers Valois et la guerre de Cent Ans*, p. 298-299; CARTELLIERI, p. 44. CALMETTE et DÉPREZ, p. 27-28.

(2) *Wenzel*, II, p. 99-100.

(3) P. 72.

(4) P. 43.

(5) P. 151, 2e col.

non sans raison par l'intrépidité du duc de Gueldre, est exacte : la campagne de Gueldre a abouti à un échec complet. Mais si l'on examine ses résultats du point de vue du duc de Bourgogne, si l'on considère le but qu'il poursuivait, le bilan de l'opération apparaît tout différent, et il suffit pour s'en rendre compte d'interroger les événements postérieurs. La guerre de Gueldre a eu pour premier effet de mettre net, pour un long espace de temps, un terme à la série sans fin de coups de main et de pillages auxquels le duc de Gueldre ne cessait de se livrer en Brabant depuis la bataille de Baesweiler et surtout depuis la mort de Wenceslas. En fait la frontière brabançonne demeura intacte, à de très rares exceptions près, pendant une période de dix ans, jusqu'à la guerre de 1398 (1). L'intervention du roi de France et du duc de Bourgogne, quoi qu'on en ait attendu de plus, a réussi à mettre le Brabant à l'abri des invasions gueldroises et a amené Guillaume III à signer la paix.

Fidèle à sa promesse, le vieux duc de Juliers se rendit à Paris, aussitôt après le départ de l'armée française. L'entrevue aboutit à la confirmation de la convention de 1378 (2) : il reçut de Charles VI la promesse d'une rente de 4.000 francs d'or (dont 1.000 pour son fils puîné Renaud) (3), moyennant quoi il prêta serment de vassal au roi (4) (2 et 7 décembre 1388). Depuis longtemps, la couronne de France, observant la loi de l'utile et du possible, ne demandait aux innombrables vassaux de cette sorte qu'elle gagnait sur la rive gauche du Rhin, que des prestations fort imprécises, se contentant d'une vague dépendance. L'influence personnelle du roi de France en Juliers demeura après la campagne de 1388 ce qu'elle avait été auparavant, ni plus ni moins. Ce fut Philippe le Hardi qui

(1) Par ces exceptions, nous entendons les attaques de divers féodaux gueldrois sur la frontière limbourgeoise. V. *infra*, chap. X-XI.

(2) Voir plus haut, p. 71, n. 2. ERNSING, pp. 25-26.

(3) LACOMBLET, III, 2e partie, p. 823, n° 932.

(4) AN., J. 522, n° 19, Or. sc. Publié HULSHOF, *Oorkonden geldersche vorsten*, pp. 62-64, n° XXV.

bénéficia de cette aventure, devenant le véritable épigone de l'influence française dans l'Entre-Meuse-et-Rhin.

La convention de Korrenzig qui mettait fin à la campagne s'appliquait surtout au règlement des affaires gueldro-brabançonnes. Elle fut appliquée, mais beaucoup plus tard qu'il avait été convenu. On se rappelle que Charles VI avait nommé une commission composée de l'archevêque de Cologne, du duc de Lorraine et des sires de Coucy et de La Trémoïlle, laquelle devait se réunir avant le 2 février 1389, examiner les mémoires rédigés par Guillaume de Gueldre et Jeanne de Brabant et prononcer sa sentence avant le 24 juin suivant. Le brusque départ du duc de Gueldre pour la Prusse, un mois après la signature de l'armistice, sa longue absence et sa captivité (1), arrêtèrent net les négociations, et le rôle de cette première commission, qui ne se réunit sans doute pas au complet, s'arrêta là (2). On reprit les pourparlers après le retour du duc (12 octobre 1389) dans une atmosphère de méfiance réciproque qui les entravait visiblement. La duchesse de Brabant était obligée de se plaindre des accusations portées contre elle auprès du duc de Gueldre par le sire de Berlaer (3). Par ailleurs, elle apprenait que Renaud de Schoonvorst aurait prodigué au duc de Gueldre qui, à la vérité n'en avait pas besoin, les conseils de se montrer intraitable pendant les négociations avec la duchesse; son obstination lui vaudrait de larges indemnités en argent (4). Guillaume de Gueldre éprouvait le besoin de protester et de démentir solennellement ces bruits, ce qui démontre bien qu'il avait momentanément intérêt au maintien de la paix. Son voyage

(1) Le voyage de Guillaume III en Prusse se place entre le 16 novembre 1388 et le 12 oct. 1389. ERNSING, p. 76 à 86.

(2) Des délégués du duc de Gueldre sont envoyés à Cologne le 27 décembre 1388. RAG., Compte d'H. de Steenbergen, 1388-1389, II, fol. 2.

(3) VAN DOORNINCK, *Acten 1376-1392*, p. 188. (ERNSING, p. 93), Lettre de Guillaume Ier en réponse à ces accusations de Jeanne, 1er sept. 1390.

(4) VAN DOORNINCK, *Acten 1376-1392*, p. 57. (ERNSING, *loc. cit.*), Lettre de Guillaume Ier, 26 mars 1390.

en Angleterre (mai-5 juin 1390) qui avait pour but d'aller prêter hommage à Richard II (1), n'était pas fait pour atténuer ces défiances. Une nouvelle randonnée de cet éternel assoiffé d'aventures, vers les états barbaresques de l'Afrique du Nord, qui semblait devoir à nouveau prolonger la durée des négociations, aboutit par hasard au résultat contraire. Guillaume de Gueldre n'alla pas plus loin que Gênes et Venise (2), et s'arrêta au retour à Paris. Là eurent lieu au début de juin des entrevues auxquelles prirent part le duc de Bourgogne, intéressé au règlement définitif du conflit gueldro-brabançon, et le duc d'Orléans qui commençait sans doute aussi à s'occuper des affaires des Pays-Bas (3). A l'intervention de Philippe le Hardi, la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre décidèrent que douze commissaires, six délégués par chacun d'eux, se réuniraient à Ravensteyn pour y délibérer et ne pourraient se séparer avant d'avoir conclu la paix entre les deux duchés (4). Sous l'effet de cette contrainte, la conférence de Ravensteyn aboutit assez rapidement, et le 23 octobre 1390 Guillaume de Gueldre et Jeanne de Brabant annonçaient à leurs sujets la signature du traité d'amitié et de bonne entente (5). Chacun promettait à l'autre de respecter la paix du voisin et ses terres, villes et châteaux des deux côtés de la Meuse (l'acte émanant de Guillaume Ier ajoutait à ce passage : « et particulièrement Millen, Gangelt et Waldfeucht », ce qui montre nettement la part prise par Philippe le Hardi dans la rédaction du traité). Le traité de paix serait valable la vie de la duchesse

(1) Sloet, L., p. 323, qui a rectifié les dates fournies par Ernsing, p. 91 et plus loin, pp. 375-6.

(2) Ernsing, p. 91-92.

(3) Seul Dynter, p. 127, mentionne le rôle du duc d'Orléans dans la préparation de la conférence entre le duc de Gueldre et la duchesse de Brabant. Il faudrait mettre l'accent sur ce témoignage important si on réussissait à le confirmer d'autre part : le duc d'Orléans aurait pris intérêt aux affaires des Pays-Bas dès 1390.

(4) Dynter, p. 127, donne les noms des douze commissaires.

(5) Van Mieris, III, p. 571; lettres de Guillaume Ier (un autre original provenant du trésor des chartes de Brabant à l'HHSA., NU., Laurent, *Vienne*, II, *1357-1430*, à la date). Nijhoff, III, p. 171, n° 160.

durant, et prolongée pendant le règne de ses successeurs. La question de Grave était résolue par un *statu quo* : la propriété de la ville était formellement reconnue à la duchesse de Brabant, mais il était convenu qu'elle en investirait le sire de Cuyck avant le 25 décembre.

La paix de 1390 donnait satisfaction aux deux adversaires, en affirmant les droits souverains de la duchesse sur Grave et en en laissant la possession au sire de Cuyck. Mais il est bien plus important de faire remarquer que ce traité assurait la paix au Brabant : en s'engageant formellement à respecter les frontières brabançonnes sur les deux rives de la Meuse et à punir ceux de ses tenants qui enfreindraient cette clause esssentielle, le duc de Gueldre s'engageait à renoncer définitivement aux opérations qu'il n'avait cessé de mener depuis des années contre le duché de Brabant. Le but essentiel qu'avait poursuivi Philippe le Hardi en offrant son concours à sa tante et aux Brabançons, était donc atteint. Aussi sut-il admirablement tirer parti des sacrifices consentis par le roi, pour fortifier considérablement sa position dans les Pays-Bas. C'est vraiment à partir de 1388 que le rythme de ses progrès en Limbourg et dans les terres d'Outre-Meuse va aller s'accélérant. Et ce n'est pas un hasard si le traité qui consacrait la paix entre le Brabant et la Gueldre et qui était indirectement l'œuvre du duc de Bourgogne, a été signé à un mois de distance (23 octobre) de l'acte secret par lequel il acquérait la nue propriété du duché de Brabant (28 septembre), clef de voûte de l'édifice bourguignon dans les Pays-Bas.

CHAPITRE VII

Le transfert du droit de rachat des seigneuries d'Outre-Meuse: Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht

(1389)

La cession de la nue propriété du Brabant

(1390)

SOMMAIRE :

§ 1. — L'entretien de troupes françaises et bourguignonnes en Limbourg et les terres d'Outre-Meuse. Rôle de Renaud de Fauquemont et de Scheifart de Mérode; conséquences du point de vue du trésor de Brabant, p. 259. — Entrevue de Jeanne de Brabant et de Philippe le Hardi à Cambrai (janvier 1388); accord sur les questions territoriales d'Outre-Meuse, p. 260. — Réaction en Brabant contre l'intervention du duc de Bourgogne (mai-juin 1388). Le rôle de Fauquemont et de Mérode; leurs créances et leur ascendant sur la duchesse. Temps d'arrêt dans l'expansion bourguignonne entre la Meuse et le Rhin, p. 261. — Regain d'influence bourguignonne. La mission de Dangeul et Blondel à Bruxelles (juillet-août 1388), p. 263. — A l'issue de la campagne en Gueldre Jeanne doit à son neveu 22.000 vieux écus; au sire de Mérode 15.713 florins du Rhin, p. 264. — Forte position acquise par le sire de Mérode; menace qu'elle constitue pour l'expansion bourguignonne, p. 265.

§ 2. — Collaboration de la duchesse de Brabant avec son neveu en vue d'arrêter le développement de la puissance du sire de Mérode et de la dame de Gronsveld. Leur nouvelle entrevue à Cambrai (11-12 juin 1389), p. 267. — Transfert à Philippe le Hardi des seigneuries de Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht, avec droit de rachat, p. 270. — Attitude prudente de Philippe le Hardi à l'égard des Gronsveld et des Mérode. Nouvelle entrevue de Jeanne avec son neveu, à Douai (25-27 octobre 1389), p. 272. — Les sires de Gronsveld et de Mérode, fonctionnaires du duc de Bourgogne dans le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse, p. 273.

§ 3. — Conséquences de l'expansion bourguignonne en Limbourg et dans l'Outre-Meuse en 1389. Transfert de la nue propriété du Brabant à Philippe le Hardi, à l'entrevue de Tournai (28 septembre 1390). Caractère secret de ce transfert, ignoré des Etats de Brabant et du Roi des Romains. Donation entre vifs avec réserve de l'usufruit et de l'exercice de la seigneurie. Garanties données à Philippe le Hardi et à ses héritiers. Manifestation d'émancipation du Brabant par rapport à l'Empire, et d'étroit attachement politique à la France, pp. 275-277.

Le voyage de Philippe le Hardi au printemps de 1387 avait déjà considérablement consolidé sa position dans le duché où il venait à peine de s'introduire (1). Après avoir ouvert à la vieille duchesse son crédit financier et mis ses troupes à sa disposition; après avoir réussi à se faire payer presque aussitôt par l'engagère du duché de Limbourg et de quelques-unes des places fortes, clefs du Brabant convoité, comme son coup d'œil pénétrant le lui avait très tôt révélé —, il venait d'apparaître en médiateur dans la querelle gueldro-brabançonne, et en même temps d'accroître son prestige en portant son nom dans les Pays-Bas septentrionaux et jusqu'en Rhénanie.

Dès lors, son activité dans l'Entre-Meuse-et-Rhin va aller toujours croissant, et il n'épargnera aucune peine pour y maintenir et développer son autorité. A présent, ce sont ses propres possessions qu'il va y défendre, les gages les plus solides du magnifique héritage qu'il escompte pour lui et pour les siens, avec une certitude qui s'affirme chaque jour plus grande. A ce titre, ne méritent-elles pas tous les sacrifices qu'il va leur consentir? Pourtant — il faut l'observer — il n'hésitera pas à se présenter maintes fois aux Brabançons comme le puissant voisin qui, en un geste spontané, a prêté main-forte en une affaire où il n'avait aucun intérêt. Que les Brabançons aient été dupes ou non, c'est comme rémunération de services que toutes les cessions territoriales ont été considérées, et que Philippe le Hardi a pu se faire récompenser d'avoir défendu le Brabant en même temps que son propre bien.

*
* *

(1) Cf. p. 194.

§ 1. Lorsque Guillaume de Gueldre, assuré de l'alliance du roi d'Angleterre, rompit les trêves de Bois-le-Duc et recommença à harceler les Brabançons (1), Jeanne de Brabant se trouva dans la même situation qu'auparavant. Incapable d'assurer la couverture de ses frontières avec les seules ressources que lui offraient les milices urbaines, elle dut recourir aux bons offices de ses vassaux de Limbourg et d'Outre-Meuse. En octobre 1387, elle appelle tout le monde au secours : ses hérauts et ses courriers sont en même temps à Aix-la-Chapelle, à Cologne, chez le duc de Berg, chez le comte de Sayn (2), pour leur annoncer les attaques du duc de Gueldre. Jusqu'à l'arrivée du corps franco-bourguignon commandé par Guillaume de La Trémoïlle, ce fut Renaud de Fauquemont, sire de Born et de Sittard, et ses hommes qui permirent aux milices de la mairie de Bois-le-Duc et aux arbalétriers brabançons de contenir les attaques des Gueldrois. Jusqu'à la signature de la paix, Renaud de Fauquemont jouera un rôle de premier plan dans les opérations offensives et défensives sur la Meuse inférieure (3). Dès la fin de 1387, la duchesse lui devait déjà 4.000 florins de Hollande (4). Ce fut le point de départ d'une dette bientôt sextuplée, qui allait peser lourdement avec d'autres sur le trésor ducal.

Pendant que Renaud de Fauquemont combattait sur la frontière septentrionale du Brabant, vers Grave, le corps franco-bourguignon vint tenir garnison à la frontière orientale, opérant dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. Dans cette région de vieille féodalité qu'il ne connaissait pas, où les premiers fonctionnaires bourguignons n'étaient arrivés que six mois plus tôt, le sire de La Trémoïlle ne pouvait agir seul. Il fallait qu'il eût à ses côtés un seigneur du pays, qui fût à la

(1) V. *sup.*, pp. 198-9, 202.

(2) AGR., CC., 2373, p. 121. — Autres lettres envoyées vers le 15 novembre. De Ram, p. 280.

(3) V. *sup.*, p. 202.

(4) AGR., Mss. div., 1771 (Van Heurck, *Table des diplômes belges*, vol. 1374-1400), fol. 124 v° (17 octobre 1387).

fois son lieutenant et son conseiller ; il fallait, aux cavaliers français et bourguignons mêler habilement une certaine proportion de cavaliers allemands. Ce fut le rôle de Scheifart de Mérode, sire d'Hemmersbach et beau-frère de Jean de Gronsveld, et de ses hommes. Le corps de troupes qui exécuta des pointes si heureuses vers Ruremonde et vers Straelen, était mixte, composé d'autant d'hommes d'armes allemands que de Bourguignons et de Français; et le commandement en était partagé par le sire de La Trémoïlle avec Scheifart de Mérode qui lui avait ouvert ses forteresses et sans doute aussi ses greniers et ses celliers (1).

On voit l'importance du concours prêté par Fauquemont et Mérode. On peut dire que, pendant tout l'automne de 1387 et l'hiver suivant, eux deux et eux seuls furent les capitaines des frontières brabançonnes, assumant toutes les responsabilités de la défense de celles-ci. Et l'on vit alors se dessiner la situation qui se reproduira souvent dans la suite : en Limbourg et dans les terres d'Outre-Meuse, réservoir de l'état brabançon en forces de chevalerie, quelques grands de la région se rendent indispensables, et leur puissance et leur indépendance grandissent dans la mesure où s'accroît leur créance sur le trésor de la duchesse. Cette situation va présenter d'ailleurs, autant que pour la vieille duchesse, de sérieux dangers pour Philippe le Hardi qui, à peine installé dans ses nouvelles positions, y trouve de redoutables rivaux, de jour en jour plus puissants. On verra avec quelle adresse il réussira plus tard à faire passer dans son camp ces ennemis possibles.

La duchesse elle-même favorisa tout de suite les projets du Bourguignon. Dès que l'armistice de la veille de Noël de 1387 eut écarté pour quelque temps la menace gueldroise, Jeanne partit le 28 décembre (2). Après quelques jours de voyage au cœur de l'hiver, elle rencontra le duc de Bourgogne à Cambrai (3). Aucune source ne nous renseigne sur

(1) V. *sup.*, p. 204.
(2) Quicke, *Itinéraire*, p. 184.
(3) Petit, *Itinéraire*, p. 191 et *Suppléments aux Itinéraires*, dans

l'objet de leurs conversations; mais les événements postérieurs nous permettent de croire sans nul doute que Jeanne et son neveu examinèrent alors ensemble les moyens de porter remède à cette situation, en faisant passer les créances des mains des Mérode et Gronsveld et des Schoonvorst dans celles de Philippe le Hardi. D'autre part, on doit observer que c'est à la fin de ce mois que le duc de Bourgogne, intervenant brutalement dans l'administration monétaire brabançonne, fit fermer l'atelier de Louvain (1).

En effet, dès le printemps suivant, quelque temps avant la reprise des hostilités, le duc de Bourgogne envoya en mission en Brabant deux de ses fonctionnaires qui étaient déjà de vieux habitués des ambassades à Bruxelles : Guillaume Blondel et Robert Dangeul. Partis de Dijon vers le 1er mars (2), ils se livrèrent pendant un mois sur place à une enquête approfondie sur le statut juridique des terres d'Outre-Meuse; à cette fin, la duchesse fit dresser pour eux une copie traduite en français de tous les titres de propriété relatifs aux terres d'Outre-Meuse que contenait son livre aux fiefs (3). Philippe le Hardi s'apprêtait à recueillir les fruits du concours prêté à sa tante.

Mais les événements prirent d'abord un autre cours que celui qu'il avait prévu; ils tournèrent même brusquement. On a vu que les Brabançons en apprenant que l'armée française ne pourrait pas se mettre en marche avant la fin de l'été, résolurent de prendre seuls l'offensive dès le mois de juin. On a vu aussi comment cette initiative, due surtout aux représentants des villes, faisait pièce aux projets du duc de Bourgogne (4). En somme, on essayait de se pas-

---

Philippe le Hardi, t. Ier, pp. 466-467. Philippe le Hardi séjourna à Cambrai du 2 au 9 janvier.

(1) V. *infra*, pp.

(2) ACO., B. 1475, fol. 23.

(3) De Ram, p. 280. Mention du paiement des clercs qui firent la copie. Le rouleau que nous avons découvert aux Archives départementales du Nord, en B. 1440, n° 11.821[3], est la copie des titres relatifs à Fauquemont, qui fut remise à Blondel et Dangeul en mars 1388.

(4) V. *sup.*, pp. 210-11.

ser de lui, on tentait d'obtenir un succès décisif avant son intervention. Visant Philippe le Hardi, le calcul était juste.

Mais du même coup, avec ces projets d'offensive séparée, grandissait l'ascendant des seigneurs d'Outre-Meuse, capitaines indispensables de cette armée de milices. Renaud de Fauquemont dut à son expérience de la guerre sur les frontières septentrionales du duché, d'être nommé capitaine général de l'armée brabançonne, en même temps qu'Henri de Bautersem (1). Avant le départ de l'armée, il avait exigé des garanties. Une semaine avant de partir pour Grave, Fauquemont, Gronsveld et Mérode vinrent au château de Tervueren et eurent diverses entrevues avec Jeanne et son conseil. A elles seules, les créances que détenait Renaud de Fauquemont étaient énormes : le total s'en élevait à près de 24.000 florins de Hollande. Jeanne reconnut formellement ces dettes et promit d'avance à Renaud de Fauquemont de le dédommager de tous les frais qu'il allait faire (2). D'autre part, l'ancienne créance des Gronsveld était loin d'être éteinte. Elle était passée dans les mains de personnages très énergiques qui essayaient d'en tirer parti : Henri de Gronsveld, qui exerçait l'office de drossard de Fauquemont dès 1387 (3), et Marguerite de Mérode, veuve de Jean de Gronsveld, dont les intérêts étaient défendus par son propre frère, Scheifart de Mérode, sire d'Hemmersbach. Henri de Gronsveld et Scheifart de Mérode, arrivés à Tervueren forts des services qu'ils avaient rendus et de ceux qu'on allait leur demander, en repartirent comblés de garanties et d'avantages qui pouvaient faire d'eux les dynastes les plus puissants de l'Entre-Meuse-et-Rhin. A Henri de Gronsveld, Jeanne confia la garde de la ville, du château fort et de la seigneurie de Fauquemont, et lui en abandonna tous les revenus jusqu'à extinction de sa dette

(1) DYNTER, III, p. 124. V. *sup.*, p. 212.
(2) AGR., Mss., div., 1770 (VAN HEURCK, *Table des diplômes belges*, vol. 1374-1400), fol. 132.
(3) V. entre autres AGR., CB., nos 6375, 6398, etc.

de 10.144 vieux écus (1). Et à Marguerite de Mérode et au frère de celle-ci, elle confia la garde des villes, châteaux forts et seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht; et elle autorisa Scheifart de Mérode à en percevoir au profit de sa sœur tous les revenus jusqu'à extinction de la dette de Jeanne — 5.500 vieux écus — envers la dame de Gronsveld (2). Céder, à titre de sûreté d'une créance, en même temps que la garde d'une seigneurie, la jouissance de tous ses revenus, revient pratiquement à la céder en engagère. Il faut en conclure que l'offensive séparée déclenchée par les Brabançons vers Grave au mois de mai 1388, doit être interprétée comme une réaction plus ou moins nette des Brabançons contre la politique territoriale de Philippe le Hardi; et que les garanties considérables que la duchesse dut consentir aux Gronsveld et aux Mérode les 20 et 22 mai 1388 témoignent que le duc de Bourgogne avait dû se résoudre, d'accord avec sa tante, à arrêter momentanément son expansion dans les régions d'Outre-Meuse.

La lourde défaite de Ravenstein marque l'échec de cette réaction brabançonne. Au début de juillet, les Brabançons étaient rentrés dans leurs foyers, battus et complètement dégoûtés de la guerre, à tel point qu'ils décidèrent de se libérer complètement du service en entretenant à leurs frais un contingent mercenaire de 1.200 armures et 400 arbalétriers (3). Cette nouvelle organisation de la défense des frontières et la menace gueldroise ne pouvait que renforcer la

(1) 20 mai 1388. L'acte ne nous est connu que par une brève analyse : AGR., Mss: div., 2, fol. 95.

(2) ADN., B. 1432, n° 11737. Copie du temps, papier. — HHSA., NU. Copie insérée dans les lettres de la duchesse Jeanne, du 6 mai 1396, par lesquelles elle reconnaît avoir reçu de Guillaume de Gheetsem, chanoine de Saint-Donatien à Bruges et receveur de l'Écluse, cancellés, les titres de créance que possédait à sa charge Marguerite de Mérode, dame de Gronsveld et Scheifart de Mérode (Quicke, *Documents*, p. 135, n° xxii). Jean de Gronsveld avait tenu Limbour, Rolduc, Millen, Gangelt et Waldfeucht en engagère depuis le 18 septembre 1385. (*Ibid.*, p. 119, n° xvii).

(3) V. *sup.*, p. 219.

position des seigneurs d'Outre-Meuse : il fallait à ces mercenaires des chefs expérimentés, connaissant la région. A ce moment, la situation de la duchesse, plongée dans une détresse financière effroyable, devient de plus en plus compliquée : pendant que le duc de Gueldre s'apprête à envahir et à ravager la mairie de Bois-le-Duc, elle est soumise à la surveillance et à l'influence quotidienne des deux ambassadeurs ordinaires de Philippe le Hardi, Guillaume Blondel et Robert Dangeul, qui se sont installés pour ainsi dire en permanence à la cour de Bruxelles, qu'ils ne quittent que pour aller à celle d'Albert de Bavière et en revenir (1). Conscients des dangers que courait la politique de leur maître, ils montraient sans doute à Jeanne les espoirs qu'elle pouvait fonder sur la grande armée qui se concentrait en Champagne, et ils lui rappelaient ses promesses. Ainsi, le duc de Bourgogne, de loin, gardait son ascendant sur la vieille duchesse et ne cessait d'exercer une influence sur la conduite des affaires brabançonnes.

Au mois de septembre, Philippe le Hardi parvint, à force de patience, d'énergie et d'adresse, à mettre en mouvement l'énorme machine militaire qu'il préparait depuis un an et qui devait faire de lui le sauveur du Brabant. C'est bien ainsi qu'il apparut à Jeanne à Bastogne, le 12 octobre 1388, entouré de sa chevalerie et précédant le roi de France (2). Au moment où l'armée française entra en Gueldre, il avait repris tous ses avantages.

Le 22 novembre 1388, pendant que l'armée française, rentrée de Gueldre, se disloquait à Reims, les ambassadeurs du duc de Bourgogne arrivaient à Bruxelles pour négocier avec Jeanne le paiement des services de leur maître. Les

---

(1) ACO., B. 1475, fol. 20. État de leurs missions du 27 juin au 29 juillet et du 7 juillet au 10 août 1388.

(2) Parvenu à ce joint de son récit, le Religieux de Saint-Denis a quitté le ton de la chronique et pris celui du roman pour conter la merveilleuse histoire d'un puissant duc, preux chevalier, qui vient délivrer la châtelaine d'Amor. V. *sup.*, p. 231.

créances du duc sur le trésor de Brabant comportaient trois postes afférant respectivement : 1° à l'intervention dans les négociations qui avaient abouti à la conclusion des trêves de Bois-le-Duc (juin 1387) ; 2° à l'entretien du corps de La Trémoïlle pendant trois mois dans les terres d'Outre-Meuse (octobre-décembre 1387) ; 3° à la grande expédition qui venait de prendre fin. L'ensemble atteignait la somme de 15.000 vieux écus (1). Cette reconnaissance de la créance de Philippe le Hardi est extrêmement importante, non seulement en raison de son montant considérable, mais surtout parce que le duc de Bourgogne va jouer d'elle avec habileté pour étendre ses possessions entre la Meuse et le Rhin. Au moment où elle fut signée, la vieille duchesse, complètement dépourvue de ressources ordinaires ou extraordinaires, avait même épuisé le moyen de fortune qu'avait pu constituer jusque-là l'engagère des seigneuries d'Outre-Meuse : elle en avait tiré les ultimes ressources de son crédit au mois de mai précédent, pour s'assurer le concours des seigneurs de la région, en vue de l'offensive séparée. Le duc de Bourgogne dut donc reconnaître que les Gronsveld et les Mérode l'avaient devancé pour un temps, et se contenter d'une simple reconnaissance. Il n'est pas impossible que dès cette entrevue, on ait envisagé l'éventualité de la remise de cette créance contre la cession des forteresses d'Outre-Meuse. Mais en attendant, il fallait se borner à guetter l'occasion favorable, non sans assister au développement de la puissance des Mérode, quitte à enrayer celle-ci dans la suite.

L'importance que prenaient les Mérode devenait vraiment inquiétante. Vers la mi-décembre, Renaud de Fauquemont et Scheifart de Mérode arrivèrent à Bruxelles, suivis d'imposantes escortes (2). A vrai dire, Renaud de Fauquemont

(1) ADN., B. 283, n° 11781.

(2) On peut le conjecturer d'après le chiffre élevé — 550 francs de France — que Fauquemont se fit payer pendant son séjour à Bruxelles. AGR., Mss. div., 1771 (Van Heurck, *Table des diplômes belges*, vol.

semble n'avoir combattu sans cesse depuis dix-huit mois que pour gagner de l'argent. On ne voit pas qu'il ait tenté d'abuser de ses créances pour accroître sa puissance territoriale. En août et septembre, les receveurs de l'aide consentie par les États de Brabant lui avaient déjà versé en cinq paiements une somme de 4.390 florins du Rhin (1). Les 19, 20 et 22 décembre, il fit arrêter ses comptes avec la duchesse (2). Il semble bien que celle-ci fit aussiôt un gros effort, et le 26 janvier 1389, sa dette envers le sire de Born et de Sittard était éteinte (3). Les revendications que Scheifart de Mérode présentait au nom de sa sœur et en son nom propre, pouvaient être infiniment plus lourdes de conséquences. Ouvrant ses livres de comptes qu'il apportait avec lui, il établissait comment l'ancienne créance de 5.100 vieux écus de Jean de Gronsveld (4), transmise par celui-ci à sa veuve, montée à 5.500 vieux écus en mai, atteignait à la date du 18 décembre 15.563 florins du Rhin, comprenant les frais des services que Scheifart de Mérode avait rendus depuis l'entrevue de Tervueren. Dès ce moment, Scheifart de Mérode exploite à fond la créance de sa sœur, jusqu'à ce que la sienne propre passe à l'avant-plan. Il commença par exiger de la duchesse une nouvelle reconnaissance en règle et l'engagement qu'elle ne le démettrait pas de la possession de Millen, Gangelt et Waldfeucht, qu'il occupait et dont il percevait tous les revenus, avant que

---

1374-1400), fol. 136 (acte du 22 décembre 1388). — D'autres seigneurs d'Outre-Meuse vinrent en même temps à Bruxelles pour y négocier leurs créances sur le trésor ducal. Le 18 décembre 1388, Jeanne reconnaissait une dette de 1.600 florins du Rhin envers le sire de Reifferscheid et de Bedburg. (AGR., CB., n° 6451.)

(1) AGR., CB., n^{os} 6410, 6412, 6414, 6416, 6417 (du 29 août au 21 septembre 1388).

(2) AGR., CB., n° 6453. — Mss. div., 1771, fol. 135 v°-136.

(3) AGR., Mss. div. 1771, fol. 136. Divers paiements (en tout 2.540 francs de France et 100 florins du Rhin) s'échelonnent du 20 décembre 1388 au 5 mars 1389 : AGR., CB., n^{os} 6453, 6456, 6459, 6471 (or. sc.). Le 25 novembre 1390, il signa également — un mois après la duchesse — une paix séparée avec le duc de Gueldre : Van Doorninck, *Acten... 1376-1392*, p. 273-275.

(4) Quicke, *Documents*, p. 121, n° xvii.

cette somme lui eût été complètement remboursée. Le 19 décembre, les modalités du paiement furent arrêtées en présence du conseil de la duchesse : Jeanne devrait s'acquitter des 15.713 florins du Rhin (1), par moitiés, en deux termes, les 18 avril et 1er octobre suivant, par versement aux tables de change de Maestricht. En outre, elle devait constituer quatorze garants de ces paiements, choisis parmi son conseil et son entourage. Ce furent notamment le maréchal, le sénéchal, le drossard et le receveur général de Brabant, le châtelain et l'amman de Bruxelles. Scheifart de Mérode se fit reconnaître le droit de garnison (2) : le terme venu, en cas de défaut de paiement, il pourrait contraindre les pleiges à envoyer dans une hôtellerie de Maestricht un homme d'armes et quatre chevaux par seigneur, un homme d'armes et deux chevaux par chevalier ou écuyer, pour y résider aux frais des pleiges jusqu'à ce qu'il ait obtenu satisfaction (3). L'accord des 18-19 décembre 1388 marque le point culminant de la puissance et de l'indépendance conquises par Scheifart de Mérode, qui semble dès lors installé solidement dans les plus importantes des possessions d'Outre-Meuse.

*
* *

§ 2. Cependant, au milieu des soucis que lui valaient toutes les affaires de sa politique si complexe, Philippe le

(1) La différence entre ce montant de la dette et celui de la veille (150 florins du Rhin) provient sans doute de l'addition des frais de séjour du sire de Mérode et de son escorte à Bruxelles.

(2) Cette sûreté était d'usage courant dans les Pays-Bas depuis le milieu du XIIIe siècle, mais très rarement dans les relations entre financiers et princes. (BIGWOOD, G., *Etude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique au moyen âge*, 1re partie, pp. 548-552. V. aussi *inf.*, p. 288-9, 290-1, 301.)

(3) ADN., B. 1432, n° 11791 (traduction française du temps. C'est probablement le texte publié, sans indication de source, par KERVYN DE LETTENHOVE, dans son édit. de FROISSART, XIII, notes, pp. 345-348. V. QUICKE, *Documents*, p. 187 et n. 1). L'original est reproduit dans les lettres du 6 mai 1396. *Ibid.*, p. 185, n° XLIII. V. *inf.*, p. 301-2.

Hardi ne perdait pas de vue ses intérêts dans les Pays-Bas. Durant les cinq premiers mois de 1389, des relations ininterrompues — service de courriers (1) et missions de secrétaires — le maintinrent en contact étroit avec la duchesse de Brabant. La campagne de Gueldre de l'automne précédent avait mis les frontières de Brabant à l'abri de l'invasion (2). Un peu de paix était revenue. Que les envoyés du duc de Bourgogne aient rappelé à la duchesse de Brabant toute la gratitude qu'elle devait à leur maître, qu'ils aient demandé sa récompense, c'est ce qui ne fait aucun doute. Cette récompense, Philippe la demandait sous une forme bien précise : il fallait que Jeanne l'aidât à enrayer les progrès de la puissance des Gronsveld et des Mérode dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. A la fin de mai 1389, il adressa à sa tante une invitation à venir le voir pendant un voyage qu'il allait faire dans le Cambrésis et l'Artois (3). La vieille duchesse, cassée par l'âge — elle avait alors 67 ans — et par les revers, entreprit le voyage qui devait porter un nouveau coup à sa santé. Elle quitta Bruxelles le 1er juin au matin, et par petites étapes gagna Cambrai, où son neveu arriva le 10 (4). Ce jour-là et le lendemain, eurent lieu dans la vieille cité des conversations de la plus grande importance. Philippe le Hardi s'efforça sans doute de profiter de l'isolement de Jeanne, soustraite à l'influence de son entourage bruxellois et des États de Brabant, pour obtenir un règlement de la question des possessions d'Outre-Meuse. Ici encore, nous ne savons rien de précis : cette entrevue de

(1) Jeanne envoie des lettres à Philippe le Hardi le 8 février 1389. (AGR., CC., 2374, p. 77.) Des lettres de Philippe arrivent à la cour de Bruxelles : *ibid.*, p. 80. Des émissaires de la duchesse se rendant à Paris passent à Binche la nuit du 20 au 21 avril; au retour de Paris, la nuit du 13 au 14 mai. (AGR., CC., 8783, fol. 46 v°-47.)

(2) V. *sup.*, p. 253.

(3) Le 2 juin, 14 queues et 2 tonnelets de vin, envoyés de la part du duc de Bourgogne à Bruxelles, furent transportés à Tervueren par la charroi du monastère de Rouge-Cloître. (AGR., CC., 2375, p. 54.)

(4) Quicke, *Itinéraire*, p. 188. Philippe le Hardi arrive à Cambrai le 10 et y séjourna jusqu'au lendemain soir. (Petit, *Itinéraires*, pp. 211-212.)

Cambrai ne nous est connue que par une demi-douzaine de fragments de comptes; elle n'a donné lieu à aucun acte officiel. Mais le protocole et l'exposé des lettres par lesquelles, deux mois plus tard, la duchesse de Brabant transmit à son neveu ses droits de rachat sur les quatre seigneuries de Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht (1), et plus encore celles par où, le lendemain de l'entrevue, son neveu reçoit l'administration des monnaies de son duché — fait capital dans l'histoire du démembrement de ses prérogatives souveraines (2) — suffisent à donner une idée de la conversation qui se déroula à Cambrai le 10 et 11 juin 1389. Le souvenir des services que Philippe le Hardi venait de rendre à la cause brabançonne, domina la discussion, et en même temps, la conséquence de ces services, la dette de 15.000 vieux écus contractée par la duchesse (3). Cette créance était devenue dans les mains du duc de Bourgogne, une arme qu'il maniait à merveille et toujours à propos. Comme il ne pouvait être question à ce moment d'une liquidation immédiate (4), il proposait d'autres moyens. Il faisait remarquer que ses possessions dans l'Entre-Meuse-et-Rhin manquaient de cohésion et d'unité; acquises au hasard, elles étaient séparées les unes des autres par des seigneuries qui ne lui appartenaient pas (5). Cet éparpillement affaiblissait considérablement sa position dans les terres d'Outre-Meuse, diminuait d'autant la garantie de sécurité qu'elle constituait pour le Brabant tout

(1) V. *inf.*, pp. 270-71. Le texte des quatre notes suivantes est extrait de cet acte.

(2) V. sur cet aspect des entrevues de Cambrai, pp. 419 ss.

(3) « ... comme nous soyons tenue et obligiée à nostre très chier et très amé frère Phelippe... pour remunération et recompensation en partie des frais, missions, et despenses en plusieurs manières en nostre service, en nous aydant ès guerres que nous avions à l'encontre des ducs de Juliers et de Gueldre en la somme de quinze mille viez escus... »

(4) « ... considérans que de présent n'avons pas bien aisément pour satisfaire à nostre dit très chier frère... »

(5) « ... et que les dessus dits chasteaux et villes de Faulkemont et autres dessus nommés sont joignans, marchissans ou enclavé à la duchié de Lymbourg que tient à présent nostre dit très chier frère... »

entier (1). Ces seigneuries contiguës aux siennes, c'étaient Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht. Or, leur statut juridique actuel — elles étaient simplement engagées, la duchesse en conservant le domaine éminent — était tout à fait propice à la liquidation de la dette de 15.000 vieux écus. Et cette solution était de nature à satisfaire en même temps la débitrice plongée dans les embarras de trésorerie, et le créancier, plus avide de territoires que d'argent : la duchesse n'avait qu'à retirer aux engagistes actuels le domaine utile des quatre seigneuries et le transporter à Philippe le Hardi, à charge, pour celui-ci, d'éteindre la dette de sa tante envers les seigneurs engagistes. On ne peut pas laisser d'admirer ici l'adresse et le réalisme avec lesquels le Bourguignon, au lieu de s'obstiner sur la lettre des contrats ou de bâtir des plans, prend telle quelle une situation qui paraît de prime abord si peu favorable, et réussit à en tirer un parti excellent.

En rentrant à Bruxelles vers le 17 juin (2), la vieille duchesse qui avait mal supporté les fatigues du voyage et peut-être les émotions des discussions de Cambrai, tomba malade (3). Pendant plusieurs semaines, elle n'eut pas d'autres soucis que ceux de sa santé et put oublier ceux de ses affaires. Mais le 17 août, au moment où, convalescente, elle jouissait de la douceur de l'été au château de Tervueren, au cœur de la forêt de Soignes, elle vit revenir Dangeul, le secrétaire de Philippe le Hardi, qui arrivait avec une copie en règle des projets relatifs aux seigneuries d'Outre-Meuse. La convention en fut signée ce jour-là par

(1) « ... et que les dit chasteaux et villes seront mieulz et plus seurement ès mains de nostre dit très chier frère que d'autres quelconques, mesmement pour la garde, seureté et défense de nostre pays de Brabant, et contre tous ceulz des parties d'Oultre Meuze qui y vouldroient porter dommage... »

(2) Quicke, *Itinéraire*, p. 188. (Elle avait logé à Mons le 14 et dîné au Rœulx le 15.)

(3) AGR., CC., 8783, fol. 41 : un courrier part de Binche entre le 15 et le 22 juin pour « savoir l'estat de ma dame qui estoit moult fort malaude ».

la duchesse qui avait à ses côtés ses fidèles Rotselaer, Bouchout, Gaesbeek et Jean d'Ophem. Robert Dangeul reprit aussitôt le chemin de Paris, et huit jours plus tard, il rejoignait son maître qui apposait le sceau ducal aux lettres rédigées à Tervueren. Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht étaient cédés en nue propriété au duc de Bourgogne qui en percevrait tous les revenus sans avoir à en rendre compte, à condition d'annuler une partie de la dette de sa tante, d'assumer toutes les charges supportées par les seigneuries depuis le règne du duc Wenceslas et de respecter toutes leurs franchises. Jeanne cédait également la faculté de rachat qui avait été stipulée à son avantage dans les lettres d'engagère, de sorte que le duc de Bourgogne pourrait les racheter quand il le voudrait, aux engagistes précédents, Henri et Marguerite de Gronsveld et Scheifart de Mérode. Ceux-ci étaient déliés des serments qu'ils avaient prêtés à la duchesse de Brabant, et ils allaient tenir en fief de Philippe le Hardi les gages de leurs créances. On peut dire que le duc de Bourgogne jouait à coup sûr : nul autre que lui ne pouvait acquérir les seigneuries, et en attendant le moment d'entrer en leur possession, il en dominait les détenteurs actuels, attachés à lui par les liens de la vassalité. Enfin, Jeanne elle-même ne pourrait racheter l'ensemble des seigneuries pour 15.000 vieux écus — ce qui lui serait toujours fort difficile — que dans le cas fort improbable où Philippe le Hardi ne les rachèterait pas lui-même aux Gronsveld et aux Mérode (1).

C'est ainsi que fut surmonté l'obstacle principal à l'expansion bourguignonne entre la Meuse et le Rhin. Cette fois, toutes les importantes seigneuries ultra-mosanes sont réunies dans les mains du duc de Bourgogne. Sur la carte

(1) L'original est perdu depuis le XVIII[e] siècle. VAN HEURCK en donne encore une analyse dans sa *Table des diplômes belges* (AGR., Mss. div., 1771), fol. 138. Une copie du XVII[e] siècle, qui paraît excellente (HHSA., NU., n° 173 de l'*Inventaire* de LAENEN), a servi à QUICKE pour son édition *Documents*, p. 139, n° XXIV.

de la région, la teinte de ses propriétés domine, commence à absorber les autres.

Mais Philippe le Hardi ne risquait-il pas de provoquer le dépit des Gronsveld et des Mérode? A la nouvelle que le duc de Bourgogne s'apprêtait à absorber les plus belles, les plus fortes et les plus fructueuses de leurs acquisitions, les dynastes d'Outre-Meuse n'allaient-ils pas entrer en lutte avec lui? Certes, Philippe le Hardi aurait pu faire face à cette rébellion et, non sans difficultés, la mater à plus ou moins bref délai. Mais pour bien comprendre les raisons de sa prudence, il faut se rappeler tout ce qu'avait de précaire à ce moment sa situation d'ensemble dans les Pays-Bas et *a fortiori* dans ces régions. Entreprendre et mener à bonne fin de nouvelles opérations militaires dans le Limbourg où il venait de prendre pied, par delà le Brabant qui était loin de lui faire à ce moment pleine et entière confiance, c'eût été maintenir au bras tendu ces nouvelles possessions. Aussi sa politique dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, politique de transition extrêmement adroite, est-elle une cote mal taillée entre un mieux et un pire. Elle consista à poser d'abord un acte d'autorité, à faire sentir sa force aux Mérode et aux Gronsveld; puis aussitôt après, à confier l'administration des quatre seigneuries aux gentilshommes qui en avaient été dépouillés et qui étaient d'ailleurs irrémédiablement abaissés. En transformant ces voisins turbulents en clients fidèles, Philippe le Hardi a ainsi posé quelques-uns des premiers jalons d'une politique devenue traditionnelle chez son fils et son petits-fils. On sait, en effet, que Philippe le Bon a su créer pour les services de son administration une noblesse de fonctionnaires recrutée dans le pays, qui a été une des plus solides assises de l'État bourguignon (1).

Le cession des seigneuries de Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht eut lieu à la fin de 1389. Vers les derniers jours de septembre, Jeanne avait été invitée par Phi-

(1) PIRENNE, II, p. 363.

lippe le Hardi (1). La rencontre eut lieu à Douai, où le duc de Bourgogne séjourna les 25, 26 et 27 octobre (2). C'est de là que Jeanne expédia le 26 aux Mérode le mandement qui les déliait de leur serment et annonçait le retrait de l'engagère au profit de Philippe le Hardi. Celui-ci devenait le propriétaire de Millen, Gangelt et Waldfeucht, contre paiement à Marguerite de Gronsveld des 5.500 vieux écus et à Scheifart de Mérode des 15.700 florins du Rhin, que la duchesse leur devait et qui leur avait valu l'engagère des trois seigneuries (3). Le 29 novembre, un mandement analogue était envoyé à Henri de Gronsveld pour préparer le transfert de Fauquemont au duc de Bourgogne. Le chiffre de 8.000 vieux écus, montant de la dette pour laquelle Jeanne avait engagé Fauquemont, s'était accru depuis lors de nouvelles avances consenties par Henri de Gronsveld à la duchesse et se montant à 3.592 vieux écus. Philippe le Hardi n'assumait que le paiement de la première partie de la dette. Le reste demeurait à charge du trésor ducal de Brabant (4).

On aperçoit à travers quelques documents postérieurs les traits de la politique de conciliation et de compensations suivie aussitôt après par le duc de Bourgogne. Jeanne avait annoncé le 29 novembre le retrait de l'engagère de Fauquemont à Henri de Gronsveld. Quelques jours après, en passant par Tournai pour se rendre en Flandre (5), Philippe le Hardi confia à Gronsveld la garde de la seigneurie de Fauquemont, en lui promettant de ne pas le démettre avant que

(1) Un messager du duc arrive à cette date à Bruxelles : AGR., CC., 2375, p. 81.

(2) QUICKE, *Itinéraire*, p. 189.

(3) Lettres reproduites *in extenso* dans celles du 6 mai 1396 (QUICKE, *Documents*, p. 185, n° XLIII. LAENEN, *Inventaire*, n° 186) publiées QUICKE, *Documents*, p. 80-82, n° XXV.

(4) HABETS, J., *Het oud provinciaal archief in Limburg*. VERSLAGEN OMTRENT 'S RIJKS OUDE ARCHIEVEN, 1894, XV, p. 491.

(5) Philippe le Hardi fut à Tournai du 5 décembre au soir jusqu'au 9 au matin (PETIT, *Itinéraires*, p. 215). Il y reçut des nouvelles de la situation en Limbourg par son receveur Jean Sack de Wijk (AGR., CC., 2436, fol. 11).

la créance de 11.592 vieux écus lui ait été remboursée par la duchesse (8 décembre) (1). Mais la situation personnelle d'Henri de Gronsveld était fort diminuée. Il n'est bientôt plus question de lui, jusqu'au moment où un acte malaisé à dater, nous apprend que le duc de Bourgogne l'a démis à nouveau de son office (2).

La carrière de Scheifart de Mérode suivit un cours analogue. Déchargé de la garde des trois seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht qu'il assumait pour le compte de sa sœur, la veuve de Gronsveld, il en demeura dépossédé pendant plus de dix mois. Philippe le Hardi, le considérant sans doute comme plus dangereux, lui imposa ces longues vacances. Puis, le 7 septembre 1390, il le nomma gouverneur du duché de Limbourg et capitaine de la seigneurie de Wassenberg (3). Mais sa position était également fort atteinte. Le duc de Bourgogne se servait du prestige dont il jouissait dans la région, mais commençait à le réduire au rang de fonctionnaire. Il lui était interdit de prendre l'initiative de convoquer les hommes de fief de Limbourg, même pour la défense du duché, sans avoir pris au préalable l'avis d'Henri de Gronsveld, des deux sires de Berg, de l'écoutète de Maestricht et des châtelains de Rolduc et de Sprimont, ou au moins de quatre d'entre eux. Fauquemont, Berg, Maestricht, Rolduc et Sprimont enveloppent le Limbourg de trois côtés. Scheifart de Mérode, ne pouvant agir qu'en accord avec Gronsveld, les Berg gagnés depuis longtemps à la politique du duc, Herman Hoen, fidèle fonctionnaire de Jeanne, et les châtelains de Philippe le Hardi qui sont à présent depuis trois ans dans le pays, est

(1) Simple mention de l'acte, AGR., Mss. div., 2, fol. 95.

(2) ADN., B. 1440, n° 11821[2]. Cet acte doit se placer au plus tôt après 1390, car Henri de Gronsveld est encore mentionné comme officier du duc dans l'acte du 7 septembre 1390 (v. note suivante) et comme témoin dans le traité de paix entre Jeanne de Brabant et Guillaume de Gueldre (v. *sup.*, p. 255). Il joue donc encore à ce moment un rôle important dans les affaires de Limbourg.

(3) AGR., CB., 6534 (copie d'un vidimus délivré à Lille, 11 juillet 1393).

de plus lié au duc de Bourgogne par son serment, garanti par l'obligation de ses biens et par ceux de son fils, de sa sœur et de sa mère (1).

*
* *

§ 3. Nous avons à plusieurs reprises essayé de montrer dans ce livre que la région d'Entre-Meuse-et-Rhin, ce qu'on appela alors le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse, avec ses chapelets de forteresses et de tonlieux terrestres et fluviaux, avait pendant tout le XIVe siècle joué un rôle capital dans les destinées du duché de Brabant. Pour tout dire, celles-ci se jouaient entre Maestricht et Cologne. Il n'y en a pas de preuve plus frappante que les conséquences de l'acquisition par Philippe le Hardi des quatre dernières forteresses d'Outre-Meuse qu'il n'occupait pas encore avant 1389 : un an à peine après (28 septembre 1390), la duchesse Jeanne lui cède la nue propriété du Brabant.

Ce transfert qui est peut-être l'événement politique le plus important de l'histoire des Pays-Bas à la fin du XIVe siècle, s'est accompli dans l'ombre et dans le silence, à l'insu de tous. La duchesse de Brabant en a souscrit l'acte dans une ville étrangère, à Tournai (2), où elle s'était rendue sans autre escorte que deux de ses conseillers et un secrétaire (3). Seuls en furent informés les personnages de l'entourage immédiat des deux princes. Ni les grands feudataires laïcs et ecclésiastiques, ni les villes de Brabant n'en furent avertis (4). S'ils l'avaient été, une pareille initiative aurait soulevé à coup sûr une marée de protestations des signataires de la Joyeuse Entrée, et à tout le moins une réac-

(1) Ils sont en relations suivies avec la duchesse. AGR., CC., 2374, p. 76; 2375, p. 80; 2376, pp. 58 et 84.

(2) QUICKE, *Itinéraire*, p. 191.

(3) C'étaient le sire de Bouchout, châtelain de Bruxelles, Jean d'Ophem, maître de l'hôtel et Jean de Grave, secrétaire.

(4) Aucun de nos prédécesseurs (LINDNER, *Wenzel*, II, p. 101; PIRENNE, II, p. 205, n. 2; CARTELLIERI, p. 82, n. 3) ne s'est avisé que cet acte avait été tenu secret.

tion platonique du roi des Romains. La forme juridique qu'affectait cette aliénation était d'ailleurs éminemment propice au secret dont on tenait à l'envelopper : par donation entre vifs, la vieille duchesse transportait à ses neveu et nièce, ses seuls héritiers (1) et à leurs enfants après eux, « la seigneurie et propriété » du duché, mais s'en réservait tant qu'elle vivrait l'usufruit et l'exercice de la seigneurie : « le usufruit et viage, la jouissance et perception des rentes et revenus, prouffiz et émolumens d'iceulx duchié et païs, l'exercice de la seigneurie dessus dicte ». Pratiquement, aucun changement n'était apporté à la situation existante. Mais le magnifique héritage du Brabant semblait désormais assuré à Philippe le Hardi et à sa postérité. Les plus solides garanties entouraient, en effet, cette aliénation. Aussitôt après le décès de la duchesse, Philippe le Hardi et sa femme ou leurs enfants pourraient entrer en possession du duché et de toutes ses dépendances et en jouir sans réserve (2). Jeanne commandait à tous ses capitaines et châtelains de leur remettre alors les villes, forteresses, ports et passages (3) dont ils avaient la garde, et à tous ses vassaux et officiers de leur obéir « comme à vrais ducs et seigneurs de Brabant ». Quiconque se mettrait en défaut d'obéir aux nouveaux princes serait réputé rebelle et encourrait les peines ordinaires.

Enfin, non moins significative du point de vue de l'évolution territoriale générale des Pays-Bas, était l'affirmation de la duchesse qui, rejetant toute subordination féodale par

(1) « ... par raison et droit de nature... ». — « ... et aussi que nostre dicte niepce, fille de feu nostre chière et très amée suer Marguerite de Brabant, contesse de Flandre, qui estoit la première née après nous, de laquelle nostre dicte niepce doit représenter la personne... »

(2) « ... appréhendée corporelment, réalment et de fait la possession corporelle, saisine et détencion de nos diz duchié et païs... et en joïr et user paisiblement des villes, châteaux et forteresses, fiefs, arrière fiefs, rentes, revenues, noblesses, seignouries, droiz et autres choses quelconques... »

(3) « ... tous les chateaux, villes et forteresses, pors, passages, lieux et destroiz... »

rapport à l'Empire, érige le fait en droit, déclare qu'elle tient son duché en « franc alleu », qu'elle peut en disposer à son gré, et qui le fait bien voir sur-le-champ. D'autre part, comme sûreté de ce contrat, elle obligeait tous ses biens et ceux de ses successeurs et elle les soumettait à la justice du roi de France. Ainsi se préparait le détachement du Brabant de l'Empire romain germanique (1).

(1) L'acte du 28 septembre 1390 est en orig. sc. AGR., CB., 6537; bonne copie en CC., 12, fol. 268, d'après laquelle est établie la seule édit. : WILLEMS (J. F.), *Cod. diplom.* annexé au t. II des *Brabantsche Yeesten*, p. 674, n° CXLVII. Réversales du duc et de la duchesse de Bourgogne, *ibid.*, n° CXLVIII.

CHAPITRE VIII

Négociations financières en vue de la cession à Philippe le Hardi des derniers droits de Jeanne sur le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse (1390-1396)

SOMMAIRE :

§ 1. — Puissance de Philippe le Hardi, en 1390, en Flandre. Sa politique à l'égard de l'Angleterre. Sa situation à la cour française et son attitude dans les grands problèmes de la politique extérieure française, p. 279. — Sa politique dans les Pays-Bas, p. 281. — La situation dans le Limbourg et l'Outre-Meuse, p. 282. — Dette de 30.000 vieux écus aux Gronsveld et aux Mérode, p. 284. — Démarches de Philippe en vue d'obtenir le remboursement de sa créance sur Jeanne. État du trésor ducal brabançon, p. 285; entrevue de Tournai (1392 , p. 286; nouvelle entrevue en 1393, p. 287; inventaire du chartrier brabançon par des délégués flamands, p. 287; nouveaux délais pour le remboursement de la créance, p. 288; entrevue de Tournai entre Marguerite de Bourgogne et Jeanne de Brabant, p. 290; nouveaux délais de payement, p. 292; les Etats de Brabant accordent une aide extraordinaire, p. 293; ambassade bourguignonne en Brabant en vue d'examiner les possibilités budgétaires du trésor ducal, p. 298; premier versement de 3.270 vieux écus (février 1396), p. 301; rachat par Philippe des terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 302; appréciation de la politique bourguignonne, p. 303.

§ 2. — Le problème de la succession du duché de Brabant : importance de la cession par Marguerite de Male de ses droits à son mari (1391), p. 304. Testament de Philippe le Hardi. Mariage d'Antoine de Bourgogne avec Jeanne de Saint-Pol, p. 305.

§ 3. — Visite de Jeanne de Brabant à la cour française à Compiègne : raisons de cette visite du point de vue brabançon, p. 308; conseil tenu à Saint-Quentin entre Bourguignons et Brabançons (juin 1396), p. 310; visite à Charles VI à Compiègne, p. 311; cession par Jeanne de ses derniers droits sur le Limbourg, p. 311; première

manifestation de l'autorité du duc en Limbourg : hommage des seigneurs, p. 313.

Avant de narrer la dernière étape (1390-1396) qui mène à l'acquisition complète du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse, représentons-nous, pour mieux comprendre son succès, la puissance de ce prince sur le théâtre international au début de la dernière décade du XIV[e] siècle. En Flandre, sa position s'est affermie. Les trois villes industrielles de Lille, Douai et Orchies, que la France avait enlevées à la Flandre au début du siècle, lui ont été rétrocédées par Charles VI (1). Les querelles intestines entre le duc et les métiers se sont apaisées; elles ont perdu le caractère de révoltes ouvertes (2). A l'égard de l'Angleterre, un revirement s'était manifesté. Après avoir voulu envahir ce pays (3) et défendu à ses sujets tout rapport avec les Anglais (4), Philippe avait tenté de 1387 à 1390 de renouer par voie diplomatique des relations en vue de conclure un traité économique, favorable aux intérêts commerciaux flamands (5). Les grandes communes durent savoir gré à leur comte de ce revirement qui attestait qu'en dépit de ses origines françaises, Philippe le Hardi avait à cœur leurs intérêts (6).

(1) Voir les conditions plus favorables à Philippe que celles de 1368-1369, dans l'acte du 23 janvier 1387. Sur ces actes, voir CARTELLIERI, pp. 116-119 et p. 41, note 3.

(2) En effet, aucun trouble d'ordre social pour les années environ 1390. Voir entre autres : CARTELLIERI, p. 51 et FRIS, *Histoire de Gand*, 2[e] éd., Gand, 1930, p. 94. — Le conflit religieux au sujet de la validité de l'élection du pape d'Avignon ou de celui de Rome n'était pas près de prendre fin.

(3) Voir plus haut p. 149.

(4) Acte du 15 janvier 1387 (GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire de Bruges*, 1[re] série, III, 1875, p. 95, n° 686 et VARENBERGH, *Histoire des relations diplomatiques entre le comte de Flandre et l'Angleterre au moyen âge*, Bruges, 1878, p. 478 .

(5) SÖCHTING, p. 191 et note 4 de la page 190 (= renvoi 1 de la 191) d'après ADN., B. n[os] 517, 518, 519; et note 3 de la p. 191 (= renvoi 1 de la p. 192).

(6) Quoi qu'il y ait encore des sujets de plaintes, mais moins graves, CARTELLIERI, p. 52 et KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. de Flandre*, IV, pp. 81 et suiv.

A vrai dire, son influence à la cour royale à ce moment précis n'était plus aussi prépondérante qu'elle l'avait été jusqu'en 1388. Dès la fin de la campagne de Gueldre, le jeune Charles VI avait secoué la tutelle de ses oncles, rappelé auprès de lui les conseillers de son père, « les Marmousets », et éloigné les conseillers bourguignons. La politique extérieure de la France choisit dès lors un nouveau champ d'action : elle abandonna le Nord pour se tourner vers l'Italie (1).

Philippe le Hardi allait-il se laisser entraîner par ce nouveau courant, tenter d'acquérir de nouveaux territoires dans le Nord de l'Italie? Où allait-il plutôt, conservant un contact étroit avec la politique étrangère de la France, jouer le rôle de premier prince auprès du roi, de peur que son neveu le duc de Touraine ou le duc de Berri ne l'accapare? Il est encore, on ne peut l'oublier, sensible à la tentation de contribuer à la grandeur de la France, d'être au premier plan dans les grandes entreprises françaises. C'est ce qui explique qu'il fut chargé avec son neveu des négociations avec Jean Galeas à Milan; c'est pourquoi aussi, il acceptera le titre de chef suprême de l'expédition militaire française qui devait replacer le pape d'Avignon sur le trône romain (2).

Est-ce à dire que, pendant son long séjour en France, il oublie ses intérêts dans le Nord? Certes non. Son fils, Jean, et des conseillers dirigent, sur ses indications, les relations avec la Flandre et les deux principautés lotharingiennes du Brabant et du Limbourg. Il y reviendra en personne en 1391 pour prendre part aux pourparlers de paix avec l'Angleterre (3).

Son but est encore à cette époque surtout d'augmenter sa puissance territoriale en Italie, Franche-Comté et Lothier pour étayer son autorité morale en France; ces pays ont ceci

(1) CARTELLIERI, pp. 45 et suiv.
(2) CARTELLIERI, p. 45.
(3) CARTELLIERI, p. 50.

de commun qu'ils sont situés à la périphérie de l'Empire, dans l'Empire, où il a le plus de chances de réussir. Toute sa politique de 1384 à 1390 a prouvé qu'il devait sans hésitation porter ses regards vers les Pays-Bas où les possibilités d'extension étaient les plus immédiates et les plus favorables. En 1392, il revient à nouveau dans les Pays-Bas et il a à Tournai avec la duchesse de Brabant une entrevue, qui marque une reprise des négociations pour le règlement de l'annexion du Limbourg (1).

*
* *

§ 1. On distingue nettement les grandes lignes de sa conduite à l'égard de la duchesse et des Brabançons.

L'intervention française dans le conflit gueldro-brabançon de 1388 avait été son œuvre. Elle lui avait valu directement ou indirectement une double victoire : la reconnaissance officielle des droits de son épouse à l'héritage brabançon et l'acquisition des droits de propriété sur des terres du Limbourg et de l'Outre-Meuse.

Ces différents gains s'ajoutant aux précédents, sont importants. Le duc avait toutes les chances d'atteindre par la patience son but, si la menace d'autres compétiteurs ne l'avait poussé à agir plus vivement : Wenceslas de Luxembourg, roi des Romains, qui sans se douter des conséquences avait ouvertement sinon tacitement encouragé le duc de Gueldre à lancer son défi, et la sœur de Jeanne, Marie, veuve de Renaud de Gueldre, dont les droits étaient incontestables (2). D'autre part, Philippe se rendait compte que dans le Brabant, où les villes jouaient un rôle important dans la conduite des affaires, le dernier mot resterait aux États qui décideraient des droits des candidats. Pour se concilier leurs bonnes grâces, il manifeste à leur égard des

(1) Voir plus loin, p. 286.

(2) Puisqu'on avait admis le droit pour les femmes de succéder en Brabant, les droits de Marie, la jeune sœur de Jeanne, annulaient ceux de la nièce de celle-ci, Marguerite de Male.

sentiments de bienveillance, travaille à éviter des conflits entre villes brabançonnes et villes flamandes. Son crédit, son autorité s'accroissent. En 1393, appelé à intervenir dans un conflit entre Arnould de Crainhem, seigneur de Grobbendonk, et la ville de Bruxelles, il le fait avec doigté, non sans fermeté, ce qui ne peut que plaire aux bourgeois (1). De même dans une autre querelle née de l'arrestation à Malines de marchands de Louvain, il intervient à différentes reprises, auprès des Malinois, en vue d'un apaisement et pour obtenir de ceux-ci, l'observation de la paix (2). Tout ceci explique que la politique de Philippe le Hardi ait été d'acquérir des garanties telles que le moment venu, les États ne pourraient plus que valider ses titres d'héritier.

C'est dans le Limbourg, clef du Brabant à l'est, que Philippe les rassemblera. La situation se présentait comme suit dans ce duché et dans l'Outre-Meuse vers l'année 1392.

Propriétaire des terres et châteaux de Limbourg, Bolland (3), Rolduc, Wassenberg, sur lesquels Jeanne ne s'est réservé que les droits de relief et où il nomme des fonctionnaires (4); des terres et forteresses de Kerpen et de Dalhem, de la seigneurie de Fauquemont et des châteaux de Millen, Gangelt et Waldfeucht (5), le duc de Bourgogne n'y jouit toutefois que de droits minimes, avant le rachat aux seigneurs engagistes, Henri de Gronsveld et Scheifart de

(1) Huit minutes d'une correspondance échangée entre le duc de Bourgogne, le seigneur de Grobbendonk et le magistrat de Bruxelles se trouvent aux archives de l'État à Liége (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, V, p. 501, note 1).

(2) Nombreuses mentions dans les comptes du receveur de Louvain de plaintes adressées par le magistrat de Louvain à celui de Malines, faisant allusion à l'envoi de lettres, ou de délégués à des conférences en Flandre, à Malines ou auprès du duc. AVL., 5003, fol. 34, 34 v°, 93, 101, 101 v°, 108, 109, 109 v°, 110 v°, 125, 150, 150 v°, 152; 5004, fol. 18, 24, 33, 42 v°, 92, 92 v°, 91, 100, 101 v°, 102, 108, 108 v°; 5005, fol. 28 v°, 34. Elles s'échelonnent de fin 1393 à 1395.

(3) Voir plus loin, p. 316.

(4) Voir plus haut, p. 192.

(5) Voir plus haut, p. 190.

Mérode. Ceux-ci, en effet, ont la jouissance des forêts et perçoivent toutes les amendes de justice (1).

Des enquêtes qui furent faites sur place en 1389 et 1393 par deux agents du duc de Bourgogne, Robert Dangeul et Guillaume Blondel, prouvent que ces seigneuries allaient à la ruine complète. Le procès-verbal de ces enquêtes (2). menées dans les terres acquises la même année et dans celle de Dalhem, est un témoignage accablant pour la gestion des seigneurs engagistes et l'administration de la duchesse. Ce ne sont que doléances sur l'incurie des fonctionnaires de celle-ci et sur le délabrement du domaine. Des rentes sont assignées arbitrairement sur les recettes de Limbourg et sur Rolduc (3); il n'existe même pas de registres de ces rentes, que les officiers distribuent « sans avoir garde au droit du seigneur » (4). Les gens de l'évêque de Liége empiètent sur les droits de la duchesse (5).

Les châteaux de Limbourg, Sprimont et Rolduc sont en « très grande ruyne » (6); ils ne renferment ni artillerie ni provisions. Les forêts domaniales sont en « très mauvais estat et mauvaisement governés », la plus grande partie est « gastée et destruis »; les officiers ont laissé les habitants y commettre des abus et ont vendu le bois à leur profit (7). La conclusion en dit long. « Quant au fait du gouvernement de la terre et de la justice... et de la garde des forteresses » disent les enquêteurs « les officiers ont petitement gouverné » (8). A cette situation, un seul remède : procéder, le plus tôt possible, au rachat de toutes ces seigneuries.

Les années qui suivirent montrent la réalisation de ce

(1) Voir plus haut, chap. VII, p. 263.
(2) Il a été publié par Quicke, *Enquête*.
(3) *Ibid.*, p. 373.
(4) *Ibid.*, pp. 389-395.
(5) *Ibid.*, p. 393.
(6) *Ibid.*, pp. 365, 390 et 378.
(7) *Ibid.*, pp. 366 et 374.
(8) *Ibid.*, pp. 369 et 373.

programme urgent. La réussite en dépendait surtout des possibilités financières, et notamment du trésor ducal qui devra débourser la plus grosse partie des frais de retrait des engagères.

En effet, la dette globale à Scheifart de Mérode, Henri de Gronsveld et Marguerite de Mérode, veuve de Jean de Gronsveld, s'élevait à environ 30.000 vieux écus, moyennant paiement desquels il rétrocéderont Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht. La part de Jeanne est de 16.384 vieux écus, celle de Philippe de 13.000 vieux écus (1).

Or, Jeanne doit éteindre une lourde dette de 22.000 vieux écus envers son neveu Philippe, provenant des frais d'entretien des troupes de secours bourguignonnes pendant les

(1) Voici un tableau explicatif :

		Part de Jeanne	*Part de Philippe*
Pour le rachat de Fauquemont à Henri de Gronsveld à la date du 8 décembre 1389 (a)	15.592 vieux écus	3.592 vieux écus	8.000 vieux écus
Pour le rachat de Millen, Gangelt et Waldfeucht à la date du 26 oct. 1389 — à Marguerite de Gronsveld dame de Mérode. . .	5.500 vieux écus		5.500 v. écus (b)
Pour le rachat de Millen, Gangelt et Waldfeucht à la date du 26 oct. 1389 — à Scheifart de Mérode	15.700 florins (c)	15.700 florins = 12.792 v. écus (d)	
		16.384 vieux écus	13.500 vieux écus

(a) Le 20 mai 1388, la créance s'élevait à 10.144 vieux écus (voir plus haut, ch. VII, p. 263, note 1) et le 29 novembre 1389 à 11.592 vieux écus (v. plus haut chap. VII, p. 267, note 1). Cf. également l'acte du 17 août 1389 (Quicke, *Documents*, p. 139, n° XXIV) et l'acte du 8 décembre 1389 (v. plus haut ch. VII, p. 274, note 1).

(b) Actes du 20 mai 1388 (v. plus haut ch. VII, p. 263, note 2); du 22 mai 1388 (Quicke, *Documents*, p. 135, n° XXII); du 17 août 1389 (*ibid.* p. 139, n° XXIV) et du 26 octobre 1389 (*ibid.* p. 146. n° XXV).

(c) Dans deux actes des 18 et 19 décembre 1388, la dette de Jeanne à Scheifart s'élève à 15.563 florins du Rhin (Froissart, XIII, pp. 345-349). Dans celui du 26 octobre 1389, elle s'élève à 15.700 petits florins (Quicke, *Documents*, p. 146, n° XXV et plus haut, ch. VII, p. 266).

(d) La conversion a été opérée d'après les données fournies par le tableau du système monétaire de Jeanne publié par Cumont, *Jeanne et Wenceslas;* celui-ci a été établi d'après le registre des recettes générales de Brabant pour l'année 1389-1390 (AGR., CC., n° 2375) : 1 florin = 44 gros de Flandre et 1 vieil écu, 54 environ. Cette équivalence est également celle donnée par le receveur général de Limbourg pour la même année (AGR., CC., n° 2436) : 1 vieil écu = 5 marcs d'Aix-la-Chapelle; 1 florin = 4 m. 2 sous.

dernières expéditions contre la Gueldre. Il avait été convenu que la plus grosse partie de cette somme servirait au rachat des terres et châteaux engagés aux Gronsveld et à Scheifart de Mérode (1). Philippe était chargé des pourparlers. C'est ainsi que la créance des seigneurs engagistes était devenue une partie de la créance du duc de Bourgogne. Si cet arrangement offre pour elle quelques avantages, entre autres celui de ne plus être en butte aux réclamations des de Mérode et des Schoonvorst qui gonflaient sans arrêt la note de leurs créances pour les services militaires, par contre la vieille duchesse n'ignore pas que Philippe usera de tous les moyens pour obtenir la liquidation de sa créance. Or, la situation financière est devenue catastrophique. Les guerres de 1388-1390 ont creusé dans le budget un trou béant que la duchesse n'a plus l'espoir de combler. Les registres des recettes générales du Brabant, pour cette période, en sont des témoignages irrécusables : la duchesse doit même rogner sur le maigre crédit de son budget

(1) Il est assez curieux de constater que, malgré la richesse de la documentation pour l'étude des tractations financières, nous n'avons rien retrouvé concernant l'origine de cette dette de 22.000 vieux écus dont il sera très souvent question dans ce chapitre. Est-ce l'ancienne dette de 15.000 vieux écus qui s'est élevée à 22.000 ? Non, si l'on se réfère à l'acte du 17 août 1389 (QUICKE, *Documents*, n° XXIV, p. 139), qui dit explicitement que Jeanne est exonérée de cette dette de 15.000 vieux écus, moyennant la cession de ses droits de propriété sur Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht. On serait tenté de croire que cette annulation de la dette fut fictive. En effet, la somme à verser en supplément par Philippe pour dégager ces terres était si élevée — 13.500 vieux écus —, que cette cession de propriété ne valait guère 15.000 vieux écus. En tout cas, il est difficile d'admettre qu'en quelques mois, Jeanne ait pu s'endetter d'une telle somme. Jeanne aurait-elle fait un prêt d'un tel montant ? Philippe a-t-il remboursé d'autres créanciers au nom de Jeanne ? En réalité, nous ne savons rien de précis. Il est évident cependant qu'un accord verbal, peut-être écrit, mais dans ce cas tenu secret aux Brabançons, intervint, dans le courant de 1389, entre eux concernant l'établissement de cette dette et le rachat des terres engagées. Jeanne devait démontrer à ses sujets que si, contrairement aux stipulations de la Joyeuse Entrée, elle avait cédé tous ses droits sur les terres d'Outre-Meuse à son neveu c'était parce qu'elle était tombée dans la dépendance financière de son neveu et ne disposait plus d'autre moyen de se libérer.

« habillement »; elle doit à tout le monde, au duc à des seigneurs français, aux La Trémoïlle (1) entre autres, à des marchands colonais. Elle fait flèche de tout bois : elle fait une enquête sur la gestion de ses fonctionnaires, qui doit lui rapporter le produit d'amendes infligées aux concussionnaires ; elle vend des privilèges (2). En 1390 elle demande à ses sujets une aide extraordinaire pour payer ses créanciers. Cette aide lui fut accordée d'assez mauvaise grâce et à condition qu'elle servît à payer les créanciers brabançons. Tout cela en vain. On devine quelles difficultés Philippe rencontra pour recouvrer sa créance. Son mécontentement fut grand lorsque, malgré les promesses, aucune part de l'aide ne servit pour liquider sa créance. L'entrevue de Tournai en avril 1392 (3) dont nous parlions en amorçant ce chapitre, n'a pas d'autre objet. Le comte de Flandre venait y installer le nouvel évêque clémentin, Philippe de La Trémoïlle (4). Ce choix était un nouveau succès bourguignon. La présence de Jeanne aux cérémonies d'installation était une manifestation publique de son adhésion au parti du pape d'Avignon. Dans une lettre à sa femme (5), Philippe relate ses entretiens avec sa tante, et les doléances de celle-ci au sujet de ses « bonnes villes » qui « s'acquitent petitement envers elle ». Il faut y voir un écho de la réponse

(1) Voir plus loin p. 302 et aux AGR., CC., les registres 2374 et 2375 des recettes de 1389-1390.

(2) Cf. J. Bolsée, *op. cit.*, notamment pp. xxvi-xxxiv.

(3) A Goidsenhove (Gossencourt-lez-Tirlemont); Hilvarenbeek : Brabant hollandais, canton d'Arschot; Eersel : Brabant hollandais, arrond. et canton d'Eindhoven (AGR., CC., n° 2378, p. 13).

(4) Sur la présence de Jeanne à Tournai, cf. Quicke, *Itinéraire*, p. 196.

(5) Cartellieri, p. 56-57.

(6) Lettre datée de Lille, 23 avril [1392]. Elle précise que Philippe et sa tante ont passé trois jours ensemble à Tournai et que le comte et la duchesse d'Ostrevant étaient présents. Petit, *Philippe le Hardi*, p. 14. Comme d'habitude, Philippe fit, à cette occasion un cadeau à sa tante, « un annel d'or à 1 gros dyamant... et un fermail d'or qu'il acheta du Pasqual du Palaix, marchant de Gennes [Gênes] demourant à Paris ». Mandement de 150 francs en faveur de Guy de la Trémoïlle qui a avancé l'argent. ACO., B. 1486, fol. 7 v°.

négative que Jeanne opposa sans doute à la demande de règlement de la créance.

Le premier accès de folie de Charles VI dans la forêt du Mans, en août 1392, lorsqu'il était en route pour aller guerroyer contre le duc de Bretagne, retint le duc à Paris. La question de la tutelle s'était de nouveau posée et Philippe rencontrait dans le jeune frère du roi, l'impétueux et brillant duc d'Orléans, un concurrent dont l'ambition risquait de mettre son autorité dans l'ombre (1). En juillet 1393 seulement, plus d'un an après l'entrevue de Tournai, le duc rencontre dans cette même ville une nouvelle fois sa tante (2). Nouvelles prières pressantes de la malheureuse duchesse pour que l'échéance soit remise, nouvelles doléances à propos de ses sujets rétifs à son appel de nouvelle contribution financière (3) : ce furent là les causes de son voyage entrepris dans l'espoir que sa venue en personne contribuerait à apaiser le créancier. Que pouvait faire le duc? Il avait intérêt à ne pas employer les grands moyens, et quoique la dette envers les Mérode et les Schoonvorst eût dû être liquidée depuis plus de trois ans (4), il accorda un nouveau délai fixé au 25 avril 1394 (5). Cependant, une compensation lui fut accordée; la duchesse autorise trois délégués du comte de Flandre à dresser « pour cause de la succession des dits pays de Brabant et de Limbourg » un inventaire du chartrier ducal brabançon conservé à Tervueren, au Coudenberg et dans la tour de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles. Dès le 9 août, et pendant quatre-vingt-huit jours, Jean de Wittem, sénéchal de Brabant, Jean de Grave, secrétaire de la duchesse et Jean de Cologne, conseiller, d'une part, et Jean de Poucques, ambassadeur du duc, Jean Casier, son conseiller, et Thierry Gherbode, son secrétaire,

(1) CARTELLIERI, pp. 64 et suiv.
(2) Sur cette rencontre, voir QUICKE, *Itinéraire*, p. 198 et la note 1.
(3) Voir plus haut p. 292.
(4) Cf. plus haut p. 269.
(5) La fixation de cette date ressort des données fournies à la p. 288, note 3.

d'autre part, sont occupés à cette besogne (1). Comme son beau-père en 1361 (2), Philippe le Hardi voulait avoir toutes les garanties qu'aucun acte qui confirmerait ses droits à l'héritage du Brabant et du Limbourg, ne s'égarât.

Entre temps, la duchesse s'était efforcée d'obtenir des États l'« aide » nécessaire à la liquidation de sa dette. Lorsque le secrétaire de Philippe, Robert Dangeul, vint lui rappeler l'échéance prochaine et exiger, en cas de réponse négative l'envoi des otages (3), elle dut une fois de plus se retrancher derrière les mêmes raisons, faire valoir les mêmes excuses, demander un nouveau délai (4). Le duc se lasse; il

---

(1) Mention d'un mandement qui précise la durée du voyage de Thierry Gherbode, à Nivelles : 9 août de Beauté près de Paris, au 6 novembre 1393, retour à Dijon, et son but : « pour faire visitacion et inventoire des chartes et lettres touchant la duchié du dit payz de Brabant » (ACO., B. 1500, fol. 41 v° et de Coussemaker (F.), *Thierry Gherbode, secrétaire et conseiller des ducs de Bourgogne et comtes de Flandre, Philippe le Hardi et Jean sans Peur et premier garde des sceaux (13...-1421)* (Annales du Comité flamand de France, XXVI, 1902, pp. 175-385). Jean de Casier y fut 29 jours (ADN., B. 4079, fol. 40). Les clercs de Thierry Gherbode furent payés pour « les escriptures notables qu'ilz ont faites depuis un anença ou plus c'est assavoir quant monss. envoia le dit Thierry... faire inventoire des chartes et lettres que sont yllec touchant les duchez de Brabant et de Lucembourc [?] ». Mandement au 17 septembre 1394 (ADN., B. 4079, fol. 52). — L'inventaire établi le 4 septembre 1393 par les délégués brabançons et flamands se trouve aux ADN., B. 147 (Dehaisnes-Finot, I, 1 [1899], p. 145).

(2) Voir travail annoncé p. 53, note 1.

(3) Voir pp. 292 sq. l'histoire des démarches de la duchesse pour obtenir des Brabançons l'autorisation de lever une aide.

(4) Lettres de créance, 6 mars 1394 (ADN., B. 1854, n° 51189). Simple relation de sa mission : ADN., B. 1854, n° 51190. Son voyage à Bruxelles dura 18 jours, du 7 au 25 mars, date du retour au Hesdin où il fait rapport à Philippe (ACO., B. 1500, fol. 41-41 v°; BN., Mss. Bourg., 24, fol. 3 v°). Pendant son séjour à Bruxelles, il resta en contact avec son maître par l'intermédiaire du chevaucheur Vailtrequin (mandement du 24 mars 1394, ACO., B. 1500, fol. 170 v°). Il faut rapporter à cette démarche, la lettre de Josset de Hal, argentier du duc, aux gens de la chambre des comptes de Lille, annonçant de Saint-Omer le 17 mars (1394) que le duc sera à Hesdin le samedi ou le dimanche suivant (confirmé par Petit, *Itinéraire*, p. 235) et qu'il faut « avoir les debtes et arrerages qui sont deues à plusieurs seigneurs et aultres gens pour leurs pencions et gaiges tant à vie comme à volonté tans de ceuz d'Alemaigne, de Brabant comme d'aultres... » (ADN., B. 18822, n° 23401). Les conseillers brabançons avaient réclamé à Robert Dangeul les arriérés

désire que le rachat des quatre seigneuries, terres et châteaux, se fasse le plus rapidement possible et insiste d'autant plus que la situation se gâte dans l'Outre-Meuse où couve la révolte des seigneurs (1). Il ajoute que la possession de ces forteresses y consoliderait son autorité. S'il consent à lui accorder un nouveau délai, — jusqu'au 24 juin de cette même année, — c'est dans une lettre patente, écrite dans le ton impersonnel de ce genre de pièces diplomatiques, et non plus dans une de ces nombreuses lettres missives où il s'informait longuement et affectueusement de sa santé chancelante. Il est vrai que cette lettre est adressée également aux plèges qui reçoivent l'avertissement de se constituer otage à Lille : les seigneurs de Gaesbeek, de La Lek et de Breda, de Rotselaer, tous conseillers de la duchesse et son secrétaire, Jean d'Ophem (2).

Peu après Philippe quitta la Flandre. Dès juin, il était en France; en juillet, il guerroyait contre le duc de Bretagne du côté d'Angers (3). Il n'avait pas perdu de vue la date de l'échéance : des messagers, chargés de nouvelles lettres de créance vont la rappeler à Jeanne (4). Dès lors, c'est Marguerite, son épouse, assistée de son fils, Jean de Nevers et des conseillers, notamment du chancelier, Jean Canard, l'évêque d'Arras, qui dirigeront les relations diplomatiques avec le Brabant, mais ils ne prendront jamais de décision sans l'assentiment du duc. Pas plus qu'en 1390, en 1392, en 1393, ni au début de 1394, la malheureuse duchesse ne peut faire face à l'échéance de juin. Et elle doit une fois de plus s'humilier devant les ambassadeurs flamands (5),

---

de leur pension qui n'était plus payée depuis plusieurs années (Cf. chapitre Ier, p. 81 et plus loin p. 313).

(1) P. 346.

(2) Laurent et Quicke, *Documents*, pp. 67-71, n° 13.

(3) Cartellieri, pp. 71 et suiv.

(4) Le 15 avril 1394, Sohier le chevaucheur quitte Boulogne pour porter des lettres du duc à la duchesse à Bruxelles (ACO., B. 1500, fol. 171). Un autre chevaucheur, Sohier Grosvit quitte Angers, le 8 juin chargé d'une même mission (ACO., B. 1500, fol. 178 v°).

(5) Ces ambassadeurs sont nommés dans la lettre citée à la note sui-

mettre à nu la gêne où elle se débat, apporter la justification des strictes dépenses personnelles auxquelles elle s'astreint, et se plaindre de la sanction qui imposera à ses plèges d'aller à Lille « tenir hostage ». Et une fois de plus aussi, le duc et la duchesse de Bourgogne et leur conseil cèdent : un ultime délai est accordé jusqu'à la mi-août (1).

L'entrevue suivante eut lieu à Tournai le 24 juillet 1394 (2). Elle dut être pénible pour la vieille duchesse qui, septuagénaire, retirée dans son douaire hennuyer d'Aymeries, avait dû en prendre l'initiative et aller au-devant de sa jeune nièce. Le chancelier du duc était présent. Jeanne exposa le résultat de ses démarches et dut avouer derechef qu'elle n'était pas en mesure de remplir ses engagements. Les Bruxellois, jusque-là réfractaires à la levée d'une aide extraordinaire, semblaient se laisser fléchir. Ils consentirent finalement à l'octroyer, dans l'espoir de voir leur duchesse rentrer dans leur ville, qu'elle avait quittée dans un accès de mécontentement pour aller s'établir à Binche. Mais même dans cette éventualité, il faudrait attendre quatre années avant que cette aide fût levée et que Jeanne pût disposer du montant du remboursement. En conséquence, la duchesse demandait un nouveau délai et suppliait qu'on ne

---

vante : Jean de Poucques, Guyot de Lompré, firent une visite à Jeanne pour différentes raisons, du 14 mai au 12 juin 1394, date où ils rejoignirent le duc à Boulogne (mandement du 12 juin 1394, ADN., B. 4079, fol. 39 v°). Gilles de Foulon, spécialement commis pour réclamer les 22.000 vieux écus et accompagné des deux précédents, repartit le 20 juin « pour venir à Lille devers monss. le chancelier qui estoit... » et de là, auprès de la duchesse, et « retourna à Arras devers Madame de Bourgogne, monss. de Nevers et monss. le chancelier pour faire relation de ce que fait avoient ou dit voyage, et d'Arras à Lille avec les dessus diz duchesse et filz ». Ce voyage se termine le 21 juillet (Mandement du 21 juillet 1394. ADN., B. 4079, fol. 40 v°). Pour les mandements de Jean de Poucques et de Guyot de Lompré en ambassade du 21 juin au 16 juillet, voir ADN., B. 4079, fol. 39 v° et fol. 42.

(1) D'après le contenu de la lettre écrite par Marguerite à son époux, le lendemain du retour des trois ambassadeurs (cf. note précédente) le 17 juillet [1394]. LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 76-83, n° 17.

(2) Jeanne se trouvait à Binche (cf. QUICKE, *Itinéraire*, p. 200). La présence de Marguerite est attestée par la lettre citée dans la note suivante (*ibid.*, note 2).

sommât pas ses plèges de se rendre à Lille. Deux lettres de Marguerite et de son fils, Jean, à Philippe nous permettent de nous représenter ce que furent les conversations de Tournai (1). Les arguments du créancier restent les mêmes, et se renforcent avec le temps : nécessité du rachat immédiat des forteresses de l'Outre-Meuse, si on veut conjurer le pire. L'insistance que met le Bourguignon à harceler la malheureuse duchesse, usée par les malheurs, la maladie et les soucis d'argent, manque singulièrement de tout sentiment, de mesure et de gratitude envers celle qui avait contribué grandement à l'accroissement de sa maison et qui a reporté sur son neveu et sa nièce des sentiments maternels sans emploi. S'il faut en croire les doléances de Jeanne, les lettres que lui adresse en personne son neveu, sont devenues plus dures et écrites plus « estraignement ». Elle ne peut nier le bien-fondé de la réclamation, elle se borne à invoquer l'impossibilité matérielle de payer, et à objecter que si le duc exécutait sa menace, il risquerait d'ameuter les autres créanciers; son paiement n'en « seroit pas avanchié, mais retardé » (2).

Qu'elle ait redouté cette dernière éventualité, ou qu'elle ait tenu compte de la pénible situation de Jeanne, Marguerite céda. Elle consentit à appuyer la requête auprès du duc en vue d'un nouveau délai. Sans se départir de l'objectivité de l'historien et sans vouloir juger la politique du duc en ces circonstances, on peut s'étonner de sa rigueur et de la portion congrue à laquelle il réduit le sentiment en cette affaire. Cette même année le budget du comté de Flandre clôture par un boni (3). Si Philippe taxe ses sujets flamands

(1) La lettre de Marguerite est datée de Tournai 25 juillet, lendemain de l'entrevue (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 83-89, n° 18; celle de Jean sans Peur également, *ibid.*, pp. 90-91, n° 19). Le conseiller Thiercelet de le Bare et Jean de Poucques accompagnèrent Marguerite à Tournai (ADN., B. 4080, fol. 47 v° et 40). — A la date du 8 août, Marguerite n'a pas encore de réponse de son mari sur le délai demandé par Jeanne. Lettre de Marguerite à Philippe, Lille, le 8 août [1394] (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 93-96, n° 21).

(2) Même source que dans la note précédente.

(3) Les registres de Flandre de la recette générale pour les années

d'une nouvelle aide extraordinaire, c'est pour pouvoir rivaliser avec son neveu d'Orléans; les dépenses sous les rubriques « dons, bijoux, chevaux » sont énormes. N'en aurait-il pu détourner quelques milliers d'écus pour ne pas attrister les derniers jours de sa bienfaitrice? Sans doute se disait-il qu'il avait fait preuve d'assez de mansuétude en patientant pendant quatre années, et que la duchesse n'avait qu'à témoigner de plus d'énergie à l'égard de ses sujets de Brabant.

Philippe céda à nouveau; l'échéance successivement fixée au 29 avril 1394, puis au 24 juin, puis à la mi-août, fut remise à la Toussaint. Mais tout en faisant cette ultime concession le duc faisait faire par son émissaire, Jean de Poucques, une enquête à Bruxelles pour savoir s'il n'y avait pas un moyen plus rapide de se faire payer, qu'une assignation sur l'aide extraordinaire qu'on allait lever (1). La réponse fut négative; la duchesse ajouta qu'elle avait bon espoir que les États lui accorderaient dans une séance convoquée pour la même semaine, l'autorisation nécessaire. S'il se réalisait, Philippe serait payé l'un des premiers — c'était indirectement prévoir un nouveau retard car, avant que la première tranche de l'aide ne fût perçue, on aurait dépassé la Toussaint.

Les renseignements écrits rapportés à ce sujet par l'ambassadeur bourguignon sont perdus, mais ils durent être les suivants : Jeanne avait, en effet, entrepris dès le milieu de 1393 des démarches dans le but d'obtenir de ses sujets un nouvel effort financier. Dès cette année, des délégués des échevinages et des conseils des villes brabançonnes se réunissent à courts intervalles à Bruxelles ou à Louvain

1390-1395 n'existent plus. En 1394 (1er février 1394-1er février 1395), un boni de 991 lb. (ADN., B. 4079 ; en 1396 (31 janvier 1396-31 janvier 1397), de 1.903 lb. 1 s. 7 d. (*idem*, B. 4081, fol. 85).

(1) Jean de Poucques fut une fois de plus chargé de cette mission; il était de retour le 21 août. Lettre de Jean sans Peur, à ce sujet datée d'Arras, 21 août 1394 (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 105-107, n° 26) et de Marguerite (*ibid.*, pp. 104-105, n° 25).

(notamment les 31 août, 12, 24 et 26 octobre, 3 novembre, 1er décembre 1393, les 4 et 25 janvier, le 9 février 1394) pour se concerter sur la réponse à faire (1). Le 9 février, ils discutent cette requête avec le conseil de Brabant (2). Les 23 septembre, 15 mars et 10 avril, les « États », c'est-à-dire des représentants du clergé, de la noblesse et des villes, s'assemblent à Bruxelles (3). L'exposé présenté par les représentants de la duchesse fait valoir les lourdes charges imposées au trésor ducal par la dernière guerre de Gueldre et la nécessité de payer les nombreux créanciers brabançons et surtout étrangers qui se font plus pressants. Les délégués des villes semblent les plus récalcitrants et profitent de toutes ces conférences, pour énumérer leurs griefs contre l'administration de la duchesse et les vexations

(1) La première mention est dans le compte du receveur de Louvain qui paye les frais des délégués de Louvain. Ceux-ci avaient été envoyés à une réunion des villes à Bruxelles pour discuter la réponse à la demande d'une nouvelle aide. AVL., 5003, fol. 18.

(2) Notre principale source est la série des comptes des receveurs de Louvain qui précisent la date de l'envoi des délégués à ces conférences des villes : 12 octobre. Ces délégués devaient demander que la duchesse « der stat ende haren porteren verrichten wouden van haren gebrecken de sij hadden » (AVL., 5003, fol. 34 v°); 24 oct. (*ibid.*, fol. 36); 26 octobre. Les délégués louvanistes sont chargés d'insister pour obtenir gain de cause, sinon « de stat anders niet meer en soude comen op dachvaerde de sij [la duchesse] maken soude met haren steden omme der beden wille » (fol. 36); 3 nov. (fol. 45); 1er déc. (fol. 54 v°); 3 décembre (fol. 53); 4 janvier 1934. La « bede » devait servir à payer les dettes « buten lands ende binnen lants » (fol. 74); 25 janvier (fol. 76); le 9 février : frais « omme te gaen sitten bi mijnre vrouwen rade van Brabant ende bi den steden te helpen... goede wege te zuekene daer mede mijn vrouwe betalen mocht de ghenen die sij sculdig is van den hertoge van Gelre ende oec van andren scouden, te meester orber ende ter minsten scade hare ende haren lande van Brabant » (fol. 92 v°). Même réclamation le 12 octobre (fol. 102).

(3) Le 23 septembre, les délégués louvanistes se rendent à Bruxelles à une réunion des prélats, « baenrochen, ridderen ende steden van Brabant... omme mijnre vrouwen t'andwerdene op de bede de sij begerde te hebben van haren lande van Brab. ende omme des lakengelts wille te hersettene want mijnre vrouw dacht dat de gulten torn. te neder geset waren in lakengelde, ende voirt hare te biddene dat sij der stat van Loven verrichten woude van haren gebreken ende oec der stat van den Bossche » (AVL., 5003, fol. 27 v°). Le 10 avril, le receveur de Brabant se rend à Louvain « bi den prelaten, baenroitsen, ridderen ende steden » (AGR., CC., 2379, p. 62).

dont sont victimes à l'étranger les marchands, bourgeois de villes brabançonnes. Ils objectent aussi que la dernière aide assez lourde consentie dans le même but, n'est pas encore intégralement levée. Tous ces griefs, la décadence économique et la diminution des revenus communaux expliquent la résistance des villes. Louvain qui a particulièrement souffert, Bruxelles, qui en 1390, avait consenti, pour sa seule quote-part, 25.000 vieux écus, se montrent les plus intransigeantes (1). L'attitude de Bois-le-Duc semble être aussi hostile, car elle ne répond même pas aux nombreuses et pressantes sollicitations des villes (2), qui l'invitent à venir siéger aux États. Le 4 mai, les abbés qui forment la majorité de l'État ecclésiastique, se réunissent à part. L'accord se fait plus vite entre eux. Leur quote-part est fixée à 25.000 vieux écus (3). Pourtant, ce bon exemple ne réussit pas à amener les villes à composition. De nouvelles entrevues de leurs délégués ont lieu, le plus souvent à Bruxelles. Le 8 mai (4), le principe d'une contribution semble acquis. Les délégués s'entretiennent avec le conseil de la duchesse. L'argument qui avait emporté la décision

(1) Voir sur les doléances de Louvain, les deux notes précédentes. — Sur les rencontres entre délégués de Bruxelles et de Louvain, voir AVL., 5003, fol. 102; 5004, fol. 17 v°, etc. — Sur la part de Bruxelles en 1390, voir p. 377, note 2.

(2) Cette attitude ressort de certains textes dans lesquels il est fait mention de démarches pressantes des villes pour que Bois-le-Duc participe aux réunions : 1er sept. 1393 (AVL., 5003, fol. 26 v°); 26 octobre (fol. 58); 9 octobre 1394 (5004, fol. 34).

(3) Le 4 mai 1394, le receveur se rend à Louvain, auprès des prélats « om te termineren wes si given souden van der nuwer beden » (AGR., CC., 2379, p. 62); ceux-ci s'engagèrent à payer 25.000 vieux écus (AGR., CC., 2380, pp. 16-25). Les Lombards furent également taxés (AGR., CC., 2380, p. 50).

(4) Une réunion des délégués eut encore lieu le 22 avril (AVL., 5003, fol. 110). Nous croyons pouvoir déduire de l'extrait du compte suivant un acquiescement de principe parce qu'il y est question de la manière dont on pourra aider financièrement la duchesse : « de steden van Brabant gemeynlec waren omme te gaen sitten bi mijnre vrouwen rade van Brabant ende te helpen ordenent in wat voege ende maniere dat men best mocht helpen mijne vrouwen vors. met hare scout ende dat de gevangene de in Ghelrent gevangen waren mocht verleeght worden van hare scaden » (AVL., 5003, fol. 116).

était la crainte de représailles exercées par les créanciers de Jeanne sur les marchands en Flandre et dans l'Entre-Meuse-et-Rhin. Mais chacun désirait payer le moins possible. La fixation de la somme globale allait être une nouvelle cause de retard. C'est l'objet des conférences, des 29 mai et 9 juin (1). Jeanne mécontente de ces témoignages de mauvaise volonté, s'était retirée, comme nous l'avons vu plus haut, dans son domaine hennuyer, laissant à son receveur général la tâche ingrate de continuer les pourparlers avec les villes, notamment avec Louvain (7 juillet) et Bruxelles. Le 22 juillet, le receveur général apportait à Binche de bonnes nouvelles : les négociations avec les deux chefs-villes étaient en progrès. Jeanne put communiquer cette nouvelle à Tournai, à sa nièce (2). Si Jean de Poucques avait eu sous les yeux les registres des recettes de Brabant, il n'aurait pu y trouver des raisons d'espérer un prompt paiement des créances de son maître prélevées sur les ressources ordinaires du duché : le budget de 1393-1394 n'est équilibré qu'en rognant sur les dépenses nécessaires de la cour (3). Jeanne est forcée de vendre des privilèges à des villages, si bien que les habitants de Bruxelles lui demandent une promesse écrite de ne jamais aliéner les mairies de Vilvorde, d'Assche, de Merchtem et d'autres(4).

(1) 29 mai 1394 (AVL., 5003, fol. 118); 4 juin : « doen de stede vergadert waren omme ordenancie te helpen rammen ende te makene op de bede de minen vrouwe van Brab. begerde te hebbenen van haren lande » (fol. 124). L'objet de l'ordre du jour semble confirmer l'hypothèse émise dans la note précédente.

(2) Jeanne mécontente s'était retirée à Binche du 20 juin au 28 juillet 1394 (QUICKE, *Itinéraire*, p. 200 et note 2). Le receveur de Brabant se rendit dans cette dernière ville les 28 juin et 12 juillet (AGR., CC., 2380, p. 80) et le 29 août « te Loven te spreken metter stat van der beden ende noch ander saken » (*ibid.*). Pour comprendre la résistance des villes, il faut savoir qu'en 1390 une aide avait été consentie et que Bruxelles avait été taxée pour 25.000 vieux écus; en 1393, cette dernière part n'était pas complètement versée (16.599 fl.) (AGR., CC., 2378, p. 18); sur la part des établissements religieux, voir AGR., CC., 2378, pp. 15-17.

(3) Le compte de la recette générale pour 1392 se clôture par un déficit de 1.557 francs, 16 gr. Fl. (AGR., CC., 2377, p. 75). Pour 1393, voir n° 2378, *passim*.

(4) AGR., CC., 2379, pp. 11-12 et *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. dipl., p. 679, n° XL.

Ce rapport explique qu'un nouveau délai lui ait été accordé jusqu'à la Toussaint 1394. Mais en même temps, Philippe qui est toujours en France, écrit à son épouse de se tenir en contact avec la cour de Brabant pour connaître l'attitude définitive des villes. Le seigneur de Gruuthuze qui avait reçu la mission de réclamer le paiement de la dette de 22.000 vieux écus sur les premières recettes de la « bede », rapporta à Marguerite la nouvelle de l'acquiescement très prochain de villes (15 septembre) (1). Partis au début d'octobre en Brabant, sans doute pour obtenir les mêmes garanties, Guyot de Lompré et Jean de Nielles rapportèrent une réponse qui ne semble pas avoir été très satisfaisante (2).

En effet, Jeanne cédant aux instances de ses sujets avait mis fin à sa retraite à Binche et était rentrée à Bruxelles (fin juillet). Se fiant aux promesses qu'on lui avait faites, elle avait cru que les dernières difficultés étaient écartées. Hélas! de nouvelles tergiversations des villes entraînent toute une série de conférences et des rencontres entre échevins bruxellois et louvanistes (3). Ce n'est pas avant la réunion du 20 août qu'elles consentirent la bede, définitivement semble-t-il (4). Aux conférences suivantes, — il y

(1) L'accord est intervenu probablement à la fin d'août. Louvain s'est sans doute décidé à payer lors de la visite du receveur de Brabant, le 29 août 1394 (AGR., CC., 2380, p. 80). Il est chose accomplie au début de septembre lors de la visite du seigneur de Gruuthuze. Lettres du 15 septembre environ de Marguerite à son époux (LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 120, n° 29) et de Jean sans Peur au même (15 septembre 1394, *Ibidem*, p. 120, n° 29).

(2) Cette ambassade annoncée dans la lettre de Marguerite (voir note précédente) eut lieu en octobre. Guyot de Lompré et Jean de Nielles quittèrent vers le 8 octobre Arras, où ils rencontrèrent Marguerite et la rejoignirent dans la même ville, le 14. But : « ... pour le fait des 22.000 viez escuz... » A son retour, Jean de Nielles dut faire rapport aux conseillers du duc (ADN., B. 4079, fol. 38 et 42).

(3) Les envoyés de Louvain rencontrent, le 16 août, à Cortenberg le « raet van Brussel... omme te gader voerraet te hebbene op de bede de mijn vrouwe begerde te hebbene » (AVL., 5004, fol. 17 v°).

(4) Réunion préparatoire le 15 août (AVL., 5004, fol. 16 v°); le 20 août : « ... daer de stede vergadert waren omme mijne vrouwen eynteliken t'andwerdene op de bede... alsoe dat sij [Jeanne] mocht deghene

en eut neuf pendant les trois mois qui suivirent —, on examina de quelle manière les dettes seraient liquidées progressivement, les questions des modalités de la levée, de la fixation des termes et du choix des percepteurs (1). Au début de décembre, après de nouvelles démarches de Regnier Goedehere auprès des Louvanistes (13, 23 novembre, 3-5 décembre) (2), toutes les difficultés sont levées. L'ordonnance put être rédigée (3). L'aide sera levée en quatre fois : Pâques 1395, 30 novembre 1395, 30 novembre 1396 et 30 novembre 1397. Elle est accordée par grâce et non par droit. La quote-part des villes sera de 275.000 vieux écus. La perception et la répartition seront effectuées par leurs délégués — et non par le receveur général comme pour la part du clergé —; la duchesse ne pourra disposer de l'argent qu'avec leur autorisation. L'ordonnance stipule, en outre, que les étrangers seront d'abord dédommagés afin que les marchands brabançons puissent voyager en sécurité et ne soient plus arrêtés sur les routes d'Allemagne; que le marquisat d'Anvers ne sera pas taxé comme précédemment (4). Ces clauses restrictives au consentement

---

de schadechtig gheweest omme s'orloegs wille van Ghelre ende oec andere liede de sij is sculdich » (fol. 17 v°).

(1) 27 août : pour examiner « in wat voegen dat men de bede best setten soude ende te wat terminen dat men de soude betalen mogen alsoe dat de stede ende lant niet en worden verderft ». Dure trois jours (AVL., 5004, fol. 18); 14 septembre : « ... omme te overdragen van der sommen van der beden ende met wat terminen dat men de soude betalen (fol. 26 v°); 7 octobre (fol. 33 v°); 18 oct. (fol. 34 v°); 28 octobre (fol. 35); 1er nov. (fol. 41 v°). Toutes ces réunions ont le même ordre du jour. A cette dernière conférence, un nouvel objet est assigné : « ... ende wat men in payment geven soude voer den ouden scilt... » (fol. 42 v°); 27 nov. : Une nouvelle précision : « ... ende daer toe te kiesene rentmeester van mijnre vrouwen wege de dese bede selen bekeren ane deghene de scadechtigh waren in den orloge van den Grave ende oec ane mijnre vrouwen sculderen » (fol. 43).

(2) C'est le receveur du Brabant. Les 13 et 23 nov., 3-5 décembre. But : « ... te spreken metter stat van de beden » (AGR., CC., 2380, o. 80).

(3) Cette ordonnance (Bruxelles, 15 décembre 1394) pub. par Willems, *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. diplomat., p. 684, n° cliv. Cette aide au total s'élève à 300.000 vieux écus (AGR., CC., 15717, fol. 2).

(4) Anvers était sollicitée de fournir une aide de 2.000 nobles en faveur

furent connues de Philippe lors du retour de Guyot de Lompré, en cette fin d'année 1394 (1). Le duc n'avait plus qu'à attendre patiemment.

C'est pour cette raison qu'on ne voit plus aussi fréquemment au début de 1395, sur les routes qui conduisent de France et de Flandre vers le Brabant des ambassadeurs bourguignons ou flamands. Dès lors que la première tranche de l'aide ne sera levée qu'à Pâques, il faut attendre plusieurs mois avant qu'elle soit perçue et centralisée. Si le duc a cru pouvoir compter sur la contribution du clergé, cet espoir aura été vain, car elle a été portée en compte sur l'état général des recettes de l'aide et a servi à équilibrer le budget ordinaire du duché en déficit croissant d'année en année. De plus, Jeanne réclamait sans répit les arriérés de son douaire hennuyer et demandait à ses villes de faire pression à leur tour en Hainaut pour en obtenir le paiement (2). Tout au plus Thierry Gherbode et Gilles le Foulon firent un long séjour en avril 1395, au trésor des Chartes de Brabant, mais il faut rattacher cette mission au rachat de Fauquemont (3) qui se fera cette année. Gherbode,

---

du comte de Flandre (lettre de Marguerite de Male à son époux, fin août 1394. LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 109, n° 27).

(1) Les villes furent convoquées le 22 pour sceller l'acte (AVL., 5004, fol. 49 v°). Jean de Poucques qui avait reçu mission de Philippe (Angers, le 21 octobre 1394) était absent de la Flandre. Guyot alla à Bruxelles « devers la duchesse pour estre assignez les diz 22.000 viez escuz... » et de là faire relation à Paris auprès du duc (20 novembre 1394-1er janvier 1395) (ADN., B. 4079, fol. 42). — La date de la lettre de Philippe montre qu'il ignorait la démarche faite par Guyot de Lompré et Jean de Nielles (cf. p. 296, note 2).

(2) Réunion des délégués des villes le 16 juin 1395 : « Omme beden willen van [Jeanne] de hen toende hoe sij niet en const betaelt werden van den hertoge Aelbrecht van hare douwarien ende hen versocht dat sij des scriven wouden ane den hertoge vors. ende ane sine stede dat sij alsoe vele daertoe dien wouden ane haren here vors. dat mijnre vrouwe betailt mocht werden » (AVL., 5004, fol. 123 v°).

(3) Mission du 16 au 27 avril 1395 « devers madame la duchesse et y avoir fait visitation et inventaire de plusieurs chartres et lettres touchant les duchées de Brabant et de Lemborc qui estoient à Bruxelles » (Gilles le Foulon : ADN., B. 4080, fol. 45; Thierry Gherbode : ACO., B. 1503, fol. 47 et de COUSSEMAKER, *op. cit.*, pp. 238 et 264).

Foulon et Jean de Poucques revinrent à Bruxelles au début de juin mais c'était pour s'enquérir discrètement de la marche des premières rentrées, connaître les noms des créanciers qui seraient payés en premier lieu, et savoir si les engagères limbourgeoises de Scheifart de Mérode seraient allégées (1).

La perspective d'un prochain paiement partiel fait entrer dans une phase active (2) les démarches pour le rachat des terres et château d'Outre-Meuse. Dès le milieu de 1395, Philippe le Hardi fait établir le total des sommes dues aux Gronsveld et aux Mérode, et fait copier à Bruxelles les actes concernant les engagères qu'ils détiennent. Le 9 septembre, Gilles le Foulon et Guillaume de Gheetsem enlèvent de la Chambre des comptes à Lille, tous les documents sur ses droits de propriété aux seigneuries, terres et châteaux de Millen, Gangelt, Waldfeucht et Fauquemont(3). Des raisons impérieuses nécessitent le retrait immédiat des trois premières détenues par Scheifart de Mérode qui venait de demander d'être relevé de ses fonctions de gouverneur du Limbourg. Quant à la seigneurie de Fauquemont pour le rachat de laquelle Jeanne devait 3.592 vieux écus et Philippe, 8.000 vieux écus, celui-ci las d'une attente qui menace ses intérêts politiques, avance toute la somme et rentre en sa possession (4).

En novembre 1395, les trois ambassadeurs flamands, revenant du Limbourg où ils sont allés installer le nouveau châtelain de Fauquemont, nommé par Philippe, sont de

(1) Mission du 1er juin au 12 juin 1395 « à Bruxelles... pour avoir demandé et poursuy devers ma dite dame les XXIIIm vies escus qu'elle doit à mon dit seigneur... » (ADN., B. 4080, fol. 45). De Bruxelles, ils expédièrent un messager au duc et au chancelier qui se trouvaient à Avignon (ADN., B. 4080, fol. 60).

(2) Voir pp. 321 et 327.

(3) Récépissé publié dans QUICKE, *Documents*, pp. 164-168, n° XXXV.

(4) Voir chapitre suivant, p. 328. Jean de Poucques a fait une démarche dans ce sens, mais vaine naturellement, auprès de Jeanne « pour l'argent du rachat de Fauquemont » dit le mandement (ADN., B. 4081, fol. 54).

retour à Paris. Ils annoncent à leur maître que, lors de leur passage à Bruxelles (seconde moitié de septembre), ils ont fait de nouvelles tentatives pour le paiement de sa créance et que, pas plus que leurs prédécesseurs, ils n'ont pu obtenir de précisions sur la date (1). Les villes avaient écrit au duc pour lui demander confiance et patience (2). A ce moment la première tranche de l'aide est perçue (3), et l'on s'apprête à collecter la seconde.

Cette fois, la patience du duc est à bout, et l'arrivée d'un chevaucheur brabançon apportant la nouvelle que Jeanne est malade, n'est pas faite pour le calmer. Il écrit immédiatement à sa tante : tout en formulant des vœux pour son prompt rétablissement, il annonce le départ prochain d'une ambassade qui viendra à Bruxelles toucher une part de l'aide et il insiste pour que l'agent soit prêt (4). Le même chevaucheur emportait la lettre officielle qui précisait le nom des ambassadeurs : Gilles le Foulon, son secrétaire, Guyot de Lompré, son écuyer d'écurie, Jean de Poucques, son conseiller (5). Leurs lettres de créance sont datées du 4 décembre (6). Leurs instructions, sévères et

(1) Un messager à pied fut envoyé par Jean de Poucques à Guyot de Lompré « porter lettres, celle-ci contenant que il venist à Bruxelles devers le dit messire Jehan pour requerre et demander l'argent que ma dame [de Brabant] doit à mon dit seigneur pour ce que le dit Guyot estoit allé lors à Paris et retourna devers Jean à Bruxelles, le 3 octobre » (ADN., B. 4081, fol. 60).

(2) Louvain fait demander à Bruxelles « oft sy mede scriven wouden ane den hertoge van Borgoengien hen bidden dat hi uutsetten woude alsulken gelt alse mijn vrouwe van Brabant hem sculdig ware ». Les Bruxellois refusèrent (AVL., 5005, fol. 29).

(3) Au début de 1395, il y eut au sujet du paiement avec Louvain, des difficultés nouvelles qui nécessitèrent de fréquents voyages du receveur dans cette ville (27-29 janvier, 7 et 16 avril, 4 mai. AGR., CC., 2380, p. 80) et une entrevue à Tervueren, le 17 mai avec les délégués de cette ville et ceux de Bruxelles (*loc. cit*).

(4) Lettre du début de décembre (QUICKE, *Documents*, pp. 168-172, n° XXXVI).

(5) Lettre du 5 décembre (QUICKE, *Documents*, pp. 178-179, n° XXXIX) et lettre missive de la même date aux conseillers brabançons (*ibid.*, p. 180, n° XL).

(6) QUICKE, *Documents*, p. 172, n° XXXVII.

comminatoires, sont un véritable réquisitoire contre les procédés des Brabançons. Philippe se plaint d'avoir dû débourser des sommes considérables pour garder le Limbourg sans en avoir eu grand profit et d'avoir dû avancer le montant du rachat de la seigneurie de Fauquemont. Aux receveurs de l'aide, parmi lesquels il y a de ses hommes liges et des « pleiges » qu'ils peuvent contraindre à venir tenir otage, Gilles le Foulon et Jean de Poucques diront « poignaument et aigrement » qu'il ne s'agit plus de tergiverser, qu'il faudra ne plus payer les Allemands et les autres étrangers avant leur maître sinon celui-ci sera « très mal content d'eulx » « et qu'il est grand honte et domaige pour ma dite dame et monseigneur [Philippe] que l'argent a tant cousté à usure ». En cas de défaut, ils forceront les « pleiges » à se rendre sans délai à Lille. Philippe insiste également pour que la dette supplémentaire — c'est-à-dire celle contractée par Jeanne envers Scheifart de Mérode depuis 1389 — soit payée. Lui-même paiera la dame de Gronsveld, veuve de Jean (1).

Le 10 janvier 1396, les trois ambassadeurs arrivent à Bruxelles où en compagnie de Jeanne et de ses conseillers ils arrêtent à la date du 5 février suivant le montant de la créance de Scheifart de Mérode : elle s'élève à 15.472 florins du Rhin (2). Le lendemain, ils reçoivent un premier sixième des 22.000 vieux écus, soit 3.270 vieux écus (3). Ils doivent s'en contenter. A la fin de février, Scheifart de Mérode se déclare quitte et remet au Bourguignon qui a complété la somme nécessaire pour opérer le retrait, les terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht (4). Le 6 mai 1396,

(1) Ces instructions se trouvent transcrites dans une minute, aux archives du Pas-de-Calais à Arras. Elles ne sont pas datées, mais il ne fait aucun doute qu'elles sont celles de ces trois ambassadeurs et par conséquent de la fin de 1395 (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 144-152, n° 37). Sur la dette de 5.500 vieux écus à la dame de Gronsveld, voir p. 284, note 1.

(2) Voir p. 334.

(3) QUICKE, *Documents*, pp. 172-177, n° XXXVII.

(4) Voir p. 334.

Guillaume de Gheetsem remet à Jeanne tous les actes de la créance que ce seigneur détenait sur le trésor ducal (1).

Sur les 22.000 vieux écus qu'elle aurait dû débourser en 1390 pour le rachat des terres de Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht, Jeanne n'avait payé, après combien de démarches et d'humiliations jalonnant un calvaire de six années, la somme minime de 3.270 florins du Rhin. Philippe, par contre, avait payé 8.000 vieux écus pour Fauquemont et 15.880 florins du Rhin pour les trois autres terres (2). La partie remboursée était minime, en effet. La première tranche perçue de l'aide brabançonne s'élevait à 23.560 vieux écus. Le principe — sauf pour quelques petites dettes — était de ne payer qu'un sixième des dettes. Si Philippe avait objecté très probablement que le recouvrement de sa dette servait à consolider la puissance brabançonne dans l'Outre-Meuse, on dut répondre qu'il y avait des créances plus anciennes que la sienne, d'autres seigneurs français, vassaux du duc tels Guillaume de La Trémoïlle, Oudart de Chasseron qui indépendamment de lui avaient à maintes reprises prêté à la duchesse, ou consenti des avances pour payer le ravitaillement des troupes qu'ils conduisaient aux secours des Brabançons contre les Gueldrois. Aussi, le reste de cette première tranche fut réparti entre les conseillers de Jeanne, des seigneurs français, brabançons et limbourgeois, la duchesse de Gueldre, des fournisseurs, des marchands dont certaines créances remontaient jusqu'à 1371 (3).

Bref, il faut reconnaître que dans l'ensemble, le duc de Bourgogne a fait preuve de mansuétude et de patience. Sa diplomatie, conforme à son tempérament, ne fut jamais brutale. Si à plusieurs reprises il a menacé, il n'a jamais

(1) QUICKE, *Documents*, pp. 185-188, n° XLIII.

(2) Voir le tableau des sommes dues, p. 284, note 1.

(3) Philippe était le créancier qui touchait la première forte somme; le deuxième créancier, par importance, était le seigneur de Gaesbeek : 1.540 vieux écus (AGR., CC., 15717, fol. 13).

mis ses menaces à exécution. S'il a eu un mouvement de mauvaise humeur en 1394, il ne fut pas de longue durée. Il a préféré insister, revenir à la charge. Ce fut la tâche de ses ambassadeurs spécialisés dans la « question limbourgeoise ». Sa diplomatie était organisée d'une façon très rationnelle, presque moderne.

Cette politique était la mieux adaptée aux circonstances; car derrière la duchesse, il y avait les villes ombrageuses. L'aide financière dépendait de leur bon vouloir; c'étaient elles qui allaient en assumer la gestion. La détresse des finances ducales mettait la politique de Jeanne sous l'étroite dépendance des villes tant du point de vue intérieur qu'extérieur. A l'égard de Bruxelles et de Louvain, jalouses de leurs privilèges, partagées entre la crainte de voir accéder en Brabant un prince à tendances absolutistes, et le désir d'avoir un seigneur assez puissant pour maintenir l'ordre et la paix nécessaires à l'exercice du commerce brabançon à l'étranger, il fallait agir avec prudence, persévérance et sans rigueur. Si le duc n'avait pas mis sous séquestre les biens brabançons, comme tant de seigneurs de la région rhénane l'avaient fait, s'il n'avait pas forcé les conseillers de la duchesse, ses « pleiges » à venir à Lille, c'est qu'il savait qu'il aurait besoin des conseillers et des représentants des villes le jour où ils devraient faire reconnaître les droits de son épouse à la succession du Brabant. La modération dont il avait fait preuve pendant ces six années, avait accru le sentiment de reconnaissance de la duchesse à son égard. Il était en droit — la dette n'était pas encore éteinte — de lui demander habilement des compensations. Jeanne avait 74 ans. La maladie venait de l'abattre à diverses reprises. On devine que Philippe multiplie à partir de cette période, les suggestions intéressées qui ont pour but de hâter le règlement de la succession de Brabant en faveur de sa femme. Sa résistance aux suggestions du duc, si tant est qu'elle résiste, dut être bien faible. La nouvelle étape que

Jeanne franchit vers l'abandon de ses derniers droits sur le Limbourg a dû s'accomplir sans heurt.

*
* *

§ 2. Les péripéties du règlement de la dette se sont déroulées parallèlement au développement du problème de la succession du Brabant, pendant les années 1390-1396.

Lorsque Jeanne avait cédé à sa nièce de Flandre la propriété du Brabant s'en réservant jusqu'à sa mort l'usufruit et l'exercice de la seigneurie (28 septembre 1390) (1), cette cession avait été un acte personnel, passé dans le secret. La vieille duchesse avait considéré le Brabant comme un alleu. Restait à savoir quelle attitude adopteraient à l'égard de cette interprétation, les États de Brabant, l'héritier du Luxembourg, Wenceslas et Marie de Brabant, duchesse de Gueldre. Tout faisait prévoir des résistances assez vives.

La politique bourguignonne s'efforçait de réunir toutes les garanties, même morales, toutes les chances de réussite. L'acte de la duchesse Marguerite, daté du 13 juillet 1391 par lequel elle donnait à son mari le pouvoir de gouverner après sa mort et lui permettait de jouir, sa vie durant, non seulement du comté de Flandre, mais aussi des duchés de Brabant et de Limbourg n'avait pas d'autre portée ni d'autre but. Jean, son fils aîné, n'a en cette année que vingt ans, il n'a pas encore « cognaissance ni expériance de gouverneur » surtout pour les duchés dont le gouvernement demande « plus grant discrétion et prudence »; les autres enfants sont encore plus jeunes : c'est dire explicitement que pour vaincre les difficultés qui entourent l'acquisition du Brabant et du Limbourg, il faut une personnalité forte et puissante, celle du chef de la maison de Bourgogne (2). Philippe, et avant lui Charles VI avaient ratifié (3) cet

(1) Voir chapitre précédent, § 3.
(2) PLANCHER, III, P. J., p. 156, n° 151.
(3) *Ibid.*, p. 157. Lettre du 23 juin contenue dans l'acte cité à la note précédente.

acte; fait qui atteste l'unité de vues de la politique du roi de France et du duc de Bourgogne.

C'est dans le même ordre d'esprit qu'il faut considérer les fiançailles du fils puîné de Philippe, Antoine avec Jeanne, la fille de Walerand de Saint-Pol, comme un événement de très grande portée politique.

Un premier partage de la succession éventuelle des États bourguignons et flamands avait été élaboré après l'accession de Philippe le Hardi en Flandre. Les grandes lignes en sont connues par le contrat de mariage de Jean sans Peur avec Marguerite de Bavière (1385) et le testament de Philippe du 13 septembre 1386 : l'héritage de Brabant-Limbourg était dévolu à ces derniers (1). Mais un second projet, complètement différent, apparaît dans le contrat de mariage d'Antoine en 1393 (2). D'après celui-ci, les deux Bour-

(1) Cf. plus haut chap. III, p. 125. Testament publié PLANCHER, III, P. J., n° cv, pp. 100-105; copie de Godefroy aux AGR., CF., 1re série, à la date.

(2) Ce contrat (Paris, 19 février 1393) publié par WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, II, Codex diplomaticus, n° CLI, p. 679, et PLANCHER, III, Preuves, p. 161, n° CLVI. Copies aux ACO., B. 294; HHSA., NU (d'après BLOK, *Archivalia*, II, p. 41 mais je ne l'y ai pas retrouvée); aux ADN., B. 421, nos 14511-14512. — Par un acte, daté de Paris le 21 février 1393, Walerand de Luxembourg renonce à ses biens conformément aux clauses du contrat précité (copies ADN., B. 421, n° 14418, et ACO., B. 294). — A la même date, Charles VI, roi de France déclare que son oncle, Philippe de Bourgogne, s'est dessaisi en ses mains du comté de Réthel au profit de son fils Antoine conformément aux conventions qui précèdent (PLANCHER, III, Preuves, n° CLVIII, p. 165. Copies aux ADN., B. 421, n° 12515 et ACO., B. 294).

Le 16 avril 1393, à Boulogne, « Guillaume de Badinc(?), lieutenant général et sénéchal du Boulonnais; Jean Blondel, seigneur de Longvillers; Eustache de la Neuve, chevalier Jean de Longefort, dit Hostry; Andrieu de le Sierre et Jacques de Lonvoigny, écuyers, francs hommes du comte de Boulogne, jugeant au château de Boulogne font savoir que, par devant eux, le comte de Ligny et St Pol, pour satisfaire aux prescriptions du contrat de mariage du 19 février, a transporté au profit de sa dite fille et des enfants à procréer par elle avec le dit Antoine, et sous les conditions spécifiées dans le traité, les terres et châtellenies de Tingry et Bailleul avec appartenances ainsi que toutes autres terres et rentes mouvantes du comté de Boulogne à lui récemment échues par le décès de son oncle le sire de Fiennes » (original AGR., CB., n° 6649). L'autorisation de ce mariage fut demandée au page d'Avignon. Extrait

gognes et la Flandre iront à Jean; le Brabant et le Limbourg à Antoine, et le comté de Réthel, à Philippe. La naissance de ce troisième fils, en 1389, est certes une des raisons qui nécessitèrent un remaniement du premier plan, mais la cause primordiale doit en être cherchée dans l'attitude des villes brabançonnes formellement opposées à une union du Brabant et de la Flandre sous une même couronne. A leurs yeux cette union ferait de leur pays qui traversait précisément une phase critique, une simple dépendance du puissant comté voisin. Cette attitude des villes ressort d'une clause du contrat; celui-ci stipule, qu'avant d'être mis en possession de l'héritage de sa grand'tante, tant que vivront celle-ci et Marguerite de Male, Antoine demeurera comte de Réthel, titre qu'il transmettra à son frère cadet lorsque le Brabant et le Limbourg lui seront échus et « qui aura la possession et saisine de la plus grande partie des bonnes villes des dits duchiez... et de l'obéissance de la plus grant partie des nobles hommes des dittes duchiez... » : on prévoyait donc une résistance de ce côté.

Le choix de la future duchesse de Brabant était heureux. Les territoires qu'elle apportait en dot, notamment le comté de Saint-Pol, arrondissaient les territoires du comté de Flandre à la frontière méridionale. D'autre part, sur elle devaient rejaillir la sympathie et la reconnaissance que les Brabançons témoignaient à son grand-père, Guy, et à son père, Walerand. Le premier était mort à Bäsweiler en combattant pour leur cause; le second avait été aux côtés de son père dans cette bataille et avait accompagné l'armée française en Gueldre en 1388. Plus d'une fois, Walerand (1)

---

du compte du serviteur du cardinal de Neuchâtel envoyé à cet effet (ACO., B. 1503, p. 184). Sur ce mariage, RELIGIEUX, II, p. 434.

(1) Voir leur biographie dans KERVYN DE LETTENHOVE, éd. de FROISSART, XXIII, pp. 76-78. — Ne s'agit-il pas d'un voyage de propagande pour la cause bourguignonne : « A mess. Hugues de Monnescot, chevalier pour don à lui fait par Mons. [Philippe] quand il ala avec plusieurs autres des gens de l'ostel de mond. seigneur devers la duchié de Limborc en la compagnie de Mons, le comte de Saint Pol » ? Mandement et quittance du 12 janvier 1393 à Paris (ACO., B. 1500, fol. 67).

avait servi de médiateur entre les princes et les villes de Flandre, de Hainaut et de Brabant. Les magistrats de la ville de Tournai lui offrirent lors de son entrée : « tous les pots de présens remplis de vin ». Familier de la cour de Coudenberg, comptant de nombreux amis dans la noblesse brabançonne, il avait encore cet avantage d'appartenir à la lignée des Luxembourg, à la famille dont l'un des membres, Wenceslas, roi des Romains, était candidat à la succession du Brabant (1). Mais en guerroyant à diverses reprises en 1385, en 1387, en 1392-1393 (2) dans le Luxembourg, en contribuant à ruiner dans son « Stammland » le crédit et l'autorité de celui que l'histoire appellera Wenceslas l'Ivrogne, il avait grandement servi la cause bourguignonne.

Toutes ces raisons avaient plaidé en faveur de cette union qui servait la cause bourguignonne. Qui sait si, comme en 1385, Jeanne n'eut pas la première l'idée de ce mariage (3). Nous sommes persuadé que le contrat de 1393

(1) Walerand et Wenceslas sont des descendants d'un trisaïeul commun : Henri V, comte de Luxembourg, mort le 24 décembre 1289.

Henri V

Henri VI, comte de Luxembourg	Walerand de Luxembourg, seigneur de Ligny et de Roussy † 1286.
Henri VII	Walerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, de Roussy, etc. † 1352.
Jean l'Aveugle	Jean de Luxembourg † 1364.
Charles IV	Guy de Luxembourg † 1367.
Wenceslas	Walerand.

(2) Cf. pp. 101 et 384, note 2.

(3) Reproduisons ici un extrait de compte du duc qui démontre l'existence de traités secrets entre lui et Jeanne : « 1392. Item à Jean de Mons, escrignier, pour un escring de deux piez et demi de long ou environ, un pié de lé, par lui fait pour mettre certaines lettres secrètes et autres touchans monseigneur de Bourgogne et madame de Brebant, à cause des duchiez de Lembourc et de Brebant : 8 gros. » (ADN., B. 4328, fol. 38 v°).

lui fut soumis et que c'est sur ses conseils que le partage de l'héritage bourguignon fut remanié. C'est sans doute, la perspective de voir Antoine recueillir l'héritage du Brabant et du Limbourg qui détermina Philippe à lui donner un précepteur chargé de lui enseigner le flamand (1).

*
* *

§ 3. La question limbourgeoise, devant être promptement résolue, exigeait du duc appelé à en recueillir la succession une vigilance de tous les instants.

Peu de temps après le rachat des seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht par Philippe le Hardi, en juin 1396, la vieille duchesse à peine convalescente, quittait Bruxelles et se rendait en France pour rencontrer le roi de France qui chassait dans la forêt de Guise, et le duc de Bourgogne. Les chroniqueurs français nous disent qu'elle voulait une dernière fois avant sa mort saluer le roi (2). Simple prétexte, qui masque d'autres raisons plus importantes.

En réalité, cette rencontre avait été provoquée par Philippe. Jeanne qui n'ignorait pas que son neveu était mécontent pour plusieurs raisons, entre autres parce que seule une minime partie de sa créance lui avait été remboursée, venait lui offrir les compensations attendues (3).

Pour entrevoir ce que furent les conversations de Saint-Quentin et de Compiègne, en juin 1396 (4), il faut revenir légèrement en arrière, et faire état d'un texte que nous avons trouvé et publié. Il s'agit d'un rapport qui avait été fourni au duc au début de cette année, sur la situation précaire du Brabant. En bref il la résumait comme suit. La duchesse est découragée devant le gouffre toujours plus profond de ses nombreuses dettes. Elle est affaiblie et souvent

(1) Evrard de Houckine, PROST, II, pp. 442-443, n° 2771.
(2) RELIGIEUX, II, p. 234.
(3) Cf. ci-dessus, chap. VIII, § 1, *in fine*.
(4) QUICKE, *Itinéraire*, p. 207, note 1.

malade. On a même craint une issue fatale à la Pentecôte dernière. A ce moment les villes ont délibéré dans le secret sur cette éventualité. Les marchands qui représentent ces villes se plaignent de ne plus pouvoir exercer le commerce à l'étranger : leurs marchandises ont à peine franchi les frontières brabançonnes qu'elles sont pillées et les marchands arrêtés et emprisonnés. Autre danger, non moins grave : la duchesse de Gueldre escompte, si sa sœur meurt avant elle, devenir duchesse de Brabant; à cette fin, elle se fait des amis dans les bonnes villes et parmi les nobles et même les princes étrangers. On craint qu'elle ne fasse cause commune avec le duc de Gueldre, ennemi héréditaire du Brabant. L'auteur se demande si Philippe est au courant de cette situation, car il n'a jusqu'à présent rien fait — et l'on s'en étonne — pour éviter la ruine de son futur héritage. Les Brabançons se plaignent qu'il en fasse vraiment trop peu de cas. Il devrait prendre cette chose « a cuer », informer secrètement les villes des conséquences néfastes qu'aurait éventuellement une accession de la duchesse de Gueldre. « Ceux qui sont vos amis, dit l'informateur du duc, n'osent plaider votre cause; ils ne se sentent pas assez soutenus par vous. Ils n'attendent qu'un mot d'ordre pour combattre cette candidate. » Et ce personnage à la fois très averti des choses brabançonnes et *persona grata* auprès du duc, se permet de lui donner un conseil : « Ne pas brusquer la vieille duchesse pour le règlement de sa dette. Les Brabançons vous en seront reconnaissants et verront que vous l'aimez. Ensuite, payer régulièrement la pension annuelle que vous avez allouée (1) aux conseillers brabançons afin que ceux-ci soient plus prêts au moment opportun, à vous soutenir (2). »

(1) Voir plus haut, pp. 80 et suiv.

(2) Ce rapport secret a été publié par LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 153-158, n° 38. Une analyse attentive nous permet de le dater avec certitude du début de 1396 ou fin 1395. L'auteur est probablement un conseiller flamand, spécialement versé dans la question brabançonne,

Ce rapport eut l'effet qu'en attendait son auteur. Le 20 février (1), Guyot de Lompré, l'un des conseillers de Philippe, fut envoyé en mission auprès de Jeanne, de la duchesse Marie de Gueldre, à Turnhout et auprès du seigneur de Hoogstraeten, conseiller brabançon, homme-lige du duc (2), à Liége. Guyot de Lompré qui avait aussi une mission d'enquête, confirma la véracité du rapport et prépara le voyage de Jeanne à Saint-Quentin (3).

Le 7 juin, un conseil de famille réunissait dans cette ville la duchesse de Brabant, le duc et la duchesse de Bourgogne et leur fils Antoine (4). Les pourparlers durèrent trois jours. Le nombre et le choix des délégués brabançons, la plupart conseillers de la duchesse, le sire de Wezemael, Guillaume de Swaef, le receveur du Brabant, le secrétaire, Jean d'Ophem, témoignent de l'importance de l'objet de la réunion et de la gravité des décisions à prendre (5). Aux côtés de Philippe, se trouvaient son chancelier, Jean Canard, évêque d'Arras, Guyot de Lompré et Henri d'Espierre, tous trois conseillers spécialisés dans cette question, Pierre le Zype (6), ainsi que son gouverneur du duché de Limbourg (7).

---

ayant souvent été en mission en Brabant, peut-être Jean de Poucques, ou Guyot de Lompré.

(1) Voyage du 20 février au 1er avril 1396. Sa mission est d'aller devers « mesdames de Brabant et de Ghelre à Bruxelles », de là « ou pais d'Oultre Meuse devers messire Jehan de Poucques, conseiller de mon dit seigneur, pour ensemble aller à Liège par devers le seigneur de Hostraten » et retour à Arras, devers le chancelier, l'évêque d'Arras, pour lui faire rapport (ADN., B. 4081, fol. 57).

(2) Voir p. 398.

(3) QUICKE, *Itinéraire*, pp. 206 et 207. Lire p. 207, 8e ligne, 19 juin au lieu de 9 juin.

(4) *Ibidem*, p. 207, note 1.

(5) AGR., CC., 2382, p. 31. — A la p. 40, on parle d'une façon plus générale des membres du conseil : « heren van den Rade ».

(6) Henri d'Espierres fut appelé par ordre de Philippe (ADN., B. 4081, fol. 54 v°); il en est de même pour Pierre de le Zype, également conseiller (*ibid.*, fol. 56). Tous deux sont rentrés à Lille le 12 juin. — Guyot de Lompré vient de Rupelmonde où il était châtelain; il accompagna l'évêque d'Arras, chancelier du duc (copie du mandement aux ADN., B. 4081, fol. 57 v°).

(7) « A Jehan d'Immersele, gouverneur de la duchié de Limbourg »

Quelques jours après, la famille de Bourgogne et Jeanne rejoignaient le roi à Compiègne. Charles VI reçut la duchesse avec « courtoisie », lui fit bonne chère et lui fit présent de riches joyaux. Jeanne, de son côté, « s'offrit à le servir envers tous et contre tous » (1). Cette réception chaleureuse dont les échos parvinrent en Brabant, avait été préparée par le duc de Bourgogne qui avait repris son ascendant sur le roi; elle devait flatter l'amour-propre des Brabançons et leur fournir la preuve de l'affection que le duc témoignait à leur princesse.

C'est à Compiègne et en présence du roi, que fut rendu public le résultat des « journées » qui venaient d'être tenues à Saint-Quentin.

Antoine avait été désigné dès 1393 dans son contrat de mariage avec Jeanne de Saint-Pol, comme héritier du duché de Brabant. Cette fois, le roi, avec l'autorisation de la duchesse et en plein conseil rendit officielle cette désignation. Jeanne consentait à ce que le jeune prince, âgé de douze ans, fût élevé à la cour de Bruxelles; c'était une réplique indirecte aux manigances de la duchesse de Gueldre.

Jeanne cédait, en outre, à Marguerite de Flandre, sans jamais pouvoir revenir sur cette cession, tous ses droits sur le duché de Limbourg, les terres, châteaux et appartenances de Fauquemont avec Heerlen, Millen, Gangelt et Waldfeucht, Wassenberg, Dalhem, Kerpen et Sprimont avec les bénéfices des hommages et autres droits féodaux. Elle voulait, avouait-elle, récompenser les services que son neveu lui avait rendus ainsi qu'à ses sujets, et l'indemni-

---

pour 24 jours « environ la Saint Jehan » (1396) pour aller auprès du duc à Compiègne, « touchans l'estat et gouvernement des dis pays » (AGR., CC., 2437, fol. 82 v°).

(1) Le roi est à Compiègne du 11 au 23 juin (PETIT, *Itinéraire de Charles VI*, p. 472). Sur la présence du duc de Bourgogne du 11 au 21, et de sa famille du 12 au 21 (PETIT, *Itinéraire de Philippe*, p. 253) et de Jeanne (QUICKE, *Itinéraire*, p. 207). — Sur la réception, voir RELIGIEUX, II, p. 435.

ser des frais divers qu'avait entraînés la défense du pays d'Entre-Meuse-et-Rhin. D'ailleurs, la cession de toutes ces terres isolées, dans les mains fermes d'un seul prince, renforcerait la défense du Brabant. Telles furent les raisons que Jeanne fit connaître à ses sujets limbourgeois, pour expliquer l'abandon de ses derniers droits qui faisaient du Bourguignon, le véritable duc de Limbourg (1).

L'acte que la duchesse venait de souscrire avait une très grave portée. Une fois de plus, Jeanne rejetait toute sujétion à l'égard de l'Empire, considérait le Brabant comme un alleu (2). D'autre part, elle violait la Joyeuse Entrée en séparant le Limbourg du Brabant sans l'autorisation des villes. L'affaissement du pouvoir et du prestige de la duchesse de Brabant, le mauvais fonctionnement des relations constitutionnelles qu'elle avait avec ses sujets, avait rendu possible cet acte autoritaire : on reconnaîtra sans peine la diplomatie bourguignonne dans cette habitude de mettre l'adversaire devant le fait accompli.

La duchesse s'étant présentée en débitrice n'avait guère à demander d'autre compensation que l'assainissement de sa situation financière. Elle n'avait remboursé à son neveu qu'un sixième de la dette de 22.000 vieux écus, par l'intermédiaire de Jean de Poucques (3). Pour les droits qu'elle venait de céder, elle reçut 8.000 francs d'or de France, dont 4.350 lui furent payés immédiatement (4) et les 3.650 autres seraient défalqués de sa dette et en formeraient le deuxième sixième, qu'elle toucherait d'Arnould de Froyère, changeur à Bruxelles, sur la seconde tranche de l'aide. Le duc prit en outre à sa charge, les frais du voyage de retour de la duchesse, démunie d'argent (5). Quant aux

(1) C'est l'acte du 19 juin, daté de Compiègne (QUICKE, *Documents*, pp. 188-192, n° XLIV).

(2) Cf. chap. VII, § 3.

(3) Cf. p. 301.

(4) Clause du traité du 19 juin 1396.

(5) Le 6 juillet, la même année, Philippe, en suite d'une clause du traité du 19 juin, autorise le receveur de l'aide en Brabant à verser

conseillers brabançons qui acquiescèrent au dépouillement des droits souverains de leur princesse, ils reçurent la promesse formelle que l'arriéré qui leur était dû pour leur hommage-lige serait payé (1). Le 25 juin, Jeanne et son nombreux équipage étaient de retour à Bruxelles.

A peine, la duchesse a-t-elle quitté la France que Jean de Poucques et Guyot de Lompré se rendent dans le Limbourg pour réaliser les avantages obtenus et préparer l'annexion. Ils avaient fait un détour par Turnhout pour y rencontrer la duchesse de Gueldre (2).

Le 25 juillet, Philippe charge officiellement Jean de Poucques et Jean d'Immerseele, le nouveau gouverneur du

---

à Jeanne les 3.650 francs (QUICKE, *Documents*, pp. 192-194, n° XLV : celle-ci avait déjà touché sur cette somme avant son départ de Bruxelles 550 vieux écus (quittance originale, Bruxelles, 2 juin. AGR., CB., n° 6855). — Un état, légèrement postérieur, de la dette de Jeanne au duc, établi par un fonctionnaire de la chambre des comptes, nous fixe sur le solde restant à payer :

« Madame de Brabant doit à Monsieur de Bourgogne 22.000 viez écus.

» Item qui fut presté à la dite dame quand elle fut darrain à Compiègne pour ses despens de son retour en Brabant 1.350 viez escuz [fin juin 1396].

» Somme : 23.350 viez escuz.

» De ce reçu par Guillaume van Gheetsem par les mains de messire Jehan de Poukes et Gilles le Foulon 3.270 viez escuz à 40 gros pièce,

» It. qui ont esté quittez à la dite dame par mons. pour les hommages d'Oultremeuze 5.000 viez escuz [3.650 (acte du 6 juillet 1396, p. 312) + 1.350 (don de Philippe par l'intermédiaire du trésorier de Compiègne, monnoie de Flandre. [Cf. p. 301.]

cf. QUICKE, *Documents*, p. 195, note 1].

» Somme de ce payé et quitté 8.269 escuz.

» Reste qu'elle doit encore 15.081 escuz viez » (ADN., B. 283, n° 138295 .

Il ressort de là que le rachat des hommages primitivement fixé à 3.560 francs, fut porté à 5.000 francs; c'était indirectement prendre à sa charge les frais du voyage de retour de la duchesse.

(1) Cette promesse fut tenue, cf. les notes des pp. 81-83.

(2) A peine rentré de Saint-Quentin à Arras, le chancelier appelle auprès de lui le seigneur de Poucques, qui se trouvait à Lille, pour lui « parler de certaine besogne que mon dit seigneur avoit à faire au pays de Lembourc ». De là, Poucques se rend avec Guyot de Lompré en Limbourg. Aussi ne peut-il prendre connaissance des lettres de créance, qu'au début d'août, à Amiens, où il rejoignit le duc (ADN., B. 4081, fol. 58 et 58 v°). Dans l'entre-temps, Poucques et Lompré, partis de Maestricht le 18 juillet, étaient allés à Turnhout « devers la duchesse de Gheire parler à elle d'aucune besogne » (*ibid.*).

Limbourg, de recevoir en son nom l'hommage des seigneurs limbourgeois (1). Mais ce n'est pas avant le 15 septembre que Jean de Poucques quitte Lille pour Bruxelles afin d'y quérir « les registres et enseignemens des hommages des terres d'Oultremeuze » (2). Il se rend de là à Galoppe; il y séjourne quelques jours pour recevoir la visite des vassaux : plusieurs d'eux gardent leurs forteresses, d'autres sont au service du duc de Gueldre ou du seigneur de Schoonvorst. De là, il va à Dalhem, où il demeure du 19 au 21 (3). Le 20 septembre, il pouvait annoncer au duc qu'il avait déjà reçu l'hommage de 66 vassaux (4).

En mars 1397, Kerpen fut également racheté. A la fin de 1396 (5) Marguerite de Bourgogne est en droit, duchesse de Limbourg et dame d'Outre-Meuse; mais en fait, c'est Philippe le Hardi qui gouverne.

Ces six années avaient été pour la diplomatie bourguignonne une période de progrès continu. L'acquisition de la souveraineté sur le duché de Limbourg par Philippe est d'importance capitale. Le mariage de son fils puîné avec Jeanne de Saint-Pol est une nouvelle étape dans l'encerclement du Brabant par le Bourguignon. Elle le met en possession d'une arme qui, au moment opportun, sera décisive auprès des villes.

---

(1) LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 172-175, n° 45.

(2) ADN., B. 4081, fol. 58 v°. Il y rencontra Jean d'Immerseele qui venait dans le même but. Ils obtinrent « lettres de madame de Brabant adrechées à Monss. de Gronle (= Gronsveld) à Zwurcheide(?) et autres qui avoient eu les registres » (AGR., CC., n° 2437, fol. 83).

(3) ADN., B. 4081, fol. 58 v°. De là, retourna à Bruxelles auprès de la duchesse et ensuite à Lille.

(4) LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 175-178, n° 46.

(5) Voir p. 330.

CHAPITRE IX

Le rachat des seigneuries et terres d'Outre-Meuse: Fauquemont, Dalhem, Kerpen, Millen, Gangelt et Waldfeucht

(1390-1397)

SOMMAIRE :

Importance stratégique des châteaux engagés; puissance des seigneurs engagistes, p. 315.

§ 1. — Renaud de Schoonvorst : seigneur engagiste de Dalhem, p. 318; rachat en 1393, p. 319. — Rachat de Kerpen, 1397, p. 320.

§ 2. — Henri de Gronsveld : sa puissance, son attitude à l'égard de Philippe, état de sa créance sur le trésor ducal de Brabant, p. 325; rachat de Fauquemont en 1396, p. 327.

§ 3. — Scheifart de Mérode, ses droits sur Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 328; rapports avec le duc de Bourgogne, p. 330; pourparlers en vue du rachat, p. 333; rachat en février 1396, p. 334.

Importance des acquisitions bourguignonnes et des sacrifices financiers consentis, p. 336.

La pression qu'avait exercée Philippe le Hardi sur la duchesse de Brabant, en vue d'obtenir le paiement de sa créance de 22.000 vieux écus, était déterminée par la nécessité de racheter les terres et châteaux d'Outre-Meuse, qui restaient encore engagés.

Après avoir analysé les rapports entre Philippe et Jeanne, il nous reste à faire l'historique de leurs relations avec les seigneurs engagistes en vue du rachat des terres qu'ils détenaient.

La situation territoriale dans le Limbourg et l'Outre-

Meuse (1), mérite d'être décrite avec précision du point de vue politique.

En 1392, le groupe le plus important de forteresses qui commandaient, dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, les routes reliant la Flandre et le Brabant à Cologne, est entre les mains de trois familles dont la puissance financière et militaire est considérable : les Gronsveld, les de Mérode et les Schoonvorst.

Le duché de Limbourg est gouverné par la duchesse de Brabant. Mais nous avons montré les faiblesses de son administration, l'insubordination des fonctionnaires, les troubles créés par les guerres féodales, en un mot, l'affaissement de l'autorité souveraine dans cette principauté (2). D'autre part, depuis 1387, la forteresse de Limbourg et les terres de Rolduc, Wassenberg, Sprimont (3) sont entre les mains du duc de Bourgogne. Depuis décembre 1389, le château de Bolland (4) est venu s'ajouter à ces acquisitions. Cette forteresse appartenait à Arnould de Bolland. Au mépris de la promesse qu'il avait faite, ce seigneur avait pris les armes contre le duc, avait pénétré de vive force dans le comté de Réthel, y avait arrêté le bailli et ne l'avait relâché qu'après paiement d'une forte rançon (5). Le châ-

(1) Cf. p. 282.
(2) Cf. p. 283.
(3) Cf. p. 189.
(4) Bolland : province de Liége, arr. de Verviers, cant. de Herve.
(5) A la suite du concours qu'il avait accordé au duc de Gueldre, le 6 décembre, Arnold de Bolland s'était engagé, à l'issue de la campagne de 1388, à ne plus s'armer contre le roi de France et ses alliés, le duc de Bourgogne et ses sujets (ADN., B. 833). — Sur les circonstances de la prise du château : Henri de Clermont et Poullen de Kettenis allèrent porter cette nouvelle au duc; à leur retour, on mit dix hommes pour garder le château jusqu'à ce qu'un châtelain fût nommé. Celui-ci fut d'abord Winant de la Croix depuis la fin 1389 jusqu'en septembre 1390 (AGR., CC., 2436, fol. 11 v° et 12). Le 20 mars 1390, le receveur du duc se rendit à Herve pour faire prêter le serment aux gens de la terre de Bolland; ceux-ci refusèrent (*ibid.*) et objectèrent qu'ils étaient « bourgeois de Liège » (*ibid.*, fol. 8 v°). Sur tout ce qui précède, voir en outre A. De Rijckel, *Histoire de la seigneurie libre de Bolland* (Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége, XXII, 1930, pp. 73-257), p. 98.

teau de Bolland fut enlevé à son seigneur et confié ensuite à Winant de la Croix, puis en 1390, avec les rentes et revenus, à Thierry de Haren, écuyer (1) et enfin, en 1396, au fidèle Jean de Poucques (2).

Ces possessions diverses s'échelonnaient le long de la grande voie commerciale de Maestricht vers Cologne toutefois trop au sud pour pouvoir la commander. Seul un court tronçon traversait la terre de Rolduc en territoire appartenant au duc de Bourgogne. Or celui-ci convoitait la possession de cette route pour les raisons que l'on sait.

Le seigneur qui possédait Fauquemont dominait cette route entre Maestricht et Aix-la-Chapelle; celui qui tenait Kerpen, la commandait par le nord, plus à l'est. Millen, Gangelt et Waldfeucht étaient traversés par la route secondaire qui, s'embranchant sur la principale vers Juliers, traversait la Meuse à Berg. Ces seigneurs, véritables petits potentats, infatués de leur indépendance, puissants, habitués à régenter gens et biens, la plupart à cette époque amis du Bourguignon, mais versatiles, restaient pour le pouvoir bourguignon dans le pays transmosan, une menace permanente. N'oublions pas que la puissance bourguignonne n'était pas encore consolidée, ni en droit — Philippe n'avait pas droit aux hommages, — ni en fait.

D'autre part, ils tenaient à leur merci par les sommes considérables qu'elle leur devait, la duchesse et, par elle, indirectement, le duc Philippe.

La politique de celui-ci à l'égard des Gronsveld, des Mérode, des Schoonvorst et autres se résume comme suit : rembourser leurs créances pour pouvoir dégager les terres

(1) Hesdin, 6 septembre 1390 (AGR., CB., n° 6532 et De Raadt, *Sceaux armoriés*, III, p. 155).

(2) Sa nomination, Compiègne, 22 juin 1396 pendant la visite de Jeanne à Philippe le Hardi (orig. pap. AGR., CB., n° 6859). Le 27 juillet, Jean de Poucques, sire de Molimont et d'Amougies déclare accepter et prête serment (*ibid.*, n° 6874). Le 5 septembre, il donne reçu à Jean de Pacy, conseiller du duc et maître de la chambre des comptes de Lille, des lettres par lesquelles Thierri de Haren reconnaissait avoir assumé la garde de ces terre et château (*ibid.*, n° 6892, et également le n° 6533 .

qu'ils détenaient; diminuer lentement, progressivement leur autorité et faire d'eux de simples fonctionnaires soumis, tout en conservant l'appoint de leur amitié — il en fera des conseillers —, et de leur force militaire contre les dangers intérieurs et extérieurs.

Mais avant tout, point capital, il fallait liquider leur créance.

Au premier plan, chargés de négocier le rachat, les habituels ambassadeurs bourguignons que nous avons vus à l'œuvre à la cour de Bruxelles : Jean de Poucques, Gilles le Foulon, Guyot de Lompré. Quoique le duc soit très occupé pendant les années 1392-1396, par les affaires de France, de Bretagne et d'Angleterre bien plus que par celles des Pays-Bas (1), il suit les négociations et les dirige. Mais l'exécuteur de ses ordres, le bras sinon la tête, fut le chancelier de Flandre, Jean Canard, évêque d'Arras, aidé du conseil du comte de Flandre.

*
* *

§ 1. Les premiers pourparlers furent entamés avec Renaud, seigneur de Schoonvorst, en vue du rachat de la terre de Dalhem, que le duc avait été autorisé à faire depuis le 15 février 1387 (2). Il est grand temps : la forteresse est « en péril de briefvement aller à la ruyne » et il serait nécessaire, dit un agent bourguignon « qu'elle fut en meilleure main qu'elle n'est » (3). Renaud était à la vérité homme-lige du duc; Philippe le Hardi était vis-à-vis de lui dans le même rapport que Louis de Male à l'égard de son père (4). Mais son attitude dans le conflit gueldro-brabançon n'avait pas été loyale. On l'avait accusé avec vraisemblance de s'être alors rapproché du duc de Gueldre : une lettre de

(1) Voir PETIT, *Itinéraires* à la date et CARTELLIERI, *passim*; CALMETTE-DEPREZ, p. 59.
(2) Cf. plus haut, p. 189.
(3) LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 168, n° 43, § 4.
(4) Cf. plus haut, p. 83, note 4.

celui-ci ne le lave pas du soupçon (1) et confirme qu'il était capable de servir le plus offrant. En 1392, il s'était allié avec la ville de Cologne. En s'engageant à l'aider militairement contre tout ennemi, il exceptait le duc de Bourgogne, la duchesse de Brabant, mais aussi le duc de Gueldre (2). N'outrepassait-il pas ses devoirs et ses droits de seigneur-engagiste en ouvrant aux milices urbaines de Cologne, en lutte avec l'archevêque, la forteresse de Kerpen dont il n'avait que l'engagère. La méfiance du Bourguignon se manifeste d'ailleurs dans la manière dont s'opéra le rachat de Dalhem, terre et château qui étaient hypothéqués pour 3.000 vieux écus au seigneur de Schoonvorst (3). Celui-ci jouissait de ce fait de certains revenus et y maintenait une garnison. A la fin de 1393, Jean de Poucques et Gilles le Foulon qui s'étaient rendu compte, lors de visites antérieures, de l'importance stratégique de Dalhem prirent contact avec Renaud de Schoonvorst (4) en vue d'examiner les modalités de sa rétrocession. Ils étaient munis de pleins pouvoirs, mais comme le receveur de Flandre n'avait pu leur faire tenir la somme, ce fut Thierry de Berg qui prêta les 2.000 écus d'or brabançon au Saint-Pierre nécessaires (5). De cette façon, le duc rem-

(1) 26 mars 1390. Van Doorninck, *Acten, 1376-1392*, I, p. 57.

(2) Korth, IX, p. 74, n° 4692.

(3) Cf. plus haut, pp. 181 sq.

(4) Ordre du voyage signé du duc à Arras, le 20 octobre (AGR., CC., 2436, fol. 149 v°). Ce voyage a lieu du 31 octobre au 9 décembre 1393 « ... au duchié de Lembourch pour visiter les forteresses et villes d'illec et savoir l'estat d'icelles... » (ADN., B. 4079, fol. 39). En cours de route, le 6 novembre, d'Anvers, ils envoient le chevaucheur Jehan Boutart devers le sire de Schoonvorst (AGR., CC., 2436, fol. 150). Les deux ambassadeurs vont rendre compte au duc à Paris, voyage du 17 décembre au 17 janvier 1394 (ADN., B. 4079, fol. 39). — Très probablement les pourparlers avaient été amorcés auparavant ainsi qu'en témoigne cet extrait d'un mandement du 6 mars 1393 : « ... Daniel l'Evêque, chevaucheur de mon dit seigneur [Philippe], pour porter lettres de Paris en la conté de Lembourc devers le gouverneur d'illec, devers le seigneur de Schonevorst... » (ACO., B. 1495, fol. 102).

(5) La date exacte du rachat nous est fournie pour un incipit du

plaçait un seigneur-engagiste peu sûr par un châtelain fonctionnaire touchant annuellement un traitement. Thierry était un des plus dévoués adhérents de la cause bourguignonne; chevalier, il appartenait à une famille pauvre, qui s'était distinguée sur les champs de bataille(1). Depuis 1390, il était drossard du Limbourg. Fin 1394 (20 novembre), on lui remboursait déjà une première tranche du prêt (1.200 peters d'or). Le restant lui fut payé en 1396 (475 peters, le 12 mars et 325, trois mois plus tard). Constatation importante : c'étaient les Limbourgeois qui avaient partiellement fait les frais de ce rachat (2). En juin 1396, au même moment où Jeanne faisait, à Compiègne, la cession du duché, Philippe acquérait la pleine propriété de Dalhem et y nommait, comme châtelain, son fidèle Jean de Poucques (3).

Renaud de Schoonvorst détenait également en engagère Kerpen, enclave de vingt-cinq kilomètres carrés commandée par un château (4), à mi-chemin entre Aix-la-Chapelle et Cologne. Le bruit avait couru au début de 1395 qu'il voulait revendre cette engagère à Arnould de Hoemen, ennemi du duc de Bourgogne (5). Supposition d'autant plus vrai-

---

compte du receveur : « ... Jehan Sack, à cause de la terre de Daelhem du 25 novembre 1393, style de Liège, que la dite terre fut rachetée par monsgr. au seigneur de Schoonvorst... » (AGR., CC., 5725). De plus, les deux ambassadeurs envoyèrent « par devers Madame de Brabant, le 28 novembre [1393] à tout lettres closes pour avoir d'elle lettres de patentes pour le fait de la délivrange des chastel et ville de Dolhaing qui estoit en la main du sire de Schoonvorst... » (AGR., CC., 2436, fol. 150). Il semble cependant que c'est lors d'un voyage ultérieur des mêmes ambassadeurs (1394, 24 janvier-1er mars, ADN., B. 4079, fol. 39) que la remise définitive du château a lieu car c'est à ce moment que les 2.000 *peters* furent payés au sire de Schoonvorst. En effet, Poucques et le Foulon « s'estoient obligiés par leurs lettres données le 25 février 1393 [1394] envers le dit mess. Thierry à la dite somme de 2.000 *peters*... » (AGR., CC., 2436, fol. 159, dans la marge).

(1) Sur ce personnage, voir les quelques renseignements fournis par Ceyssens, *Renier de Berghes*, p. 8.

(2) AGR., CC., 2436, fol. 159.

(3) Par lettres données à Compiègne, 22 juin 1396 (AGR., CB., n° 6860. Analyse Ernst, V, pp. 171-172).

(4) Il y avait nommé un châtelain. En 1390, ce fut Gérard de Widdenau (Ennen, *Quellen*, V, 423).

(5) Jean de la Guignetière, clerc du receveur du Limbourg, avait été

semblable que Renaud avait réclamé à Philippe le remboursement de sa dette, qu'on avait promis d'effectuer au plus tard le 24 août 1394 (1). Ce n'est qu'au milieu de 1396, que les pourparlers sont entamés entre les ambassadeurs bourguignons et le seigneur de Schoonvorst. Ici aussi, la situation exigeait, à ce moment, une solution rapide : le duc de Gueldre, la ville d'Aix étaient en guerre avec Schoonvorst, saccageant la seigneurie de Kerpen, emmenant des prisonniers (2); quelques mois plus tard ils allèrent mettre le siège devant le château de Schoonvorst dont ils s'emparèrent (3). La gravité de la situation n'avait pas échappé à un des agents bourguignons qui, dans un rapport à son maître, s'exprime ainsi : « ... le dit lieu [Kerpen] est chief du conduit de la seigneurie des chemins en descendant de Couloungne vers Rodes-le-Duc, où on reçoit le tonlieu de monseigneur et l'argent des chevaulx; et se le dit Carpen fut en estraignes mains, monseig. et ses hoirs poroient par ce estre deshirétez du dit conduit et de leur seigneurie... » (4). Une première entrevue eut lieu vers le

envoyé le 20 janvier 1396, à Bruxelles, « par devers Jehan d'Ophem, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de Madame la duchesse de Brabant et d'illec à Temsch [Tamise] par devers Gille le Foulon, pour leur dire que le dit receveur avoit entendu [que Renaud] avoit engaigié les chastel et terre de Carpen pour une certaine somme d'argent à mess. Ernoul de Hoemen, chevalier » (AGR., CC., 2436, fol. 150 v°).

(1) Ainsi qu'il ressort de lettres adressées par Marguerite de Bourgogne et par Jean sans Peur au duc de Bourgogne. Elles sont datées toutes deux de Tournai, le 25 juillet 1394 (LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 83, n° 18 et p. 90, n° 19).

(2) Le 21 juillet, un messager à pied, Arnould Derke, fut envoyé, par avis du gouverneur du Limbourg et d'autres conseillers, de Fauquemont à Lille « pour denoncher l'estat de Carpe à mess. Jehan de Poucques et doivent les gens du duc de Ghelre avoir pris des prisonniers des habitants de Carpe... », et de là, à Hesdin et à Amiens (AGR., CC., 2437, fol. 81). Le même « par délibéracion du conseil » fut envoyé au duc de Gueldre « a tout lettres du conseil pour la relaxacion des prisonniers de Carpe qui furent délivrés et relargis »; il fut de retour le 12 août (*ibid.*, fol. 81 v°).

(3) Sur ce conflit, voir GROSS, pp. 67-68; NIJHOFF, III, p. LXXXVII; RAG., Compte d'Aernd van Boechoep, nov. 1395, fol. 261. — Louvain entre autres prit parti pour le seigneur de Schoonvorst (payement d'une rente, AVL., 5005, fol. 48). — Demande d'intervention (*ibid.*, fol. 35).

(4) LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 166 et suiv., n° 43.

5 juillet entre Adam de Berg et le receveur du Limbourg, d'une part, et Renaud, d'autre part : les représentants du duc y demandèrent à Renaud un sursis (1). Les premiers jours d'août, une conférence des conseillers du duc en Limbourg : le gouverneur, le seigneur de Gronsveld, Adam, Thierry et Regnier de Berg, Jean de Villers, Gossuin de Heer, Henry de Clermont et le receveur Jean Sack de Wijck, examina les mesures à prendre afin de satisfaire le seigneur de Schoonvorst. On dut se résigner, eu égard aux faibles recettes du duché, à demander une nouvelle prolongation jusqu'au 1er octobre. Renaud, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle, accéda à cette requête (2). L'éternel marasme financier, nécessita une nouvelle démarche à la même fin, après une délibération à laquelle assistèrent les mêmes conseillers et Jean de Poucques. Renaud recula une nouvelle fois l'échéance jusqu'à la Noël (3). A la mi-novembre, les

(1) « Le mardi après Saint Pierre et Saint Pol appostres [1396], furent envoiez à Aix mess. Adam de Berghes et Jehan Sack de Wijck pour traitier avecques le sire de Scoenvorst pour le rachat de chastel, ville et terres de Carpen. » Le seigneur de Heinsberg fut présent aux entretiens (AGR., CC., 2436, fol. 154).

(2) Le messager fut envoyé, le 2 août, porteur de la lettre de convocation pour ces conseillers, les priant de venir à la réunion « pour ouyr certaines lettres sur la prolongation du payement de Carpe jusques à la Saint Remy » (AGR., CC., 2437, fol. 81). Le résultat de la discussion fut l'envoi de trois délégués « au sgr. de Sconevorst pour concluire avec lui, à Aix, de la prolongation du dit payement de Carpe jusques à la Saint Remy et l'obtinrent; lors despendu par eux et par le dit sgr. de Sconevorst qui vint disner et souper avec eulx par plusieurs fois, le traictié durant, et plusieurs autres de sa compaignie qui leur fournirent par 6 jours que le traictié dura s'ensuivant le 10 août [1396] exclu » (AGR., CC., 2437, fol. 81 v°). — Le 20 août, le messager Arnould Derke fut envoyé de Fauquemont à Calais, et de là à Saint-Omer et à Hesdin « a tout lettres du conseil contenans la prolongation du payement jusques à la Saint Remy, lequel fut hors et poursuivant monseigneur par 13 jours » (*ibid.*). — Un autre, Closkin le Cousturier, fut envoyé par l'avis du receveur à Philippe « à tout lettres de mons. de Sconevorst et le trouva ainsi qu'il le disoit à Calais et le poursuivi à Hesdin et ailleurs par 13 jours » jusqu'au 3 septembre 1396 (*ibid.*).

(3) Le gouverneur du Limbourg et Adam de Berg furent envoyés, le 16 septembre 1396, « par l'avis et délibération de mess. Jehan de Poucques et autres du conseil de Msgr. à Aix, atout lettres de Msgr., et d'Aix à Montjoie pour parler à sire de Sconevorst sur la prolongation du payement de Carpe de le Saint Remy jusques à la Noël, lequel seig.

trois spécialistes bourguignons des affaires limbourgeoises, Jean de Poucques, Gilles le Foulon, le financier Nicolas Chavre et d'autres fonctionnaires et seigneurs limbourgeois rencontrent, à Sichem, le seigneur de Schoonvorst. Quoiqu'ils se présentent à nouveau les mains vides, Renaud, qui vient de perdre le château ancestral, autorise le duc à faire occuper la terre et le château de Kerpen; il ne se sentait plus en état de les défendre (1). Le 21 novembre, Jean d'Immerseele, le gouverneur du Limbourg, quittait Sichem pour aller en prendre possession et y placer des « sergents, guetteurs et portiers » (2). A l'échéance de Noël, pas plus qu'aux précédentes, le remboursement de l'engagère ne fut effectué. Le receveur de Limbourg et ensuite Jean de Poucques, après s'être enquis, auprès de la Chambre des comptes de Lille, des disponibilités du trésor ducal, allèrent à Sichem demander un nouveau sursis jusqu'à la mi-mars 1397. Celui-ci ne fut accordé que moyennant paiement comme dédommagement, d'une somme supplémentaire de 2.200 francs, et le seigneur de Schoonvorst retint le rece-

---

de Sconevorst, ils ne trouvèrent point car il fu à Couloigne, là ils envoyèrent tantost message pour savoir où ils puissent venir parler à lui... » jusqu'au 26 sept. Ils étaient accompagnés de 25 chevaliers et 10 lances qui les conduisirent d'Aix à Montjoie « parmi l'ost du duc de Gherle » et les ramenèrent « arrière à Aix »... (AGR., CC., 2437, fol. 82). Le 27 septembre, un messager porta des lettres du gouverneur et d'Adam de Berg, contenant le récit du résultat de leur démarche, au duc et à son chancelier (*ibid.*)

(1) Jean de Poucques « se parti de Lille, le 7 novembre par ordre de mon dit seigneur, d'Esperleckes pour aller à Arras devers mons. d'Arras [le chancelier]... et de là, à Lille... à Bruxelles devers mad. la duchesse... à Sique [Sichem] devers le sire de Scoenvorst, où il demoura atendre le gouverneur du Lembourc, mes. Ernoul de Crainhem, chastellain de Fauquemont, et Guillaume de Gheetsem et pour autres besongnes le dit jour [13 nov.], le mardi... et le 20, à Brouxelle... Lille... Arras... Lille (jusqu'au 26 nov.) » (ADN., B. 4081, fol. 59). — Le 16 novembre, le gouverneur de Limbourg se rend à l'appel de « Jehan de Poukes et Nicolas Chaver, conseillers de msgr., et maistre Gilles le Foulon, secrétaire, qui l'avoient mande à Sichene pour le rachat de la forteresse de Karpen et autres besongnes de msgr » (AGR., CC., 2437, fol. 83). Même mention concernant le receveur du Limbourg (*ibid.*, fol. 83 v°).

(2) Son mandat de payement est daté du 27 mai 1397 (AGR., CC., 2437, fol. 85 v°).

veur général et Arnould de Crainhem comme otages (1). Le 18 février, le receveur rencontrait à Diest Jacques de la Tannerie, fonctionnaire de la Chambre des comptes, qui apportait au seigneur de Schoonvorst une avance de 3.000 florins; avec cette somme on dédommagea ses créanciers (2). Le 24 février 1397, le duc ordonnait aux fonctionnaires de la Chambre des comptes de réserver l'argent des rentes à vie pour le paiement de cette dette (3). Enfin, le 18 mars, la créance de 10.000 florins étaient complètement liquidée (4). A la même occasion, Renaud de Schoonvorst recevait encore une fois les arriérés de sa pen-

(1) Le receveur du Limbourg accompagna Jean de Poucques à Paris pour expliquer la situation de Kerpen. Il partit de Fauquemont, le 21 décembre 1396 et resta à Paris jusqu'au 18 janvier, et de là, se rendit à « Sichem au sgr. de Sconevorst pour la prolongation de son payement et afin que les plaiges eussent respit jusqu'au mi-mars, laquelle chose il ne voulut faire sans avoir 2.200 franc ». (AGR., CC., 2437, fol. 84). C'est le 31 janvier 1397, que le receveur général, avec Arnould de Crainhem, se rendit « en hostage pour le payement du sgr. de Sconevorst ainsi que prévust et icelle avoient le jour notre Dame chandeleur, ouquel voyage il vaqua tout en allant illec, séjournant et tenant l'ostage avecques messire Jehan de Poucques et le dit chastellain [Arnould], comme pour son retour à Tret [Maestricht], pour faire la finanche du dit sgr. de Sconevorst de 1.300 francs comptans et pour y demourer affaire la dicte finanche... (jusqu'au 11 février) ».

(2) AGR., CC., 2437, fol. 85.

(3) Voici l'original de cette lettre avec sceau plaqué qui se trouve aux ADN., B. 17603, : « De par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bougogne.

Nos amez et feaulx. Nous avons chargié a notre ame et feal secrétaire, maistre Thierry Gherbode, de vous dire de notre entencion d'aucunes choses, mesmement de l'argent qui est et sera levé des rentes à vie que nous faisons vendre sur noz villes de Lille, Douay et St Omer pour le paiement du sire de Sconevorst. Si le veuilliez croire de ce qu'il vous en dira de par nous. Notre seigneur soit garde de vous. Escript à Paris, le XXIIII[e] jour de février (*s.*) Daniel.

Au dos : De monseigneur. Apporté le premier de mars IIIIXX et XVI [1397] par maistre Tierry Gherbode.

A nos amez et feaulz les gens de nos comptes à Lille. »

(4) Sur les sommes empruntées par le duc et la duchesse de Brabant, voir les actes du 10 mai 1382 (QUICKE, *Documents*, p. 101, n° XII) et du 20 mai 1386 (AGR., CB., n° 6265). C'est à Maestricht, que le payement fut effectué par le receveur de Limbourg et Jean de Poucques (AGR., CC., 2437, fol. 85).

sion d'homme-lige, soit 2.000 florins et il renouvelait son hommage (1).

Depuis lors, la famille de Schoonvorst, fixée en Brabant, fut une alliée fidèle de la maison de Bourgogne. Philippe le Hardi avait réussi à récupérer les terres de Kerpen et de Dalhem et à conserver son alliance. Succès dont on comprendra mieux la portée plus loin.

*
* *

§ 2. Henri de Gronsveld, ex-gouverneur du Limbourg, possédait également en engagère la grosse seigneurie de Fauquemont. On se rappelle comment furent ouverts les pourparlers entre ce seigneur et le duc de Bourgogne (2) et quelle fut la politique suivie par celui-ci après la cession des droits (3) que Jeanne possédait sur cette terre.

Après 1390 les faits sont très complexes à cause de la diversité d'origine des dettes de la duchesse de Brabant : aide militaire fournie par Gronsveld pendant la guerre de Gueldre, déficit de ses comptes de drossard de Fauquemont et de gouverneur du duché.

L'engagère, qui seule doit nous occuper ici, s'élève à 11.592 vieux écus dont 8.000 payables par Philippe et 3.592 par la duchesse Jeanne (4). En attendant le remboursement de sa créance, Henri de Gronsveld avait la garde de la forteresse, percevait les tonlieux, les droits de justice et autres revenus, mais devait en rendre compte. En fait, il était le maître (5).

---

(1) Copie de la quittance et de l'acte d'hommage se trouve aux ADN., B., 1440, n° 13630*bis*; ces deux documents datés Maestricht, 18 mars 1397. Une autre copie de l'hommage : AGR., CB., n° 6382. Sans date. — Sur la rente annuelle qui lui était due antérieurement, 300 francs par le duc de Bourgogne, et 400 francs, sur la rente de Malines, par feu le comte de Flandre, Louis de Male, cf. chap. Ier, p. 83.

(2) Cf. p. 192.

(3) Le 17 août 1389, cf. chap. VII, § 1 et § 2.

(4) Voir l'état de cette dette, p. 284, note 1.

(5) Il nous est impossible de préciser exactement ses revenus : l'acte

Sa démission de gouverneur du duché (1), suivie de celle de châtelain de Limbourg (2); son énergique refus de rendre au duc de Bourgogne la forteresse de Wassenberg (3) tant que ses gages du châtelain ne lui auraient pas été payés (4); ses accointances avec le duc de Gueldre dont il était le vassal (5); autant de raisons de suspecter sa fidélité à la cause bourguignonne. Rien cependant ne nous permet de la mettre en doute d'une manière formelle. Mais, soumis à deux influences ennemies, n'étant plus retenu que par des liens très faibles à la cause du Bourguignon, celui-ci pouvait craindre qu'il se tourne un jour vers le duc de Gueldre. Il était de plus élémentaire précaution d'opérer le rachat de Fauquemont, une des clefs de l'Entre-Meuse-et-Rhin. Ainsi pensaient les conseillers bourguignons. Mais la part du montant du rachat qui devait venir du trésor bra-

---

qui devait nous renseigner, n'est connu que par une simple analyse (20 mai 1388. AGR., Mss. div., 2, fol. 95). Il a cependant rendu des comptes, ainsi qu'en témoigne une note marginale (AGR., CC., 2436, fol. 67 v°); il est certain qu'on n'a qu'une confiance limitée dans sa gestion, car Gilles le Foulon et Jean de Poucques sont chargés de faire, à la fin de 1395, une enquête à ce sujet : « Item soit enquis combien on puet avoir reçeu du tonlieu de Fauquemont en sa main » et « Item de la valeur de la vingne, de la valeur du bois, des tailles qui ont esté levées sur le pays de Fauquemont, et aussi des autres courtoisies, se aucunes sont levées à cause des explois de justice ou d'aucuns autres faiz dont monseigneur [le duc] puet avoir en domage; et tout soit mis en esprit secrètement et rapporté, etc... »; « Item soit sceu de l'estat de la ville de Fauquemont et quelles rentes elle a par an et comment elle a esté gouvernée depuis que le sire de Gronvelt a été châtelain et de l'argent qu'on trouve par dessus », LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 150-152, n° 37, §§ 15, 16 et 23.

(1) En fait, jusqu'au 24 octobre 1390 (AGR., CC., 2436, fol. 68 v°), quoique la nomination de son successeur date du 7 septembre 1390 (AGR., CB., n° 6534).

(2) Il dut en être démis en février 1391 (AGR., CC., 2436, fol. 68 v°), mais conserva ses fonctions jusqu'au 1er octobre 1391, date de la reprise du château par Thierry de Berg, nommé le 12 septembre (*ibid.*).

(3) Sur ce conflit qui fut une des causes de l'assassinat de Jean de Gronsveld, voir plus haut, chap. V, p. 181. Sur la réconciliation en 1389, CHESTRET DE HANEFFE, *Gronsveld*, p. 42.

(4) AGR., CC., 2436, fol. 68 v°.

(5) CHESTRET DE HANEFFE, *Gronsveld*, p. 47.

bançon fit défaut; et toutes les démarches pour l'obtenir demeurèrent vaines (1).

Aussi, dans les premières années qui suivirent 1390, aucune tentative de rachat ne fut faite. Prudemment, Philippe avait nommé Henri de Gronsveld, conseiller du Limbourg et de l'Outre-Meuse (2). Jeanne remboursa progressivement sa dette (3) et se servit de son entremise pour transférer au duc de Gueldre les sommes qu'elle devait lui verser suivant les stipulations du traité de paix de 1390 (4). Philippe, d'autre part, manifesta son autorité et ses droits sur Fauquemont en édictant une ordonnance par laquelle il permettait aux habitants de conserver leurs coutumes (5).

Les premiers pourparlers nouveaux en vue du rachat datent du début de 1395. A ce moment une révolte des seigneurs d'Entre-Meuse-et-Rhin bat son plein aux portes du Limbourg (6). Jean de Poucques après avoir eu un entretien avec le gouverneur Jean d'Immerseele, va à deux reprises conférer avec Jeanne à ce sujet. Il lui demande les 3.592 vieux écus, qui constituent sa part dans le rachat. La réponse fut — on s'en doute — négative (7). Pour parer

(1) Voir pp. 285 sq.

(2) Il ne possède aucune nomination officielle, mais il assiste à toutes les délibérations du « conseil » de Limbourg. Voir entre autres l'acte de nomination du nouveau gouverneur Scheifart de Mérode, dans lequel il est stipulé que celui-ci ne peut convoquer les hommes d'armes avant d'avoir pris l'avis des conseillers parmi lesquels Henri (v. chap. VII, *in fine*).

(3) Il reçoit le 12 janvier 1391, 1.400 vieux écus en défalcation de ce qui lui était dû et de l'engagère octroyée à cette occasion au damoiseau de Heinsberg (AGR., CB., n° 6557. Quittance signée à Bruxelles).

(4) Les receveurs de l'aide en Brabant lui payent à cet effet par les changeurs de Froyère, le 12 janvier 1391, 5.201 vieux écus (AGR., CB., n° 6558). Confirmation par Jeanne à la même date (*ibid.*, n° 6559); le 7 février 1391, 1.289 1/2 vieux écus (*ibid.*, n° 6565; cette somme vient probablement des aides de la ville de Jodoigne et de Herenthals, *ibid.*, n° 6564, acte du 6 février); le 5 mars, 800 vieux écus (*ibid.*, n° 6569) et le 7 avril 1392, 2.000 vieux écus (*ibid.*, n° 6620).

(5) Boulogne-sur-Mer, 4 mai 1394 (ADN., B. 440, n° 12896; BR. Mss., II, 2549, fol. 103).

(6) Voir plus loin, pp. 362 sq.

(7) Jean de Poucques partit le 31 mai 1395 « pour aller à Anvers devers messire Jehan d'Immerselle, gouverneur de Lembourc, pour parler a

au danger Philippe décide de rembourser toute la somme lui-même (1), soit 11.592 vieux écus. Le 2 octobre, Philippe décharge le seigneur de Gronsveld de ses fonctions (2). Le même mois, après quelques jours de discussions, entre les ambassadeurs Jean de Poucques et Gilles le Foulon, qui s'étaient tenus en contact avec l'évêque d'Arras, chancelier de Bourgogne et le receveur de l'Écluse, Guillaume de Gheetsem, d'une part, et Henri de Gronsveld, d'autre part, l'accord est conclu sur le paiement qui est immédiatement effectué(3). Le 24 octobre, la remise du château est faite(4); la garnison en est complétée par 18 cavaliers sous les ordres de Henry de Clermont et de Jean Struver et par 4 guetteurs (5). Le 5 décembre 1395, Philippe nommait Arnould de Grainhem, capitaine et sénéchal des château, ville et terre de Fauquemont (6). C'était la consécration de ses droits de propriété sur ce territoire.

*
* *

§ 3. Les trois seigneuries voisines de Millen, Gangelt et

---

luy de par mon dit seigneur et d'illec devers ma dame pour le fait du rachat de Fauquemont... jusqu'au XIII[e] jour de juing » (ADN., B. 4081, fol. 54). — Le 9 juillet, second voyage du même, de Lille à Bruxelles « devers ma dite dame de Brabant pour l'argent du rachat de Fauquemont ». Retour le 18 juillet (ADN., B. 4081, fol. 54).

(1) Ainsi qu'il ressort d'une lettre adressée à fin décembre 1395 par Philippe à Jeanne (QUICKE, *Documents*, p. 171, n° XXXVI).

(2) Minute datée de Paris, le 2 octobre, mais sans indication d'année (ADN., B. 1440, n° 11821[2]). DEHAISNES et FINOT l'ont placée à tort vers 1388.

(3) Envoi de plusieurs messagers à ces personnages (ADN., B. 4081, fol. 60). Le 16 octobre, un de Fauquemont à Lille et de là à « Neufport » devers le chancelier. Gilles le Foulon avait reçu de Jean de Pacy, conseiller et maître des comptes du duc à Lille, les pièces nécessaires aux négociations (QUICKE, *Documents*, p. 165, n° XXXV).

(4) Quittance de Henri de Gronsveld, datée du 24 octobre 1395, à Fauquemont (RAH., VC., original, à la date et AGR., CB., n° 6724, vidimus du 10 février 1463). Voir également AGR., CC., 2436, fol. 200. Minute d'une lettre des 3 conseillers pour Fauquemont (ADN., B. 1440, n° 118212).

(5) AGR., CC., 2436, fol. 205 v°.

(6) QUICKE, *Documents*, n° XXXVIII, p. 175. Daté de Paris.

Waldfeucht, dominées chacune par un château, étaient entre les mains de Scheifart de Mérode, seigneur de Hemmersbach (1), et de sa sœur, Marguerite de Mérode, veuve de Jean de Gronsveld, assassiné en 1387. L'engagère que celui-ci possédait de ces terres avait passé en héritage à son épouse. En 1385, elle s'élevait à 5.100 vieux écus; en établissant la part de Marguerite, en 1388, elle est augmentée de 400 vieux florins. Incapable de gouverner et de garder les forteresses pendant cette période troublée, la veuve de Henri de Gronsveld avait demandé l'aide de son frère. En 1388, on établit les sommes dues par la duchesse pour les prestations militaires de Scheifart au nom de Marguerite durant la dernière campagne, et pour les prêts qu'il lui a consentis; elles atteignent 15.713 florins du Rhin; Jeanne n'ayant pu les payer, le montant de l'engagère est augmenté d'autant (2) et Scheifart devient seigneur coengagiste. En réalité, cette dernière dette va prendre le pas sur l'autre. Marguerite que nous verrons souvent à la cour de Jeanne, ne réclamera que timidement son dû. C'est avec Scheifart qu'il faudra compter pour récupérer ces trois domaines et c'est de lui surtout que nous parlerons dans les pages suivantes (3).

Nous avons vu que le 17 août 1389, la duchesse avait cédé tous les droits qu'elle possédait sur ces trois domaines à son neveu de Bourgogne, notamment celui de percevoir à son profit tous les revenus en nature et en argent et l'autorisation de rachat. Elle conservait les « foiz et hommaiges » des « hommes et vassaux » et demandait à Philippe de respecter les coutumes du pays (4). Quelques

(1) Voir sur ce seigneur, RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, Prague 1877-1881, I, p. 75 et II, p. 183.

(2) Cette somme aurait dû être remboursée moitié à Pâques 1389, et moitié le 10 octobre 1389 (acte du 19 décembre 1389. FROISSART, XIII, p. 345).

(3) Voir sur tout ceci, chap. VII, § 2 et chapitre précédent, pp. 284 sq., et acte du 10 juin 1388 (QUICKE, *Documents*, pp. 138-139, n° XXIII).

(4) QUICKE, *Documents*, pp. 143-144. V. *sup.*, pp. 270, 325.

semaines plus tard, elle priait les deux seigneurs engagistes de lui prêter le même serment qu'à elle.

Mais les sommes à rembourser étaient importantes : 5.500 vieux écus à Marguerite et 15.700 petits florins à Scheifart. Par un accord secret, dont nous n'avons pas retrouvé de trace écrite, Philippe paierait la première dette; Jeanne la seconde : celle-ci faisait partie des 22.000 vieux écus. En attendant ce remboursement, le seigneur de Hemmersbach y percevait à son profit tous les revenus et tonlieux et y gouvernait selon son bon plaisir (1).

L'attitude du nouveau propriétaire à l'égard de l'usufruitier fut la même que celle prise à l'égard d'un proche parent, le seigneur Henri de Gronsveld. La situation de créancier l'engageait à la prudence. Il ne pouvait cependant donner la même impression de faiblesse que Jeanne avait montrée. Dans cette politique faite de souplesse, la diplomatie bourguignonne était très experte. Après la démission de Henri de Gronsveld comme gouverneur du Limbourg, le duc l'invite à Hesdin (2) et lui offre ces fonctions qu'il accepte; il lui confie en même temps, le 7 septembre 1390, la garde de la forteresse de Wassenberg. Mais, pour empêcher d'en faire un petit potentat, il restreint son autorité (3). Il le récompense, en octobre 1391, par une gratification de 300 francs pour bons et loyaux services (4).

Les relations de la duchesse avec Scheifart de Mérode ne sont pas propres à rehausser le prestige ducal brabançon. Jeanne est le type de ces endettés qui ne parviennent à

(1) 26 octobre 1389 (QUICKE, *Documents*, pp. 146-148, n° xxv). — Voir plus haut, ch. VII, § 1.

(2) Il fut logé à l'hôtel de *La Fleur de Lis* aux frais du duc. Il était accompagné de Renier de Berg et de Jean de Villers (ACO., B., 1479, p. 72).

(3) La nomination du 7 septembre 1390. (Copie sur parchemin d'un vidimus délivré à Lille le 11 juillet 1393 AGR., CB., n° 6534). Acte d'acceptation, non daté, mais probablement du 7 septembre (ADN., B. 1597, 2e registre aux chartes, fol. 28).

(4) AGR., CC., 2436, fol. 68 v°.

combler un trou qu'en ouvrant un autre à côté (1). Si elle réussit, le 14 juillet 1390, à verser 4.000 vieux écus sur les 15.700 florins, elle se voit obligée d'emprunter quelques jours plus tard, 1.000 francs. En 1391, elle parvient à se libérer successivement de 3.176, puis de 339, puis de 1.700 vieux écus, si bien qu'en novembre de la même année, le montant de l'engagère est tombé à 10.373. Il faut aller jusqu'au début de 1394, pour trouver une nouvelle quittance de 122 florins du Rhin, signée par Scheifart, mais en 1395, la somme a rebondi à 15.700 florins. Elle parvint encore à s'acquitter de 2.100 vieux écus, puis de 1.900, mais au début de 1396, au moment du rachat de l'engagère, la créance est encore de 15.472 florins du Rhin (2).

---

(1) Il existe encore une reconnaissance de dette de Jeanne (1er janvier 1390) pour les rançons des amis de Scheifart de Mérode, faits prisonniers pendant la guerre de Gueldre. Elle ne fut pas comprise dans l'engagère et devait être remboursée avant le 24 juin suivant. Nous ne savons pas si elle le fut (QUICKE, *Documents*, pp. 148-150, n° XXVI).

(2) Nous n'avons pas tous les éléments pour reconstituer jusqu'au début de 1396 l'histoire du payement d'une partie de cette dette et des nouveaux emprunts. Ce tableau n'a qu'une valeur relative, car il ne nous est pas possible de préciser si les versements effectués par Jeanne sont en vue de la liquidation de l'engagère ou des frais indiqués à la note précédente, ou enfin de remboursements d'emprunts postérieurs.

Dette en 1389 : 15.700 florins du Rhin = 65.375 marcs monnaie d'Aix.

14 juillet 1390, Jeanne rembourse 4.000 vieux écus = 21.000 m. (payés par les receveurs de l'aide. AGR., CB., n° 6525).

18 septembre 1390, Jeanne paye 700 francs pour solde d'une somme de 1.000 francs (AGR., CB., n° 6535).

5 février 1391, Jeanne rembourse 3.176 vieux écus = 16.674 m. (QUICKE, *Documents*, pp. 154-155, n° XXVIII).

24 avril 1391, Jeanne rembourse 339 vieux écus = 1.779 m. 9 sous (AGR., CB., n° 6578).

A la date du 25 octobre 1391, Jeanne doit encore 10.373 florins du Rhin = 43.217 m. 6 sous (QUICKE, *Documents*, pp. 155-156, n° XXIX).

Le 3 novembre 1391, Jeanne envoie son confesseur à Cologne « om te dadingen metten Joden ende merseniers aldaer, v. heren Scheyffarts wegen van Heymersbach om verst te biddenen mids dat mine vrouw hem sculdich is » (AGR., CC., 2379, p. 59).

Le 25 avril 1394, Jeanne rembourse 122 florins du Rhin = 5.000 m. (AGR., CB., n° 6680).

Le 23 juin 1394, le chapelain de Scheifart, « ende Costijns greve van

Philippe le Hardi, ou plutôt ses conseillers et ses agents habituels, avaient suivi de très près les étapes de la liquidation de l'engagère, interrompue trop souvent à leur gré par de nouveaux emprunts. En principe, ils tenaient à remettre le plus vite possible sous le gouvernement de leur maître les terres d'Outre-Meuse où régnait l'incurie, où les châteaux et moulins du domaine menaçaient ruine, où les paysans, laissaient les champs en friche faute de sécurité (1). Les efforts que les représentants du duc de Bourgogne avaient déployés depuis 1392 pour obtenir le paiement des 22.000 vieux écus destinés en grande partie au rachat de Millen, Gangelt et Waldfeucht s'expliquent par la situation intérieure du pays d'Entre-Meuse-et-Rhin. Dès 1394, en effet, la révolte des seigneurs dévaste le domaine. Ces trois forteresses « et especiaulement Millen qui est très forte forteresse et siet sur les frontières de Ghelre » (2), jouent un grand rôle dans la résistance opposée aux coups de mains des seigneurs en rébellion : Herman Hoen, Guillaume, duc de Berg et comte de Ravensberg (3). Pendant ces temps troublés, Scheifart de Mérode reste attaché à la cause bourgui-

---

Coken » étaient restés plusieurs jours à Bruxelles pour attendre un nouveau versement en faveur de Scheifart (AGR., CC., 2380, p. 79).

Le 13 juillet 1395 Jeanne doit encore 17.000 florins du Rhin = 70.500 m. Le même jour, Jeanne rembourse sur cette somme, 2.100 vieux écus = 11.021 m. 8 sous (AGR., CB., n° 6720).

Le 27 juillet, Jeanne rembourse sur cette somme, 1.900 vieux écus = 9.975 m. (AGR., CB., n° 6721).

Le 23 décembre, Jeanne rembourse sur une somme de 3.000 vieux écus, 150 vieux écus = 787 m., 6 s. (Quicke, *Documents*, pp. 183-184, n° XLI).

A la date du 15 février, la dette de l'engagère s'élève à 15.472 florins du Rhin (AGR., CB., n° 6780).

Les évaluations, faites d'après les données du receveur de Limbourg (vers 1395) sont réduites en marcs, monnaie d'Aix-la-Chapelle (1 marc = 12 sous; 1 sou = 12 deniers) sur la base suivante : 1 franc = 4 marcs, 6 sous; 1 florin du Rhin = 24 marcs, 2 sous; vieil écu = 5 m., 3 sous; 1 peter d'or = 9 sous; un petit mouton = 3 m. 2 sous.

(1) AGR., CC., 2436, *passim*.

(2) Suivant l'avis d'un conseiller bourguignon vers la fin de 1395 (Laurent et Quicke, *Documents*, p. 168, § 5).

(3) Cf. pp. 349 sq.

gnonne et brabançonne; mais il demande à diverses reprises d'être déchargé de ses fonctions de gouverneur, donnant pour raison, qu'il ne pouvait « garder son honneur, ne faire votre profit [du duc] », c'est-à-dire que la tâche était au-dessus de ses forces. Cependant, il désirait, comme ses lettres d'engagère lui permettaient de le faire, conserver les trois forteresses. C'est de cette manière, que le comte de Nevers relate à son père en août 1394, la requête de Mérode (1). Les démarches instantes des ambassadeurs bourguignons au début de 1395 pour le faire renoncer à son projet de démission furent vaines. Jean d'Immerseele le remplace non seulement comme gouverneur (2), mais également comme châtelain de Wassenberg. Mais il ne se démit de cette dernière charge qu'avec peine et en manifestant sa méfiance à l'égard du duc (3).

Cette attitude apporta un nouvel argument à ceux qui jugeaient urgent de ne plus laisser Millen, Gangelt et Waldfeucht en sa possession. Cet argument fut exploité auprès de Jeanne pour qu'elle effectuât le remboursement des 22.000 vieux écus. Scheifart lui-même insista (4). S'il dut attendre jusqu'en 1395 avant que s'opérât un dégagement partiel des trois seigneuries, c'est qu'il s'agissait avant tout d'une question financière qui dépendait des rentrées de

(1) Première fois mentionnée dans une lettre de Jean à son père, Arras, 21 août 1394 (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 106-107, n° 26). Même mention dans une autre lettre de Jean, Lille, 15 sept. 1394 (CARTELLIERI, P. J., n° XII, p. 147). Voir également AGR., CC., 2436, fol. 153*bis*.

(2) C'est le 26 janvier 1395 que Philippe annonce à Scheifart de Mérode qu'il le décharge de ses fonctions et nomme Jean d'Immerseele à sa place (AGR., CB., n° 6706).

(3) Le 16 mars 1395, Jean d'Immerseele confesse avoir reçu de Scheifart les ville, terre et château de Wassenberg au profit de Philippe, duc de Bourgogne et duc de Limbourg (AGR., CB., n° 6709). — Dans le registre 2436 (AGR., CC., fol. 149 v°), il est dit qu'il refusa de rendre cette forteresse tant que les gages d'une année entière — quoique la garde lui eût été retirée environ six semaines avant l'expiration de l'année — ne lui auraient pas été payés. Les délégués bourguignons cédèrent pour éviter « les retardements que en la délivrance [du dit château] peussent estre avenu ».

(4) Voir sur tout ceci, le chapitre précédent.

l'aide extraordinaire levée en Brabant. Les ambassades bourguignonnes s'étaient succédées à la cour de Jeanne dès juin 1395. A la mi-juillet, Jean de Poucques et Thierry Gherbode sont à Bruxelles pour examiner les différentes lettres ayant trait à l'engagère (1). Or, à ce moment, la somme due à de Mérode est plus élevée qu'en 1389, et atteint 17.000 florins du Rhin (2). Le duc, perdant patience, adresse à Jeanne la lettre comminatoire du début de décembre 1395 (3), et charge ses deux ambassadeurs de la prier d'appeler auprès d'elle le seigneur de Mérode, pour qu'on établisse définitivement le montant exact de l'engagère (4). Il est fixé, le 10 janvier 1396, à Bruxelles, par les conseillers brabançons : Jean, seigneur de Wittem, Jean d'Ophem, Guilllaume de Gheetsem; les envoyés bourguignons Jean de Poucques, Guyot de Lompré, Gilles le Foulon et des fondés de pouvoir de Scheifart de Mérode, Constantin van Eisenkerke, « comte d'Oversburg », à Cologne et le sire de Rijckwijn, curé de Steendorp. La somme s'élèvera à la date du 15 février (5) à 15.472 florins du Rhin.

Le 29 février, les ambassadeurs bourguignons sont auprès de Scheifart. Celui-ci leur donne quittance d'une somme de 15.713 florins du Rhin et leur remet tous les actes qu'il possédait relatifs aux trois terres (6). De cette somme dont

(1) Cf. chapitre précédent, p. 292 et n. 1.

(2) A la date du 13 juillet (AGR., CB., n° 6720).

(3) QUICKE, *Documents*, p. 171, n° XXXVI, et chap. précédent, p. 300.

(4) Dans les instructions à Jean de Poucques et à Gilles le Foulon (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 144-152, n° 37, §§ 3, 4, 6-10).

(5) AGR., CB., n° 6780.

(6) Quittance HHSA., NU., à la date (analyse mal datée de LAENEN, p. 73, n° 183). Le 29 février 1396, Jean d'Opstal, secrétaire de Jeanne, fait savoir qu'en sus de la somme de 15.472 florins qui fut payée à Scheifart par les trois ambassadeurs bourguignons, il a été payé à ce dernier une deuxième somme de 396 florins qu'il réclamait au lieu de 300 florins à raison des services qu'il fit encore à Cologne durant 22 jours, avec ses gens, après la clôture de ses comptes (se trouve au dos du document mentionné à la note précédente). Le 1er mars 1396, Scheifart et sa sœur, Marguerite, déclarent que les trois ambassadeurs précités leur ont payé 15.772 (15.472 + 300 florins) pour les 3 châteaux qui leur avaient été engagés pour 15.713 florins (AGR., CB., n° 6795, orig. sur parch.).

l'intégralité aurait dû être liquidée par le trésor ducal brabançon, Jeanne ne paya que 3.666 ½ vieux écus (=1/6 des 22.000 vieux écus); le reste fut levé sur le trésor de Flandre et versé par l'entremise de Pierre de la Tannerie, receveur de l'Écluse (1).

Le même jour, les trois forteresses furent remises à la garde de Jean de Poucques et les bourgmestres, écoutêtes, échevins et bourgeois prêtèrent entre ses mains le serment d'obéissance dont ils avaient été dégagés par Jeanne dès le 8 février (2). Quelques semaines plus tard, la forteresse de Millen, la plus importante, fut confiée à la garde d'un conseiller limbourgeois Adam de Berg, au titre de châtelain-fonctionnaire cette fois (3). Des réparations furent immédiatement effectuées aux trois châteaux pour le mettre en état de défense (4).

Jeanne avait en 1387, en 1389 et enfin, en 1396 graduellement cédé ses droits à son neveu. Mais ces droits étaient pour la plupart théoriques. Pour qu'ils devinssent réels, il fallait que le duc et la duchesse rachetassent les domaines engagés. En dépit des difficultés financières, les efforts des agents de Philippe auprès de la duchesse de Brabant et des seigneurs d'Outre-Meuse aboutirent à mettre leur maître en possession des plus importants domaines d'Entre-Meuse-et-Rhin : Fauquemont, Kerpen, Dalhem, Millen, Gangelt et Waldfeucht.

---

(1) Acte du 11 janvier (AGR., CB., n° 6782 et chapitre précédent, p. 301).

(2) QUICKE, *Documents*, pp. 183-184, n° XLII. Le 6 mai Jeanne reconnaît avoir reçu de Guillaume de Gheetsem, chanoine de Saint-Donat à Bruges, receveur de l'Écluse, les lettres cancellées des reconnaissances de dettes que possédait à sa charge Scheifart (*ibidem*, pp. 185-188, n° XLIII). — Le 18 mars, Jean Sack de Wijck, receveur général des terres de Limbourg, déclare avoir reçu de Jean de Poucques, Gilles le Foulon et Guillaume de Gheetsem un livre en papier, qui paraît bien être un polyptyque ou censier des trois terres (AGR., CB., n° 6861).

(3) AGR., CC., 2436, fol. 216. Le 16 juillet 1396, on fait un inventaire des provisions qu'Adam de Berg reconnaît avoir reçues de Jean de Poucques (Minute originale sur pap., AGR., CB., n° 6871, et analyse, AGR., CF., 1re série, inventaire n° 134, p. 215*bis*).

(4) AGR., CC., n° 2436, fol. 216.

*
* *

Quand on considère l'œuvre des diplomates bourguignons pendant ces six années, de 1390 à 1396, on ne peut manquer d'en admirer les résultats, surtout si on tient compte des difficultés de toute nature qui entravaient leur action : état des finances brabançonnes; défiance des Brabançons à l'égard de l'expansion bourguignonne; situation périphérique du duché de Limbourg; rôle accessoire qu'il devait forcément jouer dans les préoccupations de Philippe le Hardi et enfin l'instabilité de la paix dans le duché, sujet sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant.

Le domaine que le duc de Bourgogne a réussi à se créer comprend presque entièrement la région située entre la Vesdre, la Meuse et la boucle de la Roer. C'est à la fois une véritable enclave bourguignonne-flamande dans les terres d'Empire et un coin enfoncé entre les duchés de Gueldre et de Juliers. C'est aussi une région de passage, et comme une réserve de féodalité. En s'assurant sa possession, Philippe le Hardi continuait la politique séculaire des ducs de Brabant, mais aussi celle de Louis de Male. En même temps, il disposait d'un moyen de pression sur les Brabançons le jour où s'ouvrirait la succession du duché. S'il avait retardé plus longtemps le rachat, il aurait risqué de ne plus pouvoir compter sur la contribution de Jeanne dont la misère allait croissant, et de les voir se perdre en « les pilleuses » mains des seigneurs engagistes qui presque tous en dilapidaient le domaine.

Mais cette acquisition n'avait pas été sans gros sacrifices financiers de la part du duc. Le rachat de Kerpen avait coûté 12.000 florins du Rhin (=50.000 marcs monnaie d'Aix-la-Chapelle)(1), celui de Dalhem, 3.000 vieux écus (=15.750 marcs)(2). Suivant l'acte du 15 février

(1) Voir plus haut, p. 320.
(2) Voir plus haut, p. 319.

1387 (1), le duc avait effectué seul ces rachats. Quant à celui de Fauquemont et de Millen, Gangelt et Waldfeucht, il devait être effectué en commun par Jeanne et par le duc; en réalité, sur les 22.000 vieux écus, part de Jeanne, les 2/6 à peine furent versés par elle; le reste demeurant à charge du trésor de Flandre. C'est ainsi que pour Fauquemont, les 11.592 vieux écus (=60.754 m., 8 s.) furent liquidés par Philippe au lieu de 8.000 vieux écus (2); et pour les trois autres terres, les 15.713 florins plus les 5.500 vieux écus le furent en grande partie par lui aussi (3).

Le total des sommes qu'il déboursa s'élève à plus de 158.385 marcs (4).

S'il avait pu détourner des revenus de ses autres principautés, d'aussi importantes sommes, c'est qu'il avait mesuré la valeur de ce sacrifice pour sa politique ultérieure en Brabant. Pour le moment, il avait réussi à diminuer le pouvoir des trois grosses familles seigneuriales, toutes puis-

(1) Voir p. 189.

(2) Voir plus haut, p. 327 et chapitre précédent, p. 299, note 4.

(3) Sur la répartition, voir chapitre précédent, p. 284, n. 1. Les 5.500 vieux écus dus à Marguerite de Mérode auraient dû être payés par Philippe, mais sans doute comme Jeanne ne pouvait verser qu'une très légère partie de ce qu'elle devait à Scheifart, elle prit à sa charge cette première dette. Dans sa quittance du 29 février (cf. plus haut, p. 334, n. 6), ce seigneur déclare avoir vu le reçu signé de sa sœur pour cette somme. Nous croyons que cette quittance fut délivrée par pure complaisance par Marguerite, et qu'en réalité, elle ne toucha cette somme que plus tard, car en juin 1396, lorsque Philippe liquida la dette de Jeanne de 22.000 vieux écus, il n'en est plus fait état. C'est probablement à la fin 1396 ou au début de 1397, que les 5.500 vieux furent payés effectivement. Il en est fait mention dans un état fait à Lille le 21 mai 1399 par un receveur général de Limbourg : « (3e poste)... et avec ce [les 2 premiers sixièmes des 22.000 vieux écus] a esté payé pour nous et à nostre descharge par notre dite suer à la dame de Cranendonc, vefve de feu le seigneur [Jean] de Grouselt pour cause du rachat des villes et terres de Mille, Gangle et Vuch la somme de 5.500 vieux escuz » (AGR., CC., n° 2437, fol. 176) ceci prouve que cette somme fut payée après le deuxième versement du 2e sixième, c'est-à-dire après la mi-juin.

(4) Qui se décompose comme suit, rapportée en marcs d'Aix-la-Chapelle pour l'évaluation, voir plus haut p. 284, n. 1 .

(Voir tableau page suivante.

santes dans ces contrées ultra-mosanes : les Schoonvorst, les Mérode, les Gronsveld. Bien plus, il avait pu sans heurt les attacher à sa cause, en faire même des conseillers ou des fonctionnaires. Pour qui connaît la mentalité de ces seigneurs c'était un coup de maître. D'autre part, le Limbourg au moment où il devient bourguignon, traverse une véritable crise de croissance. Ce succès n'est pas seulement l'œuvre de Philippe le Hardi, mais de deux de ses collaborateurs, Jean de Poucques et Gilles le Foulon, qui furent des ambassadeurs itinérants, mais en fait permanents des affaires limbourgeoises. En ce sens, une des sources de la diplomatie moderne est à chercher dans les origines de l'État bourguignon.

Somme		Philippe		Jeanne
Kerpen : 12.000 fl. Rh. = 50.000 m.		50.000 marcs		
Dalhem : 3.000 vieux écus = 15.750 m.		15.750 marcs		
Fauquemont : 11.592 vieux écus = 60.754 m. 8 s.		60.754 marcs		
Millen, Gangelt et Waldfeucht.	5.500 v. écus = 28.875 m.			28.875 marcs
	15.713 fl. Rh. = 65.470 m.	31.881 marcs	3.269 (a) vieux écus	17.165 marcs
			3.650 francs	16.425 marcs
		158.385 marcs		62.465 (b) marcs

(a) Voir AGR., CC., 2437, fol. 176.
(b) Sur 22.000 vieux écus ou 115.500 m., c'est-à-dire un peu plus que la moitié, si nous admettons que le payement des 5.500 vieux écus n'est pas fictif.

CHAPITRE X

Premières difficultés dans l'établissement du pouvoir bourguignon dans le Limbourg et l'Outre-Meuse (1390-1396)

SOMMAIRE :

Attitude des seigneurs limbourgeois et des princes rhénans à l'égard du duc de Bourgogne. Grandes lignes de la politique de celui-ci, p. 340.

Situation du Limbourg après 1390, p. 341. — Jean de Heinsberg, p. 341. — Ses rapports avec Jeanne et Philippe, p. 342. — Ses conflits en 1393, p. 343. — Ses attaques armées dans les terres d'Outre-Meuse, p. 344. — Sa réconciliation et son alliance avec Philippe (1394, p. 345).

Renaud de Fauquemont. Son rôle en Brabant, p. 346. — Son conflit avec le duc de Bourgogne, p. 347.

Guillaume de Juliers, duc de Berg et comte de Ravensberg, p. 347. — Causes de sa lutte contre le duc de Bourgogne, p. 348. — Arnould de Hoemen : raisons de son conflit avec le duc, p. 348.

La rébellion de la féodalité limbourgeoise. Caractère de cette guerre, p. 349; Mesures préventives bourguignonnes, p. 351; Conférence à Rolduc (février 1394), p. 352; Nouveaux alliés des féodaux : Guillaume Stail et Jean de Wildenberg, prévôt de Dusseldorf, p. 354; Politique bourguignonne à leur égard (été 1394), p. 355; Paix partielle en septembre, p. 356; Lutte continue avec Arnould de Hoemen, p. 358; Mission de Gilles le Foulon et de Jean de Poucques en octobre 1394, p. 358; Armistice, p. 360; Leur nouvelle mission dans le Limbourg au début de 1395, p. 361; Nouvelle trêve avec le seigneur de Hoemen, p. 362; Reprise de la lutte avec un nouvel allié d'Arnould de Hoemen, Herman de Horst, p. 362.

Position du duc de Bourgogne en 1396, p. 364.

La politique de la puissance bourguignonne dans l'Entre-Meuse-et-Rhin y avait violemment heurté les habitudes d'indépendance de la féodalité de la région, accoutumée à faire fi du contrôle d'officiers limbourgeois, qui n'étaient d'ail-

leurs pas à l'abri de tout reproche dans l'exercice de leurs fonctions. Elle avait surtout provoqué la jalousie du jeune duc de Gueldre qui avait cru pouvoir mettre à profit la décadence du prestige brabançon à l'Est pour agrandir ses domaines. Etudier les relations de Philippe le Hardi avec les seigneurs d'Outre-Meuse et les princes voisins, et notamment avec le duc de Gueldre, mesurer l'effet produit après 1387, par les annexions bourguignonnes et la réaction qu'elles provoquèrent, c'est aussi rendre compte des premières difficultés rencontrées par le pouvoir bourguignon pour se consolider dans cette contrée.

*
* *

Par leur puissance militaire et financière, les seigneurs constituent l'élément politique le plus important et le plus remuant des terres d'Outre-Meuse. C'est d'eux que dépend la paix intérieure ou la guerre civile. Sans leur concours, aucun prince ne peut se dire maître de ces régions, à moins d'être assez fort pour les mater. Pour le duc de Bourgogne, dont les principaux états dans les Pays-Bas s'étendent à plus de 150 kilomètres à l'ouest, il est absolument indispensable de les mettre dans son camp. C'est donc une entreprise qui tient plus de la diplomatie que de l'art de la guerre.

Nous avons vu, à propos du rachat des seigneuries d'Outre-Meuse, ce que furent les rapports de Philippe avec les trois familles des Gronsveld, des Schoonvorst et des Mérode. L'histoire de ses rapports avec d'autres familles, notamment les Heinsberg et avec le duc de Berg, éclaire d'un jour très vif la politique du duc de Gueldre qui, malgré la réconciliation de 1390, demeurait l'ennemi juré de la duchesse de Brabant et de son héritier.

L'attitude de ces féodaux, après le départ des troupes françaises en 1388, témoigne de la crainte qu'inspirèrent le roi de France et le duc de Bourgogne, au moins durant

quelques années. A preuve la tranquillité relative dont la région d'Outre-Meuse jouit pendant les années qui suivirent. Non pas une paix absolue; après une guerre qui a ruiné le pays, trop de gens appauvris cherchent leur subsistance dans la rapine. D'autre part, des inondations désastreuses détruisirent au printemps de l'année 1390 les emblavures des vallées (1). Aussi les cens et rentes ne purent être payés (2). Un receveur dit que « ces pays sont merveilleux et périlleux; que nul n'ose chevaucher de l'un à l'autre sans doubte de son corps » (3). Des fonctionnaires, entre autres le maire de Herve (4), furent assassinés. Mais cette situation s'améliore progressivement, et du moins aucune révolte ouverte n'éclate. Ces crimes et ces vols ne sont l'œuvre que de serfs ou de petits seigneurs, prêts à quitter le pays à la moindre poursuite de l'autorité judiciaire. Les grands seigneurs restent cois.

Parmi ceux-ci, Jean de Looz, seigneur de Heinsberg. Ce n'est pas la première fois que le nom de cette famille, qui posséda autrefois le comté de Looz, se trouve mêlé à l'histoire brabançonne et surtout limbourgeoise (5). Tout comme un Jean de Gronsveld ou un Scheifart de Mérode, il est le type accompli, même à un degré plus achevé, du seigneur féodal; l'histoire régionale lui a conservé le surnom de Jean le Combattant. Sa seigneurie de Heinsberg située au cœur du duché de Juliers, à proximité des trois

(1) AGR., CC., 2436, fol. 16 v° et 20.

(2) Le receveur de Rolduc constate que c'est à cause de « la povreté des gens et aussi pour occasion des guerres [1389-1396] » et plus loin « pour ce que les gens sont mors et apouvris et aussi que les contrepans gisent en fresches » (*ibid.*, fol. 13 v°, 14, 74, etc.). Même constatation du receveur du Limbourg (*ibid.*, fol. 3 v°, 26 v°). Les tonlieux sont peu rémunérateurs (*ibid.*, fol. 5 v°).

(3) A deux reprises de 1390 et 1391 (*ibid.*, fol. 51 v° et 66 v°).

(4) En 1392 (*ibid.*, fol. 72).

(5) Voir sur les seigneurs de Heinsberg, l'étude très incomplète de Luckerath et le tableau généalogique publié par Balau, *Étude critique des sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*, Bruxelles, 1902-1903, Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales, 2e série, V, tableau n° 1.

forteresses de Millen, Gangelt et Waldfeucht, était dominée par un château qui commandait la vallée de la Roer. Tour à tour alliés et ennemis de Wenceslas et de Jeanne, les seigneurs d'Heinsberg s'étaient, dès 1385, attachés plus étroitement à la cause brabançonne. A la date du 10 mars, Godefroid, son épouse et son fils, ratifient cette alliance en même temps que Jeanne; ils deviennent ses vassaux et relèvent d'elle leur château de Heinsberg; ils protégeront les marchands brabançons sur leurs terres; ils promettent de ne pas dégager les forteresses de Millen, Gangelt et Waldfeucht. Jeanne de son côté s'obligeait à leur payer une rente annuelle de 600 peters d'or sur Louvain (1). L'exécution de cette clause financière fut, l'on s'en doute, source de difficultés; la rente fut maintes fois payée avec des retards considérables, après des instances réitérées de la part du seigneur de Heinsberg (2).

Il est difficile de préciser le rôle qu'il joua dans la guerre qui mit aux prises la Gueldre, la France et le Brabant de 1387 à 1390. Ses attaches avec les deux partis lui avaient-elles fait adopter la neutralité (3) ? Ou le conflit qu'il eut, à la même époque, avec les Liégeois avait-il absorbé toutes ses forces militaires? Les Liégeois assiégèrent son

(1) Voir sur cet acte d'alliance et sur les préliminaires de celui-ci, chap. V, p. 187. La ratification par Jeanne a été publiée dans WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. diplomat., pp. 658-659, n° XXXV et celle par les Heinsberg dans QUICKE, *Documents*, pp. 116-119, n° XVI.

(2) C'est ainsi que Jeanne doit, le 7 octobre 1387, à Jean de Heinsberg « 1.153 peters d'or et 8 gr. de Fl. y compris les 300 peters dus le 1er novembre prochain qu'il tient à charge de la recette de Louvain » (AGR., CB., n° 6492). — Le 19 juillet 1388, Winand van Schleiden donne à Pierre Brau, secrétaire de Jeanne, un reçu de 100 florins du Rhin à valoir sur une plus forte somme, au profit du damoiseau [Jean] de Heinsberg (*ibid.*, n° 6407). — Le 12 janvier 1391, Henri, seigneur de Gronsveld, a reçu des receveurs de l'aide en Brabant 1.400 vieux écus en diminution de ce que lui est dû et de l'engagère octroyée à cette occasion au damoiseau de Heinsberg (*ibid.*, n° 6557).

(3) LÜCKERATH avance sans preuve que Godefroid était aux côtés du duc de Juliers, son beau-frère. Il est certain toutefois, que lors de leur passage, les Brabançons et les Bourguignons commirent des dégâts sur ses terres (ZANTFLIET, p. 333).

château et le duc de Bourgogne servit très probablement de médiateur (1).

La liquidation des frais de la guerre de Gueldre et d'autres dettes brabançonnes avaient causé de nouveaux et longs retards dans le paiement de la rente. Le seigneur de Heinsberg s'en était amèrement plaint et avait même menacé la vieille duchesse de représailles. Le gouverneur du Limbourg, Scheifart de Mérode, craignant des complications qui auraient troublé la paix, réunit une conférence où se rencontrèrent deux délégués du seigneur de Heinsberg : Renaud, sire de Born et Adam de Berg (2). A la suite de cette entrevue, les arrérages des années 1390 et 1391 furent payés et en août 1392, le seigneur de Heinsberg se déclara entièrement satisfait (3).

Malheureusement, en 1393, la situation générale dans l'Entre-Meuse-et-Rhin devient mauvaise. On y fait un peu partout la guerre; l'évêque de Liége et la ville de Maestricht contre l'archevêque de Cologne; le comte Frédéric de Mörs contre Maestricht; Arnould de Hoemen, avoué de Cologne, le duc de Berg, Jean de Wildenburg, Renaud de Fauquemont, sire de Born et de Sittard, contre Philippe le Hardi (4).

---

(1) En 1388 et surtout en 1389 (cf. RADULFUS DE RIVO, p. 64; *Chronique de 1402*, pp. 406 et 411-413; ZANTFLIET, pp. 333 et 336-337). — Sur les mesures de précaution prises à cette occasion par le châtelain de Rolduc, Gossuin de Heer, voir AGR., CC., 2436, fol. 21. — Sur le rôle de Philippe, un mandement du 26 octobre 1389, nous apprend que « Zeyne, chevaucheur » de Philippe, porta des lettres closes « à ceux de Liége, en Allemagne, devant Harnsberg [Heinsberg] » (ACO., B. 1479, p. 77).

(2) Jean de Looz accepte, le 6 février 1392, l'arbitrage de ces seigneurs qui devront juger avant Pâques sur les prétentions qu'il fait valoir à charge de Jeanne (QUICKE, *Documents*, pp. 157-158, n° XXX).

(3) Le 3 mars 1392, Jean de Looz donne une quittance de 900 peters d'or pour les échéances de novembre 1390, mai et novembre 1391, et de 100 peters d'or à faire valoir sur la prochaine échéance (QUICKE, *Documents*, pp. 158-159, n° XXXI). — Le 23 août, il reçoit de nouveau 456 peters d'or, probablement de l'échéance de mai (*ibid.*, pp. 159-160, n° XXXII). Cette dernière quittance n'est présentée à Jeanne que le 6 septembre par « Ruynken, knecht » de Jean (AGR., CC., 2378, p. 65).

(4) Le receveur de Limbourg doit rabattre à Gossuin de Heer et « Jean de Dolheim » pour perte sur la recette du tonlieu des chevaux par certification de Jean de Poucques et Gilles le Foulon, depuis le

Nous reviendrons plus loin sur ces conflits. Jean de Heinsberg ne faillit pas à sa réputation; il aida son père dans sa lutte contre Renaud de Fauquemont pour la possession de Daalenbroek, lutte qui se termina la même année (1); il aida Cologne contre l'archevêque de Cologne (2); il battit le damoiseau de Juliers et le comte de Sayn (3). En septembre, subissant l'influence des seigneurs ennemis du Bourguignon, et avant la déclaration officielle de guerre, il se livra à des coups de main sur les terres de Fauquemont et de Rolduc (4). Le prétexte en était les dégâts causés par l'armée française, en 1388, sur ses domaines, et dont il ne s'avisa de réclamer le dédommagement que cinq ans après (5). A la suite d'une réunion du conseil de Limbourg (6), trois cents gens d'armes à cheval sous les ordres

---

1er octobre 1393 jusqu'au 5 octobre 1394 pour ce que « les chemins n'ont point esté seurs tant pour la guerre qui a esté entre l'évesque de Liège et ceulz de la ville de Tret d'une part, l'arcevesque de Couloingne d'autre, et le comte de Meurs à l'encontre de ceulz de Tret, comme pour la guerre que le sire de Heinsberghe fist à l'encontre de Mons. et de son païs » (AGR., CC., 2436, fol. 151. Voir également *Chronique* de JEAN D'OUTREMEUSE, p. 229).

(1) LÜCKERATH, p. 45; HERMANS, *Ravesteyn*, I, p. 580, n° 39 v°.

(2) KORTH, *Urkenbuch Köln*, MSK., IX, p. 76, quittance du 18 décembre 1392.

(3) *Ibid.*, p. 48.

(4) Le 17 septembre 1393, le gouverneur du Limbourg et les conseillers envoient Jean Clerc au chancelier et « aux gens de Mons. à Lille, à Ypres pour faire savoir... que les ruttres de Heinsberch avoient deffié mons. de Bourgogne et qu'ils avoient prins des vaches... » (AGR., CC., 2436, fol. 154). — « Quant le sire de Heinsberg eut fait prendre les vaches et bestes de Fauquemont et de Rode lequel n'estoit pas encore devenu ennemi... »; quatre jours après, il envoya sa déclaration officielle de guerre. Un nouveau messager alla porter au duc cette nouvelle (*ibid.*, fol. 151 v°. — Cf. également ZANTFLIET, p. 341).

(5) Cf. p. 346, n. 1.

(6) « Despens fais par le sire de Gronsvelt, seneschal du pays de Fauquemont et par les vassaulz, chevaliers et gentilshommes des pais et terres de Mons. Oultre Meuse, qu'il manda à Herle, ou frais de Fauquemont, bien à 300 chevaulz de gens d'armes, illec assemblés le vendredi 17 jour d'octobre en l'an [13]93 par l'ordenance du gouverneur et gens du conseil de Mons. ès dites terres pour la grande tuicion et defense... et pour cause de la guerre à l'encontre du sire de Heinsberg... demourèrent le vendredi, samedi et une partie de le dimenche au matin... » (AGR., CC., 2436, fol. 151 v°).

du gouverneur, Henri de Gronsveld, furent envoyés à Heerlen (1) pour protéger les biens des sujets.

Son inimitié, plus que celle de tout autre, pouvait avoir pour le pouvoir bourguignon en Limbourg, des conséquences graves : il avait le droit, en vertu du traité de 1385, de dégager les trois terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht (2). Ce danger était d'autant plus menaçant que sa rente une fois de plus n'était pas payée en cette année 1393. Cette éventualité allait vraisemblablement entraîner le retour des trois forteresses au duc de Gueldre qui les convoitait, n'étant d'ailleurs pas étranger à l'attitude hostile de Jean de Heinsberg. Aussi, les ambassadeurs Jean de Poucques et Gilles le Foulon essayèrent, pendant leurs différents séjours dans cette contrée, de faire revenir ce seigneur à de meilleures dispositions envers leur maître (3). Leurs démarches réussirent : le 17 février 1394, Heinsberg donnait plein pouvoir à son ami Adam de Berg, conseiller de Limbourg, pour se rendre auprès du duc et traiter de sa réconciliation (4). Trois mois et demi plus tard, à Boulogne-sur-Mer, le duc scellait un acte qui marque une étape importante dans l'histoire de ses relations avec ce petit dynaste : moyennant la soumission du seigneur de Heinsberg, qui s'engageait à payer 400 francs pour les dégâts commis, et à élargir les prisonniers, Philippe lui pardonnait. Il obtenait, contre une somme de 2.000 francs, la promesse d'un secours de 100 lances dont il pourrait disposer en cas de besoin contre tous, sauf contre ceux de son lignage (5). Le 2 juin, le duc et le seigneur de Heinsberg se rencon-

(1) Heerlen : Limbourg hollandais, ar. de Maestricht, chef-lieu de canton. Sur la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle par Fauquemont.

(2) QUICKE, *Documents*, p. 109, n° XIII.

(3) Le 28 janvier 1394, un messager lui fut envoyé par Jean de Poucques et Gilles le Foulon (ADN., B. 4079, fol. 52). — Les mêmes ambassadeurs se rendirent dans le Limbourg, du 24 janvier au 1er mars, et s'occupèrent certainement de ce conflit (*ibid.*, fol. 39).

(4) QUICKE, *Documents*, pp. 160-161, n° XXXIII.

(5) Le 16 avril (LACOMBLET, III, p. 870, n° 981. — Copies aux AGR., Mss. div., II, fol. 94, et aux ADN., B. 133).

traient à Saint-Omer; Jean souscrivait aux conditions que son mandataire, Adam de Berg, avait acceptées en son nom; bien plus, il faisait hommage à « Philippe et à ses hoirs qui seraient ducz de Brabant et de Limbourg » (1). Le duc obtenait enfin qu'il n'attaquerait pas Jeanne avant la Toussaint, à cause du non-paiement de la rente assenée sur Louvain (2). La réconciliation était complète; une fête fut donnée à Hesdin par le duc en l'honneur du seigneur de Heinsberg qui y avait amené ses ménestrels (3). Dès le mois de décembre il faisait déjà la police dans l'Outre-Meuse. Le duc de Gueldre en était immédiatement averti (4).

Cette alliance était un nouveau succès bourguignon, un nouvel échec gueldrois.

Renaud de Fauquemont, seigneur de Born et de Sittard, avait apporté à Jeanne pendant les dernières guerres de Gueldre un appui militaire considérable (5). Il n'avait pas, comme les Mérode et les Gronsveld, converti en une engagère territoriale, sa créance pour le paiement de ses troupes et leurs frais d'entretien. Lui aussi dut se plaindre à différentes reprises de n'avoir pas été remboursé. Cependant, des paiements partiels s'échelonnent depuis 1388 (6). Son mariage avec Elisabeth, fille du comte Adolphe de Clèves, au début de 1393, avait augmenté son

(1) Pub. QUICKE, *Documents*, pp. 162-164, n° XXXIV. — De plus, il quitte Philippe de tous les dommages causés par les troupes du duc, sous les ordres de Guillaume de La Trémoïlle et de feu Jean de Mornay, troupes qui avaient cantonné en 1387 et 1388 à Waldfeucht et à Gangelt. Saint-Omer, 2 juin 1394 (Orig. parch., ADN., B. 1549, n° 12919).

(2) Le 2 juin également, il promet de ne prendre, avant la Toussaint, aucun gage appartenant à Jeanne pour le non-paiement de sa rente sur Louvain (Orig. parch. ADN., B. 1549, n° 12918).

(3) Don fait « aux menestreilz du seigneur de Heinsebert » (ACO., B. 1500, fol. 176 v°).

(4) Un serviteur apporte au duc de Gueldre en décembre 1394 la nouvelle que « de heer van Heynsberg gecomen was bynnen lands van Over Mase » (RAG., Compte de Johan Babyros, fol. 230 v°).

(5) Voir p. 259.

(6) Cf. plus haut, chap. VII, pp. 265 et 266, notes 1-3, pour les paiements de 1388-1390. Le 12 octobre 1390, Renaud donne aux receveurs de l'aide quittance d'un acompte de 800 florins de bon or et juste poids sur

prestige (1). Louis de Male, comte de Flandre, lui avait autrefois alloué une rente annuelle de 300 francs, le sachant bien en cour auprès de Wenceslas et de Jeanne. Philippe le Hardi avait confirmé cette rente, mais elle ne fut probablement plus payée à partir du début de 1393 (2). Mécontent de ce long retard, Renaud de Fauquemont emprisonne sans avertissement, deux marchands flamands, sujets du duc (3). D'autre part, irrité par le retard qu'apportait aussi Jeanne au remboursement de sa créance, il moleste des habitants de Bois-le-Duc (4).

Au même moment, Guillaume de Juliers, duc de Berg

---

la somme à lui due par Jeanne (AGR., CB., n° 6541). — Le 17 novembre 1391, il reçoit de la ville de Bois-le-Duc 6.000 royaux d'or, acompte sur sa créance vis-à-vis de Jeanne (AGR., CB., n° 6600; VAN ZUYLEN, *'s Hertogenbosch*, III, p. 35, n° 265 et HERMANS, *Ravesteyn*, I, p. 175, n° 37). — Quittance de Jeanne, Bois-le-Duc, 4 octobre (HERMANS, *Ravesteyn*, I, p. 172, n° 36 et VAN ZUYLEN, *op. cit.*, p. 35, n° 264).

(1) Le douaire fut constitué sur des terres limbourgeoises (9 janvier 1393, LACOMBLET, III, p. 867, n° 977).

(2) Sur son hommage à Philippe, 20 mars 1384, cf. chap. I^er^, p. 82, note 1. — Nous inclinons vers cette date car c'est en cette année 1393 qu'il commence les hostilités. Nous le savons avec certitude pour l'année 1394, car un extrait de compte de la recette de Flandre sur laquelle cette rente était payée, dit : « A messire Regnier de Fauquemont, sire de Borne, 300 francs par an à paier au dit 20^e^ jour de mars, pour ce pour le dit terme de 1394, néant » (ADN., B. 4079, fol. 440). De même pour les années 1395 (*ibid.*, B. 4080, fol. 37 v°) et 1396 (*ibid.*, B. 4081, fol. 32). Les registres des recettes de Flandre des années précédentes sont perdus.

(3) Voir la lettre de Philippe à ses « gens de la Chambre des Comptes » le 9 janvier 1394 (ADN., B. 17602).

(4) Cette rébellion de Renaud de Fauquemont provoqua un remboursement assez important. Le 12 septembre 1394, il donne quittance aux villes, franchises et villages de la mairie de Bois-le-Duc, d'une somme de 12.000 florins de Hollande comme acompte sur ce que lui doit Jeanne; paiement moyennant lequel il s'engage à renouer avec les dits habitants les bonnes relations qui avaient été troublées parce que ceux-ci avaient d'abord refusé de payer le dit acompte (AGR., CB., n° 6690. — Quittance de Jeanne, 8 octobre 1394, aux habitants de Bois-le-Duc, mais d'une somme de 11.600 florins. HERMANS, *Ravesteyn*, I, p. 180, n° 40).

En 1396, la dette n'est pas encore liquidée; elle doit s'élever encore à 12.000 florins. Le 10 janvier 1396, il reçoit un acompte d'un sixième (AGR., CB., n° 6781). Son héritier Simon, le jeune comte de Salm, seigneur de Born et de Sittard, donne quittance d'un deuxième sixième, le 20 novembre 1396 (*ibid.*, n° 6900) et d'un troisième, le 7 juin 1397 (*ibid.*, n° 6892).

et comte de Ravensberg (1) prend aussi les armes contre le Bourguignon. Lui aussi était homme-lige du duc, après avoir été celui de Louis de Male (2), moyennant une rente de 1.500 livres (3). Ses relations avec la cour brabançonne avaient toujours été très cordiales : il y envoyait chaque année un don de barriques de vin épicé (4). Jeanne, de son côté, réciproque et en cette même année 1393, lui offre 56 queues de vin (5). Le prétexte de la déclaration de guerre est le même que pour Renaud de Fauquemont : sa rente n'est plus payée (6).

Enfin un quatrième ennemi du duc était Arnould de Hoemen, seigneur d'Amersoye et de Middelaer, qui servit avec grande bravoure en 1386, les intérêts brabançons contre le duc de Gueldre. Défait et emprisonné par celui-ci à Nimègue, il refusa de lui obéir et de surprendre le château de Midde-

---

(1) Nous insisterons plus loin sur sa parenté avec le duc de Gueldre, Guillaume, qui était son cousin.

(2) Ainsi qu'il ressort de l'acte de défi du 2 août 1394 (ADN., B. 500, n° 12988*bis*) que nous analyserons plus loin.

(3) Le 14 octobre, à Lövenich, Guillaume de Juliers promet de servir Philippe le Hardi pour 1.500 livres de rente viagère, à savoir 1.000 sur la terre de Beveren [-Waes] et 500 sur celle de Termonde (AGR., CF., 1re série, n° 2086).

(4) AGR., CC., 2376, p. 60, 14 décembre 1390; 2377, p. 59, 8 janvier 1392; 2379, p. 60, en 1394.

En 1390 (AGR., CC., 2376, p. 84, 2 mentions); en 1393, le 8 juillet « 56 kouwen wijns » (*ibid.*, 2379, p. 58); en 1394, 4 queues (*ibid.*, 2380, p. 76); le 8 mai 1396, 2 queues de vin de Beaune et 1 de malevoisie » (*ibid.*, 2382, p. 39); le 7 avril 1396, deux chevaux (*ibid.*, p. 38).

(6) Le 2 août 1394. Orig. pap., ADN., B. 500, n° 12988*bis*. — Il n'est pas possible de préciser à quelle date exactement ont cessé les payements de cette rente levée sur la recette de Flandre, car les registres de celle-ci pour les années antérieures à 1394 sont perdus. Dans celui de 1394 (ADN., B. 4079, fol. 32 v°) nous trouvons la mention suivante : « A mess. Guillaume de Juliers, duc de Mons, conte de Ravesberghe, homme liege de Monss. à cause de quinze cents livres qu'il prent sur la recette de Flandre, pour la Saint Jehan 1394 : 750 livres, néant payé et pour le terme de Noël ens. 750 lb. néant pour ce qu'il a renoncé au dit fief et hommage comme il appert par ses lettres du 2 août 1394. » Idem pour 1395 (ADN., B., 4080, fol. 38 v°) et 1396 (*ibid.*, B. 4081, fol. 45).

laer pour le lui remettre (1). Plus tard, il se réconcilia avec Guillaume de Gueldre (2).

Tout comme le duc de Berg et Arnould de Hoemen, il était un des puissants de la région, car il était avoué de Cologne. Philippe le Hardi, fidèle à la politique conciliatrice qui visait à s'attacher ces seigneurs, lui avait alloué une rente, comme son beau-père l'avait fait avant lui (3). Cette rente, comme celle des autres seigneurs, ne fut pas régulièrement payée (4) et ce retard fut l'occasion de son défi (5).

Cette guerre féodale, qui allait être comme la pierre de touche de la puissance bourguignonne dans le Limbourg, fut le résultat d'une entente préalable entre ces seigneurs. La coïncidence des dates de leur déclaration de guerre serait à elle seule un argument suffisamment convaincant. Le prétexte allégué est le retard apporté au paiement de leurs créances et de leurs rentes. Mais l'audace dont ils font preuve en attaquant le frère du roi de France, cinq années après la campagne de 1388, témoigne que le prestige de la

---

(1) Il fut vassal de Wenceslas de Brabant (AGR., CB., n° 5834, 13 décembre 1381). — ERNSING, p. 37.

(2) NIJHOFF, III, p. 191. En 1396, il appose son sceau au titre de conseiller (*ibid.*, p. 205, n° 211).

(3) Rente de 400 livres. Hommage le 19 décembre 1379 (ADN., B. 4067, cf. p. 73, note 1, *e*).

(4) A la date du 10 juin 1394 (cf. p. 352, note 5), la créance d'Arnould sur le duc de Bourgogne s'élève à 1.362 francs. Or comme la rente annuelle est de 400 lb. payable à la Noël, il faut admettre qu'elle ne fut plus versée dès 1390. En tout cas, les registres de la recette de Flandre donnent pour l'année 1394 : « A messire Ernoul de Heumen, sire de Amersoie, 400 livres par an à paier pour ce Noël [13]94... néant » (ADN., B. 4079, fol. 32). Idem pour les années 1395 et 1396 (*ibid.*, B. 4080, fol. 37 v° et 4081, fol. 44 v°). Il est possible qu'il ait touché certaines sommes vers 1389 ou 1390 pour les années antérieures, car nous trouvons les libellés suivants dans les recettes de Flandre : Quittance d'Arnould de 800 lb. pour les rentes des années 1384 et 1385 dont la dernière était échue à la Noël 1385, datée du 27 juillet 1386; de 400 lb. pour l'année 1386. Quittance du 8 janvier 1387 (ADN., B., 4075, fol. 57 v°). Pour les années 1387 et 1388, à côté du nom de ce seigneur, et de l'indication du montant de sa rente, nous trouvons « neant paiet ». (ADN., B., 4076, fol. 44 et 4077, fol. 42).

(5) 19 septembre 1393 (ADN., B., 20000, n° 19556).

famille de France a subi une première atteinte. Le duc de Bourgogne n'est pas en mesure de racheter les châteaux aux engagistes, ni de payer les rentes. L'hommage que lui rendent ces seigneurs, s'adresse autant au prince riche qu'au puissant homme de guerre. Or, le prestige du duc de Bourgogne ne serait-il fait que d'apparences? Réalistes et opportunistes avant tout, ils exigeaient des espèces sonnantes et trébuchantes et non des promesses creuses. Leur haine du Bourguignon était attisée, l'on s'en doute, par le duc de Gueldre (1).

Le 19 septembre 1393, Arnould de Hoemen envoyait son défi, libellé cependant sur un ton assez conciliant : il s'excusait presque d'en être réduit à ce moyen pour se faire payer. Le défi parvint au duc au début d'octobre. Immédiatement, Poucques et Foulon se rendent dans l'Outre-Meuse pour y inspecter les forteresses et les mettre en état de défense (2). En cours de route, à Anvers, ils écrivent aux princes voisins, à l'archevêque de Cologne, aux ducs de Juliers, de Gueldre, de Berg (le fait qu'ils s'adressent à celui-ci prouverait qu'ils ignoraient sa rébellion à ce moment), au comte de Clèves, pour les informer de cette déclaration de guerre et leur demander de ne pas prêter secours aux révoltés (3). Avant leur arrivée, le gouverneur et le receveur du Limbourg, les principaux conseillers : le seigneur de Gronsveld, Thierry de Berg, Herman Hoen s'étaient réunis à Rolduc pour y prendre d'urgence les me-

---

(1) Cf. chapitre suivant, p. 380.

(2) Ils furent d'abord convoqués par le chancelier et ils se rendirent auprès de lui, le 9 octobre 1393, à Arras (mandement du 17 janvier 1394. ADN., B. 4079, fol. 39). Ils quittèrent Lille pour le Limbourg le 31 octobre 1393 et ne furent de retour que le 9 décembre (*ibid.* et AGR., CC., 2436, fol. 149 v°). Le 17 décembre, ils se rendirent à Saint-Germain-en-Laye, à Conflans, à Pontoise et à Paris « pour faire raport et relation à Monseigneur de ce que fait avoient en la dite duchié de Lembourch »; ils furent absents 38 jours (*ibid.*).

(3) C'est Adam, messager de l'écoutète d'Anvers, qui fut chargé de cette mission. Il partit le 26 octobre (AGR., CC., 2436, fol. 150).

sures défensives qui s'imposaient (1). De nouvelles réunions, cette fois en présence des deux ambassadeurs, eurent lieu à Heerlen le 31 octobre et le 10 novembre, puis à Rolduc, du 11 au 14 novembre (2).

Tous ces mouvements prouvent la gravité du danger. Entre temps, on avait appris que le duc de Berg avait fait cause commune avec Arnould de Hoemen. Tout en restant en contact étroit avec le chancelier, Jean Canard, évêque d'Arras, en l'absence du duc en voyage à l'étranger (3), Jean de Poucques et Gilles le Foulon avaient essayé de transiger. Entamer la lutte à l'approche de l'hiver, loin de toute base, alors que plusieurs seigneuries et châteaux : Kerpen, Dalhem, Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht se trouvaient encore en des mains étrangères, c'était courir le risque d'un échec qui pouvait être fatal à l'autorité bourguignonne dans le Limbourg et du même coup, risquer de compromettre tout l'édifice bourguignon dans le Lothier. Aussi, la parole devait être laissée autant que faire se pouvait aux diplomates plutôt qu'aux hommes de guerre. Sur ce terrain, les chances de succès étaient plus grandes. Il fallait faire un gros sacrifice d'argent et payer les arrérages (4). On voit que cette guerre eut du moins l'heureux effet d'activer les démarches auprès de Jeanne en vue du paiement de sa dette et de hâter le rachat des terres engagées : la même année eut lieu, en effet, le rachat

---

(1) Le dimanche 26 octobre, « pour avoir paroles et avis sur l'emprise que le duc des Mons. et mess. Ernoul de Heumen et autres ennemis à Mons. entendoient à faire... ». Il y avait 105 cavaliers (AGR., CC., 2436, fol. 153*bis*).

(2) Chaque réunion eut lieu sous la protection d'une forte troupe de cavaliers : il y en avait 90 à Heerlen le 31 octobre et 125, le 20 novembre; 100 à Rolduc du 11 au 14 novembre (*ibidem*).

(3) Ils envoient un messager le 22 novembre à Paris « tant devers Mons. à Saint Germain en Laye comme devers mons. le chancelier à Paris pour porter lettres closes » (AGR., CC., 2436, fol. 150).

(4) Dans une lettre adressée par Philippe le Hardi, de Saint-Germain-en-Laye, — où se trouvent, à ce moment, les deux ambassadeurs (cf. p. 350, note 2) — à ses gens de la Chambre des Comptes de Lille, il demande que ceux-ci lui précisent le montant des arrérages dus à Renaud de Fauquemont (ADN., B. 17602).

de Dalhem (1). Cette révolte fut un signe que Philippe comprit heureusement. Aussi l'année 1393-1394 marque-t-elle un tournant de sa politique limbourgeoise (2).

La pénurie de documents sur les événements de l'hiver 1393-1394 donne à croire avec certitude qu'aucun grand danger ne menaça le pouvoir bourguignon en Limbourg. Cependant, la sécurité est loin d'y régner : les fonctionnaires n'osent se déplacer, et le receveur avoue même « qu'il ne fait pas bon chevaucher pour les ruttres » (3).

Au début de 1394 les deux ambassadeurs, Gilles le Foulon et Jean de Poucques après avoir conféré à Paris avec le duc (4) essayèrent, lors d'un nouveau voyage dans le Limbourg, d'entrer en rapport avec Arnould de Hoemen (5) et probablement avec Renaud de Fauquemont (6). Leurs tentatives auprès de Jean de Heinsberg réussirent (7). Arnould de Hoemen fut-il présent à la conférence de Rolduc le 19 février où il fut convié et à laquelle assistèrent le gouverneur et les conseillers (8) ? Le but de cette entrevue était certainement de chercher un accord sur la base du paiement des arrérages, lesquels s'élevaient, d'après un calcul des fonctionnaires ducaux, à 1.300 francs. Rien ne nous permet

(1) Cf. p. 319.

(2) C'est en outre, dès cette année, que Philippe commence à réclamer avec ténacité le remboursement des 22.000 vieux écus que Jeanne lui doit, cf. pp. 287 et suiv.

(3) AGR., CC., 2436, fol. 125.

(4) Cf. p. 350, note 3.

(5) Ce voyage des deux *missi dominici* dans les pays d'Outre-Meuse dura du 24 janvier, départ de Lille, au 1er mars, retour à l'Écluse auprès du duc. Raisons : « s'enquérir de l'état des forteresses » (ADN., B. 4079, fol. 39). Dès le 28 janvier, ils avaient envoyé un messager « en la duchié de Ghelre devers mes. Ernoul de Heumen » (mandement du 22 mars 1394. *Ibid.*, fol. 52).

(6) Conséquence logique de la demande analysée à la p. 351, note 4.

(7) Ils provoquèrent la lettre adressée par Jean de Heinsberg le 17 février 1394, prélude de la réconciliation, cf. p. 346, notes 3 et 4.

(8) « Furent assemblés le gouverneur, les gens du conseil... pour traittier avec messire Ernoul de Hoemen, et eurent avec eulz 17 chevaux et messire Adam de Berghes, 8 chevaux... 4 jours » (AGR., CC., 2436, fol. 153*bis* v°).

de démontrer de façon formelle qu'Arnould de Hoemen était disposé à ces conditions à renoncer à la lutte. Toutefois, le fait qu'après les premiers pourparlers, le receveur de Limbourg se rendit en Flandre pour obtenir la somme, laisse croire à une réponse affirmative (1). En juillet, elle lui fut offerte. Il la refusa (2). Les raisons qu'il fit valoir ne sont pas parvenues jusqu'à nous. La somme était-elle insuffisante? Le duc de Gueldre, devenu duc de Juliers, était-il étranger à ce refus?

Ce refus n'avait pas éclairci la situation. D'autres seigneurs avaient pris les armes, les uns dès la fin de 1393, les autres probablement au cours de l'année 1394 : c'étaient — outre le duc de Berg qui avait envoyé son défi le 2 août alors qu'il était en lutte depuis plus de six mois (3), — Renaud de Fauquemont qui avait emprisonné sans avertissement deux marchands lucquois, habitant Bruges et à ce titre

(1) Le 7 avril 1394, Jean Sack de Wijck, receveur du Limbourg, fut envoyé de « Rodes à Bouloingne-sur-la-mer pour porter à Mons. et à mons. le chancelier la response de messire Ernoul de Hoemen sur ce que l'en lui devoit bailler 1.300 francs... laquelle response le di receveur escrit aux dessus dit [le conseil du Limbourg] ». Mandement du 18 avril 1396 (AGR., CC., 2436, fol. 154).

(2) La recette de Flandre mentionne que, par ordre du duc, il fut payé au receveur de Limbourg pour « messire Arnoul de Heume, pour certaines arrièrages a lui deuze à cause de la pension qu'il prenoit par an sur la recepte de Flandres 1.362 francs, d'après un mandement du 10 juin 1394, rendu a court avec lettres de reconnaissance du dit Jehan Sack = 2.247 lb. 6 s. » (ADN., B. 4079, fol. 51 v°). Plusieurs messagers furent envoyés pour ce payement de Flandre en Limbourg, en juin 1394 (*ibid.*, fol. 43 v°). Dans la recette de Limbourg, le receveur porte cette somme au crédit « du dit Pierre Adorne, receveur général de Flandres, par lettres du dit Jehan Sack données le 4 juillet... » Plus bas, le receveur dit avoir remis cette somme à Gilles le Foulon et Jean de Poucques parce que Arnould de Hoemen l'avait refusée (AGR., CC., 2436, fol. 156 , ce qui est confirmé par un autre poste du compte de ce receveur où il est précisé que celui-ci alla chercher les 1.362 francs à Louvain avec 6 compagnons et de là « se rendit à Gangelt par devers mess. Ernoul pour lui baillier le dit argent lequel ne le voult point prendre, ni recevoir... » (*ibid.*, fol. 155). Autre confirmation dans une lettre, Tournai, 25 juillet, de Marguerite de Male à son époux (Laurent et Quicke, *Documents*, p. 87, n° 18, § 3).

(3) ADN., B. 500, n° 12988*bis*.

sujets du duc, Guillaume Stail (1) et Jean de Wildenburg, chevalier, prévôt de Dusseldorf (2), qui touchait une rente sur la recette de Malines.

Mais l'âme de la lutte est Arnould de Hoemen. C'est à lui qu'on a demandé de prolonger jusqu'à la Toussaint la trêve qu'il a accordée jusqu'au 28 juillet; mais il a refusé, malgré les instances de Marguerite de Bourgogne (3). La situation était devenue même si critique et si alarmante que le gouverneur, Scheifart de Mérode, réunit les « gens du conseil » à Rolduc pour leur annoncer son intention de donner sa démission (4). Les démarches de ceux-ci réussirent momentanément à le faire renoncer à son projet; mais un mois plus tard, le 5 août, sans doute à la suite du défi du duc de Berg, il réunit à nouveau le conseil qui, cette fois, ne put qu'accepter sa décision formelle et en faire part au duc. Scheifart la motive par « le fait des guerres auxquelles il ne povoit résister » (5). Philippe le Hardi est à ce moment

(1) D'après une lettre de Philippe, 9 janvier 1394 (ADN., B. 17602). — Guillaume Stail est intendant du duc de Berg (HANSEN, *Briefeingänge*, XXVI, p. 21). A la date du 7 décembre 1379, nous trouvons un paiement d'une rente annuelle de 35 florins pour son hommage à Louis de Male (ADN., B. 4067). Sous Philippe, celle-ci était payée sur le domaine de Malines. Mentions de payements pour les années 1387-1388 (à la Saint-Jean) « a Guillaume Stael, chevalier d'Allemagne, lequel estoit retenu à 35 francs de pension par an, à sa vie, par feu monseig. de Flandre, par ses lettres données le 28e janvier 1385 [1386] »; 1388-1389 (payée le 15 janvier 1389); 1389-1390 (payée le 10 novembre 1389). Depuis l'année suivante à côté du libellé de son compte, il est écrit « néant ». (AGR., CC., 11610). Il est question pour la première fois de son défi, pour cause de non-paiement de sa rente, dans une lettre du 21 août de Marguerite à son mari (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 100-101, n° 24, § 2).

(2) L'acte d'hommage de ce seigneur à Louis de Male date du 7 décembre 1379 également (orig. AGR., CF., 1re série, n° 2085); il recevra une rente annuelle de 40 francs. Un autre acte du 16 juillet 1386 précise que cet hommage est rendu à Philippe et que la rente sera perçue sur la « terre de Malines » (*ibid.*). Nous n'avons retrouvé aucune mention de ceci dans le compte de Malines. Pour son défi, voir note précédente.

(3) Dans une lettre de Marguerite à Philippe (Tournai, le 25 juillet [1394], LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 83, n° 18, § 3).

(4) « Le 5 juillet furent assemblez le gouverneur et les gens du conseil à Rodes pour avoir advis sur ce que le gouverneur s'en vouloit partir et renoncer à son office. » (AGR., CC., 2436, fol. 153*bis* v°).

(5) Marguerite qui commente cette décision dans une lettre à son

en route vers la Bretagne (1), Marguerite, seule en Flandre avec son fils aîné, Jean, ne sait quel parti prendre. Elle n'a pas de troupes; les principaux barons flamands sont partis avec son mari, et elle ne peut convoquer les milices flamandes. Elle se contente d'écrire à Scheifart qu'elle refuse sa démission jusqu'au retour du duc. Aux révoltés, elle demande de ne pas porter dommage aux terres de leur duc avant la Toussaint; et aux nobles fidèles elle mande de résister. Elle conseille aux habitants de se réfugier avec leurs biens dans les forteresses qui leur seront ouvertes. Enfin, Gilles le Foulon est envoyé une nouvelle fois dans le Limbourg pour aider à la levée de l'aide extraordinaire et empêcher les fraudes que favorisent les seigneurs eux-mêmes (2).

Toutes ces mesures, tous ces appels sont comme un aveu de faiblesse de la part de la duchesse de Bourgogne.

Ils n'eurent d'ailleurs guère d'écho. Le rapport de l'ambassadeur, de retour à la mi-septembre (3), atteste que le mal s'aggrave : le gouverneur a refusé catégoriquement de garder ses fonctions, parce qu'il ne reçoit pas de secours militaires; les vassaux du pays ne serviront que pendant quinze jours, à moins qu'on ne leur garantisse le paiement de leurs frais, et le remboursement de la valeur des chevaux perdus pendant la campagne et des dégâts subis dans leurs domaines. Les conditions qu'ils posent montrent que le règlement des difficultés nées de cette révolte, comme d'ailleurs de tous les problèmes soulevés pour la possession des terres limbourgeoises, dépendent tous d'une question d'argent.

---

mari, ajoute qu'il avoue ne pouvoir « garder son honneur ne faire seulement votre profit [de Philippe] ». LAURENT et QUICKE, *Documents*, n° 18, p. 83.

(1) Lettre de Philippe à sa femme, Angers, 20 août 1394 (LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 97, n° 23).

(2) Tout ceci est exposé dans la lettre de Marguerite à son mari (cf. p. 354, note 5).

(3) Gilles le Foulon est, en effet, parti le 1er août « dans les terres d'Outre-Meuse comme ailleurs » et est de retour chez lui le 19 septembre; il a donc fait son rapport à la duchesse au moment où elle rédige la lettre que nous analyserons plus loin (mandement, Lille, le 8 août 1394. AGR., CC., 2436, fol. 150 v°).

Dans une première réunion qui eut lieu à la fin d'août et à laquelle étaient présents la comtesse de Flandre, le comte de Nevers, le chancelier de Flandre et Jean de Poucques, le receveur de Flandre exposa quelles étaient les disponibilités du trésor comtal et les prévisions budgétaires. Elles n'étaient guère encourageantes : les dépenses dépassaient de beaucoup les recettes à cause des frais élevés de l'hôtel des princes, de la construction du château de l'Ecluse et des nombreuses étrennes dispensées par le duc. L'avis du receveur fut catégorique, il était impossible de distraire du budget la moindre somme pour payer les arrérages des rentes dues aux seigneurs ou les frais de guerre.

La mission de Gilles le Foulon provoque une nouvelle réunion du conseil de Flandre. On se rallie aux mesures qui reçoivent l'approbation de Marguerite : nouvelles et instantes démarches auprès d'Arnould de Hoemen pour qu'il accepte les arrérages de sa créance; si elles ne réussissent pas, on fera de nouvelles tentatives pour détacher de lui ses quatre alliés : le duc de Berg, Renaud de Fauquemont, Guillaume Stail et le sire de Wildenburg, et on mettra en état la défense du pays, mais sans secours extérieurs. Enfin le receveur de Flandre — point capital — aura une entrevue avec le trésorier général Pierre de Montbertaut pour trouver l'argent nécessaire au paiement des échéances des rentes dues aux rebelles (1).

On dut se résigner au sacrifice d'argent. Peut-être, si Philippe n'avait pas été absent, n'aurait-on pas tergiversé si longtemps. Il avait déjà ordonné, dès le mois de janvier, de payer Renaud de Fauquemont (2), mais cet ordre ne fut exécuté que beaucoup plus tard.

C'est en septembre que fut fait le grand pas vers l'apai-

(1) Sujet de la lettre du 15 septembre adressée par Marguerite à son mari (LAURENT et QUICKE, *Documents*, pp. 118-119, n° 28, § 8). Allusion à ces questions dans une lettre de Jean à son père (CARTELLIERI, p. 147, P. J., n° XII).

(2) Lettre du 9 janvier 1394 adressée par Philippe à ses gens de la Chambre des Comptes à Lille (ADN., B. 17602).

sement du conflit. La recette de Flandre interviendrait pour une grande part dans la liquidation de la dette; le reste serait fourni par l'aide extraordinaire de 3.000 peters d'or levée la même année sur le duché de Limbourg (1). Le 26 septembre, le duc de Berg, Jean de Wildenburg et Guillaume Stail étaient invités, par les deux ambassadeurs bourguignons, à envoyer des délégués dûment mandatés, pour toucher les arrérages de leurs rentes (2). Le 13 octobre, les créanciers en discutaient, à Rolduc, le règlement avec les émissaires et les conseillers limbourgeois (3). Quelques jours après, ils étaient partiellement remboursés (4). Renaud de Fauquemont, qui venait de toucher le 12 septembre un acompte de 12.000 florins de Hollande sur sa créance envers Jeanne, devient dès lors moins exigeant en ce qui concerne

(1) Sur le paiement fait sur l'aide extraordinaire levée en Limbourg, et par la trésorerie générale. Voir p. 360, note 4.

(2) « A Martin, le chevaucheur de Madame de Brabant, demourant à Tret, envoié par devers le duc des Mons, mess. Jehan de Wildenberghe et mess. Guillaume Stail ausquels fu escrit par les dits mess. Jehan et Gille, qu'ils vouloissent envoier à Rode-le-Duc de leur gens à un certain jour tel qu'il leur plairoit pour leur pension qu'ils prennent par an sur monseig., et s'en parti de Tret le 26 septembre [1394] » (AGR., CC., 2436, fol. 152 v°). — « Item revint à Rode-le-duc le dit Martin chevaucheur le 6 octobre, et apporta response des diz duc des Mons mess. Jehan et Gilles qu'il envoièrent au dit lieu de Rode le Duc, le 13e jour ens., ou cas qu'on leur feroit savoir que le dit mess. Jehan et Gille y seroient, si fu le dit Martin tantost renvoyé devers les dits duc... et revint aveques euls le dit XIIIe jour... » (*ibid.*, fol. 153).

(3) Le 13 octobre « mess. Scheifard de Merode à 20 chevaux; mess. Guillaume Stail et le prevost de Dusseldorp [Jean de Wildenberg] à 20 chevaulx vindrent au dit lieu de Rode et y demourent 2 nuits et 1 jour, y dinèrent avec Jehan de Pouques et Gilles le Foulon; y furent également Adam de Berghes et Herman Hoen avec 12 chevaulx... » (AGR., CC., 2436, fol. 153). Nous ne trouvons aucune mention d'un représentant du duc de Berg.

(4) Le 18 octobre 1394, « fu envoyé Gerart Boekel lui 9e armez e cheval pour paier mille frans aux gens du duc des Mons et mess. Guillaume Stail » (AGR., CC., 2436, fol. 153 v°). — Sur l'aide extraordinaire de 3.000 peters d'or furent donnés « au recev. general des dites terres [de Limbourg] 140 francs d'or lesquels par l'ordenance de mess. Jehan de Pouques, chevalier et conseiller, et maistre Gilles le Foulon, secrétaire de Mons. le duc de Bourgogne pour parfaire certain paiement fait au duc des Mons., messire Guillaume Stail et Jehan de Wildenberch, chevalier, et au sire de Borne et de Sittard, si qu'il appert par

la dette de Philippe et semble ne plus vouloir troubler la paix (1).

Arnould de Hoemen, le fidèle conseiller gueldrois, restait avec ses vassaux, le seul ennemi dangereux du Bourguignon.

La tâche de Gilles le Foulon et de Jean de Poucques demeurait lourde. Dès le premier jour de leur arrivée dans le Limbourg, le 26 septembre, non seulement ils mandèrent

---

les lettres des dis mess. Jehan et Gille, donné le 25 octobre 1394... 122 peters... » (*ibid.*, fol. 159 v°).

Ces seigneurs ne touchèrent qu'une partie des arriérés qui leur étaient dus, ainsi qu'il ressort de notes marginales dans les registres des recettes sur lesquelles leurs créances étaient assignées. Le reste fut payé ultérieurement. Pour Guillaume Stail, dans la marge, à côté du montant de sa créance, il est écrit pour les années 1390-1396 : « Le dit messire a depuis esté paié de la dite somme de 35 fr. par un compte particulier de mess. Jehan de Poucques et maistre Gilles le Foulon de certaing deniers par eulx receus de Jean Sack de Wijck, receveur de Limbourg, en une somme de 200 francs, rendus à Lille ou mois de décembre 1398 » (AGR., CC., 11690, non folioté). — Pour le duc de Berg, à côté de mentions semblables pour les années 1394-1396 : « Il a esté payé des... arrérages du temps passé comme il appert par le compte Guillaume de Gheetsem [receveur général du Limbourg] d'un an finissant à la saint Jehan [24 juin] 1402 exclus » (ADN., B. 4079, fol. 32; 4080, fol. 37 v°; 4081, fol. 44 v°). — Pour Renaud de Fauquemont (cf. note suivante), nous trouvons dans la marge de chacune des recettes de Flandre des trois années 1394-1396, à côté de la mention de sa rente : « (*à gauche*) le dit messire a depuis eu ce [300 fr.] donné le 28e de juing l'an 1400, laquelle a esté baillé à Henselin le Clerc, secrétaire du comte de Salm [Jean, comte de Salm, sire de Born, héritier et neveu de Renaud, mort à cette date] par vertu de lettres closes de Mons. au dit comte » et « (*à droite*) le dit messire Regnier a esté paié des 300 cy dessus par le 8e compte de Josset de Halle, trésorier de Mons., fenis le premier février 1394, si soit reconnue la dite cédule qu'il en a depuis eue, car elle doit estre de nulle valeur; et si en a depuis esté paié en un compte fait par le comte de Saulmes, son héritier par le 3e compte J. Despoulettes [1er février 1400-22 mars 1400], receveur général des finances de Mons. comme par l'extrait envoié appert » (ADN., B. 4079, fol. 32; B. 4080, fol. 37 v°; B. 4081, fol. 44 v° et BN., Mss. Bourg., 23, fol. 57 v°. Mandement du 1er août 1400).

(1) Cf. plus haut, p. 347, note 4. — La note précédente prouve que Renaud reçut également une partie de la rente due par Philippe. La preuve que les opérations du règlement de ces deux dettes sont connexes est que les frais des messagers qui firent les courses entre la duchesse de Brabant (Guillaume Loep, entre autres) et Renaud de Fauquemont, sont payés sur la recette de Limbourg et que Gilles le Foulon et Jean de Poucques ont servi d'intermédiaire (AGR., CC., 2436, fol. 153 v°).

aux créanciers de se prêter à de nouveaux pourparlers (1), mais en même temps ils réunirent à Galoppe, en assemblée extraordinaire, le conseil de Limbourg et les « gentils et notables hommes » (2). La résistance des rebelles avait fléchi, mais la faiblesse des moyens de défense, comme il ressort du rapport sur la mission qu'ils avaient faite précédemment dans le duché, incitait les agents bourguignons à cette convocation générale. Nous ne savons pas s'ils apportaient des promesses formelles d'indemniser les seigneurs qui participeraient à la défense; on sait qu'ils étaient coutumiers du fait. Mais les mesures qui furent prises à la suite de cette réunion, témoignent que les seigneurs locaux mon-

(1) Voici des précisions sur leur voyage dans le Limbourg. Jean de Poucques par ordre « de ma très reboubtée dame, la duchesse de Bourgogne, et de Mons. le chancelier, eulx estans devers le païs de Flandre... se parti de Lille le 19e jour de septembre 1394 [cf. lettre de Marguerite du 15 septembre 1394. LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 122, n° 29, § 5], pour aller ès terres de Lembourc et d'Oultre Meuze avec maistre Gille le Foulon, secrétaire de mon dit seigneur, pour plusieurs besoignes touchant icelluy seigneur et de ses dites terres, pour visiter icelles et y faire ce que ma dite dame leur en charga tant pour les deffiances de messire Ernoul de Heumen... (retour à Lille : 6 décembre) » (ADN., B. 4081, fol. 53 v°). Libellé à peu près identique pour Gilles le Foulon (ADN., B. 4879, fol. 40 v°). Ce voyage des deux ambassadeurs fut payé partiellement par la recette de Flandre : 237 francs; et partiellement par celle de Limbourg : 150 francs (AGR., CC., 2436, fol. 150 v°). La quittance de Jean de Poucques, 12 mai 1395, pour la somme touchée sur la recette de Flandre : ADN., B. 1858, n° 51588, et le mandement ducal, 9 janvier 1395, *ibid.*, B. 1855, n° 51261. — Après leur retour à Lille, les deux ambassadeurs se rendirent le 21 décembre à Paris pour faire relation au duc « de ce qu'ils avoient besoigné et fait es dites terres [d'Outre-Meuse] »; ils rentrèrent à Lille, l'un le 9 janvier, l'autre le 11 (ADN., B. 4079, fol. 41 et 4081, fol. 54).

(2) Avant leur arrivée, le 21 septembre, le gouverneur avait réuni à Rolduc le seigneur de Gronsveld, Herman Hoen, Thierry de Berg, Henry de Clermont et le receveur général « à 55 chevaux et demourèrent ensemble illec ce jour, le lundi et le mardi jusques à heure de vespers, pour plusieurs choses touchans la garde et defense dudit païs... » (AGR., CC., 2436, fol. 153*bis* v°). — L'assemblée dont il est question ici eut lieu à Galoppe, le 27. Y étaient présents, les seigneurs nommés ci-dessus et « serviteurs et autres gentils et notables hommes tant de la terre de Fauquemont, de Rode-le-duc, comme des terres de Limbourg et de Dolhein pour oyr les charges dont les dits mess. Jehan et Gille estoient chargez de parler à eulz de par notre dit seigneur » (AGR., CC., 2436, fol. 152 v°).

trèrent peu d'empressement à apporter leur concours à la défense du Limbourg bourguignon. Tout le poids de l'organisation en retomba sur les fonctionnaires et les châtelains. Le danger venant surtout de l'Est, du côté de l'Allemagne, c'était Rolduc, position avancée dans cette direction, qu'il fallait fortifier. Aussi le châtelain Gossuin de Heer reçut-il du renfort (1). Dans leur inspection des forteresses, les deux envoyés de Philippe le Hardi sont accompagnés d'une escorte d'armes sous le commandement de Henry de Clermont. Le receveur, Jean Sack de Wijck, les suit (2).

Dès le 13 octobre, au cours des pourparlers à Rolduc, le prévôt de Dusseldorf et Guillaume Stail proposent une trêve entre Arnould de Hoemen et le duc de Bourgogne. Jean de Poucques et Gilles le Foulon refusent; ils ont mission, disent-ils, de terminer le conflit, non d'en ajourner la solution (3). En revenant à la charge avec un projet d'armistice de trois semaines, Arnould de Hoemen, abandonné par ses alliés, cherchait tout simplement à gagner du temps pour en trouver de nouveaux. Adroitement, les deux Bourguignons refusèrent le délai, parce qu'ils le trouvaient trop court (4).

---

(1) C'est à l'assemblée de Galoppe que cette mesure défensive « pour la garde de la dite ville et deffense des frontières du dit pays de Rode... » fut décidée. Une troupe comprenant 10 lances, chacune de 3 chevaux et de 10 hommes d'armes, fut sur pied du 28 septembre au 20 novembre 1394 (AGR., CC., 2436, fol. 152 v°).

(2) Deux inspections des défenses du pays à Rolduc, Limbourg et Dalhem dura du 27 septembre au 20 novembre (AGR., CC., 2436, fol. 153).

(3) Le 17 octobre, eut lieu à Fauquemont en présence des gens du conseil la réconciliation entre le parti bourguignon et « Jehan Hoeck » qui « fist la paix par le moyen du damoisel de Perweis (AGR., CC., 2436, fol. 153).

(4) Le 13 octobre 1394 : « Item lesdiz mess. Scheyffart, mess. Guillaume Stail et le dit prévost à leur partir du dit lieu de Rode parlèrent au dit mess. Jehan et Gille pour une trièves entre mon dit seigneur et mess. Ernoul dessus dit, sur quoy leur fu respondu que de ce les dits mess. Jehan et Gille n'avoient point de charge; toutesvoies ils traittèrent unes trèves de 3 sepmaines et pour ce que elles estoient trop courtes, les dits mess. Jehan et Gilles renvoièrent les dites trèves et aussi envoièrent-ils le dit Martin [chevaucheur] par devers les dits mess. Guillaume et

Scheifart de Mérode par l'intermédiaire de son chapelain Richwijn, essaya alors de trouver une nouvelle formule d'entente. Le 9 novembre, Poucques et Foulon réunissent à nouveau, cette fois à Fauquemont, le conseil de Limbourg. Les décisions qui furent prises ne nous sont pas connues (1). Mais la trêve fut probablement signée avant le départ des deux plénipotentiaires, le 20 novembre; elle courait jusqu'au 6 janvier 1395 (2), puis fut prolongée, jusqu'au 2 février (3). Chaque fois cependant, avant l'expiration du délai des mesures préventives furent prises (4). Le but des deux représentants du duc de Bourgogne apparaît clairement : ils escomptent que leur maître sera revenu de Bretagne avant l'expiration des trêves dont Arnould de Hoemen est contraint d'accepter le renouvellement; et en attendant, ils mettent à profit le temps ainsi gagné, pour renforcer les défenses du Limbourg, de telle sorte qu'au moment où il interviendra en personne, Philippe le Hardi pourra également jouer l'une ou l'autre partie : la diplomatie ou la guerre.

---

le prévôt en leur monstrant que les dites trèves, ils ne vouloient accepter pour ce... » (AGR., CC., 2436, fol. 153).

(1) Le 8 novembre 1394 : « Mess. Richwijn, cappellain de Mess. Scheyffard de Merode, vint par devers les dits mess. Jehan et Gille, à Dolheim, et leur parla d'unes trièves entre mon dit seigneur et mess. Ernoul de Hoemen, sur quoy ils eurent advis et se partirent le lendemain du dit Dalheim et alèrent à Fauquemont, là où furent assemblez le sire de Grousselt, mess. Thierry de Berghes, mess. Herman Hoen et Gossuin de Heer, conseiller de mon dit seigneur... » (AGR., CC., 2436, fol. 153 v°).

(2) Cela ressort d'un fragment de compte (cf. note 4). Il est probable que les deux officiers bourguignons n'auraient pas quitté avant qu'elles ne fussent conclues (*ibid.*, fol. 152 v°).

(3) « Pour les despens de sire Rijcwijn, chappellain de mess. Scheyffart, lequel fist et avoit pourchaccé paravant une trièves entre mon dit seigneur et le dit mess. Ernoul, lesquelles duroient depuis le lendemain du jour des Trois Rois [13]94 jusques à la Chandeleur ensuiv... » (*ibid.*, fol. 152).

(4) « ... et avant que les trièves qui durèrent jusques au Trois Rois faillirent..., Gossuin de Heer, châtelain de Rode, pour la garde du dit pais tint 7 lances, chacune de 3 chevaux pendant l'espace de deux jours; et depuis quant les trièves faillirent à le Candeleur, iceli aussi 7 lances, chacune à deux chevaulx, depuis le 4e jour de février jusques au 23 du dit mois... » (*ibid.*, fol. 152 v°).

Poucques et le Foulon reviennent en Limbourg, pendant la seconde moitié de février et la première de mars 1395 (1). L'approche du terme de la trêve est la cause de leur retour. Arnould de Hoemen a repris les armes; les assurances qu'il a reçues du duc de Gueldre expliquent son obstination à refuser toute réconciliation avec Philippe le Hardi. Les délégués du duc de Bourgogne viennent coordonner les nouvelles mesures défensives et mettre plus d'unité dans le commandement : l'esprit d'indépendance de tous les châtelains et seigneurs limbourgeois les pousse à agir, chacun à sa guise. La garnison mobile de Rolduc est à nouveau renforcée (2).

Les hostilités, reprises le 2 février, grâce à la diligence des officiers agissant sous l'impulsion des deux Bourguignons, ne durèrent que jusqu'au 23 février. Vers cette date, une nouvelle trêve est signée qui durera jusqu'à la Quasimodo (18 avril) (3). Arnould de Hoemen et derrière lui, le duc de Gueldre qui n'ose se déclarer ouvertement ennemi du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant, se rendent compte que le Limbourg n'est pas mûr pour la révolte et que le moment tant attendu de recouvrer les terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht n'est pas encore venu.

Mais en secret, tous deux ont poussé d'autres seigneurs à la révolte. Le 28 mars, le gouverneur Jean d'Immerseele réunit le conseil de Limbourg à Fauquemont : la nouvelle lui est parvenue que l'avoué de Cologne, Herman de la Horst, et le seigneur de Schoonvorst veulent défier le

(1) Jean de Poucques quitte Lille, le 2 février 1395; Gilles le Foulon, l'Écluse, le 10 février. Ils rentrèrent le 19 mars (AGR., CC., 2436, fol.150 v°). Mandement pour le voyage de Gilles le Foulon, 15 avril, Dijon; il stipule que le voyage a lieu pour l'état et la sûreté des terres du Limbourg (AGR., CB., n° 6712).

(2) Voir p. 361, note 4.

(3) Un compte, sans date, mais probablement de février 1395, donne les frais de Jehan de Kessel « lequel traita une trièves entre mon dit seigneur et mess. Ernoul de Hoemen lesquelles dureront jusques à Quasimodo prochain » (AGR., CC., 2436, fol. 152).

duc (1). Le bruit a même couru que celui-ci, las d'attendre le remboursement de sa dette qui aurait dû être effectué au plus tard le 24 août 1394 (2), voudrait revendre ses droits d'engagiste sur Kerpen, à Arnould de Hoemen. Si cette menace ne se précise pas davantage du côté du seigneur de Schoonvorst, elle devient assez grave, en revanche, du côté de l'avoué de Cologne. Le 27 mai, celui-ci fait mine d'opérer un raid dans les terres d'Outre-Meuse. Le même jour, Jean d'Immerseele se porte à Rolduc, avec ses gens d'armes; il y est rejoint par les vassaux du Limbourg qu'il a semoncés avant de partir. La troupe de 50 cavaliers monte la garde à Rolduc pendant six jours. Une fois de plus, le danger venant de l'Est a été écarté (3).

La preuve que tout ce qui se trame est l'œuvre du duc de Gueldre, se trouve dans les doléances que les fonctionnaires limbourgeois lui adressent en ce mois de mai, pour protester contre les dommages portés par les Gueldrois dans les terres d'Outre-Meuse (4). La politique des agents bourguignons à l'égard du duc de Gueldre était semblable en tous points à celle adoptée à l'égard des seigneurs

(1) Le gouverneur « fist assembler tout le conseil de Mons. et ses officiers ordenez ès dites terres pour estre à Fauquemont au dit jour [28 mars] pour soi conseiller à eulz, pour le fait de l'avoé de Couloingne, mess. Herman de le Horst et aussi pour le sire de Scoenvorst qui pour le temps voult devenir ennemi de mons... » (*ibid.*, fol. 154 v°). Les raisons du défi de H. de le Horst sont inconnues; il prétendait tenir un fief du duc de Brabant.

(2) Cf. p. 320, note 5 et p. 321, note 1.

(3) « Le prochain jeudi devant Pentecouste, vindrent nouvelles au dit gouverneur que l'avoé de Couloingne vouloit venir es pais de monss. Outre-Meuse pour les piller et les domagier, et pour ce vint le dit gouverneur avec certaine quantité de gens d'armes à Rode, et demoura illec et manda tous les officiers de mons. et aussi les chevaliers et gentils hommes des dites terres et contrester aux dits ennemis, desquels chevaliers et gens d'armes demoura au dit Rode... 6 jours... avec 50 chevaulx » (*ibid.*, fol. 154 v°).

(4) Le 13 mai 1395, des fonctionnaires, dont le gouverneur, se transportèrent « par devers le conseil du duc de Gueldre pour parler à ceulz et leur demonstrer les dommages que de jour en jour avenoient es terres de mon dit seigneur par les gens du dit duc de Gueldre » (AGR., CC., 2436, fol. 154 v°).

d'Entre-Meuse-et-Rhin. Elle tient en une formule : éviter autant que possible les conflits armés. Aussi, Jean de Poucques et Gilles le Foulon offrirent-ils à Guillaume de Gueldre un traité d'alliance. Celui-ci refusa — on le comprend, — mais seulement après de longues tergiversations (1). Le duc de Bourgogne gagnait du temps; il forçait en quelque sorte le duc de Gueldre à désavouer celui qui s'était fait l'exécuteur de sa politique, ou à se découvrir en personne, c'était un demi-succès.

Que le reste de l'année se soit passé dans un calme relatif (2), à part une nouvelle menace d'attaque en août 1395, démontre que la position bourguignonne était fortifiée. La seigneurie de Fauquemont qui venait d'être rachetée (3) passa dès lors sous l'administration bourguignonne et couvrit le duché vers le Nord. Au début de 1396, le groupe des seigneuries de Millen, Gangelt et Waldfeucht était également racheté (4) et les pourparlers étaient très avancés en vue du rachat de Kerpen (5). Toutes ces intrigues, tous ces actes d'hostilités qui étaient dangereux non par la force numérique des rebelles, mais en raison du sentiment d'insécurité continuelle, de crainte et d'énervement, qu'ils provoquaient chez les habitants, avaient indirectement contribué à hâter la liquidation de ces opérations financières si importantes.

Les deux mois que Gilles le Foulon et Jean de Poucques passèrent au début de 1396 (6), dans le Limbourg, marquent

---

(1) Cf. chapitre suivant, p. 386.

(2) « Le lundi après le St Lorens [1395] fu contremandé à Gossuin de Heer, chatelain de Rode, que les ennemis de mons. devoient venir en ses pais et terres d'Oultre-Meuse à grande force et quandité de gens d'armes pour iceulz pais et terres piller et dommagier et pour ce se garni sur Herve(?) le dit chastellain et envoie guérir des gens d'armes qui vindrent emprés lui en la ville de Rode... 2 jours à 10 chevaulx... » (AGR., CC., 2436, fol. 155).

(3) Cf. p. 327.

(4) Cf. p. 324.

(5) Cf. p. 320.

(6) Nous n'avons pas retrouvé de postes dans les recettes de Lim-

une nouvelle étape vers l'affermissement du pouvoir ducal. Outre les rachats indiqués plus hauts, ils vont attacher définitivement à la cause leur maître, le plus puissant seigneur de la contrée : Jean de Looz, seigneur de Heinsberg.

Mais auparavant les négociations avec les rebelles ont progressé. Avec le seigneur de Schoonvorst, les pourparlers en vue du rachat de Kerpen se déroulent dans une atmosphère de paix. Aussi bien, ce seigneur abandonne en cette même année 1396, le parti du Gueldrois; il devient son ennemi, et perd de ce fait le château ancestral (1).

L'avoué de Cologne est malade. Il semble avoir lui-même demandé la paix; un de ses frères écrit, qu'il se soumet à l'ordonnance du gouverneur et du sire de Perwez. Néanmoins dans la suite, il semble se reprendre et ne pas vouloir reconnaître l'arbitrage du seigneur de Heinsberg (2).

Arnould de Hoemen essaie de faire traîner les négociations en longueur. Il doit lui aussi avoir promis de se soumettre à l'arbitrage du seigneur de La Trémoïlle et du gouverneur de Limbourg. Il promet d'examiner avec ses amis la sentence qui lui est apportée par les deux ambassadeurs; mais sa réponse n'est pas encore parvenue avant le départ de ceux-ci, en février 1396 (3).

Tout ceci prouve qu'un coup est porté dans le camp ennemi, et que l'hésitation y règne. Ces succès sont dus à Jean de Poucques et à Gilles le Foulon, mais ils seront con-

---

bourg ou de Flandre, ni de quittance qui permettent de préciser les dates, cf. sur leur présence, p. 335.

(1) Cf. chapitre précédent, pp. 324 et 325.

(2) Dans les instructions remises à Jean de Poucques et à Gilles le Foulon, en décembre 1395, pour le voyage en Limbourg, il est dit : « Item ou cas que le sire de Heinsberghe entreprent le service de monseigneur et l'avoé de Coulongne s'en veult soubmettre de tenir sa ordonnance avec le sire de Perreweis [Perwez] et le gouverneur, soit accordé de par monseigneur ainsi [que] expédient semblera et ou cas le dit de Heinsberghe ne feist, soit pris ung aultre pour Grouselt » (Laurent et Quicke, *Documents*, p. 152, n° 37 § 24). Voir l'extrait du rapport (début 1396) qu'ils firent sur cette mission (*ibid.*, p. 167, n° 43, § 2).

(3) Rapport des mêmes, au début de 1396, sur leur mission (*ibid.*, p. 167, n° 43, § 1).

solidés par le seigneur de Heinsberg dont le rôle va être de premier plan. Ses propriétés étant situées au milieu du duché de Juliers, il pouvait protéger efficacement les seigneuries bourguignonnes d'Outre-Meuse disséminées dans ce même duché et se porter rapidement au secours de celles qui seraient attaquées. Millen, Gangelt et Waldfeucht, récemment acquises, confinaient à sa seigneurie de Heinsberg. Réconcilié dès le 2 juin 1394 avec Philippe (1), il accepte le 1er mars et sur les instances des deux *missi dominici* fait serment de devenir le « gardien » du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse. Il gardera — les termes de l'accord méritent d'être cités — « sijns hertghodoms van Lymborg en toebehoerten » (2). Dans un autre acte complémentaire, dont nous possédons la minute, il est précisé qu'il devra tenir « franche » la route passant par Maestricht, Fauquemont et Rolduc à ses frais, et réprimer les pillages; ce n'est que dans l'éventualité d'une guerre avec les ducs de Gueldre, de Berg, le comte de Clèves et de La Mark, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, les villes de Cologne, de Liége ou d'Aix-la-Chapelle qu'il pourra réclamer un dédommagement. Il s'engage à renseigner les fonctionnaires limbourgeois sur toute tentative ennemie. Il recevra comme gages les revenus des deux possessions dans le Juliers. Cette dernière clause donnerait à croire que le duc de Bourgogne allait reprendre la politique des engagères qui s'était révélée si funeste au prestige de Wenceslas, de Luxembourg, et étendre imprudemment les pouvoirs

(1) Cf. plus haut, p. 345.

(2) Heinsberg, 1er mars 1936 (*Brabantsche Yeesten*, éd. J. F. WILLEMS, II, Cod. diplomat., p. 686, n° CLV, d'après une copie. — L'original aux HHSA., NU., à la date. Analyse LAENEN, p. 73, n° 185; BLOK, *Archivalia*, p. 141). Le seigneur de Heinsberg touchera annuellement 1.000 florins du Rhin, en 2 paiements, le 1er à la Saint-Jean-Baptiste, et l'autre le dernier jour de février. Les deux premiers versements sont effectués à la date prévue pour l'année 1396-1397 (AGR., CC., 2437, fol. 80). Nous croyons, que dans le projet initial du duc de Bourgogne, le montant de cette rente devait être fourni par les revenus de Kerpen et Lommersum (cf. l'analyse de la minute du projet), mais que le seigneur de Heinsberg aurait préféré un versement en argent.

du Heinsberg, au point que celui-ci pourrait un jour se substituer à lui. Mais des clauses restrictives prouvent qu'il n'en est rien. Le « mambourg » n'aura pas le droit de céder ni de toucher les revenus du duché; ce seront les prérogatives du receveur général. Il n'aura pas à intervenir dans le commandement des forteresses, même si, en cas de danger, il doit s'en servir comme bases d'opérations, non plus que dans le gouvernement des villes. Quant aux deux seigneuries et châteaux de Kerpen et Lommersum, il devra les rendre à la première réquisition et ne pourra arguer, sous aucun prétexte, les dettes, ou les frais et dommages que le duc pourrait lui devoir. On se rappellera à ce propos pour comparer les situations et mesurer le chemin parcouru, que le montant de l'engagère de Millen, Gangelt et Waldfeucht s'était augmenté de chaque nouvelle dette. Toutes ces réserves montrent que la liberté d'action du sire de Heinsberg dans les seigneuries bourguignonnes d'Outre-Meuse était très réduite et qu'il ne pouvait guère prendre d'autres initiatives que celles d'un gouverneur militaire qui aurait à secourir le pays en cas de danger (1). L'acquisition de ce nouvel allié était un gros succès. D'ailleurs, Kerpen et Lommersum rapportaient, selon le témoignage des comptes, très peu aux caisses ducales.

A mois de juin 1396 parvenait aux fonctionnaires limbourgeois l'ordre d'obéir au seigneur de Heinsberg dans les conditions indiquées plus haut (2).

Ce renforcement de la puissance bourguignonne provoqua naturellement quelques réactions dans la féodalité de la région. Gangelt était à peine devenu bourguignon (3) que

(1) D'après une minute non datée, de la main de Thierry Gherbode (AGR., CB., n° 6796), qu'il faut dater du 1er mars environ et probablement du 17 (ADN., B. 133, simple analyse).

Ce projet initial subit des modifications, notamment en ce qui concerne la rente (cf. note précédente).

(2) Arras, 16 juin 1396 (Orig. Archives de l'État à Dusseldorf, A-I, n° 1328. Blok, *Archivalia*, I, p. 187 et Gachard, *Dusseldorf* dans BCRH., IV, 9, p. 289, n° 2).

(3) Voir plus haut, p. 334.

les alliés du duc de Gueldre y font des incursions. La promptitude avec laquelle les secours sous les ordres du gouverneur arrivèrent sur place, arrêta net la tentative (1). En mai, nouveau coup de main : l'avoué de Cologne qui a repris les armes. Le seigneur de Heinsberg prend position à Rolduc avec cinquante hommes (2).

Sur ces entrefaites, la duchesse Jeanne céda ses derniers droits souverains sur le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse à sa nièce et à son neveu. La nouvelle, suivie de celle que les nouveaux princes avaient été reconnus par presque tous les seigneurs du duché (3), en retentit douloureusement aux oreilles ennemies : le coup de grâce était porté à leur espoir d'arrêter l'expansion bourguignonne.

Dès juillet (4), de nouvelles tentatives sont faites auprès de l'avoué de Cologne pour conclure des trêves avec lui. Il se soumit en septembre; on lui racheta ses lettres de fief (5). Seul Arnould de Hoemen demeurait réfractaire à

(1) « Le 13 avril 1396, vindrent nouvelles à Gangle que les ennemis de Mons. y devoient venir pour dommager et piller les terres d'illec, et chevaucha le dit gouverneur avec ses diz compaignons et gens d'armes au dit lieu pour ordonner à la garde et deffense d'illec... 2 jours à 14 chevaulx... » (AGR., CC., 2436, fol. 155).

(2) « Le 26 mai 1396, le gouverneur fut à Rode et illec vint le sire de Heinsberghe, à 50 chevaulx de gens d'armes, pour avoir conseil et comment et en quelle manière en se ordonneroit à la garde et défense des terres de Mons., à l'encontre l'avoé de Couloingne et autres ennemis... » (*ibid.*, fol. 155).

(3) Voir plus haut, p. 313.

(4) Le messager « Scottelquin de Wassenberghe lequel fu envoyé par en pais de Mons. et lui... » (AGR., CC., 2436, fol. 154).

(5) Septembre 1396 : « A Jean Haeck pour savoir... combien mons. devers l'avoé de Couloingne pour avoir unes trêves de lui entre les gens povoit debvoir al advoé de Couloingne selon le contenu de ses lettres qu'il a du duc de Brabant, à cause de son fief qu'il dit tenir de lui, lequel Jehan rapporta la vérité d'icelles lettres a la valeur de la rente du dit fief... » (AGR., CC., 2437, fol. 82 v°). — A Winant de Sleiden « par l'avis du gouverneur et du conseil, de Fauquemont à Calais, à Saint Omer et à Hesdin, à tout lettres du conseil contenant certain traictié et accort fait avec l'advoé de Couloingne... finissant le 1er septembre [1396] = 19 jours » (*ibid.*, fol. 81 v°). — A Jehan Haect, envoyé le 28 septembre, « par mess. du conseil a l'advoé de Couloingne pour traicter avec lui

toute réconciliation, même sur la base du remboursement de son dû. Sa cause se confondait de plus en plus ouvertement avec celle du duc de Gueldre. Nous les étudierons toutes deux pour la période postérieure (1).

Somme toute, les premières manifestations du pouvoir bourguignon dans le Limbourg et l'Outre-Meuse, les plus difficiles, s'étaient accomplies avec succès quoiqu'elles eussent été empreintes de timidité, parfois même d'un peu de flottement. La tâche de nouer des rapports au nom d'un suzerain lointain, avec une féodalité turbulente, avait été menée à bien, grâce à l'esprit d'initiative et à la souplesse des deux fidèles *missi dominici* Gilles le Foulon et Jean de Poucques. Ils avaient réussi à faire reconnaître la nouvelle maison régnante dans ces régions aussi. La perpétuelle et sourde menace qui venait du côté du duc de Gueldre avait été ajournée; toutes les attaques ouvertes de ses alliés avaient été repoussées. A partir de 1396, la puissance bourguignonne en Limbourg et Outre-Meuse est fondée sur une triple assise : un réseau assez dense de forteresses qui n'ont plus qu'à être réparées et armées; un groupe de fonctionnaires la plupart limbourgeois, dont la fidélité est de plus en plus sûre; le rayonnement du prestige du duc qui va sans cesse croissant.

---

pour racheter ses lettres de son fief... » (*ibid.*, fol. 82). — « Baillié au dit advoé par le dit gouverneur sur le traictié... par l'avis des gens du conseil et des officiers d'Oultre-Meuse parce que on lui rabatroit de sa pension que on lui povoit debvoir à cause du dit fief 100 florins du Rhin = 92 francs » (*ibid.*, fol. 83).

(1) Une tentative de paix semble de nouveau avoir été faite en juillet 1396. Un messager lui est envoyé par Jean de Poucques et Gilles le Foulon « pour lui parler d'aucunes besognes touchans mons. et ses pais d'Oultre-Meuse » (AGR., CC., 2436, fol. 154 .

CHAPITRE XI

Le duc de Gueldre et de Juliers devant l'expansion bourguignonne dans l'Entre-Meuse-et-Rhin

(1390-1396)

SOMMAIRE :

Les principaux seigneurs rhénans, p. 371. — Guillaume de Gueldre en 1390 : l'expansion territoriale bourguignonne aux frontières de ses duchés, p. 373. Rapports avec la duchesse de Brabant dans les premières années qui suivirent la conclusion du traité de 1390, p. 374. — Rapprochement avec l'Angleterre. Voyage à la cour de Richard II, p. 375. — Voyage auprès de Wenceslas de Bohême (1393), p. 376. — Lutte entre l'archevêque et la ville de Cologne. Le duc de Gueldre est l'allié de la ville; le duc de Bourgogne, celui de l'archevêque, p. 378. — Conflit de Guillaume avec son beau-père, Albert de Bavière, au sujet de la candidature au siège épiscopal d'Utrecht. Rôle des Bronkhorst, p. 379. — Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre, p. 380. — Son rôle dans la lutte qui met aux prises le duc de Bourgogne et des seigneurs d'Outre-Meuse, p. 380. — Nature de ses relations avec ceux-ci : Arnould de Hoemen, Renaud de Fauquemont, etc., p. 381. — Riposte du duc de Bourgogne : alliance avec d'autres princes et seigneurs rhénans, p. 384. — Proposition de la part de Philippe d'un traité d'alliance avec le duc de Gueldre (1395), p. 386; situation créée par le refus gueldrois, p. 387; Attitude de Guillaume à l'égard de ses parents de Wittelsbach : sa trahison envers l'élu de Liége, p. 389; son attitude équivoque dans la campagne de Frise, p. 391. — Son attitude à l'égard de ses alliés anglais et allemands; échec de sa tentative de former un bloc antibourguignon, p. 392. — Position de Marie de Gueldre dans la question de la succession du Brabant, p. 397. — La situation en 1396; conclusion, p. 399.

L'histoire des relations du duc de Gueldre avec le duc de Bourgogne, objet de ce chapitre, éclaire les événements racontés dans les chapitres précédents.

Pour la bien comprendre, considérons de nouveau la carte politique de la région d'Entre-Meuse-et-Rhin vers 1390. Les marchands qui suivent la grande voie de Maestricht à Cologne traversent, avant d'arriver à la métropole rhénane, trois principautés : le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse, le duché de Juliers et l'archevêché de Cologne, ces deux dernières allongées parallèlement au Rhin. Au delà du Rhin, c'est le duché de Berg; au nord de ces principautés, le duché de Gueldre et le comté de Clèves; au sud, le duché de Luxembourg. Presque tous les princes rhénans sont apparentés. Guillaume V, duc de Juliers, est le père du duc de Gueldre, l'impétueux Guillaume, en même temps comte de Zutphen; dans le duché de Berg et comté de Ravensberg, Guillaume est le petit-fils du duc de Juliers et neveu du duc de Gueldre. Le comte de Clèves, Adolphe I[er], qui a ajouté à ce titre celui de comte de La Mark, est le beau-frère du duc de Berg (1).

Un peu plus de cent ans après la bataille de Worringen où s'était forgée l'union du Limbourg au Brabant, le problème du propriétaire du duché et des terres d'Outre-Meuse se posait à nouveau. Mais la conjoncture était différente. La décadence du pouvoir brabançon avait permis au nouveau possesseur de s'y installer progressivement. On se serait attendu à ce qu'une opposition énergique vînt du roi des Romains qui avait à faire valoir les droits dynastiques et impériaux les moins contestables ; en réalité, il ne s'en produisit d'autre, tantôt violente, tantôt sournoise, que celle de l'un de ses plus fidèles vassaux, le duc de Gueldre, héritier du duché de Juliers, neveu de Marie de Gueldre, la sœur de Jeanne de Brabant. La veuve de Renaud n'avait, elle non plus, malgré son grand âge, pas renoncé à faire valoir ses droits d'héritière. La situation en 1288 et celle de la fin du XIV[e] siècle offrent aussi quelques analogies : comme alors,

(1) Son fils était élevé auprès de Jeanne, ce qui prouve qu'il eut des rapports amicaux avec le Brabant (cf. p. 385, note 3).

les tendances qui s'affrontent sont divergentes, nettement féodales chez les princes rhénans qui craignent l'établissement, dans leurs États, d'une autorité forte, substituant sa loi à leurs intérêts particuliers tout en respectant par calcul politique les avantages commerciaux acquis par les Brabançons. Le conflit qui va opposer les Colonais à leur archevêque sera mis à profit par les deux adversaires, le duc de Gueldre et le duc de Bourgogne, tout comme en 1288, les deux adversaires le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne avaient su élargir le cercle de leurs alliés, le second en associant à sa cause le comte de Gueldre. Cependant, aux yeux des contemporains, le problème limbourgeois qui aurait dû avant tout être réglé par les Brabançons, fut considéré comme une poussée de l'expansion française en raison de la position acquise par Philippe le Hardi dans le Limbourg et par ses droits à la succession brabançonne, et surtout à cause de l'entrée en scène de l'armée française en 1388 dans le conflit. En effet, c'était le duc de Bourgogne qui aussitôt après avoir pris pied en Limbourg, y avait recueilli la succession du pouvoir brabançon défaillant. Dès cette époque d'ailleurs, n'apparaissait-il pas à tous comme une sorte d'héritier présomptif du duché de Brabant même? Enfin, la maîtrise avec laquelle il avait en 1388 de bout en bout mené les opérations de la formidable armée royale venue en Juliers, achève de faire de lui le représentant accompli de l'influence française, le prince de la fleur de lis. Ils ne distinguent pas davantage entre la politique française et la politique bourguignonne. Peut-être le duc de Bourgogne lui-même ne se rendait-il pas bien compte au début, des conséquences de sa politique dans cette région. En devenant duc de Limbourg, terre de passage qui n'avait à ses yeux d'autre valeur que d'être une clef du Brabant, il se créait, en effet, des charges nouvelles. La première qui allait lui incomber, serait de mener une lutte incessante contre le duc de Gueldre et les princes rhénans.

Nous n'étudierons que les prémisses (1390-1396) d'une nouvelle guerre (1). Le duc de Gueldre attend pour la déclarer, d'être assuré d'alliances. Le duc de Bourgogne essaie de l'éviter, tant que sa position n'est pas consolidée.

*
* *

Guillaume, duc de Gueldre, est demeuré le féodal ambitieux que les événements de 1388 ont déjà mis en relief. A plusieurs reprises, dans les années suivantes, il alla combattre les mécréants en Prusse; il voulut même se rendre en Afrique pour y participer, avec des princes français et anglais, à une nouvelle croisade (2). L'humiliation qu'il a dû subir à Korrenzig devant le roi de France, quoique entourée de tant de palliatifs qui en réduisaient la portée, est restée dans son cœur. La haine qu'il porte aux Brabançons et au duc de Bourgogne, voisin de plus en plus envahissant, qui menace d'éclipser son prestige, ne s'est pas éteinte, car elle plonge ses racines dans des traditions séculaires. Elle couve, attendant un moment favorable, pour exploser en une nouvelle guerre. Un peu de prudence, un léger sens de la diplomatie qui refrène son premier élan, sont peut-être les seules leçons qu'il ait prises au contact de ses ennemis de l'Ouest; il s'est rendu compte que la bravoure et l'audace ne suffisent pas pour vaincre. Mais — preuve que ses intentions n'ont pas changé —, les grandes lignes de sa politique étrangère n'ont pas varié après 1388; c'est toujours vers l'Angleterre, vers l'empereur, vers les princes rhénans qu'il se tourne, comme en 1384, et qu'il s'appuiera. Envisagé sous cet angle, ce conflit reste toujours dans le cadre de la guerre de Cent ans. A l'Ouest, il perdra son seul allié, son beau-père, Albert de Wittelsbach. Par là s'affirmera plus nettement le divorce entre princi-

(1) Nous exposerons la suite dans une deuxième partie de ce travail que nous préparons.
(2) Ernsing, p. 91.

pautés rhénanes, demeurées plus féodales, et celles de l'ancien Lothier, plus évoluées économiquement et socialement, mûres pour l'unification territoriale.

Guillaume de Gueldre saura consolider sa position dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, et attendre que le duché de Juliers lui soit échu. Il espère que la Gueldre et le Juliers, bastions appuyés sur le Rhin pourront arrêter la poussée bourguignonne et lui permettront de reprendre un jour l'offensive vers l'Ouest. Car son ambition est démesurée; un jour, il regardera bien au delà de ses frontières, vers le Brabant, vers le Luxembourg même. Desseins qui naquirent à la suite de certaines circonstances que nous allons raconter.

En 1390, il signe un traité de paix avec la duchesse de Brabant (1), dont il reconnaît les droits sur les terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht et sur la ville de Grave que son gendre, Jean de Cuyck, relèvera de la duchesse. Quoique ces conditions lui soient presque entièrement défavorables, il consent à contracter un traité d'amitié à vie avec Jeanne. En outre, il prend l'engagement d'empêcher que des dégâts ne soient commis dans le Limbourg, particulièrement dans les trois seigneuries.

Comment interpréter ce revirement? Doit-on douter de sa sincérité? Non, si l'on admet qu'ignorant jusqu'à quel point Jeanne était engagée à l'égard de son neveu il espérait la détacher de ce qu'il appelait la « cause française » et devenir un jour, par sa tante Marie de Gueldre ou par le roi des Romains, héritier du Brabant. Oui, si ce traité signifiait qu'il renonçait à sa politique d'expansion dans les marches du nord et de l'est du Brabant. Nous nous rallierons volontiers à cette seconde interprétation.

Voici des faits d'ailleurs étrangement suggestifs : quelques mois après l'entrevue de Korrenzig, pendant laquelle Guillaume de Gueldre avait renié, non sans certaines réserves, son défi au roi de France, il renoue étroitement

(1) Voir chapitre VII, § 3.

avec le roi d'Angleterre, son allié depuis 1387. Le 5 février 1389, trois de ses fidèles parmi lesquels deux avaient souscrit le traité d'alliance de 1387, vont porter à Richard II, chancelier et trésorier, des cadeaux du duc (1). Quelque temps après, deux autres envoyés viennent en Angleterre pour y toucher, en son nom, la pension que le roi d'Angleterre lui alloue en vue d'obtenir son aide contre la France (2). Tout ceci prouve à suffisance que rien n'est changé, que de nouvelles garanties ont été données au roi d'Angleterre par Guillaume qui reste son allié contre la France. Dans le courant de 1389 et au début de 1390, nombreux sont les chevaliers anglais qui passent à la cour de Gueldre; nombreux, les messagers qui y apportent des cadeaux ou des lettres du roi (3). Dès qu'il est rentré de sa captivité en Prusse, Guillaume s'empresse d'en faire part au roi (4). Bien mieux, il s'embarque le 4 mai pour l'Angleterre accompagné d'une suite nombreuse. Il y est l'hôte du roi, du duc de Lancastre, du duc de Glocester, jusqu'à la fin du mois. Quelle fut la raison de ce voyage? Sloet qui en a donné le récit détaillé (5) croit que ce long voyage du duc n'eut d'autre but que de recevoir l'ordre de la Jarretière (6). Il est évident que cette distinction était la récompense de l'audace dont Guillaume avait fait preuve en lançant son défi au roi de France; mais il est tout aussi évident, qu'en l'acceptant, le duc affirmait la continuité de sa politique extérieure. Que fut-il dit dans les nombreuses entre-

(1) D'après un compte de Henri de Steenbergen, dans SLOET, p. 320.

(2) Egalement d'après le compte de Henri de Steenbergen, SLOET, p. 320.

(3) Par exemple, le roi d'Angleterre offre au duc deux lévriers noirs qui lui sont remis le 9 janvier 1390 (SLOET, p. 321).

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, pp. 326 et suiv.

(6) Que le but du voyage ait été tout différent, ressort suffisamment du préambule de l'acte par lequel il donne procuration à Jean Van de Velde pendant son absence : « ... wij om sonderlinge noytsaken wille die ons voergevallen sijn den alredoerluchtichsten vursten onsen heren den coning van Englant te komen... », 20 avril 1390 (VAN DOORNINCK, *Acten 1376-1392*, I, p. 160).

vues de ces deux princes? Nous ne le savons pas. Guillaume y demanda-t-il une aide immédiate pour tenter de nouveau sa chance contre le Brabant, à un moment où il ne s'était pas encore engagé par le traité de paix, qui ne fut signé que quelques mois plus tard? C'est très probable, car on ne peut s'expliquer autrement le retard apporté à la conclusion du traité du 23 octobre 1390 avec le Brabant (1). Richard II ne pouvait guère lui promettre l'appui demandé; il avait signé un an plus tôt (le 18 juin 1389) un armistice avec la France (2) et la situation intérieure du royaume ne permettait pas une reprise des hostilités avec quelque chance de succès (3).

Or, le voyage de Guillaume de Gueldre en Angleterre faisait suite à sa visite au roi des Romains, Wenceslas. Rentrant de Prusse, il avait fait un détour par la Bohême, où il avait eu une entrevue avec son beau-frère (4).

Pourquoi ce détour au moment où sa présence en Gueldre était nécessaire après sa captivité? Etait-ce simplement pour aller appuyer la candidature de son fidèle Henri van Steenbergen à un évêché, comme l'affirme Ernsing? En réalité, il venait avant tout demander à Wenceslas un appui dans les affaires des Pays-Bas. Avant de signer avec le Brabant un traité qui lui était défavorable il tentait une démarche auprès de son suzerain, dans l'espoir, vain d'ailleurs, de rallumer sa querelle avec le Brabant. Alors que l'attitude du roi des Romains pendant la campagne de 1388 n'avait pas été celle

(1) Voir chap. VI, § 6.

(2) Cet armistice allait du 15 août 1389 au 16 août 1392 (RYMER, III, 4, p. 39).

(3) COVILLE, *op. cit.*, p. 303.

(4) ERNSING, p. 85. — Wenceslas recommanda la candidature de Henri de Steenbergen au pape Urbain VI (VAN DOORNINCK et MOLHUYSEN, *Briefwisseling 1389-1393*, pp. 28-31, n° 20). Cette recommandation, faite naturellement à la requête de Guillaume de Gueldre, date du 24 mars 1389, quelques mois après l'autorisation donnée au roi de France de traverser le Luxembourg pour aller punir le même Guillaume de Gueldre, ce qui montre une fois de plus la duplicité du roi des Romains. La correspondance concernant la candidature de Henri de Steenbergen se trouve dans le recueil cité plus haut, lettres 1 à 24.

qu'il était en droit d'attendre, Guillaume de Gueldre comptait-il encore sur le caractère influençable et apathique de Wenceslas pour obtenir de passer à l'action et d'attaquer ouvertement la France et ses alliés ? Les arguments ne lui manquaient pas : leurs intérêts communs, la gravité du danger extérieur, leur alliance de 1384. Reçut-il même quelques-unes de ces promesses vagues dont Wenceslas était coutumier? Il est permis d'en douter.

Bref, en Angleterre comme en Bohême, Guillaume n'avait, pas plus qu'en 1384, pu obtenir ni alliance solide, ni argent, ni troupes. Il ne rapportait, comme viatique, que des promesses pour un avenir éloigné. Une seule politique lui était dictée : attendre. C'est en désespoir de cause qu'il signa le traité de septembre 1390 avec le Brabant, qui, eu égard à l'esprit qui animait le Gueldrois à ce moment, ne pouvait fonder une paix durable.

Toutefois, durant les années 1390 à 1393, la paix règne. Jeanne ne donne au duc de Gueldre aucun motif de plainte; elle lui paie régulièrement et assez rapidement la dette qu'elle s'était reconnue envers lui dans le traité (1) : elle a levé, à cet effet, en Brabant une aide extraordinaire consentie par les États (2). Cette tranquillité relative aux frontières (3) coïncide avec les voyages du duc de Gueldre à

(1) Quittance de Guillaume de Gueldre d'une somme de 12.000 vieux écus et 2.000 francs de bon or et juste poids, 19 décembre (Orig. parch., AGR., CB., n° 6553). Et un acte du 21 décembre 1391 par lequel Jean van Aa, seigneur de Grimbergen et de Gruuthuze; Jean, sire de Rotselaer; Henri de Bautersem, sire de Bergen-op-Zoom, remplaçant Jean, sire de Wezemael et Fallais, de la part du pays de Brabant; Nicolas Swaef, Jean de Leeuw, Henri Pinnoc, chevaliers et Gauthier Heers, écuyer, au nom de Louvain et Bruxelles, ordonnent aux enfants de Froyère, changeurs de Bruxelles, de payer en acquit de ce qui reste dû au duc de Gueldre : 1° 2.100 vieux écus à Guillaume Bont, secrétaire de Jeanne; 2° 200 francs à Jacques de Hamer à Gand; 3° 225 francs pour la délivrance des prisonniers de Fosse (*ibid.*, n° 6608).

(2) L'aide accordée par les États de Brabant était de 200.000 écus d'or pour les frais de la guerre contre le duc de Gueldre. La ville de Bruxelles donna pour sa part 25.000 vieux écus (AGR., CC., 2378, p. 18. — Cf. également AGR., Mss. div., 5 B., fol. 152).

(3) Il y eut toujours dans la région de Bois-le-Duc des incidents de frontière. En 1392, des biens appartenant à des gens de Bois-le-Duc

l'étranger, avec une certaine inactivité des agents bourguignons dans le Limbourg et l'Outre-Meuse (1). Pendant ces années, en effet, aucune tentative ne fut faite par Philippe le Hardi pour y augmenter ses possessions ou pour opérer le rachat. Les seigneurs de la région, comme sur un mot d'ordre, restent cois (2). Certains indices cependant prouvent que Guillaume n'a pas renoncé à ses projets : en 1392, il achète à Henri de Hoorn, seigneur de Perwez, la seigneurie de Randerath, sur un affluent de la Roer, à proximité de Millen, Gangelt et Waldfeucht. Il acquiert ainsi pied ferme près de la frontière du Limbourg (3). Il échange une correspondance assez fréquente avec le seigneur de Heinsberg, en particulier au moment où la guerre menace d'éclater entre celui-ci et la duchesse de Brabant (4).

En 1393, cette paix précaire dans l'Entre-Meuse-et-Rhin est rompue au retour d'un voyage de Guillaume en Prusse (5). Le duc de Gueldre prend position dans le conflit qui couve entre l'archevêque et la ville de Cologne. Il prend parti pour la ville, à qui il promet un appui de 100 lances et devient son homme-lige moyennant une rente annuelle de 100 florins (6). Il est suivi dans cette voie par le comte de Clèves et le duc de Juliers (7). Et d'autre part, il se renseigne sur tout ce qui se passe dans l'Outre-Meuse, notamment sur les mouvements de troupes (8). Un mois plus tard, Jean de Villers, châtelain de Sprimont, mandaté

---

furent volés en Gueldre (Compte Goedert van Strampraede 1392-1393, RAG., fol. 62).

(1) Cf. plus haut, chap. VIII.

(2) Cf. p. 340.

(3) ERNSING, p. 98; AGR., CF., 1re série, Inv. n° 134, p. 215*bis*. Des détails sur la marche des pourparlers se trouvent dans les comptes de Goedert van Strampraede 1392-1393 (RAG., fol. 2, 45 v°, 47, 55 v°, 56, 57 v°, 58).

(4) Voir le compte de Goedert van Strampraede (1392-1393), RAG., *passim*. Sur les menaces de guerre, voir plus haut, p. 343.

(5) NIJHOFF, III, p. LXXX, note 4. Voyage du 19 novembre 1392 au 14 avril 1393. Voir également RAG., Compte de Goedert van Strampraede, fol. 22.

(6) 8 mai 1393 (ENNEN, *Quellen*, VI, p. 149).

(7) *Ibid.*, VI, p. 163.

(8) Voir plus haut, p. 346, note 4.

par le gouverneur et les conseillers du Limbourg, va mettre Philippe le Hardi au courant d'un traité d'alliance que ceux-ci ont conclu en son nom avec l'archevêque. Ce conflit s'apaisa; mais une fois de plus se trouvent face à face le Bourguignon et le Gueldrois (1).

L'orientation de la politique du duc de Gueldre se précise à propos de la succession de l'évêché d'Utrecht. Elle se fait de plus en plus antilotharingienne et par réaction, consolide le bloc bourguignon. Son beau-père, Albert de Bavière, patronnait la candidature de Rüdiger de Bronkhorst, alors que Guillaume faisait des démarches pressantes en faveur de son parent, Frédéric de Blankenheim, évêque de Strasbourg (2). Ce fut celui-ci qui fut élu : en octobre 1393, accompagné de son protecteur, il se faisait inaugurer à Utrecht (3). Guillaume perdait ainsi non seulement l'appui du parti influent des Bronkhorst (4), mais s'aliénait la sympathie d'Albert de Bavière qui avait défendu ses intérêts (5), notamment en 1385-1387, dans le conflit gueldro-brabançon. Leurs relations se tendront encore davantage, lorsque Guillaume, en 1396, prendra fait et cause pour les Frisons révoltés contre leur seigneur (6).

---

(1) En juin 1393, Jean de Villers, châtelain de Sprimont fut envoyé « devers mons. [Philippe] par l'ordonance du gouverneur et des gens du conseil de mon dit seig. en ses dis pays [Limbourg] pour aucuns traitiés et alliances faites entre mon dit seigneur et l'arcevesque de Coulongne... » AGR., CC., 2436, fol. 70.

(2) Ernsing, p. 102; Post (R.). *Geschiedenis der Utrechtsche bisschopsverkiezingen*, 1933, pp. 119 sq.

(3) Le 26 mai 1393, le duc de Gueldre expédie un courrier au pape de Rome « omme des bisscops wege van Utrecht » (Compte de Goedert van Strampraede, RAG., fol. 87 v°). Mission semblable, quelques jours auparavant, le 4 mai (*ibid.*, fol. 8 v°).

(4) Une correspondance échangée entre Guillaume et les membres de la famille de Bronkhorst témoigne d'une tentative de celui-ci pour s'en rapprocher (RAG., Compte de Goedert van Strampraede, 26 mai et 30 juin 1393, fol. 9).

(5) Ce conflit devint plus aigu la même année à cause d'une dette d'argent de Guillaume à Albert de Bavière : « Dits mijns heren maninghe aen den Hertoge van Gelre om sulc ghelt als hi minen here [Albert] sculdich is » Wynaendts van Resandt (W.). *Brabantsche leenen in Gelderland* (Gelre, XVI, 1913), p. 181. Niermeyer, *op. cit.*, p. 40.

(6) Cf. plus loin, p. 391.

Sur ces entrefaites, le duc de Gueldre était devenu, à la mort de son père, duc de Juliers. L'union des deux duchés, en allongeant la frontière commune aux États gueldrois et bourguignons, augmentait les risques de friction; mais surtout, elle apportait définitivement au duc de Gueldre l'appui d'une chevalerie remuante, audacieuse, habituée aux coups de main. Moralement enfin, cet accroissement de puissance allait jouer un rôle de stimulant et hâter l'heure de la revanche. Le rachat de Dalhem (1), les démarches insistantes de Philippe auprès de Jeanne pour qu'elle s'acquitte de sa dette (2), un renouveau d'activité des diplomates bourguignons sont autant de suites de l'accroissement territorial gueldrois.

Il y a plus qu'une coïncidence dans le fait que les incursions des seigneurs Arnould de Hoemen, Renaud de Fauquemont (3), recommencent en la fin de cette année 1393. Tous avaient été des alliés ou des partisans de la cause brabançonne et bourguignonne pendant la guerre contre la Gueldre en 1387 et 1388. S'ils désertèrent le camp de leur protecteur, la cause première en est imputable au duc de Bourgogne qui ne payait plus leur rente depuis plusieurs années. On peut cependant s'étonner de se trouver brusquement devant des actes d'hostilités avant toute déclaration de guerre, avant même d'avoir épuisé les moyens de conciliation. En réalité, le duc de Gueldre était l'artisan de ce revirement; c'était lui qui excitait ces seigneurs à la révolte. Il a repris, en effet, à son compte la tactique bourguignonne qui consiste à se faire, au moyen de pensions, des alliés dans le camp ennemi. Il a entrepris d'attacher, entre autres, à sa cause, les deux plus fidèles et meilleurs capitaines de l'armée brabançonne : Arnould de Hoemen et Renaud de Fauquemont. Nous avons vu comment Arnould qui avait combattu énergiquement Guillaume, en refusant

(1) Voir p. 319.
(2) Voir p. 286.
(3) Voir p. 348.

même sous menace de mort, de lui faire livrer ses châteaux d'Amersoy et de Middelaer, était devenu son châtelain d'Odenkirchen et suprême marque de confiance, son conseiller (1). Le duc avait aussi autorisé ce seigneur à réclamer à Jeanne ce qu'elle devait à celui-ci en exécution de l'acte de réconciliation gueldro-brabançon de 1390 (2), et même jusqu'à réclamer en son nom le paiement de sa créance. Le cas de Renaud de Fauquemont est assez semblable. Capitaine de l'armée brabançonne au siège de Grave, homme-lige de Philippe, il s'était par une paix séparée réconcilié en novembre 1390 avec le duc de Gueldre (3). D'allures plus indépendantes, il conserve des relations amicales avec la cour de Brabant comme avec celle de Gueldre. Jeanne avait acquitté assez régulièrement sa dette sans longs retards. Or, brusquement, il rompt avec le duc de Bourgogne, emprisonne des marchands flamands. Pas plus qu'Arnould de Hoemen, il n'avait épuisé tous les moyens pacifiques pour obtenir le paiement de sa rente. Il est improbable qu'il n'y ait eu qu'une simple coïncidence dans le fait que ces deux seigneurs attaquèrent au même moment le duc de Bourgogne. Si l'on admet que leurs coups furent concertés, c'est reconnaître que le seigneur de Hoemen, qui restera le plus longtemps réfractaire à toute réconciliation malgré les offres qu'on lui fit de payer les arriérés, a marché sur l'injonction du duc de Gueldre. Nous nous rallions à l'hypothèse, connexe avec la précédente, selon laquelle il aurait été également l'instigateur de la révolte du seigneur de Heins-

(1) Il suffit de feuilleter les comptes des receveurs de Gueldre pour se convaincre qu'Arnould de Hoemen est l'homme de confiance et l'agent préféré du duc pour les missions les plus délicates (RAG., comptes de 1392 à 1396, *passim* et note suivante).

(2) 13 juin 1391 (Van Doorninck, *Acten 1376-1392*, I, p. 295). — La ville de Louvain envoie à Jeanne des lettres « daer uten besloten dat de hertoge van Gelre ane stat geseint hadde alse hi bade dat men here Arde van Hoemen, ridder, verrichten wouden van synre scaden de hi hadde geleden » (AVL., 5003, fol. 100).

(3) Van Doorninck, *Acten 1376-1392*, I, p. 271. Ernsing, p. 94 et n. 3.

berg et le responsable de l'attitude douteuse de Renaud de Schoonvorst.

Renaud de Schoonvorst était déjà suspect aux Brabançons dès 1390; on lui avait reproché des actes déloyaux (1); en 1392, il s'était allié avec la ville de Cologne à qui il avait promis d'ouvrir sans autorisation la forteresse de Kerpen qu'il tenait en engagère de Jeanne de Brabant (2); en 1394, il est conseiller et « huysgezinde » du duc de Gueldre à qui il promet d'ouvrir ses châteaux de Schoonvorst et de Montjoie contre tous ses adversaires, sauf toutefois le duc de Bourgogne et la duchesse de Brabant (3). Le bruit avait même couru qu'il voulait engager la terre et le château de Kerpen à Arnould de Hoemen, autant dire au duc de Gueldre (4). Ces tractations et ces intrigues du seigneur de Schoonvorst ne laissent pas d'expliquer l'importance accordée par Philippe le Hardi au rachat de Dalhem opéré en 1393 (5).

Le faisceau de tous ces menus faits révèle clairement l'intervention du conseiller du duc de Gueldre, Arnould de Hoemen. Le duc lui-même se contentait, comme les circonstances le lui commandaient, de rester à l'arrière-plan pendant quelque temps encore. Naturellement, les clauses du traité de 1390 avec le Brabant (6), par lesquelles il promettait à la duchesse de ne causer aucun dommage à ses terres d'Outre-Meuse restent lettre morte. D'autre part, il fortifie son pouvoir en se réconciliant avec son frère Renaud dont une querelle à propos de l'héritage paternel l'avait un instant séparé (7). Ce renforcement de sa position compense la défection de Renaud de Fauquemont, du duc de

(1) Voir p. 319, note 1.
(2) *Ibid.*, p. 319.
(3) NIJHOFF, III, p. 188, n° 187. 19 février 1395.
(4) Chap. IX, p. 320.
(5) *Ibid.*, p. 319.
(6) Voir chap. VII, p. 275 et celui-ci, p. 374.
(7) NIJHOFF, IV, p. 189, n° 190 et JENTJENS, *Reinald IV, der Zweite und letzte Regent in den Vereinigten Herzogtuemern Geldern und Jülich (1402-1423)*, Münster, 1913, pp. 12 et suiv.

Berg, de Guillaume Stail et du seigneur de Wildenburg qui, en 1394, se réconcilient avec le duc de Bourgogne (1). Aussi, il n'ose pas refuser — après avoir traîné les pourparlers en longueur, — l'arrestation et l'exécution sur son territoire des criminels qui avaient pillé et assassiné des marchands flamands. A cet effet, Jean d'Immerseele et d'autres officiers limbourgeois vont enquêter en Gueldre, mais ils se font accompagner d'une forte escorte, témoignant ainsi du peu de confiance qu'ils accordent au Gueldrois (2). D'autres faits caractérisent les aspects de cette politique de Guillaume de Gueldre pendant les années suivantes. Ne pouvait-il rester indifférent à la nouvelle des tractations entamées par les plénipotentiaires bourguignons pour le rachat de la seigneurie de Fauquemont (3) ? Son fidèle Arnould de Hoemen s'entête à continuer la guerre de partisans, entrecoupée de trêves (4). Guillaume ferme les yeux sur les raids de plus en plus fréquents de ses sujets

(1) Voir chapitre précédent, pp. 356 et suiv.

(2) « A Mess. Jehan d'Imerselle... 300 nobles pour ses frais... pour la poursuite qu'il avait faite de Jehan, fils Ernoult Janssone... ennemis de Mons. et de son pays de Flandre qui avait fait plusieurs murdres et roberies... et avec ce depuis qu'il estoit venu à la congnoissance du dit mess. Jehan, que le dit Jehan, fils Ernoul, lui 10e de ses complices estoit presens desoubz le duc de Ghelre, icellui chevalier ait chevauchié par deux fois en personne devers icellui duc à grande quantité de gens d'armes pour doubte d'aucuns ses malveillans et aussi de par mon dit seigneur execusion de justice... » Mandement, Paris, 26 janvier 1394 [1395]. ADN., B. 4080, fol. 62 v°. — « A mess. Jehan d'Imerselle, nagueres escoutète d'Anvers, et à présent gouverneur des terres de Lembourch et d'Oultre-Meuse, 122 nobles à lui restant de certaine somme de deniers qu'il avoit promiz et dont il s'estoit obligié envers aucuns des gens du conseil du duc de Ghelre et autres pour cause de l'exécution naguère faicte du fils Ernoul Janssone et ses complices ou païs de Ghelre, à la poursuite du dit mess. Jehan montant 732 nobles dont ceux de Gand, Bruges, Malines, Anvers et du Franc avaient paié 610 nobles », et le reste payé par le receveur par mandement de Philippe, 26 février 1394 [1395], ADN., B. 4080, fol. 61. — Voir également les messagers envoyés en octobre et novembre 1394 par Jean de Poucques et Gilles le Foulon au « drossard de Juliers ». (AGR., CC., 2436, fol. 153 v°) et celui envoyé par le duc à Jeanne auprès de qui il arriva le 23 janvier 1395 (AGR., CC., 2380, p. 78).

(3) En 1395, voir p. 325.

(4) Voir chapitre précédent, p. 358.

dans l'Outre-Meuse, quand il ne les encourage pas. Raids qui coïncident avec la menace de guerre de l'avoué de Cologne, Herman de Horst, et les manifestations de mécontentement du seigneur de Schoonvorst (1). Et c'est avec une arrière-pensée politique, facilement explicable qu'il entreprend une expédition militaire dans le duché de Luxembourg. Il y avait été appelé par Thierry, comte de Katzenelnbogen, gouverneur du duché au nom de Josse de Moravie, qui en avait reçu l'engagère de son cousin, Wenceslas, roi des Romains et de Bohême. En mars 1395, accompagné du duc de Clèves, il inflige une défaite au comte de Saint-Pol, fidèle tenant du parti bourguignon, qui voulait s'emparer du duché. De cette manière Guillaume noue des liens plus étroits avec la branche allemande des Luxembourg, et fait échec à une tentative française (2).

Philippe le Hardi a éventé la tactique gueldroise, senti la sourde hostilité du duc Guillaume; il a compris le rôle qu'il a joué dans les révoltes des seigneurs; il a démêlé les raisons de son expédition dans le Luxembourg. Il ne doute plus que sa propre politique annexionniste est la cause de cette opposition, que rencontrent à chaque pas les agents de son autorité dans l'Outre-Meuse. Il ne laisse pas de réagir; il manœuvre à la cour française où il espère un appui. Un sergent, Jean Stramp, est, en effet, envoyé par le roi de France pour se rendre compte de la situation générale dans le Limbourg et chercher éventuellement un appui auprès des princes flattés d'une offre royale (3). Son rapport est formel : on ne sauvera le beau domaine de Limbourg qu'en

(1) Voir chapitre précédent, p. 362.

(2) Il n'existe aucune étude définitive sur les différentes tentatives que fit Walerand de Saint-Pol de 1384 à 1396, pour s'emparer du duché de Luxembourg. Bornons-nous ici à mentionner les ouvrages qui se rapportent au rôle joué par le duc de Gueldre et à sa tentative de 1395 : *Istore et chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, II, p. 414; *Chronique des Célestins* dans Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, V, Preuves, p. 32; JARRY, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris, 1889, p. 195; NIJHOFF, III, p. LXXXIII.

(3) Voir LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 125, nos 31-34.

nommant le comte de Nevers, lieutenant général de Brabant et de Limbourg. Il conseille également de renouer l'alliance avec l'archevêque de Cologne qui vient de se solidariser avec Guillaume de Gueldre (1), et avec l'évêque de Liége.

Contre les rapines des Gueldrois, son gouverneur en Limbourg proteste énergiquement et accompagné du receveur général, il se rend auprès du conseil du duc (2). D'un autre côté, Philippe essaye de resserrer le réseau d'alliances avec les princes rhénans. Charles VI, à son instigation, s'attache le jeune comte de Clèves, Adolphe II, élevé à la cour de Brabant, par une rente de 1.000 livres tournois moyennant laquelle celui-ci promet, en cas d'une rupture du roi de France avec le roi des Romains, le duc de Gueldre ou l'archevêque de Cologne, de l'aider par tous les moyens compatibles avec les traités et son honneur (3). De plus, la sœur du comte de Clèves épousait le comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande (4). Il réussissait à faire ses hommes-liges des deux plus fidèles partisans de la cause gueldroise : Jean, seigneur de Cuyck, qui, en octobre 1386, avait livré

(1) Nous avons vu plus haut, p. 379, note 1 qu'une alliance avait été conclue vers le mois de juin 1393 entre Philippe et l'archevêque de Cologne. Le 2 septembre, celui-ci préférait s'allier au duc de Gueldre dont l'aide lui était plus efficace contre la ville de Cologne et qui lâchait ses alliés, ses beaux-frères : l'élu de Liége et le comte d'Ostrevant (Van Doorninck, *Acten 1377-1397*, II, p. 155). Lettre du duc de Gueldre annonçant cette alliance à ses parents (Van Doorninck et Molhuysen, *Briefwisseling*, p. 116, n° 116). L'alliance de Guillaume avec l'archevêque fut de courte durée (Niermeyer, p. 35).

(2) « Le jour de Saint Servais [13 mai] 1395, manda le dit gouverneur [Jean d'Immerseele] messire Herman Hon, chevalier et Jehan Sack pour aler par devers lui a Vucht, lesquelx y alèrent; de la convint chevaucher avec lui à Wassemberghe, et de la se transportèrent par devers le conseil du duc de Gueldre, pour parler à eulz et leur demonstrer les dommages qui de jour en jour avenaient ès terres de mon dit seigneur par les gens du dit duc de Guelre... » (AGR., CC., 2436, fol. 154 v°).

(3) 29 juin 1395 (Lacomblet, III, p. 893, n° 1006). Il avait été élevé à la cour de Jeanne de Brabant (Chestret de Haneffe, *Mark*, p. 42). Il épousa Marie, la deuxième fille de Jean sans Peur.

(4) 19 mars 1394 [1395] (*Ibid.*, p. 879, n° 992).

la ville de Grave au duc de Gueldre, son beau-père (1), et de Jean de Cuyck, seigneur de Hoogstraeten (2).

Cependant, pas plus que son adversaire, le duc de Bourgogne ne croit le moment venu de faire la guerre : il est retenu en France par le développement des affaires d'Italie et de Bretagne. En attendant, il recourt à un moyen qui s'est révélé efficace auprès d'autres seigneurs, et qui est fréquemment employé par ses diplomates : pour vaincre la résistance de Guillaume, il lui offre un traité d'amitié.

Une première conférence réunit à Alsdorf (3) le gouverneur et quelques conseillers du Limbourg, d'une part; le sénéchal de Juliers et quelques conseillers gueldrois, d'autre part. Un projet, daté du 1er juin 1395, résultat des délibérations de trois journées, nous est resté. Les deux contractants s'alliaient pour maintenir la tranquillité dans

---

(1) Il est dit dans un compte de la recette de Flandre, rubrique des dépenses « a Jehan, seigneur de Kuuc, de nouvel retenu en hommage de Mons. à la pension de 300 francs... tant qu'il vivera, en deux termes, en l'an à la Saint Jehan et au Noël pour ce, pour la Saint Jehan et Noël 1395, néant » et dans la marge « il est trepassé » (ADN., B. 4080, fol. 38 v°). Nous ne possédons malheureusement pas les recettes antérieures qui permettraient de préciser à quelle date il a recouvré les faveurs de Philippe et de Jeanne.

(2) L'acte d'hommage est du 15 janvier 1393. Jean de Cuyck, seigneur de Hoogstraeten, s'engage « à servir le comte de Flandre et ses successuers en guerres et autrement et faire tout ce qu'un bon et loyal homme doit faire à son seigneur contre et envers tous excepté notre très redoubté dame, madame la duchesse de Brabant ». La rente annuelle perpétuelle qui lui est allouée est de 200 francs (ADN., B. 4083, n° 145780. Orig. sur parch. Sc.). Philippe stipule qu'il lui a alloué cette rente pour « les bons services qu'il a fait à la duchesse de Brabant, sa suer » (Lettre du 5 janvier 1393, Conflans. Vidimus, 13 juillet 1393 délivré par Jean Volckaert, doyen de Notre-Dame d'Anvers. ADN., B. 1852, n 50912; ACO., B. 1503, fol. 33). Voir pour le paiement de ces rentes en 1394 et 1395 : ADN., B. 4079, fol. 32 et 4080, fol. 38 v°. Il n'a pas été payé pour les deux termes de la Saint-Jean et de la Noël 1396. (ADN., B. 4081, fol. 45 v°). — Le duc de Gueldre reste en rapports étroits avec le châtelain de Grave, ville où il se rend à diverses reprises (voir entre autres RAG., Compte de Goedert van Strampraede, fol. 84 et 88 v° et Compte de Johan. Babyros, fol. 226 et 231). On sent qu'il attache une importance justifiée à entretenir de bonnes relations avec cette famille.

(3) Alsdorf : Prusse rhénane, régence et cercle d'Aix-la-Chapelle, 12 km. nord-nord-est de cette ville.

l'Entre-Meuse-et-Rhin. Aucun d'eux ne tolérera qu'un de ses sujets cause des dommages aux biens de l'autre; si l'un d'eux est attaqué par un seigneur ou une ville du pays il recevra de l'autre une aide militaire (il est question de 100 lances); en cas de danger grave, ils se secourront mutuellement avec toutes leurs forces (1). Ce projet qui s'inspire des *Landfrieden* de l'époque, est soumis aux deux princes qui enverront des délégués munis de pleins pouvoirs pour en reprendre l'examen et les signer.

Du côté bourguignon, c'est naturellement à Jean de Poucques et Gilles le Foulon que fut dévolue la mission de parfaire ce traité profitable à leur maître. Escortés par le capitaine Henry de Clermont et dix-huit cavaliers, accompagnés peut-être d'ambassadeurs royaux, ils viennent à Aix-la-Chapelle à la fin du mois de juillet. Les pourparlers durèrent quatre jours (2). Nous ne sommes renseigné que sur leur issue négative : les deux agents bourguignons ne purent que faire part de leur échec au chancelier de Flandre, l'évêque d'Arras (3).

Cet échec, imputable — l'on s'en doute — au Gueldrois,

(1) APC., A. 108[18]. Copie de l'époque.

(2) Dépenses de Jean de Poucques et de Gilles le Foulon : Le premier quitta Lille le 22 juillet « pour aller à Ais en Allemaigne devers le conseil du duc de Ghelre » et fut de retour le 8 août; le second partit le 20 et fut de retour le 7 août; les motifs du voyage sont les mêmes avec ce complément « pour traitier d'aliances entre mon dit seigneur et le duc de Ghelre » (ADN., B. 4081, fol. 54 v° et 45). Le compte de Henry de Clermont qui les accompagna précise que le voyage « à l'encontre des gens du duc de Ghelre » eut lieu « par l'espace de 4 jours à 18 chevaulx » (AGR., CC., 2436, fol. 206). Y eut-il encore une rencontre avec les délégués gueldrois ou est-ce à la rencontre dont nous venons de parler que le texte suivant se rapporte : « à Despramet, sergent du Quesnoy » pour porter lettre « à l'Amiraut de la mer, l'abbé de S[t] Eloy à Noyon et autres dou conseil dou Roy [de France] qui revenaient d'Aix d'un parlement qui estet y avoit, ossi de Liège où li roi envoyés les avoit » ? (*Compte... Hainaut*, p. 238).

(3) Les deux ambassadeurs se rendirent à Arras, le 25 août 1395, auprès du chancelier Jean Canard « pour faire relacion de ce qu'ils avoient besongnié » (ADN., B. 4081, fol. 45 et 54 v°). — Sur les dons faits à Gilles le Foulon en récompense de ses services dans cette affaire : ADN., B. 4080, fol. 67, mandement du 20 octobre 1395.

était dans la logique des choses. Mis au pied du mur, Guillaume était contraint de se découvrir encore un peu plus : il ne voulait à aucun prix se lier les mains, sacrifier les chances qu'il s'accordait de retrouver dans un avenir — peut-être proche — l'aide du roi d'Angleterre et de l'Empereur pour prendre l'offensive et rejeter le Bourguignon des terres d'Outre-Meuse; il ne pouvait combattre Arnould de Hoemen et ses associés qui étaient les soutiens de sa cause. On ne sait quels prétextes il invoqua, après avoir mené les pourparlers si loin, pour refuser de signer le traité qui devait ramener la paix dans la région et pour refuser de prendre place dans une confédération des princes du Bas-Rhin et de la Basse-Meuse. D'autres faits révélaient assez ouvertement ses véritables intentions : dès 1394, il se rend à diverses reprises à Grave, qu'il n'avait pas rendu à la duchesse, et qu'il fortifiait (1). Il déclare, dans une lettre adressée à la ville de Louvain, que la route entre Cologne et Aix-la-Chapelle lui appartient (2). Mais restant fidèle à sa ligne de conduite ambiguë, il proteste de ses bonnes intentions auprès de la duchesse de Brabant à qui il envoie plusieurs cadeaux (3) pendant que bat son plein la révolte des seigneurs limbourgeois.

Le refus du duc de Gueldre avait clarifié la situation; il mettait fin à des tergiversations qui se répétaient depuis 1390, et il allait être le point de départ d'une nouvelle acti-

(1) Il fortifie Grave, surtout vers 1395 (RAG., Compte de Joh. Babyros, *passim* et surtout fol. 174 v°). Sur son voyage à Grave et à Middelaar : 4 novembre 1394 (*ibid.*, fol. 264); à Bois-le-Duc, 8 mars 1395 (*ibid.*, fol. 265); à Grave, 19 mars (*loc. cit.*), le 26 avril et le 4 mai (fol. 266).

(2) Louvain envoie à Jeanne de Brabant une lettre du duc de Gueldre « de hertoge van Gelre gescint hadde ane stat alse dat men wouden helpen tueghen dat de geleydestraat tusschen Coelne ende Aken hem toebehoerde ende niemande ende ou hare te tonene de brieve de dlant van Ludic geseint hadde te Lovene alse dat men uten lande van Brabant noch dore Brabant hem en woude laten ghene scade geschien, noch orlogen » (13 septembre 1395. AVL., 5005, fol. 28).

(3) Début 1395, RAG., Compte Joh. Babyros, fol. 203. Il en reçoit un de la duchesse vers la même date, très probablement avant (*Ibid.*, fol. 230 et 232 v°).

vité diplomatique favorable aux intérêts de Philippe le Hardi. La fin de l'année 1395 et l'année 1396, en effet, sont marquées par de considérables accroissements territoriaux. Les représentants du duc amorcent et réalisent le rachat de la seigneurie de Fauquemont (1), des seigneuries disputées de Millen, Gangelt et Waldfeucht (2); de Kerpen (3); de Dalhem (4); par l'alliance avec le seigneur de Heinsberg (5) et par la cession par Jeanne de tous ses droits sur le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse (6).

Quant au duc de Gueldre, sa seule ressource est d'essayer de maintenir, comme en 1384, un contact étroit avec les puissances hostiles publiquement ou secrètement à Philippe le Hardi : l'Angleterre et l'Empire, et de reprendre, sur ce terrain, ses tentatives de 1390 (7). Car à l'ouest de la Meuse, il a compromis l'amitié qui le liait avec les Wittelsbach (8), le comte de Hainaut et l'élu de Liége. En 1393,

(1) Fin 1395. Voir p. 327.

(2) Début de 1396. Voir p. 334.

(3) Les pourparlers commencèrent en 1396; le rachat eut lieu au début de 1397, voir p. 320.

(4) En 1393, voir p. 319.

(5) Voir p. 366.

(6) Voir pp. 311 et suiv.

(7) Voir plus haut, pp. 376 sq. Voir également les nombreuses lettres dont certaines sont affectueuses, adressés par Richard II à son protégé en 1393, 1394 et 1395. Elles se rapportent la plupart à des versements de la pension (Perroy, *Correspondence*, p. 82, n° 123; p. 116, n° 168; p. 125, n° 178; pp. 146 à 201; p. 147, n° 203; p. 148, n° 204; p. 158, n° 216 et p. 159, n° 217).

(8) Pendant les années qui vont suivre (1390-1396), les questions en litige entre le comte de Hainaut et son beau-fils, furent nombreuses. Aussi, y eut-il de nombreuses rencontres de leurs conseillers et un échange régulier de correspondance. Guillaume se rendit à différentes reprises auprès d'Albert à La Haye et malgré les dissentiments, maintint la tradition d'envoyer de temps en temps un cadeau. Les comptes des receveurs de Gueldre de cette époque nous permettent de suivre ces tractations qui furent de plus en plus fréquentes après le premier incident en 1393 : RAG., Compte de Goedert van Strampraede, 1392-1393, fol. 82, 84; Compte de Joh. Babyros, fol. 198 (mai 1395; voyage de la duchesse à La Haye), 198 v° (conseillers à La Haye), 246 v°, 198, 199 v° (conseillers en conférence avec ceux d'Albert), 232 (échange de cadeaux); Compte d'Arnd van Boechop, fol. 278 v° (duc à La Haye), 225 (sept. 1395, duc à La Haye), 276 (oct. 1395; nouveau voyage du duc à La Haye), 180 (décembre 1395; conseillers à La Haye au sujet d'un

le comte de Mörs avait envahi et pillé des territoires de la principauté de Liége, en bordure et sur la rive gauche de la Meuse. A la suite de cette incursion, des représailles eurent lieu dans les terres du comte et de son allié, l'archevêque de Cologne; elles furent menées par les coalisés : Jean de Bavière, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et leur beau-frère, Guillaume de Gueldre. Celui-ci fut envoyé à Cologne pour entamer des pourparlers de paix avec l'archevêque, Frédéric de Saarwerden. Acheté par les ennemis, Guillaume se retourna contre les alliés, mais il fut battu par les milices communales liégeoises qui avaient pris le parti de leur élu. La paix fut conclue en 1394 (1). Cet épisode, venant après la campagne qu'il avait menée contre la candidature du protégé des Wittelsbach au siège épiscopal d'Utrecht (2), fournit une nouvelle preuve qu'il se détache rapidement de la cause des Bavière.

En 1396, la scission devient de plus en plus nette et même définitive. Le jeune comte d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut avait pendant quelque temps manifesté assez ouvertement de la sympathie pour la cause anglaise, malgré les remontrances de son père. Il vivait d'ailleurs en mésentente avec son père à cause de la liaison de celui-ci avec Adeline de Poelgeest. Il avait accepté du roi d'Angleterre l'insigne de l'ordre de la Jarretière (3), et il entretenait des

conflit entre Nimègue et les Hollandais), 186 (février 1396, nouveau voyage des conseillers à La Haye), 261 (milieu de 1396, envoi d'un cadeau au comte de Hainaut), 240 v° (janvier 1396, cadeaux de Nouvel An au comte, à la comtesse de Hollande, au comte d'Ostrevant).

(1) Sur cette guerre, voir SCHNEIDER, pp. 19 et suiv.; *Chronique abrégée* de JEAN D'OUTREMEUSE, p. 229 et LACROIX, p. 445. Les fonctionnaires limbourgeois durent prendre toute une série de mesures pendant l'été de 1393 pour préserver le pays des pillages pendant la traversée de Maestricht par les troupes. Certains seigneurs défendirent même aux marchands de leur pays de passer par cette ville (AGR., CC., 2436, fol. 70, 153*bis* v°, 154).

(2) Voir plus haut, pp. 379 sq.

(3) En 1390, à l'occasion de la participation du comte à un tournoi donné par le roi d'Angleterre. Le comte promit au roi son aide, ce qui provoqua la colère du roi de France (*Chronique des Pays-Bas..., de France, d'Angleterre et de Tournai*, p. 285; Jean BRANDON, p. 18;

relations amicales avec Guillaume de Gueldre qui comptant trouver un jour en lui un allié, favorisait ce courant de sympathie pour Richard II (1). Mais l'expédition contre les Frisons révoltés avait été l'occasion d'une réconciliation complète entre père et fils à l'intervention du duc de Bourgogne et du comte de Nevers (2) et au grand mécontentement de Guillaume de Gueldre. On a supposé que dans son ambition effrénée, il aurait désiré régner lui-même un jour sur la Frise (3) ! Rien ne permet de s'arrêter à cette hypothèse. Mais toute son attitude pendant la révolte de la Frise atteste une hostilité à peine dissimulée, à la cause du comte de Hainaut et de Hollande. Tout d'abord, il refuse

---

FROISSART, XIV, pp. 255 et 264). Le duc de Bourgogne s'entremit pour solliciter le pardon du comte, qu'il obtint moyennant l'hommage de Guillaume pour le comté d'Ostrevant, le 6 décembre 1391 (DEVILLERS, *Hainaut*, II, p. 511. Voir également p. 49). — Sur un voyage à Paris, vers cette date (LACROIX, p. 442). Il aurait même accompagné le roi de France dans l'expédition de Bretagne (FROISSART, XV, p. 25) et il se rendit encore en 1396 auprès de lui (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 737). Ce n'est pas ici l'endroit de préciser la politique d'Albert dans le conflit anglo-français. Quoique attaché à la cause française, il avait trop d'amis en Angleterre pour ne pas tâcher d'aplanir si possible cette rivalité entre les maisons royales. Voir, comme document très significatif, une lettre de Richard II au comte (CHAMPOLLION-FIGEAC, *Lettres de rois, reines, de France et d'Angleterre*, Paris, 1839-1847, II, pp. 288-289) et quelques extraits de comptes (*Extraits comptes... Hainaut*, p. 212); cependant, il y eut vers cette date un projet de mariage entre un fils de Charles VI, et Jeanne, fille du comte d'Ostrevant (BN., Mss. fr., 6837, fol. 55-57; *ibid.*, Brienne, 97, fol. 55-56 v°, d'après HULSHOF, *Oorkonden Hollandsche graven*, p. 349, n° XXXIX). Ambassade du comte de Hainaut en Angleterre, 1396 (DEVILLERS, *Hainaut*. V. p. 737).

(1) C'est par l'intermédiaire de Guillaume de Gueldre qu'une livrée offerte par le roi d'Angleterre est remise au comte de Hainaut (21 juin 1391. *Extraits comptes... de Hainaut*, p. 173). — Le comte d'Ostrevant rencontre parfois son beau-frère de Gueldre, à Heusden (au milieu de 1392, *ibid.*, p. 183). En septembre 1393, il se rend dans son pays. La duchesse reçoit en juillet 1392 la visite de son frère, le comte d'Ostrevant (RAG., Compte de Goedert van Strampraede, fol. 76 v°). Son père lui envoie à ce propos « lettres... faisant mencion de ce que esploitiet avoient enviers mons. sen père » (*Extraits comptes de Hainaut*, p. 213).

(2) D'après la *Chronicon auctus* JOHANNIS DE BEKA (MATTHAEUS, *Veteri aevi analecta*, V, La Haye, 1730), p. 300.

(3) NIJHOFF, IV, p. LXXXV.

de prêter le concours militaire qu'on avait sollicité de lui (1). Au contraire, il semble même avoir laissé des seigneurs gueldrois combattre dans les rangs des Frisons (2) en dépit des multiples protestations de son beau-père (3). De plus, pendant un voyage qu'il fait en Angleterre en juillet au moment — coïncidence révélatrice — où l'on annonce l'expédition punitive des troupes de Hainaut et de Hollande contre la Frise, il s'emploie activement auprès de Richard II pour le détourner de son intention de prêter main-forte en cette occasion au Wittelsbach, vieil allié de la couronne d'Angleterre. De longues délibérations ont lieu à ce sujet entre le duc de Lancastre et Guillaume de Gueldre. Finalement, Richard II empêche le comte de Derby d'aller combattre sous la bannière d'Albert de Bavière (4), mais il envoie tout de même un contingent de 200 archers se joindre aux troupes de ce dernier (5). Ces intrigues du brouillon gueldrois à la cour de Londres paraissent d'ailleurs avoir eu pour effet de souder plus étroitement les maillons de la chaîne d'alliances qui unit désormais les Valois de Paris et ceux de Dijon à la cause des Wittelsbach, aussi solidement qu'à celle de Jeanne de Brabant (6). Il suffit

(1) Le 10 juin 1396, Albert avait envoyé un messager, avec des lettres, au duc de Gueldre : « a savoir si voloit faire ayde à monsieur en le rese [de Frise] » (*Extraits... comptes de Hainaut*, I, p. 228). La réponse dut être pour le moins douteuse, car il renonce à un projet de journée à Grave et veut se rendre en personne auprès de Guillaume à Juliers pour emporter son adhésion (*ibid.*, p. 229. Date : 24 juin 1396). La rencontre eut lieu cependant vers le 27 juin, à Rosendael sur le chemin de Guillaume vers l'Angleterre, (*ibid.*, p. 225; G. VAN HASSELTS, *Geldersche Oudheden*, Arnhem, 1866, I, pp. 308-309).

(2) A différentes dates, les 17 et 29 juillet, les 3 et 8 août. VERWIJS, pp. 53-54.

(3) En effet, Albert pria différents seigneurs du duc de Gueldre de ne plus prêter secours aux Frisons. Lettre du 9 septembre 1396. SCHWARZENBERG, *Groot placcaet en charterboek van Vriesland (696-1604)*, éd. HERBELL, Leeuwarden, I, 260.

(4) FROISSART, XV, pp. 270-271.

(5) FROISSART, XV, p. 276 et DEVILLERS, *Hainaut*, V, pp. 736 et 737.

(6) La question du douaire de Jeanne qui avait épousé en premières noces, Guillaume II, comte de Hainaut, est réglée le 4 octobre 1394 (AGR., CB., n° 6694 et 6695. Voir également les plaintes de Jeanne à ce

d'une visite du comte d'Ostrevant à Paris vers la Pentecôte de 1396, pour que des contingents français, bourguignons (1) et même brabançons, se préparent à rejoindre ceux de Hainaut et de Hollande qui veut se mettre en mouvement vers la Frise (2).

Guillaume de Gueldre ne pouvait plus nourrir le moindre espoir d'obtenir de l'Angleterre, du moins pour le moment, les secours qui lui auraient permis de reprendre l'offensive. Ni la situation générale, ni la situation intérieure de ces deux pays ne laissait subsister aucune illusion à cet égard. Entre la France et l'Angleterre, dès 1393, il y a détente. Les pourparlers de Leulinghen et de Boulogne en sont les premières étapes; en juillet 1395, des ambassadeurs anglais viennent à Paris négocier le mariage d'Isabelle de France avec le roi d'Angleterre, Richard II, et le 10 mars 1396, les fiançailles sont célébrées (3). Ce rapprochement ne facilite pas la tâche de Guillaume. Demeuré l'homme-lige de Richard II, il continue à recevoir de l'Echiquier une pension annuelle de 500 lb. (4) et reste en contact étroit avec

---

sujet; plus haut, p. 298, note 2 et le n° 6693 qui est un état de ce compte clôturé à la date du 2 octobre 1394 et du 11 novembre 1403). Cette cause de friction étant écartée, les deux princes signent le 12 novembre 1394, à l'intervention de leurs conseillers, un traité à vie complété par un autre en vertu duquel ils s'engagent à juger eux-mêmes tous les différents qui pourraient surgir entre leurs sujets respectifs (AGR., CB., n° 6696. — *Brabantsche Yeesten*, II, Cod. diplomat., p. 683, n° CLIII).

(1) *Extrait comptes... Hainaut*, p. 239; DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 737; Jean BRANDON, pp.34-36.

(2) Voir FROISSART, *Chroniques*, XV, pp. 279 et suiv., pour les renforts français. Les troupes bourguignonnes furent passées en revue à l'Écluse en septembre 1396 : « cent hommes d'armes et cent arbalestriers... soubz le gouvernement de mess. Warigniez et mess. Wittart de Bours... » ADN., B. 4081, fol. 57 v° et fol. 75. Suivant la *Chronique des Pays-Bas de France, d'Angleterre et de Tournai*, p. 294, « le roi de France presta 500 hommes d'armes et 500 arabalestriers desquels estoit capitaine Charles de La Brest, le fil cousin germain au roi de France ».

(3) COVILLE (A.), *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans*, pp. 309-310. CARTELLIERI, p. 76.

(4) Quittance du 22 octobre 1395 par laquelle Guillaume reconnaît avoir reçu 500 lb. de Richard II, pour sa pension annuelle. Le 22 février 1397, Guillaume charge Hermanus Udo d'aller la toucher en son nom (For. Rec. Office. Charters box 46, n° 1233 et 1235, d'après BRUGMANS, *Engeland*, p. 227). Cf. également, PERROY, *Correspondence, passim.*

le Roi. A partir de 1394, des ambassadeurs gueldrois, notamment Herman Mekeren, son conseiller, et un émissaire anglais, Felbrig (1), servent d'agents de liaison. Dès la fin de 1395, il se propose de rendre visite au roi. On vient de montrer les raisons de son voyage réalisé en 1396 (2). Froissart ne se trompe pas en affirmant : « Et veist tres voulentiers ce duc de Guelres que le roy d'Angleterre l'ensonniast en guerre, car trop envis se veoit en paix (3). » On dut lui faire comprendre comme en 1390 que la parole n'était plus aux hommes de guerre, et lui prodiguer des conseils de prudence. Tout au plus, reçut-il quelques mois plus tard, un groupe de cavaliers pour sa lutte contre le seigneur de Schoonvorst (4).

(1) FROISSART, *Chroniques*, XV, p. 269.

(2) Ce voyage dut avoir lieu dans le courant du mois de juillet. Il était de retour le 3 août. NIJHOFF, IV, pp. LXXXV-LXXXVI.

(3) Il serait trop long d'énumérer ici toute la série des messagers et ambassadeurs qui maintiennent des relations étroites entre les deux cours. Nous ne signalerons que les extraits de comptes des receveurs de Gueldre qui nous paraissent les plus précis et les plus importants : RAG., Compte de Goedert van Strampraede, fol. 13 (juillet 1392 : conseillers envoyés à Albert); fol. 55° (août : à Heusden au conseil d'Aubert); fol. 58 v° (début septembre : il semble que le duc et le comte se soient rencontrés à Heusden); fol. 61 (septembre 1392 : conseillers ont à Utrecht une journée avec le conseil de Hollande. L'objet est probablement, comme pour les précédentes, l'élection de l'évêque d'Utrecht); fol. 63 (octobre : conseillers de Hollande à Arnhem); fol. 53 v° et 55 (août 1392 : chevalier anglais Nycol à la cour gueldroise); fol. 62 v° (envoi d'un cadeau au roi d'Angleterre); fol. II v° (octobre 1392 : retour d'une ambassade gueldroise); fol. 78 v° (vers la même date : envoi de fruits confits, au roi et à la reine); fol. 89 v° (duchesse de Gueldre reçoit des habits de la reine). Deuxième compte de Goedert Van Strampraede : fol. 103 v° (1394, Herman van Mekeren en Angleterre); fol. 105 (arrivée de Felbrig, ambassadeur anglais). Compte de Joh. Babyros : fol. 245 v° (avril 1395 : Herman van Mekeren en Angleterre). Compte d'Arnd van Boechop, fol. 262 et 228 (vers octobre 1395, le duc se prépare en compagnie de Herman van Mekeren au voyage en Angleterre); fol. 230 (novembre 1395 : duchesse reçoit de nouveaux cadeaux de la reine d'Angleterre); fol. 264 v° (vers juin 1396 : Herman van Mekeren en Angleterre).

(4) Ces cavaliers revenaient de l'expédition en Frise (NIJHOFF, IV, p. LXXXVIII). Ce n'est pas ici l'endroit de parler de la prise du château de Schoonvorst par le duc de Gueldre, sujet que nous avons déjà touché plus haut (cf. chap. IX, p. 321). Retenons que dans ces circonstances, les troupes gueldroises vinrent, malgré les promesses du duc, piller

Il avait encore moins à attendre de Wenceslas, qui gouvernait l'Empire avec tant de faiblesse. Pourtant, c'était en vue d'obtenir son appui qu'il avait aidé l'engagiste Josse de Moravie à conserver le Luxembourg contre les attaques du comte de Saint-Pol (1). La situation dans ce duché, terre ancestrale des Luxembourg, est mauvaise; l'anarchie la plus complète y règne. En 1395, probablement au retour d'un voyage en Prusse contre les Infidèles, Guillaume de Gueldre se rend en Bohême, auprès de Wenceslas (2), « pour avoir le gouvernement du pays de Lucembourc et pour grever le pays de Brabant s'il peut ». Il lui demande, en outre, la main de sa nièce Elisabeth de Görlitz pour son frère Renaud (3). Ces démarches montrent de quelle duplicité avaient été enveloppés les pourparlers d'alliance qu'il avait menés, quelques mois plus tôt, à Alsdorf et à Aix-la-Chapelle. Les résultats de ce voyage en Bohême ne furent pas encourageants pour autant que les événements postérieurs nous permettent de les déduire. Guillaume de Gueldre ne reçut pas le gouvernement du Luxembourg, et son frère n'obtint pas la main d'Elisabeth (laquelle, on le sait, épousa Antoine de Bourgogne quinze ans plus tard, lui apportant en dot l'engagère du Luxembourg). A quoi attribuer ce nouvel insuccès? Peut-être autant à la veulerie de

---

les terres limbourgeoises (AGR., CC., 2437, fol. 81 v° et 83; lettre du 20 septembre 1396 et Jean de Poucques à Philippe le Hardi; DEHAISNES et FINOT, *Inventaire*, IX, en ms., p. 204.

(1) Voir p. 384.

(2) Ce voyage en Prusse aurait eu lieu du 20 novembre 1395 au 9 avril 1396. NIJHOFF (IV, p. LXXXV) qui nous en parle d'après G. VAN HASSELTS, *Stof tot eene Geld. Hist. der Heidenen* — ouvrage que nous n'avons pu consulter —, avoue qu'on ne sait rien des raisons de ce voyage, ni de l'itinéraire suivi. Le receveur de Gueldre, Aernd van Boechoep, donne les mêmes dates que Nijhoff et fixe également comme but de voyage la Prusse (RAG., Compte du 15 juin 1395 au 13 juillet 1396, fol. 249 v° et 188). Notre hypothèse, selon laquelle Guillaume alla ensuite en Bohême, sera expliquée dans la note suivante.

(3) D'après un rapport adressé au duc de Bourgogne probablement par Jean de Cuyck, seigneur de Hoogstraeten vers la fin de 1395 ou au début de 1396 (APC., A. 112[4]). Ces renseignements sûrs furent fournis à Hoogstraeten par un seigneur de Bronkhorst, très en cour près du duc de Gueldre (voir ci-dessous, p. 397 et note 3).

Wenceslas qu'à la politique adroite de Philippe. En 1395, une ambassade déléguée par Sigismond, roi de Hongrie, frère de Wenceslas, était venue à la cour bourguignonne pour prier le duc de donner son aide aux Chrétiens en lutte contre les Turcs qui menaçaient d'envahir les plaines du Danube. Philippe le Hardi avait accordé son concours à la croisade. Son fils aîné Jean, comte de Nevers, qui allait gagner dans cette guerre le surnom de Sans Peur et accompagné d'une brillante armée traversa la Bohême en allant en Orient. Wenceslas qui les reçut, s'en était déclaré très heureux. Il pouvait difficilement se retourner dans le même moment contre le duc de Bourgogne dans les Pays-Bas. Et ainsi Philippe avait bien servi ses propres intérêts autant que ceux de l'Église (1).

Même parmi ses vassaux, Guillaume était sur le point de perdre ses meilleurs soutiens : la famille des Bronkhorst. Dans le conflit entre l'évêque d'Utrecht et Renaud de Koevorden, les trois frères Guillebert de Bronkhorst, seigneur de Borkele, Guillaume, seigneur de Bronkhorst et Thierry, seigneur de Battembourg avaient pris parti pour ce dernier, avec d'autant plus d'empressement que l'évêque, candidat de Guillaume de Gueldre, avait été élu au siège d'Utrecht en 1393 contre un de leurs parents (2). Le duc de Gueldre, désireux de ménager les Bronkhorst, avait offert ses bons offices, mais sans succès. L'évêque d'Utrecht assiéga et prit le château de Koevorden et infligea une sévère défaite aux Bronkhorst. Ceux-ci ulcérés de

(1) Sur la croisade de Nicopolis, voir CARTELLIERI, p. 78 et A. SURYAL ATIYA, *The crusade of Nicopolis* (London, Methuen, 1934). Au sujet des répercussions qu'eut la participation bourguignonne à la croisade sur les relations de Philippe le Hardi avec Wenceslas, voir FROISSART, *Chroniques*, XV, p. 230. — En 1395, Wenceslas renouvela le traité d'alliance familiale de 1378 entre les Luxembourg et les Valois (WINKELMANN, *Acta imperii*, II, p. 654, n° 997; ratification de Charles VI le 28 août 1395. PELZEL, *Gesch. Böhmen*, II, Urkunden, p. 7, n° 119). On ne peut cependant en conclure catégoriquement que cette alliance fut sincère. De même, nous ne pouvons davantage faire état ici, d'une tentative qu'esquisse vers 1397 Louis d'Orléans, de se rapprocher du Bourguignon

(2) NIJHOFF, IV, p. LXXXIV.

rancune (1), se rapprochent du duc de Bourgogne; par l'intermédiaire de Jean de Cuyck, seigneur de Hoogstraeten, ils offrent de lui ouvrir leurs trois forteresses, situées en plein territoire gueldrois, s'il veut les aider contre l'évêque d'Utrecht (2). Guyot de Lompré fut immédiatement envoyé pour conduire ces pourparlers qu'ils avaient sollicité d'engager (3). Le manque de documents nous prive d'en connaître l'issue. Mais la menace de défection et les offres des Bronkhorst attestent éloquemment la suprématie du rôle de Philippe le Hardi qu'il commence à jouer dans cette contrée et le prestige qui rayonne de sa personnalité.

Sur les différents terrains où elle se mesure avec celle du duc de Bourgogne, la politique du féodal arriéré qu'est le duc de Gueldre n'a marqué de 1390 à 1396 que des échecs. Et pourtant, celui qui a osé affronter le roi de France en 1387, n'a pas encore compris qu'il y a disproportion de forces entre le parti bourguignon et le sien. Il croit attendre son heure. L'enjeu en vaut la peine, car son ambition est sans bornes. Nous n'avons traité ici que de sa politique dans l'Outre-Meuse; mais il voit plus loin. Pour comprendre sa ténacité il faut se représenter qu'il nourit également des projets à propos de la question de la succession brabançonne.

Marie, veuve de Renaud de Gueldre, morte en 1371 et

(1) Ernsing, p. 102 et plus haut, p. 379.

(2) Lettre non datée, mais certainement de la fin de 1395 ou du début de 1396. AGR., CF., 1re série, n° 2906.

(3) Le rapport secret dont nous avons parlé plus haut (p. 395, note 3) dit : « Et aussi de ce que le chevalier de Broncost, chief d'une des parties du pais de Ghelre, comment il vous plaist ordener quar il venra au Bos-le-Duc ou a Berghes ou Anverses, ordenez celli qui vous plaist a ordoner de y envoier, il vous plaist ce que il requiert... (*suit ensuite l'annonce du voyage du duc de Gueldre en Bohême*) » (APC., A. 112[4]). Guyot de Lompré se rendit auprès du seigneur de Hoogstraeten, accompagné de Jean de Poucques et de Gilles le Foulon. Ils le rencontrèrent à Liége; ensuite, Lompré alla rendre compte au chancelier de Bourgogne (voyage du 20 février 1396, à Rupelmonde, au 5 avril. ADN., B. 4081, fol. 57).

sœur cadette de Jeanne qui vivait retirée dans son douaire de Turnhout était toute prête à faire valoir ses droits dès l'instant où sa sœur aurait succombé. Si on avait admis que Jeanne fille de Jean III régnât après la mort de son mari, on ne pouvait contester le même droit à son autre fille, Marie. Philippe le Hardi s'était efforcé de cultiver son amitié. Aucun convoi de vin n'était expédié de Bourgogne en Brabant sans qu'une part ne lui en fût réservée (1). Lorsqu'elle voyage, les villes brabançonnes la reçoivent avec beaucoup d'égards et fêtent son passage (2). Elle ne cachait cependant pas qu'elle ferait valoir ses droits à la mort de sa sœur. Etant donné la faible constitution de la vieille duchesse, les contemporains pouvaient croire que cet événement surviendrait d'un moment à l'autre (3). Les partisans du duc de Bourgogne en Brabant rapportaient qu'elle se faisait dans le pays et « en dehors », des amis « tant qu'elle puet » parmi les chevaliers, et les bonnes villes (4). On peut se demander avec quel argent elle pouvait se procurer ces appuis, puisqu'elle vivait de maigres revenus que lui allouait Jeanne, en les augmentant parfois.

(1) Un seul exemple parmi beaucoup d'autres : un mandement de Philippe le Hardi (10 août 1390) précise que ses échansons Thomas le Clerc et Jehans Rōbiquel « ont mené d'Arras au pays de Brabant 30 queues de vin de Beaune... envoyées aux duchesses de Brabant et de Ghelres et aucuns de leurs officiers » (ACO., B., 1479, p. 71).

(2) Exemple : le 22 mai 1394, elle passe à Louvain. La ville paya à cette occasion « 1 stuck Rijns wijns dat hielt 3 amen... 725 ib., 16 s. ». On lui offrit, ainsi qu'à l'évêque de Liége « 2 potten ende 2 croesen... 33 s. » (AVL., 5003, fol. 117 v°).

(3) Les relations entre les deux sœurs sont très cordiales. A preuve les nombreux cadeaux qu'elles se font. Jeanne donne à Marie son parc de Mol pour en jouir sa vie durant (*Brabantsche Yeesten*, II, Cod. dipl., p. 688, n° CLVIII). Marie envoie chaque année du gibier à sa sœur aînée (par ex. AGR., CC., 2378, pp. 60-61).

(4) Autre extrait d'une lettre dont il a été fait état plus haut, p. 395, note 3. La lecture de ce rapport provoqua une réaction du duc. Il envoya à la duchesse Marie une ambassade pour connaître exactement ses intentions ou essayer de l'en dissuader. Comme d'habitude, elle est conduite par les ambassadeurs habituels, une première fois, par Guyot de Lompré, en mars (ADN., B. 4081, fol. 57); une seconde fois par Jean de Poucques et Guyot de Lompré qui visitèrent Marie de Brabant à Turnhout vers le 19 juillet 1396 (ADN., B. 4081, fol. 57-58).

Pourquoi, à peine moins âgée que sa sœur et comme elle, dépourvue d'enfants, aurait-elle désiré assumer une charge aussi lourde? En réalité, c'était pour son neveu Guillaume de Gueldre qu'elle travaillait (1). A la mort de Marie, le Brabant retournerait à l'Empire et à la dynastie des Luxembourg. Wenceslas alors le donnerait en fief à son allié de 1384, Guillaume. Si tous les détails de cette combinaison et ses conséquences ne furent pas connus par Philippe, il n'ignorait pas par contre que la duchesse de Gueldre ferait valoir ses droits comme héritière. Ces faits provoquèrent une mission dont furent chargés Guyot de Lompré et Jean de Poucques. De ce côté, il avait le temps de parer le coup.

Dans l'examen des rapports entre le duc de Gueldre et le parti bourguignon, nous sommes arrivés au milieu de 1396. C'est à cette date qu'à lieu la cession définitive du duché de Limbourg. La situation se dessine de plus en plus nettement, et quoique la guerre n'ait pas encore éclaté entre les deux camps, elle est inévitable. Les alliances sont conclues; si elles ne sont pas encore en action, du moins les positions sont prises. L'enjeu de la lutte, qu'on ne s'y méprenne pas, est la destinée de nos provinces; elles seront allemandes ou françaises. En face de Philippe, toujours considéré, à juste titre, par les princes rhénans comme un Français, se groupe un parti antifrançais qui est assez dispersé et qui, à cause de la faiblesse des chefs ou de la situation intérieure du pays, traverse une crise. Dans ce parti s'alignent avec peine, le roi d'Angleterre, Wenceslas pâlot représentant de l'Empire, et les princes rhénans que leurs intérêts du moment associent à la cause de Guillaume de Gueldre. Depuis 1390, le temps a travaillé pour les deux

(1) Il lui envoie régulièrement des cadeaux, RAG., Compte de Joh. Babyros, fol. 233 (nouvel an 1398 : il lui envoie « clenoet » et reçut aussi un cadeau en retour). Échange régulier de lettres : *ibid.*, fol. 249 v° (mai 1395); Compte d'Aernd van Boechop, fol. 228 v° (oct. 1395), fol. 248 (début 1396), etc., etc.

princes; si Guillaume a ajouté à son titre de duc de Gueldre, celui de duc de Juliers, il a permis au duc de Bourgogne d'entrer en lice dans ces régions avec celui du duc de Limbourg; et son pouvoir s'y appuie sur un système de plus en plus solide de nombreuses forteresses. Quant à leurs alliés, ils sont bien différents. Ceux de Guillaume sont trop loin; ils ont une politique générale très vaste dont l'alliance avec le duc de Gueldre n'est qu'un faible chaînon. Philippe a derrière lui outre ses possessions directes : Bourgogne, Franche-Comté, Flandre, Rethelois, Malines et Anvers, le roi de France, son trésor, son armée; une grande partie de la noblesse brabançonne. L'attitude de la famille des Wittelsbach, malgré les conflits entre le duc et son fils, malgré certaines frictions d'intérêts avec la duchesse de Brabant(1), peut être considérée comme plus que bienveillante à sa

(1) Les principales questions qui aigrirent un peu les relations entre la duchesse de Brabant et le comte de Hainaut furent : 1° l'affaire de l'emprisonnement, en 1394, par Michel de Ligne, seigneur hennuyer, de seigneurs brabançons (LAURENT et QUICKE, *Documents*, p. 95, note 2). Les villes, notamment Louvain, insistèrent pour que cette affaire ne fût pas cause de difficultés avec le Hainaut (AVL., 5003, fol. 117). Le 19 mai 1934, deux seigneurs furent envoyés à la duchesse « te biddene dat sijt alsoe verwaren woude dat ghene onraet en gesciede tusschen hare ende de hertoge Aelbrecht » (5004, fol. 17); 17 mars : demande l'intervention de l'évêque de Liége (fol. 101); 22 mars (fol. 101); 26 mars 1395 (fol. 101 v°); 5 mai : demande qu'on prenne des mesures pour que les bourgeois de Nivelles et de Bruxelles ne soient plus attaqués par Michel de Ligne (*ibid.*). Malgré l'intervention du duc de Bourgogne, cette affaire traîna en longueur. Le comte de Hainaut ne fit pas preuve d'autorité; 2° le règlement du douaire de Jeanne (voir plus haut, p. 392, note 6). La solution intervenue en 1394, aplanit le différend.

Jeanne qui avait témoigné beaucoup d'amitié aux Wittelsbach lors des préliminaires des mariages de Cambrai, eut une influence heureuse sur le développement des relations avec ceux-ci. Elle reçoit fréquemment leur visite. Le 10 mars 1391, le comte d'Ostrevant est à Bruxelles, probablement en visite (DEVILLERS, *Hainaut*, V, p. 705); la comtesse d'Ostrevant chez la duchesse à Tervueren, le 29 avril 1391 (QUICKE, *Itinéraire*, p. 193); le 29 mai, c'est le tour du comte d'Ostrevant (*ibid.*); en avril 1392, Jeanne rencontre la comtesse à Tournai (*ibid.*, p. 196); en novembre 1394, elle rend visite à Albert (*ibid.*, p. 201); en octobre 1395, la comtesse d'Ostrevant rend une nouvelle visite à Jeanne (DEVILLERS, *Hainaut*, p. 73), etc. On remarquera que les relations sont très étroites entre les jeunes comte et comtesse d'Ostrevant et la vieille duchesse

cause. L'archevêque de Cologne est déjà invité à se ranger à ses côtés, la guerre qu'il livrera au duc de Gueldre, le rapproche du parti bourguignon (1). Le comte de Clèves, devenu homme-lige du roi de France — bien que le duc de Gueldre ait essayé de nouer avec lui des liens plus étroits —, est peu à peu entraîné dans l'orbite du Bourguignon et de ses amis (2). Une seule inconnue : l'attitude que prendront l'astucieux élu de Liége, Jean de Bavière, et les villes de la principauté.

---

(1) En 1393, il y avait déjà eu un traité d'alliance (cf. plus haut, p. 379, note 1). En 1395, une nouvelle guerre entre Guillaume de Gueldre qui avait pris parti pour le duc de Berg, et l'archevêque de Cologne (Nijhoff, IV, p. lxxxii et p. 199, n° 201) fut probablement l'occasion d'une tentative d'alliance de celui-ci avec le duc de Bourgogne (Lettre d'un ambassadeur du duc à son maître, début de 1396, APC., A 112[8]). Voir également sur les origines du conflit, quelques précisions chronologiques dans les comptes des receveurs de Gueldre, RAG., deuxième compte de Goedert van Strampraede, fol. 138 v° (mai 1394); Compte de Joh. Babyros, fol. 234 et 229 v°; Compte d'Aernd Van Boeshop, fol. 258 v° (juin 1396, projet de rencontre).

(2) Voir plus haut, p. 385. Il y a de nombreuses tentatives du duc de Gueldre de renouer des relations cordiales avec le comte de Clèves. RAG., Compte de Goedert van Strampraede, fol. 39 v°-40 (octobre 1392, janvier et février 1393 : conseillers du duc rencontrent le conseil de Clèves à plusieurs reprises); Compte de Joh. Babyros, fol. 278 (décembre 1394 : rencontre des conseillers des deux princes; rencontre du duc de Gueldre et du comte de Clèves), etc. — Le 31 décembre 1394, le comte de Clèves signa avec le duc de Gueldre un traité d'amitié qui prévoyait, en cas de contestation, la création d'un tribunal d'arbitrage (Lacomblet, III, p. 288, n° 1002 et Niermeyer, p. 31). Malgré cela, Adolphe reste un fidèle allié de la cause française et brabançonne. La duchesse de Brabant lui envoie deux coursiers (AGR., CC., 2382, p. 38).

CHAPITRE XII

Les relations monétaires entre le comte de Flandre et le duché de Brabant

(1383-1396) (*)

SOMMAIRE :

§ 1. — Introduction. — Incidence de ces relations monétaires sur les relations politiques, p. 403. — Crise monétaire et crise financière dans le duché de Brabant, épisode particulier d'une crise commune à toute l'Europe occidentale au XIV^e^ siècle. Causes respectives de cette crise monétaire et de cette crise financière en Brabant, p. 404. — Aggravation particulière dans le cas des relations monétaires entre la Flandre et le Brabant : concurrence des monnaies fla-

(*) Ce chapitre a été rédigé d'après les chap. III-IV de l'ouvrage de l'un des auteurs, *La Loi de Gresham au moyen âge. Essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du* XIV^e^ *siècle* (Bruxelles, 1933), non sans que d'importants changements y aient été apportés dans la forme et dans le fond. Le volume à part était un essai d'interprétation d'une série de faits monétaires (dans le milieu des Pays-Bas au XIV^e^ siècle) par une loi transcendantale de l'économie théorique, un essai d'assouplissement, d'adaptation de cette loi économique, après confrontation avec les faits. Le point de vue *économique* et le point de vue *théorique* y étaient donc essentiels. Ici, il s'agit de retracer, les *faits* étant mis au premier plan, l'aspect monétaire des relations entre le comte de Flandre et la duchesse de Brabant pendant la période 1383-1396 et de dégager l'influence que ces relations monétaires ont exercée sur les relations politiques, mises en évidence.

D'autre part, d'importantes réductions ont été opérées en partant de cette différence de points de vue. Et il a été tenu un large compte des critiques dont l'*Essai* a été l'objet. Celles formulées par MM. Hans van Werveke, Paul Thomas, Marc Bloch, Olivier-Martin et Heinrich Mitteis étaient si judicieuses, le profit que nous en avons tiré est si certain, que nous tenons à leur en exprimer au seuil de cette édition réduite, mais aussi « revue et corrigée », nos vifs remerciements.

mandes en Brabant. Jeu de la loi dite de Gresham, p. 405. — La crise en 1380-1381 : discussions entre les ducs et les Etats de Brabant, p. 406.

§ 2. — Les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant sous le régime de la monnaie d'alliance (1384-1389). — Entrée en scène de Philippe le Hardi. Son rôle actif, nouvel élément décisif dans ces relations, p. 407. — Son voyage à Bruxelles en 1384; importance au point de vue financier et au point de vue monétaire, p. 408. — La convention de 1384 : remise en vigueur de celle de 1339; les gros d'argent monnaies d'alliance, p. 409. — Application de cette convention, p. 410. — Philippe le Hardi augmente sa frappe particulière de gros d'argent; mutations successives, décri des anciennes espèces, p. 411. — Réaction en Brabant. Assemblée des Etats à Tervueren. Augmentation de la frappe particulière brabançonne, p. 415. — Riposte du duc de Bourgogne, fermeture de la Monnaie de Louvain, p. 416. — Incidence des événements politiques. La crise monétaire se développe en Flandre et en Brabant : ses principales manifestations, p. 417. — Dernier conflit entre Philippe le Hardi et Jeanne de Brabant; celle-ci cède à son neveu son droit de battre monnaie (1389), p. 419.

§ 3. — Les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant sous le régime de la monnaie commune unique (1389-1396). — Restauration et stabilisation du gros d'argent de Flandre (1389-1407), p. 421. — Le nouveau régime. Persistance de la crise. Ouverture de la Monnaie de Malines, p. 422. — Mécontentement en Brabant. Accord entre Philippe et Jeanne, autorisant cette dernière à reprendre sa frappe (1392), p. 423. — Ouverture de la Monnaie de Vilvorde, caractères de son activité, p. 424. — Les monétaires flamands et bourguignons s'inquiètent, p. 425. — Le conflit. Mission de Simon de la Faucille à Bruxelles, son échec, p. 426. — Reproches adressés par Philippe le Hardi à sa tante, p. 429. — Développement de la crise en Flandre et en Brabant. Les étapes de l'extinction du monnayage brabançon. Transfert de l'atelier de Vilvorde à Louvain, p. 430. — Dernières tentatives de monnayage, leur échec, p. 431. — Cession par la duchesse à ses villes et pays, de son droit de battre monnaie (1396), p. 433.

Les relations politiques entre le comté de Flandre et le duché de Brabant pendant la seconde moitié du XIV^e^ siècle (1356-1396), furent souvent des relations personnelles entre Philippe le Hardi et la duchesse Jeanne. On les a jusqu'ici expliquées par elles-mêmes. On n'a eu recours, et fort sommairement, qu'à une seule série de facteurs indirects, sous-jacents : la large influence économique, politique et culturelle exercée depuis plusieurs siècles par la France dans les Pays-Bas, pour montrer comment avait été préparé le mouvement qui entraîna le Brabant, terre d'Empire, dans

la sphère d'action du comte de Flandre, plus tard des ducs de Bourgogne.

Le moment est venu de montrer que ces faits politiques ont été affectés dans une large mesure par un autre ordre de faits de masses, que nous avons négligés jusqu'ici : les faits monétaires et financiers.

*
* *

A la fin du XIV[e] siècle, la *monnaie* et le *trésor ducal* de Brabant traversaient une crise.

La crise de trésorerie provenait en ordre principal de causes qui ont été exposées plus haut :

1° Le règlement des dettes extraordinaires contractées par les ducs à la suite de la guerre de 1356-1357 contre la Flandre (1) et des nombreuses guerres contre la Gueldre et le Juliers, tout particulièrement celle de 1371, à l'issue de laquelle (défaite de Bäsweiler) le duc Wenceslas et une grande partie de sa chevalerie avaient été faits prisonniers et rançonnés (2).

2° Le train de vie coûteux de la cour de Coudenberg et les dépenses personnelles des ducs, en particulier celles de Wenceslas, visant la constitution à son profit d'un ensemble de domaines dans les terres d'Entre-Meuse-et-Rhin (3);

3° Le fléchissement des revenus des impôts indirects, parallèle à celui de l'activité de la draperie flamande et brabançonne (4), et du commerce terrestre de transit par le Brabant (5);

4° Le fléchissement général de l'administration des ser-

(1) LAURENT et QUICKE, *Guerre de succession*, pp. 89, 113.
(2) V. *supra*, pp. 58, 176 ss.
(3) *Ibid.*, pp. 58, 168 ss.
(4) LAURENT, *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens*, pp. 186-188.
(5) Sur le déclin de ce commerce de transit étudié, *ibid.*, pp. 173 et suiv., et J. DE STURLER, *Les relat. polit. et les échanges commerc. entre le Brabant et l'Angleterre au moyen âge*, pp. 315, 465, *passim*.

vices publics dans le duché de Brabant depuis la mort du duc Jean III (1355) (1).

La crise *monétaire* n'est qu'un épisode de celle qui affecte l'économie métallique dans toute l'Europe occidentale et centrale à cette époque. Elle est due essentiellement à l'insuffisance du stock de métal fin (2). En Brabant, elle est particulièrement aggravée par la concurrence des monnaies flamandes. Et nous voici dans le vif de notre sujet. Le moment est venu de montrer comment cette concurrence s'exerce par la pratique des *mutations* des espèces et par le jeu de la *loi* dite *de Gresham* (3).

Le schéma théorique s'en résume comme ceci. Frappe et émission en Flandre de monnaies d'un type analogue à celles de Brabant (4), mais dont le pied, dans un ou plusieurs de ses éléments (5), est inférieur. Envahissement du système monétaire brabançon par ces monnaies flamandes, ainsi dotées d'un cours qui se soutient au-dessus de leur valeur intrinsèque et s'impose non seulement aux sujets du comte de Flandre, mais aussi à ceux du duc de Brabant. Les monnaies flamandes surévaluées chassent les

(1) La négligence avec laquelle sont tenus les comptes de la recette générale et la diminution des revenus du trésor, sont attestées par les dimensions extrêmement réduites de ses registres pour cette époque (AGR., CC., 2368 et suiv.). Bolsée, J., *La grande enquête de 1389 en Brabant* (Brux., 1929). *Introduction*, fournit des preuves de l'incurie qui régnait dans l'administration du duché, autant que des abus qui y étaient commis.

(2) Laurent, *Loi de Gresham*, pp. 6-7, 21.

(3) *Ibid.*, pp. 8-11.

(4) La concurrence, dans le cas de la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant, était extraordinairement facilitée à cette époque, par le fait que les types numismatiques français exerçaient une influence considérable sur la numismatique du Brabant (autre manifestation de l'influence générale signalée plus haut). Que l'on considère par exemple, le florin d'or à la chaise du règne de Jean III (R. 1312-1355), réplique brabançonne de pièces françaises analogues qui apparaissent sous Philippe le Bel et deviennent de plus en plus nombreuses sous Philippe VI de Valois (Laurent, *Loi de Gresham*, p. 211 et planche n° 4). Et elle était encore facilitée par l'existence, depuis la convention de 1339, d'une monnaie commune aux deux principautés (V. *infra*, p. 409).

(5) Le plus souvent, poids et titre. Sur les conditions générales du monnayage, v. Laurent, *op. cit.*, pp. 4-6.

monnaies brabançonnes sous-évaluées par rapport aux flamandes. En émettant sans cesse en grande quantité des espèces d'une teneur moindre en fin, qu'il vend moins cher, le comte de Flandre, réalisant sur son monnayage un bénéfice plus grand, est en mesure d'offrir un prix plus élevé aux marchands qui apporteront à ses ateliers des monnaies meilleures en vue de la refonte. Il attire ainsi les monnaies brabançonnes vers ses ateliers, où elles sont transformées en monnaies flamandes allégées et entrent dans le cycle que nous venons de décrire. Provocation à la thésaurisation et à l'exportation des monnaies brabançonnes, et réduction de leur circulation au profit des flamandes. Tel est le dessin théorique de la concurrence, aux épisode concrets de laquelle nous allons assister.

Le problème s'était déjà posé aux ducs et aux bourgeoisies urbaines marchandes de Brabant, avant 1383. En 1380 et 1381, il donna lieu à des discussions assez vives, dont les témoignages les plus détaillés nous sont par bonheur demeurés (1). Nous en avons donné ailleurs (2) un récit détaillé où nous nous permettons de renvoyer le lecteur. Qu'il suffise de dire ici que toutes les données théoriques de la concurrence monétaire entre la Flandre et le Brabant y apparaissent déjà. Carence de métal aux ateliers, besoins de signes monétaires exprimés par les représentants des villes

(1) V. la bibliographie LAURENT, *Loi de Gresham*, p. 25, n. 1. Qu'il soit encore permis de noter en passant qu'il s'agit des actes les plus anciens qui nous renseignent de façon détaillée sur les relations des princes avec l'assemblée des représentants des trois ordres, bref des États de Brabant. Publiés en 1845 et 1846 en annexe d'études de numismatique, ils avaient échappé complètement à l'attention des historiens qui se sont occupés des origines des États de Brabant (POULLET, *Joyeuse Entrée*, et VANDERKINDERE, *Siècle des Artevelde* et plus récemment E. LOUSSE. V. LAURENT, *Les États de Brabant en 1380 et 1381*. REVUE DU NORD, 1932, XVIII, pp. 203-204, résumé d'une communication de congrès que nous développerons ultérieurement.

(2) Le récit en sera trouvé *Loi de Gresham*, ch. II, pp. 24-36, à consulter sous cette importante réserve que la première pièce que nous avons republiée (*Doc.*, pp. 111-113) et analysée pp. 25-26, est une sorte de remontrance des ducs aux villes, comme l'a démontré VAN WERVEKE dans REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1933, t. XII, pp. 751-52.

marchandes, invasion de monnaies flamandes allégées dont les cours haussent plus rapidement que les cours des monnaies brabançonnes, évasion de celles-ci vers les ateliers flamands. La crise se complique du fait que les villes en imputent la responsabilités aux princes.

*
* *

§ 2. La concurrence désastreuse des monnaies d'argent flamandes, bien qu'elle fût incontestablement le facteur décisif et accélérant dans le développement de la crise monétaire brabançonne, ne procédait pourtant pas d'un dessein politique du comte de Flandre. Louis de Male se trouvait aux prises avec des difficultés analogues qui affectaient l'économie métallique de la Flandre (disette de métal fin, évasion des monnaies flamandes vers l'Angleterre, concurrence des monnaies anglaises). Tout au plus, peut-on dire que son sens politique aigu, l'ascendant personnel qu'il sut parfois exercer sur les villes, lui laissaient des coudées plus franches. On a vu qu'il avait usé de la faculté de muter ses monnaies sans devoir recourir, comme Jeanne et Wenceslas, à un accord préalable avec ses sujets. En tout cas, il n'intervint jamais dans les affaires monétaires brabançonnes (1) et ne chercha pas à tirer parti à ce point de vue, du titre de duc de Brabant qu'il portait depuis 1357 (2).

Cette constatation s'impose ici. En effet, un changement radical apparaît dans les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant à partir de l'avènement de Philippe le Hardi (1384). Jusqu'à cette année, les répercussions politiques de la crise monétaire et financière en Brabant sont demeurées affaires de politique intérieure du duché. Tandis qu'à partir de 1384, Philippe le Hardi suit de près toutes les affaires brabançonnes; dès lors, les difficultés

(1) Van Werveke (H.), *Munthervorming*, p. 338, lui prête, à cet égard, pour les derniers mois de son règne un dessein très net.

(2) Laurent et Quicke, *Guerre de succession*, pp. 118-120; *supra*, pp. 55, 60.

économique où se débat la duchesse vont être pour lui l'occasion de s'introduire dans le duché et se transformer en un moyen de pression sur la duchesse (1).

Dès son avènement au comté de Flandre, le duc de Bourgogne fit à Bruxelles un voyage dont les importantes conséquences politiques ont été dégagées ailleurs (2). Pendant les quelques jours qu'ils passèrent à la cour de Coudenberg en mars 1384, Philippe le Hardi et ses conseillers furent extraordinairement actifs. En particulier, Amiot Arnaud, receveur général de Bourgogne (3), fit au duc un rapport qui lui permit de se rendre compte de l'état exact des finances publiques du Brabant. L'administration en avait grand besoin d'être redressée. Philippe le Hardi était décidé à préparer cette tâche aussitôt que possible. On sait comment son activité politique s'appuyait depuis plus de vingt ans à Dijon sur une administration financière, copiée sur celle des Valois de Paris, au moins aussi perfectionnée qu'elle (4). D'autre part, l'administration de la recette générale de Brabant, qu'on peut étudier en détail à partir du deuxième tiers du XIV^e^ siècle, n'était pas fort différente du point de vue des méthodes comptables, de l'administration royale française. Les fonctionnaires flamands et bourguignons qui vinrent à Bruxelles en mars 1384 ne s'y trouvèrent pas dépaysés. Il s'agissait surtout pour eux de se préparer à mettre de l'ordre dans une maison mal tenue et dont le budget était en déséquilibre permanent. Philippe le Hardi avait prié la duchesse de convoquer son receveur général et même ses receveurs particuliers (5), qui furent interrogés

(1) Coïncidence digne de remarque : c'est à partir de 1384 que l'on trouve à nouveau des documents sur les affaires monétaires, les archives en étant dépourvues pour les années 1382 et 1383.

(2) V. *supra*, pp. 79-88.

(3) Fut en mission aux côtés du duc du 19 février au 6 avril — y compris le séjour à Bruxelles —. ACO., B. 1462, fol. 31.

(4) Sur l'administration financière de Philippe le Hardi en Bourgogne, v. bibliographie dans LAURENT, *Loi de Gresham*, p. 42, n. 1.

(5) Liare, receveur du douaire de la duchesse à Binche, fut convoqué à Bruxelles où il alla « ... la tierche semaine de Quaresme (13-20 mars)

sur la tenue de leurs registres. On peut supposer avec vraisemblance que cette sorte d'inspection par les spécialistes de l'administration financière du grand comté voisin, fit sentir aux fonctionnaires brabançons défaillants que l'œil d'un maître allait désormais les surveiller (1). Tels semblent avoir été, du point de vue strict de la trésorerie, qui ne nous retiendra pas plus longtemps, les résultats du voyage de Philippe le Hardi à Bruxelles.

Nous sommes mieux renseignés sur ses répercussions au point de vue monétaire. Ici, apparaît un dessein politique très net, une volonté d'immixtion à tout prix dans les affaires du Brabant (2). Pour atteindre son but, Philippe le Hardi sut admirablement utiliser un instrument que le hasard en somme, mettait à sa disposition.

Par un des articles de l'alliance économique qu'ils avaient conclue au début de la guerre de Cent ans (1339), la Flandre et le Brabant s'étaient engagés à frapper une monnaie commune dont l'estimation devait être confiée à deux commissions composées de délégués des deux princes et des chefs-ville de chaque principauté (3). Les années suivantes, on vit circuler en Flandre et en Brabant les mêmes « blancs au lion » dans les champs desquels s'unissaient les noms de Louis de Nevers et de Jean III, de Gand et de Louvain (4).

A Bruxelles, Philippe le Hardi prit probablement prétexte de certains défauts récents d'application, pour provoquer la

---

qu'il fut là... mandés, et adont y estoit mess. de Bourgongne et madame, si demora... 8 jours » (AGR., CC., 8778, fol. 68).

(1) Comparer à l'inspection par les officiers de la Chambre des Comptes de Paris, à Dijon en 1352. JASSEMIN, H., *Le contrôle financier en Bourgogne sous les derniers ducs capétiens, 1274-1353*. BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, 1918, LXXIX, pp. 134-135.

(2) Dans le même sens, VAN WERVEKE (H.), *Munthervorming*, pp. 338 ss., très net.

(3) PIRENNE, *Hist. de Belg.*, II (3e éd.), pp. 122-123. LUCAS, *The Low Countries and the Hundred Years' War*, pp. 351-352.

(4) DE WITTE, *Hist. monét. des ducs de Brabant*, I, pp. 132-133, nos 380-382. GAILLARD, V., *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 157. — V. LAURENT, *Loi de Gresham*, planche n° 2.

réunion à Lille de commissaires des deux parties. Cette conférence aboutit le 16 juillet suivant à la conclusion d'une nouvelle convention monétaire à partir du 1er juin pour un terme de cinq ans. Une monnaie commune, des pièces d'or et d'argent, doubles et simples gros à six deniers d'aloi, était créée pour avoir cours dans les deux pays. Le droit de regard sur la frappe était réciproque. Les profits étaient partagés. Il était stipulé que s'il fallait accorder une « crue » aux marchands, c'est-à-dire stimuler la vente de métal fin aux monnaies en offrant un prix supérieur, cette offre devrait être faite en commun et après concert (1). Somme toute, il ne s'agissait que d'une confirmation et d'une remise en vigueur de la clause monétaire de la convention de 1339, motivée par la crise générale du métal fin (2). Du moins, Philippe le Hardi allait utiliser cet acte comme base de ses revendications ultérieures.

La convention de 1384 fut d'abord strictement appliquée de part et d'autre (3). L'atelier de Malines et celui de Louvain commencèrent à frapper les monnaies d'alliance en septembre. A chacun des maîtres d'atelier étaient adjoints deux « wardains », représentant l'un le comte, l'autre la duchesse. En outre, les opérations, à Louvain comme à Malines, furent surveillées par Regnaut de Goudry, maître général des monnaies de Philippe le Hardi (4), ce qui

(1) Copie insérée dans les lettres (Paris, 16 juillet 1384) par lesquelles Philippe le Hardi s'engage à respecter l'ordonnance décidant la frappe d'alliance. AGR., CB., 6092. Publiée LAURENT, *Loi de Gresham, Doc.*, n° 7, p. 140 (Bibliographie antérieure *ibid.*, p. 45, n. 3).

(2) PIRENNE, confondant probablement cette convention avec celle de 1389, lui en attribue les effets : « Un accord qui lui abandonnait en fait l'administration monétaire du duché. » (*Hist. Belg.*, II, 3e éd., p. 221.) Il ne peut être question d'interpréter de la sorte la convention de 1384. En revanche, celle de 1389 (v. *inf.*, pp. 420-21) se résume bien ainsi. — CARTELLIERI, p. 28, s'est également trompé dans l'interprétation de la convention de 1384 où il voit un prêt d'argent consenti par Jeanne au duc de Bourgogne. On ne peut davantage l'appeler déjà une « capitulation » comme l'a fait H. VAN WERVEKE, *Munthervorming*, p. 338.

(3) Pour tout ce qui va suivre, bibliographie dans LAURENT, *Loi de Gresham*, p. 46, note (continuée p. 47).

(4) « ... voiages fais par Regnault de Goudry... pour et à cause de

marque bien l'influence prédominante exercée par le Bourguignon dès le début de l'entreprise. Aux termes de la convention, les comptes devaient être « en françois » — autre signe caractéristique — et arrêtés « une fois ou deuz l'an ».

A l'ouverture des boîtes le 16 mai, on constate que la frappe des doubles gros d'argent a porté à Malines sur 18.375 marcs d'œuvre, à Louvain sur 14.717. Elle a laissé à Malines un bénéfice de 548 lb. 13 s. 11 d. et obole de gros; à Louvain, de 367 lb. 18 s. 6 d. de gros (1). Dans les comptes, nous avons fait choix de ces seuls chiffres (à l'exclusion de ceux concernant la frappe d'or et les émissions de monnaies non communes), afin d'éprouver la valeur du prétexte qu'invoqua ultérieurement Philippe le Hardi pour légitimer sa frappe particulière : à savoir que les ateliers étrangers — et parmi eux, celui de Louvain — drainaient une masse considérable de billon flamand, le détournant ainsi de ses débouchés naturels, les ateliers comtaux. Pour toute la première période, l'examen des comptes (2) ne révèle rien de semblable. La monnaie de Malines a reçu plus de billon, a travaillé davantage et réalisé des bénéfices plus considérables que celle de Louvain.

En effet, dès avant l'établissement des comptes de la frappe en communauté, Philippe le Hardi avait ordonné d'augmenter sa frappe particulière, poussé par la nécessité, par l'invasion des monnaies étrangères allégées prises à des cours plus élevés que les siennes. Cette frappe particulière comprenait essentiellement des doubles gros d'argent, semblables à ceux qu'on frappait à Malines et à Louvain et qui circulaient en Flandre et en Brabant en vertu

son office... (à Malines et à Louvain pour) mectre sus le fait des monnoies... et aussi pour parler aux gens des bonnes villes de Flandres et de Bréban... » (LAURENT, *Doc.*, n° 16, pp. 157-158).

(1) Atelier de Malines, AGR., CC., rouleau 2142, 2e partie (LAURENT, *Doc.*, n° 9, p. 147-149); atelier de Louvain, AGR., CC., rouleau 2589 (*Doc.*, n° 10, p. 149-150).

(2) Auquel ont négligé de procéder les auteurs précédents : DESCHAMPS DE PAS, p. 6. DE WITTE, t. Ier, p. 166.

de la convention de 1384. Et dès ce moment (18 avril 1386), il procédait à de véritables mutations par rapport à la frappe d'alliance. Mutations portant sur l'aloi et la taille : l'ordonnance d'émission et le compte rendu par le maître de l'atelier de Malines mentionne la frappe de gros à 5 deniers, 18 grains, au lieu des 6 deniers d'aloi prévus par la convention (1).

Un mois après, nouvelle augmentation de la frappe particulière, nouvelles mutations par rapport à la frappe en commun : *mutatio in pondere* tout d'abord, les doubles gros étant ramenés par rapport à ceux de 1384, de 4 sols, 2 deniers de poids au marc de Troyes, 4 s. 9 d. *Mutatio in materia* ensuite, non encore pratiquée sur les doubles gros dont l'aloi était toujours maintenu à 6 deniers, mais sur les simples et les demi-gros, abaissés à 5 deniers, 18 grains. Ce qui permettait au prince d'offrir aux marchands de billon 17 s. 8 d. pour le marc d'argent (au lieu de 17 s. 2 d. dans la convention de 1384) et de stimuler de la sorte l'apport de métal à ses ateliers et d'augmenter son seigneurage (2). Certes le comte de Flandre était dans son droit en augmentant sa frappe particulière et en allégeant ses espèces. Rien dans la convention de 1384 ne le lui interdisait. On peut néanmoins se demander si, en pratiquant l'allègement précisément sur les espèces d'argent du type identique à celles qu'on frappait en communauté depuis 1384, Philippe le Hardi et ses monétaires qui n'ignoraient pas les conséquences désastreuses de ces mutations pour le monnayage d'argent brabançon (étant victimes eux-mêmes de la concurrence étrangère), ne pratiquaient pas une politique des monnaies qui devait bientôt réduire à merci leur associé brabançon (3). L'attitude que le duc de Bourgogne

(1) 18 avril 1386. ADN., B. 616, n° 11568*bis* A. et B. (LAURENT, *Doc.*, n° 8, p. 145).

(2) 29 octobre 1386. ADN., B. 616, n° 11619 (*ibid.*, n° 12, p. 152).

(3) Tenant compte de l'esprit de suite avec lequel ces mutations successives furent pratiquées, nous avons fait usage de la locution *politique monétaire*. Dans cette interprétation, VAN WERVEKE est encore allé plus loin que nous (*Munthervorming*, pp. 336-339).

adopta à l'égard de sa tante lorsque celle-ci se défendit contre cette concurrence par les mêmes moyens (1), suffit à nous édifier à ce sujet.

Le 3 avril 1387, nouvelle ordonnance : cette fois, l'allègement affecte à la fois doubles et simples gros, dont l'aloi est abaissé à 5 deniers, 4 grains (6 deniers en 1384), le poids élevé de 4 s. 2 d. (1384) et de 4 s. 9 d. (1386) à 4 s. 11 ½ d., ce qui permet de donner 20 s. 9 d. de gros pour marc d'œuvre aux marchands, et d'élever le seigneurage et la récompense au maître des monnaies (2).

Le 1er octobre 1388, quatrième ordonnance, nouvel allègement des gros d'argent à 4 deniers, 20 grains d'aloi, les autres modifications à l'avenant (3). En deux ans et demi, le poids de fin du gros était tombé de 1,225 gr. à 0,81 gr. (4), donc de plus de 50 %.

L'esprit de suite qui inspire les procédés des monétaires du comte de Flandre est attesté non seulement par la filiation saisissante de ces ordonnances, mais encore par les graves mesures, témoignant d'un vaste programme d'ensemble, prises à la veille de la foire de Bruges où se passaient toutes les opérations à crédit qui réglaient le cours du change de toutes les espèces. Le 27 avril 1387, le comte de Flandre ordonna dans toute l'étendue du comté le « décri » de toutes les anciennes monnaies de Louis de Male et leur remise immédiate comme billon aux tables des changeurs (5). Or, comme les théoriciens des mutations l'ont montré, le décri des anciennes espèces coïncidant avec les

(1) V. *infra*, pp. 415-16; 424-30.

(2) 3 avril 1387. Dans notre ouvrage *La Loi de Gresham*, p. 50 et *Doc.*, n° 17, p. 158, cet acte est daté erronément 1388, 3 avril, erreur qui a été relevée par P. Thomas (Revue du Nord, 1934, XX, p. 50). ADN., B. 617, n° 11648.

(3) 1er octobre 1388. ADN., B. 617, n° 11761 (*ibid.*, n° 18, p. 159).

(4) V. l'excellent tableau synoptique dressé par Van Werveke, *Muntherworming*, p. 337.

(5) Cet événement d'une importance capitale ne nous est connu que par plusieurs sources narratives — circonstance extrêmement rare en histoire monétaire — dont les textes sont cités Laurent, *Loi de Gresham*, p. 51, n. 2 (continuée p. 52).

mutations, est une sorte d'assurance contre les inconvénients que celles-ci peuvent présenter pour le seigneur monnayer lui-même. Par le décri, en effet, celui-ci non seulement attire à ses ateliers les espèces étrangères de pied supérieur, mais soustrait à la spéculation étrangère ses propres monnaies de pied supérieur, antérieures à celles qu'il vient de muter, et met ainsi à la disposition de ses ateliers une quantité maximum de métal fin (1).

Les mesures prises par Philippe le Hardi sous la pression de la concurrence étrangère et de la disette de métal fin, considérées sous cet angle, constituent une offensive contre la monnaie brabançonne. Elles représentent, d'autre part, un retour aux anciennes pratiques de la première moitié du XIV^e^ siècle, où les monétaires de Philippe le Hardi revenaient avec d'autant moins de regrets que, à ce moment, il devenait clair que la restauration de la monnaie droite de Charles V avait à la longue échoué (2). Encore un commencement de preuve, selon nous, que ces monétaires du duc de Bourgogne connaissaient bien tout le mouvement de faits et de doctrine qui avait inspiré l'entourage de Charles V (3).

L'avilissement des monnaies flamandes présentait pour les autres voisins du comté les mêmes dangers que pour le Brabant. En France, si la monnaie royale se défendait mal contre les conséquences de ces pratiques, c'est que la politique monétaire de Charles VI était toujours inspirée par la

(1) LANDRY, *Essai sur les mutations*, pp. 57-59 et 175.

(2) BRIDREY, *Nicole Oresme*, pp. 568 et suiv., et mieux encore LANDRY, *Notes critiques sur le « Nicole Oresme » de M. Bridrey*, LE MOYEN AGE, 1909, 2^e^ série, XIII, p. 171, ont bien montré que la réforme de Charles V de 1360 essayait courageusement de mettre fin aux pratiques par où on avait depuis Philippe le Bel, paré au manque de métal fin : décri des anciennes espèces, élévation du prix d'achat du billon, etc.

(3) Sur l'influence exercée par la réforme monétaire de Charles V et les écrits doctrinaux auxquels elle donna lieu, sur les pratiques des monétaires bourguignons en Flandre, v. LAURENT, *Faits et doctrines monétaires au moyen âge. Le problème des traductions françaises du « Traictié des monnoies » de Nicole Oresme dans les Pays-Bas bourguignons (fin du XIV^e^-début du XV^e^ siècle)*. REVUE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, 1933, t. XXI, pp. 19-20, 23-24 et *La Loi de Gresham*, pp. 89-90, 93-94.

doctrine de la restauration de la monnaie droite. La concurrence des espèces flamandes se développait à l'aise dans le réseau de l'économie métallique du royaume : c'était toujours la monnaie royale de Tournai, la plus rapprochée des frontières du comté, qui était la première à donner une crue aux marchands (1).

Mais en Angleterre, la parade avait été énergique. Le 12 juin 1389, Richard II ordonna à tous les shériffs du royaume de prohiber formellement l'introduction de monnaies inférieures d'or et d'argent (mentionnant spécialement le noble de Flandre), à moins qu'elles n'eussent été brisées et portées aux Monnaies en vue de la refonte (2).

Les effets de cette offensive brusquée de la monnaie flamande se firent aussitôt sentir en Brabant, mais la duchesse et ses conseillers ne s'émurent que plus tard. A la fin d'août 1387, Jeanne envoie demander conseil aux magistrats de Louvain et de Bruxelles (3) et les invite à une journée, très probablement des États de Brabant, le 2 septembre à Tervueren (4), où l'on envisagera les mesures à prendre. On y convint sans doute très vite de la nécessité d'une augmentation de la frappe particulière de la duchesse, car quelques jours après — entre le 2 et le 26 septembre —, un nouveau maître particulier, Francon van Bogaerden, fut chargé de frapper diverses monnaies d'or et d'argent (5), dont l'une,

(1) BRIDREY, p. 572; DIEUDONNÉ, *La théorie de la monnaie*, p. 19, n. 1.

(2) *Calendar of Close Rolls, Richard II*, vol. III, *1385-1389*, p. 647.

(3) AGR., CC., 17144, non folioté, a° 1387-1388 : « It. 28. Aug., remisit domina ducissa dictum Petrum (Braeu) apud Lyram, et quod ultra equitaret Lovanium et Bruxellas, loquturus una cum domino abbate Parcensi et eisdem oppidi de moneta... »

(4) *Ibid.* : « exstitit ad certam diaetam super id tenendam videlicet 2. Sept. apud Furam... » C'est à coup sûr d'une assemblée des États de Brabant qu'il s'agit à Tervueren le 2 septembre 1387 : l'ordonnance dont il est fait mention dans l'acte de cautionnement du 26 septembre suivant (voir note suivante) émanait de la duchesse et des prélats, barons, chevaliers, bonnes villes et pays de Brabant. Et on a vu d'autre part, (note précédente), la duchesse convoquer en même temps le 28 août le magistrat de Louvain et l'abbé de Parc, membres des États.

(5) L'ordonnance ne nous est connue que par la mention qui en est faite dans l'acte par où les conseillers de la duchesse et un certain Jean

la plaque d'argent, doit retenir notre attention : elle répond, en effet, aux mêmes besoins commerciaux que les gros d'argent de la convention de 1384 et des émissions particulières de Philippe le Hardi en 1386, 1387 et 1388. Cette plaque d'argent sera à 5 deniers, 5 grains d'aloi; premier allègement opéré par la duchesse dans sa frappe particulière, ne constituant même pas encore un alignement exact au niveau de celui que le comte de Flandre a opéré pour les gros d'argent le 3 avril précédent (5 deniers, 4 grains) et bientôt dépassé plus largement encore par celui que décrétera l'ordonnance du 1er octobre 1388 (4 deniers, 20 grains) (1).

La riposte du duc de Bourgogne ne se fit pas attendre. Avant même que les Brabançons eussent mis à exécution ces timides représailles, les monétaires flamands étaient déjà informés de leurs intentions, probablement par l'officier du comte préposé à la surveillance de la frappe commune à Louvain, Jehan le Maréchal (2). Celui-ci a avisé Regnaut de Goudry, maître général des monnaies de Bourgogne, qui a fait aussitôt rapport au duc. De Rouvres, le chancelier alerte immédiatement les gens des Comptes à Lille, leur recommandant de surveiller la frappe particulière de la duchesse. Il n'ose croire à tant d'initiative de la part de celle-ci (3).

---

van Aertsele dit van Ghent, se constituent pleiges de Van Bogaerden pour la somme de 12.000 florins nouveaux à l'ange. AGR., Mss. div., 5 D., fol. 3. Pub. PIOT, *Ancienne administrat. monét. de la Belg.*, p. 59, P. J. n° 12 (LAURENT, *Doc.*, n° 15, p. 156).

(1) V. *supra*, p. 413. Le poids de fin de cette plaque aurait été de 0,886 gr. Celui du gros de Flandre de l'émission du 3 avril, était de 0,89; du 29 oct. 1388, 0,81.

(2) Cité comme tel dans le compte de la monnaie commune de Louvain (v. *supra*, p. 411, n. 1) et dans les deux lettres de la note suivante.

(3) ADN., B. 17602 (Lettres reçues et dépêchées). Lettre du chancelier à Me Jehan de Pacy, conseiller et maître des comptes à Lille (datée de Rouvres 14 septembre 1387, arrivée à Lille le 1er octobre) : « ... et aussi que madame de Brabant si comme vous avez entendu, fait faire semblables monnoies à celles de mon dit seigneur... Si enquerez sur le certain se madame de Brabant fait monnoies semblables à celles de mon dit seigneur, ce que je ne croy mie, afin que en ce cas mon dit signeur lui en escrisit. » Autre lettre du chancelier à Jehan de Pacy, en

Dès que la certitude est acquise, le comte de Flandre agit brutalement. Regnaut de Goudry est envoyé en Brabant et — sans qu'on puisse dire en invoquant quel droit — fait immédiatement fermer la Monnaie de Louvain (fin janvier 1388) (1). Pour se représenter comment cette mesure rigoureuse put être prise, il faut se rappeler qu'à ce moment, la duchesse de Brabant en guerre avec le duc de Gueldre venait de recevoir un appui militaire décisif du Bourguignon et de contracter envers lui d'importantes dettes (2).

Ce sont encore les événements politiques de 1388 qui expliquent l'accélération du processus monétaire à partir de là et jusqu'en 1389 : l'échec désastreux de l'offensive brabançonne vers Grave (juin 1388) a obligé Jeanne à s'en remettre complètement à l'appui de son neveu qui met sur pied la campagne de Gueldre (septembre-octobre). A l'issue de celle-ci, l'influence directe qu'il exerce sur la conduite des affaires de Brabant est devenue prédominante (3). Le facteur politique a donc joué un rôle décisif.

Mais d'autres causes, ressortissant plus étroitement à notre sujet, ne doivent pas être négligées non plus. Philippe le Hardi se défend mal contre les effets de la crise du métal précieux dans ses pays de Bourgogne et de Flandre. En Bourgogne, ses ateliers sont si peu actifs qu'en 1389, faute

---

date de Dijon, 23 septembre, sur le même sujet pour le presser davantage. Même fonds, à la date. Les textes sont dans LAURENT, *Doc.*, n° 13, p. 154 et n° 14, p. 155.

(1) Le fait est certain, mais n'est établi que par une mention dans le rôle des voyages de Goudry (v. *supra*, p. 410, n. 4) : « ... le dit Regnault parti se de Paris le 30e jour de décembre (13)87... (à Arras, Cambrai, où il assista sans doute à l'entrevue de Philippe le Hardi et de Jeanne, v. ch. VII, pp. 260 ss. de nouveau à Arras) et de là fut envoié en Bréban à madame la duchesse et fist fermer la monnoie de Louvain, et d'illec revint à Gant. » Le voyage prend fin le 30 janvier (LAURENT, *Doc.*, n° 264, p. 158). Il ne peut s'agir ici de l'atelier où l'on frappait en communauté, car dans ce cas celui de Gand n'aurait pas continué de frapper en vue d'un bénéfice commun, comme il le fit : v. ses comptes pour la période postérieure à fin janvier 1388 : le tableau en est donné LAURENT, *Loi de Gresham*, p. 66, n. 1, textes publiés *ibid.*, *Doc.*, n° 21, p. 163, n° 22, p. 166, n° 25, p. 171.

(2) V. *supra*, pp. 259-60.

(3) V. *supra*, pp. 263-64.

de trouver un maître, on est réduit à exploiter en régie la Monnaie de Dijon et celle de Chalon-sur-Saône, où l'on n'œuvre plus que pendant les foires (1). En Flandre, malgré les énergiques mesures prises en 1387 pour activer la frappe, le niveau des émissions de l'atelier de Gand est retombé bientôt au-dessous des besoins. Une conférence tenue le 3 février 1388 par les gens des Comptes de Lille avec divers marchands et fonctionnaires spécialistes des monnaies, n'aboutit qu'à des demi-mesures. Pour attirer le billon, on envisage d'ouvrir à Malines un atelier qui, étant situé plus près de l'Allemagne, pays producteur d'argent, attirera un peu plus de métal précieux que celui de Gand. Mais le projet est empreint de la même timidité, et il n'aura pas de suite avant 1390 (2).

Enfin, la hausse d'or affecte en Flandre comme partout ailleurs, le système des rentes et des cens; la crise monétaire entraîne une véritable crise économique et sociale (3). A la suite de doléances des trois membres de Flandre et du Franc, Philippe le Hardi est amené à autoriser les pouvoirs urbains à décréter un moratoire partiel du paiement des rentes, cens, loyers (4).

En résumé, tous ces témoignages montrent que l'économie du comté de Flandre souffre des mêmes maux que celle de l'Europe occidentale tout entière. Les difficultés monétaires et économiques où se débattait Philippe le Hardi, autant que ses desseins politiques, le poussaient à se débarrasser au plus tôt de la concurrence brabançonne, même si — comme on peut le supposer — il n'avait pas, de cette concurrence, l'idée démesurément exagérée qu'on en trouve dans ses lettres et le préambule de ses ordonnances.

(1) LIÈVRE, *La monnaie et le change en Bourgogne*, p. 41.
(2) LAURENT, *Doc.*, n° 19, pp. 160-161. V. *infra*, pp. 422-23.
(3) LAURENT, *Crise monétaire et problèmes économiques et sociaux en Flandre et en Brabant au XIV^e siècle*. ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, 1933, t. V, p. 158, *Loi de Gresham*, pp. 96-98. VAN WERVEKE, *Munthervorming*, pp. 342-344.
(4) *Ibid.*, pp. 102-103. *Doc.*, n° 24, p. 170.

Au reste, la convention de 1384, conclue pour une période de cinq ans, touchait à son terme. L'avenir des relations monétaires entre la Flandre et le Brabant pouvait redevenir incertain. Utilisant au début de 1389 tous les arguments politiques et financiers dont il disposait, le duc de Bourgogne proposa à sa tante, sans doute à l'entrevue de Cambrai, la fusion des deux Monnaies en une seule qui fonctionnerait à Gand (1). La duchesse accepta, par lettres rédigées à Cambrai, le lendemain du départ de son neveu.

Dans ses lettres, Philippe le Hardi s'était plaint que Jeanne eût imité ses monnaies, notamment ses anges d'or. La réponse de la duchesse (2) jette un jour très vif sur les procédés employés par le comte de Flandre à l'égard de sa tante. La duchesse s'y défend d'avoir enfreint la convention : ses anges sont frappés aux armes de Brabant, ne peuvent prêter à confusion avec ceux de Flandre. Pareil reproche était d'ailleurs mal fondé de la part du comte de Flandre qui battait depuis trois ans sans interruption, des gros d'argent de type identique à celui de la convention. Jeanne se défend d'avoir lésé les intérêts de son neveu : loin d'avoir empêché le transfert de billon brabançon aux ateliers flamands, elle se déclare en mesure de prouver, registres à l'appui, que le rapport du mouvement de billon de Brabant en Flandre au mouvement de Flandre

(1) Nous démontrons dans la note suivante l'existence des lettres de Philippe le Hardi (aujourd'hui perdues) qui apportèrent à Jeanne cette proposition. — Sur les circonstances de l'entrevue de Cambrai, v. pp. 268 et suiv.

(2) Piot, *Notice*, pp. 133-136, P. J., n° 2. Ni Piot, *op. cit.*, pp. 120-122, ni Deschamps de Pas, pp. 120-122, ni De Witte, I, pp. 166-168, ne se sont avisés qu'il ne s'agissait que d'une réponse de Jeanne à une suggestion que lui avait faite — antérieurement — de lui abandonner la gestion de ses monnaies, comme le prouve ce passage de la fin de la lettre : « ensi que mons. de Bourgogne lui a nouvellement escript par ses lettres » (Piot, p. 135). Aucun de ces auteurs n'a daté ces lettres. Ce n'est pas impossible, puisqu'il y est écrit que les conventions de 1384 « ... encore durent et doivent durer par certain espace de temps... » (Piot, p. 133). Le terme en était en principe le 1er juin. La lettre de Jeanne est donc antérieure au 1er juin 1389, mais non de beaucoup, puisque la réponse du duc de Bourgogne est du 12 juin.

en Brabant est de 100 à 7. Élément statistique sujet à caution, évidemment, mais (même s'il est fortement exagéré — ce qui est peu probable) néanmoins intéressant en ce qu'il prouve que dans la concurrence des monnayages, le brabançon est vaincu, et que le comte de Flandre souffre infiniment moins que la duchesse de Brabant de l'altération générale des monnaies. Jeanne affirme, en effet, que ses gens ont favorisé la circulation de la monnaie flamande en Brabant, tandis que ceux du comte ont interdit en Flandre la circulation des siennes et l'exportation de billon vers le Brabant. Elle dénonce ses procédés, contraires à l'esprit de la convention de 1384. Mais totalement impuissante à redresser le tort qui lui est fait, elle offre de faire la preuve de sa bonne volonté en fermant sa Monnaie et en confiant à son neveu la frappe des espèces qui auraient cours dans ses états, pouvu qu'elle en retire la moitié des profits et conserve un droit de contrôle. En abdiquant de la sorte son droit de monnayage, elle ne faisait que répondre à la suggestion qui lui avait été faite par son neveu, on imagine facilement avec quels arguments [1].

Les instruments qui consacraient l'abandon par la duchesse de Brabant de sa prérogative souveraine de battre monnaie, au profit de Philippe le Hardi, furent échangés le 12 juin. Le nouvel accord était conclu, selon le préambule, pour éviter les dommages résultant de la circulation de plus en plus abondante des monnaies étrangères dans les deux pays et de leur vie économique. Jeanne s'engageait à ne plus frapper monnaie à Louvain ni ailleurs, et à envoyer par ses officiers ou par les marchands tout le billon d'or et d'argent de Brabant aux ateliers flamands, moyennant quoi elle toucherait la moitié des profits de la monnaie frappée en Flandre [2].

Jeanne, par ses lettres, annonçait sa décision à ses sujets et prohibait à l'intérieur du duché toutes les monnaies

[1] V. note précédente.
[2] ADN., B. 620, n° 11826. Or. parch.

étrangères (sauf celles du roi des Romains, du roi de France et du comte de Flandre) et interdisait toute exportation de billon ailleurs qu'à l'atelier comtal de Malines (1).

Quinze mois avant la cession du Brabant en nue propriété à Philippe le Hardi (2), le démembrement de la puissance souveraine de la duchesse était déjà consommé.

***

§ 3. Le nouveau régime — monnaie commune unique gérée par les Flamands — ne doit pas être considéré seulement du point de vue des relations monétaires entre la Flandre et le Brabant. Dans l'esprit des officiers monétaires flamands, c'était une des conditions préalables nécessaires d'une réforme monétaire en Flandre. A ce moment, en effet (seconde moitié de 1389), ils se préparaient à renverser la pratique monétaire en usage pendant les cinq dernières années, à mettre un terme aux mutations qui avaient été opérées sans discontinuer depuis 1384 et à tenter un redressement et une stabilisation du gros d'argent. En agissant ainsi, ils poursuivaient le même but que Charles V et son inspirateur, Nicole Oresme, lorsque ceux-ci avaient, un quart de siècle plus tôt, tenté une restauration de la monnaie droite (3). Mais il ne fait pas de doute qu'ils n'aient voulu tenir compte des enseignements de l'expérience française et réaliser leur réforme dans des conditions plus favorables (4). Pour cela, il fallait avant tout écarter la concur-

(1) ADN., B. 620, n° 11827. Or. parch. Publ. Piot, *Notice*, pp. 136-137, P. J., n° 3.

(2) V. *supra*, pp. 275-277.

(3) Sur cette réforme en France, v. bibliographie, *supra*, p. 414, n. 2.

(4) L'étude de M. Van Werveke, *Munthervorming*, prouve que nous ne nous trompions pas (*Loi de Gresham*, pp. 89-90, 93-94 et *Faits et doctrines monétaires au moyen âge* — référence complète, *supra*, p. 414, n. 3 — pp. 19-20, 23-24) en supposant que les monétaires flamands et bourguignons s'étaient efforcés, à partir de 1384 du moins, de se guider d'après les enseignements de l'expérience française dans la conduite des affaires monétaires.

rence des monnaies étrangères inférieures, comme celle qui avait ruiné la réforme française (1). Considérée sous cet angle, la convention monétaire de juin 1389, avec la duchesse de Brabant, est une pièce du système, comme l'importante ordonnance de janvier 1390 en est une autre (2).

Le redressement du gros d'argent à 6 deniers d'aloi et à 57 ½ de taille, donc à 1,07 gramme de fin, fut mis à exécution à partir de février 1390; et la stabilisation fut maintenue sans défaillance jusqu'en 1407 — résultat extrêmement remarquable (3). L'étude de cette réforme n'est pas dans le cadre de notre sujet. Mais en étudiant les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant sous le régime de la monnaie commune unique (1389-1396), il convient de ne jamais perdre de vue à l'arrière-plan du récit, que pendant cette période, Philippe le Hardi tentait en Flandre une opération intérieure délicate et dangereuse pour son « domaine », et dont le succès pouvait à chaque instant être compromis par la concurrence de monnaies étrangères.

Or les débuts de cette tentative de restauration de la monnaie furent des plus difficiles. Le nouveau régime entré en vigueur, les maîtres des monnaies de Philippe le Hardi étaient persuadés qu'une grande partie des difficultés allaient être levées, par suite de l'afflux à leurs ateliers du métal provenant de Brabant (4). Mais le système de la monnaie commune unique n'arrêta pas le développement de la crise dans les deux pays. En Flandre, l'atelier de Gand, toujours dépourvu du billon nécessaire, demeurait sans cesse à la veille du chômage. Pour parer à cette éternelle insuffisance du métal fin, on reprit à la fin de 1390 le projet, déjà soumis deux ans plus tôt aux gens des

(1) Sur les causes de cet échec, v. *supra*, pp. 414-415.
(2) Van Werveke, *op. cit.*, p. 341 et Append., pp. 346-347.
(3) Van Werveke, *op. cit.*, pp. 339-340 et tabl., p. 337.
(4) V. *sup.*, p. 420.

Comptes (1), d'ouvrir à Malines, plus rapprochée des frontières de l'Allemagne, une Monnaie particulière où les marchands des pays de l'Est « pouront aisièment et à petis fraix apporter leur billon ». Autre signe de la détresse du monnayage flamand : c'est Regnaud de Goudry, maître général des monnaies de Philippe le Hardi, qui va cumuler ces fonctions avec celles du maître particulier de la Monnaie de Malines. Le prince ne trouve plus de marchands qui acceptent d'affronter les risques de la gestion d'un atelier monétaire : ce sont ses hauts fonctionnaires qui en assument la charge, sans doute par ordre. Les monnaies émises par l'atelier de Malines à partir de 1390, furent toutes frappées au nom de Philippe le Hardi. Et la moitié des bénéfices fut versée à la duchesse Jeanne jusqu'au 24 juin 1392 (2).

La situation en Brabant n'était guère plus favorable qu'en Flandre. Le billon de Brabant s'évadait en Hollande, dans le pays de Liége et ailleurs, à l'étranger comme autrefois, au lieu d'aller en Flandre, comme on l'avait escompté, pour en revenir sous la forme d'espèces communes qui eussent servi au commerce brabançon. De sorte que le Brabant connaissait une recrudescence d'invasion de monnaies étrangères affaiblies. Les villes et les marchands attribuaient le mal à la convention de 1389, demandaient qu'on frappât en Brabant. Le système de l'union monétaire, indépendante de l'union politique, passait pour n'avoir aucun effet heureux sur la vie marchande du duché.

Lors de son entrevue avec son neveu à Tournai, en avril

(1) V. *supra*, p. 418.

(2) Les comptes de la monnaie de Gand pour la période postérieure à la convention de 1389 sont :

1er octobre 1388-17 novembre 1389 : ADN., B. 18649, fol. 1-1 v° et AGR., CC., rouleau 824.

18 novembre 1389-7 juillet 1390, ADN., *ibid.*, fol. 1 v° et AGR., CC., rouleau 825.

7 juillet-23 octobre 1390, ADN., *ibid.*, fol. 1 v° et AGR., CC., rouleau 826.

Compte final : ADN., B. 18174 et AGR., CC., rouleau 826.

Publ. LAURENT, *Doc.*, n° 21, p. 163; 22, p. 166; 25, p. 171.

1392 (1), Jeanne lui fit part de cette situation et des remontrances que les villes lui faisaient à ce sujet (2). Ses fonctionnaires envisageaient la reprise d'une activité des monnaies brabançonnes : en décembre 1391, le receveur général, Renier Goedehere, était allé à Louvain enquêter et parlementer à ce sujet (3). Philippe le Hardi et ses conseillers furent attentifs aux arguments développés par les Brabançons. On a vu, d'autre part, qu'ils n'exercèrent pas à cette occasion sur la duchesse une pression violente pour obtenir le règlement de sa dette. L'entrevue de Tournai semble s'être déroulée sous le signe de la bonne volonté. Le système de la monnaie commune unique n'ayant pas donné ce qu'on en avait attendu, mieux valait pour le duc de Bourgogne ne pas s'entêter, attendre que les progrès réalisés dans le plan politique permissent de reprendre l'offensive dans le plan monétaire. L'union monétaire définitive se ferait en même temps que l'union politique. A l'issue de l'entrevue de Tournai, Philippe autorisa Jeanne, nonobstant l'accord intervenu en 1389, à frapper des monnaies d'or et d'argent. Toutefois, ces monnaies ne pourraient être semblables en poids ni en valeur à celles qu'il frappait à Gand, « afin que le cours de l'une monnoie n'empesche le cours de l'autre ». La moitié des profits de la frappe particulière de la duchesse serait versée au comte de Flandre. Tous les autres points de la convention de 1389 restaient en vigueur (4).

Cette dérogation à la convention de 1389 allait permettre à Jeanne de réagir vivement contre l'activité monétaire de son neveu. Le 25 juin, elle donnait commission à Gilbert

(1) PETIT, *Itinéraire*, p. 277, et *Supplément* dans *Philippe le Hardi*, p. 476. V. *supra*, p. 286.

(2) Cf. ci-dessous la première partie de la lettre de Philippe le Hardi à Jeanne (28 avril 1392).

(3) AGR., CC., 2377, fol. 72 : « om te besiene wes der was der munten toehorende ».

(4) Lettres de Philippe le Hardi à Jeanne, 28 avril 1392, Lille. AGR., CB., 6623. Publié CUMONT, *Chavre*, p. 231, annexe n° 4. Les réversales de Jeanne, ADN., B. 623, n° 12317.

van der Biesen, pour battre, en suite de cet accord, à Louvain ou dans une autre ville franche du Brabant et pendant deux ans, un denier d'or le florin à la tour, à émettre à 59 gros de Flandre, et trois deniers d'argent, valent respectivement 8, 4 et 2 « yngelschen » (1) et correspondant naturellement aux doubles, simples et demi-gros.

L'activité du nouveau maître des monnaies de Jeanne atteste dès le début un réel esprit d'offensive contre l'atelier de Malines. Tout d'abord, il s'installe à Vilvorde au lieu de Louvain, évidemment pour profiter du courant de billon qui afflue de Bruxelles et de Louvain vers Malines et Anvers. D'autre part, il concentre tout son effort sur la frappe de monnaies d'argent (celles dont le monde du commerce a le besoin le plus pressant), comme à Gand et à Malines. Du 25 juin 1392 (2) au 22 juillet 1393, il frappa des doubles gros à 5 deniers, 4 grains d'aloi (dans la suite abaissés à 5 deniers) qui firent une concurrence victorieuse à ceux frappés à Malines et plus encore à ceux de Gand, dont le pied était fort supérieur.

Au début de juillet, Jeanne écrivit même à Simon de La Faucille, maître de la monnaie de Malines, de fermer son atelier, se fondant on ne sait sur quoi. La Faucille fit un voyage à Bruxelles pour lui expliquer que c'était impossible (22 juillet). En passant, il recueillit des renseignements sur les conditions de la frappe, interrogea peut-être les fidèles que Philippe le Hardi avait gagnés dans le conseil de la duchesse, et visita l'atelier de Vilvorde où il vit van der Biesen. Ces renseignements furent envoyés aussitôt à la Chambre des Comptes de Lille (3).

(1) AGR., CB., 6631. Publié Piot, *Notice*, p. 137, P. J., n° 4. Le compte rendu par Van der Biesen le 20 mai 1394, AGR., CC., rouleau 2590. Publié *ibid.*, p. 142, P. J., n° 5; et Laurent, *Loi de Gresham, Doc.*, n° 34.

(2) Date officielle fournie par le compte de Van der Biesen (v. note précédente). Dans sa lettre du 25 janvier 1393, Simon de la Faucille rapporte que la Monnaie de Vilvorde œuvra à partir du 21 ou 22 juillet 1392 (v. ci-dessous, note 3).

(3) Lettre de Simon de la Faucille (Bruges, 25 janv. 1393), ADN.,

Pendant tout le mois d'août, les gens des Comptes furent très préoccupés par cette parade, d'autant plus surprenante que le duc venait d'accorder un nouveau délai à sa tante pour le règlement de sa dette (entrevue de Tournai, juillet 1393)(1). Le 30 août, ils lancèrent à la duchesse des lettres de protestation et chargèrent Simon de La Faucille d'aller les porter à Bruxelles (2). Nous avons le rapport rédigé par Simon après son retour de Bruxelles : sous une forme narrative très détaillée, c'est le plus intéressant des documents que nous ayons trouvé parmi les actes du fonds *Monnaies* de Lille. Aussi l'avons-nous suivi pas à pas dans l'exposé du conflit que nous avons fait ailleurs (3), et où nous renvoyons.

Le 4 septembre, Simon de La Faucille arrivé à Bruxelles, remit les lettres à la duchesse. Regnaut de Goudry était également à Bruxelles comme par hasard. Jeanne les fit appeler tous deux, et leur exprima son étonnement qu'on eût espionné sa fabrication. La Faucille répondit aussitôt que la question touchait au domaine de son maître, et que celui-ci « mettait commande » à la duchesse d'expliquer pourquoi elle avait allégé ses monnaies.

Les détails qu'il donne permettent d'entrevoir que les Brabançons ont pratiqué la mutation en poids et sur le cours. Et la différence des deux types numismatiques est si faible que les gens le confondent avec le denier du comte. Mutations en poids et en cours, quasi-identité des types, « simplesse du pueple » et « malisse des chambgeurs et autres qui gaignent en tel cas », voilà toutes les conditions réunies pour accélérer la hausse du métal et favoriser les infractions aux ordonnances du comte. C'est lui qui en subira les conséquences. Chacun sait qu'il a une convention monétaire avec la duchesse. « Car quel denier que vous faites et

B. 624, n° 12495, pièce 2. Pub. LAURENT, *Loi de Gresham*, pp. 72, n. 4 et 73, n. 1.

(1) Cf. *supra*, p. 287.

(2) LAURENT, *Loi de Gresham, Doc.*, n° 29, p. 177.

(3) *Ibid.*, pp. 73 ss. et *Doc.*, n° 30, pp. 179-183.

de quelle valeur, vostre demaine demeure tousjours ferme, et chascun scet que mon dit seigneur et vous avés compaignie ensemble en fait de monnoie, et pour ce que aussi tost que vostre denier se embatra (s'introduira) ou païs de Flandres pour la cause du coing, et le pueple se sentira déçeu, ils le mettront seule monseigneur, et par ainsi monseigneur en aura la blasme et sera en péril de empirier sa domaine très grandement (1). » La Faucille terminait ces remontrances — qui témoignent que la situation était, au moins partiellement, retournée — en demandant satisfaction pour son maître.

Le surlendemain (6 septembre), une conférence réunit les monétaires flamands et brabançons, en présence du conseil de la duchesse, pour remédier à la confusion possible des pièces d'argent. Les Brabançons convenaient de l'altération en poids. Les Flamands proposèrent d'apporter des modifications du type numismatique au denier de Vilvorde (2). Van der Biesen et les conseillers de Jeanne demandèrent à réfléchir (3).

Après un intervalle de deux jours, ils rapportèrent la réponse de la duchesse (8 septembre). Celle-ci refusait

(1) LAURENT, *Doc.*, pp. 180-181.

(2) Le détail de ces modifications est extrêmement suggestif pour notre sujet. Ils demandaient que les deniers frappés par Jeanne à Vilvorde (v. LAURENT, *Loi de Gresham*, planche n° 10 et p. 212) n'eussent plus, au revers, au lieu d'une croix et d'un lion dans l'écu, qu'une simple croix longue sans lion (le lion de Brabant créait la confusion par sa ressemblance avec celui de Flandre), et au droit, au-dessous des deux écus, le mot « Brabant » au lieu de la couronne de roses. Ces deniers de Vilvorde étaient donc du type dit Rosebeker, nom qui a longtemps intrigué les numismates (on a pensé tout naturellement que ce nom leur avait été donné parce que les premiers auraient été frappés en commémoration de la bataille de Roozebeke, en 1382). Ce nom populaire est passé dans la langue populaire, et il apparaît justement dans les comptes de la monnaie particulière de Brabant à partir de 1392 (v. TOURNEUR, *La Bataille de Roosebeke et le Rosebeker*. REV. BELGE DE PHILOL. ET D'HIST., 1923, t. II, p. 705). En appelant Rosebeker le denier de Vilvorde, les monétaires brabançons essayaient de le faire profiter de la valeur attribuée par le peuple aux monnaies d'alliance du type au « chapel de roses » (v. planche, n^{os} 6, 7 et 9).

(3) LAURENT, *Doc.*, p. 181.

toute modification au type de ses monnaies particulières. Ses gens lui avaient sans doute montré que le comte de Flandre n'avait cessé de pratiquer une concurrence analogue depuis plus de six ans. Le procédé avait du bon; il convenait de s'y tenir. En revanche, puisque ses monnaies étaient surévaluées en cours, Jeanne consentait volontiers, afin d'éviter toute concurrence déloyale, à ce que Philippe fît publier dans ses États que le denier de Vilvorde était fixé à 4 esterlins. Les Flamands repoussèrent immédiatement cette proposition, parce que ce cours constituait encore une surévaluation. Les villes de Brabant et Malines prohibaient la circulation du denier de Vilvorde, le considérant comme de mauvaises monnaies à passer au voisin (1). Aux nouvelles demandes des représentants de son neveu, la duchesse fit répondre par un refus, fondé sur les stipulations de l'accord du 28 avril 1392 : les monnaies qu'elle avait frappées n'étaient pas semblables aux monnaies flamandes, la moitié des profits de la frappe était versée au comte de Flandre; elle avait respecté la convention et continuerait à l'avenir de l'appliquer avec ses avantages comme avec ses inconvénients (2).

Jeanne se sentait donc assez forte en droit et en fait pour tenir tête à son neveu, pour résister aux procédés de cet envahissant héritier. La Faucille, rentré le lendemain, à Malines, écrit aux gens des Comptes à Lille : « Autre chose nous n'avons pou faire ne autre response avoir. » Et il ajoute avec inquiétude que l'atelier de Vilvorde va travailler de plus belle, s'il n'y est mis remède, tandis que les ateliers du comte de Flandre devront chômer, dès que la foire d'Anvers aura pris fin; car toutes les monnaies étrangères envahissent le pays, chacun les prend, personne n'en est puni, la monnaie du comte perd de sa valeur par rap-

(1) LAURENT, *Doc.*, pp. 181-182.
(2) *Loc. cit.*

port aux étrangères qui haussent, et le peuple ne respecte plus les ordonnances (1).

Ces réflexions témoignent de l'embarras où la contre-manœuvre brabançonne, s'ajoutant à la crise générale, plonge les monétaires flamands et bourguignons; et leur embarras se communique bientôt au duc de Bourgogne lui-même. Un mois après, Jeanne n'a rien fait pour lui donner satisfaction, et la monnaie de Vilvorde continue à œuvrer. Philippe le Hardi écrit à sa tante sur un ton beaucoup plus aimable qu'en d'autres circonstances : « Vos gens persevèrent à faire et forgier les diz deniers, qui pourroit tourner à très grant dommaige et préjudice de moy et de mon dit pays, ce que je tiens que vous ne vouldriez mie. » Il appuie sur les nuances, avoue que lorsqu'il avait accordé le 28 avril 1392 les lettres de dérogation à la convention de 1389, *son « entencion » était* que les deniers de la frappe particulière de Brabant devraient être non seulement « en riens semblables, mais du tout différens » des siens. Cette fois, pour son plus grand profit, il abandonne le dur langage du légiste pour s'attacher aux « intentions » des textes. Après avoir usé, avant d'user encore souvent de l'intimidation, il use ce jour-là de la prière, fait même jouer les sentiments : « Si vous pri, très chière et très amée seur, tant et si à certes comme plux puis, et sur tout le plaisir que faire me désirez... que aucun dommaige n'en viengne à mes subgez ne à mon pays, ce que je croy que vous vouldriez eschiver comme moy mesmes. » Et enfin : « Et se chose voulez que je puisse faire, (écrivez-moi) car tousjours le ferai de bon cuer (2). »

(1) Le passage — fin de la lettre de Simon de la Faucille à Regnaud de Goudry — est extrêmement intéressant. Mais c'est par erreur que nous avions cru pouvoir y trouver (*Loi de Gresham*, p. 77, n. 1, et texte p. 182) une formulation, en dehors de tout milieu doctrinal, de la loi dite de Gresham. M. H. Van Werveke, a parfaitement montré (Rev. belge de Philol. et d'Hist., 1933, XII, p. 750) que le passage doit s'interpréter comme nous l'avons fait ci-dessus à sa suite.

(2) ADN., B. 18822, fol. 160, n° 23254. Non datée, mais « bailliée en la Chambre » des Comptes le 8 octobre 1392. Laurent, *Doc.*, n° 31, p. 183.

Il importe peu qu'un accord soit probablement intervenu (1). Ce qui doit retenir notre attention, c'est le caractère nettement, délibérément hostile au monnayage de Philippe le Hardi, des mesures prises par la duchesse Jeanne et ses monétaires à partir de juillet 1392, et l'embarras où celles-ci jetèrent les monétaires flamands, comme l'attestent les conversations de Bruxelles (4-8 septembre) et la correspondance qui suivit entre la duchesse et son neveu. D'ailleurs, Jeanne ne renonça pas à son monnayage particulier. Le seul changement qui intervint fut qu'au bout d'un an seulement, le siège de l'atelier fut ramené de Vilvorde à Louvain. En revanche, l'aloi des gros d'argent de cette nouvelle émission était encore abaissé de 5 deniers, 4 grains, à 5 deniers seulement (15 juillet 1393) (2). La manœuvre par mutation sur le titre se poursuivait et s'aggravait.

Ce ne furent pas les remontrances et les prières de son neveu qui vinrent à bout de la réaction du monnayage brabançon, mais les conditions générales désastreuses qui s'imposaient à lui comme au monnayage flamand. L'atelier de Louvain œuvra jusqu'au 20 mai 1394, laissant un bénéfice net, mais en décroissance à partir du transfert à Louvain (3). A la fin du terme, Gilbert van der Biesen ne reprit pas la charge, prévoyant que le solde serait désormais en perte. La duchesse se trouva dans le même embarras que son neveu (4). Dès avant la clôture des comptes de van der

(1) V. les données des conjectures que l'on peut faire à ce sujet : LAURENT, *Loi de Gresham*, pp. 78-79.

(2) Ordonnance mentionnée par PIOT, *Notice*, p. 123 et n. 2 (date inexacte, 15 août) et publiée par J.-F. WILLEMS, *Mengelingen van historisch-vaderlandschen Inhoud* (Anvers, 1827-1830), pp. 339-354, sans indication de source. Nous avons trouvé une copie aux Archives communales de Louvain (VAN EVEN, *Inventaire*, p. 102, n° CXXXV = CUVELIER, *Inventaire*, t. I^er^, p. 149, n° 1470). Analyse suffisante dans nos *Doc.*, pp. 186-190, n° 33.

(3) AGR., CC., rouleau 2590 (NÉLIS, *Inventaire comptes en rouleaux*, p. 164, dates erronées) : la partie du compte afférente à la frappe à Louvain est publiée avec quelques fautes par PIOT, *Notice*, p. 143, P. J. 5.

(4) V. *supra*, pp. 422-23.

Biesen, on cherchait quelqu'un qui voulût bien assumer les risques des fonctions de maître de la Monnaie. Le commissaire flamand préposé au contrôle suggéra le nom de Barthélemi Thomas, membre d'une famille de marchands italiens résidant en Flandre qui avait déjà fourni divers maîtres des monnaies à Louis de Male et à son neveu. Barthélemi, qui avait donc toute la confiance de Philippe le Hardi, reçut sa commission le 24 avril et commença à frapper le 15 mai (1). Pierre Adorne, receveur général de Flandre, et Simon de La Faucille, maître de la Monnaie de Malines, assistèrent à la clôture des comptes et à la transmission des pouvoirs (2). Ces détails témoignent qu'à partir de ce moment, les agents de Philippe le Hardi avaient, à la faveur des événements, repris un contrôle étroit de la gestion de l'atelier de Brabant, au point de pouvoir y imposer comme maître un homme de confiance de Philippe le Hardi. On a vu, d'autre part, que Philippe le Hardi avait repris, cette fois avec vigueur (à partir de mars précédent), ses démarches en vue d'obtenir le règlement de sa créance ou des avantages territoriaux en compensation (3).

Et pourtant, Barthélemi Thomas fut rapidement réduit à l'impuissance comme son prédécesseur. Le 28 janvier 1395, faute de numéraire, il était obligé de cesser de battre (4).

Ainsi, en Brabant comme en Flandre, l'exercice du droit de monnaie s'avérait chaque jour plus difficile, pour tout dire impossible. Mais en Brabant, la crise revêtait, comme nous l'avons remarqué à diverses reprises, un caractère plus grave, en raison de l'affaissement des droits seigneu-

(1) AGR., CB., n° 6679 (lettres de commission), et CC., rouleau 2591; Nélis, p. 164 (compte).

(2) AGR., CC., 2379, fol. 62. — ADN., 4079, fol. 38 (mandement en date du 3 juin pour les frais de voyage).

(3) V. *sup.*, pp. 285 et suiv.

(4) Renier Goedehere, receveur général de la Monnaie de Brabant, l'annonce dans son compte de la recette générale de 1394-1395 : « ... doen Bertel die munte liet ende niet meer ghemunten en const midts dat tgelt soe op liep » (AGR., CC., 2380, fol. 9).

riaux de la princesse. Les prérogatives de seigneur monnayer de Jeanne étaient en train de se désagréger depuis longtemps, sous l'effet de la crise monétaire, financière et politique. Le contrôle tâtillon des villes sur l'exercice du monnayage (depuis le début et plus encore, depuis le milieu du XIV[e] siècle), le partage des bénéfices de la frappe avec le comte de Flandre (1384), puis l'abandon temporaire du droit même (1389), la cession à un de ses créanciers, le lombard Chavre, de sa part de bénéfices sur les monnaies d'alliance (1); autant d'étapes de l'effritement sans retour de cette prérogative de la duchesse. Dès avant 1392, elle avait même cédé à son receveur général, Renier Goedehere, envers qui elle était endettée, le droit de nommer les maîtres des monnaies du duché (2). Ce fut encore lui qui, après l'échec de Barthélemi Thomas, intervint auprès de Gilbert van der Biesen, pour le persuader d'assumer une dernière tentative de frappe particulière. Après une courte vacance de la maîtrise, van der Biesen s'engagea une dernière fois. Mais l'expérience fut de courte durée. En novembre 1395, sa gestion se soldait par un déficit (3). Et pendant le second semestre de l'année financière 1395-1396, le chapitre de la monnaie dans la recette générale le Brabant resta vide (4).

(1) Sur ce personnage, v. la monographie de CUMONT, G. La dette de Jeanne envers Chavre se montait le 8 mai 1383 à 15.116 francs d'or. AGR., CB., 5938, publ. sans indication de source par J.-F. WILLEMS, *Cod. diplomat.* du t. II des *Brabantsche Yeesten*, p. 648, n° CXXXIII. Montée à 8337 1/2 écus d'or au Saint-Pierre et 117 francs d'or, le 13 novembre 1388, elle avait été « assenée » (assignée) sur la part de la duchesse dans les profits de la monnaie de Gand. ADN., B. 619, n° 18652. Soustraction faite des prélèvements opérés par Chavre et des frais de fabrication, cette part se trouvait réduite à peu de chose, et la duchesse n'en éprouvait guère de changement dans sa trésorerie. V. détails dans LAURENT, *Loi de Gresham*, p. 66 et n. 3, et *Documents*, n° 21, p. 163, 22, p. 166, et 25, p. 171.

(2) C'était Goedehere qui avait consenti le 25 juin 1392 à ce que Van der Biesen assume la charge de maître des monnaies pendant deux ans. V. *sup.*, pp. 424-25. La charte (AGR. CB., 6631) contient une allusion nette aux lettres de créances que Goedehere tenait de Jeanne.

(3) AGR., CC., rouleau 2592

(4) AGR., CC , 2381, fol. 6.

La vieille duchesse était fatiguée de lutter. Le 1er octobre 1396, elle abandonnait tout ce qui restait de la pratique de ses prérogatives suzeraines en matière de monnaie, à ses villes et pays de Brabant pour un terme de dix ans, moyennant une rente annuelle de 2.000 tourelles d'or (1).

Cette cession de l'exercice du droit de monnaie de la dame de Brabant nous ramène à cinq siècles en arrière, lorsque les derniers Carolingiens usaient couramment de ce procédé pour rémunérer les services des comtes et des évêques (2). Certes les causes de l'accord de 1396, le but que poursuit la vieille duchesse sont tout différents. La rente annuelle en espèces qui est la contre-partie de la cession, ne se conçoit que dans une économie à forte circulation monétaire comme l'est celle du Brabant à cette époque. Mais l'abandon de l'exercice du droit de monnaie par le prince n'en est pas moins un signe de régression politique, qui en dit long sur l'affaissement de la puissance publique dans le duché de Brabant au cours des dernières décades du XIVe siècle.

(1) AGR., CB., 6894. Publ. intégralement LAURENT, *Doc.*, n° 38, pp. 197-208.

(2) PROU (M.), *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, à Paris (1896 , introduction.

Conclusion

L'année 1396 nous a amenés au terme de la première partie de cette histoire de l'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg et des seigneuries d'Outre-Meuse.

Quelque arbitraires que puissent être les coupures imposées par l'historien au *perpetuum mobile* de l'histoire, on admettra néanmoins que cette date marque une étape importante, décisive même, de la route qui devait conduire Philippe le Hardi au but qu'il s'était assigné dans nos régions. Arrivés à cette étape, mesurons le chemin parcouru depuis 1383.

Et tout d'abord, demandons-nous à quel ordre de préoccupations répondait l'activité politique de Philippe le Hardi dans les terres d'Empire des Pays-Bas.

Il n'est pas douteux pour nous que cette politique est inspirée à peu près exclusivement par des visées et des ambitions purement dynastiques en leur essence et territoriales dans leur objet. Ce dessein extérieur est à bien des égards celui d'un féodal. En voulant acquérir des terres nouvelles, Philippe le Hardi réalise l'idéal traditionnel des Capétiens et des Valois, mais aussi celui de Louis de Male que son épouse, héritière des ambitions paternelles, lui a transmis.

Il est resté tout aussi bien dans la tradition de ses ancêtres et de son beau-père en visant surtout un accroissement territorial en terre d'Empire. S'il apparaît aux yeux des con-

temporains, princes et peuples de l'Empire, comme un champion de la politique royale française, c'est à tort. Sa politique n'est pas plus antiallemande dans son esprit. Le développement imprimé à celle-ci dans cette « marche » — politique amorcée par un comte de Flandre qui avait, en fait, acquis une réelle indépendance à l'égard de son suzerain et dont l'indéniable influence ne se mesure que plus tard —, va lui donner un caractère propre que nous avons qualifié de « bourguignon ».

Ainsi définie la politique d'expansion territoriale de Philippe le Hardi, considérons les résultats qu'elle a atteints au cours de cette première étape. Ils peuvent être groupés en deux ensembles (et cette division n'est pas exclusivement inspirée par une convention). D'une part, il est devenu en fait duc de Limbourg et seigneur des importantes seigneuries d'Outre-Meuse : Fauquemont, Dalhem, Kerpen, Wassenberg, Millen, Gangelt et Waldfeucht, terres en bordure du duché de Limbourg ou pointes avancées vers le Nord ou l'Est de celui-ci, toutes des enclaves dans le duché de Juliers. Et de l'autre, sa femme a été reconnue comme nue propriétaire, puis comme unique héritière du Brabant par la duchesse Jeanne, qui n'en détient plus que l'usufruit et l'exercice du gouvernement. Dans le plan des faits monétaires, on l'a vu, la date de 1396 marque de même une étape importante dans la dissolution des prérogatives souveraines de la duchesse.

Si le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse retiennent d'abord notre attention, c'est parce que en 1396, le Bourguignon marque dans ce champ d'action une plus grande victoire qu'en Brabant. A la succession du Brabant, il n'a que des espoirs, bien fondés il est vrai. Celle du Limbourg est réglée : il en est en fait le propriétaire. Les circonstances — et surtout la détresse financière comme nous allons le dire plus loin — sont certes pour beaucoup dans l'acquisition de ce résultat qui a fait du Bourguignon, le duc de Limbourg avant qu'il ne devînt

duc de Brabant. Sans vouloir aller jusqu'à prétendre que Philippe le Hardi ait conduit le développement des événements plus qu'il n'a été déterminé par ceux-ci, on peut affirmer qu'il a su en tirer tous les avantages, faire jouer tous les atouts que cette acquisition lui mettait en mains, pour atteindre son principal objet : le duché de Brabant.

Les Brabançons pouvaient-ils encore librement choisir leur destinée, hésiter entre le roi des Romains, faible et lointain, et le duc de Bourgogne, dont les terres bordaient leur duché à l'ouest et à l'est, et qui détenait avec Anvers et Malines, les clefs du commerce du duché vers le Nord, vers la mer libre? L'acquisition du Limbourg ne le leur permettra plus. Elle assure l'autorité du duc dans l'ancien Lothier; elle fait échec aux menées impériales et elle oppose un frein solide aux tendances gueldroises à descendre vers le Sud.

Malgré leur valeur intrinsèque minime, ces terres limbourgeoises et d'Entre-Meuse-et-Rhin avaient joué un rôle décisif dans l'histoire du Brabant. Le duc et les villes n'ont cessé de faire preuve, lorsque étaient en jeu les routes, les forteresses et les tonlieux d'Entre-Meuse-et-Rhin, d'une susceptibilité tout à fait significative : on sent qu'ils les considèrent comme les clefs de la sécurité et de la prospérité du duché. Conception qui se justifiait parfaitement au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, mais qui a peu à peu perdu de sa valeur à partir du XIV^e^ avec le développement des relations maritimes entre Bruges et les villes hanséatiques de la Baltique. Elle détermine cependant encore la politique des villes brabançonnes et celle de Philippe le Hardi dans les Pays-Bas.

C'est que le Limbourg et les seigneuries d'Outre-Meuse ne tiraient pas seulement leur importance de leur situation géographique, mais aussi d'une particularité inhérente à leur histoire sociale. Ces pays, demeurés à l'écart de l'évolution économique générale vraiment rapide du reste des Pays-Bas, étaient fort arriérés : leur état économique et social à la fin du XIV^e^ siècle, en retard de plus de deux

siècles sur celui du Brabant et de la Flandre, se caractérise assez par l'absence totale d'agglomérations urbaines de quelque importance. En corrélation avec cet état de choses, la féodalité de ces régions, comme celle du Luxembourg, était demeurée beaucoup plus vivace et plus nombreuse qu'ailleurs. Tandis qu'en Brabant comme presque partout ailleurs, la diminution progressive de la réserve seigneuriale, la résorption de la classe servile et la réduction continue du revenu du seigneur avaient à peu près anéanti la féodalité militaire, celle du Limbourg et d'Outre-Meuse paraît avoir échappé à cette ruine économique, sans doute grâce à son éloignement de toute influence urbaine directe et à l'enrichissement par le brigandage. Le rôle qu'elle allait être appelée à jouer dans les destinées du duché était d'autant plus considérable : dès le XIV^e^ siècle, Limbourg et seigneuries d'Outre-Meuse sont considérés comme le réservoir du Brabant en chevalerie. Sans remonter plus haut, qu'il suffise de rappeler qu'en 1356, au lendemain de la défaite de Bruxelles, c'est là que Jeanne et Wenceslas se réfugient pour continuer la résistance contre le comte de Flandre, c'est là qu'ils réunissent en quelques semaines une armée de 1.200 chevaliers (1). Il en sera de même pendant tout le règne de Jeanne et encore en 1421 (2).

Voilà qui explique pourquoi les ducs et les villes de Brabant n'ont cessé d'affirmer depuis la fin du XIII^e^ siècle, leur commune volonté de maintenir fermement l'union du duché de Brabant et des duché de Limbourg et seigneuries d'Outre-Meuse. Cette commune volonté s'explique par un double but : pour les bourgeoisies marchandes, maintenir des échanges en transit entre les villes flamandes et rhénanes, par le Brabant et les routes « tusschen Mase ende Rijne »; pour les ducs, garder la disposition des indispensables réserves de chevalerie fournies par ces régions.

(1) LAURENT et QUICKE, *Guerre de succession du Brabant*, pp. 105 et 107.

(2) FAVRESSE (F.), *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles* (Bruxelles, 1932), pp. 201 et n. 3; 206 et n. 1; 210 et n. 3; 218-19.

Wenceslas y avait de plus un intérêt personnel. Comme le traité d'Ath et la politique de Louis de Male, allié aux Wittelsbach pendant les années 1356 et 1368, menaçaient, à la mort de sa femme, de l'écarter de la succession du Brabant, il avait essayé d'arrondir dans cette contrée, au nord de son duché de Luxembourg, son patrimoine limbourgeois, qui serait sans doute sa seule part de l'héritage de son épouse.

Cette féodalité transmosane et limbourgeoise qui avait réussi, à la fin du XIV^e^ siècle, à prendre des positions redoutables, Philippe le Hardi l'a rencontrée à chaque pas, comme les derniers ducs de Brabant avant lui.

Chez ces Mérode, ces Gronsveld, ces Heinsberg, le vieil esprit d'indépendance farouche, la turbulence perpétuelle propres aux féodalités des marches, demeurent vivaces. Ni Worringen et la mainmise brabançonne, ni les *Landfriede* ne les ont complètement étouffés. Au surplus, le duc de Gueldre est là, qui les ravive par ses perpétuelles intrigues. Depuis la mort de Jean III, ces petits dynastes d'Outre-Meuse ne sentent plus peser sur eux la perpétuelle menace de l'œil du maître. Infatués de leur puissance militaire qu'ils sentent de plus en plus indispensable, enhardis par les créances énormes qu'ils détiennent sur le trésor des ducs, enrichis par les cessions de toutes sortes qu'on leur fait en guise de paiements, voyant leurs possessions s'agrandir sans cesse, et confondant effrontément possession et propriété, ils ont fini par se considérer comme indépendants de tout pouvoir supérieur.

C'est d'une part devant cette situation sociale et politique, et d'autre part, devant un morcellement de terres dont les liens à l'égard de la duchesse étaient plus ou moins lâches, que Philippe le Hardi se trouva lorsqu'il amorça sa politique annexionniste. L'acquisition de possessions engagées à ces seigneurs dont les pouvoirs étaient en fait ceux du propriétaire, nécessitait, avec la duchesse, avec les États et les seigneuries, des tractations avant tout

d'ordre financier, qu'il dut mener avec un sens politique consommé, tout en renforçant de pair l'assise de son autorité morale. Sa position était encore rendue plus malaisée du fait qu'à ce moment, elles étaient de simples enclaves, extérieures au bloc de ses principales possessions et séparées de la Flandre et du Réthelois par toute l'étendue du Brabant et du pays de Liége. Il devait en somme tenir au bras tendu, par delà deux grosses principautés, ces possessions périphériques. Engagé comme il l'était partout en Europe occidentale à la fois, une réaction vive des seigneurs limbourgeois et transmosans l'eût jeté dans un cruel embarras. Proportionnée aux moyens dont il dispose et adaptée à la mentalité d'adversaires qui n'entendent que le langage de la force, sa politique pourrait se définir la politique de la main de fer dans le gant de velours. Elle ne heurte aucun obstacle de front, elle les tourne; elle ne brusque aucune solution, ménage au contraire les transitions; elle ne montre la force que pour éviter d'en faire usage; dictée en apparence par des causes purement circonstancielles, elle n'en est pas moins inspirée par des vues centralisatrices d'une réelle ampleur. En Limbourg et dans les seigneuries d'Outre-Meuse, il réussit ce tour de force de faire défendre par le trésor et les troupes du roi, ses propres possessions et du même coup, les frontières du Brabant, son propre héritage; et ensuite de se faire payer cher par la duchesse les services ainsi rendus. Il sut jouer de ses créances sur le trésor ducal, mieux que les seigneurs d'Outre-Meuse ne jouaient des leurs. Cherchant et trouvant des solutions adaptées à chaque situation, il acquiert ici telle seigneurie en engagère comme rémunération ou en garantie d'une créance, là telle créance par voie d'endos; ici, il démet purement et simplement de ses fonctions tel engagiste ou tel fonctionnaire de la duchesse Jeanne, devenu dangereux, et introduit à sa place un fonctionnaire bourguignon ou flamand (c'est le cas le plus rare); là, devenu propriétaire d'une seigneurie, il prend bien soin

de ne pas déposséder brutalement l'engagiste qui en percevait les fruits, mais il le transforme en fonctionnaire ou en homme-lige, et dans l'un et l'autre cas, il ne manque pas de surveiller ou d'encadrer l'occupant que guette la rancune. Et ainsi, on peut affirmer qu'il a réussi non sans quelques heurts (1393) à conjurer dès 1396 la menace d'un soulèvement général des grands vassaux brabançons de l'Entre-Meuse-et-Rhin (tels ceux que son fils Antoine dut surmonter au prix de tant d'efforts dans le Luxembourg de 1412 à 1414) et à imposer son pouvoir éminent et un embryon d'administration du domaine qui ira sans cesse se développant (1).

On trouve les mêmes caractéristiques d'habileté, de patience, d'adaptation aux circonstances, la même ampleur de vues, dans la politique suivie par Philippe le Hardi en ce qui concerne la succession du duché de Brabant proprement dit.

De 1383 à 1396, deux étapes essentielles vers l'acquisition du Brabant ont été successivement franchies. En 1390, Jeanne, se réservant seulement l'usufruit et l'exercice de la seigneurie du duché, en céda par un acte secret à son neveu la nue propriété, n'hésitant pas pour ce faire, à le considérer comme un « alleu », à affirmer son indépendance totale par rapport à l'Empire et à se placer sous la protection du roi de France et des royaux. En juin 1396, à Compiègne en présence du roi de France, Antoine, fils puîné de Philippe et de Marguerite de Male, était reconnu comme futur héritier; il était convenu qu'il serait élevé à la cour de Bruxelles.

Ces importants instruments de l'accession de la maison de Bourgogne au duché de Brabant sont l'aboutissement d'une longue campagne diplomatique, marquée au coin

(1) Il convient de faire une large part au rôle joué dans cette politique par ses deux ambassadeurs spécialisés dans les affaires de Limbourg et d'Outre-Meuse Jean de Poucques et Gilles le Foulon.

de la patience et de la souplesse, et qui atteignit son but sans qu'une goutte de sang eût été versée, sans qu'un seul conflit violent eût éclaté entre Philippe le Hardi et les Brabançons. Si la pensée du duc se manifeste dans la conception et les grandes lignes de cette importante entreprise, l'application est souvent l'œuvre ou le fruit de suggestions de son épouse, fidèle conseillère qui l'entretient, dans une correspondance suivie, de chaque fait nouveau, sollicitant de lui un avis précis ; et aussi, ceux de son fils Jean, de son chancelier, de ses conseillers et de son receveur général. Philippe le Hardi, engagé dans de multiples affaires, n'agit qu'après avoir entendu les avis autorisés et mûrement réfléchi.

Dans cette politique familiale à l'égard de l'héritage brabançon, il rencontra trois oppositions : la duchesse de Gueldre, les Brabançons et le roi des Romains. Dès 1396 et même avant, il apparaît clairement que ces trois obstacles sont déjà virtuellement surmontés ou devront céder bientôt.

A celui qui n'affecte pas de rester insensible au spectacle de l'histoire, la vieille duchesse Jeanne offre à partir de 1383 le portrait d'un de ces souverains à qui « rien n'aura été épargné ». Veuve une première fois très jeune, remariée en 1355, à 33 ans, avec Wenceslas, plus jeune qu'elle de quatorze ans, elle avait toujours trouvé dans son affection pour lui, de plus en plus nuancée, avec l'âge, de tendresse et d'indulgence, le seul dérivatif aux innombrables soucis, toujours plus décevants, de la conduite des affaires du duché. Consciente de n'avoir pu soutenir son héritage à la hauteur où l'avait porté son père, souffrant sans doute vivement de sa stérilité et affectée par contrecoup d'un sentiment d'infériorité que ses incessants échecs politiques n'étaient pas faits pour pallier, elle dut se sentir, au lendemain de la mort de son mari, désespérément isolée. Rien à attendre du côté des Luxembourg : depuis la vaine parade de Charles IV à Maestricht en 1357, Jeanne

n'avait cessé de nourrir à leur égard une sourde rancune à base de déception; et la politique falote de Wenceslas de Bohême dans les Pays-Bas n'avait fait que renforcer ces dispositions. Sa sœur cadette Marie, veuve de Renaud IV de Juliers, comte de Gueldre, ne semble avoir donné signe de vie à son aînée que pour remettre en question les arrangements de famille de 1355, réclamer les arrérages de sa pension et intriguer en vue de la succession de Brabant, toujours attendue et toujours retardée.

On conçoit que la duchesse sexagénaire, veuve, sans enfant, succombant sous le poids des soucis, ait reporté toute son affection sur sa nièce Marguerite et la famille de celle-ci. C'était de ce côté seulement — elle n'avait pas le choix — que pouvaient se tourner son immense besoin de se confier, d'être conseillée, réconfortée, sans doute aussi son besoin féminin de prodiguer un amour désormais sans objet. Ces avances furent accueillies par Marguerite et son mari, avec un empressement d'où l'intérêt n'était naturellement pas exclu. Les raisons profondes n'en étaient un mystère pour personne, ni sans doute pour la vieille duchesse elle-même. Mais elle était en proie à une de ces détresses totales où l'on ne regarde pas de très près aux rares témoignages de compréhension et d'affection qui viennent s'offrir. Philippe le Hardi monta sur le trône des comtes de Flandre quelques semaines après la mort de Wenceslas. Coïncidence qu'il sut exploiter aussitôt. Trois mois après son avènement, il s'occupe avec ardeur des affaires de Brabant, se rendant à Bruxelles à cette fin. Son ascendant personnel sur la duchesse est grand. Il lui prodigue conseils, troupes, prêts d'argent. Il se rend indispensable. Au surplus, Jeanne n'en est pas seulement réconfortée; elle est flattée de se sentir rattachée par son neveu à la cour de Paris. L'incomparable prestige des fleurs de lis joue à plein en faveur de Philippe le Hardi. Il en use largement. Et il ne manque pas de ménager à la duchesse en certaines occasions, un rôle d'égale aux côtés du roi et

aux siens (arbitrage du conflit avec Gand, paix de Tournai 1385).

Toutefois, il faut faire une place importante, à côté de ces facteurs psychologiques, au facteur financier qui a joué un rôle décisif. L'endettement chronique de la malheureuse duchesse a achevé de la rendre complètement dépendante de son neveu. Et il a constitué pour ce dernier un moyen de pression dont il ne s'est pas fait faute d'user aussi. Ce neveu plein d'égards est capable de se transformer le jour de l'échéance, en créancier exigeant qui mande à ses agents de remontrer ses droits à la duchesse « bien poignaument et aigrement » (encore en 1394). Jeanne ne s'est pas toujours laissé faire : sa politique des monnaies en 1387 et en 1392 témoigne d'une volonté très nette de réagir contre les procédés de son envahissant neveu. Il faut lire les lettres que lui écrit alors Philippe, abandonnant ce jour-là le dur langage du légiste ou du créancier, pour lui rappeler avec mille flatteries ce qu'elle lui doit.

Mais ce ne sont là que des épisodes. Et en somme Jeanne a très tôt accepté la solution bourguignonne. Son rôle est devenu de plus en plus passif, marqué toutefois par quelques sursauts d'indépendance que lui inspirait d'ailleurs son entourage (1388, 1392). Le plus grave obstacle qu'elle ait opposé à son neveu, c'est en somme sa longévité, qui retarda indéfiniment une succession attendue avec impatience, et obligea par suite les héritiers présomptifs à remanier à diverses reprises leurs arrangements de famille. Dans les années qui suivirent 1383, personne ne s'arrêta sans doute à l'idée que Jeanne, cassée par l'âge, la maladie, les chagrins et les soucis, conduirait dans la tombe après ses deux maris, son neveu et sa nièce, pour ne les y suivre qu'à l'âge de 84 ans, en 1406.

Jeanne, dernier rejeton de la lignée de Regnier au Long Col, n'était pas la seule à représenter la volonté et les intérêts des Brabançons. Depuis le début du XIV^e^ siècle, ceux des classes sociales dirigeantes se manifestent dans

des assemblées périodiques de leurs représentants. Nous avons montré qu'une réunion des trois ordres, à laquelle ne manque que le nom d'États, joue un rôle important dans la conduite des affaires financières et politiques du duché. Ce sont le clergé, la noblesse et les villes.

Le clergé, presque exclusivement composé d'abbés mitrés des grands établissements réguliers du duché, n'a jamais exercé une influence collective considérable dans la politique brabançonne. C'est là une caractéristique de l'histoire constitutionnelle du Brabant.

L'influence de la noblesse comme classe, sans être négligeable, est fort réduite. Nous avons déjà rappelé comment la féodalité brabançonne était économiquement ruinée et socialement diminuée depuis le XIII^e^ siècle. Son influence en tant que classe n'apparaît plus que faible dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle. Dès la mort de Jean III, elle donne des signes de désaffection à l'égard des ducs. Cent cinquante vassaux de Brabant prêtèrent hommage à Louis de Male après la prise de Bruxelles. La guerre malheureuse de Juliers en 1371 ne fit que renforcer cette tendance : les innombrables seigneurs brabançons, faits prisonniers, ne furent payés de leurs services et de leurs rançons qu'avec des retards énormes et partiellement. La substitution à la dynastie nationale devenue besogneuse, du grand duc de Bourgogne dont les mains ruissellent d'or, a dû être tôt acceptée dans leur esprit. Les seuls seigneurs brabançons qui jouent encore un rôle, les conseillers de la duchesse, Jean de Wittem, Jean de Rotselaer, Jean de Wesemael, Jean de Bouchout, Renaud de Schoonvorst, ont été immédiatement gagnés à la cause du Bourguignon. Dès avril 1384, ils reçoivent presque tous une pension sur la cassette de Philippe le Hardi. Ces conseillers intimes de la duchesse de Brabant sont purement et simplement achetés par le comte de Flandre.

En revanche, il fallait s'attendre à une sérieuse opposition de la part des villes, c'est-à-dire des bourgeoisies mar-

chandes. Le très réel patriotisme brabançon qui animait celles-ci depuis deux siècles se composait, pour autant que nous puissions nous en rendre compte, de deux ou trois sentiments élémentaires. Tout d'abord, l'essentiel, le plus ancien, est un profond attachement à la dynastie ducale, vieille de cinq siècles, et qui a su faire coïncider ses intérêts en politique extérieure avec ceux du commerce de ses sujets. D'Henri I[er] à Jean III, ce sentiment de communauté des intérêts n'a fait que se fortifier. D'autre part, le patriotisme brabançon s'est forgé, selon les régions, sous l'effet des haines ou de l'hostilité plus ou moins vives contre les pays voisins. État d'esprit propre à toutes les populations des frontières. C'est ainsi que dans la mairie de Bois-le-Duc règne une haine tenace du Gueldrois d'au delà de la Meuse. Les sentiments d'hostilité des Brabançons à l'égard des Liégeois, des Namurois et des Hennuyers sont au XIV[e] siècle bien émoussés. En revanche, dans les régions qui sont le noyau historique du duché (l'actuelle province belge de Brabant), la haine du Flamand est générale et s'objective depuis Louis de Male, dans la personne du comte de Flandre. Les souvenirs de la guerre de 1356, du pillage de la région à l'ouest de Bruxelles, de la cuisante défaite de Scheut, du long blocus, du dur traité d'Ath, de la perte d'Anvers et de Malines, ne sont pas éteints. Or, Philippe le Hardi est le successeur de Louis de Male.

Si les Brabançons l'oublièrent, c'est que leur propre dynastie avait perdu beaucoup de son prestige à l'extérieur; c'est aussi que Philippe le Hardi, tout en s'imposant à eux par son prestige et son autorité, eut l'habileté suprême de « veoir loin », sut renoncer pour lui-même ou pour son fils aîné à la succession du Brabant, s'allier les sympathies des métiers de Bruxelles en leur faisant de grosses commandes, faire et donner au peuple brabançon qui y tenait, une dynastie nationale dans la personne de son second fils Antoine, à qui, suprême habileté, il fit épouser Jeanne de Saint-Pol, la fille de Walerand de Saint-Pol, ennemi des

Luxembourg en Bohême et défenseur à différentes reprises des intérêts des communes.

Une légère désaffection des Brabançons à l'endroit de leurs ducs — surtout de l'étranger, Wenceslas — apparaît dès le lendemain de la mort de Jean III. Déjà pendant la guerre de 1356, certains signes inquiétants s'étaient fait jour : les villes avaient refusé de ratifier un projet de paix négocié à Assche par Wenceslas et lui avaient retiré la conduite de la guerre; le jour de la bataille, Bruxelles, puis Louvain avaient fermé leurs portes aux ducs. Après la honteuse paix d'Ath, ces sentiments de désaffection et de défiance ne firent que se renforcer : l'impéritie de Wenceslas et de Jeanne, la désastreuse campagne de Juliers en 1371, l'effondrement complet du prestige brabançon encore à son apogée vingt ans plus tôt, confirmèrent chez tous les magistrats des villes, l'impression que le pays était « petitement gouverné ». Pendant le soulèvement démocratique de Louvain (1383), l'attitude douteuse de Wenceslas, penchant vers le commun, lui vaut les critiques et les rancunes du patriciat des villes. Lorsque la crise monétaire est évoquée devant l'assemblée des trois ordres en 1380 et 1381, les discussions se déroulent dans une atmosphère de suspicion mutuelle, les villes reprochant au duc le désordre monétaire pourtant dû à des causes autrement profondes que le mauvais vouloir du prince. Dans les dernières décades du XIV^e^ siècle, les cas de saisies de biens brabançons à l'étranger pour répondre des dettes de la duchesse, se multiplient et s'aggravent du fait que la débitrice, aussi dépourvue d'autorité que de crédit, est impuissante à faire lever ces saisies sur une simple promesse de garantie, comme d'habitude. En réalité, tout le commerce brabançon est en déclin dès cette période pour d'autres causes beaucoup plus générales. Mais les marchands brabançons ne sont que trop tentés de rendre, par une généralisation commode, leur princesse responsable de tout le mal.

Il était naturel que dans cette situation, les regards se

tournassent vers le puissant duc de Bourgogne et comte de Flandre : il avait tout ce qui faisait défaut à la pauvre duchesse, et n'y manquait pas de le faire voir. Dès son avènement en Flandre, la solution bourguignonne avait des partisans dans les villes brabançonnes. Mais elle y avait encore plus d'adversaires, chez qui le souvenir de la grandeur du Brabant sous Jean III, de la guerre de 1356, était encore vivace. C'est l'existence dans les villes, de ce parti national brabançon, si l'on peut ainsi l'appeler, qui explique les réactions contre la politique d'intervention du comte de Flandre : la plus importante fut celle qui se manifesta dans la campagne séparée des Brabançons contre Grave au printemps de 1388. En bref, il y eut, longtemps encore, parmi les représentants des villes de nombreux partisans d'une résistance à toute intrusion du comte de Flandre. Ces « patriotes » brabançons avaient foi dans les destinées d'un Brabant tout à fait indépendant. Et leur opposition à Philippe le Hardi et à ses tenants en Brabant ne fut pas vaine. Ce ne fut pas le comte de Flandre qui devint duc de Brabant, mais son fils puîné Antoine. Ainsi se constitua une lignée nouvelle de ducs de Brabant, véritables princes nationaux, qui n'avaient en principe rien de commun avec la Flandre. On peut suivre dans les projets successifs de testament à partir de 1393 le revirement imposé à Philippe le Hardi par la volonté des Brabançons.

L'expansion territoriale du duc de Bourgogne dans nos régions s'exerçait dans une terre d'Empire, au mépris et aux dépens de droits impériaux et dynastiques que le roi des Romains prétendait y avoir. On s'attendrait à ce que Philippe le Hardi ait dû affronter une résistance acharnée de Wenceslas de Bohême. Il n'en fut rien. On comprend que la politique lotharingienne du successeur de Charles IV inspire les regrets les plus amers, les reproches les plus vifs, aux historiens allemands (1), trop souvent enclins à

(1) LINDNER, ERNSING, CARTELLIERI, SCHULTE (surtout ce dernier).

projeter dans l'histoire du Reich au moyen âge les conceptions nationalistes du XIX^e^ siècle. Wenceslas ne semble pas avoir eu la moindre conscience de l'importance que revêtaient pour l'avenir des marches occidentales de l'Empire, les arrangements de famille et le jeu diplomatique qui se nouaient entre les cours de Bruxelles, de Dijon et de Paris. Il avait hérité d'une politique, érigée en tradition dans sa famille : l'alliance des Valois et des Luxembourg, alliance que sa famille avait acceptée par peur d'un conflit ouvert, et parce qu'elle était sa sauvegarde, croyait-il, contre de nouvelles annexions françaises. Aussi ne sut-il jamais distinguer en Philippe le Hardi, le Valois fils de Jean II et frère de Charles V, de l'intrus qui prenait pied dans les terres d'Empire entre l'Escaut et le Rhin, plus profondément qu'aucun Capétien ne l'avait jamais tenté. Il ne se rendit pas compte que cette alliance, opportune durant les règnes de Jean II le Bon et de Charles IV, de Louis de Male et de Jean III de Brabant, devenait redoutable dès lors qu'il y avait un Valois sur le trône de Flandre et un Luxembourg sur celui de Brabant; il ne comprit pas que les intérêts de l'Empire dans l'ancienne Lotharingie exigeaient un abandon de la formule traditionnelle, un véritable « renversement des alliances ». Intelligence de troisième ordre, sans esprit de suite, caractère veule et inconsistant, toujours sous l'influence du dernier entretien ou du dernier événement, il n'eut jamais le courage de suivre le projet, élaboré par son fidèle conseiller le duc de Teschen, qui aurait opposé à la menace française un bloc anglo-gueldro-impérial.

On ne comprend pas moins que les mêmes historiens allemands aient réservé, en revanche, leurs éloges à Guillaume de Juliers, duc de Gueldre. Au milieu de l'inconscience, de la veulerie, de l'impuissance propres à tous ceux qui dans l'Empire devraient penser et agir à ce moment décisif, le bouillant Gueldrois apparaît comme le seul champion de l'influence impériale et somme toute allemande

dans les marches occidentales. Tout a été dit, parfois trop bien dit, sur ce rôle de Guillaume de Juliers. Et pourtant, il n'est pas difficile de démêler les autres mobiles qui le poussent à cette résistance héroïque et folle aux empiétements du Bourguignon. C'est tout d'abord un goût pur, gratuit de la guerre, de l'aventure, des coups d'épée, des gestes brutaux : on sait que les guerres livrées sur les frontières du Brabant et de la Gueldre par ce bretteur impénitent sont entrecoupées de croisades en Prusse et en Orient! En vérité ce défenseur du Saint-Empire sur la rive gauche du Rhin demeurait toujours disponible pour une belle aventure à l'autre bout de la chrétienté (1). D'autre part, son intérêt personnel était en jeu : les acquisitions de Wenceslas de Luxembourg, puis de Philippe le Hardi dans les terres transmosanes constituaient comme un coin menaçant enfoncé dans ses États. Enfin, il a cru qu'il pouvait compter sur l'appui sans réserve de Richard II, ne se rendant pas compte qu'il n'était pour celui-ci qu'un de ces indispensables alliés continentaux et éternels dupes des rois d'Angleterre. Il n'en reste pas moins le plus redoutable et le plus acharné des adversaires de Jeanne et de Philippe le Hardi, celui qui mit à plusieurs reprises les frontières brabançonnes dans le Nord-Est et les possessions bourguignonnes d'Outre-Meuse en grand danger; celui que seule la formidable armée royale, disproportionnée à un tel adversaire, put mettre pour une dizaine d'années hors d'état de nuire; celui qui enfin, entretient cette guerre de guérilla dans l'Entre-Meuse-et-Rhin où il entraîne nombre de seigneurs d'Outre-Meuse, mécontents de ne pas toucher les rentes promises. En 1396, il ne se considère pas comme battu; il est à la recherche de nouveaux alliés, et se prépare à une nouvelle guerre avec la même fougue,

(1) V. *sup.*, pp. 254-55. Cf. Bloch (M.), *La société féodale. Les classes et le gouvernement des hommes*, Paris, 1940, pp. 19-20.

sans se rendre compte que le temps a travaillé en faveur du Bourguignon.

Au terme de cette étude (1396), nous voyons donc virtuellement établie dans le duché de Brabant et ses annexes transmosanes la puissance bourguignonne. Le duché de Limbourg et les seigneuries d'Outre-Meuse, clefs du Brabant, sont solidement tenues par Philippe le Hardi; et le seul adversaire de taille qu'il y a rencontré, le duc de Gueldre, est tenu en respect. L'héritage du Brabant lui est assuré par des actes en bonne et due forme; la noblesse et les villes sont en grande partie gagnées à sa cause, les prérogatives de la vieille duchesse se décomposent, son autorité même décline de jour en jour, cependant que Philippe voit son prestige croître sans cesse. Il porte comme les reflets du rayonnement éclatant de la couronne de France. Confondant de bonne foi sa cause avec celle de son royal neveu, il a fait passer sa famille au premier plan de la scène politique des Pays-Bas. La cause des Luxembourg y est perdue sans retour. Les Bavière qui avaient encore joué un rôle de pivot dans le conflit de 1356-1357, désormais unis aux Bourgogne par un double mariage, ont abandonné leur tradition anglophile pour passer dans le parti des Valois et s'accommodent sans peine de leur effacement. Philippe le Hardi est au centre de toutes les combinaisons qui peuvent se nouer dans les Pays-Bas, prêt à parer à toutes les réactions d'où qu'elles viennent. Il a su grouper des alliés autour de sa cause; parmi les amis du duc de Gueldre, il a réussi à faire des neutres. Le comte de Clèves est un homme-lige du roi de France; le prince élu de Liége est le fils d'Albert de Wittelsbach. Si Philippe a joué pendant les années de 1383 à 1396 à la cour française et par répercussion dans la politique de l'Europe occidentale un rôle de premier plan (et c'est un ordre de faits que ce travail n'a jamais à aucun moment de ces treize années perdu de vue), on peut dire qu'en 1396, les positions qu'il occupe en Flandre

et en Brabant déterminent sa politique générale. Le Brabant est dans les Pays-Bas ce que la Bourgogne est en France. Sans qu'il s'en rende compte, Philippe est déjà un prince « belge ». La grande ombre bourguignonne s'étend sur les Pays-Bas tout entiers.

Index des noms propres (1)

Le présent index alphabétique réfère aux noms géographiques (EN CAPITALES) et aux noms de personnes. Les noms repris dans leur graphie ancienne sont imprimés en *italique*.

Les chiffres **en gras** renvoient à des passages ou la matière en question est l'objet d'un développement assez important.

Pour les noms suivants revenant trop fréquemment, aucun renvoi aux pages ni aux notes n'a été indiqué : Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg; Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc.

Pays-Bas; Brabant, duché de; Limbourg, duché et ville de; Outre-Meuse, pays d'; Entre-Meuse-et-Rhin.

Abréviations courantes : p. = page; n. = note; V. = voir.

Pour la Belgique et les Pays-Bas : prov. = province; arr. = arrondissement; cant. = canton; ch.-l. = chef-lieu; dép. = dépendance de.

Pour l'Allemagne : prov. = province; rég. — régence; cer. = cercle.

Pour la France : dép. = département.

A

Aa (Jean van), seigneur de Grimbergen et Gruuthuse, drossard de Brabant, 157 n. 1-3, 296 et n. 1, 377 n. 1.

Abcoude (Sweder van), seigneur de Gaesbeek, de Putte et de Strijen, conseiller du duc de Brabant, 82 et n. 5, 126 n. 1, 207 n. 1, 271, 289, 302 n. 3.

Ackermans (Frans), chef des révoltés gantois, 95, 134.

Adam, messager de l'écoutète d'Anvers, 350 n. 4.

Adolphe, comte de Clèves (I) et comte de la Marck (III) (†1394), 72 et n. 3, 162, 346, 350, 366, 371 et n. 1, 378, 384, 401 et n. 2, 451.

Adolphe, comte de Clèves (II), comte de la Marck (IV) (†1448), époux de Marie, 2e fille de Jean-sans-Peur, 385 et n. 3, 401 n. 2.

— , sa fille, V. Elisabeth de Clèves.

Adolphe II de La Marck, prince-évêque de Liége (1393-1344), 47.

Adorne (Pierre), receveur général de Flandres, 353 n. 2, 431.

Aerdo (Jehan de), V. Orgeo (Jean d').

(1) Cet index a été établi avec la collaboration de Mlle P. LEROY, licenciée en Histoire.

Aerseele (Jean van, dit van Gent), *Aertsele*, 415 n. 5.
Aix-la-Chapelle, 39, 52, 59, 91, 113 n. 1, 114 n. 3, 140 n. 2, 141 n. 2, 161 n. 1, 170 n. 6, 171 et n. 6, 177, 182, 187, 240 n. 4, 259, 317, 320, 321, 322 et n. 1-2-3, 366, 387 et n. 2, 395; route de Cologne à Aix-la-Chapelle, 388 et n. 2; route de Maestricht à Aix-la-Chapelle, 83, 345 n. 1.
Albert de Bavière, duc de Straubing, régent puis comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise (1358-1404), **54-60**, 64, 65, 67 et n. 2, 68 et n. 2-3, 69, 91, 92, 95, 99 n. 1, 112 n. 3; entrevue avec Wenceslas, roi des Romains (1384), **115-117**; 119, 120 et n. 5, 121 et n. 1, 122 et n. 3-5, 124, 125 et n. 2, 126 et n. 1-4, 127-129 n. 1, 130, 131 n. 3, 132; aide à Philippe-le-Hardi dans sa lutte contre les Gantois, 134 et n. 1-2, 135 et n. 3, 142, 145, 146 n. 1, 149 et n. 4, 151 et n. 2; sa sentence arbitrale rendue à Heusden terminant le conflit Gueldre-Brabant (23 octobre 1386), **153-156** et n. 1-2, 157 et n. 1, 159, 160 n. 1, 161 n. 3, 162, 168, 195, 198, 212, 264, 298 n. 2, 373, 379 et n. 5, 389 et n. 7, 390 et n. 3, 391 et n. 1, 392 et n. 1-3-6, 394 n. 4, 400 et n. 1, 451; ses femmes. V. Marguerite de Brieg et Marguerite de Clèves.
— , ses conseillers, 157 et n. 3.
— , ses délégués, 131, 149 n. 4, 203, n. 3.
Albert de Habsbourg, III, duc d'Autriche (1348-1395), 115 et n. 4.
— , von Braunschweig, archevêque de Brême (1361-1395), 218.
Allemagne, 39, 92, 95, 133, 146 n. 1, 160 n. 1, 161 n. 1, 163 n. 1-2-3, 200, 208, 220, 223, 232, 288 n. 4, 343 n. 1, 360, 387 n. 2, 418, 423.
— , gens d'Allemagne, 158 et n. 1, 301.
— , les routes d'Allemagne, 297.
Alsace (Landvoogd d'), V. Chastalowitz (Portho von).
Alsdorf (Prusse rhénane, rég. et cercle d'Aix-la-Chapelle), 386 et n. 3, 395.
Amersfoort, arbalétriers communaux d', 213.
Amersoy (le seigneur d'), V. Hoemen (Arnould de).
Amiens, 152 n. 1, 313 n. 2, 321 n. 2; mariage de Charles VI, roi de France (17 juillet 1385), 132.
— , bailli d', V. Hencourt (Gui d').
Amiot (Arnaud), receveur général de Bourgogne, 89, 123 n. 2, 408, 442.
Ammerzoden, *Amersoy* (Pays-Bas, prov. Gueldre, arr. Tiel, cant. Bommel), 147 et n. 4, 148, 381.
Amougies (sire d'), V. Poucques (Jean de).
Angers, 289 et n. 4, 298 n. 1, 355 n. 1.
Angleterre, 6, 43, 45, 46, 47, 53, 54, 57, 58, 61, 65, 66, 69, 71 n. 2, 76, 92, 94 et n. 2, 95, 96 et n. 3, 97 et n. 2, 98, 121, 140, 142, 148, 149 n. 2, 244, 279, 280, 318, 373, 375, 376, 377, 389, 390 n. 3, 392 et n. 1, 393, 394 n. 3, 407, 415; alliance de Guillaume de Gueldre avec l'Angleterre (1382, 1385, 1387), 155, **161-162**, 198, 235, 264, 259; expédition de Charles VI contre l'Angleterre, 149 et n. 2, 152, 154, 159, 160, 195, 196, 209 n. 1; voyage de Guillaume III de Gueldre (1390), 255; voyage d'Albert de Bavière en Angleterre, 157 n. 1.
— , rois d', 69, 199, 450, V. également : Edouard III, Richard II, Henri IV; reines d', V. Philippe de Hainaut, Anne de Bohême.
— chancelier d', 200 n. 2.

Angleterre, Shériffs d', 415.
— , l'Echiquier d', 393.
— , fantassins anglais participant au siège de Grave (1388), 213 et n. 2.
— , monnaie d', 407.
Anjou, famille d', 94.
— , duc d', V. Louis d'Anjou.
Anne de Bohême (†1394), femme de Richard II, roi d'Angleterre, 94, 96 et n. 3, 132, 394 n. 3.
Anseaul, receveur de La Roche, 111, n. 1.
Antoine de Bourgogne, quatrième fils de Philippe le Hardi (1384-1415), « ruwaard » puis duc de Brabant et de Limbourg, époux de Jeanne de Saint-Pol, puis d'Elisabeth de Görlitz, 41, 128, **305-308**, 310, 311, 314, 395, 441, 446, 448.
Antoing (Henry d'), chevalier de la suite de Philippe le Hardi, 79 n. 4.
Anvers, 38, 39, 47, 51, 52, 53, 75 et n. 2, 77 n. 1, 79 et n. 1, 87 et n. 4, 126, n. 3, 319 n. 4, 350, 383 n. 2, 397 n. 3, 400, 425, 437, 446; pourparlers de paix (mars 1387), 156, 157 n. 3, 160 n. 1; 327 n. 7. Voir également : Empire (Marquisat du Saint).
— , doyen de Notre-Dame d', V. Volkaert (Jean).
— , l'écoutète d', 350 n. 4.
— , messager de l'écoutète d', V. Adam.
— , étape des laines, 47.
— , étape du sel, du poisson et de l'avoine, 38, 39, 51.
— , foire, 428.
— , recette de la ville, 68 n. 5.
Ardenne, forêt d', 222, 229, 230, 251.
— , forestier du Haut ban d', V. Florenville (Gérard de).
— , prévot d', V. Bastogne (Henri de).
Arendal, seigneur d', V. Rolman (Henri).
Argonne, 229.
Arles (royaume d'), 93.
Arlon, ville d', 102 n. 2, 105, 111 n. 1.
Arnhem, ville d', 394 n. 4.
Arnould de Horn, évêque de Liège (1378-89), 78, 87 n. 3; rôle dans la campagne de Gueldre (1388), **232-243**.
— VII de Rummen, comte de Looz (1365), 108 n. 1.
Arras, 70, 77 n. 2, 125 n. 2, 130, 152, 163 n. 5, 239 n. 3, 289 n. 5, 292 n. 1, 296 n. 2, 310 n. 1, 313 n. 2, 319 n. 4, 323 n. 1, 333 n. 1, 350 n. 3, 367 n. 2, 387 n. 3, 398 n. 1, 417 n. 1.
— , évêque d', V. Canard (Jean).
Artevelde (Jacques van), 46, 48.
— (Philippe van), 95.
Artois, 57, 74, 76, 122 n. 5; voyage de Ph. le Hardi en (1389), 268.
— , Philippe le Hardi, comte d', 324 n. 3.
— , comtesse, V. Marguerite d'Artois.
— (Philippe d'), seigneur de la suite de Philippe le Hardi, 79 n. 4.
Arville, *Arreville* (prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau, cant. Saint-Hubert), 102 n. 2.
Asch-en-Campine (prov. Limbourg, arr. Hasselt, cant. Mechelen , 194 n. 4.
Aspernen, château d' (Gueldre, arr. Tiel, cant. Geldermalsen), 213.
Assche (prov. Brabant, arr. Bruxelles, ch.-l. de canton), 447.
— la mairie d', 295.

Ath, paix d', 45, **53-54**, 72, 74, 439, 446, 447.
Audenarde, 134; paix d'Audenarde, 70 n. 1.
Autel (Huart d'), chevalier, drossard de Luxembourg, conseiller de Wenceslas II de Luxembourg, 100 n. 4, 102 et n. 2, 103 et n. 1, 106, 112, 229.
Autriche, 124 n. 1.
— , ducs d', V. Léopold III, Léopold IV d'Autriche.
Avesnes, maison d', 43, 44, 45, 50; V. également Guillaume II, comte de Hainaut.
Avignon, 94, 98 n. 4, 226 n. 1-2, 299 n. 1; papes, V. Clément VII.
Avioth (France : dép. Meuse, arr. et cant. Montmédy), 227 et n. 3.
Aymeries, terre d' (France : dép. Nord, arr. Avesnes, cant. Berlaimont), 109 n. 1, 290.

B

Babyros (Jehan), receveur du duché de Gueldre, 386 n. 2, 388 n. 3, 389 n. 8, 394 n. 3, 399 n. 1, 401 n. 1-2.
Badinc (Guillaume de), lieutenant général et sénéchal du Boulonnais, 305 n. 2.
Baelen-lez-Limbourg (prov. Liège, arr. Verviers, cant. Limbourg), ban de, 39, 40.
Baesweiller, bataille de (1371) (Prusse : prov. Rhin, rég. d'Aix-la-Chapelle, cercle de Geilenkirchen), 58, 77, 138, 153, 176, 177, 183, 253, 306, 404.
Bailleul, terres et châtellenies de (dép. Nord, arr. Dunkerque, ch.-l. de cant.), 305 n. 2.
Baltique, ville hanséatique de la, 437.
Bar (Marie de), V. Marie de Bar.
Bare (Thiercelet de le), conseiller de Philippe le Hardi, 291 n. 1.
Barrois, ancien pays de France, 227.
— , gentilshommes du, 221.
Bartholomée, orfèvre à Bruxelles, 84 n. 6.
Barvaux (prov. Luxembourg, arr. Marche, cant. Durbuy), 102 n. 2.
Basècles (prov. Hainaut, arr. Ath, cant. Quevaucamps), 122 n. 2.
Bastogne, 41, 102 n. 2, 103 n. 1, 105; entrevue de Jeanne de Brabant et de Wenceslas, roi des Romains, **107-113**; 227, 231, 264.
— , receveur de, V. Serra (Damian de).
Bastogne (Henri de), prévôt d'Ardenne (1386-88), 110 et n. 1.
Battembourg (seigneur de), V. Bronkhorst (Thierry de).
Bautersem (Henri de), seigneur de Berg-op-Zoom, 82 et n. 2, 84 n. 5, 194 n. 4, **212**, 219, 262, 377 n. 1.
Bautzen ou Budissin, ville de, 171 n. 7.
Bavai, chaussée de Bavai à Cologne, 33.
Bavière (maison de), V. Wittelsbach, maison de; V. également, Louis V, empereur; Marguerite, Guillaume III, Albert, Guillaume IV, comte et comtesse de Hainaut; Frédéric III, Louis le Romain, duc de Bavière, Jean II, duc de Bavière; Jean VI, évêque de Liège; Etienne II; Marguerite et Catherine de Bavière.
Beatrix de Bourbon (†1373), mère de Wenceslas I de Luxembourg, épouse de Jean l'Aveugle, 108 n. 1, 112 n. 3.
Beaune, 70 n. 2.
— , vin de, 348 n. 5, 398 n. 1.

Beauté, manoir de, à Nogent-sur-Marne, 129 n. 1, 288 n. 1.
Bedburg, seigneurie de (Prusse : prov. Rhin, rég. Cologne, cercle Bergheim), fief de l'archevêché de Cologne, 40, 175 et n. 4; engagée à Renaud II de Schoonvorst (1384), **184**; V. également Reifferscheid (Renaud) et Schoonvorst (Renaud II de).
Beek (Limbourg hollandais, arr. Maestricht, cant. Meersen), échevin de, 187 n. 2.
Belain (Haut- et Bas-) (Grand-Duché de Lux. : cant. Clervaux), 180 n. 4.
Berg (duché de), 71, 274, 371.
— (Limbourg hollandais, arr. Maestricht, cant. Meersen), 317; route de Juliers à Berg, 173.
Berg (Adam de), conseiller limbourgeois, châtelain et receveur de Millen, 174, 179 n. 5, 322 n. 1-3, 335 n. 3, 343, 345, 346, 352 n. 8, 357 n. 3.
— (Thierry de), drossard du Limbourg, 319 n. 5, 320 n. 1, 322 n. 1, 326 n. 2, 350, 359 n. 2, 361 n. 1.
— , les sires de, 115 n. 2, 274.
— (Regnier de), seigneur de Meersenhoven, conseiller de Brabant, 84 n. 2-5, 322, 330 n. 2.
Berg-op-Zoom, *Berghes*, 122 n. 4, 397 n. 3; pourparlers de paix (1387), 157 et n. 3, 158.
— , seigneurie de, 39.
— , sire de, V. Bautersem (Henri de).
Berlaer, le sire de, 254.
Berry, duché de, 71 n. 2.
— , duc de, V. Jean, duc de Berry.
— , cavaliers du duc de, 240 n. 4, 242.
Bertrange, seigneur de, V. Roodstok (Gérard de).
Berwinne, affluent de la Meuse, 40.
Besore (Winant le), messager de Jeanne de Brabant, 77 n. 2.
Bettencourt (Jean, seigneur de) de la suite de Philippe le Hardi, 79 n. 4.
Beveren-Waes (Flandre Orientale, arr. Saint-Nicolas, ch.-l. de cant.), terre de, 348 n. 3.
Biessen (Gilbert van der), fonctionnaire monétaire de Jeanne de Brabant, 424-425 n. 1-2, 427, 430, 431, 432 n. 2.
Binche, 77 n. 2, 122 n. 4-5, 129 n. 5, 167 n. 1, 223 n. 1, 268 n. 1, 270 n. 3, 290 n. 2, 295 n. 2, 296, 408 n. 5.
— , gens d'armes participant à la campagne gueldroise (1387), 202 n. 2.
— , les marchands de, 135 n. 1.
— , receveur de, V. Liare.
Birgelen (Prusse : prov. Rhin, rég. d'Aix-la-Chapelle, cercle de Heinsberg), 175.
Blainville, seigneur ou chevalier de, 240.
Blanchet, agent de Philippe le Hardi, 87 n. 4.
Blankenberg, seigneur de, V. Heinsberg (Godefroid II, III et Jean de).
Blankenheim, les cavaliers du sire de, 250 n. 1 (probablement Gérard de, seigneur de Kasselburg et de Gerolstein ou Arnould, comte de Blankenheim).
Blois (Jean de), V. Jean de Blois.
Blondel (Guillaume), ambassadeur de Philippe le Hardi, 261 n. 3, 264, 283.

Blondel (Jean), seigneur de Longvillers, 202, n. 6, 305 n. 2.
Boechop (Arnd van), receveur du duc de Gueldre, 389 n. 8, 394 n. 3, 395 n. 2, 399 n. 1, 401 n. 1.
Boekel (Gerart), 357 n. 4.
Bogaerden (Francon van), maître particulier des monnaies en Brabant, 415 n. 5.
Bohême, royaume de, 55, 93, 94 n. 2, 97, 98, 121, 376, 377, 395 n. 2, 396, 447.
— , rois de, V. Jean l'Aveugle, Charles IV, Wenceslas II de Luxembourg.
— (Anne de), V. Anne de Bohême.
Bois-le-Duc, 39, 52, 84 n. 6, 146 n. 1, 148, 150, 151, 153 n. 2, 156 n. 1, 159, 160 n. 1, 191, 198, 206, 213, 214, 217, 219, 259, 293 n.3, 294 n. 2, 346 n. 7, 377 n. 3, 388 n. 1, 397 n. 3; pourparlers de Bois-le-Duc en mai 1385, **145**; pourparlers de paix (2-16 juin 1387), **159-163**, 196, 198, 201, 265; voyage de Philippe le Hardi (juin 1387), 194 n. 2.
— , les habitants de, 347 n. 4.
— , mairie de, 219, 264, 347 n. 4, 446.
— , milices de la mairie de, 207, 259.
— , les hommes de l'écoutète de, 217 n. 2.
Bolland (prov. Liège, arr. Verviers, cant. Herve), 282 n. 2, 316 n. 4.
— , château de, 316 n. 4, 317.
— (Arnould de), 316 n. 5.
Bommel, V. Zaltbommel.
Boniface IX, pape de Rome (1389-1404), 224, 379 n. 3.
Bont (Guillaume), secrétaire de Jeanne de Brabant, 377 n. 1.
Borkele, seigneur de, V. Bronkhorst (Guillaume de).
Born (Limbourg hollandais, arr. Maestricht, cant. Sittard), 175.
Born, les sires de, V. Fauquemont (Renaud de), Fauquemont (Walerand de) et comte de Salm (Jean et Simon).
Bornival (Bernard, seigneur de), conseiller de Brabant, 66 n. 4, 86 n. 6, 202.
Bouchout (Jean), seigneur de, châtelain de Bruxelles, conseiller du duc de Brabant, 66 n. 4, 83 n. 3-6, 85, 86 n. 6, **151**, 231, 267, 275 n. 3, 445.
Boucicaut l'aîné, 240 n. 2.
Bouillard (Colin), marchand parisien, 220.
Boulogne-sur-Mer, 305 n. 2, 327, n. 5, 345, 353 n. 1; pourparlers dans cette ville, 393.
— , château de, 305 n. 2.
— , comté de, 305 n. 2.
— , francs-hommes du comté de, 305 n. 2.
Boulonnais, lieutenant-général et sénéchal du, V. Badinc (Guillaume de).
Bourbon, comte puis duc de, V. Louis II, duc de Bourbon.
— (Jacques de), V. Jacques de Bourbon.
— (Jean), V. Jean de Bourbon.
— (Beatrix de), V. Beatrix de Bourbon.
Bourbourg (dép. Nord, arr. Dunkerque, ch.-l. cant.), siège de (1383), 101.
Bourgeois (Pierre), receveur d'Yvoix (1385-86), 110 n. 3.
Bourgogne, duché de, 42, 43, 69, 76, 77, 88, 400, 408 n. 4, 417, 451.
— , maison de, 3, 4, 6, 52, 80, 87, 124 n. 2, 130, 145, 325, 435, 441, 451. Voir également Antoine, Catherine, Marguerite de Bourgogne.

Bourgogne, ducs de, V. Philippe de Rouvre, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon.
— , comté de, V. Franche-Comté.
— , cour de, 122 n. 5.
— , maréchal de, V. Pontarlier (Guy de).
— , receveur général de, V. Amiot (Arnaud), Celier (Pierre) et Despoulettes (J.).
— , ambassadeurs de, 156, 157 n. 3, 164.
— , le chancelier de, V. Canard (Jean).
— , chevalerie de, 152, 163.
— , écuyers de, 152 n. 4.
— , gentilshommes de, 221.
— , recette générale des finances de, 81 n. 2.
— , ateliers monétaires de, 417.
Bours (Wittart de), commandant des troupes bourguignonnes contre la Frise (1396), 393 n. 2.
Boutart (Jehan), chevalier de Philippe le Hardi, 319 n. 4.
Boyken, messager de Jeanne de Brabant, 80 n. 4.
Brabant, duché de, *passim*.
— , maison de, V. ducs de Brabant, Marie, Marguerite de.
— , ducs de, 167, 171, 184, 336, 406, 438, 439, 445, 448. V. également Henri Ier, Jean Ier, II, III, Jeanne, Antoine et Philippe de Saint-Pol.
— , maréchal de, V. Clutinc (Jean), Wezemael (Jean de).
— , drossard de, V. Aa (Jean van) Schoonvorst (Renaud II de) et Wittem (Jean II de).
— , conseil et conseillers, 141 n. 5, 156, 192, 206, 212, 222, 288 n. 4, 293 n. 2, 294 n. 4, 300 n. 5, 310 n. 5, 415 n. 5, 425, 427.
— , Etats de, 50, 54, 56, 89, 128, **150**, 154 n. 2, 191, 192, 194, 195, 211, 266, 268, 281, 282, 288, **292**, **293 n. 3**, **294**, 304, 377 n. 2, 406 n. 1, **415**, 439, 445.
— , magistrats du, 222, 447.
— , franchises et villages du, 202.
— , noblesse du, 50, 445, 451.
— , barons du, 415 n. 4.
— , chevaliers du, 415 n. 4.
— , clergé du, 445.
— , prélats du, 415 n. 4.
— , villes du, 275, 219, 281, **294-296**, 297 n. 1, 298 n. 1, 300, 303, 306, 307, 309, 312, 314, 398, 400 n. 1, 410 n. 4, 415 n. 4, 423, 424, 425, 432, 433, 437, 438, 445, 447, 448, 451.
— , chefs-villes du, 409.
— , échevinages et conseils des villes du, 292.
— , patriciat du, 447.
— , bourgeoisie du, 406.
— , changeurs du, 206.
— , Lombards du, 206, 294 n. 3.
— , marchands du, 389, 423, 447.
— , maître des monnaies, V. Bogaerden (Francon).
— , fonctionnaire de l'atelier monétaire, V. Biessen (Gilbert van der).
— , monnaie du, **404-433**.
— , trésor de, 265, 273, **404**.
— , chartrier de, 56, 88 n. 1, **287-288**, 298.

Brabant, receveurs du, 85 n. 1, 113 n. 1, 114 n. 4, 206, 267, 293 n. 3, 295 n. 2, 296 n. 1, 297 n. 1-2, 300 n. 3, 310, 408; V. également Tour (Godefroid de la), Hollande (Regnier).
— , compte du receveur de, 107 n. 2, 130 n. 3, 148 n. 5, 150 n. 2, 153 n. 1, 157 n. 1, 184 n. 1, 285, 295, n. 3, 408, 432.
— , receveurs de l'aide du, 327 n. 4, 342 n. 2.
— , la draperie du, 404.
Braeu (Pierre), secrétaire de Jeanne de Brabant, 87 n. 4, 342 n. 2, 415 n. 2.
Braine-le-Comte, 42.
Breda (seigneur de), V. La Lek (Jean de).
Brederode (Renaud, seigneur de), 82 n. 6, 84 n. 5.
— (Thierry de), beau-frère de Jean de Fauquemont, 171.
— , ses fils, 171.
Brême, bannières de l'archevêque de, 218, V. Albert von Braunschweig.
Brest (Charles de La), conduit les troupes françaises contre la Frise (1396), 393 n. 2.
Bretagne, 210, 318, 355, 361, 386, 390 n. 3.
— , duc de, V. Jean V.
Bricons (Guiot de), 203 n. 2.
Brie, foires de, 221.
Brieg (Marguerite de), V. Marguerite de Brieg.
Brofonnier (Jean de), agent de Philippe le Hardi, 88 n. 1.
Bronkhorts, famille de, 379 n. 4, 396, 397; V. également Hekeren.
— (Guillaume, seigneur de), 396, 397 n. 3.
— (Guillebert de), seigneur de Borkele, 396.
— (Rudiger de), candidat à l'évêché d'Utrecht (1393), 379.
— (Thierry de), seigneur de Battembourg), 396.
— (un seigneur de), 395 n. 3.
Bruges, 46, 50, 51, 220 n. 3, 353, 383 n. 2, 437; route de Cologne, 35, 36, 58; canal de la Lys à, 60; la foire de, 413.
— , doyen de Saint-Donat à Bruges, 80 n. 3, 88 n. 1, 157 n. 3, 210 n. 4; V. également Gheetsem (Guillaume de).
— , compte du doyen de Saint-Donat, 158 n. 1.
— , Franc de, V. Franc de Bruges.
Brunssum, *Bruussem* (Limbourg hollandais, arr. Maestricht, cant. Oirsbeek), échevins de, 187 n. 2.
Brutem (Guillaume van), familier de Guillaume de Gueldre, 148 n. 3.
Bruxelles, 35, 48, 52, 65 n. 3, 66 n. 3, 75 n. 2, 77 n. 1, 78 n. 6, 84 n. 6, 86 n. 3, 87 n. 6, 88 n. 1, 96, 103 n. 1, 106, 115 n. 2, 122, 125 n. 2, 129, 130, 131 n. 1, 132, 149 n. 4, 156 n. 1, 159 n. 1, 160 n. 1, 168, 174 n. 2, 178 n. 7, 187 n. 2, 192 n. 3, 200 n. 2, 204 n. 3, 207 n. 1, 218 n. 2, 231, 239 n. 3, 264, 265 n. 2, 267 n. 1, 268 n. 3, 270, 273 n. 1, 282, 288 n. 4, 289 n. 4, 292, 293 n. 1-3, **294-295**, 296, 297 n. 3, 298 n. 1-3, 299 n. 1, 300 n. 1-2, 301, 303, 308, 310 n. 1, 312 n. 5, 313, 314 n. 3, 320 n. 5, 323 n. 1, 327 n. 3-7, 331 n. 2, 334, 377 n. 1-2, 400 n. 1, 408 n. 3-5, 409, 415 n. 2, 425, 426, 430, 438, 443, 445, 446, 447, 449; les conférences de mars 1384, 89, 119; voyages de Philippe le Hardi à **79-81**, **87-89**, 106, 144, 149 n. 4, **408-410**.
— , bataille de, 51, V. Scheut.
— , château de, 34, V. également Coudenberg.

Bruxelles, les habitants de, 295.
— , milices au siège de Grave (1386), 150, 151, 154 n. 2.
— , cour de, 202 n. 6, 264, 268 n. 1, 311, 318, 441.
— , amman de, V. Ophem (Jean de).
— , châtelain de, V. Bouchout (Jean de).
— , le magistrat de, 207, 282 n. 1, 415.
— , échevins de, 296 n. 3.
— , délégués de, 300 n. 3; délégués aux Etats de 1394, 294 n. 1,
— , bourgeois de, 400 n. 1.
— , Saint-Jacques-de-Coudenberg, église à, 86 n. 3; prévôt de cette église, V. Lombeek (Thierry de).
— , les métiers de, 446.
— , draperie de, 38.
Buetberg (?), 148 n. 4.
Buzancy (dép. Ardennes, arr. Vouziers, ch.-l. cant.), 228.

C

Cadier (Limbourg hollandais, arr. et cant. de Maestricht), 178 n. 2, 190 n. 1.
Calais, 56, 322 n. 2, 368 n. 5.
Calstren (Jan van de), capitaine des milices louvanistes (1386), 150 n. 4.
Cambrai, 66 n. 3, 417 n. 1, 419; célébration des mariages, 12 avril 1385, **119-130**, 166, 400 n. 1; rencontre de Charles VI, de Philippe le Hardi et d'Albert de Bavière (mars 1387), 156 n. 1-2; entrevue de Jeanne de Brabant et de Philippe le Hardi (janvier 1388), **260-261**, 417 n. 1, 419 n. 1; idem (10-11 juin 1389), **268-270**.
— , évêque de, V. Jean IV 'T Serclaes, 129.
— , un prêtre de, espion anglais, V. Saint-Amand (Jean de).
Cambrésis, 46, 93; voyage de Philippe le Hardi (1389), **268**.
Campine, 149, 194 n. 4, 218 n. 3, 219.
Canard (Jean), évêque d'Arras, chancelier de Philippe le Hardi, 130 n. 3, 289 n. 5, 310 n. 1-6, 313 n. 2, 318, 323 n. 1, 328 n. 3, 344 n. 4, 350 n. 3, 351 n. 3, 353 n. 1, 356, 359 n. 1, 387 n. 3, 416 n. 3, 442.
Carignan, V. Yvoix.
Casier (Jean), secrétaire du duc de Bourgogne, 112 n. 4, 287, 288 n. 1.
Cassel, châtellenie de, 220 n. 3.
Catherine de Bavière, fille d'Albert de Bavière et femme de Guillaume Ier duc de Gueldre et VI duc de Juliers, 59, 99 n. 1, 127, 302, 391 n. 1, 394 n. 3.
— de France, fille de Charles VI, 125 n. 1.
— de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, épouse de Louis IV duc d'Autriche, 124 n. 1.
Celier (Pierre), receveur général de Bourgogne, 152 n. 4, 163 n. 1-2.
Châlons-sur-Marne, **226-227**.
Chalon-sur-Saône, atelier monétaire, 418.
— , diocèse de, 65 n. 3.
Champagne, 203, 220, 229, 248, 264.
— , foires de, 221.
— , gentilshommes de, 221.
Chanteprime (Jean de), receveur général de Charles VI, 163 n. 2.

Charles IV de Luxembourg, empereur du Saint-Empire et roi d'Arles (1346-1378), **49-55**, 57, 60, 69, 72, 91-93, 98, 100 n. 3, 101 n. 3, 108, 109 n. 2, 112, 115, 118, 138, 140, 169 n. 6, 170 n. 5, 171, 172 n. 1, 176, 307 n. 1, 442, 448, 449.
Charles V, roi de France (1364-1380), **56-58**, 64, 65 n. 3-4, 66 n. 2-4-5, 67 n. 2, 68, 69, 70 n. 1, 71 n. 1-2, 72 n. 2-3, 73 n. 1, 77, 80, 93, 94, 96, 120, 133, 134, 229, 233 n. 1, 349, 449.
— , conseillers de, 209, V. également Oresme (Nicole).
— , secrétaire de, V. Derien (Yves).
— , monnaie de, **414-415**, 421.
Charles VI, roi de France (1380-1422), 6, 61, 64, 65 n. 3, 66 n. 1-7, 68 n. 2, 70, 73, 75, 76, 77 n. 2, 78 n. 6, 79, 84 n. 6, 86, 94-97 n. 4, 100, 119, 122 n. 5, 123, 125 n. 1, 129 n. 4, 134 n. 2, 142, 146, 149 n. 2, 152 n. 1-2, 155, 156 n. 1, 157 n. 1-2, 162 n. 1, 163 n. 1-2, 164, 195, 196, 198, 199; défi de Guillaume de Gueldre à Charles VI (12 juillet 1387), **200-256**, 264, 279, 280, 287, 304, 305 n. 2, 308, 311 n. 1, 316 n. 5, 340, 373-376 n. 4, 384, 385, 387 n. 2, 390 n. 3, 393 n. 2, 396 n. 1, 397, 400, 401, 440 441, 443, 451; son mariage avec Isabelle de Bavière (1385), **130-133**.
— , un fils de, 390 n. 3.
— , fille de, V. Marie.
— , oncles de, 227, 234, 237, 245, V. également, Jean, duc de Berry, Philippe le Hardi.
— , chambellan, V. Tremoïle (Guy de la).
— , conseillers de, 159, 220, 227, V. également (Drac), Jean du, Walerand de Luxembourg.
— , hommes-liges branbançons, V. liste, 86.
— , sergent d'armes, V. Stramp (Jean).
— , arbalétriers de, 169 n. 3-4.
— , messager, V. Segrein (Jean).
— , V. pour autres fonctionnaires, France.
Chartres, baillage de, 220 n. 4.
Chasseron, *Chazeron* (Oudart de), chambellan de Philippe le Hardi, 77 n. 1, 146 n. 1, 152, 206 n. 2, 302.
Chastalowitz (Portho von), « landvogt » d'Alsace, 105 n. 2, 180 n. 7.
Chastel (Gilles du), bailli de Lens, délégué bourguignon à Cambrai (1385), 125 n. 2.
Chavre (Nicolas), chambellan de Wenceslas I de Luxembourg, duc de Brabant, maître de la monnaie, fermier du tonlieu des laines d'Angleterre en Brabant, ambassadeur de Philippe le Hardi, 84 n. 3-4, 85 n. 1, 86, 192, 202, 206 n. 2, 218 n. 2, 221 n. 5, 323 n. 1, 432 n. 1.
Chiers (La), 210 n. 1.
— , les châteaux de la, 229.
Chiny, comté de, 108 n. 4, 109 n. 1, 229 n. 5, 230.
— , comtes, V. Arnould, Thierry, Wenceslas I et II.
— , gruyer de, V. Florenville (Gérard de).
— , lieutenant du comté de, 110 n. 2.
— , magistrats des prévôtés de, 108 n. 4.
— , receveur de, V. Coulemeir (Raymond de).
— , hommes de fiefs de, 249.
Clamecy (Jean de), maître d'hôtel de Philippe le Hardi, 220.

Clément VII, pape d'Avignon (1378-1394), 69, 72, 94, 98 n. 4, 129 n. 2, 225, 279 n. 2, 280, 286, 305 n. 2.
Clerc (Henselin le), secrétaire du comte de Salm, 357 n. 4.
— (Jean), 344 n. 4.
— (Thomas le), échanson de Philippe le Hardi, 398 n. 1.
Clermont (Henry de), V. Welchenhausen (Henry de), seigneur de.
Clèves, comté de, 371.
— , comtes de, V. Adolphe Ier et II de Clèves.
— , Elisabeth de, V. Elisabeth de Clèves.
— , conseil du comte, 401 n. 2.
Clique (Colart de le), agent de Philippe le Hardi, 88 n. 1.
Clisson (Olivier), connétable de France, 210.
Clutinc (Jean), seigneur de Marchin, maréchal de Brabant, ambassadeur de Jeanne de Brabant, 83 n. 6, 86 n. 2, 114 n. 4, 115 n. 2.
Colinet, receveur de Durbuy, 110 n. 3.
Cologne, 52, 114 n. 3, 149 n. 3, 167, 168, 171, 200, 240 n. 1, 259, 275, 316, 319, 320, 321, 322 n. 3, 331 n. 2, 334 n. 6, 344, 366, 378, 382, 385 n. 1, 390; route de Cologne à Maestricht et vers les Pays-Bas, 35, 36, 40, 58, 150, 168, 169, 173, 175, 176, 317, 371, 388 n. 2; route vers Reims, 230 n. 4; route vers Bavai, 33.
— , avoué de, V. Hoemen (Arnould de) et Horst (Herman de).
— , les milices urbaines de, 319.
— , les marchands de, 186, 286.
— , bourgeois de, 174, 372, V. également Spiegel (Mathieu van).
— , magistrat de, 101 n. 2, 203, 205 n. 3.
— , archevêque de, V. Frédéric de Saarwerden.
— , archevêché de, 200, 371.
— , les suffragants de l'archevêque, 224 n. 4.
— , fief de l'archevêché de, V. Bedburg.
— , troupes de l'archevêque de, 185.
Cologne (Jean de), conseiller de Jeanne de Brabant, 287.
Compiègne, ville de, 86 n. 4, 146 n. 1, 310 n. 7, 317 n. 2, 320 n. 3; conversations de juin 1396, **308**, **311**, **312**, 441.
— , le trésorier de, 312 n. 5.
Conflans (dép. Seine-et-Oise, arr. Versailles, cant. Poissy), 225 n. 3, 350 n. 3.
Cortenberg (prov. Brabant, arr. et cant. Louvain), 296 n. 3.
Coucy, le sire de, 225, 226 n. 1, 240, 245, 246, 254.
Coudenberg, palais de, à Bruxelles, 86, 87, 89, 96; visite de Marguerite de Flandre et de Philippe le Hardi à Jeanne de Brabant (1384); 106, 107, 132, 218, 287, 307, 404, 408.
— , prévôt de Saint-Jacques de, à Bruxelles, V. Lombeek (Thierry de).
Coudry (Regnault de), maître général des monnaies de Bourgogne et maître particulier de la monnaie à Malines, 410 n. 4, 416, 417 n. 1, 423, 426, 429 n. 1.
Coulemier (Raymond de), écuyer, receveur de Chiny et d'Etalle (1384-1389), 110 n. 3, 114 n. 3, 229-230.
Coulommiers-en-Brie (dép. Seine-et-Marne, ch.-l. d'arr. et de cant.), donation à Wenceslas I de Luxembourg, 66 n. 1.
Coulsore (dép. Nord, arr. Avesnes, cant. Solre-le-Château), fief personnel de Wenceslas I de Luxembourg cédé à ses bâtards, Jean et Guillaume, 112 n. 3.

Cousturier (Closkin le), 322 n. 2.
Coutereel (Pierre), maire de Louvain, 55.
Crainhem (Arnould de), seigneur de Grobbendonck, capitaine et sénéchal des château, ville et terre de Fauquemont, 66 n. 7, 282 n. 1, 323 n. 1, 324 n. 1, 328.
Cranendonc, seigneur de, V. Septfontaines (Jean de).
— , la dame de, veuve de Jean de Gronsvelt, 337 n. 3.
Crécy (dép. Somme, arr. Abbeville, ch.-l. cant.), bataille de, 65, 93.
Croix (Winant de la), 316 n. 5, 317.
Cunon van Falkenstein, archevêque de Trèves (1362-1388), 73 n. 1.
Cuyck, 215 (Brab. sept., arr. Bois-le-Duc, cant. Boxmeer).
— (seigneurs de), 144 n. 2, 147.
— (Jean de), seigneur d'Hoogstraeten, 310 n. 1, 386 n. 2, 395 n. 3, 397 n. 3.
— (Wenemar de), châtelain de Grave (†1387), 147, 247, 386 n. 2.
— (Jean, seigneur de), époux de la fille naturelle du duc de Gueldre, 147, 247, 256, 374, 385 et 386 n. 1 et 2.

D

Daalenbroek (dép. de Herkenbosch-en-Melich : Limbourg hollandais, arr. et cant. de Ruremonde), 344.
— , seigneurs de, V. Heinsberg (seigneurs de).
Dalhem, *Dolheim* (prov. et arr. de Liège, ch.-l. cant.), comté, château, ville et terres de, engagé à Renaud II de Schoonvorst, 38 n. 1, 39, 168, 177, 178, 183-186, 190, 194, 282, 283, 311, 314; rachat par Philippe le Hardi (1393), **318-320**, 325, 335-337 n. 4, 351, 352, 360 n. 2, 380, 389, 436.
— , serviteurs et gentilshommes de, 359 n. 2.
— (Jean de), 343 n. 4.
— , seigneur engagiste de, V. Schoonvorst (Renaud II de).
Damme (Flandre Occidentale, arr. et cant. Bruges), siège de, 134, 135 n. 3.
Dampierre, maison de, 43.
Damvillers (dép. Meuse, arr. Verdun, ch.-l. cant.), 108 n. 1.
— , receveur de, 112 n. 4.
Dangeul (Robert), secrétaire de Philippe le Hardi, 80 n. 3, 122 n. 5, 146 n. 1, 161 n. 1, 192, 231, 261 n. 3, 264, 270, 271, 283, 288 n. 4.
Daniel, secrétaire de Philippe le Hardi, 324 n. 3.
Danube, plaine du, 396.
Dare (Henry), prévôt de Tournai, 156 n. 1.
Dauphiné, 69, 92.
Derby (comte de), V. Henri IV, roi d'Angleterre.
Derien (Yves), secrétaire de Charles V, ambassadeur de Charles VI, 222-223.
Derke (Arnould), messager limbourgeois, 321 n. 2, 322 n. 2.
Deschamps (Eustache), poète français, 228, 240, 242, 251.
Despenser, Henri, évêque de Norwich (1370-1406), 131.
Despoulettes (J.), receveur général des finances de Philippe le Hardi, 357 n. 4.
Despramet, sergent du Quesnoy, 387 n. 2.
Deventer, arbalétriers communaux de, 213.
Diest, 324.

Dijon, 261, 288 n. 1, 362 n. 1, 408, 409 n. 1, 416 n. 3, 449.
— , atelier monétaire, 418.
Donchery (dép. Ardennes, arr. et cant. Sedan), 203 n. 3.
Dordrecht, 157, 158, n. 1.
Douai, 69, 161 n. 1, 279, 324 n. 3; entrevue de Jeanne de Brabant et Philippe le Hardi (25, 27 octobre 1389), 273.
Douzy (dép. Ardennes, arr. Sedan, cant. Mouzon), baronnie de, 126 n. 4.
Doveren (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Erkelenz), 175.
Drac (maître Jean du), conseiller de Charles VI et de Philippe le Hardi, 163 n. 2.
Drongelen (Brab. sept., arr. Bois-le-Duc, cant. Heusden), 39.
Dubois (Tristan), chevalier, 156 n. 1.
Duch, hommes d'armes, 129 n. 5.
Durbuy, 107 n. 2, 231.
— , seigneurie de, 116.
— , terre de, 101 n. 3, 102 n. 2, 108 n. 1.
— , prévôt de, V. Fistines (Anceal de) et Villers (Jean de).
— , receveurs de, V. Colinet, Ray (Jean), Ray (Olivier), Lompreit (Thibalet de), Isabelle, veuve de Lomprei (Thibalet), un clerc de Pierre de Saint-Vith.
Düren, ville de, 235 n. 3, 236 n. 3.
Dusseldorf, prévôt de, V. Wildenburg (Jean de).
Duval (Jacques), maître des requêtes de Philippe le Hardi, 123 n. 2.
Dyle, affluent du Rupel, 41.

E

Ecosse, 243.
Edouard III, roi d'Angleterre (1327-1377), 37, 43-48, 51, 56, 57, 95, 121; son fils, V. Edouard; femme d', V. Philippe de Hainaut.
— , d'Angleterre, 5e fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, 56.
— , duc de Gueldre et comte de Zutphen (1361-1371), 59, 173 n. 4.
Eersel (Brabant hollandais, arr. et cant. d'Eindhoven), 286 n. 3.
Eifel, 231 n. 7, 250, 251.
Eisenkerke (Constantin van), comte d'Oversburg, V. Lisenkirchen (Constant van).
Elisabeth de Clèves, fille d'Adolphe Ier comte de Clèves, femme de Renaud de Fauquemont (voir ce nom), seigneur de Born et de Sittard, 346.
— , de Görlitz, fille de Jean de Görlitz, marquis de Brandebourg, de Lusace et de Görlitz, épouse en premières noces d'Antoine de Bourgogne (†1444), 395.
Empel (Brab. sept., arr. et cant. Bois-le-Duc), 39.
Empire (Saint-), 34, 35, 36 n. 1, 40, 43, 52, 61, 71, 76, 80, 87, 91, 92, 97, 100, 105 n. 1, 106, 115, 116, 132, 138, 170, 222, 224, 225, 243, 277, 281, 312, 389, 395, 399, 441, 450; marches occidentales de l', 116, 132, 140; voyage de Wenceslas, roi des Romains (1384), 140, 200, 224, 252, 449, 450.
Empire, les terres d', 336, 435, 448, 449.
— , marquisat du Saint-Empire (Anvers), 53, 55, **74-77** n. 2, 79, 126, 297 n. 4, 400.
— , tribunal de l', 170 n. 5.

Empire, fiefs de l', 170 n. 5.
Enfernet (Guillaume d'), receveur du roi de France, 249 n. 3.
Engelsdorf (Edmond d'), chambellan héréditaire du duché de Luxembourg, châtelain de la Roche, 100 n. 4, 103 n. 1, 106, 111 n. 1, 112, 190 n. 2, 193.
Enghien (Soyer d'), seigneur d'Enghien, vassal d'Albert, régent de Hainaut, 56.
Englebert III (1333-1391), comte de La Marck, 86 n. 6.
— , de La Marck, prince-évêque de Liège (1345-1363), 51, 52, 55.
Entre-Meuse-et-Rhin, région d', *passim*.
Eperlecques, *Esperleekes* (dép. Pas-de-Calais, arr. Saint-Omer, cant. Ardres), 323 n. 1.
Epernay, ville d', 221.
Erft, affluent du Rhin, 175.
Escaut, 35-37, 39, 42.
Espierre (Henri d'), conseiller de Philippe le Hardi, 210 n. 4, 310 n. 6.
Espinoy (un seigneur d'), 130.
Etalle (Luxembourg, arr. Virton, ch.-l. cant.), magistrats des prévôtés d', 108 n. 4.
— , receveur d', V. Coulemeir (Raymond de).
Etienne II de Bavière, frère d'Albert de Bavière, père d'Isabeau de Bavière, 130, 131.
Eustache Persand de Rochefort, prince-évêque de Liège (1378-1395), 71, 72, 232 n. 4.
Evêque (Etienne l'), chevaucheur de Philippe le Hardi, 319 n. 4.
Eyndhoven, ville d', 219.
Eysden (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Meersen), 178 n. 1, 180, 190 n. 1.

F

Fallais (le sire de), V. Wezemael (Jean de).
Falstaff (Hugues), ambassadeur de Richard II, 161 n. 3.
Faucille (Simon de la), maître de la monnaie à Malines, 425 et n. 2-3, 426, 429 n. 1, 431.
Fauquemont (Limb. holl., arr. Maestricht, cant. Meersen), comté et ville de, 38 n. 1, 39, 59, 84 n. 5, 161 n. 1; achat par Wenceslas et Jeanne, **169-172**, 174, 177, 178, 186, 187 n. 2, 261 n. 3, 262; transfert à Philippe le Hardi, **269-273**; 282, 284 et n. 1, 298, 299 et n. 4, 301, 302, 311, 317, 321 n. 2, 322 n. 2, 324 n. 1; rachat par Philippe le Hardi (1396), **325-328**; 335, 337 et n. 4, 344 et n. 4-5, 345 n. 1, 351, 360 n. 3, 361 et n. 1, 362, 363 n. 1, 364, 366, 368 n. 5, 383, 389, 436; V. également Schoonvorst (Renaud Ier de).
— , châtelain de, 229, V. également Crainhem (Arnould de).
— , drossard de, 66 n. 7, V. Gronsveld (Henri).
— , tonlieu de, 325 et n. 5.
— , serviteurs et gentilshommes de, 395 n. 2.
Fauquemont (Walerand de), seigneur de Born et de Sittard (†1378), **170-172**.
— (Renaud de), seigneur de Born et de Sittard (†1396), 82 et n. 1, 84 n. 5, 86 et n. 6, **172**, 202, 212, 219, **259-260**, **262**, **265-266**, 343, 344, **346-348**, 351 n. 4, 353, 356-358, 380-382.

Fauquemont (Jean de), sire de Fauquemont, de Montjoie et de Berg-op-Zoom (1352), 169, 171.
— (Philippine de), femme de Henri de Flandre, 169 et n. 4, 170, 171,
— , la dame de, 231 n. 5.
Feldbrigg (Georges), écuyer de Richard II, son ambassadeur auprès du duc de Gueldre, 161 n. 3-5, 394 et n. 3.
Fiennees (le sire de), V. Robert de Fiennes.
Fistines (Anceal de), prévôt de Durbuy (1384-1390), 102 n. 2, 110 et n. 1, 231 n. 7.
Flament (Jehan de), receveur du roi de France, 249 n. 3.
Flandre, comté de, habitants de la, 6 n. 3, 7, 36, 38, 39, 41, 43, **45-48**, 50-53, 55-56, 60, 65-66, 68, 69 n. 1, 71, 75-77, 79, 94-96, 106, 120, 121, 124, 126 n. 3, 128, 135, 138, 142, 145, 146, 153, 154, 159, 162, 164, 166, 189, 196, 208, 220, 273, 279, 280, 282 n. 2, 289, 291, 298 et n. 1, 304-306, 316, 353 et n. 2, 359 n. 1, 383 n. 2, 400, 403-405 et n. 4, 406-411, 415, 417-419, 421-423, 427-428, 431, 437, 440, 446, 448, 451.
— , comtes de, V. Guy de Dampierre, Louis de Nevers, Louis de Male et Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon.
— , comtesse de, V. Marguerite d'Artois, Marguerite de Male, Marguerite de Bavière.
— , chancelier de, V. Canard (Jean).
— , conseil de, 356.
— , receveur de, 73 n. 1, 126 n. 1, 319, 353, 431; compte de la recette de, 73 n. 1, 81 n. 2, 84 n. 5-6, 85 n. 1, 147 n. 3, 291 n. 3, 347 n. 2, 348 n. 6, 349 n. 4, 353 n. 2, 357 n. 4, 359 n. 1, 364 n. 6, 386 n. 1; V. également Adorne (Pierre), Flament (Jean), Lippin (Henri), Screyhem (Jacques).
— , trésor de, 335, 337; monnaie de, 147 n. 3, **404-433**.
— , les barons de, 355.
— , les trois membres de, 418.
— , chefs-villes de, 409; villes de, 307, 438; milices de, 355.
— , marchands en, 295.
Flobecq (prov. Hainaut, arr. Ath, ch.-l. cant.), 56.
Florent de Wevelinghoven, évêque d'Utrecht (1379-1383), 232-233.
Florenville (Gérard de), gruyer de Chimy et forestier du Haut ban d'Ardenne, 110 et n. 1.
Fontainebleau, 108 n. 1.
Fosse, prisonniers de, 377 n. 1.
Fougnes (maître), procureur de Philippe le Hardi en cour de Rome, 129 n. 2.
Foulon (Gilles le), *de Volder*, receveur des « briefs » du pays de Waes, d'Assenede et des Quatre Métiers, secrétaire et ambassadeur de Philippe le Hardi en Limbourg, 80, n. 2, 82 n. 1, 88 n. 1, 289 n. 5, 298 et n. 3, 299-301, 312 n. 5, 318-319 n. 5, 320 n. 5, 323 et n. 1, 325 n. 5, 328 et n. 3, 334 et n. 4, 335 n. 2, 338, 343 n. 4, 345 et n. 3, 350-352 n. 2, **356-369**, 383 n. 2, 387 et n. 2-3, 397 n. 3, 441 n. 3,
Franc de Bruges, 383 n. 2, 418.
France, royaume de, 6, 7, 36, 37, 42, 44-46, 48, 53-54, 57-61, 65-71, 74, 76, 78 n. 6, 92-95, 97-98, 100, 122, 131, 133, 137-138, 140, 141 et n. 5, 142, 164, 167, 209, 218, 220, 221, 223 n. 1, 249 n. 3, 279, 280, 296, 298, 308, 313, 318, 342, 375-377, 386, 393, 403, 414, 452.

France, rois de, 6, 49, 68, 86, 92, 93-94, 101 n. 2, 104, 106, 209, 277; V. également Louis IX, Philippe IV, Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI.
— , reine de, V. Isabelle.
— , cour de, 74, 77, 92, 93, 122 n. 5, 145, 201, 207.
— , premier chambellan de, 245.
— , connétable de, 240, 245; V. également Clisson (Olivier).
— , amiral de, V. Vienne (Jean de).
— , pairs de, 129.
— , maître des monnaies, V. Gal (Benedic du); monnaie, 421.
— , receveurs, V. Chanteprime (Jean de) et Enfernet (Guillaume).
— , chevaliers et écuyers de, 152 et n. 4.
Francfort, 109 n. 1.
Franche-Comté ou Comté de Bourgogne, 57, 74, 76, 77 n. 2, 80, 280, 400.
Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne (1370-1414), 114 n. 3, 149 et n. 3, 158 n. 2, 161 et n. 1, 224 n. 3; rôle dans la campagne de Gueldre (1388), **232-254**; 319, 342 et n. 4, 344, 350, 366, 372, 377, 379 n. 1, 385 et n. 1, 390, 401 et n. 1.
— II, comte de Mörs et seigneur de Baar (†1417), 174 et n. 2, 218, 343 et n. 4, 390.
— de Blankenheim, évêque de Strasbourg (1375-1393), puis d'Utrecht (III) (1393-1423), 379, 396.
— III de Wittelsbach, fils d'Etienne Ier, duc de Bavière (†1393), 131 et n. 1-2, 132.
Frise, 42, 67.
— , révolte de la, 43, 379, **391-393**, 394 n. 4.
Froissart, chroniqueur, 64 n. 1, 78 n. 6, 124, 125 n. 2, 129 n. 3, 130 n. 4, 131 n. 1, 132 n. 2, 133, 139 et n. 1-2, 141 n. 5, 142, 144 n. 1-2, 162 n. 1, 168, 182, 208, 222, 237, 244, 394.
Froitzheim (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Düren), 237.
Froyère, changeurs, 327 n. 4, 377 n. 1.
— (Arnould de), changeur, 312.
Furnes, habitants de, 164 n. 1.

G

Gaesbeek (prov. Brabant, arr. Bruxelles, cant. Lennick-Saint-Quentin), siège du château de (1388), 207 et n. 1, 210 n. 4, 211.
— , le seigneur de, V. Abcoude (Sweder van).
— , la dame de, V. Linange (Anne de), épouse de Sweder van Abcoude.
Gal (Bénédic du), maître général des monnaies de France, 77 n. 1, 206 et n. 2.
Galeas (Jean), duc de Milan, frère de Valentine Visconti, épouse du duc Louis d'Orléans, 280.
Galoppe, *Gulpen* (Limb. hol., arr. Maestricht, ch.-l. cant.), 314, 359 et n. 2, 360 n. 1.
Gand, 35, 46, 50; insurrection de, 60, 70 n. 1, 75, 87, 95; 135 n. 1, 377 n. 1, 383 n. 2, 409, 417 n. 1, 419, 444.
— , députés de, 136.
— , monnaie de, 418, 422, 424, 425, 432 n. 1-2.
— (Jean de), V. Jean de Gand.

GANGELT (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Geilenkirchen), 40, 113, 203, 204 n. 2, 346 n. 1, 353 n. 2, 367 et n. 1.
— , Millen et Waldfeucht, seigneuries de, 139, 144, 150 n. 1, 160, 163; achat par Wenceslas et Jeanne, **172-174**; 179 et n. 5, 181; transfert à Philippe le Hardi (1389), **269-274**, 282, 284 et n. 1, 285 n. 1, 299, 301-302, 308, 311, 317; rachat par Philippe le Hardi (1396), **328-335**, 337 et n. 3-4, 342, 345, 351, 362, 364, 366-367, 374, 378, 389; 436.
— , seigneur-engagiste de, V. Gronsveld (Jean de).
GEERTRUIDENBERG (Brab. hol., arr. Breda, cant. Oosterhout), pourparlers de paix (1387), **156-157** et n. 1-3.
Gehel (Thierry), prévôt d'Yvoix (1384-1388), 110 et n. 1.
GELDENAKEN, V. JODOIGNE.
GELEEN (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Oirsbeek), échevins de, 187 n. 2.
GEMBLOUX, ville de, 150 et n. 2.
GEMÜND (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Schleiden), 250 n. 4.
GENAPPE (prov. Brabant, arr. Nivelles, ch.-l. cant.), 108 n. 1.
GÊNES, 129 n. 2, 255.
— , marchand de, V. Palaix (Pasqual du).
Gérard, 2e fils de Guillaume V de Juliers, 238 n. 1.
GEULE, rivière, 39.
GEULLE, *Geult* (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Meersen), échevins de.
Gheetsem (Guillaume de), chanoine de Saint-Donat à Bruges, receveur de l'Ecluse, puis receveur général du Limbourg, 81, n. 2, 263 n. 2, 299, 302, 312 n. 5, 323 n. 5, 328, 334, 335 n. 2, 357 n. 4.
Ghemen, seigneur de, familier du duc Guillaume Ier de Gueldre, 148 et n. 3, 149 n. 3, 151 n. 2, 157 n. 3.
Ghemerch (Jean de), bourgeois de Bois-le-Duc, 84 n. 6.
— (Gerlache de), doyen de Rhodes-Saint-Ode, 84 n. 6.
Gherbode (Thierry), secrétaire de Philippe le Hardi, premier garde des sceaux de Flandre (†1421), 287, 288 et n. 1, 298 et n. 3, 324 n. 3, 324 n. 3, 334, 367 n. 1.
Ghistelles (Jean), seigneur de, chevalier banneret de Philippe le Hardi, 79 n. 4.
Gial (Louis de), 240 et n. 2.
Gillemer (Gauthier), bailli du Rethelois, 233, 316.
Gilles, batard de Wenceslas de Brabant, 84 n. 6, 225 n. 3.
GIRBELSRATH (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cir. Düren), 232 n. 4.
Glocester, duc de, V. Thomas d'Angleterre.
GODERSHEIM (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cer. Düren), 238 n. 4.
Goedehere (Regnier), receveur général du Brabant, 297, 424, 431 n. 4, 432 et n. 2.
Goidsenhove, V. GOSSENCOURT-LEZ-TIRLEMONT.
Gommignies (Jean de), conseiller d'Albert de Bavière, 116 n. 3.
Görlitz, Voir Jean et Elisabeth de.
GOSSENCOURT-LEZ-TIRLEMONT (Prov. Brab., arr. Louvain, cant. Tirlemont), 286 n. 3.
Gourdinet, écuyer auvergnat, 242 n. 3.
GRANDPRÉ (dép. Ardennes, arr. Vouziers, ch.-l. cant.), 228.
GRAVE (Pays-Bas : prov. Brab., arr. Bois-le-Duc, ch.-l. cant.), 39, **144**

et n. 2, 146-148; siège par les troupes brabançonnes (1386), **150**, **153-154**, 160, 166; 204-205; second siège (1388), 199 n. 2, **211-218**, 297 n. 1, 381, 417, 448; 247, 256, 259, 262, 263, 374, 386, 388 et n. 1, 392 n. 1.

GRAVE, châtelain de, V. Cuyck (Wenemar de).

— (Jean de), doyen de Beek, secrétaire et ambassadeur de Jeanne de Brabant, 113 n. 1, 114 n. 4, 221 n. 5, 275 et n. 3, 287.

Grimbergen, seigneur de, V. Aa (Jean van).

Grobbendonck, seigneur de, V. Crainhem (Arnould de).

GRONSVELD, *Grouselt* (Limb. hol., arr. et cant. Maestricht), 177 n. 2, 178, 182.

— , les seigneurs de, 177, 181, 185, 191, 192, 262, 263, 265, 268, 271-272, 285, 299, 316, 317, 338, 340, 346, 439.

— (Jean II de), conseiller de Philippe le Hardi en Limbourg, châtelain de Millen, drossard du Limbourg et de Rolduc, **177-182**, 184-186, 189 et n. 1, 190 et n. 1-2, 193 et n. 3, 260, 262, 263 n. 3, 266, 284, 301, 326 n. 3, 329, 337 n. 3, 329, 337 n. 3, 341, 361 n. 1, 365 n. 2.

— (Henri de), frère de Jean II de Gronsveld, gouverneur du Limbourg, 178, 182, 190, **192-195**, 262, 271, **273-274**, 282, 284 et n. 1, 314 n. 2, 322, **325-328**, 330, 342 n. 2, 344 n. 4-6, 345, 350, 359 n. 2.

— (Marguerite de), V. Merode (Marguerite de).

Grosvit (Sohier), chevaucheur de Philippe le Hardi, 289 n. 4.

Gruuthuse, seigneur de, V. Aa (Jean van).

GUELDRE, *Ghelrent*, *Ghelre*, *Guerles*, comté, puis duché, 39, 40, 59, 71, 73, 78, 94 n. 2, 95, 99 n. 1, 100, 107, 113, 121, 138, 145, 169, 173, 175, 177, 195, 264, 285, 294 n. 4, 332, 336, 352 n. 3, 371, 374, 375, 376, 377 n. 3, 380-383 et n. 2, 397 n. 3, 450; conflit avec le Brabant (1385-mi 1387), 134, **138-164**, 166, 181, 182, 404; campagne de (1388), **199-256**, 268, 280-281, 293, 306, 325, 331 n. 1, 342-343, 346, 404.

— , comtes, puis ducs de, 38, 39, 59, 87 n. 2, 121, 140, 167, 176; V. également Edouard, Renaud III de Gueldre, Guillaume Ier, Renaud IV.

— , duchesse de, V. Marie de Brabant et Catherine de Bavière.

— , conseillers du duc, 156, 157 n. 3.

— , familiers du duc, 148.

— , messagers du duc, 158 n. 2.

— , receveurs de, 381 n. 1, 389, n. 8, 394 n. 3, 401 n. 1; V. également Babyros (Jehan van), Boechop (Arnd van), Herwerden (Henri de), Liesser (Claes), Steenbergen (Henri de), Strampraede (Goedert van).

— , chevalerie de, 245.

Gui de Dampierre, comte de Flandre (1278-1305), 46.

Guignetière (Jean de la), clerc du receveur du Limbourg, 320 n. 5.

Guillaume II, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, seigneur de Frise (1337-1345), 43-45, 47, 49, 392 n. 6.

— III de Bavière, comte de Hollande et Zélande, ensuite comte de Hainaut (dit Guillaume l'Insensé) (1356-1358), 44, 45, 54, 59, 91, 95, 125.

— IV de Bavière, comte d'Ostrevant, ensuite comte de Hainaut, Hollande et Zélande, seigneur de Frise (1404-1434), 67 et n. 2, 95; son mariage avec Marguerite de Bourgogne, **119-129**; 134, 135 n. 3, 157 n. 1, 159, 160 n. 1, 286 n. 6, 385 n. 1, 389 n. 8, **390-398**, 400 n. 1.

Guillaume, duc de Juliers (V), comte de Zutphen (†1393), 58, 59, 71 et n. 2, 96, 98-100 n. 4, 112-114 n. 3, 141 n. 3-4, 148, 156, 162, 170, 171 et n. 6, 177, 180, 199, 201, 212 n. 2, 228, **232-253**, 269, n. 3, 350, 371, 378, 380, 392 n. 1; sa fille, V. Philippine de Juliers.
Guillaume de Juliers, duc de Berg et comte de Ravensberg (1360-1408), 72 et n. 2, 73 n. 1, 99, 113, 144 n. 3, 141 n. 3, 259, 332, 340, 343, **347-351**, 353-354 n. 1, 356, 357 et n. 3-4, 366, 371, 383, 401 n. 1.
Guillaume de Gueldre, duc de Gueldre (I) (1371-1402), duc de Juliers (VI) (1393-1402), fils de Guillaume V de Juliers, 5, 59, 71 et n. 2, 95-96, 98 et n. 4, 99 et n. 1-2, 113-116, 121, 122 n. 5, 127, 133, **138-164**, 180-182, 185, 188, 189, 191, 195, **197-256**, 259, 264, 266 n. 3, 269 n. 3, 274 n. 2, 281, 293 n. 3, 296 n. 4, 309, 314, 316 n. 5, 318, 319, 321 n. 2-3, 326-327, 340, 342 n. 3, 345, 346 et n. 4, 348 et n. 1, 349-350, 353, 363, 364, 366, 368, 369, **370-401**, 417, 439, 449-451; fille naturelle de, V. Cuyck (Jean de).
— , chancellerie du duc, 217 n. 3.
— , ambassadeurs chargés de mission par le, 198, 199 n. 1, 254 n. 2; V. également Udo (Hermann), Ysendoren (Guillaume).
— , conseillers de, 151 n. 2, 199 n. 2, 363 n. 4; V. également Brutem (Guillaume van), Velde (Jean Van de), Weerdenberg, seigneur de.
— , messager de, 148 n. 4-5.
— , autres fonctionnaires de, V. Gueldre, fonctionnaire de.
Guillaume Ier, comte de Namur (1297-1391), 41, 51, 52, 55, 132.
— II, comte de Namur, fils aîné du précédent (1391-1418), 132 et n. 3; son époux, V. Marguerite de Bar.
— le bâtard, *Willem de Baster*, bâtard de Wenceslas de Brabant, 107 n. 2, 112 n. 3.
Guines, comté de, 56.
Guise, forêt de, 308.
Gulenborgh, seigneur de, conseiller du comte Guillaume Ier de Gueldre, 157 n. 3.
Guy de Luxembourg (†1367), père de Walerand de Luxembourg, 306, 307 n. 1.
Guyenne, pays de France, 243.
Gymnich (Wenemar de), chevalier, seigneur de Dudelange et de Berburg, conseiller de Wenceslas II de Luxembourg, lieutenant dans le domaine luxembourgeois de Jeanne de Brabant, 100 n. 4, 110 n. 2, 229, 230.

H

Haeck (Jean), 368 n. 5.
Haelen (prov. Limbourg, arr. Hasselt, cant. Herck-la-Ville), 78 n. 3.
Hainaut, comté de, 41-44, 53-56, 67 et n. 2, 68, 71, 95, 120, 122 et n. 5, 124, 125, 131 et n. 1, 132 n. 2, 133, 135, 146 n. 1, 153 n. 2, 221, 298, 392, 393, 400 n. 1, 446.
— , comtes de, 42, 95; V. également, Guillaume II, Guillaume III, Guillaume IV, Albert Ier.
— , comtesses de, V. Mathilde de Lancastre, Marguerite de Bavière, Marguerite de Bourgogne.
— , cour de, 122 et n. 5.
— , sénéchal du, 68.

HAINAUT, bailli du, V. Ville (Guillaume de).
— , receveur du, 156 n. 2.
— , nobles du, 126 n. 4.
— , Etats du, 44.
— , villes du, 126 n. 4, 307.
— (Philippe de), V. Philippe de Hainaut.
HAL, ville de, V. 42, 131 n. 1, 160 n. 1.
— (Henriquet de), messager de Jeanne de Brabant, 218 n. 2.
— (Josset de), argentier de Philippe le Hardi, 288 n. 4, 357 n. 4.
Hallenzy (Arnould de), receveur de Montmédy et de Virton, 110 et n. 3.
HAMBOURG, 138 n. 3.
Hamer (Jacques de), 377 n. 1.
HANNUT, 150 et n. 2.
Haren (Thierry de), écuyer, châtelain de Bolland, 317 et n. 2.
Harve (Jean de), 71 n. 2.
HASSELT, 238 n. 4.
Haugest (Robert), chevalier-bachelier de Jean de Bourbon, comte de la Marche, 79 n. 4.
HAUT-ET-BAS-BELLAIN, V. BELAIN.
HAUTES-FAGNES, 231.
HAVERT (dép. de MILLEN, V. MILLEN), 173 n. 1.
Heer (Gossuin de), écuyer du duc de Brabant, châtelain de Rolduc, 274, 322, 343 n. 1-4, 360, 361 n. 1-4, 364 n. 2.
HEERLEN (Limb. hol., arr. Maestricht, ch.-l. cant.), 311, 344 n. 5, 345 et n. 1, 351 et n. 2.
— , échevins de, 187 n. 2.
Heers (Gauthier), écuyer de Jeanne de Brabant, 377 n. 1.
Heetevelde (Sohier de), chevalier à Bruxelles, 84 n. 6.
Heidenreich von Wolf-Luedinghause, évêque de Munster (1381-1392), 158 n. 2.
HEINSBERG, *Harnsberg, Heinsberghe* (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, ch.-l. cercle).
— , château de, 187, 342, 343 et n. 1.
— , habitants de, 344 n. 4.
— , seigneurie de, 173, 341, 366 et n. 2.
— , seigneurs de, 173, 187, 340, 341 n. 5, 342 et n. 1, 439.
— (Godefroid II) (†1333), seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 175.
— (Thierry de), V. Thierry, comte de Looz.
— (Godefroid III) (†1395), de Daalenbroek, seigneur de Heinsberg, de Blankenberg et de Loewenberg, 171 et n. 8, 173, 175 n. 2; accord avec Jeanne de Brabant (1385), **187**, 342 et n. 3, 344; sa femme, V. Juliers (Philippine de).
— (Jean de Looz, seigneur de) (†1439), 187 et n. 1-2, 188 n. 1, 322 n. 1, 327 n. 3, **341-346**, 352 et n. 7, **365-367**, 378, 381, 389; Ménestrels de, 346 n. 3; messager, V. Ruynken.
Hekeren, querelle des Hekeren et des Bronkhorst, 145.
HELMOND (Brab. sept., arr. Eindhoven, ch.-l. cant.), 219.
Hemesthorpe (Jean de), ambassadeur anglais, 161 n. 5.
Hemmersbach, seigneur de, V. Merode (Scheifart de).
Hencourt (Gui d'), ancien bailli d'Amiens, ambassadeur de Charles VI, 222-223.

HENLEY (Angl. : comté d'Oxford, dist. Binfield), 161 n. 5.
Hennequin, messager de Philippe le Hardi, 77 n. 1, 79 n. 2, 122 n. 5.
Henri, duc de Lancastre, père de Mathilde de Lancastre, épouse de Guillaume l'Insensé, comte de Hainaut (†1360), 95.
— , comte de Derby, ensuite roi d'Angleterre (IV), 392.
Henri V, comte de Luxembourg (1246-1281), 40, 168, 307 n. 1.
— VI, comte de Luxembourg (1281-1288), 307 n. 1.
— VII, comte de Luxembourg (1288-1313), empereur (VII (1308-1313), 307 n. 1.
— Ier, duc de Brabant (1190-1235), 34, 188, 446.
— VII, comte de Salm (1360-1415), 86 n. 6 et 231.
— de Flandre, époux de Philippine de Fauquemont, 169, 171 n. 3.
— , fils puiné de l'empereur Charles IV, 60, 91.
Henriet (Jean), clerc des offices de Philippe le Hardi, 77 n. 1.
HERENTHALS, 327 n. 4.
HERPEN (Brab. sept., arr. Bois-le-Duc, cant. Grave), 212.
HERVE, 183, 316 n. 5, 364 n. 2.
— , ban de, 39.
— , maire de, 341.
Herwerden, compte de Henri de, receveur général de Gueldre, 156 n. 1, 157 n. 3, 158 n. 2.
HESDIN (*dép. Pas-de-Calais, arr. Montreuil, ch.-l. cant.*), 288 n. 4, 317 n. 1, 321 n. 2, 322 n. 2, 330, 346, 368 n. 5.
HEUSDEN (Brab. sept., arr. Bois-le-Duc, ch.-l. cant.), 39, 54, 146 n. 1, 151 n. 2, 153 n. 2, **154**, 159, 160 n. 1, 198, 391 n. 1, 394 n. 4.
HILVARENBEEK (Brab. sept., arr. Eindhoven, cant. Oorschot), 286 n. 3.
Hoeck (Jehan), 360 n. 3.
Hoemen (Arnould de), chevalier, seigneur d'Amersoye et de Middelaer, châtelain d'Odenkirchen, 73 n. 1, 147 et n. 3, 148, 153, 154, **247**, 320 et n. 5, 343, **348-354**, **356-363**, 365, 368, 380, 381 et n. 1-2, 382, 383, 388.
Hoen (Herman), écoutète de Maestricht, 274, 332, 350, 359 n. 2, 361 n. 1, 385 n. 2.
HOLLANDE, comtes de, 39, 42-44, 53, 55-56, 67 et n. 2, 71, 95, 122, 125 et n. 2, 133, 151, 158 n. 1, 423; V. également, Hainaut, comtes et comtesses de.
— , conseil de, 151 n. 2, 394 n. 4.
— , nobles de, 67 n. 2, 126 n. 4.
— , villes de, 67 n. 2, 126 n. 4.
— , troupes hollandaises contre la Frise, 392-393.
— (Regnier de), receveur général de Brabant, 85 et n. 1.
HONGRIE, 94.
— , roi de, V. Sigismond.
— (Marie de), V. Marie de Hongrie.
Honselaer (Jean de), dit Van den Velde, chevalier, 174.
HOOGSTRAETEN (prov. Anvers, arr. Turnhout, cant. Hoogstraeten), 122 n. 4.
— , seigneur de, V. Cuyck (Jean de).
Hoorn (Henri de), seigneur de Perwez, 360 n. 3, 365 et n. 2, 378.
Horst (Herman de), avoué de Cologne, 362, 363 et n. 1-3, 365 et n. 2, 368 et n. 2-4-5, 384.
HOUTHEM (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Meersen), échevins de, 187 n. 2.
HUY, ville de, 231.

I

Ile-de-France, foires de l', 36.
Immersele (Jean d'), *Immerseele*, *Imerselle*, chevalier, écoutète d'Anvers, puis, en 1395, gouverneur du duché de Limbourg, 310 et n. 7, 313, 314 n. 2, 321 n. 2, 322 et n. 3, 323 et n. 1, 327 et n. 7, 333 et n. 2-3, 362, 363 n. 1, n. 3-4, 365 et n. 2, 368 et n. 1-2, n. 5, 383 et n. 2, 385 et n. 2, 386.
Inde, affluent de la Roer, 250 n. 4.
Ingenbruck, *Imgenbroich* (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Montjoie), 235 n. 3, 238.
Isabelle (1371-1435), *Isabeau*, épouse de Charles VI, roi de France, 119, 123 et n. 1, **130-133**.
— de France, fille de Charles VI, 393.
— , veuve de Thierry de Lompreit, receveur de Durbuy, 110 et n. 3.
Italie, 36, 223, 280, 386.

J

Jacques de Bourbon, comte de la Marche (†1361), 78 n. 6, 130 n. 1.
Jardin (Godefroid du), 190 et n. 2, 193.
Jaucourt (Hugues de), seigneur, 79 n. 4.
Jean II de Luxembourg, dit l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg (1310-1346), 65, 93, 307 n. 1.
— II de Valois, dit le Bon, roi de France (1350-1364), 54, 56, 64, 80, 93, 443.
— V d'Arkel, évêque de Liège (1364-1378), 57, 59.
— VI de Bavière, évêque de Liège (1390-1417), fils d'Albert de Bavière, 343, 368, 385 et n. 1, 389, 390, 398 n. 2, 400 n. 1, 401, 451.
— II de Bavière, fils d'Etienne II, père de Sophie, 2e femme de Wenceslas II de Bohême, 134 n. 1.
— de Blois, 2e fils de Louis de Blois, époux de Mathilde de Gueldre (†1381), 140, 145.
— , duc de Berry, fils de Jean II, roi de France (†1416), 76, 101 n. 2, 154, 156, 209, 228 n. 4, 237, 239, 280.
— de Bourbon, comte de la Marche, fils de Jacques de Bourbon et de Jeanne de Saint-Pol (†1393), 78 n. 6, 79 et n. 4, 80; chevalier-bachelier de, V. Sonain (Baudouin).
— de Bourgogne, futur Jean sans Peur, fils aîné de Philippe le Hardi (1405-1419), 70, 87; son mariage avec Marguerite de Wittelsbach, **119-129**; 137, 155, 166, 227, 230, 272, 280, 289 et n. 5, 291 et n. 1, 292 n. 1, 296 n. 1, 304, 305, 321 n. 1, 333 et n. 1, 355, 356 et n. 1, 385 et n. 3, 391, 396, 442.
— Ier, duc de Brabant et de Limbourg (1296-1299), 168, 175 n. 3-5, 176, 186.
— II, duc de Brabant et de Limbourg (1299-1312), 175.
— III, duc de Brabant et de Limbourg (1312-1355), 37, 45, 47-50, 52, 74-75, 84 n. 1, 121, 153, 175, 209 n. 2, 211, 398, 405 et n. 4, 409, 439, 442, 445-449; fils de, 48, 49; bâtard, V. Vene (Jean de le).
— , duc de Bretagne (1365-1399), 129, 200, 210, 287, 289.
— de Gand, comte de Richmond (1341), puis duc de Lancastre (1361-1399), 120 n. 5, 375, 392.
— de Görlitz, marquis de Brandebourg et de Lusace, et duc de Görlitz,

fils de l'empereur Charles IV (†1395), 102 n. 3; sa fille, V. Elisabeth de Görlitz.
Jean Ier, duc de Lorraine (1346-1391), 235 et n. 2, 236, 240, 245-246, 254.
— de Luxembourg, fils de Walerand de Luxembourg, 307 n. 1.
— , comte de Mörs, 173, 174 et n. 2, 179 n. 5.
Jean II, comte de Namur (1330-1335), 41.
— , comte de Salm, sire de Born, neveu de Fauquemont (Renaud de), 72, 73 n. 1, 357 n. 4; son secrétaire, V. Clerc (Henselin le).
— IV, 'T Serclaes, évêque de Cambrai (1378-1385), 129.
— de Roucy, cardinal de Laon (1386-1418), 252.
— , bâtard de Wenceslas de Brabant, 112 et n. 3, 122 n. 4.
Jeanne de Brabant, fille de Jean III, duc de Brabant, épouse en premières noces de Guillaume II de Hainaut, en secondes de Wenceslas Ier de Luxembourg, duchesse de Brabant et de Limbourg (1355-1406), *passim*.
— , *fonctionnaires*, V. Brabant.
— , secrétaires de, Bont (Guillaume), Braeu (Pierre), Opstal (Jean d').
— , conseillers *sensu lato*, V. Abcoude (Sweder van), Berg (Regnier de), Bornival (Bernard de), Bouchout (Jean de), Cologne (Jean de), Clutinc (Jean), Rotselaer (Jean de), Schoonvorst (Renaud II de), Vene (Jean de le), Wezemael et Fallais (Jean de), Wittem (Jean de).
— , bouteiller, V. Wert (Jean le).
— , receveurs du douaire en Luxembourg, V. Saint-Vith (Pierre de).
— , messagers, V. Besore (Winant le), Boyken.
Jeanne de Saint-Pol (†1407), fille de Walerand de Saint-Pol, femme d'Antoine de Bourgogne, « ruwaard » puis duc de Brabant et duc de Limbourg, 78 n. 6, **305-306**, 311, 314, 446.
— de Wittelsbach, femme de Wenceslas II de Luxembourg, roi des Romains et fille d'Albert de Bavière, 91, 96 n. 3, 99 n. 1, 127, 134 n. 1.
— de Wittelsbach, fille de Guillaume IV et de Marguerite de Bourgogne, 390 n. 3.
Jehan, fils d'Ernoult Janssone, 383 n. 2.
Jeune (Arnould le), chevalier, 73 n. 1.
Jodoigne, *Geldenaken*, 78 n. 3, 150 et n. 2, 327 n. 4.
Josse de Moravie (†1409), fils du roi de Bohême, Jean l'Aveugle, 384, 395.
Juifs, *Joden*, 331 n. 2.
Juliers, duché de, 40, 58, 71, 106, 138, 168-169, 172-173, 175-177, 182, 184, 195, 219, 221, 231, 232 n. 1, 234 et n. 3, **235-251**, 253, 336, 341, 366, 371, 372, 374, 404, 436, 445, 447.
— , ducs de, 58, 98, 167, 176; V. également Guillaume V et VI, Renaud IV; duchesses, V. Marie de Gueldre, Catherine de Bavière.
— , villes du, 239.
— , ville de, 234 n. 1, 236, 238, 317.
— , damoiseau de, 344.
— , drossard ou sénéchal de, 383 n. 2, 386.
— , nobles de, 236.
— (Philippine de), femme de Godefroid III de Heinsberg, 173, 187 n. 1-2.
Jussy (Olivier de), chambellan de Philippe le Hardi, 77 n. 1, 87 n. 4, 88 n. 1, 122 n. 5, 146 n. 1, 157 n. 1, 161 n. 1, 192, 231.

K

Kalterherberg (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Montjoie), 235 n. 3.
Katzenelnbogen, V. Thierry, comte de.
Kay (Jean), receveur de Durbuy (1384), 110 et n. 3.
Kay (Olivier), receveur de Durbuy, fils du précédent, 110 et n. 3.
Keinoit, V. Le Quesnoy.
Kenten (Heinen van), orfèvre, 129 n. 6.
Kerpen (Prusse : prov. du Rhin, rég. Cologne, cercle Bergheim), seigneurie de, 40, 175 et n. 3-5; engagé à Renaud II de Schoonvorst (1382), **184-185**; 186, 188, 190, 194, 282, 311, 314, 317; rachat par Philippe le Hardi (1397), **320-325**; 335-337 n. 4, 351, **363-367**, 382, 389, 436.
— , seigneur-engagiste, V. Schoonvorst (Renaud II de).
— , forteresse de, 319, 351, 365, 367, 382.
— , châtelain de, V. Widdenau (Gérard de).
Kerrman (Guillaume), conseiller de Philippe le Hardi, 84 n. 6.
Kessel (Jean de), 362 n. 3.
Kettenis (Poullen de), forestier ou sergent du duché de Limbourg, 316 n. 5.
Klimmen (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Heerlen), échevins de, 187 n. 2.
Koevorden (prov. Drenthe, arr. Assen, cant. Dalen), château de, 396.
— (Renaud de), 396.
Korrenzig, *Corensic*, *Corenthich*, *Corenchich* (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Erkelenz), 200 et n. 2, 238 et n. 3-4, 239, 242, 243 n. 1-4, 245, 249 n. 2, 251, 273, 374; traité de (12 octobre 1388), **245-247**, 254.
Kronenburg (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Schleiden), les cavaliers du sire de, 250 et n. 1.
Kyll (la), ou Kill, affluent gauche de la Moselle, 250 n. 1.

L

La Ferté (dép. Ardennes, arr. Sedan, cant. Corignan), **108-110**.
— , prévôt de, V. Wanguerre (Jehan de).
— , curé de, V. Mogre (Nicole de).
La Haye, *Haghe*, 357 n. 1, 389 n. 8.
Lalaing (Simon de), seigneur de Quiévrain, bailli de Hainaut, 68 n. 5.
Lammersdorf, *Lambsdorf* (Prusse, prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Düren), 235 n. 3, 238 n. 3.
Langres, 221.
Lantfriede, 114 et n. 3, 141, 177, 180, 236; jugement de la, **171-172**; jurés de la, **171-172**.
La Marck, comte de, V. Adolphe Ier et II, comtes de Clèves, Englebert de.
Lancastre, maison de, 120, 139; V. également ducs de, et Mathilde de.
— , ducs de, V. Jean de Gand et Henri de.
Langmestre (Sohier de), *Langmersch*, ambassadeur de Philippe le Hardi, 157 et n. 3, 158 n. 1.
Laon, 220, 221.
— , cardinal de, V. Jean de Roucy.

La Roche (comté de), 101 n. 3, 103 n. 1, 107, 111 n. 1, 116.
— , lieutenant du comté de, V. Gymnich (Wenemar de).
— , châtelain de, V. Engelsdorf (Edmond d').
— , receveur de, V. Anseaul.
Léau, *Leuve* (prov. Brabant, arr. Louvain, ch.-l. cant.), 35, 78 n. 3.
Le Blont (Guillaume), arbalétrier de Charles VI, 163 n. 3.
La Bonne (Colinet), receveur de Marche (1389-1390), 110 et n. 3, 114 n. 4.
L'Ecluse, *l'Escluse*, 149, 157 n. 3, 209 n. 1, 352 n. 5, 356, 362 n. 1; 393 n. 2.
— , receveur de, V. Tannerie (Pierre de la) et Gheetsem (Guillaume de).
Leeuw (Jean de), chevalier, 377 n. 1.
Lek et Breda (Jean, seigneur de la), 81 et n. 3, 84 n. 5, 115 n. 2, 218, 219, 289.
Lens, 79 et n. 2.
— , bailli de, V. Chastel (Gilles du).
Léopold III (1351-1386), duc d'Autriche, 123, 124 n. 1.
— IV (1371-1411), duc d'Autriche, 123, 124 n. 1.
Le Quesnoy, *Kesnoit*, *Keynoit* (dép. Nord, arr. Avesnes, ch.-l. cant.), 112 n. 3, 122 n. 4, 129 n. 6, 130, 132.
Le Rok (Rickout), chevalier à Bois-le-Duc, 84 n. 6.
Lessines, ville de, 56.
Leulinghem (dép. Pas-de-Calais, arr. St-Omer, cant. Lumbres), paix de, 143 n. 1, 393.
Liare, receveur du douaire de Jeanne à Binche, 135 n. 1, 408 n. 5.
Libramont, 102 n. 2.
Liebaud de Cusance, évêque de Verdun (1382-1403), 104.
Liège, *Ludic*, ville et habitants de, 71, 161 n. 1, 182-183, 249, 310 et n. 1, 342, 343 n. 1, 366, 387 n. 2, 388 n. 2, 397 n. 3, 446.
— , principauté de, 40, 41, 52, 60, 71, 78 et n. 3, 233, 249, 390, 423, 440.
— , villes de la principauté de, 401.
— , pionniers et mineurs de, 241 et n. 1, 249.
— , diocèse de, 38, 41, 232 n. 4, 234 n. 1.
— , princes-évêques de, 38, 41, 167, 168; V. également, Englebert de la Marck, Arnold de Hornes, Eustache Persant de Rochefort et Jean VI de Bavière.
— , gens de l'évêque de, 283.
— , hérauts de l'évêque de, 163 n. 4.
Lierre, *Lyra*, 156 n. 1, 415 n. 2.
Liesser (Claes), receveur général de Gueldre, 148 n. 3-4.
— , compte de, 148 n. 3-4, 149 n. 3, 151 n. 1, 154 n. 3.
Ligne (Michel de), seigneur d'Estambruges, 400 n. 1.
Ligny, comte de, V. Walerand de Saint-Pol.
Lille, 69, 83 n. 6, 122 n. 5, 206, 274 n. 3, 279, 286 n. 6, 289 n. 5, 290, 291 et n. 1, 301, 303, 310 n. 6, 313 n. 2, 314 et n. 3, 321 n. 2, 323 n. 1, 324 n. 3, 327 n. 7, 328 n. 3, 330 n. 3, 333 n. 1, 337 n. 3, 344 n. 4, 350 n. 3, 352 n. 5, 355 n. 3, 357 n. 4, 359 n. 1, 362 n. 1, 387 n. 2, 410, 416 n. 3, 424 n. 4.
— , chambre des comptes de, 84 n. 2, 299, 323 n. 1, 425, 429 n. 2.
— , fonctionnaires de la chambre des comptes de, 288 n. 4, 324 et n. 3,

347 n. 3, 351 n. 4, 356 n. 2, 416, 418, 423, 426, 428; V. également Tannerie (Jacques de la).
Lille, maître de la chambre des comptes de, V. Pacy (Jean de).
— , châtelain, V. Poucques (Jean de).
Limbourg, *Lembourch*, duché ou ville de, *passim*.
— , ducs de, V. Brabant (ducs) et Philippe le Hardi.
— , seigneur-engagiste de, V. Gronsveld (Jean de).
Limbourg, gouverneurs de, V. Gronsveld (Henri de), Mérode (Scheifart de), et Immersele (Jean d').
— , drossard de, V. Gronsveld (Jean), Berg (Henri de) et Berg (Thierry de).
— , receveur général de, V. Sack de Wyk (Jean).
— , recette du, 81 n. 2, 84 n. 5, 283, 353 n. 2, 358 n. 1, 364 n. 6.
— , hommes de fief du, 274.
— , messagers, V. Derke (Arnould) et Wassenberghe (Scottelquin).
— , autres fonctionnaires, V. Brabant, Jeanne de Brabant et Philippe le Hardi.
Linange (Anne de), dame de Gaesbeek, épouse de Sweder van Abcoude, 207 n. 1.
Linfars (Les), 236, 240-243, 248-249.
Linter (Raes van), défenseur de Léau, 78 n. 3, 216 n. 2.
Lippin (Henri de), receveur de Flandre (1383-1384), 147 n. 3.
Lisenkirchen (Constant de), *Eisenkerken*, seigneur d'Oversbrug, 179 n. 5, 334.
Litt (Clay von), espion anglais, 159 n. 2.
Lobith, *Lobede* (prov. Gueldre, arr. Nimègue, cant. Zevenaar), tonlieu perçu par le duc de Gueldre, 141 n. 4.
Loep (Guillaume), messager de Jeanne de Brabant, 358 n. 1.
Loewenberg, seigneurs de, V. Heinsberg, seigneurs de.
Lombeek (Thierry de), prévôt de Saint-Jacques-de-Coudenberg, à Bruxelles, 86 n. 3.
Lommersum (Prusse : prov. Rhin, rég. Cologne, cercle Euskirchen), seigneurie et château de, 40, 175 et n. 5, 366 n. 2, 367.
Lompré (Guyot de), *Loncpré*, receveur et châtelain de Beveren-Waes, écuyer d'écurie, conseiller et ambassadeur de Philippe le Hardi, 159 n. 2, 289 n. 5, 296 n. 2, 298 et n. 1, 300 et n. 1, 309 n. 2, 310 et n. 6, 313 et n. 2, 318, 334, 397 et n. 3, 398 n. 4, 399.
Lompreit (Thibalet de), receveur de Durbuy (1384-1385), 110 et n. 3.
Londres, 54, 134, 142, 198, 200 n. 2.
— , cour d'Angleterre à, 69, 392.
Longefort (Jean), dit Hostry, chevalier, 305 n. 2.
Longueville, *Longuevilhe* (dép. Tohogne : prov. Luxembourg, arr. Marche, cant. Durbuy), 102 n. 2.
Longvillers, seigneur de, V. Blondel (Jean).
Lonvoigny (Jacques de), écuyer, franc-homme du comte de Boulogne, 305 n. 2.
Looz (prov. Limbourg, arr. Tongres, ch.-l. cant.), comté de, 41, 341.
— , comtes de, V. Arnould, Thierry et Heinsberg (seigneurs de).
Lor (Jean de), chevalier, 153 et n. 1.
Lorraine, duché de, 103, 105, 227.
— , duc de, V. Jean Ier.
— , gentilshommes de, 221.

LOTHARINGIE, duché de, 34, 38, 92, 93, 449.
— , ducs de, 34-35; V. également Regnier au Long Col.
— , duché de Basse-Lotharingie ou Lothier, 34, 35, 105, 140, 153, 280, 351, 374, 437.
Louis V de Bavière, empereur (1314-1347), 43, 44, 55; ses descendants, 132 n. 1.
— IX, roi de France (1226-1270), 37.
— de Nevers, comte de Flandre (1322-1346), 45, 46, 47, 48, 51, 70, 409.
— de Male, comte de Flandre (1346-janvier 1384), 49-61, 63-65, 69, 70 et n. 1-2, 71-73 et n. 1, 74-77 et n. 1, 81 et n. 2, 82 n. 6, 83 et n. 5, 91, 95, 104, 118, 120, 134-136, 168, 288 et n. 2, 318, 325 n. 1, 336, 347-349, 354 n. 1-2, 407, 431, 435, 438-439, 445-447; monnaie de, 413.
Louis Ier (1339-1384), duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, fils de Jean II, roi de France, 76.
— VI, dit le Romain (1330-1365), duc de Bavière, frère d'Albert de Bavière, 54, 55, 125.
— II (1356-1410), comte puis duc de Bourbon, 76, 239.
— d'Orléans, fils de Charles V, roi de France, duc de Touraine (1392-1407), 76, 139, 225, 252, 255 et n. 3, 280, 287, 292, 396 n. 1.
LOUVAIN, *Loven, Lovene, Lovanium*, 35, 48, 58, 78, 156 n. 1, 292, 293 n. 3, **294-296**, 300 n. 2-3, 303, 321 n. 3, 342, 353 n. 2, 377 n. 1, 381 n. 2, 388 et n. 2, 398 n. 2, 400 n. 1, 409, 410 et n. 4, 415 n. 3, 424, 425, 430, 447; troubles de (1361), 55; insurrection de (1383), 60, 447; milices au siège de Grave (1385 et 1388), 150, 154 et n. 2, 212 n. 2; révolte contre Jeanne de Brabant (1387), 164 et n. 1; délégués aux Etats de 1394, 293 n. 1-3, 294 n. 1.
— , comtes et maison de, **34**, 37, 43, 49.
— , château de, 34.
— , maire de, V. Melin (Arnold de) et Coutereel (Pierre).
— , échevinage de, 55, 296 et n. 3, 297.
— , magistrats de, 202, 282 n. 2, 415 et n. 4.
— , prévôt de, V. Luxembourg (Jean de).
— , capitaine des milices de, V. Calstrem (Jean van de).
— , receveur de, 282 n. 2, 293 n. 1-2.
— , comptes de, 342 n. 2.
— , maître des monnaies de, V. Thomas (Barthelemi).
— , atelier monétaire à, 261, **410-411**, 416 n. 2, 417 n. 1, 420, 425, 430 et n. 3, 431.
— , rente, 346 et n. 2.
— , marchands de, 282 et n. 2.
— , draperie de, 38.
— , abbé de l'abbaye du Parc à, V. Overbeke (Henri van).
LÖVENICH (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cerc. Erkelenz), 238 n. 3-4, 239, 243 n. 1.
LUCQUES, ville de, 87 n. 4.
LURY (dép. Cher, arr. Bourges, ch.-l. cant.), 71 n. 2.
LUXEMBOURG, *Lucembourc*, comté, puis duché de, 40, 44, 58-60, 73 n. 1, 74, 78 n. 6, 91, 94, 98-100 et n. 4, 102 et n. 2-3, 103 et n. 2, 104, 105 et n. 1, **106-113**, 116, 167, 194 n. 2, 202 n. 2, 203, 222, 223 et n. 1, 224-225, 227, 229, 231, 288 n. 1, 307, 371, 374, 376 n. 4, 384 et n. 2, 395, 438, 439, 441.

Luxembourg, ville de, 102 n. 2, 103 n. 1, 105, 113 n. 1, 114 n. 4, 115 n. 1, 140 n. 2, 230.
— , maison de, 42, 43, 49, 50, 52, 54, 59, 60, 65, 90-91, 93-94, 100 et n. 3, 103, 106, 109 et n. 3, 112, 121, 134, 139, 140, 166-168, 176, 195, 223 et n. 2, 307 et n. 1, 384, 395, 396 n. 1, 399, 442, 447, 449, 451; V. également comte, puis duc Henri VII, Jean l'Aveugle, Wenceslas Ier et II, et Walerand.
— , chambellan du, V. Engelsdorf (Edmond d').
— , gouverneur du, V. Katzenelnbogen (Thierry de).
— , drossard du, V. Autel (Huart d').
— , receveur général du, V. Romagne (Henri de).
— , receveur du douaire de Jeanne de Brabant, V. Saint-Vith (Pierre de).
— , cellerier du, V. Petre.
— , barons du, 225 et n. 3.
— , hommes de fief du, 249.
— , (Jean de), prévôt de, ambassadeur de Jeanne de Brabant en 1384, 113 n. 1, 114 et n. 4.
Lynken, 235 n. 3.
Lysenburgen (Costyn van), bourgeois de Cologne, 174 n. 2.

M

Maestricht, 35, 41, 52, 80 et n. 4, 106, 112, 140 n. 2, 161 n. 1, 168, 170 n. 4, 184, 191, 239 et n. 5, 248, 249, 267, 274-275, 312 n. 2, 317, 324 n. 1-4, 325 n. 1, 343 et n. 4, 357 n. 2, 366, 390 n. 1, 442 ; convention de, entre Wenceslas de Brabant et Charles IV, 52-54, 72, 90; entrevue de Jeanne de Brabant avec Wenceslas roi des Romains (vers 6 oct. 1384), **113-114**, 140; voyage de Philippe le Hardi à (1387), **163** et n. 1, 194; routes de, 40, 58, 168, 169, 173, 176, 183, 187, 345 n. 1, 371.
— , magistrats de, 249.
— , prévôt de, V. Schoonvorst (Englebert de).
— , écoutète de, 274; receveur de V. Sack de Wijn (Jean); V. également Hoen (Herman).
— , maître de la monnaie de, V. Wert (Jean le).
— , communiers de, 249.
— (Paul de), chef du détachement brabançon en 1386, 148.
Malines, ville de, 38, 39, 47-48, 51-52, 60, 75, 77 n. 1, 79 et n. 1, 84 n. 6, 87 et n. 3, 282 et n. 2, 383 n. 2, 400, 410 et n. 4, 418, 425, 428, 437, 446.
— , seigneurie de, 35, **38**, 47, 49, 50, 53, 55, 73, 74-77 n. 2, 79, 126, 400.
— , magistrat de, 282 n. 2.
— , maître de la monnaie à, V. Coudry (Regnaud de) et Faucille (Simon de la).
— , ateliers monétaires à, **410-412**, 418, 421, 423, 425.
— , compte de la recette de, 84 n. 5 et 6, 354.
— , rente de, 325 n. 1, 354 n. 1-2.
— , étape du sel, du poisson et de l'avoine à, 38-39, 51.
— , draperie à, 38.

MANRE (dép. Ardennes, arr. Vouziers, cant. Monthois), 227 et n. 3.
MANS, la forêt du, 287.
Marche, comte de la, V. Jacques et Jean de Bourbon.
MARCHE-EN-FAMENNE, 103 n. 1, 107 n. 2, 113 n. 1, 114 n. 4.
— , maire de, V. Wovol (Jean de).
— , receveur de, V. Le Bonne (Colinet).
Marchin, seigneur de, V. Clutinc (Jean).
Maréchal (Jehan le), officier monétaire de Philippe le Hardi, 416.
Marguerite d'Artois, épouse de Louis de Nevers, comte de Flandre (†1382), 57, 70 et n. 1-2, 73.
Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande (1345-1356), épouse de Louis V de Bavière, empereur, 43, 44, 108 n. 1.
— de Bavière, fille d'Albert de Bavière, épouse de Jean-sans-Peur (†1423), **119-130**, 305.
— de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, épouse de Guillaume de Bavière (†1441), 76, 79, **119-130**, 137, 286 n. 6, 400 n. 1.
— de Brabant, fille de Jean III, duc de Brabant, épouse de Louis de Male (†1380), 49, 50, 53, 73, 74, 87 n. 4, 91, 276 n. 1.
— de Brieg, épouse d'Albert de Bavière (†1386), 122 et n. 4, 124, 125 et n. 2, 129 n. 1-6, 130, 389 n. 8.
— de Flandre, femme de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, ensuite de Philippe le Hardi (†1405), 37, 56-57, 63-65 et n. 1, 69-70, 74, 75 et n. 2, 76, 78, 80, 87, 89, 119, 124, 125 et n. 2, 126 n. 3-4, 129 n. 1, 130, 132 n. 3, 136, 188, 191, 192, 195, 237, 276 et n. 1, 281 et n. 2, 286 et n. 6, **289-291**, 292 n. 1, 295, 296 et n. 1-2, 297 n. 4, 304, 306, 310, 311, 314, 321 n. 1, 353 n. 2, 354 et n. 1-3-5, 355 et n. 1-3, 356 et n. 1, 359 n. 1, 368, 435, 436, 441-444.
— de Bar, première épouse de Guillaume II, comte de Namur, 132 et n. 3.
— de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, femme d'Adolphe II, comte de la Marck et de Clèves (†1463), 385 n. 3.
— de Brabant, fille de Jean III, duc de Brabant et femme de Renaud III, duc de Gueldre (†1399), 50, 74, 87 et n. 2, 130 n. 3, 208, 238 n. 1, 244, 281 et n. 2, 304, **309-311**, 313 et n. 2, 371, 374, **397-399**, 442, 443.
— de Clèves, fille aînée d'Adolphe II, 2e femme d'Albert de Bavière (†1404), 385.
— de France, fille de Charles V, roi de France, 67 et n. 2, 120.
— de Gueldre, femme de Guillaume V, duc de Juliers, 171 n. 6, 232 n. 4, 244.
— de Hongrie (1370-1395), femme de l'empereur Sigismond, 94.
Marmousets (les), conseillers de Charles V et VI, 280.
Martin, chevaucheur de Jeanne de Brabant, 357 n. 2, 360 n. 4.
MARVILLE (dép. Meuse, arr. et cant. Montmédy), 102 n. 2.
Mathilde de Gueldre (†1406), femme de Jean de Chatillon, comte de Blois, 140, 145.
— de Lancastre, femme de Guillaume III, comte de Hollande, Hainaut et Zélande, 44, 55, 95.
Maubeuge (Marie, abbesse de), sœur de Jean de Fauquemont, 171.
MAYENCE, *Menz*, entrevue entre l'empereur Charles IV et Jeanne de Brabant, 58, 107 n. 2.
MEAUX, comte de, 250.

Meaux-en-Brie, ville de, 66, n. 2.
Mekeren (Herman), conseiller de Guillaume, duc de Gueldre, 394 et n. 3.
Melin (Arnould de), châtelain de Tervueren, ensuite maïeur de Louvain, 86 n. 4.
— (Vauthier de), écuyer de Jeanne de Brabant, 86 n. 4.
Merchtem (prov. Brabant, arr. Bruxelles, cant. Assche), mairie de, 295.
Mérode, seigneurs de, 265, 268, 271-273, 285, 287, 299, 316-317, 338, 340, 346, 439.
— (Marguerite de), femme de Jean II de Gronsveld, 178, 190, 192, 262, 263 et n. 2, 266, 271, **273-274**, 284 et n. 1, 301 et n. 1, 329, 334 n. 6, 337 n. 3.
— (Scheifart de), *Servais*, *Scheyffart*, *Scheifard*, seigneur de Hemmersbach, gouverneur du duché de Limbourg, 204 et n. 1-2, 260-263 et n. 2, **265-267**, 271, **273-274**, 282, 284 et n. 1, 285, 299, 301, 319 n. 4, 327 n. 2, **328-335**, 337 n. 3, 341, 343, 350, 352 et n. 8, 358 et n. 4, 355, 357 n. 2, 360 n. 4, 361 et n. 1-3, 379 et n. 1; son chapelain, V. Ricwijn (le sire de).
Merzenich (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Düren), 232 n. 4.
Metz, 52, 103, 104.
— , évêque de, V. Pierre de Luxembourg et Thierry V, Bayer von Boppard.
— , chanoine de, V. Romagne (Henri de).
Meuse (La), *Mase*, 35, 36, 39, 42, 47, 143 n. 4, 144, 148, 167, 176, 204, 206, 208, 210 n. 1, 213-217, 221, 228-230 et n. 4, 243, 247, 249, 255, 256, 259, 317, 388, 390, 438.
Mézières, 221.
Middelaer (Gueldre, arr. Ruremonde, cant. Gennep), village et château de, 147 et n. 4, 148, 348, 381, 388 n. 1.
— , seigneur de, V. Hoemen (Arnould de).
Middelbourg, 67 n. 2.
Milan, 280.
— , duc de, V. Galéas (Jean).
Millen (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cer. Heinsberg), 40, 113, 139, 146, 179 n. 5; V. également Gangelt.
— châtelain de, V. Gronsveld (Jean de) et Berg (Adam de).
Mirlaer (Jean de), chevalier, 178 et n. 7.
Mogre (Nicole de), curé de La Ferté, receveur d'Yvoix (1386-1389), 110 et n. 3.
Mol (Jehan le), secrétaire de Philippe le Hardi, 226 et n. 2.
Molimont, seigneur de, V. Poucques (Jean de).
Moll, ville de, 398 n. 3.
Monnescot (Hugues de), chevalier, 306 n. 1.
Mons, 68, n. 3 et 5, 77 n. 1, 112 n. 3, 122 et n. 2, 146 n. 1, 149 n. 4, 151.
— , échevins de, 122 n. 2.
— , prévôt de l'église de, V. Post (Guillaume).
— (Jean de), escrignier, 307 n. 3.
Montaigu (prov. Brabant, arr. Louvain, cant. Diest), 249 n. 3.
Montbeliard (Henri de), ambassadeur de Philippe le Hardi, 80.
Montbertaut (Pierre de), trésorier général de Bourgogne, 356.
Montcavrel, sire de, 250 et n. 2.

MONTEREAU, 221-223 n. 1, 227, 231.
Montferrand, seigneur de, V. Salins (Anceau de).
Montignies, seigneur de, seigneur hennuyer, 134 n. 2.
MONTJOIE, seigneurie, ville et château de, 41, 169, 235 n. 3, 322 n. 3, 382.
MONTMÉDY (dép. Meuse, arr. Verdun, ch.-l. cant.), ville et château de, 229 et n. 6.
— , prévôt de, 108 n. 4, V. Thonedil (Jean de).
— , receveur de, V. Hallenzy (Arnould de) et Montmorel (Jean de).
Montmorel (Jean de), receveur de Montmédy et de Virton, 110 et n. 3.
Monts, duc des, V. Berg, ducs de.
MONTZEN (prov. Liège, arr. Verviers, cant. Aubel), ban de, 39.
Moravie (Josse de), V. Josse de Moravie.
Mornay (Jean de), capitaine d'armes, 203, 346 n. 1.
Mörs, comte de, V. Jean et Frédéric II.
MOSELLE, 230 n. 4.
Moustier (Etienne de), gouverneur des finances de Philippe le Hardi, 122 n. 5.
MOUZAY (dép. Meuse, arr. Montmédy, cant. Stenay), 228 et n. 3, 229 n. 6, 232 n. 1.
MOUZON (dép. Ardennes, arr. Mézières, ch.-l. cant.), 203 n. 3.
Muno (Wéry de), receveur d'Yvoix (1384-1385), 110 et n. 3.
MUNSTER, évêque de, V. Heidenreich von Wolf-Luedinghause.
— , bannières de l'évêque de, 218.

N

NAMUR, comté de, 41, 51.
— , comtes de, 41; V. également, Guillaume Ier et II, Jean II.
— , comtesse de, V. Marie de Bar.
— , ville et habitants de, 41, 446.
Nesles (Oudard de), écuyer de Philippe le Hardi, 233, 239 n. 1.
NEUFCHATEAU, ville de, 229.
Neufchatel (Liénard de), candidat au siège épiscopal de Verdun (1375), 104.
— , serviteur du cardinal de, 305 n. 2.
Neuve (Eustache de la), 305 n. 2.
NEVERS, comté de, 87.
— , comte, V. Jean sans Peur et Philippe, 3e fils de Philippe le Hardi.
NICOPOLIS, croisade de, 396 n. 1.
NIDDEGEN (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Düren), 235 n. 3, 238.
NIEUPORT, ville de, 328 n. 3.
NIFTRIJK (prov. Gueldre, arr. Nimègue, cant. Wychen), 216.
NIMÈGUE, ville de, 71 n. 2, 134, 142, 147, 148, 200 n. 2, 213-215, 217, 238, 240, 243-244, 348, 389 n. 8.
— , tonlieu de, 141 n. 4.
NIVELLES, ville de, *Nijvele*, 56, 66 n. 7, 88 n. 1, 150 et n. 2, 288 n. 1.
— , maire de, 41.
— , bourgeois de, 400 n. 1.
— , église Sainte-Gertrude à, 287.
— , abbesse de Sainte-Gertrude à, 159 n. 1, 212 n. 1, 219 n. 5.
— , chapitre de Sainte-Gertrude à, 159 n. 1.
— (Jean de), ambassadeur de Philippe le Hardi, 296 et n. 2, 298 n. 1.
NORMANDIE, 77.

Norwich, évêque de, V. Despenser (Henri).
Noyer (Willem), conseiller de Philippe le Hardi, 75 n. 2.
Noyon, 86 n. 4.
— , abbé de Saint-Eloi à, 123 n. 2, 387 n. 2.
Nycol, chevalier anglais, 394 n. 3.

O

Odenkirchen, châtelain d', V. Hoemen (Arnould de).
Oirsbeek (Pays-Bas : prov. Limb., arr. Maestricht, cant. Sittard), échevins de, 187 n. 2.
Oosterwijk (lieu-dit aujourd'hui disparu de la commune de Wychen, V. ce mot), 215.
Ophem (Jean d'), maïeur de Tirlemont, ensuite amman de Bruxelles, 84 et n. 5-6, 85 n. 1, 86 et n. 4, 202, 218 n. 2, 221 n. 5, 223 n. 1, 267, 271, 275 et n. 3, 289, 310, 320 n. 5, 334.
Opstal (Jean d'), secrétaire de Jeanne de Brabant, 334 n. 6.
Orchies (dép. Nord, arr. Douai, ch.-l. cant.), 69, 279.
Oresme, Nicole, évêque de Lisieux (1377-1382), conseiller de Charles V, 421.
Orfft, affluent de la Roer, 250 n. 4.
Orgeo (Jean d'), *Aerdo*, 113 n. 1.
Orléans, duc d', V. Louis d'Orléans.
Ortelius, cartographe, 38 n. 1.
Ortheuville, *Orteuville* (dép. Tenneville : prov. Luxemb., arr. Marche, cant. La Roche), 102 n. 2.
Orval, abbaye d' (dép. Villers-devant-Orval : prov. Luxemb., arr. Virton, cant. Florenville), 229, 230.
Ostrevant, comte d', 390 n. 3, V. Guillaume IV de Bavière.
— , comtesse d', V. Marguerite de Bourgogne.
Oud-Valkenburg (Limb. hol., arr. Maestricht, cant. Galoppe), échevins d', 187 n. 2.
Outre-Meuse, terres d', *passim*.
Overbeke (Henri van), abbé de l'abbaye de Parc-Heverlé (1368-1391), 415 n. 3-4.
Oversburg (comte d'), V. Lisenkirchen (Constant van).

P

Pacy (Jean de), conseiller et maître de la chambre des comptes à Lille, 317 n. 2, 328 n. 3, 416 n. 3.
Paderborn, les bannières des évêques de, V. Simon van Sternberg.
Palaix (Pascal de), marchand de Gênes, 286 n. 6.
Paris, 66, 75, 79, 80 n. 6, 86 n. 4 et 6, 94, 122 n. 5, 130 n. 3, 201, 209, 220, 221, 223 p. 1, 253, 255, 268 n. 1, 271, 286 n. 6, 287, 288 n. 1, 298 n. 1, 300 et n. 1, 305 n. 2, 306 n. 1, 319 n. 4, 324 n. 1-3, 328 n. 2-6, 350 n. 3, 351 n. 3, 352, 359 n. 1, 383 n. 2, 390 n. 3, 393, 410 n. 1, 417 n. 1, 443, 449.
— , chapitre de Notre-Dame de, 220 n. 4.
— , officiers de la chambre des comptes de, 409 n. 1.
Pays-Bas, *passim*.

Peel (marais de), 147.
Perwez, seigneur de, V. Hoorn (Henri de).
Peterken de Barbier, barbier-chirurgien, 167 n. 1.
Petre, pasteur de Septfontaines, cellerier de Luxembourg, 111, n. 1.
Philippe IV le Bel, roi de France (1285-1314), 405 n. 4, 414 n. 2.
— VI de Valois, roi de France (1328-1350), 35, 45-48, 51, 65, 93, 405 n. 4.
— de Rouvre (1346-1361), comte de Bourgogne et d'Artois (1347), duc de Bourgogne (1350), 56.
Philippe le Hardi, fils de Jean II, roi de France, époux de Marguerite de Male (1369), comte de Flandre (1384-1404), d'Artois, et de Bourgogne et de Rethel, duc de Bourgogne, de Limbourg, *passim*.
— , chancelier de, V. Canard (Jean).
— , chambellan de, V. Chasseron (Oudart de), Pot (Renier), Tremoïle (Guy de la).
— , secrétaires de, V. Casier (Jean), Daniel, Dangeules (Robert), Foulon (Gilles le).
— , conseillers *sensu lato*, V. Bare (Thiercelet de la), Berg (Adam de), Drac (Jean du), Espierres (Henri d'), Noyer (Willem), Pacy (Jean de), Poucques (Jean de), Pot (Renier), Salins (Anceau de), Zype (Pierre le), Walerand de Saint-Pol.
— , ambassadeurs, chargés de mission, V. Blondel (Guillaume), Chavre (Nicolas), Foulon (Gilles le), Poucques (Jean de).
— , gouverneurs des finances de, V. Moustier (Etienne).
— , maître des requêtes, V. Duval (Jacques).
— , maître d'hôtel, V. Clamecy (Jean de).
— , échanson, V. Clerc (Thomas), Robiquel (Jean).
— , homme d'affaires, V. Raponde (Jean).
— , autres fonctionnaires, V. Bourgogne et Flandre.
— , hommes-liges brabançons, V. liste, pp. 81 sq.
— , chevaucheurs, messagers, V. Soyer, *Vailtrequin, Zeyne*.
Philippe le Bon, duc de *Bourgogne, comte de Flandre, etc. (1419-1467)*, 272.
— , comte de Nevers et de Réthel *(1389-1415), 3e fils de Philippe le* Hardi, 306.
— de la Tremoïle, évêque de Tournai (1389-1410), 286.
Philippine de Hainaut, femme d'Edouard III, roi d'Angleterre (†1369), 43, 56, 95.
— , fille de Jean, duc de Lancastre, 4e fils d'Edouard III, épouse Jean, roi de Portugal; projet de mariage avec Guillaume IV de Bavière, 95, **120-122**.
— de Juliers, fille de Guillaume V duc de Juliers, femme de Godefroid III de Looz, seigneur de Heinsberg, 173, 187 n. 1-2, 342.
Picardie, pays de France, plaines de, 221.
— , gentilshommes de, 221.
Pierre de Luxembourg, évêque de Metz (1383-1387), frère de Walerand, 101, 104.
Pinnoc (Henri), chevalier, 377.
Pisan (Christine de), chroniqueur, 64 et n. 1, 133.
Plantagenets, maison des, 43.
Poelgeest (Adeline de), maîtresse d'Albert de Bavière, 390.
Poitiers, bataille de (1356), 54, 64, 81.
— (Guillaume de), la « monstre » de, 152 n. 4.

Poitou, pays de France, 51.
Pontarlier (Guy de), maréchal de Bourgogne, 124 n. 1.
Ponthieu, comté de (dans la Basse-Picardie), 56.
Pontoise (dép. Seine-et-Oise, ch.-l. arr.), 350 n. 3.
Post (Guillaume), prévôt de l'église de Mons, 68 n. 5.
Pot (Renier), seigneur de la Roche, de Nolay et de la Prune, conseiller et chambellan de Philippe le Hardi.
Poucques (Jean de), *Poucques*, *Poukes*, chevalier, sire de Molimont, châtelain de Lille, conseiller et ambassadeur de Philippe le Hardi, 82 n. 1, 287, 289 n. 5, 291 n. 1, 292 et n. 1, 295, 298 n. 1, 299 et n. 4, 300 et n. 1, 301, 309 n. 2, 310 n. 1, 312 et n. 5, 313 et n. 2, 314, 317 et n. 2, 318, 319 et n. 5, 320, 321 n. 2, 322 et n. 3, 323 et n. 1, 324 n. 1-4, 325 n. 5, 327 et n. 7, 328, 334 et n. 4, 335 et n. 2-3, 338, 343 n. 4, 345 et n. 3, 350-352, 353 n. 2, **356-369**, 383, 387 et n. 2-3, 394 n. 4, 397 n. 3, 398 n. 4, 399, 441 n. 1.
Prague, 49, 116, 134.
Premislas, duc de Teschen, ambassadeur de Wenceslas de Bohême, 94 n. 2, 96 et n. 3-4, 97 et n. 2, 98, 99 et n. 1, 100 et n. 4, 102 et n. 1, 103 et n. 1, 105 n. 1, 106, 112, 121, **140-142**, 144, 449.
Provence, pays de, 92.
Prüm, ville de, 183.
— , vallée de la, 250 n. 1.
— , les bannières de l'abbé de, 218.
Prusse orientale, 254 et n. 1, 373, 375, 376, 378, 395 et n. 2, 450.
— rhénane, 172.
Putte, seigneur de, V. Abcoude (Sweder van).

Q

Quiévrain, seigneur de, V. Lalaing (Simon de).

R

Rambaucourt (dép. Nord, arr. et cant. Douai), 122 n. 5.
Randerath (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Geilenkirchen), seigneurie de, 378.
Rantgen (?), 235 n. 3.
Raponde (Jean), neveu du marchand lucquois Dine Raponde et homme d'affaires de Philippe le Hardi, 77 n. 1, 87 n. 4, 192.
Ratheim, *Ratem* (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Heinsberg), 175.
Ravesteyn (Brab. sept., arr. Bois-le-Duc, cant. Grave), **215-218**, 263.
— , traité de paix de (23 octobre 1390), **255**.
Regneval (Waleran de), *Reneval*, seigneur de la suite de Philippe le Hardi, 79 n. 4, 123 n. 2.
Regnier au Long Col, duc de Lotharingie (circa 877-915), 35, 144.
Reifferscheid (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cer. Schleiden), siège de, 180 et n. 7, 185.
— (Jean, seigneur de), 114 n. 3, 180 n. 7, 184 et n. 2.
— (Renaud), seigneur de Bedburg, 184 n. 4, 265 n. 2.
Reims, 221, 230 n. 4, 249 et n. 3, 250, 251, 252, 264.
— , diocèse de, 65 n. 3.

REMAGEN (Prusse : prov. Rhin, rég. Coblence, cercle Ahrweiler), 240, n. 4.
— , tonlieu de, 141 n. 4.
Renaud III, duc de Gueldre (1343-1371), époux de Marie de Brabant, 50, 59, 74, 87, 173, 281, 371, 397, 443.
— IV, duc de Gueldre et de Juliers (1402-1423), fils de Guillaume Ier, duc de Gueldre et VI, duc de Juliers, 71 et n. 2, 253, 382, 395.
RÉTHEL, comté de, 76, 305 n. 2, 306, 316, 440.
— , comte de, V. Philippe le Hardi, Philippe, 3e fils de Philippe le Hardi et Antoine de Bourgogne.
— , bailli de, V. Gillemer (Gauthier).
REULAND (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cerc. Malmédy), 100, n. 4.
RHÉNANIE, V. Rhin.
RHIN, *Rijne*, fleuve ou vallée du, 35, 36, 38, 47, 101, 113, 167, 230, 253, 258, 371, 374, 388, 438, 440.
— , villes du, 102, 438.
— , princes de la vallée du, 158, 167-168, 219.
— , ports du, 220.
— , vin du, 398 n. 2.
RHODE-SAINT-ODE, V. SINTE-OEDENRODE.
Richard II, roi d'Angleterre (1366-1399), époux d'Anne de Bohême, 94 et n. 2, 95, 96 et n. 1, 97 et n. 2-4, 98 et n. 4, 132 et n. 1, 134, 136, 142, 157 n. 1, 161 et n. 3, 162 et n. 1, 219 et n. 1, 243, 246, 255, 375 et n. 3-6, 376, 388, 389 n. 7, 390 et n. 3, 391 et n. 1, 392, 393 et n. 4, 394 et n. 3, 399, 415, 450; alliance avec Guillaume de Gueldre (1377), **198-199**, 259.
— , ambassadeurs chargés de missions de, V. Falstaff (Hugues), Feldbrigg (Georges), Sturny (Guillaume).
Richmond, comte de, V. Jean de Gand.
RIEN, Pays de (Brabant septentrional), 213.
Robert Ier, comte, puis duc de Bar (1352-1411), beau-frère de Philippe le Hardi, 73 n. 1, 105 et n. 1.
— IV, comte palatin (†1398), fils aîné de Robert III, comte palatin, roi des Romains, 125 n. 1.
— de Fiennes, dit Morel ou Moreau († vers 1385), oncle de Walerand de Luxembourg, 305 n. 2.
Robiquel (Jehan), échanson de Philippe le Hardi, 398 n. 1.
Rodemacher (Jean, seigneur de), 225 n. 3.
— (Roland de), élu de Verdun, 104.
Rodolphe II, duc de Saxe (1356-1370), 106.
ROER, rivière et vallée de la, 187, 210 n. 1, 238, 240, 250 n. 1 et 4, 336, 342, 378.
Roever (Thierry de), chevalier, 84 n. 6.
Rok (Rikout le), chevalier, 85 n. 1.
ROLDUC, *Rodes, Rode-le-duc*, seigneurie, terre, château ou ville de, 38 n. 1, 39, 168, 170 n. 3, 180, 186, 188, 190, 192-194, 263 n. 2, 274, 282, 283, 316, 317, 321, 344 et n. 4, 353 n. 1, 360 n. 1-2, 362, 363 et n. 3, 364 n. 2, 366, 368 et n. 2; conférence de 1393-94, 350, 351 et 2, 352, 354 et n. 4, 357 et n. 2-3, 359 n. 2, 360 et n. 4.
— , seigneur-engagiste, V. Gronsveld (Jean de).
— , châtelain, V. Gronsveld (Jean de) et Heer (Gossuin de).
— , drossard de, V. Gronsveld (Jean de).

Rôlduc, receveur de, 341 n. 2; recette de, 283.
— , serviteurs et gentilshommes de, 359 n. 2.
Rolman (Henri), seigneur d'Arendal, 178.
Romagne (Henri de), dit Henri de Bastogne (V. ce nom), chanoine de Metz, receveur général du Luxembourg, 111 n. 1.
Romains, roi des, 6, 34, 51, 72 n. 2 et 3, 421; V. également Wenceslas II de Luxembourg et Sigismond.
Rome, papes de, V. Urbain V et VI, Boniface IX.
Roodebeek, affluent droit de la Meuse, 173.
Roodstok (Gérard de), seigneur de Bertrange, homme de fief du duché de Luxembourg, 184.
Roozebeke, V. Westroozebeke.
Rosendael (Brab. septentrional, arr. Breda, cant. Berg-op-Zoom), 392 n. 1.
Rossignol (Luxemb., arr. Virton, cant. Etalle), 227 et n. 3.
Rotselaer* (Jean de), seigneur de, conseiller de Jeanne de Brabant, 82 et n. 3, 84 n. 2 et 5, 231, 271, 289, 377 n. 1, 445.
Rouen, 202.
Rouge-Cloître, monastère aux environs de Bruxelles, 268 n. 3.
Rouvres (dép. Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Genlis), 416 et n. 3.
Rupel, affluent de l'Escaut, 35.
Rupelmonde (Flandre orientale, arr. Saint-Nicolas, cant. Tamise), 310 n. 6, 397 n. 3.
Ruremonde, Roermond, 200, 204 et n. 3, 224 n. 5, **240-241**, 260.
Ruynken, messager de Jean de Looz, seigneur de Heinsberg, 343 n. 3.
Rijcwyn, seigneur de, *Richwijn*, curé de Steendorp, chapelain de Scheifart de Mérode, 331 n. 2, 334, 361 et n. 1-3.

S

Sack de Wijk (Jean), *Zack*, *Zach*, *Sack de Wijck*, receveur de Maestricht, ensuite receveur général du Limbourg, 82 .n 1, 84 n. 2, 273 n. 5, 284 n. 1, 319 n. 5, 322 et n. 1-2, 323 et n. 1, 324 et n. 1-4, 335 n. 2, 337 n. 3, 341 n. 2, 343 n. 4, 350, 353 et n. 1-2, 357 n. 4, 359 n. 2, 360, 385 et n. 2.
Saint-Amand (Jean de), chanoine de Cambrai, chapelain du pape, espion anglais (†1368), 66 n. 3.
Saint-Germain-en-Laye (dép. Seine-et-Oise, arr. Versailles, ch.-l. cant.), 350 n. 3, 351 n. 3-4.
Saint-Ghislain (prov. Hainaut, arr. Mons, cant. Boussu), abbaye de, 116.
Saint-Hilaire-le-Grand (dép. Marne, arr. Châlons, cant. Suippes), 227 et n. 3.
Saint-Jean d'Amiens, lieu de pèlerinage (abbaye de Prémontrés, dans le diocèse d'Amiens), 131.
Saint-Mard (prov. Luxembourg, arr. et cant. Virton), 102 n. 2.
Saint-Omer, 288 n. 4, 322 n. 2, 324 n. 3, 346 et n. 1, 368 n. 5.
Saint-Pol, comté de, 306.
— , maison de, V. Walerand, Jeanne.
Saint-Quentin, conventions de, 45, **48**, **49**; pourparlers de juin 1396, **308-311**, 313 n. 2.
Saint-Trond, 35.

Saint-Vith (Prusse : prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Malmédy), seigneurie de, 169, 232 n. 1.
— (Pierre de), receveur général du domaine luxembourgeois de Jeanne de Brabant (1384-1389), 110 et n. 3; un clerc de, receveur de Durbuy (1387-1389), 110 n. 3.
Salins (Anceau de), *Ancel*, sire de Montferrand, conseiller de Philippe-le-Hardi, 123 n. 2, 146 n. 1, 157 n. 1.
Salm-Reifferscheid, comtes de, 175 n. 4, V. Henri VII et également Jean et Simon de Salm.
Saluces, marquis de, V. Thomas III.
Sambeek (Brab. septentrional, arr. Bois-le-Duc, cant. Boxmeer), 214.
Santvliet (prov. Anvers, arr. Anvers, cant. Eeckeren), 39.
Saveuse (Guillaume de), délégué bourguignon à Cambrai en 1385, 125 n. 2.
Savoie, duché de, 92.
Saxe, duc de, V. Rodolphe II.
Sayn, *Zayne* (Guillaume, comte de), familier de Jeanne de Brabant, 122 n. 5, 259, 344.
— , bannières du comte, 218.
Scheut (dép. d'Anderlecht, commune du Grand-Bruxelles), bataille de, 153, 446.
Schleiden (Winand van), 342 n. 2, 368 n. 5.
Schneeeifel, partie la plus élevée du massif de l'Eifel, 231, 235, 328.
Schönau, V. Schoonvorst.
Schönecken (prov. Rhin, rég. Trêves, cercle Prüm), 183 et n. 5, 184.
Schoonvorst, *Schonevorst*, *Scoenvorst*, *Sconevorst*, Schönau (prov. Rhin, rég. et cer. Aix-la-Chapelle), château de, 182, 184, 322, 382, 394 n. 4.
— , seigneurs de, 177, 181, 182, 185, 191, 261, 285, 287, 314, 316, 317, 325, 338, 340.
— (Renaud I[er] de), seigneur de Schoonvorst et de Sichem, conseiller brabançon, achat de Fauquemont et Montjoie († avant 1376), **169-170, 182,** 318.
— (Renaud II de), seigneur de Schoonvorst et de Sichem, seigneur-gagiste de Dalhem et de Kerpen, conseiller et drossard du Brabant, homme-lige de Philippe le Hardi (†1419), 73 n. 1, 83 et n. 4, 114 et n. 4, 115 n. 2, 146, 180 n. 7, 181, **182-186**, 190, 192, 231, 254, 267, 314, **318-325**, 362, 363 et n. 1, 365, 382, 384, 385, 394, 445.
— (Jean de), seigneur de Montjoie, frère de Renaud II (†1381), 183, 185.
— (Englebert de), prévôt de Maestricht, frère de Renaud II, 185.
Screyhem (Jacques de), receveur de Flandre, 81 n. 2.
Segrein (Jean), messager de Charles VI, roi de France, 122 n. 5.
Semois, affluent de la Meuse, 210 n. 1.
Senne (dép. Ardennes, arr. Vouziers, cant. Grand-pré), 227 et n. 3.
Septfontaines (dép. Rhode-Saint-Genèse : prov. Brab., arr. Bruxelles, cant. Uccle), pasteur de, V. Petre.
— et de Cranendonc (Jean, seigneur de), 83 et n. 1, 114 et n. 4.
Serclaes (Everard 't), échevin de Bruxelles, 48 n. 1; son fils (Everard †1388), 207 n. 1.
Serra (Damian de), receveur de Bastogne (1384-1389), 110 et n. 3.
Sichem, *Sique* (prov. Brabant, arr. Louvain, cant. Diest), 182, 183 et n. 6, 323 et n. 1.

Sichem, seigneurs de, V. Schoonvorst (Renaud Ier et II de).
Sierre (Andrieu de le), franc homme du comté de Boulogne, 305 n. 2.
Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie et empereur (1410-1437), 92, 94, 396.
Simon, comte de Salm, seigneur de Born et de Sittard, 231, 347 n. 4.
— , comte de Spanheim et de Vianden, seigneur de Grimbergen (†1376), 234 et n. 1, 235, 236.
— van Sternberg, les bannières de l'évêque de Paderborn (1380-1389), 218.
Sinte-Oedenrode ou Rhodes-Saint-Ode (Brab. septentrional, arr. Bois-le-Duc, cant. Veghel), 202 et n. 1-2.
— , doyen, V. Ghermerch (Gerlache).
Sittard (seigneurs de), V. Fauquemont (Renaud et Walerand de) et Salm (Simon, comte de).
Soignes, la forêt de, 270.
Soignies, ville, 146 n. 1.
Sombernon, seigneur de, 125 n. 1.
Sonain (Baudouin de), chevalier-bachelier de Jean de Bourbon, comte de la Marche, 79 n. 4.
Sophie, fille de Jean de Bavière, seconde femme de Wenceslas, roi des Romains (†1428), 134 n. 1.
Soyer, *Sohier*, messager de Philippe le Hardi, 122 n. 5, 289 n. 4.
Spanheim, comte de, V. Simon de.
Spiegel (Mathieu van), bourgeois de Cologne, 174 n. 2.
Sprimont (prov. et arr. Liège, cant. Louveigné), terre, châtellenie, ville ou château de, 40, 188, **190** et n. 2, **192**, **194**,, 274, 283, 311, 316.
— , châtelain, V. Villers (Jean de).
Stail (Guillaume), *Stael*, chevalier allemand, intendant du duc de Berg, 73 n. 1, **354**, 356, 357 et n. 2-3, 360 et n. 4, 383.
Steenbergen (Brab. sept., arr. Breda, cant. Berg-op-Zoom), seigneurie de, 39.
— (Henri de), receveur de Gueldre, homme de confiance de Guillaume Ier, duc de Gueldre, 161, 218 n. 3, 376 et n. 4; comptes de, 233 n. 6, 375 n. 1-2.
Steendorp, le curé de, V. Rijcwyn (le sire de).
Stein (Arnould, seigneur de), 86 n. 6.
Stenay (dép. Meuse, arr. Montmédy, ch.-l. cant.), 228.
Stockheim (Limbourg, arr. Tongres, cant. Mechelen-sur-Meuse), 39.
Straelen (prov. Rhin, rég. Dusseldorf, cercle Geldern), 204 et n. 4, 260.
Stramp (Jean), sergent de Charles VI, roi de France, 384.
Strampraede (Goedert van), receveur de Gueldre, 377 n. 3, 378 n. 3-5, 379 n. 3-4, 386 n. 2, 389 n. 8, 391 n. 1, 394 n. 3, 401 n. 1-2.
Strasbourg, évêque de, V. Frédéric de Blankenheim.
Streihem (Jacques de), délégué bourguignon, 125 n. 2.
Strijen, seigneur de, V. Abcoude (Sweder van).
Struver (Jean), 328.
Sturny (Guillaume), ambassadeur de Richard II, roi d'Angleterre, 98 n. 4.
Swaef (Colart le), chevalier brabançon, 84 n. 6.
— (Nicolas), écuyer brabançon, 377 n. 1.
— (Guillaume le), conseiller de Jeanne de Brabant, chambellan de Philippe le Hardi, 86 et n. 3, 310.

T

Tamise (Flandre orientale, arr. Saint-Nicolas, ch.-l. cant.), 320 n. 5.
Tannerie (Jacques de la), fonctionnaire de la chambre des comptes de Philippe le Hardi, 324.
— (Pierre de la), receveur de l'Ecluse, 335.
Termonde, ville et terre de, 153 et n. 1, 348 n. 3.
Terre de débat (région entre la Flandre et le Hainaut comprenant Lessines, Flobecq et treize villages), 56, 120.
Tervueren, *Fura* (Brabant, arr. et cant. Louvain), château et ville de, 262, 266, 268 n. 3, 270, 271, 287, 300 n. 3, 400 n. 1, 415.
— , châtelain de, V. Melin (Arnould de).
Teschen, duc de, V. Premislas.
Thiérache, pays de France, 46, 221.
Thierry, comte de Katzenelnbogen, gouverneur du Luxembourg, 384; bannières du comte, 218.
— de Heinsberg, comte de Looz et de Chiny (†1361), fils de Godefroid II de Heinsberg, 170 n. 3.
— , V. Bayer van Boppard (1365-1383), évêque de Metz, 73 n. 1.
Thomas d'Angleterre, comte de Buckingham, puis duc de Glocester, 375.
— III, marquis de Saluces (1397-1416), 64 n. 1.
— (Barthélemi), maître des monnaies à Louvain, 431 et n. 4, 432.
Thonedil (Jean de), prévôt de Montmédy (1378-1387), 110 et n. 1.
Tiel (prov. Gueldre, ch.-l., arr. et cant.), tonlieu de, 141 n. 4.
Tingry (dép. Pas-de-Calais, arr. Boulogne, cant. Samer), 305 n. 2.
Tirlemont, ville de, 35, 78 n. 3.
— , drossard de, 78 n. 3.
— , maïeur de, V. Ophem (Jean d').
Tour (Godefroid de la), receveur de Brabant, 66 et n. 4.
Touraine, duc de, V. Louis d'Orléans.
Tournai, *Tournay*, 48, 68 n. 2, 79 et n. 2, 126 n. 1, 192, 273 et n. 5, 295, 321 n. 1, 352 n. 2, 354 n. 3, 400 n. 1; paix du 18 décembre 1385, **135-136**, 144; entrevue entre Jeanne de Brabant et Philippe le Hardi (1387), **155**, **189**, **191**; transfert de la nue-propriété du Brabant (sept. 1390), **275-277**; entrevue de 1392, 281, **286**, 423, 424; entrevue de 1393, **287**, 426; entrevue de juillet 1394, **290-291**.
— , évêque de, V. Philippe de la Tremoïle.
— , gouverneur de, 156 n. 1.
— , prévôt de, V. Darc (Henry).
— , magistrats de, 307.
— , monnaie de, 65 n. 3, 415.
Tremoïle (Guy de la), *Tremouille*, *Tremoïlle*, chambellan de Philippe le Hardi, conseiller et chambellan de Charles VI, 286 n. 1 et 6.
— (Guillaume de la), frère du précédent, 77 n. 1, 122 n. 5, 146 n. 1, 152, **203-206**, 240, 246, 250 n. 2, 254, 259, 260, 265, 302, 346 n. 1, 365.
— (Philippe de la), V. Philippe de la Tremoïle.
Trèves, ville de, 230, 239 n. 3; archevêque de, V. Cunon van Falkenstein.
Turnhout, ville de, 87, 310, 313 et n. 2, 398 et n. 4.

U

Udo (Hermanus), délégué gueldrois en Angleterre, 393 n. 4.
Urbain V, pape de Rome (1362-1370), 57, 69, 200.
— VI, pape de Rome (1378-1389), 94, 97 et n. 4, 98, 224, 279 n. 2, 376 n. 4.
Urfft, affluent de la Roer, 250 n. 4.
Utrecht, ville d', 394 n. 3.
— , évêché d', 379 et n. 3, 390, 394 n. 3.
— , évêque d', V. Florent de Wevelinghoven et Frederic Blankenheim.
— , bannières de l'évêque d', 218.

V

Vailly-sur-Aisne (dép. Aine, arr. Soissons, ch.-l. cant.), 65 n. 4.
Vailtrequin, chevaucheur de Philippe le Hardi, 288 n. 4.
Valenciennes, 68 n. 2, 131 n. 1, 156 n. 2.
Valois, maison de, 3, 43, 49, 65, 67, 93, 119, 120, 122, 130, 131, 138, 223 et n. 2, 392, 396 n. 1, 408, 435, 449, 451; V. également France (rois depuis Philippe VI et reines de).
Vaudenay, seigneur de, 125 n. 1.
Velde (Jean van de), familier de Guillaume, duc de Gueldre (Ier) et duc de Juliers (VI), 149 n. 3, 375 n. 6.
Vene (Jean de la), *Jean de Levene*, bâtard de Jean III de Brabant, chevalier, chargé de mission à l'étranger, 160 n. 1.
Venise, 255.
Verdun, évêché et ville de, Verdunois, 93, 100, 103 et n. 2, 104.
— , évêque de, V. Liebaud de Cusance et l'élu de, V. Rodemacher (Roland de).
— , chapitre de, 104.
Verpel (départ. Ardennes, arr. Vouziers, cant. Buzancy), 227 et n. 3.
Vesdre (La), rivière, 336.
Vienne (Jean de), Amiral de France, 240.
Vierzon (départ. Cher, arr. Bourges, ch.-l. canton), terre de, 71 n. 2, 237, 238.
Vieux-Ville (Jean, seigneur de), 205 n. 4, 250 et n. 2.
Ville (Guillaume de), bailli de Hainaut, 126 n. 4, 131 n. 2.
Villers (Jean de), prévôt d'Yvoix, puis de Durbuy, châtelain de Sprimont, conseiller brabançon, 102 n. 2, 110 et n. 1, 274, 322, 330, 379 et n. 1.
Villers-devant-Dun (dép. Ardennes, arr. Réthel, cant. Dun), 228.
Vilvorde, mairie ou ville de, 35, 295, 425.
— , atelier monétaire ou monnaie de, 425 et n. 2, 427 et n. 2, 428, 429.
Vincennes (dép. Seine, arr. Sceaux, ch.-l. cant.), ville ou château de, 71 n. 2, 220.
Virton, ville de, 108-110, V. 229.
— , receveur de, V. Hallenzy (Arnould de) et Montmorel (Jean de).
Visé, ville de, 249.
Volckaert (Jean), doyen de Notre-Dame d'Anvers, 386 n. 2.
Vucht, V. Waldfeucht.

W

WALDFEUCHT, *Vucht* (Prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Heinsberg), seigneurie de, 40, 113, 204, 346 n. 1, 385 n. 2; V. également Millen (seigneurie de).
— , seigneur-engagiste, V. Gronsveld (Jean de).
Walerand de Luxembourg, seigneur de Ligny et de Roussy (†1286), 307 n. 1.
— de Luxembourg, seigneur de Ligny et de Roussy (†1352), 307 n. 1.
— de Luxembourg, comte de Saint-Pol et seigneur de Ligny, père de Jeanne de Saint-Pol, familier du roi de France et de Philippe le Hardi (†1415), 94, **100-101** et n. 3, **102** et n. 2, 104, 105 et n. 1, 108 n. 1, 305-307, 384 et n. 2, 395, 446.
WALHORN (prov. Rhénane, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Eupen), 39.
Wanguerre (Jehan de), prévôt de La Ferté (1385-1388), 110 n. 1.
Warigniez, commandant des troupes bourguignonnes en Frise (1396), 393 n. 2.
WASSENBERG, *Wassemberghe* (Prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Heinsberg), ville, terre ou forteresse de, **175-180**, 188, 190 et n. 1, 192, 193 et n. 4, 282, 311, 316, 326, 330, 333 n. 3, 385 n. 2, 436.
— , habitants de, 187 n. 7.
— , seigneur-engagiste, V. Gronsveld (Jean de).
— , châtelain de, V. Immersele (Jean d').
— , capitaine de la seigneurie de, V. Mérode (Scheifart de).
— , tonlieu de, 175.
— (Scottelquin de), messager limbourgeois, 368 n. 4.
WATERLANT, région du Bas-Escaut, 39.
Wayme (Alaire de), habitant de Waismes (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Malmédy), 231 n. 7.
Weerdenberg, *Weerdenborch*, seigneur de, familier de Guillaume duc de Gueldre (I[er]) et de Juliers (VI), 148 et n. 3, 157 n. 3.
WEERDT, *Weerd*, *Weert* (Limb. hollandais, arr. Ruremonde, ch.-l. canton), 218 n. 3.
Welchenhausen (Henry de), seigneur de Clermont, 316 n. 5, 322, 328, 359 n. 2, 360, 387 n. 2.
Wenceslas, fils de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg lui-même, comte (1352) puis duc de Luxembourg 1[er] (1354-1383), époux de Jeanne de Brabant, duchesse de Brabant et de Limbourg, 41, 49, 50, 51 et n. 2, **52-61**, **64**, **65** et n. 3-4, 66 et 1-2-7, 67, 69, 73 n. 1, 74, 75 et n. 2, 76, 77 et n. 1, 78 et n. 3-4-6, 86 n. 6, 89, 91, 95, 98, 99, 100 et n. 4, 101 n. 3, 105, 108 et n. 1-4, 109 et n. 2-3, 112 et n. 3, 118, 122 n. 3, 138, 139 et n. 1, 140, 144 et n. 1, 167 et n. 1; politique territoriale dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, **169-186**; 187 et n. 1, 229, 253, 271, 342, 347, 349 n. 1, 363 n. 1, 366, 368 n. 5, 372, 404, 407, 438, 439, 442-444, 447, 450.
— bâtards de, V. Jean et Gilles.
Wenceslas de Luxembourg ou de Bohême, fils de Charles IV, empereur et de Béatrice de Bourbon, roi de Bohême, roi des Romains (1378-1400), duc de Luxembourg II (1383-1419), époux en premières noces de Jeanne, fille d'Albert de Bavière, et en secondes noces de Sophie, fille de Jean de Bavière, 6, 61, 66 n. 2, 89, **91-95**, **96** et n. 1-3, **97** et

n. 4, **98**, **99** et n. 1, **100** et n. 4, **101** et n. 3; voyage dans le Luxembourg, **103-116**; 118, 121, 127, 132, 133, 134 et n. 1, 139, **140**, **141** et n. 1-4-5, 145, 149, 152, 155, 162, 177, 180 n. 7, 195, 201; attitude à l'égard de la campagne de Gueldre (1388), **222-225**, 230, 233, 276, 281, 304, 307 et n. 1, 371, 373, 374, **376** et n. 4, **377**, 383, 385, 388, 395, 396 et n. 1, 399, 437, 442, 443, 448, 449.

— , conseiller, V. Autel (Huart d'), Gymnich (Wenemar de).

Wert (Jean le), bouteiller de Jeanne de Brabant, maître de la monnaie de Maestricht, 163 n. 3.

Wesemael, *Wezemael*, famille de, 82 n. 4, 84 n. 5.

— et de Fallais (Jean, seigneur de), conseiller de Jeanne de Brabant, maréchal de Brabant, 82 et n. 4, 84 n. 5, 115 n. 2, 219, 267, 310, 377 n. 1, 445.

Westminster, palais de, 162 n. 1.

Westphalie, noblesse de la, 219.

Westroozebeke (Flandre occid., arr. Roulers, cant. Passchendaele), bataille de (1382), 61, 66 n. 7, 70 n. 3, 101, 208, 427 n. 2.

Wevelinghoven (Florent de), V. Florent de Wevelinghoven.

Widdenau (Gérard de), châtelain de Kerpen, 320 n. 4.

Wildenberg, *Wildenberghe* (Jean de), prévôt de Dusseldorf, 343, **354-356-357** et n. 2-3-4, 360 et n. 4, 383.

Wittelsbach, maison ou famille de, **42-44**, 50, 52-54, 56, 67, 68, 91, 118-121, 124-126, 130-134, 145, 195, 389, 390, 392, 400 et n. 1, 439, 451; V. également Bavière (maison de).

Wittem (Jean II de) (1373-1406 ?), sénéchal de Brabant, conseiller de Jeanne de Brabant, 81 et n. 1-2, 82 n. 2-3-4-6, 84 n. 2 et 5, **146-148**, 150 n. 1, 151, 194 n. 4, 207, 218, 219, 334, 445.

Wollersheim (prov. Rhin, rég. Aix-la-Chapelle, cercle Düren), **234** n. 1, **235** et n. 3, 236 et n. 3, 238 et n. 1, 241 n. 1, 243, 246 et n. 3.

Worringen (prov. Rhin, régence et cercle Cologne), bataille de, 35, 168, 219, 371, 439.

Wovol (Jean de), maire de Marche (1383-1388), 110 n. 1-3, 115 n. 1.

Y

Ypres, 46, 50, 344 n. 4.

Ysendoren (Guillaume de), ambassadeur de Guillaume Ier, duc de Gueldre VI, duc de Juliers auprès de Richard II, roi d'Angleterre, 157 n. 3, 161 et n. 4.

Ysseloord (prov. Gueldre, arr. Arnhem, cant. Zevenaar), tonlieu de, 141 n. 4.

Yvoix, aujourd'hui Carignan (dép. Ardennes, arr. Mézières, ch.-l. cant.), terre, château ou ville de, 102 n. 2, 108-110, 203 n. 3, 229 n. 5, 230 et n. 1.

— , prévôt d', V. Gehel (Thierry) et Villers (Jean de).

— , receveur de, V. Bourgeois (Pierre), Mogre (Nicole de) et Muno (Wéry de).

Z

Zaltbommel ou Bommel (prov. Gueldre, arr. Tiel, ch.-l. de canton), 151 n. 2; tonlieu, 141 n. 4.

Zayne (*Guillaume de*), V. Saijn (Guillaume de).

Zeeland (Brab. septentrional, arr. Bois-le-Duc, cant. Grave), 148 et n. 1.
Zélande, comté de, 39, 42-44, 53, 55, 56, 60, 67 et n. 2, 71, 125, 133, 135 et n. 3.
— , comte, V. Hainaut, comtes de.
Zeyne, chevaucheur de Philippe le Hardi, 343 n. 1.
Zons (prov. Rhin, rég. Dusseldorf, cercle Neuss), 232 n. 4.
Zülpich (prov. Rhin, rég. Cologne, cercle Euskirchen), 232 n. 4.
Zutphen, comte de, V. Edouard, duc de Gueldre et Guillaume V, de Juliers.
Zwurcheide (?), 314 n. 2.
Zype (Pierre le), conseiller de Philippe le Hardi, 310 et n. 6.

Errata

Page 86, note 6, ligne 1 : *au lieu de* Renaud de Bornival, *lire* Bernard de Bornival.

Page 95, ligne 23 : *au lieu de* pour sa fille Philippine, *lire* pour la fille de Jean, duc de Lancastre.

Page 134, ligne 13 : *au lieu de* soutenu par son oncle, *lire* soutenu par son frère [Charles VI].

Page 175, ligne 4 : *au lieu de* Ratem, *lire* Ratheim.

Page 212, ligne 11 : *au lieu de* Herpe, *lire* Herpen.

Page 223, note 1, ligne 3 : *au lieu de* charles VI, *lire* Charles VI.

Table des Matières

Pages

AVANT-PROPOS 3

DOCUMENTATION : Sources manuscrites 11
Bibliographie des ouvrages imprimés 20

INTRODUCTION : *La place du Brabant dans l'évolution générale des Pays-Bas au XIV^e siècle* 33

§ 1. Tableau politique et économique au XIV^e siècle 33

§ 2. Des débuts de la guerre de Cent Ans à la guerre de succession de Brabant (1338-1356) 42

§ 3. De la paix d'Ath à la mort de Wenceslas de Luxembourg (1357-1383) 53

CHAPITRE I^er : *Les débuts de l'activité politique de Philippe le Hardi dans les Pays-Bas (1384)* 63

Portrait de Philippe le Hardi en 1369, p. 64. — Relations étroites entre le roi de France Charles V et la Cour de Brabant, p. 65; et celle des Wittelsbach de Hainaut-Hollande, p. 67. — Attitude de Louis de Male à l'égard de son gendre, p. 69. — Politique rhénane et liégeoise de Charles V, p. 71. — Evénements capitaux, entre 1380 et 1384, pour les destinées de Philippe le Hardi, p. 73. — Ajournement de l'hommage pour Anvers, p. 74. — Portrait de Philippe le Hardi en 1384, p. 76. — Situation du Brabant à la mort de Wenceslas, p. 77. — Voyage, en 1384, de Philippe à Bruxelles, p. 79; sa politique à l'égard des seigneurs et conseillers brabançons, p. 80; son passage à Malines et à Anvers, p. 87. — Importance de sa rencontre avec la duchesse de Brabant, p. 88.

CHAPITRE II : *La réaction de Wenceslas, roi des Romains, devant les premières menées du duc de Bourgogne en Brabant. Son voyage dans le Luxembourg et à Maestricht (1384)* 90

Introduction, p. 90. — Wenceslas de Bohême. Son portrait, p. 91; ses voyages dans les Pays-Bas, p. 91; sa conception de la politique lotharingienne, p. 92; ses relations avec les Valois : problèmes territoriaux et religieux, p. 93; son rapprochement avec le roi d'Angleterre : mariage de sa sœur avec Richard II, p. 94. — Tentative de fonder une triplice anglo-gueldro-tchèque dirigée contre la France et la du-

chesse de Brabant, p. 95; politique anglaise en Flandre et en Hainaut, p. 95; ambassade du duc de Teschen en Angleterre, p. 96; et en Gueldre, p. 98. Alliance de Wenceslas avec les ducs de Juliers, de Gueldre et de Berg, p. 99.

Politique de Wenceslas comme duc de Luxembourg : projet d'invasion de Walerand de Saint-Pol, p. 101; demande de secours aux villes rhénanes, p. 102. — Voyage de Wenceslas en Lorraine : sa politique ecclésiastique à Verdun et à Metz, p. 103; et à Luxembourg, p. 105; importance de ses deux entrevues avec Jeanne : problème de la succession ; la menace du duc de Gueldre, règlement du douaire de Jeanne, p. 106; sa politique à l'égard des Brabançons, p. 112; son entrevue avec le duc de Gueldre, p. 114. — Insuccès de ses démarches, p. 116.

CHAPITRE III : *Le rôle de Jeanne de Brabant dans la négociation des mariages Valois-Wittelsbach (1385)* 118

Introduction, p. 118. — Importance des mariages Valois-Wittelsbach, p. 119. — Nature des rapports entre le comte de Flandre et le régent de Hainaut, p. 120. — Projet d'un mariage de Guillaume d'Ostrevant avec la fille du duc de Lancastre; conséquences éventuelles pour la Flandre et le Brabant, p. 121. — Pourparlers en vue d'un mariage de Guillaume avec une fille du duc de Bourgogne; rôle de Jeanne de Brabant à cette occasion, p. 122; première rencontre entre les parents à Cambrai, p. 124; deuxième rencontre des parents; clauses du contrat en ce qui concerne la succession du Brabant, p. 125.

Les deux mariages de Cambrai (12 avril 1385), p. 129; mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière : rôle de Jeanne de Brabant dans les pourparlers, p. 130; Isabeau à la cour de Brabant, p. 132; conséquence de ces mariages pour les intérêts bourguignons, p. 132. — Jeanne et la révolte des Gantois. Son voyage à Tournai, p. 134.

CHAPITRE IV : *Le conflit de la Gueldre et du Brabant. Intervention diplomatique et militaire de Philippe le Hardi (1385 — mi-1387)* 137

Revendications et menaces du duc de Gueldre, p. 138. — Attitude de Wenceslas dans le conflit, p. 140. — Pourparlers en vue d'une alliance entre la Gueldre et l'Angleterre, p. 142. — Caractères de ce conflit, p. 143. — Réclamation brabançonne au sujet de Grave, p. 144. — Conférence à Bois-le-Duc (mai 1385), p. 145. — Assassinat de Jean de Gronsveld, p. 146. — Grave occupée par les Gueldrois, p. 147. — Combat de Zeeland, p. 148. — Déclaration de guerre de Guillaume de Gueldre (septembre 1386), p. 148. — Mobilisation brabançonne, p. 150. — Siège de Grave, p. 150. — Renforts bourguignons, p. 152. — Raisons de l'arrêt des opérations militaires, p. 153. — Arbitrage d'Albert de Bavière (octobre 1386), p. 153. — Guillaume

n'observe pas les conditions de paix, p. 154. — Intervention diplomatique française et bourguignonne, p. 155. — Echec des pourparlers de paix à Anvers, à Mont-Sainte-Gertrude, à Berg-op-Zoom, p. 156; et à Bois-le-Duc, p. 158. — Desseins politiques du Bourguignon et du Gueldrois, p. 160. — Alliance anglo-gueldroise, p. 161. — Considérations sur la portée de cette alliance, p. 162. — Importance du voyage de Philippe le Hardi à Bois-le-Duc, puis à Maestricht, p. 163.

CHAPITRE V : *Acquisitions territoriales de Wenceslas et de Jeanne dans l'Outre-Meuse. Rachat par Philippe le Hardi de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont (1387)* 165

Caractère de la politique territoriale du duc de Bourgogne dans les terres d'Empire, p. 165. — Santé précaire de Jeanne, p. 166.

§ 1. — Origines et débuts de l'expansion brabançonne dans l'Entre-Meuse-et-Rhin, p. 167; politique territoriale de Wenceslas dans cette contrée, p. 168; achat de Fauquemont, p. 169; de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 172; de Wassenberg (1378), p. 175; acquisition de Kerpen, de Bedburg et de Lommersum, p. 175. — Réaction des ducs de Gueldre et de Juliers; les défaites brabançonnes en 1366 et 1371 : décadence du prestige brabançon et ducal, p. 176; le remède des engagères, p. 176. — Jean de Gronsveld, p. 177; engagère d'Eysden, p. 178; de Wassenberg, p. 178; de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 179; de Limbourg et de Rolduc, p. 179; sa puissance, danger pour le pouvoir brabançon, p. 180; son assassinat, p. 181. — La maison de Schoonvorst, p. 182; Dalhem (p. 183), Kerpen (p. 184), Bedburg (p. 189) sont engagés à Renaud de Schoonvorst.

§ 2. — Situation dans l'Outre-Meuse, à la mort de Wenceslas, p. 186. — Attitude du duc de Gueldre, p. 186. — Accord de Jeanne avec les Heinsberg, p. 187. — Premiers pourparlers de Jeanne avec le duc de Bourgogne pour la cession des terres d'Outre-Meuse, p. 188. — Clauses et importance des cessions des 15 et 24 février 1387, p. 189. — Rachat par Philippe de Limbourg, Rolduc, Wassenberg et Sprimont (26 mai 1387), p. 192. — Premiers actes du nouveau propriétaire : voyage à Maestricht, nomination de fonctionnaires, p. 194. — Importance des acquisitions bourguignonnes, p. 195.

CHAPITRE VI : *La campagne de Gueldre (1388)* 197

Le traité d'alliance gueldro-anglais (13 juin 1387), p. 198. — Place du conflit gueldro-brabançon dans les événements européens contemporains, p. 199.

§ 1. — Le défi du duc de Gueldre au roi de France (12 juillet 1387), au duc de Bourgogne et à la duchesse de Brabant, p. 200. — Appel lancé par Jeanne de Brabant,

p. 201. — Les troupes françaises et bourguignonnes dans l'Outre-Meuse; le coup de main sur Straelen, p. 203. — Armistice du 24 décembre 1387. Philippe le Hardi, avec l'argent du trésor royal, consolide sa position dans les terres d'Outre-Meuse, p. 205.

§ 2. — Préparatifs de la campagne de printemps en Brabant, p. 205. — Délibérations du conseil royal à Paris au sujet de l'expédition en Gueldre. La campagne est décidée, p. 207. — Offensive des Brabançons seuls; siège de Grave (juin 1388), p. 210. — Désastre du pont de Ravensteyn. Les Brabançons battent en retraite. Armistice du 29 juin 1388, p. 215.

§ 3. — Invasion du Brabant septentrional par le duc de Gueldre, p. 218. — Préparatifs de la campagne d'automne en France. La question de l'itinéraire, p. 220. — Charles VI demande à Wenceslas le passage par le duché de Luxembourg et l'obtient, p. 222.

§ 4. — Départ de la grande armée à Châlons-sur-Marne (5 septembre 1388). Traversée du Luxembourg, p. 225. — L'armée sur les frontières du duché de Juliers. Le duc de Juliers se désolidarise de son fils. Traité de Wollersheim (22 septembre), p. 234. — Occupation du duché de Juliers; l'armée française sur les frontières du duché de Gueldre, p. 238.

§ 5. — Situation difficile de l'armée française. Vaine tentative de livrer bataille devant Ruremonde, p. 239. — Mission des médiateurs à Nimègue. Longue résistance du duc de Gueldre. Rôle décisif de l'archevêque de Cologne, p. 242. — Guillaume de Gueldre au camp français. Traité de Korrenzig (12 octobre 1388), p. 245. — Départ de l'armée. Retraite par le Sud. Allure précipitée de cette retraite, p. 248. — Arrivée à Reims : le roi annonce qu'il va gouverner lui-même, p. 251.

§ 6. — Considérations sur la campagne de Gueldre. Ses résultats nuls du point de vue de Charles VI; considérables du point de vue des intérêts du duc de Bourgogne dans les Pays-Bas. La frontière brabançonne mise à l'abri des invasions gueldroises pendant dix ans, p. 252. — Hommage de Guillaume de Gueldre à Charles VI, p. 253. — Le règlement des affaires gueldro-brabançonnes traîne en longueur. Traité de paix de Ravensteyn (23 octobre 1390), p. 254. — Conclusion : en 1388, Philippe le Hardi a complètement dominé le jeu. Accélération du rythme de ses progrès dans les terres d'Outre-Meuse à partir de cette année, p. 255.

CHAPITRE VII : *Le transfert du droit de rachat des seigneuries d'Outre-Meuse : Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht (1389). La cession de la nue propriété du Brabant (1390)* . . 257

§ 1. — L'entretien de troupes françaises et bourguignonnes en Limbourg et les terres d'Outre-Meuse. Rôle de Renaud

de Fauquemont et de Scheifart de Mérode; conséquences du point de vue du trésor de Brabant, p. 259. — Entrevue de Jeanne de Brabant et de Philippe le Hardi à Cambrai (janvier 1388); accord sur les questions territoriales d'Outre-Meuse, p. 260. — Réaction en Brabant contre l'intervention du duc de Bourgogne (mai-juin 1388). Le rôle de Fauquemont et de Mérode; leurs créances et leur ascendant sur la duchesse. Temps d'arrêt dans l'expansion bourguignonne entre la Meuse et le Rhin, p. 261. — Regain d'influence bourguignonne. La mission de Dangeul et Blondel à Bruxelles (juillet-août 1388), p. 263. — A l'issue de la campagne en Gueldre Jeanne doit à son neveu 22.000 vieux écus; au sire de Mérode 15.713 florins du Rhin, p. 264. — Forte position acquise par le sire de Mérode; menace qu'elle constitue pour l'expansion bourguignonne, p. 265.

§ 2. — Collaboration de la duchesse de Brabant avec son neveu en vue d'arrêter le développement de la puissance du sire de Mérode et de la dame de Gronsveld. Leur nouvelle entrevue à Cambrai (11-12 juin 1389), p. 267. — Transfert à Philippe le Hardi des seigneuries de Fauquemont, Millen, Gangelt et Waldfeucht, avec droit de rachat, p. 270. — Attitude prudente de Philippe le Hardi à l'égard des Gronsveld et des Mérode. Nouvelle entrevue de Jeanne avec son neveu, à Douai (25-27 octobre 1389), p. 272. — Les sires de Gronsveld et de Mérode, fonctionnaires du duc de Bourgogne dans le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse, p. 273.

§ 3. — Conséquences de l'expansion bourguignonne en Limbourg et dans l'Outre-Meuse en 1389. Transfert de la nue propriété du Brabant à Philippe le Hardi, à l'entrevue de Tournai (28 septembre 1390). Caractère secret de ce transfert, ignoré des Etats de Brabant et du Roi des Romains. Donation entre vifs avec réserve de l'usufruit et de l'exercice de la seigneurie. Garanties données à Philippe le Hardi et à ses héritiers. Manifestation d'émancipation du Brabant par rapport à l'Empire, et d'étroit attachement politique à la France, pp. 275-277.

CHAPITRE VIII : *Négociations financières en vue de la cession à Philippe le Hardi des derniers droits de Jeanne sur le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse (1390-1396)* 278

§ 1. — Puissance de Philippe le Hardi, en 1390, en Flandre. Sa politique à l'égard de l'Angleterre. Sa situation à la cour française et son attitude dans les grands problèmes de la politique extérieure française, p. 279. — Sa politique dans les Pays-Bas, p. 281. — La situation dans le Limbourg et l'Outre-Meuse, p. 282. — Dette de 30.000 vieux écus aux Gronsveld et aux Mérode, p. 284. — Démarches de Philippe en vue d'obtenir le remboursement de sa créance sur Jeanne. Etat du trésor ducal brabançon, p. 285;

entrevue de Tournai (1392), p. 286; nouvelle entrevue en 1393, p. 287; inventaire du chartrier brabançon par des délégués flamands, p. 287; nouveaux délais pour le remboursement de la créance, p. 288; entrevue de Tournai entre Marguerite de Bourgogne et Jeanne de Brabant, p. 290; nouveaux délais de payement, p. 292; les Etats de Brabant accordent une aide extraordinaire, p. 293; ambassade bourguignonne en Brabant en vue d'examiner les possibilités budgétaires du trésor ducal, p. 298; premier versement de 3.270 vieux écus (février 1396), p. 301; rachat par Philippe des terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 302. — Appréciation de la politique bourguignonne, p. 303.

§ 2. — Le problème de la succession du duché de Brabant : importance de la cession par Marguerite de Male de ses droits à son mari (1391), p. 304. Testament de Philippe le Hardi. Mariage d'Antoine de Bourgogne avec Jeanne de Saint-Pol, p. 305.

§ 3. — Visite de Jeanne de Brabant à la cour française à Compiègne : raisons de cette visite du point de vue brabançon, p. 308; conseil tenu à Saint-Quentin entre Bourguignons et Brabançons (juin 1396), p. 310; visite à Charles VI à Compiègne, p. 311; cession par Jeanne de ses derniers droits sur le Limbourg, p. 311; première manifestation de l'autorité du duc en Limbourg : hommage des seigneurs, p. 313.

CHAPITRE IX : *Le rachat des seigneuries et terres d'Outre-Meuse : Fauquemont, Dalhem, Kerpen, Millen, Gangelt et Waldfeucht (1390-1397)* 315

Importance stratégique des châteaux engagés; puissance des seigneurs engagistes, p. 315.

§ 1. — Renaud de Schoonvorst : seigneur engagiste de Dalhem, p. 318; rachat en 1393, p. 319. — Rachat de Kerpen, 1397, p. 320.

§ 2. — Henri de Gronsveld : sa puissance, son attitude à l'égard de Philippe, état de sa créance sur le trésor ducal de Brabant, p. 325; rachat de Fauquemont en 1396, p. 327.

§ 3. — Scheifart de Mérode, ses droits sur Millen, Gangelt et Waldfeucht, p. 328; rapports avec le duc de Bourgogne, p. 330; pourparlers en vue du rachat, p. 333; rachat en février 1396, p. 334.

Importance des acquisitions bourguignonnes et des sacrifices financiers consentis, p. 336.

CHAPITRE X. — *Premières difficultés dans l'établissement du pouvoir bourguignon dans le Limbourg et l'Outre-Meuse (1390-1396)* 339

Attitude des seigneurs limbourgeois et des princes rhénans à l'égard du duc de Bourgogne. Grandes lignes de la politique de celui-ci, p. 340.

Situation du Limbourg après 1390, p. 341. — Jean de Heinsberg, p. 341. — Ses rapports avec Jeanne et Philippe, p. 342. — Ses conflits en 1393, p. 343. — Ses attaques armées dans les terres d'Outre-Meuse, p. 344. — Sa réconciliation et son alliance avec Philippe (1394), p. 345.

Renaud de Fauquemont. Son rôle en Brabant, p. 346. — Son conflit avec le duc de Bourgogne, p. 347.

Guillaume de Juliers, duc de Berg et comte de Ravensberg, p. 347. — Causes de sa lutte contre le duc de Bourgogne, p. 348. — Arnould de Hoemen : raisons de son conflit avec le duc, p. 348.

La rébellion de la féodalité limbourgeoise. Caractère de cette guerre, p. 349; Mesures préventives bourguignonnes, p. 351; Conférence à Rolduc (février 1394), p. 352; Nouveaux alliés des féodaux : Guillaume Stail et Jean de Wildenberg, prévôt de Dusseldorf, p. 354; Politique bourguignonne à leur égard (été 1394), p. 355; Paix partielle en septembre, p. 356; Lutte continue avec Arnould de Hoemen, p. 358; Mission de Gilles le Foulon et de Jean de Poucques en octobre 1394, p. 358; Armistice, p. 360; Leur nouvelle mission dans le Limbourg au début de 1395, p. 361; Nouvelle trêve avec le seigneur de Hoemen, p. 362; Reprise de la lutte avec un nouvel allié d'Arnould de Hoemen, Herman de Horst, p. 362.

Position du duc de Bourgogne en 1396, p. 364.

CHAPITRE XI : *Le duc de Gueldre et de Juliers devant l'expansion bourguignonne dans l'Entre-Meuse-et-Rhin (1390-1396)* . . . 370

Les principaux seigneurs rhénans, p. 371. — Guillaume de Gueldre en 1390 : l'expansion territoriale bourguignonne aux frontières de ses duchés, p. 373. — Rapports avec la duchesse de Brabant dans les premières années qui suivirent la conclusion du traité de 1390, p. 374. — Rapprochement avec l'Angleterre. Voyage à la cour de Richard II, p. 375. — Voyage auprès de Wenceslas de Bohême (1393), p. 376. — Lutte entre l'archevêque et la ville de Cologne. Le duc de Gueldre est l'allié de la ville; le duc de Bourgogne, celui de l'archevêque, p. 378. — Conflit de Guillaume avec son beau-père, Albert de Bavière, au sujet de la candidature au siège épiscopal d'Utrecht. Rôle des Bronkhorst, p. 379. — Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre, p. 380. — Son rôle dans la lutte qui met aux prises le duc de Bourgogne et des seigneurs d'Outre-Meuse, p. 380. — Nature de ses relations avec ceux-ci : Arnould de Hoemen, Renaud de Fauquemont, etc., p. 381. — Riposte du duc de Bourgogne : alliance avec d'autres princes et seigneurs rhénans, p. 384. — Proposition de la part de Philippe d'un traité d'alliance avec le duc de Gueldre (1395), p. 386; situation créée par le refus gueldrois, p. 387; Attitude de Guillaume à l'égard de ses parents de Wittelsbach : sa trahison envers l'élu de Liége, p. 389; son attitude équivoque dans la campagne de Frise, p. 391. — Son attitude à l'égard

de ses alliés anglais et allemands; échec de sa tentative de former un bloc antibourguignon, p. 392. — Position de Marie de Gueldre dans la question de la succession du Brabant, p. 397. — La situation en 1396; conclusion, p. 399.

CHAPITRE XII : *Les relations monétaires entre le comte de Flandre et le duché de Brabant (1383-1396)* 402

§ 1. — Introduction. — Incidence de ces relations monétaires sur les relations politiques, p. 403. — Crise monétaire et crise financière dans le duché de Brabant, épisode particulier d'une crise commune à toute l'Europe occidentale au XIVe siècle. Causes respectives de cette crise monétaire et de cette crise financière en Brabant, p. 404. — Aggravation particulière dans le cas des relations monétaires entre la Flandre et le Brabant : concurrence des monnaies flamandes en Brabant. Jeu de la loi dite de Gresham, p. 405. — La crise en 1380-1381 : discussions entre les ducs et les Etats de Brabant, p. 406.

§ 2. — Les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant sous le régime de la monnaie d'alliance (1384-1389). — Entrée en scène de Philippe le Hardi. Son rôle actif, nouvel élément décisif dans ces relations, p. 407. — Son voyage à Bruxelles en 1384; importance au point de vue financier et au point de vue monétaire, p. 408. — La convention de 1384 : remise en vigueur de celle de 1339; les gros d'argent monnaies d'alliance, p. 409. — Application de cette convention, p. 410. — Philippe le Hardi augmente sa frappe particulière de gros d'argent; mutations successives, décri des anciennes espèces, p. 411. — Réaction en Brabant. Assemblée des Etats à Tervueren. Augmentation de la frappe particulière brabançonne, p. 415. — Riposte du duc de Bourgogne, fermeture de la Monnaie de Louvain, p. 416. — Incidence des événements politiques. La crise monétaire se développe en Flandre et en Brabant : ses principales manifestations, p. 417. — Dernier conflit entre Philippe le Hardi et Jeanne de Brabant; celle-ci cède à son neveu son droit de battre monnaie (1389), p. 419.

§ 3. — Les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant sous le régime de la monnaie commune unique (1389-1396). — Restauration et stabilisation du gros d'argent de Flandre (1389-1407), p. 421. — Le nouveau régime. Persistance de la crise. Ouverture de la Monnaie de Malines, p. 422. — Mécontentement en Brabant. Accord entre Philippe et Jeanne, autorisant cette dernière à reprendre sa frappe (1392), p. 423. — Ouverture de la Monnaie de Vilvorde, caractères de son activité, p. 424. — Les monétaires flamands et bourguignons s'inquiètent, p. 425. — Le conflit. Mission de Simon de la Faucille à Bruxelles, son échec, p. 426. — Reproches adressés par Philippe le Hardi à sa tante, p. 429. — Développement de la crise en Flandre

et en Brabant. Les étapes de l'extinction du monnayage brabançon. Transfert de l'atelier de Vilvorde à Louvain, p. 430. — Dernières tentatives de monnayage, leur échec, p. 431. — Cession par la duchesse à ses villes et pays, de son droit de battre monnaie (1396), p. 433.

CONCLUSION 435

INDEX DES NOMS 453

ERRATA 497

TABLE DES MATIÈRES 499

Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.
Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public.
Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.
Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister − telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.
Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/*annee*/*nom_du_fichier*.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.
Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.
Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.